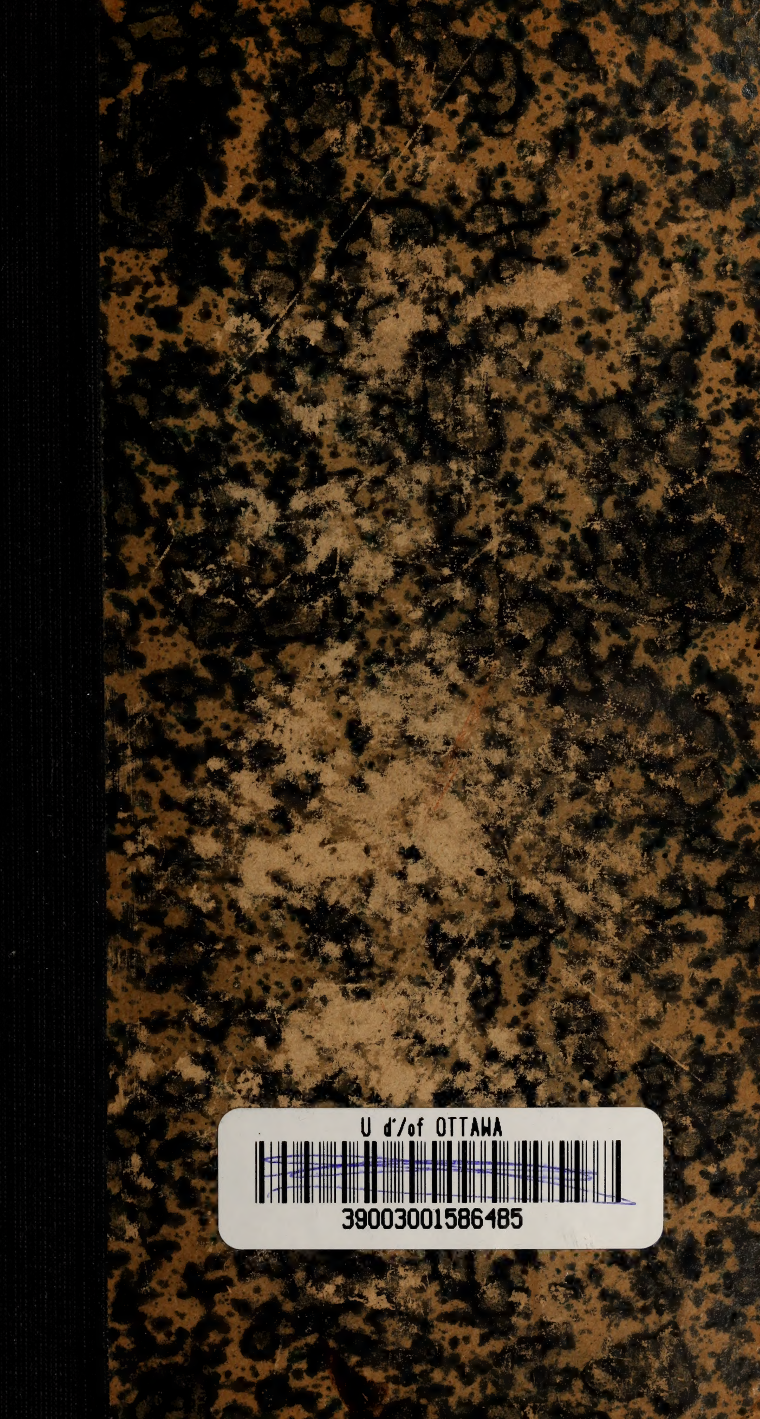


HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

340. — ABBEVILLE. — TYP. ET STÉR. GUSTAVE RETAUX.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

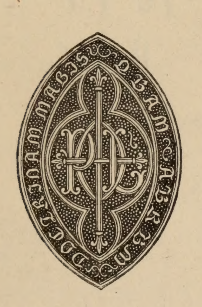
PAR

M. L. RICHOU

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE, PROFESSEUR D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE
AU GRAND SÉMINAIRE DE RODEZ

Seconde édition, revue et considérablement augmentée.

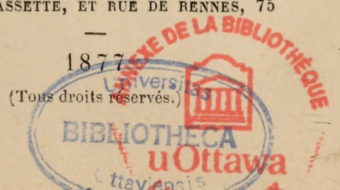
TOME DEUXIÈME





PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
4, RUE CASSETTE, ET RUE DE RENNES, 75

1877



TABLEAUX CHRONOLOGIQUES

VIe SIÈCLE

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.	SECTAIRES.	EMPEREURS D'ORIENT.	ROIS DE FRANCE.	PRINCIPAUX CONCILES.
			1re RACE. *Les Mérovingiens.*	
Boëce 470—524	Les Prédestinatiens	Justin I 518—527	Clovis I t. 481—511	506. D'Agde. Canons discipl.
Cassiodore 480—575	Thémistius, chef des Agnoètes v. 550	Justinien 527—565	Clotaire I, roi de Soissons, puis de toute la France 511—561	511. D'Orléans. Canons sur la hiérarchie ecclésiastiq.
S. Avit 525	Les Jacobites	Justin II 565—578	Thierry, r. d'Austr. 511—534	517. D'Epaone. Canons sur la hiérarchie, les mœurs ecclésiastiques et le code pénitentiaire.
S. Benoît 480—543		Tibère II 578—582	Clodomir, r. d'Orl. 511—524	529. D'Orange. Contre le semi-pelagianisme.
S. Césaire d'Arles 470—542		Maurice 582—602	Childebert I, r. Paris 511—558	553. De Constantinople. ve œc. sur les *Trois Chapitr.*
Denis le Petit 540			Théodebert I, roi d'Austrasie 534—547	557. De Paris, sur l'élection des évêques.
S. Grégoire de Tours 539—593			Théodebald, roi d'Austrasie 547—555	563. De Prague, contre les priscillianistes.
Arator 490—556			Charibert, r. Paris 561—567	582 et 588. De Mâcon, sur la discipline ecclésiastiq. et l'obs. du Dimanche.
S. Germain de Paris 496—576			Chilpéric I, roi de Neustrie 561—584	589. De Constantinople. Jean le Jeûneur y prend le titre d'évêque univers.
Fortunat 609			S. Gontran, roi de Bourgogne 561—593	
Anastase le Sinaïte v. 580			Sigebert I, r. d'Aust. 561—575	
S. Grégoire le Grand 540—604			Childebert II, id. 575—595	
S. Jean Climaque 525—605			Thierry II, r. Bourg. 596—613	
			Théodebert II, r. d'A 596—612	
			Clotaire II 584—628	

VIIe SIÈCLE

Jean Mosch 630	Mahomet 570—632	Phocas 602—610	Dagobert I 628—638	615. De Paris. Véritable assemblée nationale.
S. Maxime de Const. 662	Cyrus et Sergius, chefs des monothélites en 630	Héraclius 610—641	Clovis II, roi de Neustrie, puis d'Austrasie 638—656	649 De Latran. Condamnation du monothélisme.
S. Isidore de Séville 636		Constantin III 641	Sigebert II, roi d'Austrasie 633—656	673. De Hereford. Concile national d'Angleterre sur la célébration de la Pâque.
S. Ildefonse 607—667		Constant II 641—668	Clotaire III 656—670	680. D'Hertfeld. Réception par l'Angleterre des cinq conciles génér.
		Constantin IV Pogonat 668—685	Childéric II, roi d'Austrasie en 660 puis de toute la France 670—673	680-681. De Constantinople. VIe œcum. contre le monothélisme.
		Justinien II Rhinotm. 685—695	Dagobert II, roi d'Austrasie 673—679	692. De Constantinople. Conciliabule *in Trullo*.
		Léonce 695—698	Thierry III 673—690	Pendant le VIIe siècl. 14 conciles furent célébrés à Tolède (III-XVII) sur des questions de dogme et de discipline.
		Tibère III Absimare 698—705	Clovis III 690—695	
			Childebert III 695—711	

VIIIe SIÈCLE

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.	SECTAIRES.	EMPEREURS D'ORIENT.	ROIS DE FRANCE.	PRINCIPAUX CONCILES.
S. Boniface de May. 680—755	Iconoclastes	Justinien II, remonte s. le trône 705—711	Dagobert III 711—716	726. De Rome, contre les iconoclastes.
Le Vénérable Bède 673—735	Félix d'Urgel 816	Philippique 711—713	Chilpéric II 716—720	747. De Cloveshow. Adoption de la liturgie romaine en Angleterre.
S. Jean Damascène 676—760	Elipand de Tolède 810	Anastase II 713—716	Thierry IV 720—736	767. De Gentilly, près Paris, contre les iconoclastes.
Paul Warnefride 790		Théodose III 716	Childéric III 742—752	787. De Nicée. VIIe œcumén. contre les iconoclastes.
		Léon III l'Is. 717—741	2e RACE. *Les Carlovingiens.*	794. De Francfort. Trompés par une fausse traduction des actes du VIIe conc. œc., les Pères de Francfort condamnent les décrets relatifs aux saintes images.
		Constantin V Copron. 741—775	Pépin le Bref 752—768	
		Léon IV Ch. 775—780	Charlemagne 768—814	
		Constantin VI Porph. 780—797		
		Irène, Imp. 797—802		

IXᵉ SIECLE

S. Théodore Studite	753—826
S. Benoît d'Aniane	750—821
Alcuin	735—801
Théodulfe d'Orléans	821
Eginhard	839
Agobard de Lyon	779—840
Loup de Ferrières	862
Walafrid-Strabon	849
Raban Maur	856
Hilduin	842
Florus	852
Paschase Radbert	865
Amalaire	836
Hincmar de Reims	806—882
Ratramne	
Amolon	852
Haimon	853
Usuard	806
Adon	874
Réginon, ab. de Prum	892
Anastase le Biblioth.	874
Nicéphore	828

Claude de Turin	839
Gotescalc	806—868
Jean Scot Erigène	877
Photius	891

Nicéphore I Logoth.	802—811
Michel I Curopalate	811—813
Léon V l'Ar.	813—820
Michel II le Bègue	820—829
Théophile	829—842
Michel III l'Ivrogne	842—861
Basile I le Macédon.	862—886
Constantin VII associé à son père Basile	868—878
Léon VI le Philosop.	886—911

Louis le Débonnaire	814—840
Charles II le Chauve	840—877
Louis II le Bègue	877—879
Louis III et Carloman	879—884
Charles le Gros	884—888
Eudes	888—898
Charles III le Simple	898—922

EMPER. D'OCCIDENT.	
Charlemagne	800—814
Louis le Déb	814—840
Lothaire I	840—855
Louis II le J	855—875
Charles le Ch	875—877
Interrègne de trois ans.	
Charles le G	880—888
Gui de Spol.	888—894
Arnould	894—898
Lambert	899
Louis III	899—912

ROIS D'ANGLETERRE.	
Egbert	800—837
Ethelulfe	837—857
Ethelbald	857—860
Ethelbert	857—866
Ethelred I	866—871
Alfred le Grand	871—900

816. D'Aix-la Chapelle. Règle des chanoines.

833. De Compiègne. Déposition de Louis le Débonnaire.

835. De Thionville. Réhabilitation de Louis le Débonnaire.

845. De Meaux. On défend aux chorévêques d'exercer les fonctions épiscopales.

848. De Mayence, contre Gotescalc.

869-871. De Constantinople. VIIIᵉ œcum. pour l'extinction du schisme de Photius.

871. De Douzy. Déposition d'Hincmar de Laon.

888. De Metz. Réforme cléricale.

895. De Tribur. Canons pénitentiaux.

Xe SIÈCLE

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.		SECTAIRES.	EMPEREURS D'ORIENT.		ROIS DE FRANCE.		PRINCIPAUX CONCILES.
Siméon Métaphraste	950		Alexandre	911—912	Robert I	922—924	909. De Trosly, diocèse de Soissons. Contre les usurpateurs des biens de l'Eglise.
Odon de Cluny	942		Constantin VIII Porphyrogénète II	912—959	Raoul	924—936	964. De Rome. Condamnation de l'antip^e Léon VIII.
Flodoard	966		Romain Léc	919—944	Louis IV d'Outremer	936—954	969. Concile national d'Angleterre. Sur la réforme des clercs.
Rathier de Vérone	934		Romain le J.	959—963	Lothaire	954—986	991. De Reims. Déposition d'Arnoulfe archevêque de cette ville.
Atton de Verceil	956		Nicéph II Ph	963—969	Louis V	986—987	995. De Mousson. Pour juger la cause d'Arnoulfe et de Gerbert.
			Jean I Zim.	969—976	3e RACE. *Les Capétiens.*		997. De Pavie. Condamnation de l'antip^e Jean XVI.
			Basile II	976—1025	Hugues Capet	987—996	
					Robert II	996—1031	
			EMPEREURS D'OCCIDENT		ROIS D'ANGLETERRE		
			Maison de Saxe.		Edouard I	900—924	
			Conrad I	912—918	Edelstan	924—940	
			Henri I l'Oiseleur	919—936	Edmond I	940—946	
			Othon I le G	936—973	Edred	946—955	
			Othon II	973—983	Edwi	955—959	
			Othon III	983—1002	Edgard	959—975	
					S. Edouard II	975—979	
					Ethelred II	979—1014	

Gerbert (Sylvest II) 930—1003	Leutard et Vilgoad, fanatiques 1001	Const. IX 1025—1028	Henri I 1031—1060	1022. De Pavie. Règlem. sur le célibat des clercs.
Burchard de Worms 1014	Manichéens d'Orléans 1018	Romain Ar 1028—1034	Philippe I 1060—1108	1049. De Rome. Contre la simonie et l'incontinence des clercs.
S. Odilon de Cluny 962—1048	Bérenger 998—1088	Michel IV le Paph. 1034—1041		1049. De Reims. Contre les simoniaques.
S. Abbon de Fleury 1004	Michel Cérulaire 1043	Michel V Calafate 1041—1042		1050. De Rome. Condamnation de Bérenger.
Fulbert de Chartres 1029	Roscelin 1094	Constantin X Monom. 1042—1054		1050. De Paris et de Verceil id.
Lanfranc 1005—1089		Théodora, impér. 1054—1056		1055. De Florence. id.
S. Ansel. de Lucques v. 1060		Michel VI Stratiot. 1056—1057		1060. De Tours. id.
S. Bruno 1030—1101		Isaac I C. 1057—1059		1062. D'Angers. id.
S. Pierre Damien 988—1072		Constantin XI Ducas 1059—1067		1062. D'Osbor. Les évêques d'Allemag. condamn. l'antip. Honorius II.
S. Grégoire VII 1013—1085		Romain D. 1067—1071		1074. De Rome. Grégoire VII exc. Rob. Guiscard.
Théophylacte 1078		Michel VII Parapin. 1071—1078		1076. De Worms. Conciabule où Henri IV fait déposer Grégoire VII.
		Nicéphore III Boton. 1078—1081		1080. De Bordeaux. Dernière rétract. de Bérenger.
		Alexis I C. 1081—1118		1080. De Rome. Grégoire VII dépose Henri IV.
				1092. De Soissons. Condamn. des erreurs de Roscelin sur la Trinité.
				1095. De Reims. Excom. de Philippe, r. de France.
				1095. De Clermont. Urbain II et Pierre l'Erm. prêchent la 1re croisade.
				1098. De Bari. Cont l'erreur des Grecs sur le Saint-Esprit.

EMPEREURS D'OCCIDENT	ROIS D'ANGLETERRE.
S. Henri II 1002—1024	Suénon, r. de Danemark 1014
Conrad II le Saliq. 1024—1039	Canut Id. 1015—1037
Henri III le Noir 1039—1056	Ethelred II est rétabli 1015
Henri IV 1056—1106	Edmond II 1016—1037
	Harold I 1017—1039
	S. Edouard III le C 1042—1066
	Harold II 1066
	Guillaume le Conq. duc de Norm. 1066—1087
	Guillaume le Roux 1087—1100

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.	
S. Anselme de Cantorbéry	1033—1109
Yves de Chartres	1115
Guill. de Champeaux	1121
Guibert de Nogent	1053—1124
S. Bernard	1091—1153
Pierre le Vénérable	1156
Hugues de Saint-Victor	1097—1140
Richard de Saint-Victor	1173
Suger	1082—1152
Rupert	1135
Gratien	1151
Pierre Lombard	1110—1160
Ste Hildegarde	1110—1178
Jean de Salisbury	1182
Pierre Comestor	1185
Guillaume de Tyr	1193
Adam de S.-Victor	1192

SECTAIRES.	
Les Pauliciens	
Bogomiles	1118
Pierre de Bruis	
Henri de Bruis	1147
Tanquelin	1124
Abailard	1079—1142
Arnauld de Brescia	1155
Gilbert de la Porée	1070—1154
Eon de l'Etoile	1148
Démétrius de Lampé	1166
Les Albigeois	
Pierre Valdo, chef des Vaudois	1184
Les Patarins	

EMPEREURS D'ORIENT.	
Jean II (Comnènes)	1118—1143
Manuel (Comnènes)	1143—1180
Alexis II (Comnènes)	1180—1183
Andronic (Comnènes)	1182—1185
Isaac II l'Ange	1185—1195
Alexis III l'Ange	1195—1203

ROIS DE FRANCE.	
Louis VI le Gros	1108—1137
Louis VII le Jeune	1137—1180
Philippe II Aug.	1180—1223

EMPER. D'ALLEMAGNE.	
Henri V	1106—1125
Maison de Souabe.	
Lothaire II	1125—1137
Conrad III	1138—1152
Frédéric I Barber.	1152—1190
Henri VI	1190—1197
Frédéric II	1197
Philippe de Souabe	1198—1208

ROIS D'ANGLETERRE.	
Henri I	1100—1135
Etienne	1135—1154
Henri II Plantag.	1154—1189
Richard I Cœur de Lion	1189—1199
Jean sans Terre	1199—1216

PRINCIPAUX CONCILES.

1105. De Mayence. Abdication de Henri IV.
1112. De Vienne. Excommunication de Henri V.
1119. De Reims. Calixte II prononce l'anathème contre Henri V et l'antipape Bourdin.
1123. De Latran I. IXe œcum. Promulgation de la paix entre l'Empire et l'Eglise.
1130. D'Etampes. S. Bernard y fait reconnaître Innocent II pour pape légitime.
1131. De Reims. Condamn. de l'antipape Anaclet.
1138. De Londres. Contre la simonie et les investit.
1139. De Latran II. Xe œcum. contre l'antip. Anaclet et pour la défense des droits de l'Eglise.
1140. De Sens. S. Bernard confond Abailard.
1148. De Reims. Condamnat. de Gilbert de la Porée.
1163. De Tours. Alexandre III cond. l'antip. Octavien
1179. De Latran III. XIe œc. contre les Albigeois. Canons sur différents sujets.
1186. De Paris. Pr la croisade
1195. D'York Pr la réformat. des mœurs.

Pierre de Blois	1200
Innocent III	1216
Alexandre de Hallès	1245
S. Bonaventure	1221—1274
Duns Scot	1273—1308
Roger Bacon	1214—1294
Albert le Grand	1193—1280
S. Thomas	1226—1274
Vincent de Beauvais	1184—1264
Hugues de Saint-Cher	1263
S. Raymond de Pennafort	1175—1275
Jacq. de Voragine	1230—1298

Amaury de Chartres	1209
David de Dinant	
Amaury de Bène	1210
Jacob, chef des Pastoureaux	1251
Les Flagellants	1259
Les Fratricelles	1296
Les Apostoliques	1300

Alexis IV le Jeune	1203—1204
Alexis V Ducas Mustapha	1204
Théodore Lascaris	1206—1222
Jean III Ducas V.	1222—1255
Théodore Lascaris II	1255—1259
Jean IV Lasc.	1259
Michel VIII Paléol.	1259—1282
Andronic II Paléol.	1282—1332

Louis VIII le Lion	1223—1226
S. Louis IX	1226—1270
Philippe III le Hardi	1270—1285
Philippe IV le Bel	1285—1314

EMPEREURS LATINS de Constantinople.	
Beaudoin I de Fland.	1204—1206
Henri de Fl	1206—1216
P. de Courtenay	1216—1219
R. de Courtenay	1219—1228
Jean de Brienne	1228—1237
Beaudoin II	1261

ROIS D'ANGLETERRE.	
Henri III	1216—1272
Edouard I	1272—1307

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.

Othon IV	1208—1218
Frédéric II	1215—1250
Conrad IV	1250—1254
Guillaume de Hol.	
Interrègne de 1255	

Maison de Habsbourg ou d'Autriche.

Rodolphe de Habsbourg	1273—1291
Adolphe de Nassau	1292—1298

1202. De Londres. Réformation des mœurs.

1210 et 1215. De Paris. Contre Amaury.

1215. De Latran IV. xiiᵉ œc. contre les Albigeois, Amaury, l'abbé Joachim et pour le recouvrement de la terre sainte.

1222. D'Oxford. Canons disciplinaires.

1229. De Toulouse. Contre les Albigeois

1231. De Château-Gontier. Discipline ecclésiast.

1242. De Tarragone. Contre les Vaudois

1245. De Lyon I. xiiiᵉ œcum. contre l'emper. Frédéric et pour l'expédition de la terre sainte.

1274. De Lyon II. xivᵉ œcum. contre les erreurs des Grecs, et pour le recouvrement de la terre sainte.

1280. De Constantinople. Sur la procession du Saint-Esprit.

1291. De Salzbourg. On y traite de l'union des Templiers et des chevaliers teutoniques.

XIVe SIÈCLE

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.	SECTAIRES.	EMPEREURS D'ORIENT.	ROIS DE FRANCE.	PRINCIPAUX CONCILES.
Raymond Lulle 1235—1315	Bégard et Béguines 1312	Andronic III Paléol. 1332—1341	Louis X le Hutin 1314—1316	1302. De Rome. Publication de la bulle *Unam sanctam* contre Philippe le Bel.
Gilles de Rome 1316	Palamites ou quiét. 1341	Jean V Cantacuzène 1341—1391	Philippe V le Long 1316—1322	1310. De Sens. Contre les Templiers.
Albert de Padoue 1323	Marsile de Padoue 1330	Jean VI Paléologue 1341—1355	Charles IV le Bel 1322–1328	1311-1312. De Vienne. XVe œcum. Suppression des Templiers. Condamnation de plusieurs sectaires. On prend des mesures pour le recouvrement de la terre sainte.
François de Maironis 1325	Wiclef 1324—1387	Manuel II Paléol. 1391—1425	*Les Valois.*	1342. D'Arménie. Union de cette Eglise à l'Eglise romaine.
Augustin Triomphe 1328			Philippe VI de Valois 1328—1350	1365. D'Angers. Discipline ecclésiastique
Durand de Saint-Pourçain 1334			Jean le Bon 1350—1364	1368. De Lavaur. Id.
Guillaume Occam 1270–1347			Charles V le Sage 1364—1380	1382 et 1396. De Londres. Contre Wiclef.
Jean Tauler 1294—1361			Charles VI 1380–1422	
Sainte Brigitte 1302—1373		EMPER. D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ANGLETERRE.	
Sainte Catherine de Sienne 1347–1380		Henri VII de Luxem. 1308—1313	Edouard II 1307—1327	
Nicéphore Calliste 1350		Frédéric d'Autr. 1314	Edouard III 1327—1377	
		Louis de Bavière 1314—1347	Richard II 1377—1399	
		Charles IV de Luxem. 1347—1378	Henri IV 1399–1413	
		Wenceslas 1378–1400		

S. Vincent Ferrier 1357—1419 Pierre d'Ailly 1330—1425 Gerson 1363—1429 Nicolas Clémangis 1440 S. Bernardin de Sienne 1380—1444 S. Laurent Justin. 1380—1455 S. Jean Capistran 1385—1456 S. Antonin de Florence 1559 Nicolas de Cuse 1401—1464 Æneas-Sylvius (Pie II) 1405—1464 Denis le Chartreux 1471 Gennade 1400—1464 Bessarion 1395—1472 Georges de Trébizonde 1396—1486	Jean Hus 1415 Jérôme de Prag. 1416	Jean VII Paléol. 1425—1448 Constantin XII Paléol. 1448—1453 Fin de l'Empire grec. EMPER. D'ALLEMAGNE. Robert 1400—1410 Josse de Moravie 1411 Sigismond 1411—1438 Albert II d'Autr. 1438—1439 Fréder. III 1439—1493 Maximil. I 1493—1519	Charles VII 1422—1461 Louis XI 1461—1483 Charles VIII 1483—1498 Louis XII 1498—1515 ROIS D'ANGLETERRE. Henri V 1413—1422 Henri VI 1422—1461 Edouard IV d'York 1461—1483 Edouard V 1483 Richard III 1483—1485 Henri VII 1485—1509	1408. De Perpignan. Les cardinaux schismatiques élisent antip. Pierre de Luned. Benoît XIII 1409. De Pise. Déposition de Grégoire XII et de Benoît XIII. Election d'Alexandre V. 1414-1417. De Constance. XVIe œcuméniq. contre le schisme, les erreurs de Wiclef, Jean Huss et Jérôme de Prague; pour le rétablissement de la discipline. — Election de Martin V. 1431-1439. De Bâle. Ce concile n'est approuvé qu'en ce qui regarde les censures et quelq. causes bénéficiales. Eugène IV voyant que ce concile assemblé pour réformer les mœurs s'en prenait aux priviléges essentiels de l'Église, licentia les Pères et transféra le concile à Ferrare. 1438-1441. XVIIe concile œc. commencé à Ferrare et transféré à Florence le 10 janvier 1439. Décret d'union des Grecs et des Latins. Réunion des Arméniens à l'Eglise rom.

SECONDE PÉRIODE.

VIE SOCIALE DE L'ÉGLISE

AU MOYEN AGE.

CHAPITRE PREMIER

Action ou vie sociale de l'Église en Occident, malgré les obstacles de l'invasion barbare. (1)

« Quis genuit mihi istos ? Ego sterilis et non pariens, transmigrata et captiva ; et istos quis enutrivit ? Ego destituta et sola ; et isti ubi erant ? »
(ISAÏE, XLIX, 21.)

1. Le monde romain et le monde barbare. — Lorsque le christianisme apparut dans un coin de l'univers, et que la lumière de l'Évangile se fût levée sur Jérusalem, aucune contrée, nous dit le psalmiste, et nul être vivant ne put se soustraire à la chaleur de cet astre divin, et le son de cette parole puissante, intelligible à tous, atteignit jusqu'aux extrémités du globe, ainsi que nous l'atteste saint Paul, chargé lui seul de la porter en tant de lieux différents. Si nous considérons le monde, que les apôtres devaient évangéliser, nous le trouvons partagé en deux sections de grandeur fort inégale, le monde *juif* et le monde *païen,* qui professaient des doctrines absolument contraires.

Nous avons vu la *nation juive* se dissoudre par un châtiment divin aussi prompt qu'irrévocable, après la prise de Jérusalem et la ruine du temple : et le sacerdoce ancien tomber lui-même avec les murs de ce temple, dont Julien

(1) Auteurs à consulter : — Sidonii Apol. *Opera.* — Salvianus, *De gubernatione Dei.* — Fred. Ozanam, *Etudes germaniques.* — Moehler *Hist. de l'Eglise,* t. II. — Ch. Lenormant, *Questions historiques.* — Alex de S. Chéron, *Histoire du pontifical de saint Léon-le-Grand et de son siècle.* — Ed. Dumont, *La Papauté.*

ne put réunir les pierres dispersées. Une partie de ce peuple, émigrant de Jérusalem à Pella, forma la première Église et embrassa la foi chrétienne dans toute sa pureté : cette race véritable des enfants d'Abraham continua la postérité du père des croyants et devint l'héritière des promesses ; au sein de cette Église primitive s'élevèrent les sectes judaïsantes qui jetèrent longtemps le trouble dans la société chrétienne, même après que le concile de Jérusalem eut condamné ce mélange impur de l'ancienne et de la nouvelle loi. Le reste du peuple juif, que saint Étienne traitait de *tête dure* et de *cœur incirconcis,* se dispersa au loin, comme une race d'enfants illégitimes. Ces débris épars jetés au sein des nations, sans se confondre avec elles, portent le signe de la malédiction céleste et le poids de l'anathème, que les nouveaux meurtriers d'Abel ont fait tomber sur leurs têtes. Ainsi, dès la naissance de l'Église et dans la suite des siècles, le *monde juif* nous apparaît comme un monument de l'éternelle justice qui poursuit le peuple déicide, et comme un incorruptible gardien des oracles qui le condamnent.

Le *monde païen* nous a offert un autre genre de prodige dans la conversion aussi rapide qu'universelle de tant de peuples plongés dans l'idolâtrie. Mais si le *polythéisme grec* et *romain* tend à disparaître pour faire place au christianisme, le torrent de l'invasion *barbare,* qui menace de tout emporter avec lui, est un nouveau péril et pour l'empire et pour l'Église. Cette immense révolution doit changer la face de l'Occident.

Suivant la nation à laquelle ils appartiennent, et aussi suivant leur opinion religieuse ou philosophique, les historiens apprécient diversement l'invasion germanique. Les uns, avec Gibbon et l'école du dix-huitième siècle, ne pouvant se consoler de la chute de l'empire romain, qu'ils regardent comme l'idéal de la civilisation, confondent dans une égale réprobation le christianisme et les barbares, qui sont, disent-ils, les instruments de cette ruine: le moyen-âge n'est pour eux qu'une *époque de ténèbres, l'âge de fer.* Les autres, inspirés par le patriotisme germain, font peu

de cas, au contraire, de la civilisation romaine, qu'ils appellent une corruption raffinée ; ils gardent toute leur sympathie pour les barbares, qu'ils transforment en modèles de toutes les vertus, et dont ils font, à vrai dire, les plus civilisés des hommes. Plusieurs, entre autres le savant Guérard, suivi par M. Littré, ne sont pas éloignés de penser que le triomphe inopportun du christianisme a malheureusement fait obstacle aux grandes destinées que préparait au monde la religion de Thor et d'Odin. D'autres enfin, séparant à bon droit la cause du genre humain de celle du paganisme, romain ou germanique, estiment que le christianisme, ayant donné une vie nouvelle au monde civilisé, cette renaissance a été bien mal à propos troublée par l'irruption violente des Germains sur le sol de l'Empire.

En nous rangeant parmi ces derniers historiens, nous considérons l'invasion des barbares comme un fléau, combattu, il est vrai, et bientôt victorieusement dominé par l'Eglise (1).

La part *prédominante*, réservée à l'Église dans la civilisation des peuples barbares au moyen âge, est le grand fait que nous avons à étudier ; et nous appelons *vie sociale* de l'Église le développement de son influence ou de son action sur les sociétés nouvelles, formées des débris de l'empire romain et de la fusion des races germaniques.

Voici les principales questions que l'étude du moyen âge amène à traiter, et que nous indiquons au début de cette *période :* 1° quels ont été les peuples barbares, l'origine, les mœurs et la religion de ces races diverses ; 2° quelle *cause générale* a déterminé leur invasion ; 3° quel a été le caractère de *violence* et d'*universalité* de cette longue invasion ; 4° enfin quel a dû être le résultat de cette conflagration immense et de ce choc terrible.

2. **Origine, religion, mœurs des barbares.**— I. Quelle est l'origine des peuples barbares ; quelle a été leur religion primitive, le trait caractéristique de leurs mœurs et de leurs institutions ?

(1) *Revue des quest. hist.*, t. VI, 225.

Si nous voulions rechercher la première origine et comme le berceau ou le point de départ de ces peuplades errantes, nous finirions par arriver, après des circuits plus ou moins longs, à cette antique et commune patrie, située entre le Caucase, l'Euphrate, la mer Caspienne et l'Indus, lieu assigné par Moïse comme le séjour des familles patriarcales, et le centre primitif, d'où rayonnent toutes les nations. Le souvenir d'une patrie orientale, qui se conserve chez les Germains, s'accorde avec les témoignages bibliques, ainsi que l'a fait voir M. Frédéric Ozanam, en déployant autant d'érudition dans ses recherches que de zèle pour la vérité et d'amour pour l'Église (1).

La Germanie, prise dans son immense étendue, nous offre deux grandes régions bien distinctes. La première comprend la moitié septentrionale de l'Europe, et se déroule, comme une vaste plaine de l'Océan et de la mer Baltique à la mer Noire, et de là aux solitudes polaires. On n'y voit que des steppes, des pâturages, et à mesure que l'on avance vers le nord, des terres marécageuses, entrecoupées de sapins, sans montagnes pour servir de barrières à l'invasion, sans attrait pour captiver les peuples. C'est le grand chemin des nations entre l'Asie et l'Europe, et comme un désert, où ne font que passer des hordes mobiles avec les chariots qu'elles traînent à leur suite. La chaîne des monts Ourals, du côté de l'Est, celles des monts Carpathes et Hercyniens, du côté du Midi, terminent cette plaine ouverte d'ailleurs à toute sorte d'émigrations. La seconde région s'étend des monts Carpathes, de l'Oder et de la Baltique jusqu'au Rhin et à l'Océan. Les Alpes la bornent au midi ; de grands cours d'eau en descendent : ils arrosaient cette forêt vierge, que Tacite décrit, large de neuf journées de marche, et longue de soixante. Au nord, un bras de mer facile à franchir laisse voir la Scandinavie, avec ses rivages découpés, ses collines granitiques, et ses lacs couronnés de bois. Ces contrées avaient assez d'attaches pour retenir les peuples. Il fallait, ajoute Frédéric Ozanam, que les Germains demeurassent à la

(1) Ozan., *Les Germ.*, III, 39.

disposition de la Providence, jusqu'au moment où elle aurait besoin d'eux. Il fallait assez de liens pour les conserver unis, assez de mobilité pour les faire servir aux invasions. Dès lors la violence des irruptions qui forcèrent les frontières romaines n'étonne plus, quand on voit les peuples errants du Danube et du Rhin poussés par d'autres peuples de la même race, mobiles comme eux, destructeurs comme eux, formant une armée innombrable en marche depuis le fond de l'Orient.

Nous laissons à l'histoire profane le soin d'énumérer toutes les tribus nomades et les races diverses qui foulèrent ce vaste pays et préludèrent par des excursions ou des dévastations partielles à ce débordement général, qui fit de l'Europe un champ de bataille, et de l'ancien monde romain une proie sans cesse renaissante, exposée pendant des siècles à la rapacité des vautours. Les plus connus parmi ces hommes de la Germanie et du Nord sont les Germains proprement dits et les Francs, les Goths, les Huns et les Vandales. Nous ne dirons rien des Lombards et des Anglo-Saxons, qui sont aussi d'origine germanique ou scandinave. La race *germanique* occupait le pays situé à l'est du Rhin et au nord du Danube ; les Francs étaient de race germaine, et ne formaient qu'une tribu détachée. Les Goths, que l'on fait sortir des glaces de la Scandinavie (Suède), pour se fixer d'abord sur les rivages de la mer Noire, bientôt forcés par la famine de se séparer en deux peuples, s'établirent les uns en Pannonie (Visigoths occidentaux), les autres à l'orient, près du Don (Ostrogoths orientaux), en 373. Les Vandales, que l'on fait déboucher des bords de la mer Baltique, séjournèrent dans la Silésie, tandis que les Huns, quittant les affreux déserts de la Sibérie et de la Tartarie, accoururent d'une autre extrémité, rencontrèrent dans leur marche vers l'Occident les tribus germaniques, qui occupaient l'est de l'Europe, les vainquirent ou les subjuguèrent en 375, ou chassèrent devant eux ces ennemis fiers et impuissants, réduits à chercher une autre patrie, pour échapper à ce joug barbare, qu'ils avaient imposé eux mêmes.

Ces innombrables tribus composant le monde barbare

pouvaient, dit M. Amédée Thierry dans son *Histoire d'Attila* (I. 4), se grouper en trois grandes races ou familles de peuples, qui aujourd'hui encore habitent généralement les mêmes contrées. C'étaient d'abord, en partant du Midi, la famille des peuples germains ou teutons, ensuite celle des peuples slaves, et enfin à l'extrême Nord, surtout au nord-est, la famille des peuples appelés par les Germains, Finnois, d'où sortit la confédération des Huns. Au quatrième siécle, le Germain occupait, outre la presqu'île scandinave et la partie du continent voisine de l'Océan et du Rhin, la rive gauche du Danube, dans toute sa longueur, puis les plaines de la mer Noire jusqu'au Tanaïs ou Don, enserrant, comme dans les branches d'un étau, le Slave dépossédé d'une moitié de son patrimoine. Les nations finnoises, fort espacées à l'ouest et au nord, mais nombreuses et compactes à l'est autour du Volga et des monts Ourals, exerçaient sur le Germain et le Slave une pression dont le poids se faisait déjà sentir à l'empire romain. Telle était la situation géographique de ces peuples.

La question religieuse présente un autre genre d'intérêt, mais ne manque point de difficultés, que nous ne pouvons guère entreprendre d'éclaircir. On a écrit diversement sur la religion et les mœurs des peuplades du Nord, en attribuant sans doute au corps de la nation les vertus ou les vices d'une tribu, et en érigeant en système des faits que la rareté des documents invitait à juger avec plus de circonspection. Il paraîtrait que la religion des tribus germaniques n'aurait été guère autre chose que la déification de la nature et des astres, une sorte de naturalisme, sans autre temple que la voûte des cieux, culte religieux qui se rapprochait au fond de la mythologie grecque et orientale. Les Huns adoraient le soleil et la lune ; les tribus allemandes et suédoises joignaient à ce culte celui des arbres, des fleurs, des ruisseaux, des pierres, des collines, des vallées, qui leur tenaient lieu de sanctuaires ; et l'on a essayé de découvrir, dans ces vastes forêts aux voûtes hardies et au feuillage découpé, le génie qui présida plus tard à la construction des cathédrales du moyen âge ; la sainte obscurité de nos

temples, les flèches élancées qui les dominent, le nombre, la légèreté des colonnes et la délicatesse de la sculpture seraient autant de traits d'imitation germaine. Au reste, l'idée de la divinité se cache et se révèle à la fois au fond de toutes les traditions germaines : c'est ce je ne sais quoi de divin, que les Germains de Tacite adoraient, dans la profonde horreur de leurs forêts, qu'ils ne voyaient que par la pensée, et qu'ils n'osaient représenter sous des formes, ni resserrer entre des murailles : idée pure de l'*être incréé*, qui se dégage au milieu des passions et des superstitions des peuples les plus grossiers. Il fallait une personnification à ce Dieu inconnu ; les Germains lui en donnèrent plusieurs, aussi rencontre-t-on chez les différentes tribus des divinités semblables à celles des Grecs et des Romains. Le Dieu du soleil, Wodan, n'est pas autre chose qu'Apollon ou Mercure ; Thor, ou Hercule, est le Dieu du tonnerre ; Tyr, ou Mars, le Dieu de la guerre ; Freya, ou Herta, l'antique Cérès ou la terre divinisée. Le sacrifice, avec le dogme primitif de la déchéance et de l'expiation, est également défiguré par l'effusion du sang humain qu'on croyait agréable aux dieux. On sacrifiait les prémices des fruits, on égorgeait des bêtes et surtout des chevaux ; on brûlait, en croyant faire un acte religieux, les prisonniers de guerre, et les Massagètes se rassasiaient dans un festin sacré de la chair de leurs vieillards. Les Germains ne possédaient pas une caste sacerdotale, comme celle des Druides en Gaule ; tout père y était prêtre de sa famille, tout foyer devenait un autel.

Enfin, à la médiation d'un Sauveur vient s'ajouter la pensée de la vie future, précédée d'un jugement, et ces rayons pâlissants de l'antique révélation peuvent être comparés aux rayons mêmes que laisse échapper le soleil de ces régions glacées, sous les brumes épaisses qui le couvrent (1).

Au milieu des obscurités de l'Edda, recueil de chants scandinaves composé vers la fin du onzième siècle par le prêtre Sœmund, une pensée se cache, mais de façon qu'on

(1) Ozanam, III, 45.

peut l'entrevoir : c'est la pensée de l'éternité. C'est le Puissant qui a créé les dieux et qui leur survivra. Les hommes n'osent pas lui donner un nom. Peut-être est-ce celui qu'ils adorent dans cette trinité mystérieuse, nommée deux fois seulement dans l'Edda : « Har, Jafn-Har, et Thriddi, » c'est-à-dire le Haut, Celui qui est également Haut, et le Troisième. Il est dit que «le Fort d'en haut, qui gouverne toutes choses, viendra juger le monde, et que le temps ne peut rien contre ses décrets. » Les justices divines s'exécutent dans des lieux qui échapperont à l'embrasement de l'univers. Les gens de bien y habitent un séjour plus éclatant que le soleil. « Mais les méchants iront loin du soleil, sur la plage des morts, dans la triste maison où le serpent les ronge et le loup les déchire. » Les chants sacrés n'en disent pas davantage, et ce peu qu'ils disent des choses éternelles semble appartenir à une théologie plus haute, qui eut peut-être des mystères réservés aux prêtres et aux chefs, ainsi que le remarque M. Frédéric Ozanam. Quoiqu'il en soit, il est facile de reconnaître dans ce court symbole un Dieu suprême et éternel, distinct en trois personnes, gouvernant le monde par sa Providence, rémunérateur des bons et vengeur des méchants : première condition de la foi demandée par saint Paul.

Achevons de nous faire une juste idée des barbares par le portrait de leurs mœurs et le crayon de leur physionomie (1).

Le trait caractéristique, qui se retrouve dans tous ces fiers enfants de la nature, est la passion de l'indépendance, portée jusqu'à sa dernière limite par le chef germain. Dans la Germanie de Tacite, ce qu'on voit d'abord, c'est l'homme qui s'est isolé pour rester libre, qui craint même de s'attacher au sol, de peur d'y enchaîner sa liberté sauvage. Cependant, le nomade finit par se lasser de cette fière solitude où il s'était complu. Il se donne une famille ; mais la constitution de la famille ne laisse *dominer* que le *règne* de la force ; dans chaque maison, il n'y a qu'une personne libre,

(1) Ozan., III, 109.

et c'est le chef. Point de liberté pour la femme : fille, elle est dans la main de son père, selon l'expression du droit ; mariée, dans la main de son mari; veuve dans la main de son fils ou de ses proches. Le mariage n'est qu'un marché, en même temps que la polygamie est le droit commun de tous les peuples du Nord. On a voulu chercher à relever quelquefois la sainteté du lien conjugal chez les Germains, en invoquant le témoignage de Tacite, qui, dégoûté des mœurs de la société romaine, ne demande pas mieux que de rehausser les mœurs des barbares. Mais, sans même suspecter la bonne foi de Tacite, et pour accorder ce passage avec ceux des autres historiens, il est facile de voir que la citation n'a nullement trait aux mœurs domestiques, et se restreint à la religion et aux institutions des Vestales, des pythonisses, ou des prêtresses de Cérès: « *Inesse quin etiam sanctum aliquid et providum putant : nec consilia eorum aspernantur aut responsa negligunt. Vidimus sub divo Vespasiano Velledam diu apud plerosque numinis loco habitam.* » (1) Point de liberté pour l'enfant, pas plus que de dignité pour l'épouse : l'enfant, *rejeté* ou *adopté* par son père, a le sort des esclaves, et reste sous le coup du droit de vie et de mort, exercé par le chef de la famille, jusqu'au jour de l'émancipation. Libre et indépendant au foyer domestique, le Germain est libre encore, quand il s'associe à la bande guerrière, ou lorsqu'il se joint à la nation pour combattre en corps d'armée. Il vit de chasse, de périls et de conquêtes, se plaît dans l'émigration et les hasards : s'il possède une terre, il en dédaigne la culture et l'abandonne à ses esclaves. Néanmoins, lorsque ces barbares viennent à se grouper en association nationale, ils sentent le besoin d'avoir recours à quelques formes d'institutions judiciaires, pour garantir leurs droits et leur liberté. Mais il faut à leurs yeux que la justice paraisse descendre du ciel en droite ligne, ou qu'elle s'appuie de la raison du plus fort. De là ce jugement sacré, rendu par un magistrat qui remplit le ministère et porte le nom de prêtre ; ces rits

(1) Balmès, *Le protest.*, II, 25.

mystérieux qui se confondent avec les démonstrations militaires dans le cours du débat; cette religion du serment, ces épreuves de l'eau et du feu, que l'Église eut tant de peine à faire cesser plus tard ; enfin ces combats et ces duels, où l'innocent et le coupable en appellent publiquement à la décision de leur épée.

Ainsi l'autorité cédait de toutes parts à la liberté, et l'indépendance était assurée même par des lois, qui en glorifiaient le principe. A ce trait caractéristique du barbare se joignaient deux vices favoris : l'ivrognerie et le jeu. Cette dernière passion était portée à un tel excès que le Germain, après avoir perdu tout ce qu'il possédait, finissait quelquefois par exposer aux chances du hasard et à un coup de dé sa liberté même, plus chère que sa vie. (1)

Quant à la physionomie propre et particulière des différentes tribus, nous croyons pouvoir mettre en première ligne, comme susceptibles de civilisation, les Francs et les Goths, comme il est permis de le conclure de l'établissement de Clovis, le fondateur du royaume des Francs, et de la tentative d'organisation de Théodoric en Italie (2). Les Vandales et surtout les Huns d'Attila se trouvent relégués aux dernières limites de la barbarie, comme la plus haute expression de la laideur, de la cruauté et du désordre (3).

Les Huns, nous disent les historiens de ce temps, creusent les joues des nouveau-nés avec le fer, afin que les poils de la barbe ne puissent pas croître dans une chair sillonnée de cicatrices. Ils ont les membres forts et trapus, le cou gros, le dos rond ; en sorte que l'on pourrait les prendre pour des animaux sauvages qui marchent sur deux pattes, ou bien les comparer aux piliers informes d'un pont. Quoiqu'ils aient la forme humaine, ils mènent une vie bestiale. Ils n'ont pas besoin de mets préparés sur le feu et relevés par des épices; ils se nourrissent de racines crues et

(1) Ozan., III, 136.
(2) V. Sid. Apol., III, 75, 1, 7, *Portrait du roi Théodoric* II.
(3) Sid., III, 29.

de l'herbe des forêts, auxquelles ils ajoutent la chair des animaux, qu'ils se contentent de faire mortifier entre la selle et le dos de leurs chevaux. Ils ne se mettent jamais à l'abri d'un toit : une maison leur fait l'effet d'un tombeau qui les sépare de la vie commune ; on ne trouve pas même chez eux des cabanes couvertes de feuillages ; mais, parcourant sans cesse les montagnes, les forêts et les steppes, ils apprennent dès le berceau, à supporter la faim, la soif et toutes le intempéries des saisons. Ce n'est que forcés par la dernière nécessité qu'ils entrent dans une habitation, car ils ne s'y croient pas en sûreté. Leurs vêtements sont faits de toile ou bien de la peau des animaux. Ils n'ont qu'un seul habit, qu'ils gardent toujours sur le corps et ne quittent que quand il tombe en lambeaux. Ils couvrent leur tête de casques ronds et leurs épaules velues de peaux de boucs ; leurs souliers ne s'attachent pas aux pieds avec des lanières, de sorte qu'il leur est impossible de marcher avec aisance : c'est pourquoi ces tribus n'aiment pas à combattre à pied, mais ils restent montés sur leurs chevaux, petits, difformes, mais infatigables, et sur lesquels ils sont assis comme s'ils y étaient attachés. Ils se placent de côté à la manière des femmes, et, dans cette posture, ils se livrent à toutes leurs occupations habituelles : achètent et vendent, mangent et boivent, le jour comme la nuit ; penchés sur le cou de leurs chevaux, ils tombent dans le plus profond sommeil. Revêtus du costume que nous avons décrit, ils se présentent dans l'assemblée où se traitent les affaires les plus importantes. Ils n'ont point de rois: ce sont les principaux d'entre eux qui gouvernent. La plus légère contradiction leur met les armes à la main, et ils attaquent leurs ennemis en poussant tous à la fois des cris épouvantables. Prompts et agiles dans leurs mouvements, ils se dispersent, puis ils s'élancent de différents côtés sur un seul point, et, après avoir fait un grand carnage, s'éparpillent de nouveau avec une incroyable rapidité. Il n'y a point d'ennemis plus dangereux. De loin, ils lancent des javelots qui, au lieu d'une pointe de fer, sont armés de plusieurs os tranchants rassemblés avec un art merveilleux ; de près, ils se servent de

l'épée ; toujours occupés à attaquer, jamais à se défendre ; et quand ils voient leurs ennemis blessés, ils leur jettent des filets, dans lesquels ils les enveloppent et les entraînent au galop de leurs chevaux. Ils ne connaissent pas la charrue. Tous sont errants, sans religion ni lois, comme sans possession fixe, comme des vagabonds, traînant avec eux le chariot qu'ils habitent. C'est là que leurs femmes s'occupent à confectionner leurs informes costumes, qu'elles vivent avec les hommes, accouchent et élèvent leurs enfants jusqu'à la puberté. Quand on demande à ces enfants de quel pays ils tirent leur origine, ils ne savent que répondre. Ils sont conçus dans un endroit, nés dans un autre, élevés dans un troisième. Infidèles aux traités, inconstants et mobiles, aussitôt qu'ils sentent naître l'espérance d'une possession nouvelle, ils se précipitent tous sur cette proie avec une fureur effrénée. Ils ne savent pas plus que les bêtes des forêts ce qui est criminel, juste et honnête. Ignorants et légers, ils ne se laissent contenir ni par la religion, ni même par aucun genre de superstition quelconque. Altérés d'une avidité insatiable pour l'or, ils sont si changeants et si irritables que, dans l'espace de vingt-quatre heures, ils abandonnent leurs alliés sans apparence de raison, et se réconcilient avec eux sans plus de motif. Livrés avec passion au jeu, l'usure, la débauche et le meurtre sont communs parmi eux (1). Tel est le portrait que trace en particulier des Huns Ammien Marcellin (2).

3. Causes de l'invasion barbare en Occident. — II. Deux *causes générales* ont pu déterminer l'invasion barbare : une cause *naturelle* ou purement *humaine* et une cause *providentielle* ou divine.

La cause *naturelle* est prise du *caractère* même de ces peuples, dont nous connaissons la sauvage indépendance. Tourmenté par sa propre énergie, poussé par son instinct nomade, et doué comme en naissant du génie aventureux des conquêtes, le barbare ne pouvait pas rester oisif dans

(1) Pontificat de saint Léon-le-Grand, II, 5.

(2) *Hist. d'Attila* par Amédée Thierry, t. 1, 9.

les tristes contrées qui lui étaient échues en partage, et rien n'était plus digne de solliciter son ardeur ou plutôt son envie que les riantes campagnes de la France, de l'Italie et de l'Espagne. D'un autre côté, Rome, à force d'envahir et de s'étendre, allait provoquer les Germains jusque dans leurs foyers, en sorte que le besoin de la défense se faisant l'auxiliaire de l'activité et du courage, tout contribua en même temps à précipiter ces féroces vainqueurs sur les possessions de l'empire mal gardées (1).

Il est une seconde cause qui domine le mouvement imprimé à tant de peuples divers : c'est l'action de la *Providence*, qui se fait sentir et reconnaître, d'un côté, dans le *châtiment* universel, infligé au vieux monde païen et persécuteur de la foi ; de l'autre, dans l'accomplissement des desseins *miséricordieux* du Seigneur et dans la conversion des barbares au vrai et pur christianisme. Rome idolâtre était cette impure Babylone, prédite par saint Jean, et pour dernier trait de ressemblance, selon la remarque de Paul Orose, la ville des Césars, fondée par Romulus, avait régné onze cents ans ainsi que la ville de Sémiramis. Rome, qui avait versé le sang des martyrs, appelait la vengeance; mais protégée en même temps par ce sang rédempteur, elle demandait grâce. C'est ainsi que la ville éternelle fut régénérée, en effaçant le souvenir de ses empereurs, pour se mettre à couvert sous le nom de ses pontifes. En effet, depuis la mort du grand Théodose, l'empire romain s'affaissait sous son propre poids : les *barbares* furent l'instrument choisi de Dieu pour consommer sa ruine, et s'en partager les lambeaux. Eux-mêmes ne se dissimulaient pas la mission sévère qu'ils avaient à remplir, et proclamaient, dans leurs dévastations, obéir à une force moins aveugle que leur fougue ordinaire et leur bizarre caprice. Alaric, roi des Goths, entendait une voix, qui le poussait à saccager Rome ; Attila, ce conquérant féroce, qui semblait ne croire qu'à son épée, se nommait lui-même, avec une conviction qui n'était pas sans fondement, *le fléau de Dieu*. Et Genséric or-

(1) Oz., III, 41.

donnait à son pilote de *tourner sa barque vers ceux que le ciel voulait punir.*

4. **Caractère violent et universel de l'irruption.** — III. Si l'on considère ces deux causes réunies, l'instinct barbare sous la main de Dieu, à qui seul appartient de comprimer ou de déchaîner les passions humaines, la *violence universelle* de l'invasion ne sera plus un secret pour nous. Cette irruption simultanée de tant de peuplades errantes, et ce choc tumultueux qui fait de l'Occident un vaste champ de bataille, n'est qu'une preuve éclatante du gouvernement divin, et comme un jeu de Celui qui laisse accumuler les tempêtes, dirige le souffle des vents, qui secoue la terre et la brise, et guérit en un moment toutes ses brisures : *Commovisti terram et conturbasti eam, sana contritiones ejus* (1).

Que l'irruption ait été aussi violente qu'universelle, et que ce choc tumultueux se soit prolongé ou renouvelé pendant un temps considérable, c'est un fait trop connu, attesté par tous les contemporains. Un de nos publicistes, M. Guizot, a voulu affaiblir l'autorité de ce témoignage, dans son histoire *de la civilisation en France*, en taxant d'exagération le langage des spectateurs et des victimes, suspects de prévention ou d'égoïsme à la vue des désastres qui les menaçaient. Mais, sans rien suspecter de cette froide appréciation du savant au fond de son cabinet, contentons-nous de citer quelques-uns des historiens ou des Pères du cinquième siècle, qui, malgré toute leur fougue, sont si loin de calomnier les Germains, qu'ils les comparent et les préfèrent aux Romains dégénérés.

Au Nord, c'est l'invasion anglo-saxonne, qui dure cent quarante ans, et qui couvre d'un peuple nouveau les trois quarts de la Grande-Bretagne. L'historien Gildas, témoin de ce cataclysme, qui menaçait de faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges de civilisation, nous représente, « l'incendie balayant de sa langue rouge la surface de l'île d'une mer à l'autre; les colonnes des églises tombant sous les

(1) Ozan., II, 22.

coups des béliers, les prêtres et le peuple pressés de tous les côtés par le fer et les flammes. On voyait pêle-mêle sur les places publiques les décombres des tours et des murailles, les pierres des autels, les cadavres ensanglantés, tous ces débris confondus comme le raisin sous le pressoir, sans que les morts eussent d'autre sépulture que les ruines des maisons ou le ventre des bêtes fauves et des oiseaux de proie. »

Dans la Gaule, dès le commencement du cinquième siècle, les Ripuaires avaient occupé Cologne et toutes les villes situées entre le Rhin et la Meuse. On peut juger de leurs ravages par le tableau que fait Salvien de la ruine de Trèves, prise alors pour la troisième fois : « La première cité des Gaules n'était plus qu'un sépulcre. Ceux que l'ennemi avait épargnés n'échappèrent pas aux calamités qui suivirent. Les uns mouraient lentement de leurs blessures, les autres périssaient de faim et de froid ; et ainsi par divers chemins tous arrivaient ensemble au tombeau. J'ai vu, et mes yeux en ont soutenu le spectacle, j'ai vu des corps d'hommes et de femmes, nus, déchirés par les chiens et les oiseaux de proie, étendus dans les rues qu'ils profanaient. L'infection des cadavres tuait les vivants, et la mort, pour ainsi dire, s'exhalait de la mort. » En même temps le reste de la Gaule était dévasté par la grande invasion des Suèves, des Alains et des Vandales, qui, franchissant le Rhin près de Mayence, détruisirent cette ville, passèrent au fil de l'épée plusieurs milliers d'habitants réfugiés dans l'église, ruinèrent Worms, prirent Spire, Strasbourg, Reims, Tournay, Arras, Amiens, et traversèrent le pays dans toute sa longueur pour se jeter sur la Narbonnaise et l'Aquitaine. Si quelques places réussissaient à fermer leurs portes, elles voyaient le carnage au pied de leurs murs et la famine au dedans.

Les Suèves occupèrent le nord de l'Espagne, les Alains l'ouest et les Vandales le midi. Les habitants effrayés leur livraient les villes ; les terres étaient divisées et tirées au sort. La guerre menait à sa suite toutes les horreurs de la peste et de la faim. Toutefois il semble, ajoute Frédéric

Ozanam, que les Vandales eussent jusque-là contenu leurs fureurs pour les décharger sur la dernière province où ils s'abattirent, je veux dire, sur l'Afrique. Leur apparition sous les murs d'Hippone désola les derniers jours de saint Augustin. Ce grand cœur ne tint pas à un spectacle si terrible, et il pria Dieu de le retirer d'ici-bas plutôt que de le laisser témoin des maux de son peuple. « En effet, continue son biographe, Possidonius, évêque de Calame, il voyait les villes ruinées, les villages détruits, les habitants massacrés ou mis en fuite. Les uns avaient expiré dans les tourments, les autres avaient péri par le glaive ; d'autres, réduits en esclavage, servaient des maîtres impitoyables. Ceux qui, échappant aux vainqueurs, s'étaient réfugiés dans les bois et dans les trous des rochers, mouraient de faim et de misère. »

Lorsque les barbares s'acharnaient ainsi sur toutes les provinces, comment eussent-ils épargné l'Italie, le plus riche pays de la terre s'ils cherchaient le pillage, le plus coupable envers leurs aïeux s'ils cherchaient la vengeance. Dans l'espace de cinquante ans, l'Italie essuya quatre invasions : celles de Radagaise et d'Attila qui précipitèrent sur le nord de la péninsule des hordes de deux cent mille hommes ; celles d'Alaric et de Genséric qui désolèrent le midi et saccagèrent Rome, l'un pendant trois jours, l'autre pendant deux semaines. Saint Jérôme écrivait du fond de sa solitude de Bethléem : « Un bruit terrible est venu de l'occident : c'est Rome assiégée, les citoyens rachetant leur vie au poids de l'or, et ensuite pressés par un ennemi qui après leurs biens veut leurs vies. Elle est prise la ville qui prit tout l'univers ! Que dis-je ? Elle meurt de faim avant de mourir par le glaive : à peine s'est-il trouvé un petit nombre d'hommes réservés à la captivité. » Toutes les expiations devaient ainsi se réunir là où s'étaient rassemblés tous les crimes ; le monde ancien devait être châtié dans la cité même qui en était la tête. Ce fut alors que Salvien écrivit son livre *du Gouvernement de Dieu*, pour justifier la Providence, et saint Augustin son admirable ouvrage *de la Cité de Dieu* pour mettre à néant les objections des païens

contre le christianisme accusé d'être la cause des calamités publiques (1).

L'ouvrage de Salvien, prêtre de Marseille et moine de Lérins, est divisé en huit livres. Les deux premiers sont destinés à venger Dieu lui même des accusations, que des chrétiens mal instruits osaient intenter contre sa science ou sa justice souveraine. L'auteur établit le gouvernement de la Providence par la raison, par l'expérience, et par les témoignages divins qui nous révèlent un Dieu aussi plein de vigilance que de sollicitude, un maître bon et un juge intègre, dont le regard embrasse tout, dont la volonté règle tout, dont la sentence est toujours juste et dont l'action est inévitable. Il montre dans les trois livres suivants, que, si dans les cruelles vicissitudes de l'invasion générale, les barbares l'emportent sur les chrétiens, et le sort des méchants sur celui des bons, la véritable cause de ce désordre apparent est dans la conduite de la plupart des chrétiens, qui n'en portent que le nom ; et en faisant la comparaison de ces lâches chrétiens, même avec les barbares, les païens et les hérétiques, il trouve que les hommes de cet âge, décorés du titre de fidèles sans en avoir les vertus, sont à la fois plus éclairés et plus coupables : il reprend avec force l'avarice de ceux qui possèdent des biens, leur inhumanité envers les pauvres, la coutume de violer la foi jurée, les débordements de la luxure et les scandales des jeux publics et du théâtre (livre sixième). Enfin dans les derniers livres, il fait la comparaison des Romains et des barbares, et ne s'étonne pas que les vices de Rome, allant toujours en croissant avec sa domination, n'aient attiré sur la ville et sur les provinces le plus terrible de tous les fléaux. Il ne craint pas de relever au contraire ce qu'il appelle les vertus de ces barbares, venus du Nord, dont les mœurs ne tarderont pas à être adoucies par le christianisme.

5. L'Église et la Papauté devant les barbares. —

(1) Œuvres de Frédéric Ozanam, t. III, 378. — *Hist. de la civilisation en France*, par M. Guizot, I, p. 218.

Ce qui confirme la rigueur de ce châtiment, réservé au monde décrépit et à Rome coupable, c'est le rôle ou l'attitude de l'Église en face de l'inondation barbare. La seule barrière opposée au torrent est la force morale du christianisme, que représente la Papauté, l'épiscopat et la discipline puissante des ordres monastiques. Tout le monde sait la conduite que tinrent Alaric, Attila et Genséric, modérés, contenus ou arrêtés par l'autorité des saints apôtres et par la présence de Léon-le-Grand (1).

Alaric se rendit maître de Rome en 410. Aussitôt le pillage commença. Les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul ne souffrirent aucun dommage, pendant que les Goths, avides d'or et de vengeance, saccageaient les palais et les maisons, enlevaient la vie aux guerriers qui résistaient, l'honneur aux vierges sans défense. Emportés par l'ardeur du massacre, ils pénètrent dans la maison d'une vierge consacrée à Dieu. Ils veulent des trésors. « Oui, j'ai des trésors, leur répond cette vierge intrépide, et, découvrant des vases du plus grand prix, ce sont, ajouta-t-elle, les vases de l'apôtre saint Pierre ; prenez-les, si vous osez, vous en répondrez. » Alaric ordonna qu'on rendît aussitôt ces richesses à la basilique à laquelle elles appartenaient. Ce fut un spectacle nouveau et digne d'admiration de voir cette procession de guerriers portant sur leurs têtes des vases saints, et demandant leur salut à la protection du prince des apôtres. Le pillage dura trois jours.

L'invasion d'Attila dans les Gaules et dans l'Italie a laissé des souvenirs qui intéressent notre histoire et celle de l'Église, par le rôle glorieux réservé, en pareilles circonstances, au pape et aux évêques. Saint Grégoire de Tours retrace avec une simplicité touchante la sollicitude des pasteurs pour la vie et la conservation de leur troupeau.

Le bruit s'était répandu que les Huns méditaient d'envahir les Gaules. Un évêque, nommé Arvatius, ou Servatius, d'une grande sainteté, vivait alors dans la ville de Tongres; adonné aux veilles et aux jeûnes, souvent baigné de ses

(1) *Cité de Dieu*, § I. — Ozanam, t. II, p. 23.

propres larmes, il implorait la miséricorde divine de ne pas permettre l'accès des Gaules à cette nation incrédule et toujours indigne de Dieu. Cependant une révélation lui apprit que les fautes du peuple ne permettaient pas que ses prières fussent exaucées, et il résolut d'aller à Rome afin d'obtenir plus efficacement ce qu'il demandait humblement au Seigneur, en joignant à ses oraisons les mérites des grâces apostoliques. Étant donc venu au tombeau des bienheureux apôtres, il implora le secours de leur intercession, se consumant dans le jeûne et dans l'abstinence jusqu'à rester deux nuits et trois jours sans manger ni boire. La réponse du Ciel ne lui fut pas néanmoins favorable. Il fut même averti par saint Pierre, continue le pieux narrateur, de faire prompte diligence et de disposer sa maison; car lui-même devait quitter son enveloppe terrestre, et ses yeux ne devaient point voir les maux que les Huns allaient faire subir à la Gaule. De retour à Tongres, le saint évêque disposa tout ce qui était nécessaire à sa sépulture, dit adieu aux ecclésiastiques et aux habitants de la ville, et leur annonça, en pleurant et en se lamentant, qu'ils ne verraient plus longtemps son visage. Ceux-ci le suppliaient de ne pas les abandonner, ainsi qu'il est raconté des disciples de saint Martin qui suppliaient avec gémissement leur maître de ne pas les laisser en proie à des loups ravissants. Mais comme leurs larmes ne pouvaient retenir ce bon pasteur, ils s'en retournèrent, après avoir reçu sa bénédiction et ses baisers. Lui-même, étant venu à Maestricht, sentit une légère fièvre et mourut.

Les Huns, sortis de la Pannonie, se jetèrent, en ravageant le pays, sur la ville de Metz, qu'ils livrèrent aux flammes; ils passèrent les habitants au fil de l'épée, et égorgèrent même les prêtres du Seigneur au pied des autels sacrés. Rien n'échappa à l'incendie, excepté l'oratoire du diacre saint Étienne, premier martyr, lieu privilégié, qui fut seul préservé de la dévastation de la ville, grâce à l'intercession des saints apôtres, Pierre et Paul. Cependant Attila, roi des Huns, ayant quitté les murs de Metz, et ravageant impunément les cités des Gaules, vint assiéger Orléans, et tenta de s'en rendre maître, en ébranlant les remparts sous les coups

puissants du bélier. Cette ville avait alors pour évêque le bienheureux Aignan, homme d'une éminente sagesse et d'une louable sainteté, dont les actions vertueuses sont pieusement conservées parmi nous, dit saint Grégoire de Tours. Et comme les assiégés demandaient à grands cris à leur pontife ce qu'ils avaient à faire, celui-ci, mettant sa confiance en Dieu, les engagea à se prosterner tous pour prier et implorer avec larmes le secours du Seigneur toujours puissant dans les calamités. Suivant son conseil, ils se mirent donc en prières, et leur pontife leur dit : « Regardez du haut des remparts de la ville si la miséricorde divine vient à notre aide. » Il espérait, par la miséricorde de Dieu, voir venir Aëtius, que, dans sa prévoyance de l'avenir, il était allé trouver dans Arles. La légende de saint Aignan, qui est aussi antique pour le moins que celle de l'évêque de Tours, et certainement antérieure au huitième siècle, nous apprend en effet que dès le commencement de l'invasion des Huns, l'évêque d'Orléans s'était rendu dans la ville d'Arles pour demander des secours au patrice Aëtius, qui le reçut avec une faveur marquée. Enfin sur les instantes prières de saint Aignan, le général romain avait promis de venir secourir la cité, en demandant au prélat de lui fixer un délai. La plus ancienne version se contente de faire dire au saint, que le patrice doit arriver le plus promptement possible; plus tard, on compléta la légende en intercalant la date du dix-huitième des calendes de juillet, jour de l'assaut donné par les Huns à la ville d'Orléans. De retour dans sa ville épiscopale, saint Aignan, homme de conseil et homme de main, autant que de piété et de savoir, avait fait remettre en état les portes et les fortifications, pendant que les Huns arrivaient sous les remparts et commençaient un siége en règle. Il continuait toujours de prier avec ardeur, en soutenant le courage des siens. Enfin il fit partir un soldat chargé de ce message pour Aëtius : « Si tu n'arrives pas aujourd'hui même, ô mon fils ! il sera trop tard. » Le soldat ne revint pas. Un orage, qui sembla ouvrir toutes les cataractes du ciel sur la ville et sur le camp ennemi, ayant suspendu les travaux du siége pendant trois jours, les habitants tinrent conseil, et

décidèrent qu'il fallait se rendre. L'évêque fut chargé de porter leurs conditions au camp d'Attila. Il paraît d'après la légende de saint Aignan, d'après saint Sidoine Apollinaire et d'autres documents que la capitulation eut lieu, et que la ville, forcée de se rendre à discrétion, fut *prise*, mais *non saccagée*. Les Huns, introduits dans la ville, commençaient déjà le pillage, et chargeaient leurs charriots du butin enlevé aux maisons, avec une sorte de régularité et d'ordre qui laissait au moins aux chefs de l'armée le choix des dépouilles. Sur ces entrefaites, arrivent enfin Aëtius, Théodoric, roi des Goths et Thorismond, son fils. Une bataille est livrée sous les murs d'Orléans, peut-être dans la ville même, car en se sauvant par le pont, un grand nombre de Huns trouvèrent la mort dans les eaux de la Loire. Saint Aignan intervint pour arrêter le massacre des ennemis, qui battirent en retraite et se réfugièrent dans le lieu appelé Mauriac. Le camp des Huns fut pillé par l'armée gotho-romaine, après la victoire remportée dans les *champs de Mauriac*. Il résulte de l'ensemble des témoignages apportés par les différents historiens qu'il y eut deux batailles livrées au roi des Huns ; dans la première, où l'on combattit avec un égal acharnement, le roi Théodoric fut tué : elle eut lieu sous les murs ou non loin d'Orléans. A la seconde dans la campagne de Mauriac, les Goths étaient commandés par Thorismond : la défaite d'Attila fut complète, et il se retira sur Troyes (1).

Saint Loup, évêque de cette ville, apprenant l'approche de l'armée des Huns, dans son mouvement de retraite, soit après la levée du siége d'Orléans, soit après la victoire remportée à Mauriac, envoya vers Attila pour le supplier d'épargner Troyes ; il confia cette mission périlleuse à plusieurs prêtres, parmi lesquels étaient Memorius, les diacres Félix et Sensatus, le sous-diacre Maximianus. Ils arrivèrent au lieu appelé *Brolium*, qui depuis prit le nom de Saint-Mesmin du martyre de Memorius (Mesmin) ; comme ils abordaient le roi des Huns, le cheval de celui-ci, effrayé, se cabra

(1) *Revue des quest. hist.*, t. III, 337-377. — *Hist. d'Attila* par M. Amédée Thierry, I, 157-172.

et renversa son cavalier. Attila, irrité, fit mettre à mort les envoyés du prélat. Maximianus seul échappa, en se cachant dans les saules qui bordaient la Seine, et revint à Troyes apporter cette triste nouvelle ! C'est alors que saint Loup se présenta lui-même au devant du farouche guerrier, et le pria d'épargner, non pas seulement les habitants d'une cité sans défense, comme était alors celle de Troyes, qui n'avait plus ni portes ni murailles, mais encore les populations des campagnes. « Soit, répondit Attila, mais tu viendras avec moi jusqu'au fleuve du Rhin ; là je te promets de te renvoyer libre ; un si saint personnage ne peut manquer de porter bonheur à moi et à mon armée ! » Peut-être, comme on l'a remarqué, le roi des Huns voulait-il garder en ôtage, à tout événement, un prêtre vénéré dans la contrée et considérable aux yeux de tous les Romains.

Attila, dirigeant ses troupes vers le Rhin, et ne respirant que la vengeance, vint assiéger Cologne, la cité la mieux fortifiée de cette partie de la Germanie. Ursule et un certain nombre de vierges, que l'on dit originaires de la Grande-Bretagne, fuyant devant d'autres invasions, étaient venues chercher refuge en cette ville, avec les populations effrayées que chassait devant lui le fléau de Dieu. La cité fut emportée de vive force, et le massacre commença par sainte Ursule et ses compagnes ; il s'étendit à toute la foule désarmée, au milieu de laquelle les Huns s'amusaient à tirer ces flèches redoutables qui ne manquaient jamais leur but. Après la retraite des barbares, on compta onze mille cadavres, qui furent ensevelis dans la plaine voisine. Dans ce nombre si considérable, se trouvaient des hommes, des enfants, des personnes de tout âge et de toute condition. Tous cependant étaient chrétiens, ils avaient subi la mort en même temps que sainte Ursule et sa petite communauté de vierges. Vraisemblablement la fureur des Huns s'était allumée par la résistance que les courageuses servantes du Seigneur opposèrent à leurs brutales convoitises. La tradition confondit toutes les victimes dans la même dénomination, et désigna la boucherie de Cologne sous le nom de *Passio Ursulæ et undecim millia virginum.*

Telle est l'explication donnée par les nouveaux Bollandistes de cet épisode si longtemps controversé du martyre de sainte Ursule (1).

Durant l'hiver de 451 à 452, Attila répara ses forces, et combla les vides de son armée. Au printemps, il franchit les Alpes Juliennes, et couvrit de ses soldats comme d'une inondation les riches campagnes de la Vénétie. Aquilée, la plus grande et la plus forte place de toute l'Italie, considérée jusqu'alors comme imprenable, résista vaillamment pendant trois mois entiers ; enlevée d'assaut par les Huns furieux, elle fut livrée à l'extermination et au pillage. La Vénétie fut mise à feu et à sang, puis les Huns passèrent dans la Ligurie. L'histoire ne cite comme ayant été saccagées que deux villes de cette dernière province, Milan et Ticinum, à présent Pavie. Mais de toutes ces provinces on courut chercher un asile dans les îlots du rivage, qui formaient à la marée haute un archipel inaccessible ; et du sein des misères, dit M. A. Thierry, naquit la belle et heureuse cité de Venise, assise sur ses soixante-douze îles, comme la reine de l'Adriatique.

Aëtius, le vainqueur d'Attila, privé de ses anciens alliés, les Visigoths et les Francs, n'avait que quelques légions italiennes pour défendre Rome. Il n'appartenait plus qu'au vicaire de Jésus Christ, au pape Léon, de conjurer un pareil fléau, qui menaçait à la fois l'Église et la société. L'empereur Valentinien III et sa cour, abandonnant précipitamment Ravenne, s'étaient renfermés dans les murs de Rome, où le nouveau pouvoir qui résidait dans la personne de Léon semblait tenir lieu de tout le reste. L'histoire nous dépeint ce pontife comme un vieillard d'une haute taille et d'une physionomie noble, que sa longue chevelure blanche rendait encore plus vénérable. C'était sur lui que l'empereur et le sénat comptaient principalement pour arrêter le terrible Attila. Il n'y avait pas jusqu'à son nom de *Leo*, *lion*, qui ne semblât d'un favorable augure pour cette négocia-

(1) *Hist. génér. de l'Eglise*, par M. l'abbé Darras, t. XII, 327. — Bollandistes, *Acta Sanctorum*, 21 oct. Ce fait est rapporté à l'année 450.

tion difficile, et le peuple lui appliquait comme une prophétie le verset suivant des proverbes de Salomon : « Le juste est un lion qui ne connaît ni l'hésitation, ni la crainte. » Il fut député avec Trygétius, ex-préfet de la ville, et Aviénus, personnage consulaire vers Attila, au passage du Mincio, pour l'arrêter sans fer et sans hommes, parce qu'il n'y avait plus ni fer ni hommes à lui opposer, dit Frédéric Ozanam ; car, selon la remarque de Prosper d'Aquitaine, « le seul espoir de salut était de compter sur la miséricorde d'un roi sans miséricorde.» Cette entrevue n'a pas eu d'historiens : il n'entrait ni dans le génie, ni dans le devoir de Léon-le-Grand, de nous raconter sa victoire, ni dans le goût de Trygétius et d'Aviénus de nous avouer leur impuissance. Une seule chose est assurée, c'est qu'après l'entretien d'Attila et de Léon, Attila se retira, traversa les Alpes, retourna en Pannonie, où il mourut l'année d'après. Des récits divers s'attachèrent à cet événement, où le miracle de la légende servit à expliquer un autre miracle plus étonnant encore, l'apaisement subit de ce Hun féroce devant la majesté du pontife. On rapporte que, en actions de grâces de la délivrance de l'Italie, saint Léon fit jeter à la fonte le bronze idolâtrique longtemps adoré sous le nom de Jupiter Capitolin, et le transforma en une statue de saint Pierre, qu'il fit placer dans la basilique vaticane, où on le voit encore aujourd'hui, avec ce pied baisé tant de fois, et visiblement usé par la dévotion des siècles (1).

Saint Léon, qui avait écarté les périls du Nord, en éloignant Attila, ne put empêcher Genséric et les Vandales du midi d'entrer dans Rome. Genséric, appelé par la veuve de Valentinien, mit à la voile, et des bords de l'ancienne Carthage se rendit sur les rives du Tibre. Cette fois encore Léon alla trouver les barbares, et il obtint que, satisfaits du pillage, ils épargneraient la vie et respecteraient les personnes. En effet Genséric entra dans Rome, y resta quatorze jours ; tous les historiens nous attestent qu'il pilla la ville,

(1) *Hist. génér.*, de M. l'abbé Darras, t. XIII, 330. — Frédéric Ozanam, III, p. 23. — *Hist. d'Attila,* par M. Amédée Thierry, I, 207.

mais qu'il ne versa pas une goutte de sang : second miracle plus grand en quelque sorte que le premier, lorsqu'on se représente cette multitude de Vandales, les uns ariens, les autres païens, sans lien de croyance avec les populations de Rome, contenus pendant quatorze jours et quatorze nuits, sans violer la lettre du traité souscrit à la veille de leur entrée dans la ville désarmée. Saint Léon nous rend lui-même raison de ce prodige, dont il se reconnaît l'instrument, en glorifiant les voies de la Providence et le rôle de la ville éternelle consacrée aux saints apôtres, Pierre et Paul : « Afin que la grâce de la rédemption répandit ses effets par tout le monde, la Providence a préparé l'empire romain, et ses développements ont été poussés à de telles limites, que dans son sein toutes les nations réunies semblaient se toucher. Car il entrait dans le plan de l'œuvre divine qu'un grand nombre de royaumes fussent confondus en un seul empire, et que la prédication trouvant devant elle des voies ouvertes, pût rapidement atteindre tous les peuples qu'une seule cité tenait sous ses lois (1). »

La pacification, négociée par saint Épiphane, évêque de Pavie, entre le Suève Ricimer et l'empereur Anthémius, et la mission conciliatrice renouvelée par le même personnage sous Odoacre, roi des Hérules, et Théodoric, roi des Goths, sont de nouvelles preuves de l'estime profonde qui entourait même de simples évêques, et les faisait choisir pour arbitres dans les affaires publiques de l'État, en ces temps de trouble et de désorganisation sociale (2). Saint Épiphane intervint encore auprès d'Euric, roi des Visigoths, et ménagea par son habileté une alliance entre ce prince barbare et l'empereur Népos. Quatre négociateurs impériaux furent chargés de dresser les clauses du traité d'alliance. Ce furent les évêques d'Aix, d'Arles, de Marseille et de Riez. Euric se montra inflexible sur un seul point. Il voulait que son territoire fut accru de l'Arvernie, et malgré les représen-

(1) Sermon pour la fête des bienheureux Apôtres.

(2) *Hist. générale de l'Eglise*, par M. l'abbé Darras, t. XIII, p. 288-436. — Jager. *Hist. de l'Eglise en France*, t. II, 18.

tations indignées et le patriotisme de saint Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, l'Auvergne fut cédée. Nous parlerons bientôt de cet évêque, qui se fit le défenseur de sa ville épiscopale, et fut retenu prisonnier près d'une année par le monarque des Visigoths (1).

Le même patriotisme se retrouve dans la défense militaire de la Cyrénaïque par le vaillant Synésius, évêque de Ptolémaïs, qui encouragea ses concitoyens à résister à l'invasion des peuplades guerrières, et mérita le titre de sauveur. Ses poésies et surtout ses adieux à Cyrène respirent une mélancolique tristesse, et sont animés d'un sentiment de foi qui s'allie admirablement avec l'amour de la patrie (2).

Enfin nous n'omettrons pas de faire connaître, en traitant des ordres monastiques, les services rendus à la civilisation par saint Benoît et ses religieux, placés en face de Totila et des barbares.

6. Résultat définitif de l'invasion barbare. — IV. Nous exprimerons ce résultat lui-même comme le chef-d'œuvre de l'action de l'Église, opéré par plusieurs siècles de dévouement, de patience et de douceur de la part de cette Église, qui travaille au moyen âge à l'éducation de la société et à la régénération de l'ancien monde. La fusion laborieuse entre les vaincus régénérés et les vainqueurs soumis au christianisme, ne devait s'accomplir qu'avec lenteur et sous la tutelle de la force religieuse, qui seule conservait son ascendant et son empire, comme une suzeraineté reconnue. Les barbares perdirent peu à peu leur naturel indépendant et sauvage, en communiquant, par leur contact avec les peuples de l'Occident, une portion de cette mâle énergie qui caractérisait les Germains ; les vaincus à leur tour insinuèrent par leur exemple et leur commerce à l'âme des vainqueurs la douceur que la civilisation porte avec elle et qui était dégénérée en mollesse. L'esprit du christianisme présida au perfectionnement de cette œuvre

(1) Ozanam, II. 344.
(2) Villemain, *Tableau de l'éloquence*, au quatrième siècle, p. 237.

admirable, qui ne pouvait se réaliser que par une transformation successive.

Au milieu des *ressources* et des *obstacles* que l'Église devait rencontrer dans ce nouvel état de choses, qui n'admirerait les desseins de la Providence, changeant soudainement ses châtiments en bienfaits, et sa justice en miséricorde, pour amener des confins de l'erreur au foyer de la lumière et de la vérité des nations entières, plongées dans une nuit longue et épaisse, et aussi éloignées de la vraie foi, que ces climats du Nord paraissent loin du soleil (1).

On peut remarquer que toutes les tribus allemandes, qui émigrèrent dans les provinces occidentales de l'empire, reçurent, à l'exception des Francs et des Anglo-Saxons, un christianisme mutilé, défiguré par les erreurs d'Arius. C'est même ce qui contribua le plus au quatrième siècle, sous Constance et Valens, à donner à l'arianisme une prépondérance extérieure et momentanée. Les Goths furent les premiers Germains baptisés (2). La foi catholique qu'ils avaient reçue se conserva pure jusqu'à ce que leur évêque Ulphilas, gagné à la cause impériale par les chefs de l'Église arienne, eut le malheur d'entraîner son troupeau dans l'erreur, vers 370. Les différentes tribus des Visigoths et des Ostrogoths, ainsi que les peuples qui leur étaient alliés, les Gépides, les Vandales, les Alains et les Suèves, infectés de ce poison, se répandirent en Espagne, en Italie et en Afrique. Mais rien de durable ne put être fondé par l'arianisme barbare. Le fait le plus curieux à étudier en ce genre est la tentative de Théodoric, et l'empire éphémère des Ostrogoths en Italie. Le rôle de Théodoric est éclatant dans l'histoire, et l'on se demande pourquoi ce contemporain de Clovis, qui ne le cède pas au roi des Francs pour le mérite personnel, a vu disparaître son œuvre si habilement élaborée (3). On a cru trouver l'explication de cette catastrophe, dans l'hérésie arienne, qui avait gagné les barbares, et qui se dressait

(1) Oz., IV, 284.
(2) Oz., IV, 28.
(3) Lenor., *Quest, hist.*, *cinquième siècle*, I, 117,

comme une muraille de séparation entre les dominateurs et la population soumise en Italie, ce qui empêchait tout rapprochement des esprits, toute fusion des races, toute naturalisation des Goths. Ils furent rayés en peu d'années de la liste des nations ; on ne vit pas même surnager quelques débris de ce peuple autrefois si puissant, et qui avait de si belles qualités. Après l'an 567, son nom même n'est plus cité dans l'histoire. Le catholicisme l'absorba dans son sein. Quant aux Vandales, qui mirent le comble aux maux de l'Église africaine, déjà en proie aux fureurs des donatistes et des circoncellions, ils demeurèrent opiniâtres dans l'hérésie et dans la persécution, jusqu'à ce que, par une juste punition de Dieu, les derniers vestiges de l'arianisme disparurent sous les envahissements toujours croissants de l'islamisme.

ARTICLE PREMIER

Action de l'Église en Occident, la Papauté, l'épiscopat et les ordres religieux.

§ Ier

ACTION DE LA PAPAUTÉ EN OCCIDENT, SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND, PONTIFE ET PRINCE (1).

> « Sacerdos magnus, qui in vita sua suffulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum. Templi etiam altitudo ab ipso fundata est, et excelsi parietes templi. »
>
> (ECCLI. L.)

7. **Situation précaire de la Papauté sous les règnes de Théodoric et de Justinien.** — La fondation de la *souveraineté temporelle* des Papes est le premier fait important que nous avons à rappeler, au début de cette période agitée dans laquelle nous entrons.

De saint Léon jusqu'à saint Grégoire-le-Grand commencent déjà à se révéler l'action puissante et la noble indépendance du Saint-Siége en des temps difficiles. L'oppression d'une royauté barbare et les intrigues de la cour de Ravenne, n'étaient qu'une épreuve passagère ménagée par la Providence; ainsi nous apparaissent Théodoric et l'empereur Justinien, dont la politique vient se mêler aux élections pontificales, et aux affaires de l'Église.

(1) Auteurs à consulter : — Platina, *Vitæ pontificum*. — Ciaconius, dominicain, *de Vitis pontificum et cardinalium*, la meilleure et la plus savante histoire des papes et des cardinaux. — *Origines de l'Eglise romaine*, par les Bénédictins de Solesmes. — *Pouvoir temporel des Papes*, par son Éminence le cardinal Matthieu. — *Question romaine*, par Mgr Plantier. Œuvres, III. — *Pouvoir du pape au moyen âge*, par M. Gosselin. — *Défense de l'Église*, par l'abbé Gorini, t. III. — Ed. Dumont, *la Papauté*.

Ce fut à l'occasion des empiètements sacriléges des empereurs byzantins sur l'Église que le pape saint Gélase composa son traité de l'*Anathème,* où il parle de la distinction des deux puissances, aussi bien que dans sa fameuse lettre à l'empereur Anastase, qui, à l'exemple de Zénon, voulait gouverner l'Église comme il gouvernait l'État. « Parmi les païens et même parmi les Juifs, dit le pontife en son premier ouvrage, la royauté et le sacerdoce ont été quelquefois joints ensemble. Mais depuis Jésus-Christ, qui a été à la fois le véritable prêtre et le véritable roi, les empereurs chrétiens ont cessé de prendre le titre de pontife... Le Sauveur a séparé les fonctions des deux puissances... Il a voulu que les empereurs eussent besoin du ministère des évêques, et que les évêques fussent soumis aux empereurs, pour ce qui concerne les choses temporelles, afin que leur ministère tout spirituel fut au-dessus des sentiments de la chair. S'étant enrôlés au service de Dieu, ils ne doivent point s'embarrasser dans les affaires séculières. Mais aussi ceux qui sont engagés dans ces affaires n'ont point à se mêler des choses divines. » Le second passage, adressé à l'empereur, est encore plus célèbre : « Ce monde, auguste empereur, est gouverné par deux puissances, celle des pontifes et celle des rois, entre lesquelles la charge des prêtres est d'autant plus grande, qu'ils doivent rendre compte à Dieu, dans son jugement, pour l'âme des rois. Vous savez, mon très-cher fils, qu'encore que votre dignité vous élève au-dessus des autres hommes, cependant vous vous humiliez devant les évêques, chargés de l'administration des choses divines... Vous savez que sur tout cela vous dépendez de leur jugement, et que vous n'avez pas le droit de les assujettir à votre volonté ; car si les ministres de la religion obéissent à vos lois dans tout ce qui concerne l'ordre temporel, parce qu'ils savent que vous avez reçu d'en haut votre puissance, avec quelle affection, je vous prie, devez-vous obéir à ceux qui sont chargés de dispenser nos augustes mystères ! » Ces paroles, déjà claires en elles-mêmes, empruntent aux circonstances et à l'époque, où elles ont été écrites, un sens qui ne saurait prêter à aucune équivoque, sur la question même de la sou-

veraineté temporelle des papes, objet de notre étude ; elles ne servent qu'à mieux établir un fait qui deviendra de plus en plus évident, c'est-à-dire le désintéressement personnel des papes, dans l'origine de leur souveraineté sur l'Italie, et plus tard sur l'Europe. Le pape Gélase qui écrivait, en ces termes, aux empereurs d'Orient, se vit lui-même obligé de porter remède aux désordres que les guerres des Goths et des autres barbares avaient causés en Italie ; car les églises étaient réduites à un si triste état, qu'on n'y observait presque plus de discipline : la plupart étaient sans ministres et la corruption des mœurs augmentait parmi les peuples.

Saint Anastase II, romain de naissance, fut élevé sur la chaire pontificale, après le pape saint Gélase. La conversion de Clovis, roi des Francs, vint réjouir, comme nous le dirons bientôt, ce court pontificat, et consoler Anastase de la défection des schismatiques d'Orient et des hérétiques d'Occident. L'arianisme régnait en particulier, dans les Gaules, avec les Wisigoths, depuis la Provence, les Cévennes, jusqu'au delà des Pyrénées ; et avec les Bourguignons, depuis Lyon jusqu'à Genève. Anastase mourut le 16 novembre 498, après avoir gouverné l'Église près de deux ans.

Il eut pour successeur saint Symmaque, originaire de Sardaigne, élu pape le 22 novembre 498, qui se vit disputer le Saint-Siége par l'anti-pape Laurent. Cette seconde élection, faite le même jour, et patronée par le sénateur Festus, qui avait fait promettre à l'intrus de signer l'Hénotique de Zénon, partagea le sénat et le clergé romains, et donna lieu à des violences qui allèrent même jusqu'au meurtre. On convint que l'on prendrait pour arbitre Théodoric, roi d'Italie, résidant à Ravenne. Celui-ci, quoique arien, décida en faveur de Symmaque, comme ayant été nommé le premier et par le plus grand nombre. Le schisme semblait terminé par la soumission même de l'anti-pape, lorsque ses partisans suscitèrent de nouveaux troubles, en attaquant Symmaque sur ses mœurs. Festus, et un autre calomniateur, nommé Probinus, appuyaient ces accusations. Mais ce pape, de mœurs austères et d'une éminente sainteté, fut

pleinement justifié en deux conciles. Le premier avait été réuni par le prince. Les évêques déclarèrent formellement que le pape avait seul le droit de convoquer ces sortes d'assemblées; et, comme il s'agissait d'y juger le pontife, ils ajoutaient qu'il n'y avait pas d'exemple dans l'histoire qu'un pape eut été soumis au jugement de ses inférieurs. Aussi le décret qui justifiait Symmaque étant parvenu dans les Gaules, les prélats et saint Avite de Vienne à leur tête, écrivirent à Rome, pour se plaindre qu'une assemblée d'évêques eût osé prononcer sur le souverain pontife, tout en s'estimant heureux d'entendre proclamer l'innocence du chef de l'Église. Dans le second concile, on entendit Ennodius, évêque de Pavie, au milieu d'une éloquente apologie, s'écrier que Dieu ne permet l'accès de sa chaire pontificale qu'à ceux qu'il a prédestinés pour être saints. Après cette tempête qui dura cinq ans, saint Symmaque gouverna le vaisseau de l'Église dans un grand calme et avec une grande sagesse. L'an 513, il répondit à diverses consultations de saint Césaire d'Arles, considéré lui-même comme l'oracle des Gaules. Les princes ariens qui, à cette époque, régnaient encore dans une partie de nos contrées, avaient confisqué à leur profit des biens appartenant aux églises catholiques. Averti par saint Césaire de ces méfaits des rois goths, le pape lança une décrétale en six articles, dont l'un était conçu en ces termes : « C'est un sacrilége dont Dieu se réserve le châtiment, que les souverains d'un pays enlèvent à l'Église ce que les fidèles lui ont donné. Anathème donc à qui les retiendra injustement, ou contestera de mauvaise foi la propriété des biens ecclésiastiques. Tout acte de ce genre, exécuté même par les ordres du roi, est entaché d'injustice et nul de plein droit. » La charité de ce pontife égalait sa justice et sa force d'âme. Il racheta un jour tous les esclaves qui étaient en Ligurie, à Milan, et dans d'autres provinces. Il secourut magnifiquement les évêques africains déportés en Sardaigne par Trasamond, roi des Vandales, et consola par des lettres touchantes l'affliction de ces exilés qui se trouvaient en nombre considérable. Il mourut le 19 juillet 514.

Saint Hormisdas lui succéda le 27 du même mois de la même année. Nous dirons plus tard, en parlant de l'Église d'Orient, comment ce pontife éteignit le schisme de Constantinople, suscité par Acace, en faisant signer son *Formulaire* de foi, devenu célèbre sous le nom du pape Hormisdas. Ce pontife, suivant la circonspection de l'Église romaine, refusa d'approuver cette proposition, que des moines de Scythie voulaient faire entrer dans leur profession de foi : « Un de la Trinité a souffert dans sa chair. » Ces paroles pouvaient être entendues dans le sens orthodoxe ; mais les catholiques auraient voulu que l'on substituât celles-ci : « Une des personnes de la Trinité a souffert » comme indiquant mieux la distinction des hypostases dans l'unité de substance. Hormisdas se contenta de blâmer l'opiniâtreté des moines, sans toutefois condamner intrinsèquement la proposition qu'ils défendaient avec tant de chaleur, et que nous verrons admise plus tard par le pape Jean II.

La même année 520, il condamna les livres de Fauste de Riez, sur la grâce et sur le libre arbitre. Ce pape eut le bonheur de voir les Bourguignons renoncer à l'arianisme, les Éthiopiens au paganisme, et les Omérites abjurer la superstition judaïque. Il mourut en 523. Les plus anciens priviléges accordés aux monastères de l'Occident par le Saint-Siége, remontent à ce pape, contemporain de saint Benoît.

Jean Ier, né en Toscane, fut élu pape après Hormisdas, le 13 août 523. Il fut appelé à Ravenne par le roi Théodoric, qui voulait en faire le ministre de ses fureurs ariennes. Ce prince, en effet, contraignit le pape Jean de se rendre à Constantinople, avec injonction de demander trois choses à l'empereur Justin : 1° que les ariens, obligés précédemment par César à recevoir la religion catholique, eussent la permission de retourner à leur secte ; 2° que l'on restituât aux ariens les églises qu'on leur avait enlevées en Orient ; 3° que personne à l'avenir ne reçut l'ordre d'abjurer la secte des ariens. L'issue d'une pareille négociation, confiée par le barbare au chef de la religion catholique, ne pouvait être douteuse : la mort de ce saint pape, qui expira dans les prisons de Ravenne, à son retour de Constantinople, fut le té-

moignage de sa foi, et l'on put connaître, comme du temps de saint Paul « que la parole de Dieu n'est point enchaînée », à l'heure même où son ministre est dans les fers (526). Théodoric laissa mourir de la même manière les autres ambassadeurs, sans avoir plus d'égard à leur rang, comme il avait fait mourir cruellement et sur des soupçons injustes, le chrétien Boëce, l'auteur du livre de la *Consolation,* et Symmaque, le beau-père de ce philosophe célèbre.

Théodoric, après s'être rendu coupable de ces meurtres qui empoisonnèrent le reste de ses jours, s'empara de l'élection des papes, tout en faisant intervenir le sénat, et nomma Félix III, ou Félix IV, Samnite de nation. Du reste, ce pontife était digne, par sa sainteté, de remplir le siége de Pierre, et son ordination put s'accomplir sans troubles. Il vécut jusqu'au temps du roi Athalaric, et demeura sur la chaire pontificale de 526 à 529. Mais le principe d'usurpation était posé de la part du roi des Goths. On vit alors arriver un pape, nommé Boniface II, Romain de naissance, mais Goth de nation, homme recommandable sous le rapport de la charité et même de la sainteté, traditionnelle sur le siége de Rome depuis longtemps ; et toutefois ce pontife avait si peu l'idée des devoirs du poste suprême, auquel il venait d'être élevé, qu'il jeta la perturbation dans la tradition et les usages de l'Église : il lança en effet un anathème posthume contre Dioscore, son compétiteur décédé, et, désignant d'avance le diacre Vigile pour son successeur, comme par droit d'héritage, il agit contrairement à toutes les règles de la discipline. C'était sans doute, avec l'intention de prévenir un nouveau schisme, qu'il avait fait rédiger, en synode, cet acte d'élection, que les prêtres souscrivirent et jurèrent de maintenir. Mais dans un nouveau synode, tenu quelques mois après, on revint sur cette mesure qui fut déclarée attentatoire à la majesté du Saint-Siége et contraire aux règles canoniques. Le pape s'accusa le premier d'avoir commis un excès en souscrivant l'acte d'élection, le lacéra de sa main et le brûla, en présence de tous les prêtres, des clercs et du sénat (531).

Jean II, qui porte aussi le nom de saint succéda au pape

Boniface II. Il condamna l'erreur des moines byzantins, nommés *Acémètes*, qui prétendaient que la sainte Vierge n'est pas véritablement mère de Dieu,et qui soutenaient formellement que Jésus-Christ *n'est pas un de la Trinité*, parce qu'autrement il n'aurait pu souffrir les tourments de la passion. Nous avons vu que les moines de Scythie voulaient au contraire imposer comme article de foi cette proposition : « Un de la Trinité a souffert dans sa chair, » et que le pape Hormisdas n'avait pas voulu autoriser cette formule nouvelle, qui pouvait prêter à un double sens, ou ne lui semblait pas offrir toute la clarté désirable. Jean II, en des circonstances différentes, et lorsque l'hérésie abusait manifestement de cette formule, en sens contraire, crut devoir la maintenir, comme exprimant une seule personne en Jésus-Christ, et l'une des trois personnes divines, qui a véritablement souffert dans sa chair.

Immédiatement après l'élection de Jean II, lorsque l'Église était comme à l'encan, des plaintes s'élevèrent sur ce que pour soutenir les brigues de ceux qui aspiraient au trône pontifical on avait exposé publiquement en vente jusqu'aux vases sacrés. La chancellerie des Goths tout en condamnant la simonie, permit aux officiers du palais de recevoir jusqu'à trois mille sous d'or, lorsqu'il y aurait un différend touchant l'élection d'un pape. Pour les archevêques, le droit d'élection fut tarifé à 2,000 sous, pour les simples évêques à 500. Telle était la situation précaire que l'on menaçait de faire à la papauté sous la royauté barbare.

Saint Agapit fut donné pour successeur à Jean II par le clergé et le peuple (535). Il commença les fonctions de son pontificat par l'examen du concile de Carthage, assemblé pour le rétablissement de la foi et de la discipline dans l'Église d'Afrique, d'où Bélisaire avait chassé les ariens, après la conquête qu'il avait faite de tout le pays sur les Vandales. Envoyé par Théodat, roi des Goths, à Constantinople, pour détourner l'empereur de porter la guerre en Italie, saint Agapit guérit un boîteux sur son chemin, et ne voulut point reconnaître le patriarche Anthyme, transféré de Trébizonde à Constantinople, eutychien obstiné qu'il

réussit, non sans peine, à faire déposer de son siége. Justinien pressait vivement le pape de communiquer avec son patriarche ; se tenant pour offensé du refus, il s'emporta jusqu'à menacer Agapit, en s'écriant : « Embrassez notre croyance, sinon je vous envoie en exil. » Le bienheureux pape laissant tomber sur le prince un regard plein d'une angélique sérénité : « Misérable pécheur que je suis, répondit-il, je pensais être venu vers un empereur chrétien, mais à ce que je vois, c'est un Dioclétien que je rencontre. Sachez pourtant que je ne crains point vos menaces ! Mais pour vous convaincre qu'Anthyme est hérétique, faites lui confesser seulement qu'il y a deux natures en Jésus-Christ; s'il le fait, je communique avec lui. » L'empereur manda aussitôt le patriarche au palais, et lui proposa de confesser deux natures en Jésus-Christ. Anthyme s'en défendit, et Justinien, voyant qu'il avait été trompé, se prosterna, en signe d'excuse, devant le bienheureux pape, et chassa ensuite Anthyme du siége patriarcal, où fut placé Mennas, abbé de Saint-Samson, d'une foi irréprochable.

Après la mort du pape Agapit (27 avril 536), Théodat, roi des Goths, voulant montrer qu'il était le maître dans Rome, nomma Silvère, pour occuper le Saint-Siége. Le clergé de Rome, à qui on avait ôté ainsi la liberté des suffrages, refusa d'abord de consentir à cette élection, qu'il ne ratifia qu'après le sacre de l'élu. Ce fut alors que la cour de Justinien, par l'entremise de Bélisaire, jeta dans la balance l'épée de ses généraux, et fit briller aux yeux de Vigile, diacre et apocrisiaire de l'Église romaine, l'or de l'impératrice Théodora. Mais en réparation de ces intrusions politiques et de ces simoniaques, que nous ne cherchons ni à discuter, ni à voiler, nous pourrons voir comment Silvère et Vigile, devenus légitimes pontifes, soutinrent l'honneur du siége de Pierre, l'un jusqu'à la sainteté du martyre, l'autre jusqu'à l'héroïsme de la résistance.

Les papes Pélage I[er] (555,) Jean III (559), Benoît I[er], et Pélage II (572-577) nous séparent seuls de saint Grégoire (1).

(1) Lenormant, *Quest. histor.*, I, 275, — Gorini, III, 310.

I.

8. Saint Grégoire-le-Grand, pontife et prince. — La Papauté s'annonce dans saint Grégoire-le-Grand, comme la véritable puissance appelée à régénérer la société, en même temps qu'à gouverner l'Église.

Commençons par étudier le *pontife* en saint Grégoire, et nous verrons ensuite quelle est l'action du *prince* au sein de Rome et de l'Italie.

9. Grandeur du pontife : ses vertus et son apostolat, sa science dans le gouvernement des âmes et de l'Église. — I. Issu d'une famille sénatoriale, saint Grégoire, qui a mérité le surnom de Grand, naquit en 540, un an après saint Grégoire de Tours. Il eut pour père, Gordien, qui renonça au monde et à ses richesses pour se consacrer au service des pauvres, et mourut un des sept diacres de l'Église romaine, chargé du soin des hôpitaux, et pour mère Sylvie, qui obtint elle-même les honneurs de la canonisation. Il avait à peine trente-trois ans, lorsque son aptitude pour les charges politiques, autant que le privilége de sa naissance, le firent nommer préfet de Rome en 573, c'est-à-dire principal magistrat de cette ville pour rendre la justice.

L'éclat dangereux des grandeurs ne servit qu'à le faire aspirer à l'obscurité de la retraite. Maître de sa fortune par la mort de son père, il fonda six monastères en Sicile, et le septième à Rome, dans sa propre maison, en le dédiant à l'apôtre S. André. Il prit l'habit monastique, embrassa la règle de saint Benoît, ainsi que le montre Dom Mabillon, et se condamna aux plus rudes austérités, ce qui le réduisit à de continuelles douleurs, et à une faiblesse de corps, que l'énergie de son âme pouvait seule soutenir.

Le bien public de l'Église ne permit pas à saint Grégoire de rester longtemps dans la solitude. Ordonné diacre de l'Église romaine par le pape Pélage II, il fut chargé d'une mission importante, qu'il remplit successivement auprès des empereurs Tibère et Maurice à C. P., avec le titre de légat

ou d'apocrisiaire. L'Italie était déjà ravagée par les Lombards, et le bas-empire ne se hâtait pas de porter secours à ces contrées lointaines. Grégoire ne négligea rien pour solliciter une protection qui commençait déjà à se déclarer impuissante, et déploya dans ce poste difficile les talents qu'il avait reçus du ciel pour la conduite des affaires. Les personnages les plus éminents dans l'Église et dans l'État ne tardèrent pas à devenir ses admirateurs ou ses amis : c'est ainsi qu'il se lia d'amitié avec Euloge, patriarche d'Alexandrie, avec Léandre, évêque de Séville, alors à Constantinople, et avec Eutychius patriarche de cette ville, qu'il ramena à la vraie foi de la résurrection des corps.

Cependant l'humble Grégoire gémissait de se voir plongé de nouveau dans l'agitation des affaires. Pour se maintenir dans le recueillement, en se voyant forcé d'abandonner cette vie cachée, qui lui était si chère, il avait emmené avec lui, quelques moines de sa communauté, avec lesquels il continua de pratiquer les exercices de la vie monastique. Il leur faisait souvent de pieuses conférences, et c'est à cette occasion qu'il composa ses *Morales* ou ses *Commentaires sur le livre de Job*. Après un séjour d'environ cinq années à C. P., il revint auprès de Pélage et ne chercha qu'à se dérober à la vie publique pour s'ensevelir dans le cloître. Tel fut tout l'artifice de son ambition. Il fallait les yeux du protestant Gibbon pour découvrir dans ce prélude à l'élévation de Grégoire, ainsi que dans son opiniâtre résistance, la politique de la ruse ou l'hypocrisie du mensonge. (1)

Lorsque le diacre de l'Église romaine se vit menacé du pontificat, il refusa d'abord la suprême dignité qui lui était offerte ; et, selon la remarque de saint Grégoire de Tours, il écrivit à l'empereur Maurice, dont il avait reçu le fils au sortir des fonts du baptême, pour conjurer le prince de ne pas ratifier l'élection. Mais le préfet de Rome, Germain, fit poursuivre le messager de Grégoire, déchira la lettre, et transmit à l'empereur les désirs unanimes de la population romaine. Cependant continue notre historien, la peste sé-

(1) Edouard Dumon, *Ami de la religion*, T. CXLIX, 669.

vissait à Rome de la façon la plus terrible. Le diacre élu se multipliait pour soulager toutes les infortunes et combattre le fléau. Il eut l'idée d'une cérémonie d'expiation solennelle, et pressa le peuple, ceux qu'il appelait ses frères bien-aimés, d'ouvrir leurs cœurs à la contrition et leurs mains aux bonnes œuvres. Une *litanie*, expression touchante du repentir et des vœux publics de la cité, fut annoncée pour le jour de Pâques ; et les sept différentes processions, qui représentaient les différentes classes, arrivant de plusieurs points, se disposèrent avec ordre, pour faire converger leurs rangs vers la basilique de Sainte-Marie majeure. Mais quatre vingts personnes, en une heure, tombèrent au milieu de la procession solennelle, frappées de la peste, et moururent avant de pouvoir atteindre le rendez-vous. C'est alors, comme le raconte Ciaconius, que Grégoire prit dans ses mains l'image miraculeuse de la Mère de Dieu, peinte par saint Luc, et nu-pieds, les épaules couvertes d'un sac de pénitent, traversa la ville pour se rendre à la basilique de saint Pierre. Suivi de la foule éplorée, il arrivait sur le pont en face du môle d'Adrien, lorsqu'on entendit dans les airs ces paroles que l'Église a recueillies de la bouche des anges : « *Regina cœli lætare, alleluia ! Quia quem meruisti portare, alleluia ! Resurrexit sicut dixit, alleluia* ! » Et pendant que le peuple à genoux écoutait la mélodie sortant du sein des nues, Grégoire, les yeux au ciel, achevait le cantique par cette humble supplication, partie de la terre : « *Ora pro nobis Deum, alleluia* ! » En ce moment, un ange apparut à la cime du mausolée, il tenait à la main un glaive nu et le fit rentrer dans le fourreau. Dès lors la peste ne fit plus une seule victime (1).

Saint Grégoire fut élu Pape à la mort de Pélage, en 590, et son élection fut confirmée, selon la coutume qui existait alors, par l'empereur Maurice, malgré les instances contraires que fit ce pontife, choisi de Dieu, pour détourner de lui ce fardeau ; malgré sa fuite, son déguisement et le soin qu'il prit de se faire enlever par des marchands

(1) *Hist. générale de l'Eglise*, de M. l'abbé Darras, XV. 168.

dans une manne d'osier pour échapper aux gardes de la ville. Caché pendant trois jours dans une caverne au milieu d'une forêt, il fut trahi par le ciel même, et contraint de se soumettre à la voix du peuple et à celle de Dieu. Un tel Pape était nécessaire à l'Église et à l'Italie, dans les circonstances difficiles où se trouvait le monde. Le génie de ce grand homme, et la sûreté de son discernement lui firent entrevoir au milieu de ce bouleversement général le parti avantageux que le christianisme devait se promettre de la conversion des barbares. Cette pensée qui soutenait son courage ne l'abandonna jamais. C'est ainsi qu'il nous apparaît en sa qualité de *chef spirituel* de l'Église, aussi fervent *apôtre* de la foi que *défenseur* vigilant de la tradition, aussi grand *moraliste*, que saint et habile restaurateur du culte et de la discipline.

1° L'apostolat de saint Grégoire eut principalement pour objet d'*affermir* les barbares dans la foi catholique, ou de travailler à leur *conversion* par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Tandis que l'Orient était travaillé, comme nous le verrons, par les germes de la division et du schisme et par tous les vices de la décadence, l'Occident gémissait en partie, sous un vieux reste de paganisme et sous le joug de l'hérésie. « Aux portes de Rome, en Italie et en Espagne, les Goths et les Lombards persévéraient dans l'erreur d'Arius ; les Saxons, païens, étaient maîtres de la Bretagne ; et en Gaule les Francs de Brunehaut et de Frédégonde ne valaient pas mieux que les infidèles. En présence des périls, et quand les plus fermes esprits croyaient toucher à la fin des temps, saint Grégoire avait eu le courage de renoncer au dangereux appui des empereurs byzantins, et de mettre toutes les espérances de la civilisation chrétienne dans les barbares (1). »

Comme ses prédécesseurs, mais d'une vue plus assurée, il reconnaissait les desseins de Dieu sur la race des Francs, et il écrivait à Childebert : « Autant la dignité royale est au-dessus des conditions humaines, autant votre royauté l'em-

(1) Ozanam, IV, 146.

porte sur les autres royautés des nations ; car encore qu'une grande lampe brille de tout l'éclat de sa lumière dans l'obscurité d'une profonde nuit, de même la splendeur de votre foi rayonne au milieu des ténèbres volontaires, où vivent vos voisins. » Toute sa correspondance témoigne de ses préférences et de ses sollicitudes pour ce peuple, dont il ne se dissimule pas les vices. — En même temps qu'il félicitait les rois francs, entremêlant, comme nous le verrons plus loin, le reproche aux éloges, il affermissait dans la foi le roi Reccarède, qui venait de décréter à Tolède le retour des Visigoths d'Espagne à l'unité de l'Église. Ces contrées, plongées au sein de l'arianisme, avaient été ramenées à l'orthodoxie par le glorieux martyre du prince Herménégild, et par les prédications de Léandre de Séville. Cet ami de Grégoire lui écrivit pour lui faire connaître la fervente piété du roi Reccarède, et le consulter en même temps sur les trois immersions du baptême dont les ariens abusaient pour autoriser leurs erreurs. Saint Grégoire lui répondit que, puisque les ariens voulaient faire croire, par une triple immersion, à la distinction entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit, il était d'avis qu'on ne fît qu'une seule immersion, exprimant ainsi sans ambiguité l'unité de nature.

Ce fut encore le même Pape, dévoré du zèle des apôtres, qui prépara la conversion des Lombards à l'époque même où il repoussait leurs attaques, et cherchait à préserver l'Italie de leurs dévastations. Il entretenait un commerce épistolaire très-suivi avec leur pieuse reine Théodelinde, épouse d'Agilulfe. Cette princesse, constamment dirigée par de si sages conseils, fit bâtir des églises, obtint une complète liberté de conscience pour le peuple, encouragea les évêques et les missionnaires orthodoxes, et l'arianisme commença à disparaître insensiblement du milieu des Lombards, jusqu'à ce qu'enfin Agilulfe lui-même embrassât le catholicisme avec ses guerriers, et subît le joug même de Rome qu'il assiégeait.

Mais la prédilection apostolique de saint Grégoire se tourna vers un peuple moins voisin de Rome, qui devait

passer bien promptement des extrémités de la barbarie aux vertus pacifiques de la foi : c'était le peuple anglo-saxon, l'envahisseur de la Grande-Bretagne, qui va porter le nom de l'*île des Saints* (1). Selon le récit du diacre Jean, historien de Grégoire, un jour qu'il passait sur le Forum, n'étant encore que simple moine, il y vit en vente de jeunes esclaves étrangers, dont il admira le beau visage, le teint pur et les blonds cheveux ; et comme il s'informait de leur religion et de leur patrie, le marchand répondit que ces enfants étaient païens, et qu'ils appartenaient à la nation des Angles, en Grande-Bretagne. Quel malheur, s'écria en gémissant le serviteur de Dieu, que la grâce n'habite pas encore sous de si beaux fronts : « *Heu! proh dolor ! inquit, quam splendidas facies princeps tenebrarum nunc possidet, tantaque frontis species vacuam ab interna Dei gratia mentem gestat!...* » Car, ajouta-t-il, ces *Angles* sont des *anges*, et tels doivent être les frères des anges dans le ciel...: « *Bene, inquit, Angli quasi Angeli, quia angelicos vultus habent, et tales in cœlis angelorum decet esse concives !* » Le même historien rapporte que saint Grégoire alla sur-le-champ s'offrir au pape Benoît Ier, successeur de Jean III, et obtint à force d'instances cette mission lointaine. Il était déjà parti, lorsque les réclamations du peuple se firent entendre dans la ville, et forcèrent le pontife à rappeler celui dont l'absence était regardée comme la ruine de Rome : *Petrum offendisti, Romam destruxisti, quia Gregorium dimisisti.* » On eut de la peine à rejoindre Grégoire, qui faisait diligence sur la route de la Grande-Bretagne, et dont le zèle ne fit que changer d'objet au moins pour un temps.

Devenu pape, saint Grégoire se souvint des barbares aux visages d'anges, et par ses ordres, le moine Augustin, accompagné de quarante religieux, passa dans cette île...

Le christianisme n'avait pas d'ennemis plus redoutés que les Anglo-Saxons, remarque Ozanam (2). Il est vrai que la

(1) Oz., IV, 147.
(2) IV, 153, 157. — Cf. *Défense de l'Eglise*, par l'abbé Gorini, II, 58.

Grande-Bretagne avait embrassé la foi chrétienne, dès le second siècle, sous le pape saint Éleuthère ; mais depuis que les Anglo-Saxons, peuples idolâtres de la Germanie, avaient conquis la meilleure partie de ce pays, et chassé les Bretons jusque vers les extrémités de l'île, le paganisme y était rentré, et y avait presque entièrement éteint la lumière de l'Évangile. Telle était l'oppression où vivait le petit nombre de chrétiens qui habitaient encore les villes romaines, qu'en 586, Théon, évêque de Londres, et Thadioc, évêque d'York, abandonnèrent leurs églises et se réfugièrent avec les corps des saints dans les montagnes du pays de Galles. C'est ce qui excita la compassion de saint Grégoire : dix ans plus tard, il envoyait cette colonie de quarante missionnaires, dont nous avons déjà parlé. Il écrivit en même temps aux rois de France, Thierri de Bourgogne et Théodebert d'Austrasie ; à leur aïeule, la reine Brunehaut ; aux évêques d'Arles, d'Aix, de Vienne et d'Autun ; au gouverneur de Provence, pour les engager à favoriser cette conquête spirituelle, et à donner à ses missionnaires l'assistance et la protection dont ils pourraient avoir besoin. L'an 596, les quarante étrangers débarquèrent dans l'île de Thanet, et s'avancèrent, en portant pour étendard une croix d'argent et l'image du Sauveur peinte sur un tableau, accompagnant leur marche du chant des litanies, et demandant à Dieu le salut de ce peuple qu'ils étaient venus visiter de si loin. Le roi de Kent, Ethelbert, qui était le chef de la Confédération nationale, ou de l'Heptarchie anglaise, les reçut en plein air ; car un ancien augure lui faisait craindre, malgré toute sa bravoure, que, s'il les écoutait dans une maison, ils ne le surprissent par quelque sortilége. Quelque temps après, le roi touché de leur sainte vie autant que de leur prédication, décidé d'ailleurs par la reine Berthe, son épouse, chrétienne comme l'avait été Clotilde, et fille du roi des Francs, Charibert, se rendit et demanda le baptême. Le jour de Noël de l'an 597, Augustin, sacré archevêque de Cantorbéry, baptisa dix mille infidèles. Il parcourut ensuite tout le pays et régénéra les habitants de ces contrées, en laissant des prêtres à ces peuples con-

vertis. Saint Grégoire-le-Grand, au premier bruit de cette nouvelle, qui lui fut apportée par le prêtre Laurent et le moine Pierre, les messagers d'Augustin, put s'écrier : « Voici que la langue des Bretons, qui n'avait que des frémissements barbares, fait retentir les louanges du Seigneur et répète l'alleluia des Hébreux. Voici que l'Océan, avec ses orages, se courbe sous les pieds des saints, et la parole du prêtre enchaîne les flots que l'épée des empereurs n'avait pu dompter : *Ecce lingua Britanniæ, quæ nihil aliud noverat quam barbarum frendere, jamdudum in divinis laudibus hebræum cæpit alleluia resonare.* »

Rien de plus admirable dans les lettres du pontife que la sagesse mêlée à la force de ses exhortations ; et c'est en vain que l'on a cherché à découvrir dans la conduite de Grégoire, comme dans ses paroles, un seul trait à reprendre, soit à l'égard de ces esclaves anglo-saxons qu'il ne faisait acheter que pour les instruire de la foi chrétienne, soit à l'égard de ces peuples convertis par les seules armes de la persuasion. La condescendance du pontife s'accommode, autant qu'il le peut, à la faiblesse des barbares ; et la réponse aux consultations du moine Augustin atteste toute la connaissance qu'il avait des besoins d'une chrétienté naissante, et de la réforme de la famille, autant que de l'organisation dans le temporel du clergé, l'ordre des cérémonies et les moindres détails du culte (1).

Les exemples de modération que donnait saint Grégoire dans la défense de la tradition ou de la foi, ne sont pas moins admirables que les preuves de son zèle dans la conversion des barbares. Sérénus, évêque de Marseille, avait brisé et jeté hors de l'église des images, qui étaient devenues l'occasion d'un culte superstitieux, de la part de quelques personnes ignorantes et grossières, allant jusqu'à les adorer. Le peuple de cette ville s'était scandalisé de ce procédé sommaire, qui paraissait non seulement condamner l'abus, mais détruire le culte des images. « Nous vous louons, écrivit le pape, d'avoir eu du zèle pour empêcher

(1) Palma, *Prælectiones hist. eccles.* t. II, p. 79. — Ozanam. IV. 159.

qu'on adore les ouvrages de la main des hommss ;mais nous jugeons que vous n'auriez pas dû briser ces images. Car on expose des tableaux dans les églises, afin que ceux qui ne savent pas les premiers éléments des lettres, puissent lire sur les murailles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les livres. Votre fraternité devait donc conserver ces images et empêcher le peuple de les adorer. » Et comme cette première réprimande ne semblait pas suffire à ramener Sérénus, qui, sous une apparente soumission, cherchait à justifier sa conduite, Grégoire revint à la charge : « Autre chose est d'adorer la peinture, dit-il, autre chose est d'apprendre par la peinture ce qu'il faut adorer. Vous ne deviez donc pas briser ce qui a été mis dans les églises, non pour être adoré, mais pour instruire les ignorants. Ce n'est pas sans raison que l'antiquité a reçu l'usage de peindre, dans nos temples, les histoires des saints. Aussi assure-t-on que vous avez tellement scandalisé votre peuple, en suivant mal à propos les mouvements irréfléchis de votre humeur, que la plus grande partie s'est séparée de votre communion. Rappelez-les avec une douceur paternelle. Dites-leur que ce n'est pas l'histoire représentée dans le tableau qui vous a choqué, mais l'adoration rendue mal à propos à des peintures. » La sagesse de ces avis aurait dû prévenir, dans l'Orient, la fameuse hérésie des iconoclastes, qui devait y exercer tant de ravages.

Une autre question déjà soulevée à Constantinople, et sur laquelle nous reviendrons en parlant de Justinien et du pape Vigile, était la question des *trois chapitres*. Cette affaire litigieuse avait laissé des traces jusqu'en Occident : un petit nombre d'évêques, en Afrique, et en Istrie de la province d'Aquilée, refusaient toujours d'admettre le cinquième concile général, qui avait condamné les *trois chapitres*, épargnés, ou plutôt passés sous silence par le concile de Chalcédoine. Les évêques d'Espagne s'étaient maintenus à ce sujet dans une sorte de neutralité. Saint Grégoire-le-Grand, dans une lettre adressée aux quatre patriarches d'Orient, à la suite de son exaltation, essaya de terminer ce schisme, qui ne cessa entièrement que sous le pape Hono-

rius ; il donna lui-même sa profession de foi : « Je reçois, écrivait-il, les quatre premiers conciles généraux, et je les vénère comme les quatre évangiles. Je porte le même respect au cinquième, où la prétendue lettre d'Ibas a été condamnée, Théodore convaincu de diviser la personne du Médiateur, et les écrits de Théodoret contre saint Cyrille réprouvés. Je rejette toutes les personnes que ces vénérables conciles rejettent, et je reçois toutes celles qu'elles honorent ; parce que leurs décisions s'appuient sur le consentement de l'Église universelle. »

2° Saint Grégoire, comme restaurateur de la discipline et de la liturgie ecclésiastiques, mérite une place à part. Il a laissé en mourant, dans ses propres écrits, son *Pastoral*, ses *Morales* et ses *Dialogues*, les grands principes qui ont dirigé sa conduite dans le gouvernement des âmes, et les grands exemples dont il s'inspirait lui-même.

Le saint Pontife composa son *Pastoral* pour répondre au blâme que lui infligeaient ses amis, en particulier Jean de Ravenne, de ce qu'il avait voulu se dérober à l'épiscopat. Ce traité est divisé en quatre parties. La première est sur la vocation à la charge pastorale ; la deuxième sur les devoirs généraux et les vertus d'un pasteur légitimement appelé ; la troisième sur le devoir principal ou sur le ministère de la prédication pour instruire les autres ; la quatrième sur la considération de sa propre faiblesse pour se connaître et s'instruire soi-même par l'humilité. « Voilà, digne collègue, ajoute-t-il, que le besoin de justifier ma conduite m'a forcé à décrire les qualités du pasteur ; et pendant que je m'applique à montrer ce qu'il doit être, j'ai dépeint un beau personnage, étant moi-même un peintre fort laid. J'ai poussé les autres au rivage de la vertu, ballotté moi-même par les flots du péché. Accordez-moi, je vous en supplie, le secours de vos prières, comme une planche pour me sauver du naufrage de cette vie, le mérite de vos œuvres m'empêchera d'être submergé par la malice des miennes. » Les *homélies* de ce Père sont pieuses sans être sublimes ; il cherche uniquement à instruire les fidèles, et il a recours à une foule de similitudes et d'allégories, afin de se faire

comprendre plus facilement. On ne doit pas s'étonner s'il explique souvent l'Écriture sainte d'une manière plus ingénieuse que littérale. Ses *Dialogues* sont remplis de traits édifiants, qui atteignent toujours leur but instructif et moral.

L'œuvre *liturgique* de saint Grégoire, son *Sacramentaire*, son *Bénédictionale*, son *Antiphonaire*, subsiste dans ses principales parties, et porte le cachet de son auteur. Pour cultiver le chant, qui prit le nom de chant grégorien, il fonda une école que l'on voyait encore debout trois cents ans après, du temps de Jean, diacre et historien de ce pape. On conservait alors avec respect l'original de l'*Antiphonaire*, élaboré par le saint pontife, ainsi que le fouet dont il menaçait les petits écoliers, et le lit sur lequel il se reposait pendant la leçon, à cause de sa goutte et de ses autres infirmités, qui le réduisirent pendant près de deux années à ne pouvoir se lever qu'à peine trois heures les jours de grandes fêtes pour célébrer la messe.

Les *Lettres* de saint Grégoire-le-Grand, au nombre de près de neuf cents, donnent seules le secret de cette direction sage et puissante, qu'il sut imprimer à toutes les parties de la chrétienté. C'est ici surtout qu'apparaît la suprématie spirituelle de saint Grégoire, sans parler du commencement de souveraineté temporelle, que nous lui verrons exercer bientôt. Rien n'échappait à son œil vigilant, et la force ne manquait pas plus à ses réprimandes, que la prudence à ses conseils, et la charité à ses exhortations. Il écrivait avec courage et fermeté aux rois austrasiens, pour leur reprocher les honneurs ecclésiastiques vendus à l'encan, l'élévation subite des laïques puissants aux siéges épiscopaux ; « d'où il arrive, ajoutait-il en propres termes, que ceux qui aspirent aux saints ordres, ne songent point à corriger leurs mœurs, mais à ramasser des richesses, dont ils font acheter les dignités sacrées, tandis que les hommes pieux à qui la pauvreté ferme la porte, renoncent au ministère des autels. » L'entrée des barbares dans l'Église, et jusque dans le sanctuaire, ne pouvait manquer d'amener de pareils abus. Saint Grégoire de Tours cite entre autres Sa-

lonius d'Embrun et Sagittarius de Gap, qui armés du casque et du bouclier, combattaient en personne, vivaient dans la licence des camps, et s'abandonnaient aux vices les plus honteux. Nous approchons du septième siècle, où les noms de la race conquérante font invasion dans l'épiscopat. On trouve dans les écrits de saint Grégoire-le-Grand deux lettres à Childébert II, une à Clotaire, six à Brunehaut, six à Théodebert, et à Thierri, plusieurs aux évêques des Gaules, toutes pour hâter la correction des mœurs, pour réprimer les progrès de la simonie, pour déraciner l'opiniâtreté des pratiques idolâtriques. Il serait facile de montrer par de semblables exemples la sollicitude de Grégoire pour faire observer en tous lieux la discipline et les canons. L'Illyrie et la Grèce, la Macédoine et l'Épire ressentirent les heureux effets de son autorité.

10. **Grandeur du prince, désintéressement, courage et loyauté de saint Grégoire, qui sauve Rome et fonde à son insu la souveraineté temporelle des Papes.** — II. Après avoir parlé du *Pontife*, nous arrivons au *Prince*.

Notre dessein n'est pas de remonter proprement à la première origine des possessions temporelles, qui formaient déjà le patrimoine de saint Pierre au temps de saint Grégoire. Il serait facile de faire voir que la libéralité des fidèles ou des princes fit d'abord tous les frais de cette royauté nouvelle, qui s'imposait par l'amour et non point par la conquête. Ce qui est certain, c'est qu'au temps de saint Grégoire-le-Grand, ainsi que nous le voyons par ses épîtres, l'Église romaine possédait de grands revenus, de riches domaines, et même des territoires considérables, en Italie aussi bien qu'en Dalmatie, en Sicile, en Sardaigne, dans la Corse et l'Égypte, dans les Gaules, en Afrique et en plusieurs autres provinces. Quelques-unes de ces possessions étaient affermées au nom de l'Église romaine, qui en percevait la rente; d'autres portaient le nom de *seigneuries*, embrassant quelquefois des villes, des provinces entières sur lesquelles le Pape exer-

çait par ses officiers tous les droits de *suzeraineté* (1).

Nous tenons seulement à faire voir par quel enchaînement de circonstances providentielles cette principauté naissante devint, même avant Charlemagne, le rempart de l'Italie, pour devenir un jour le salut de la société tout entière. Le rôle de saint Grégoire est surtout admirable par le désintéressement qui préside à sa conduite, et par l'espèce de *contrainte*, qui le força de prendre en main les rênes abandonnées du gouvernement, et de se constituer à son insu, pour ainsi dire, le *prince* et le sauveur de son peuple.

Un coup d'œil général sur le règne de ce pontife suffit pour mettre ce grand fait en lumière. « S'il fût jamais un temps où l'on ait pu croire l'Église en danger, dit un historien moderne (2), la Papauté condamnée à périr, c'est bien certainement celui de ce pontificat, qui commença par une disette ; puis chaque année on avait à craindre, à prévenir ou à repousser les attaques lombardes, interrompues seulement par quelque trève incertaine. Parmi ces anxiétés et ces maux éclata une fièvre contagieuse, qui n'épargna presque personne, qui décima la population à Rome, dans les villes voisines et jusqu'en Afrique. De quelque côté que les populations tournassent leurs regards, point de secours assuré, point d'autre ressource que la vertu de saint Grégoire. Et malgré l'espérance d'une foi naïve, malgré leur confiance dans la sagesse éprouvée de ce saint homme, que pouvait-on attendre d'un humble religieux, arraché malgré lui à la vie contemplative ; l'homme du caractère le plus doux, le moins entreprenant, le moins enclin à la gloire comme au tracas des choses de ce monde, avec une santé épuisée d'austérités à cinquante ans, et en proie à de vives souffrances. Il regretta jusqu'à son dernier jour la tranquillité de sa première vocation. Loin d'affecter un courage stoïque, il tomba malade de chagrin en apprenant le ravage

(1) *Hist. des Etats du Pape*, John Miley, II. — *Souveraineté pontif.*, Mgr Dupanloup, 78.

(2) M. Ed. Dumon, *Ami de la Religion*, T, CL p. 196.

des Lombards en Toscane. Il ne comptait plus les années que par cette affliction sans cesse renaissante... Il se plaignait ingénuement de la goutte dont il était cruellement tourmenté, à ne pouvoir presque plus sortir de son lit, pendant la dernière moitié de son pontificat, et à désirer la délivrance d'un corps desséché par la maladie... Et voici maintenant la merveille : ce vieillard débile, qui ne soupire qu'après une pieuse solitude, se voit appelé d'office, par la nécessité absolue des événements, à s'interposer pour son troupeau défaillant ; il devient l'appui, le défenseur de son pays, le redresseur de tous les torts ; il supplée à la pénurie, à l'incurie malévole de la cour byzantine ; il protége seul les malheureuses populations, foulées par ce gouvernement qui devrait les défendre. Il avertit, il prie, il presse, il reproche, il commande. Approvisionnements, administration, négociations, guerre, rien ne se fait sans lui, rien ne réussit que par lui, et il suffit à tout avec une facilité, une fermeté incomparable; il est de fait, à son insu, et malgré lui, le seul pouvoir efficace en Italie. »

Gibbon, l'ennemi du Saint-Siége, convient que le « malheur des temps augmenta peu à peu le pouvoir temporel des Papes,» et les lignes qu'il consacre à saint Grégoire-le-Grand sont un hommage involontaire, mais frappant, rendu à la politique vigilante, ferme et désintéressée du pontife (1). Le seul fait de l'invasion des Lombards et la belle défense de Rome par saint Grégoire, suffisent pour confirmer cette assertion.

Les Lombards, qui avaient longtemps habité les marais de la Pannonie, étaient descendus en Italie immédiatement après la ruine des Goths, qui avaient eux-mêmes rapidement succédé au roi des Hérules, Odoacre, le destructeur de l'empire d'Occident. Autharis était chef de ces peuples, engagés dans l'hérésie arienne, qui n'avait point adouci leur humeur guerrière. Ce prince étant venu à mourir, la veuve, Théodelinde, qui était catholique, et qui fut toujours chérie des Lombards, à la conversion desquels elle contribua si

(1) *Hist. des Etats du pape.* 24.

puissamment, eut le droit de donner l'empire avec sa main à l'époux de son choix, et désigna le vaillant Agilulfe. Le premier soin de ce prince fut de se mettre en sécurité du côté de la Gaule par un traité définitif avec Childebert. Il ne restait donc plus pour s'opposer à la conquête, tentée par les Lombards, que l'exarque de Ravenne, Romanus, qui n'avait de *romain* que le nom, et qui représentait fidèlement la cour de Byzance, dans son inaction et sa faiblesse. Incapable de tenir la campagne et de diriger les opérations de la guerre, nous le verrons encore mettre un obstacle à la conclusion de la paix. Par surérogation, il joignait la méchanceté à la maladresse, et devenait un surcroît d'embarras et de peine, pour le pontife Grégoire, qui se plaignait en ces termes à un évêque d'Orient des vexations nouvelles qu'attirait ce nouveau genre de protection : « Ce que nous souffrons dans ce pays de la part de votre ami Romanus, il est impossible de le dire. Je dirai seulement que sa méchanceté envers nous l'emporte sur le glaive des Lombards, au point que les ennemis qui nous égorgent paraissent plus humains que les juges de la République, qui, par leur malice, leurs rapines et leurs fraudes, nous consument d'inquiétude. Prendre soin tout à la fois des évêques et des clercs, des monastères et du peuple, veiller avec sollicitude contre les embûches des ennemis, être toujours en garde contre les tromperies et les malices des commandants, quelle occupation, quelle douleur c'est, votre fraternité le comprendra d'autant mieux qu'elle m'aime plus purement, moi qui endure tout cela (1).

Le sujet de ces plaintes n'était que trop légitime. L'exarque Romanus, aussi imprudent à provoquer l'attaque, qu'inhabile à la soutenir, sans calculer les suites de sa témérité, crut le moment favorable et rompit la trêve. Grégoire eut à supporter tout le poids de cette faute et à la réparer. Les Lombards furent ainsi attirés sous les murs de Rome, et menacèrent Naples qui était sans défense. Le pontife trembla pour son peuple et pour ses vassaux, mais ne s'oublia

(1) Ep. XL, 11 *ad Sebastianum, episc. Sirmii.*

pas un instant. Ariulfe, duc de Spolète, vaillant homme de guerre au service d'Agilulfe, se mit en campagne, sans savoir que Rome était dégarnie de troupes, et entama des négociations avec le pape, peut-être dans l'espoir de l'abuser et pour gagner du temps. Grégoire, dans un entier délaissement, ne se laissa ni tromper, ni abattre. Par sa rapide prévoyance, trois généraux sont bientôt en état d'aller observer l'ennemi ; des renforts leur sont envoyés avec ces instructions : « Concertez-vous, faites de votre mieux, si de ce côté ou du côté de Ravenne vous apprenez qu'Ariulfe s'avance, tombez sur lui en braves. » Cette noble contenance n'arrêta pas le Lombard, qui vint jusque sous les murs de Rome, abandonnée de l'exarque, usa de représailles en pillant et massacrant, mais ne pénétra pas dans la ville (592). L'affliction que ressentit Grégoire des actes de cruauté dont il était témoin, le rendit malade de chagrin, sans lui faire perdre de vue le salut de Rome et de l'Italie. En même temps, à l'instigation d'Ariulfe, un autre Lombard, Arigise, duc de Bénévent, s'était porté sur Naples. Le pontife envoie aussitôt un commandant, et adresse une exhortation aux soldats, qui devaient défendre cette ville : « Entre tous les mérites des hommes de guerre le plus grand est de défendre le pays et d'obéir à l'utilité du commandement. Je sais que c'est là ce que vous faites, en obéissant à notre lettre, par laquelle *nous avons nommé tribun*, pour la garde de la ville, l'honorable Constantius ; et vous en donnez la preuve par votre dévouement. Je vous engage donc, par la présente, à continuer de lui obéir, comme vous avez fait pour le service des sérénissimes seigneurs, et pour la défense de la cité. Soutenez votre bonne conduite par une attentive vigilance (1). »

Sans ces promptes et courageuses dispositions tout était perdu ; car l'année suivante, 593, le nouveau roi Agilulfe vint en personne et reprit l'offensive. Tous les maux et les terreurs de la guerre recommençaient, comme saint Grégoire l'avait prévu. Un jour, il expliquait en chaire le 40e chapitre

(1) Ep. XII, XXIV.

d'Ezéchiel, lorsque l'on apprend tout à coup que l'ennemi est aux portes. « Que personne ne me blâme, s'écrie le saint Pontife, si cette nouvelle m'impose le silence. Vous le voyez, nos tribulations sont au comble. Le glaive nous environne de toutes parts ; de toutes parts la mort se présente à nos yeux. Plusieurs de nos concitoyens rentrent avec les mains coupées ; on nous annonce que d'autres sont pris, d'autres tués. Il ne m'est plus possible de continuer l'explication, mon âme s'afflige de vivre (1). » Tout ce qu'avait su imaginer l'exarque en cette occurrence avait été de retirer des troupes de Rome pour défendre Pérouse. Ce qui restait avec le pontife, animé par lui, fit son devoir, sous le commandement du préfet, nommé aussi Grégoire, et de Castorius, maître de la milice. On résista, non sans peine, mais assez vaillamment pour ôter aux Lombards l'espoir de réussir.

Pendant que Grégoire opposait seul tant de courage à l'invasion, et travaillait avec habileté à se ménager une paix honorable, Romanus employait son temps à calomnier le pontife auprès de la cour de Byzance. Cet exarque, qui voulait la guerre et qui en fuyait le théâtre, écrivit donc à l'empereur Maurice, et lui fit entendre que Rome avait failli être prise, par la faute du Pape, dans l'espérance trompeuse d'une pacification. La réponse de Grégoire à la lettre de Maurice dut le tirer de son erreur. Le Pontife, gardant son calme et sa dignité, commence par se plaindre qu'on l'injurie sans plus de motif que de convenance : « On me traite de simple et on m'appelle insensé... Je l'avoue, et quand je n'en conviendrais pas, les faits parlent. Si je n'avais pas été insensé, je ne me serais pas exposé à tant souffrir ici au milieu des glaives des Lombards. J'ai dit qu'Ariulfe se prêtait sincèrement à la paix. On me reproche d'avoir menti... On croit les autres plus que moi. C'est un grave outrage envers un prêtre. Sans doute, si le malheur de mon pays ne s'augmentait pas chaque jour, je me tairais avec joie sur le mépris et la dérision de ma personne ; mais ce qui m'afflige vivement, c'est que la situation qu'on m'ac-

(1) *Hist. des Etats du Pape*, 20.

cuse de déguiser, conduit journellement l'Italie captive sous le joug des Lombards. Pendant qu'on refuse de me croire, les ennemis acquièrent des forces immenses... La paix, que *j'avais faite* avec les Lombards établis en Toscane, sans qu'il en coûtât rien, a été annulée. »

« Après cette paix rompue on a ôté des soldats à la ville, et les uns ont été tués par l'ennemi, les autres distribués à Narni et à Pérouse ; et Rome s'est trouvée dénuée..... Ensuite le coup le plus grave a été l'attaque inopinée d'Agiulfe. J'ai dû voir de mes yeux des Romains attachés par le cou comme des chiens, pour être vendus en France ; et parce que nous autres, en dedans de la ville, nous avons échappé à ses mains par la protection de Dieu, on a cherché à nous prendre en faute sur ce que le blé a manqué, quand j'ai précédemment averti qu'il n'était pas possible d'en garder longtemps une grande quantité dans cette ville ; quant à moi, tout cela ne me trouble nullement, car avec le témoignage de ma conscience, je suis prêt à tout souffrir, pourvu qu'au milieu de tout cela je sauve mon âme. Mais je ne suis pas médiocrement affligé pour deux hommes honorables, le préfet Grégoire et le commandant Castorius, qui ont de tous leurs efforts supporté les veilles et les fatigues excessives de la défense, pour être en butte à la colère des maîtres... Je le vois très-bien, c'est ma personne qui grève eux et leurs actes ; et parce qu'ils ont avec moi travaillé dans la tribulation, la tribulation les poursuit après le travail. Quant au terrible jugement de Dieu dont vous voulez me menacer, je vous prie, par le même Dieu tout-puissant, de n'en pas parler davantage ; car nous ne savons en quel état chacun de nous y comparaîtra... Je vous dirai toutefois, en peu de mots, que, pécheur indigne, j'attends plus de la miséricorde du Sauveur que de votre justice. Les hommes sont fort peu instruits là-dessus : peut-être ce que vous louez, Dieu le blâmera, et ce que vous blâmez, il le louera. Dans cette incertitude, mes larmes sont mon unique recours pour demander au Dieu tout-puissant qu'il dirige de sa main ici-bas l'empereur notre maître, qu'il le trouve exempt de toute faute dans ce terrible jugement ; et, pour

moi, qu'il me rende, s'il est nécessaire, agréable aux yeux des hommes, en sorte que je n'offense en rien sa grâce éternelle. » Ainsi le vigilant pontife, plus occupé de remédier partout au désordre, que d'épiloguer sur le droit et le pouvoir qu'il en avait, continuait de défendre l'Italie, en dépit de Byzance et de l'exarque. Les désolations et les ruines, que la guerre étendait journellement, venaient en effet surtout de la mauvaise volonté de l'exarque Romanus et cette mauvaise volonté de Romanus venait elle-même de ces impitoyables rapines, qui s'autorisaient des troubles de la guerre, et s'y cachaient plus aisément. Tant que Romanus vécut, la paix fut rendue par lui impossible. Enfin le saint pontife, délivré de cet ennemi plus redoutable que les Lombards, se tint constamment sur la défensive, attendant que le nouvel exarque Callinique traitât lui-même de la paix avec Agilulfe. Bientôt il put adresser des remerciements à Théodelinde pour son utile intercession, et des félicitations au roi lombard, en lui recommandant de faire partout observer le traité exactement. Cette paix, ou plutôt cette trêve, ne fut conclue que vers 599 (1).

On dirait que cette merveille qui accroît en Occident la puissance des papes et rend leur influence extérieure si utile et si providentielle, ne fait qu'éveiller la jalouse susceptibilité des patriarches de l'Orient à Constantinople. Le premier germe du schisme couve déjà dans le sein de cette Église infortunée, au moment où l'islamisme se prépare en quelque sorte à l'envahir. Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, s'arroge le titre de patriarche œcuménique, pendant que saint Grégoire l'en reprend par sa parole et par son exemple, se contentant d'être appelé, dans le langage évangélique, le serviteur des serviteurs de Dieu (2).

II

11. Charlemagne et l'Église romaine. — Après saint

(1) De Maistre, *le Pape*, 178 183.

(2) Ozan., IV, 170, Ed. Dumon, *Ami de la relig.*, CL. 4, 706.

Grégoire-le-Grand nous passons de suite à Charlemagne, dont le plus beau titre de gloire nous semble celui qu'il a toujours ambitionné, le titre de défenseur de l'Église, et de protecteur déclaré de l'Église romaine.

L'objet de cette étude, sur les relations de Charlemagne avec la papauté, est le développement du pouvoir temporel des papes. L'origine de ce pouvoir nous apparaît dans cette souveraineté que le pape saint Grégoire-le-Grand exerce, comme à son insu, pour le salut de Rome et de l'Italie; cette souveraineté est consacrée authentiquement par Charlemagne, et nous la verrons se transformer, sous les Papes saint Grégoire VII et Innocent III, en une sorte d'empire universel, en une salutaire et légitime influence pour la civilisation des peuples.

12. **Raisons ou motifs principaux qui ont nécessité et légitimé la souveraineté temporelle des papes.** — Nous avons déjà fait remarquer sous saint Grégoire-le-Grand la nécessité des circonstances et le malheur des temps, qui avaient porté ce grand pontife à la tête des affaires, et qui l'avaient obligé à réparer les fautes de l'exarque en le chargeant d'un soin qui regardait la cour de Byzance. Le salut de la Péninsule continua de reposer sur ses successeurs; mais en outre la complication du mahométisme, qui vint mettre l'Occident lui-même en péril, ne tarda pas à exiger une intervention plus forte et plus universelle; enfin, la lutte et la persécution des empereurs d'Orient contre l'Église et les papes déterminèrent puissamment l'autorité déjà prépondérante de ces princes de la chrétienté, non-seulement à se maintenir dans une indépendance temporelle, nécessaire désormais au gouvernement de l'Église, mais encore à diriger le mouvement social dans l'intérêt des nations et même des rois ou des pasteurs des peuples. Ainsi, la *sécurité de l'Italie*, la *sécurité de l'Europe occidentale* et la *sécurité des pontifes romains* furent les trois grands motifs qui justifièrent cette révolution, l'une des plus importantes du moyen âge, ayant pour effet d'arracher le siége de Rome à la tutelle impuissante, ou plutôt au joug de Constantinople et de substituer Charle-

magne et ses successeurs aux successeurs dégénérés de Constantin.

1° La sécurité de l'Italie (1). Depuis saint Grégoire-le-Grand, la situation intérieure de l'Italie ne s'était pas améliorée. Malgré la conversion d'une partie des Lombards, l'histoire de cette nation, à très-peu d'exceptions près, ne nous montre que le tableau d'une incessante anarchie, de crimes sans cesse renouvelés. Aucune direction morale ne fait pressentir dans le gouvernement de ces peuples l'avenir d'une civilisation. Cette nouvelle agrégation d'hommes ne fait corps nulle part, d'une manière solide, avec la nation italienne ; elle ne tend nullement à s'unir et à se confondre avec les anciens habitants. Ce gouvernement est également incapable de se fonder et de se soutenir par sa propre force ; il n'a pas même cette sorte de mérite, que nous devons reconnaître aux autres barbares, et qui consistait, de la part des Francs, des Goths, des Anglo-Saxons et des Normands, à laisser au moins au christianisme, à l'épiscopat, à l'ordre monastique la liberté de leur action. Tel est encore, au moment où Charlemagne va l'anéantir, après deux siècles d'existence, cet ennemi constant et acharné de l'Italie et du Saint-Siége. Nulle régénération n'était à espérer de ces farouches Lombards, auxquels il fallait résister courageusement, jusqu'à ce qu'on fît disparaître *comme peuple* ce barbare oppresseur. L'indépendance des Papes, élevée sur les ruines de cette domination étrangère, fut donc le salut de l'Italie et lui garantit sa nationalité (2).

2° Sécurité de l'Europe occidentale. A l'époque où nous sommes parvenus, l'Espagne était au pouvoir des musulmans, et les provinces méridionales de la Gaule envahies par ces nouveaux barbares attendaient un libérateur. Le *bas empire* abandonnait ces contrées à leur sort, comme il les avait abandonnées à la première invasion. Il fallait un centre de mouvement et d'action, un commandement général, qui ralliât tous les États chrétiens sous un même chef, pour

(1) Lenorm., *Quest. hist.*, II, 265.
(2) Cantù, *Hist. univ.*, VIII, 260.

marcher contre les infidèles : le seul représentant de la grande *unité* ne pouvait être que le Pontife romain, au milieu de ce choc des nations et de la confusion inévitable qui allait rendre si critique la formation de tant de peuples divers. Mais le Pontife romain, pour présider à ces différents conflits, avait besoin d'une indépendance et d'une souveraineté temporelles, qui le rendissent *l'arbitre* ou le médiateur des princes et des peuples, en Occident, comme il était destiné à devenir, en Orient, le *vengeur* du christianisme outragé, quand le sublime élan des croisades réclamera l'intervention d'un chef pour le diriger.

3° Sécurité des pontifes, exposés surtout de la part des empereurs de Constantinople depuis de longues années, à perdre leur propre liberté, cette liberté essentielle au gouvernement de l'Église, qui veut que le Pape *soit* libre et qu'il le *paraisse* au *dehors* et au *dedans* de ses États pour faire respecter la doctrine et les mœurs par ses définitions et ses décrets. Sans parler des tortures prolongées qu'on fit subir au Pape Vigile, sous le règne de Justinien, et des voyages forcés qu'on fit entreprendre à plusieurs Papes, tels que ceux d'Agapit et de Constantin, à Byzance, voyages dans lesquels l'autorité spirituelle pouvait à peine soutenir son attitude indépendante, on attenta plus d'une fois, par ordre de l'empereur, à la liberté et à la vie des Papes (1). Sous Sergius, sous Jean III, bien peu d'années avant l'avénement de Grégoire II, ces entreprises s'étaient renouvelées; et si elles avaient échoué, ce n'était pas la faute des empereurs; c'est qu'alors l'armée d'Italie et le peuple de Rome étaient entièrement dévoués à la cause du Saint-Siége. A trois reprises, les mêmes tentatives eurent lieu contre Grégoire II, et l'opinion dut s'établir dès lors que tôt ou tard le pouvoir impérial tirerait vengeance de la résistance toute spirituelle des pontifes romains. Il faut le dire à la louange de Grégoire II, malgré ces attentats de Léon III, il continua dans des circonstances graves, ainsi que ses prédécesseurs, de témoigner de l'ancienne fidélité des

(1) Len., II, 263.

souverains-pontifes à l'autorité temporelle de Byzance (1).

« On a cru pouvoir le dire, ajoute Mgr Dupanloup (2), et nous le répétons après les plus graves auteurs: les patriarches de Constantinople, jouets avilis des empereurs ariens, monothélites, iconoclastes et mahométans, sont l'image repoussante de ce qu'auraient pu devenir, ou du moins paraître dans la suite des siècles, les papes, ces chefs suprêmes de la catholicité, si Dieu ne les eût préservés par un perpétuel miracle, ou plutôt s'il n'avait tiré des trésors de sa sagesse et de sa puissance le moyen providentiel, également simple et fort, d'une souveraineté indépendante, pour la sécurité de l'Église mère et maîtresse de toutes les autres...

Nul, assurément, n'accusera Fleury d'être trop favorable au temporel du Saint-Siége. « Tant que l'empire romain a subsisté, dit cet historien, il renfermait dans sa vaste étendue presque toute la chrétienté. Si la Papauté avait alors un maître, ce maître l'était de tout le monde. Mais depuis que l'Europe est divisée entre plusieurs princes, si le Pape eût été sujet de l'un d'eux, il eût été à craindre que les autres n'eussent eu peine à le reconnaître pour le père commun, et que les schismes n'eussent été fréquents. On peut donc croire que c'est par un effet particulier de la Providence que le Pape s'est trouvé indépendant et maître d'un État assez puissant pour n'être pas aisément opprimé par les autres souverains, afin qu'il soit plus libre dans l'exercice de sa puissance spirituelle, et qu'il pût contenir plus facilement tous les autres évêques dans le devoir (3). »

13 **Accroissement graduel de la souveraineté pontificale par le droit des gens, des traités et de la conquête.** — A mesure que nous avançons dans l'histoire, nous voyons la merveilleuse institution du pouvoir temporel des Papes devenir plus forte en même temps qu'elle de-

(1) Len., II, 264, 270.

(2) *Souveraineté pontif.*, 41.

(3) Fleury, quatrième disc., n. 10.

vient plus nécessaire. Tout concourt à l'étendre: du côté des Papes leur sainteté, leurs services, leurs bienfaits; du côté des empereurs, leur confiance d'abord, ensuite leurs exigences,leur tyrannie, leur penchant à l'hérésie, leurs sanglantes persécutions ; du côté des peuples, l'esprit de soumission et de fidélité, qui porte vers Rome toutes les nations évangélisées et civilisées par les missionnaires et la reconnaissance de l'Italie qui vénère dans les Papes des gardiens et des sauveurs.

La conduite tenue par les Pontifes Romains à l'égard des empereurs grecs, est d'autant plus remarquable, en ce qui regarde la défense de l'Italie, que la cour deByzance ne sait payer le dévouement des Papes que par la plus noire ingratitude. Sans parler de l'histoire du monothélisme, et de l'enlèvement de saint Martin, que nous verrons traîné à Constantinople, par les ordres de l'empereur et jeté en exil, où il mourut, comme le pape Silvère, d'épuisement et presque de faim, la persécution se renouvelle sous Justinien II et sous ses successeurs, les empereurs iconoclastes. Deux fois le second Justinien, comme nous le verrons, en parlant du concile *in Trullo*, donna l'ordre d'enlever le Pape de Rome, et de l'amener à Constantinople: Sergius, défendu par les soldats, sut lui-même défendre à son tour la vie de son ravisseur, Zacharie; et Jean VI, dans les mêmes circonstances, sauva la vie à l'exarque Théophilacte, mal protégé par ses soldats contre l'indignation des Romains, qui allaient venger l'attentat commis sur leur pontife. Le calme était à peine rétabli, lorsque le Lombard Gisulphe, duc de Bénévent, vint ravager la Campanie, et menacer Rome, que les armées impériales de Byzance ne défendaient plus. Les pillards avançaient toujours, le fer et la torche à la main ; ils enlevaient un grand nombre de captifs, sans que personne fut en mesure de résister. Le Pape, ne pouvant réprimer ces violences, envoya des évêques, munis de grosses sommes d'argent, qu'ils avaient tirées des trésors de l'Église ou des aumônes ; il racheta tous les captifs, et, à force de présents, il obtint la retraite des barbares. Jean VI mourut en janvier de l'an 705.

Jean VII lui succéda, le 1er mars de la même année. Au temps du Pape Jean VII, dit son historien Paul diacre, le roi lombard Aribert II rendit au siége apostolique le patrimoine des Alpes Cottiennes, qui avaient appartenu autrefois aux souverains pontifes, et qui avaient été usurpées par les Lombards. Elles s'appelaient ainsi du prince Cottius, qui les posséda longtemps sous Auguste Octavien; elles faisaient partie de la Ligurie jusqu'aux confins de la Gaule, et contenaient Bobbio, Tortone, Acqui, Gènes et Savone. Aribert fit dresser un diplôme, écrit en lettres d'or, qui était l'acte de *restitution*, et cet acte de *restitution* devait être confirmé par Luitprant, sous le pontificat de Grégoire II. L'administration de tant de terres et de possessions seigneuriales faisait de l'évêque de Rome le plus riche propriétaire de l'Italie, et constituait un véritable gouvernement, avec ses lois et ses règlements propres. Tout un peuple y était soumis; et comme on l'a remarqué (1) cette magistrature d'administration, jointe à celle de la justice, de la surveillance de l'ordre public et même de la défense militaire, était comme un pas immense fait vers la royauté, ou vers la dictature chrétienne que devait exercer le Pape Grégoire II, après le pontificat si court de Sisinnius (janvier 708 — février 708), qui mourut au bout de vingt jours, et après celui de Constantin (mars 708 — avril 715), qui vit plusieurs empereurs passer sur le trône de Constantinople.

Grégoire II eut aussi affaire à plusieurs princes, Anastase, Théodose et Léon l'Isaurien. Les peuples, abandonnés par l'empereur ou vexés par l'exarque, demandaient à être gouvernés par le souverain Pontife. Mais Grégoire éloignait toujours la couronne qu'on lui offrait, et voulait demeurer fidèle à Byzance, malgré les menaces de l'empereur et de ses mandataires, et en dépit de six tentatives d'assassinat dirigées contre lui par les Césars. Rome avait alors un duc nommé par l'empereur: Marin venait d'obtenir cette dignité; mais chargé d'assassiner Grégoire, ce déloyal serviteur n'ayant pas réussi, se vit honteusement chassé de la ville

(1) Mgr Plantier. *Question romaine, œuvres*, t. III, p. 7.

par le peuple, qui demanda qu'on lui nommât un successeur. Pierre, successeur de Marin, parlant toujours, comme l'empereur grec, son maître, de la destruction des images, fut également dépouillé du pouvoir ; et le duché romain, aspirant à jouir d'une liberté plus sûre, se soumit volontairement à Grégoire II. Le Pape acquit ainsi dans cette ville et dans le duché romain, qui embrassait seize autres villes, à défaut des officiers impériaux, l'administration de cette partie de l'Italie qu'il voulait sauver du joug des Lombards (726). Il écrivit à Charles Martel pour lui demander du secours contre les vexations de ces hordes étrangères. On sait combien il eut à souffrir de la part de Léon l'Isaurien, qui s'était déclaré pour l'hérésie naissante des iconoclastes, comme nous le dirons bientôt. L'an 729, il écrivit à ce prince ses deux lettres dogmatiques sur les saintes images. C'est dans l'une de ces lettres que l'on trouve ce passage souvent cité : « Dieu m'est témoin que j'ai fait recevoir vos lettres et vos images par les rois d'Occident, vous comblant de louanges pour vous assurer la paix. Maintenant, ils ont vu que vous avez fait briser l'image du Sauveur, mettre à mort je ne sais combien de femmes, en présence de tant d'étrangers romains et vandales, goths et africains ; et voilà que vous pensez nous effrayer, et vous dites : « J'enverrai à Rome, je briserai l'image de saint Pierre et j'enlèverai Grégoire chargé de fers, comme Constant, mon prédécesseur fit enlever Martin. » Cependant vous devez savoir et tenir pour certain que les Pontifes sont à Rome, et siégent comme sur une muraille intermédiaire, entre l'Orient et l'Occident. Ce sont les juges du combat qui se livre pour la paix, combat dans lequel figuraient avec tant d'honneur les empereurs vos devanciers... Plût à Dieu que nous fussions jugés dignes de marcher dans la même voie que Martin. Mais nous voulons vivre et survivre pour l'avantage du plus grand nombre ; car tout l'Occident a les yeux tournés sur notre humilité, non que nous soyons tel qu'on nous considère, mais parce qu'ils ont une grande confiance en nous, et en celui dont vous menacez de détruire et raser l'image, saint Pierre, que tous les royaumes de l'Occident

regardent comme un Dieu sur la terre !... Une seul chose nous afflige, c'est que tandis que les sauvages et les barbares se civilisent, vous, l'homme de la civilisation, vous tombez dans la barbarie (1).» Ces fortes remontrances irritèrent Léon, au lieu de le ramener. Il n'en est pas moins certain que la conduite du pape, en ces conjonctures critiques, a fait l'admiration des historiens; même les moins suspects en faveur de l'Eglise (2).

(731) Grégoire III, Syrien de nation, prêtre de l'Église de Rome, n'oublia rien, à l'exemple de son prédécesseur, pour ramener l'empereur Léon, et lui envoya trois députations à cet effet, mais inutilement. Celle qu'il envoya, l'an 741, à Charles Martel, pour lui demander du secours contre les Lombards et même contre l'empereur, eut plus de succès. Le continuateur de Frédégaire et l'annaliste de Metz en font mention et nous apprennent que Grégoire offrit à Charles le titre de patrice. Il lui écrivit des lettres fort respectueuses et très-pressantes, réitéra même sa prière, et envoya les clefs du sépulcre de saint Pierre, avec beaucoup de présents considérables, ce qu'aucun pape n'avait jamais fait jusque-là. C'est pour la première fois qu'on vit en France des *apocrisiaires* ou légats du pape, et le Père Pagi regarde cette légation comme l'origine des nonces apostoliques en France, qui, depuis Grégoire III, y ont été fréquemment envoyés par ses successeurs, jusqu'au temps où ils ont commencé d'y faire leur résidence ordinaire, comme les représentants des autres princes. Charles Martel résolut de satisfaire à la demande du pape et de délivrer Rome ; mais la mort arrêta son projet. Le concile tenu à Rome par saint Grégoire III, qui condamna et excommunia les iconoclastes, mit en fureur Léon l'Isaurien ; cet empereur arma contre le pape et l'Italie une grande flotte qui fit naufrage dans la mer Adriatique. C'est ainsi que les Grecs traitaient la péninsule, déjà exposée aux attaques des Lombards. Il restait à l'Église romaine la protection d'en haut, et les œuvres

(1) Lenormant, *Quest. hist.*, II, 272.
(2) Daunou, *Essai sur la puissance temporelle des papes.*

de Dieu allaient se manifester par l'épée des Francs : « Gesta dei per Francos. »

Zacharie, Grec de nation, et qui porte le nom de saint, comme son prédécesseur, fut assez heureux pour conclure la paix avec Luitprant, roi des Lombards (741). Son premier acte fut de réclamer hautement, au nom de la république romaine, les villes dont Luitprant s'était injustement emparé, et de protester contre l'usurpation de Ravenne, opérée par les Lombards, au préjudice de l'exarque, en faveur duquel il maintint pour une dernière fois l'autorité de Byzance méconnue. Il obtint de Luitprant, dans une entrevue, tout ce qu'il lui demanda. L'an 743, il l'empêcha, par ses prières et ses remontrances, de s'emparer de Ravenne (1).

Quant à la consultation du pape Zacharie, au sujet de Pépin, élu roi des Francs, il est permis d'en discuter le sens, et même de révoquer en doute son authenticité.

Étienne II, ou III du nom, diacre de l'Église romaine, mis à la place d'un autre Étienne, élu pour succéder à Zacharie et mort avant son sacre, continue la chaîne des pontifes romains. Il écrivit à Pépin, en 753, pour implorer son secours contre Astolphe, roi des Lombards, vint lui-même en France sur la fin de la même année, et, ayant obtenu ce qu'il désirait, il reprit la route de Rome avant la fin de 754, accompagné de Jérôme, frère de Pépin, et de Fulrade, abbé de Saint-Denis. Astolphe, au lieu d'exécuter les promesses qu'il avait faites à Pépin, commença le siége de Rome au mois de janvier 755. Étienne eut encore recours à Pépin, et lui écrivit, cette fois, au nom de saint Pierre. Pépin marcha au secours du pape, réduisit le roi des Lombards à rendre vingt-deux villes, dont l'abbé Fulrade, chargé de faire exécuter le traité, porta les clefs au pape.

Le pape Paul Ier (757-767) et le pape Étienne IV (768-772) eurent encore à se plaindre de Didier, roi des Lombards ; mais le temps était venu où Charlemagne, comme un autre Machabée, se ferait gloire de protéger le sanctuaire de son épée.

(1) *Quest. hist.*, II, 464.

Ainsi fut définitivement constitué le pouvoir temporel des Papes. — Il s'étendait alors sur quatre domaines distincts, comprenant l'exarchat de Ravenne et la Pentapole, qui furent l'objet de quatre actes authentiques. Et, désormais, trois sortes de droits consacrent la royauté temporelle des Papes :

Le *droit des gens*, qui autorise un peuple aux abois à se détacher d'un prince qui l'abandonne et à se donner au prince qui le nourrit et le défend.

Le *droit des traités*, qui oblige un usurpateur à restituer ce qu'il a pris et à reconnaître sa faute en la réparant.

Le *droit de la guerre*, qui permet au vainqueur de garder le territoire qu'il a conquis ou de le donner à qui il lui plaît.

Les papes sont donc véritablement rois avec le triple aveu des peuples qui les ont choisis, des ennemis qui les ont attaqués et des voisins qui les ont secourus, et désormais nous allons les voir exercer leur autorité. Charlemagne vient à son tour défendre le pontife-roi, attaqué de nouveau, mais il ne fait que confirmer une royauté déjà consacrée et l'augmenter de nouveaux sujets. Dès lors, les papes sont rois, ils appellent Rome et les autres provinces leurs États, et si l'ennemi les menace ce sera en leur nom et sous leurs ordres que Charlemagne, déclaré protecteur et défenseur de la sainte Église romaine, viendra les secourir avec sa vaillante armée (1).

14. Charlemagne protecteur du saint empire romain. — Charlemagne ne se borna pas à reconnaître et à respecter la souveraineté du pape en Italie : il l'étendit et la consolida encore par ses victoires sur les Lombards, et par l'entière destruction de leur monarchie en 773... L'année précédente Adrien Ier, pressé plus vivement que jamais par Didier, avait imploré le secours du roi de France, dont il connaissait le dévouement aux intérêts de la religion et du Saint-Siége. Charlemagne, ayant inutilement employé auprès du roi des Lombards la voie des négociations, pour l'obliger à satisfaire le Pape, franchit les Alpes, force Didier

(1) *Pouvoir temp. des papes*. Mgr Matthieu, p. 65, 79.

dans Pavie, le fait prisonnier et l'envoie en France dans le monastère de Corbie, et met ainsi un terme à ce royaume des Lombards, qui durait depuis deux cents ans. Non content de confirmer toutes les donations de Pépin son père, il se rendit à Rome, donna au Pape les marques les plus touchantes de son respect, fit dresser par son chapelain Esthérius l'acte d'une donation beaucoup plus ample, par laquelle il assurait pour toujours au Saint-Siége l'exarchat de Ravenne, l'île de Corse, les provinces de Parme, de Mantoue, de Venise et d'Istrie, avec les duchés de Spolète et de Bénévent. Le roi signa de sa propre main cette donation, la mit sur l'autel de Saint-Pierre, et fit serment avec tous les chefs français de conserver au Saint-Siége les Etats qui lui étaient solennellement *restitués :* telle est l'expression consacrée.

Nous ne devons pas nous étonner si le Saint-Siége, autant par *gratitude* que par une sorte *d'inspiration*, donna l'empire à Charlemagne son libérateur, et sanctionna la nouvelle constitution des peuples, qui devait inaugurer en Occident la grande *unité* de la *société chrétienne*. Le système politique et le droit public au moyen âge, que nous voyons déjà poindre, ne tardera pas à se développer, dans un sens favorable au pouvoir des papes, mais toujours pour le salut et la gloire de l'Occident (1).

15. **Charlemagne législateur.** — Le règne de Charlemagne nous représente la plus étroite alliance du pouvoir *spirituel* et du pouvoir *temporel*, mais non la *confusion* de ces pouvoirs. C'est un échange de services réciproques et de protection mutuelle, gage de la bonne harmonie qui aurait dû resserrer éternellement le sacerdoce et l'empire. Tous les actes de Charlemagne, considéré comme législateur, comme *savant* et comme *conquérant*, le font grandir à nos yeux, lorsque nous apprécions à ce point de vue chrétien son administration, ses travaux littéraires et ses expéditions

(1) Blanc, II, 445. — Cantù, *Hist. univ.*, VIII, 309. — Natal.. Alex., VI, 390.

lointaines (1). La législation de cet empereur, contenue dans ses *Capitulaires*, souvent empruntée aux canons des conciles, présente partout le caractère évangélique, et ne peut même avoir de sens et de portée qu'autant qu'on envisage le prince, sous le titre qui lui fut confirmé par les papes, de protecteur dévoué de l'Église et de restaurateur du saint Empire romain.

Jésus-Christ et son règne éternel sont en tête du premier capitulaire et marquent la date de toute cette législation : « *Regnante Domino nostro Jesu-Christo in perpetuum.* » L'origine céleste et divine de ce pouvoir exercé par le prince n'y est point dissimulée ; et le *mode* de son exercice en fait connaître à la fois l'*objet* et les limites, en même temps que l'esprit qui l'anime.

Le célèbre capitulaire de 804 déclare solennellement agir dans ce but d'aider les pasteurs du troupeau, et ne fait que promulguer les anciens canons de plein concert avec la puissance ecclésiastique (2). « Toute la législation ecclésiastique des capitulaires n'est que l'application des maximes de nos premiers et vénérables conciles au besoin des temps. Elle se propose d'une part l'extirpation du paganisme ; de l'autre, la réforme du clergé, remarque l'auteur que nous citons. En punissant l'ignorance chez les prêtres, en leur interdisant la chasse, les armes, les cours de justice ; en sanctionnant l'immunité des biens et des personnes ecclésiastiques, l'élection des évêques par le clergé et le peuple, les droits des métropolitains sur leurs suffragants et des évêques sur les clercs, on rendait à l'Église le savoir, la pureté, la liberté, la régularité, tout ce qui pouvait en faire une société puissante, et l'armer contre les entreprises des rois... L'esprit de la législation se manifeste dans le gouvernement qui l'applique. Celui de Charlemagne ne passe pas les bornes du pouvoir temporel ; il exécute sans innover, et en même temps qu'il protége, il obéit. Tous les grands

(1) Ozanam, IV, 234-236. 243. 250. 260. — Len., II, 340. — Gorini, III. 317. 322. 400. 407.
(2) F. Ozanam. IV. 532.

évêques de son temps entrent dans ses conseils. Si les instructions des *missi dominici* touchent aux affaires ecclésiastiques en même temps qu'aux civiles, ces commissaires, envoyés deux par deux dans les provinces, sont tirés des deux ordres, un comte et un prélat. La surveillance qu'ils exercent ne préjudicie point à la juridiction régulière des évêques, des métropolitains et des synodes. Les questions litigieuses parcourent le cercle des tribunaux canoniques, jusqu'au Saint-Siége. » Telle est l'union du pouvoir ecclésiastique et civil dans les capitulaires. C'est Charlemagne donnant la main au pape Adrien, son père et son ami, quand ils font leur entrée dans la basilique chrétienne (1).

16. **Charlemagne restaurateur des lettres.** — Les travaux *scientifiques* de Charlemagne accusent la même préoccupation religieuse; et la gloire de l'Église, procurée par l'étude et les recherches de l'érudition, touche encore plus le savant que le simple goût des arts et des lettres. Sous la conduite d'Alcuin, il achève de s'instruire dans les arts libéraux : il lui propose des difficultés de grammaire, d'arithmétique, d'astronomie, et ses lettres, comme on l'a dit (2), ne laissent point de repos à son docte maître. Il parle le latin aussi éloquemment que sa langue maternelle; il entend assez le grec pour corriger la version latine des Évangiles sur l'original. Il avait chargé Alcuin de la révision de la Vulgate, que d'ignorants copistes avaient défigurée ; et cette entreprise favorisée par les soins de Charlemagne, fait autant d'honneur à la piété du prince qu'à l'habileté du savant. Après avoir mis fin à cinquante-trois expéditions militaires et tenu, en personne, ses plaids généraux, il trouvait encore le temps, au moins pendant ses repas, de se faire lire l'histoire ancienne ou la *Cité de Dieu* de saint Augustin. Il se réveillait la nuit pour s'exercer à tracer de bons caractères, et s'écriait quelquefois, dans sa naïve impatience : « Plût à Dieu que j'eusse seulement douze clercs comme saint Augustin et saint Jérome ! » Le chroniqueur

(1) Ch. Lenormant, II, 340. *Quest. histor.*
(2) F. Ozanam, IV, 532.

ajoute qu'Alcuin répondit, tout indigné : « Le Créateur du ciel et de la terre n'en a eu que deux, et tu en veux douze ! »

Un capitulaire de l'an 789 ordonne au clergé « de former des écoles d'enfants, et d'y appeler non-seulement les fils des serfs, mais ceux des hommes libres. » Et dans la même ordonnance se retrouve la sage prescription de Charlemagne, au sujet des livres d'Église : « Chaque monastère, chaque évêché, aura des psautiers, des livres de chant, de comput, de grammaire, et des exemplaires corrects de l'Écriture sainte; car souvent les hommes voulant prier Dieu le prient mal, à cause des livres incorrects qu'ils ont dans les mains. Et ne laissez pas vos enfants altérer les textes, soit en lisant, soit en écrivant. Mais, s'il est nécessaire de faire écrire un psautier ou un missel, qu'on y emploie des hommes faits, et qu'ils y mettent toute leur application. » Au retour de son troisième pèlerinage de Rome, le grand empereur avait adressé, en 787, une lettre semblable aux évêques et aux abbés, pour les exhorter, « non-seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais encore, avec une humble intention bénie de Dieu, à rivaliser de zèle, pour apprendre et pour pénétrer plus facilement et plus sûrement les mystères des saintes Écritures. »

17. **Charlemagne conquérant. Le pape Adrien et ses successeurs.** — Il n'est pas jusqu'aux guerres de Charlemagne, qui n'empruntent le caractère de leur grandeur à la grandeur de sa foi. Lorsque le prince faisait la guerre aux Lombards, et leur enlevait à la fin tout espoir de relever leur empire en Italie, c'était, comme nous l'avons vu, pour la défense du Saint-Siége, et pour consacrer avec l'établissement du saint Empire romain, celui de la souveraineté temporelle des papes. S'il concluait une alliance avec Alphonse le Chaste, roi d'Espagne, et s'il franchissait les Pyrénées, c'était pour repousser les envahissements de la puissance musulmane. Le seul échec éprouvé par les armes de Charlemagne, dans la vallée de Roncevaux, où il perdit le fameux Roland, s'est changé en une épopée militaire, grâce au caractère de la croisade, entreprise contre les infi-

dèles (1). Les Huns étaient idolâtres, remarque un écrivain moderne dans son *Histoire de Charlemagne* (2) ; la guerre politique se convertissait dès lors en véritable croisade. Il la fit prêcher en effet par les prêtres, comme on prêcha dans la suite les croisades ; son camp fut une espèce de séminaire, où l'on observait des jeûnes rigoureux, où l'on faisait des prières publiques et des processions solennelles, où l'appareil religieux était joint partout à l'appareil militaire. Ce faste pieux, ajoute l'auteur, peu suspect de favoriser l'Église, n'était pas sans politique : les armées, avec lesquelles Charlemagne entrait en Pannonie, étaient principalement composées de ces Saxons, de ces Frisons, de ces Wiltres, de tous ces peuples encore mal soumis et à peine chrétiens. Il était bon de fortifier leur christianisme par l'habitude des pratiques religieuses et par la pompe imposante des cérémonies. Charlemagne pensait même que ce spectacle, exposé aux regards des peuples qu'il venait combattre et convertir, pourrait devenir un moyen de conversion pour eux, soit parce qu'un peuple encore grossier et barbare est facilement ému par les sens, soit parce que ce même peuple, témoin des cérémonies par lesquelles les Français appelaient sur leurs armes la protection divine, reconnaîtrait l'efficacité de leurs prières aux succès mêmes dont elles seraient suivies.

La guerre de Saxe mérite surtout le nom de *guerre sainte*, non pas dans le sens des expéditions de Mahomet, qui n'était qu'un agresseur violent imposant sa croyance par le glaive, mais dans le sens d'un droit légitime, qui était la défense des frontières autant que de la religion ; et c'est ainsi que le poëte saxon l'entendait, sans confondre le rôle des soldats avec celui des missionnaires, quand il célébrait le triomphe de Charles : « L'éternel qui, dans sa miséricorde, veut le salut du genre humain, avait connu que rien ne pouvait adoucir la dureté des Saxons ; et afin de les forcer à subir le joug doux et léger du Christ, il leur donna pour.

(1) Les *Épopées françaises*... la *mort de Roland*, par M. Léon Gauthier
(2) M. Gaillard, I. 375.

maître et docteur de la foi le glorieux Charles, qui les domptant par la guerre, sinon par la raison, devait les sauver malgré eux. » Ce fut au printemps de l'année 772 que le prince exposa ses vues, dans le champ de mai, convoqué à Worms. Il méditait depuis longtemps comment il pourrait acquérir au Christ cette nation saxonne, qu'on disait si cruelle, si ennemie des hommes, si attachée aux faux dieux ; (1) il sollicitait sur ce point le conseil des gens d'Église et le secours de leurs prières. Puis rassemblant une grande armée, après avoir invoqué le nom du Christ, il partit pour la Saxe, avec les évêques, les abbés, les prêtres, docteurs et prédicateurs de la foi, qui voulaient imposer la douce loi du Christ à ce peuple engagé dans les chaînes du démon depuis le commencement du monde. Ainsi débuta cette guerre, qui dura trente ans, la plus longue, la plus acharnée et la plus importante, au point de vue de la civilisation chrétienne, de toutes celles qu'entreprit Charlemagne. Elle se termina par la double conquête de Witikind à la foi, et des Saxons aux lois de l'Évangile, et fut divisée en trois périodes : la première (772-780) aboutit à la destruction de l'idole d'Irminsul, statue de Mars ou d'Arminius, et du temple qui la renfermait ; une première soumission de la Saxe en fut le résultat, et un grand nombre de Saxons demandèrent le baptême, ce qui décida Charlemagne à partager dès lors la Saxe en huit évêchés. La deuxième période (782-785) fut remplie par les combats héroïques, où Witikind balança quelque temps la puissance du grand empereur ; mais enfin la résistance fut vaincue dans son chef, et Charlemagne présidant l'assemblée de Paderborn, obtint la loyale soumission du héros de la lutte germaine, et voulut être lui-même le parrain du nouveau baptisé, dont il honorait la bravoure. Enfin dans la troisième période (793-803), les Saxons durent accepter pour toujours les conditions du vainqueur : 1° ils renonçaient au paganisme ; 2° ils étaient exempts de tout tribut à l'égard des Francs, sauf la dîme due aux églises ; 3° ils étaient admi-

(1) F. Ozanam. IV, p. 243.

nistrés et jugés par des comtes francs, mais d'après leurs propres lois(1). Cette lutte engagée avec la barbarie ne fut pas exempte des procédés, que l'on peut appeler barbares, et qui tenaient à l'animosité des combattants autant qu'à leur race. Si le vainqueur lui-même peut être accusé d'avoir quelquefois dépassé le but, comme il arrive dans les rixes sanglantes, l'Église ne saurait être responsable de ces fautes : elle demeura toujours irréprochable et ne sortit point de son rôle pacifique ; car ses missionnaires ne poursuivirent les conversions que par le ministère de la parole, quand ils ne fécondèrent pas de leur propre sang la semence évangélique.

Telle fut la grandeur de Charlemagne, identifiée avec son nom, et même environnée d'un culte traditionnel, qui vient ajouter à l'éclat de sa mémoire l'auréole de la sainteté. La reconnaissance que les pontifes romains ont toujours vouée à cet immortel bienfaiteur du Saint-Siége explique les larges concessions, que le pouvoir spirituel ne craignait pas de faire à celui qui mérite bien le nom d'*évêque* du dehors; elle rend compte aussi de l'indulgence extrême, qui a presque fermé les yeux aux historiens de l'Église sur les contrariétés passagères, élevées entre le Saint-Siége et l'empereur. Quelques lettres de Léon III accusent, il est vrai, plusieurs malentendus, où l'empiètement de l'autorité impériale ne respecte pas assez les droits du pontife. Mais l'harmonie entre les deux puissances n'en fut jamais troublée (2).

Reste la question de la canonisation de ce prince, qui n'émane que d'une bulle publiée par l'antipape Guibert (Pascal III), et obtenue à la sollicitation de Frédéric Barberousse : celui-ci prétendait sans doute justifier sa conduite à l'égard de l'Église, en s'autorisant du culte populaire, rendu à la mémoire du grand empereur (douzième siècle). Alexandre III, le véritable pontife ne révoqua pas cette bulle de canonisation, qui par elle-même ne

(1) *Précis de l'histoire du moyen âge*, par M. l'abbé Lévêque, p. 185.
(2) M. Lenormant. *Quest. historiques*, t. II. 340.

pouvait avoir de valeur, il n'approuva pas non plus formellement l'acte de son adversaire, et ne voulut pas consacrer expressément une décision irrégulière, au moins dans son principe. Il laissa la voix du peuple proclamer la béatitude d'un héros, qui fut, dit M. Charles Lenormant, le prodige de l'humanité et la gloire de la civilisation chrétienne.

D'après Eginhard, le secrétaire et l'historien de ce prince, la suite des mariages de Charlemagne, et la distinction entre ses femmes, dont quelques-unes portent le nom de reines, et d'autres sont appelées concubines ou femmes du second ordre, laissent planer des soupçons sur la vie privée du roi des Francs et sur les mœurs de sa cour.(1) Il mourut, comme un roi chrétien ; depuis longtemps il se livrait à des exercices de pénitence, expiant par ses austérités les souillures de sa vie. Il recut la communion avec une tendre piété, et recommanda son âme à Dieu.

La plus grande gloire de Charlemagne est non seulement d'avoir confirmé solennellement, aux yeux de l'Europe, la possession de la souveraineté temporelle des papes, mais encore d'avoir entretenu avec ceux-ci les relations les plus amicales et les plus intimes.

Adrien Ier, successeur d'Etienne IV, reçut trois fois Charlemagne à Rome : la première fois en 773, pendant le siége de Pavie, lorsque le roi de France était allé célébrer la pâque dans la ville éternelle ; la seconde fois en 781, quand il s'y rendit encore avec son épouse et ses fils Pépin et Louis : ce fut alors que le pape lui-même voulut tenir sur les fonts baptismaux Pépin, fils de Charlemagne, né en 776 ; enfin la troisième fois en 787, quand il alla réprimer l'arrogance d'Arigise, duc de Bénévent, qui s'était révolté contre le Saint-Siége. La même année 787, se tint le second concile général de Nicée, septième œcuménique, où fut condamnée l'hérésie des iconoclastes. Plus tard, en 790, Adrien écrivit une lettre à tous les évêques d'Espagne pour les prémunir contre l'erreur de Félix d'Urgel, qui soutenait que Jésus-Christ, selon la nature humaine, n'est qu'un fils

(1) *Hist. de France,* par M. Laurentie, t. I, 351.

adoptif de Dieu. Elipand de Tolède avait aussi répandu cette doctrine, empruntée à Nestorius, dans les Asturies et dans la Galice. « Pierre, dit le pape dans cette lettre, a reconnu Jésus-Christ pour le Fils du Dieu vivant; et saint Paul écrit que Dieu n'a pas épargné son propre Fils.» Il rapporte ensuite les passages de plusieurs Pères grecs et latins, pour montrer que le nom d'enfant adoptif convient aux chrétiens, et non à Jésus-Christ même. Adrien répondit encore à Charlemagne, qui l'avait consulté sur cette erreur, et il la réfuta pleinement dans sa lettre. Il fit quelque temps après une réponse aux livres carolins, écrits contre le second concile de Nicée ; ces livres, comme nous le dirons au sujet des iconoclastes, montraient une grande prévention contre les Grecs. On ne peut assez admirer la douceur avec laquelle Adrien répond à un écrit si plein d'emportements et de préjugés : cette réponse est adressée au roi Charles. Le pontife termina par une mort édifiante un règne de plus de vingt-trois ans (795). Charlemagne le pleura comme son père, et fit verser à son intention de larges aumônes, accompagnées de prières et du témoignage de ses regrets, comme d'un monument éternel de son amitié pour ce grand homme. Il composa son épitaphe en vers, qu'il fit graver sur du marbre en lettres d'or.

Le même jour qu'on fit les funérailles d'Adrien, on éleva sur le Saint-Siége le pape Léon III. Il était né à Rome, et, dès son bas âge, il avait été élevé dans le palais patriarcal de Latran, où il s'était nourri de l'Écriture sainte, et parfaitement instruit de la discipline ecclésiastique. Ses mœurs étaient pures, ses discours éloquents, son courage ferme, sa justice égale pour tous, sa main libérale et toujours ouverte aux pauvres. Dès qu'il fut placé sur le trône pontifical, il envoya au roi Charles des légats, chargés des clefs de la Confession de saint Pierre et de l'étendard de la ville de Rome, avec d'autres présents, et le pria d'envoyer de son côté à Rome quelqu'un des seigneurs de sa cour, afin de recevoir, au nom du prince, le serment de fidélité des Romains. Ce pape, décoré de l'auréole de la sainteté, avait besoin d'un protecteur contre les fureurs et les assauts des

méchants. Le 25 avril de l'an 799, deux scélérats, Pascal et Campel, accompagnés de gens armés, se jetèrent sur Léon, comme il sortait du palais de Latran pour se rendre à la grande procession des *grandes litanies* de saint Marc, et s'efforcèrent de lui arracher les yeux et la langue, puis l'enfermèrent au monastère de saint Sylvestre, où ils réitérèrent leurs cruautés. Ayant été délivré de son étroite prison par des gens de bien, Léon recouvra subitement l'usage de la parole et de la vue, et se rendit de Rome à Spolète, où le duc de cette ville le conduisit sous la garde de ses troupes. Se voyant alors en pleine liberté, il alla trouver, à Paderborn, le roi Charles, qui le combla d'honneurs. Ses ennemis, au désespoir de ce qu'il leur avait échappé, envoyèrent au roi, des députés et des accusations que personne ne put soutenir. Léon retourna bientôt à Rome, où il fut reçu en triomphe, le jour de saint André. « L'année suivante (800), le roi Charles, venu lui-même à Rome, convoqua une grande assemblée d'évêques, d'abbés, de comtes, pour examiner les accusations intentées contre le pape, sans qu'il fut possible de les prouver. Le lendemain, Léon se purgea seul de ces fausses accusations dans l'Église de saint Pierre : il prit en main le livre des Évangiles, monta sur l'ambon, et dit à haute voix avec serment : « Je n'ai aucune connaissance d'avoir commis ces crimes dont les Romains m'ont chargé. » La même année, le jour de Noël, Charlemagne vint à saint Pierre entendre la messe. Comme il était debout et devant l'autel, le pape lui mit sur la tête une couronne très-précieuse, et en même temps tout le peuple de Rome s'écria : « A Charles-Auguste, couronné de la main de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire !... » Ce qui fut répété par trois fois. Ainsi fut reconnu le véritable empereur d'Occident à la place des empereurs Grecs, qui abandonnaient ou persécutaient l'Italie. Le pape sacra de l'huile sainte Charlemagne et son fils le roi Pépin. Il obtint grâce de lui, quelques jours après, pour Pascal et Campel, ses ennemis, condamnés à mort, à cause de l'attentat qu'ils avaient commis sur sa

personne. L'an 809, Charlemagne favorisa la tenue d'un concile à Aix-la-Chapelle, où l'on traita la question de la procession du Saint-Esprit et de l'addition du mot *Filioque* au symbole. L'empereur envoya deux évêques à Rome pour consulter le pape à ce sujet. Dans cette conférence fameuse et longuement débattue, le pape déclara qu'il reconnaissait la vérité exprimée par l'addition *Filioque*, mais qu'il était d'avis de ne rien innover dans l'antique formule du symbole. Néanmoins l'usage français, emprunté à l'Église de Tolède, prévalut, et devint plus tard celui de l'Église entière. Le saint pape Léon III mourut le 12 juin 816. Un auteur du temps témoigne que ce pontife disait quelquefois sept messes par jour, et même neuf.

Les successeurs de Léon III conservèrent les traditions du *saint Empire romain* dans la dynastie carlovingienne. Étienne, IVe ou Ve du nom, aussitôt après sa consécration (22 juin 816), fit jurer fidélité à l'empereur Louis le Débonnaire, par tout le peuple romain, et lui envoya des légats pour lui faire part de son ordination. Il fit même le voyage de France et vint à Reims, où il sacra l'empereur, et s'en retourna chargé de présents. Il mourut le 22 janvier 817.

Pascal Ier, Romain de naissance, fut élu à la place d'Étienne V. Il couronna Lothaire, fils aîné de Louis, que son père désirait associer à l'empire. Ce pontife se vit obligé d'excommunier l'empereur grec Léon l'Arménien, fauteur des iconoclastes. Il envoya jusqu'au fond du Nord des prédicateurs de l'Évangile pour travailler à la conversion des Danois. Il fit paraître surtout un grand zèle envers les reliques des saints martyrs de la ville de Rome ; et sa piété, autant que sa religion, tout occupée à décorer la maison de Dieu, n'eut d'égale que sa tendre sollicitude pour les pauvres et les prisonniers : il employa une bonne partie des revenus de son église à réparer les hôpitaux et les monastères et à racheter les captifs. Malgré sa charité et sa sainteté, il ne fut pas épargné par la calomnie, et se purgea lui-même de ces accusations par un serment solennel devant un grand nombre d'évêques. Saint Pascal Ier mourut le 11 mai 824.

Les veuves et les orphelins, les captifs et tous les indigents retrouvèrent dans Eugène II le père que la mort venait de leur ravir. Un antipape, nommé Zizime, soutenu par la noblesse, causa quelques troubles dans l'Église romaine. Lothaire vint à Rome pour éteindre le schisme, et afin de prévenir ce mal dans la suite, Eugène fit un décret portant que les ambassadeurs de l'empereur seraient présents à l'ordination du pape. Il fit prêter serment de fidélité aux empereurs Louis et Lothaire, par le clergé de Rome, avec promesse d'observer le décret touchant l'ordination du pape. La mort d'Eugène arriva le 27 août 827.

Valentin, son successeur, ne fit que passer sur le Saint-Siége, en laissant le souvenir de ses vertus, et principalement de son exquise charité, de son amour constant pour les faibles et les pauvres : caractère commun à tous ces pieux pontifes et que savent si bien nous peindre les annalistes du temps.

Grégoire IV, élu le 24 septembre 827, ou selon d'autres, le 5 janvier 828, qui est la date de son ordination, fut tiré de force de l'église des martyrs saints Cosme et Damien, pour être placé sur le Saint-Siége. L'an 833, Grégoire vint en France, dans le dessein de procurer la paix entre Louis le Débonnaire et ses fils. Mais ce voyage, infructueux auprès des trois frères, ne fut pour lui qu'une source de peines cuisantes. Lothaire le retint captif, espérant couvrir ou justifier par sa présence la trahison qu'il méditait. Louis prisonnier fut dépouillé de son royaume par son propre fils, au *Champ du mensonge*, plaine tristement fameuse entre Bâle et Strasbourg. Le pape, impuissant et découragé, regagna l'Italie. Cependant, les humiliations auxquelles les fils de Louis le condamnèrent, finirent par soulever en faveur de ce père infortuné tous les cœurs honnêtes. L'empereur Louis fut solennellement rétabli sur son trône.

A la mort de Grégoire IV, 29 janvier 844, on se hâta d'élire et d'ordonner Sergius II, sans le concours de Lothaire. Celui-ci trouvant mauvais qu'on ne l'eut pas consulté, envoya son fils Louis en Italie, dont il le déclara souverain. Sergius, en présence des soldats de l'empereur, se montra

digne du trône pontifical, et l'appareil odieux qui se déployait devant lui ne l'intimida point. L'élection fut confirmée, et de son côté le pape couronna et consacra par l'huile sainte Louis, roi des Lombards. Il mourut le 27 janvier 849.

Avant d'arriver au pape saint Nicolas I[er], qui appartient à l'histoire du schisme grec, il est bon de nommer ici ses deux prédécesseurs, Léon IV et Benoît III, qui ne laissent aucune interruption entre eux, pour y placer la prétendue papesse Jeanne. Le règne de cette papesse fabuleuse, qui aurait duré deux ans, selon l'anecdote inventée au treizième siècle, ne saurait trouver la place qu'on lui assigne entre le pape Léon IV, mort le 17 juillet 855, et Benoît III, élu le 1[er] septembre de la même année. Nous reviendrons sur cette invention de Marianus Scot et de Polonus, au sujet de la faiblesse du pape Jean VIII, dans le rétablissement de Photius. Mais nous ne saurions passer sous silence le pape Léon IV, qui a le titre de saint, et qui, parmi les souverains pontifes, est un de ceux qui ont le mieux mérité de l'Italie et de l'Église.

C'était un homme vraiment apostolique, nous dit le *Liber pontificalis*, d'une foi vive et généreuse, d'une patience inaltérable, humble, désintéressé, pieux, bienveillant, ami de la justice, défenseur du peuple, assidu à l'étude des divines Écritures, passant des nuits en prières et en veilles saintes. On pouvait lui appliquer le mot de l'Évangile ; son cœur avait la prudence du serpent et la simplicité de la colombe. Léon IV fut élu d'un consentement unanime aussitôt après la mort de Sergius II. Cette élection fut précipitée par la crainte des Sarrasins, qui étaient aux environs de Rome et qui avaient déjà pillé les deux basiliques de saint Pierre et de saint Paul hors des murs. Toutefois on suspendit l'ordination, pour ne pas choquer la susceptibilité de l'empereur Lothaire. Mais le danger obligea ensuite de prévenir son consentement, et Léon fut ordonné le 11 ou le 12 avril 847, avec protestation de ne pas déroger à la fidélité qui était due à l'empereur. Les Sarrasins chargés d'un butin sacrilége enlevé aux églises, se retirèrent ; mais s'étant embarqués, comme ils blasphémaient contre Jésus-

Christ, ils furent assaillis par une tempête effroyable qui les fit périr et engloutit tous les vaisseaux, corps et biens. Ainsi, ajoute le *Liber pontificalis*, autrefois à la prière de Moïse, le Pharaon et toute l'armée des Égyptiens avaient été submergés dans la mer Rouge. Le bienheureux pape s'empressa de réparer les maux faits par les infidèles : il orna l'église de saint Pierre qu'ils avaient dépouillée, répara les murailles de la ville, releva avec une célérité merveilleuse, quinze des antiques tours qui avaient complétement disparu, défendit les abords du Tibre, arma les milices à ses dépens, et sut repousser les Sarrasins qui avaient tenté une seconde descente près d'Ostie. Il se rendit en personne dans cette ville, et là, aidés des habitants de Gaëte, de Naples et d'Amalfi, les Romains remportèrent une victoire signalée. Ce fait glorieux a été loué par Voltaire lui-même dans son *Essai sur les mœurs* (1), et quoique la *Biographie universelle* attribue ce passage au président Hénault, il appartient véritablement à Voltaire, qui ne saurait être soupçonné de favoriser les papes. « Attaqué par les Sarrasins, dit-il, le pape Léon IV se montra digne, en défendant Rome, d'y commander en souverain. Il avait employé les richesses de l'Église à réparer les murailles, à élever des tours, à tendre des chaînes sur le Tibre. Il arma les milices à ses dépens, engagea les habitants de Naples et de Gaëte à venir défendre les côtes et le port d'Ostie, il visita lui-même tous les postes, et reçut les Sarrasins à leur descente ; non pas en équipage de guerre, ainsi qu'en avait usé Gozlin, évêque de Paris, dans une occasion encore plus pressante, mais comme un pontife qui exhortait un peuple chrétien et comme un roi qui veillait à la sûreté de ses sujets (849). Il était Romain : le courage des premiers âges de la république revivait en lui, dans un temps de lâcheté et de corruption, tel qu'un beau monument de l'ancienne Rome qu'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle. Son courage et ses soins furent secondés. On combattit les Sarrasins courageusement à leur descente, et la tempête ayant dissipé la moitié de

(1) T. I, ch. 28e

leurs vaisseaux, une partie de ces conquérants échappés au naufrage furent mis à la chaîne. Le pape rendit sa victoire utile en faisant travailler aux fortifications de Rome et à son embellissement les mêmes mains qui devaient les détruire. » C'est alors que la nouvelle ville, bâtie autour de saint Pierre, prit le nom de *Cité léonine*, qu'elle garde encore. Seulement elle est jointe à Rome par le pont Saint-Ange, jeté sur le Tibre, en face du môle d'Adrien, et se trouve renfermée actuellement dans le même circuit. Les habitants de la ville de *Centum Cellæ,* florissante sous Trajan, étaient exposés à des surprises de la part des Sarrasins, et ils avaient quitté cette ville. Léon en bâtit une nouvelle à quelque distance, mais par la suite des temps elle fut abandonnée et les habitants retournèrent à *Centum Cellæ,* qu'on appela dès lors *vieille ville, Civita Vecchia*.

Après avoir assuré le repos des peuples, le saint pape ne négligea pas leurs besoins spirituels : il assembla un concile de soixante-sept évêques, où l'on fit quarante-deux canons ou *capitules* relatifs à la direction des âmes, au gouvernement des églises et à la discipline cléricale. Marchant sur les traces de saint Grégoire-le-Grand, il s'appliquait à instruire les pasteurs des devoirs de leur charge, à reprendre les princes de leurs empiètements ou de leurs usurpations envoyant jusque dans l'Armorique une lettre adressée au roi Nomenoë, pour soutenir les droits de la juridiction épiscopale contre les intrusions que le prince favorisait (1). Léon IV mourut le 17 juillet 855.

(1) *Hist. génér. de l'Église,* par M. l'abbé Darras, t. XVIII, 388. 400.

§ II

ACTION DE L'ÉPISCOPAT EN OCCIDENT.

« Per fidem vicerunt regna, operati sunt justitiam... obturaverunt ora leonum. »

HEB. XI. 32.

Action civilisatrice de l'épiscopat chez les Francs. Influence du Christianisme sur les peuples barbares (1).

18. **Les évêques unis au pape dans l'œuvre de la civilisation chrétienne. Saint Patrice, apôtre d'Irlande, et saint Martin, thaumaturge des Gaules.**— La seconde force, intimement unie à la première dans l'Occident, est celle de l'épiscopat, qui concourt avec la papauté à la conversion et à la civilisation des barbares. Il n'est pas nécessaire de parcourir toutes les contrées de l'Europe et d'y suivre, en quelque sorte pied-à-pied, la marche de la foi, pour apprécier tout le zèle de ceux qui ont été préposés par Jésus-Christ même, comme dit l'Apôtre, à la conduite de l'Église de Dieu. Mais, en quelque endroit que nous abordions, et sur les plages les plus éloignées de Rome, le centre de la lumière et de la vie, il est toujours beau de retrouver, à la naissance de chaque chrétienté nouvelle, et dans le cours de son développement, l'impulsion du pontife romain : le nom du pape se trouve constamment mêlé à celui de quelque apôtre, envoyé par lui ; et c'est ainsi que les catholiques irlandais, si attachés au siége de Pierre, font remonter l'union de leur patrie avec Rome à saint Célestin Ier et à saint Patrice.

(1) Auteurs à consulter : — Gregor. Tur. *Hist. eccles. Francorum.* — Bouquette. *Sainte Clotilde et son siècle.* — F. Gay. *Sainte Clotilde*, etc. — Vorigny. *Hist. de la vie de saint Remi.* — *Vita Bonifacii, archiep. auctore Wilibaldo*, apud Pertz. — Gorini. *Défense de l'Église.* — D Pitra, *Histoire de saint Léger.* — Dumont. *La Papauté.*

Ce n'est en effet qu'à partir du pape saint Célestin que l'Irlande put s'appeler une terre chrétienne, et mérita le nom de catholique. Vers l'an 431, le dernier de son pontificat, Célestin Ier envoya Pallade, diacre de Rome, en qualité de premier évêque aux Scots de l'Irlande, qui commençaient à croire en Jésus-Christ. Pallade, traversant la France, pria, au nom du pape, saint Germain, évêque d'Auxerre, d'aller combattre le pélagianisme dans la Grande-Bretagne; et lui se rendit en Irlande, où ses prédications produisirent peu de fruit. Il fonda néanmoins trois églises ou communautés chrétiennes, et menacé par les païens, il franchit le détroit, et vint mourir à Fordun, dans l'Écosse actuelle. Ce fut alors que saint Patrice reprit l'œuvre de Pallade. Il se désigne lui-même, dans sa propre biographie, comme un misérable pécheur et le dernier des serviteurs de Jésus-Christ, et nous donne la date et le lieu de sa naissance, en 377, à *Bonaven Taberniæ*, dans le voisinage de Boulogne-sur-Mer : « J'eus pour père, ajoute-t-il, le diacre Calpurnius, fils du prêtre Potitus. » A l'âge de seize ans, il fut enlevé par des pirates écossais, et vendu à un chef, sur la terre d'Irlande, où il se vit réduit pendant six ans à garder les troupeaux. « Jeté ainsi, pauvre adolescent, parmi ces nations étrangères, continue-t-il, mon cœur s'ouvrit à la grâce ; je pleurai mes fautes, et résolus de changer de vie. J'étais profondément ignorant. Dès mon enfance, j'avais manifesté une véritable horreur de l'étude. La vie libre, au grand air des champs, me plaisait seule. Maintenant captif et exilé, il me fallait conduire les troupeaux aux pâturages. Le goût de la prière me saisit peu à peu. Je passais les journées et une partie des nuits dans ce saint exercice. Je m'agenouillais sur la neige, sur la terre gelée ou détrempée par les pluies d'hiver. J'étais heureux dans ma captivité, parce que le Seigneur consolait mon âme. » Plus tard il s'instruisit, et se forma successivement dans un couvent de Tours, dans le monastère de Lérins, et par ses rapports avec l'évêque d'Auxerre, saint Germain, qui, étant lui-même légat du pape dans la Grande-Bretagne, à son retour d'Angleterre, fit partir Patrice pour Rome, avec des lettres de recommandation,

à l'adresse du pape saint Célestin. Accompagné d'un prêtre du clergé d'Auxerre, nommé Segetius, Patrice fut reçu à Rome, avec les honneurs dus à un homme apostolique, et obtint du pape, en l'année même où mourut le pontife, la mission de l'Irlande. On croit qu'il fut sacré évêque à Evora (Evreux), et aborda en Irlande, avec Analius, Iserninus et plusieurs autres, qui devaient le seconder dans son apostolat, en 432.

Arrivé en Irlande, il se rendit à l'assemblée générale des chefs et des guerriers de l'Hibernie, qui se tenait annuellement à Tarah, ou Temoria, dans la province de l'East-Meath. Là résidait le principal chef, appelé le roi de l'île; le collége des druides y était installé, et formait le centre religieux à côté du centre politique de tout le pays. Patrice prêcha intrépidement la foi de Jésus-Christ devant ces farouches guerriers. Le fils de Neill, le monarque principal, interrompit le discours, et menaça l'audacieux étranger de toute sa colère ; mais plusieurs autres chefs se convertirent, entre autres le père de saint Benen ou Bénigne, qui devait succéder plus tard à saint Patrice sur le siége d'Armagh. Leur exemple fut suivi par les rois de Dublin, de Minster et par les sept fils du roi de Connaught. L'Ultonie, rebelle à tous les efforts de saint Pallade, accueillit le nouvel évêque avec enthousiasme. Surpris lui-même de cet accueil et des progrès de la foi, dans ces contrées inhospitalières et sauvages, l'humble Patrice s'écriait : « Comment les fils de l'Hibernie, qui adoraient les idoles impures, sont-ils devenus un peuple saint, une génération d'enfants de Dieu ? Les fils et les filles de rois sollicitent l'honneur d'être moines, ou de consacrer leur virginité au Seigneur. Aussi qui m'arrachera jamais à cette terre de bénédiction ? Ce qui reste de ma famille me sollicite en vain pour qu'une dernière fois j'aille visiter ma patrie. On m'appelle dans les Gaules où j'aurais tant de bonheur à contempler la face des saints. Mais l'esprit m'enchaîne à cette terre que j'évangélise. Si je la quittais, je serais un déserteur. »

Cette terre était le premier pays où il avait subi l'esclavage, et sur les côtes continuaient de se faire ces incursions

de pirates, Bretons et Scots, voleurs et marchands d'hommes. Rien n'est plus authentique que l'éloquente protestation du prédicateur de l'Évangile contre le roi d'une horde bretonne, appelé Corotic, qui, débarquant au milieu d'une peuplade baptisée de la veille, en avait massacré plusieurs, et enlevé les autres pour les vendre au loin. « Patrice, pécheur ignorant, mais constitué évêque en Hibernie, réfugié parmi les nations barbares, à cause de son amour pour Dieu, j'écris de ma main ces lettres pour être transmises aux soldats du tyran, je ne dis pas à mes concitoyens ni aux concitoyens des saints de Rome, mais aux compatriotes du diable, aux apostats Scots et Pictes, qui vivent dans la mort et qui viennent s'engraisser du sang des chrétiens innocents que j'ai enfantés à mon Dieu... Où iront ce Corotic et les bandits qu'il a soulevés contre le Seigneur et son Christ ? Quel sera le sort de ces scélérats, qui comptent comme un exploit le massacre de faibles femmes, qui se partagent avec des mains ensanglantées l'héritage des orphelins, qui croient fonder dans le sang et les larmes une royauté temporelle, moins stable que le nuage ou la fumée? *Peccatores et fraudulenti a facie Domini peribunt.* » Celui qui était l'objet de ce terrible réquisitoire ne voulut point rendre les captifs. Patrice répandit alors dans toute l'île de la Grande-Bretagne, en Armorique, dans les Gaules et en Germanie, des exemplaires de sa lettre à Corotic ; et, dénonçant le grand coupable à la vindicte de Dieu, si celle des hommes était impuissante, il fulmina, en quelque sorte, l'arrêt prochain de sa condamnation. Quelques mois après, ce Corotic, frappé d'aliénation mentale, mourait dans le désespoir.

Durant le pontificat de saint Léon-le-Grand, Patrice avait fait un voyage à Rome, pour obtenir l'érection canonique de l'Église d'Armagh en métropole. A son retour, il ordonna en Hibernie de nouveaux évêques, dont les *Actes* font monter le nombre jusqu'à trente. Il ordonna des prêtres, fonda des couvents munis d'écoles, et, dans les dernières années de sa vie, à l'âge de quatre-vingts ans, dont trente avaient été remplis par son épiscopat, il écrivit sa *confession*, ou

son testament spirituel, qu'il légua à ses successeurs. « Plaise à Dieu que mes fils me dépassent en œuvres de bénédiction et en fruits de salut : ce sera ma gloire : « *Filius sapiens gloria patris est.*» Je confesse humblement mon insuffisance, mais du moins je puis me rendre le témoignage d'avoir toujours pratiqué le désintéressement le plus absolu. Mes bien-aimés, c'est vous, non vos richesses que j'ai cherchés. Ce qui m'avait été donné gratuitement, je l'ai distribué de même. La chaussure même de mes pieds, je n'aurais pas voulu la devoir à la charité de qui que ce fut. A vous, vos biens, à moi, les fatigues, les dangers, les périls de tout genre, au prix desquels j'ai pu sauver quelques âmes. Jésus-Christ mon maître fut pauvre ; je le remercie de m'avoir appelé à l'honneur de partager son calice. Combien j'ambitionne l'honneur de nos martyrs qui ont versé pour lui leur sang ! Je voudrais que mon misérable cadavre, déchiré en lambeaux, fut abandonné en pâture aux oiseaux de proie ou aux bêtes féroces. Mais puisque ce bonheur m'a été refusé, je supplie humblement le Dieu qui règne dans la gloire de me tenir compte de mon désir et de me faire miséricorde.» On place la mort de saint Patrice en 464 ou 465 (1).

Si l'apôtre de l'Irlande appartient aux Gaules par sa naissance, saint Martin les illustra par ses miracles, et nous appartient à ce titre. Il avait précédé saint Patrice, et c'est lui qui combattit avec le plus de vigueur l'idolâtrie de nos ancêtres païens. Son nom seul était une puissance, et nous verrons bientôt Clovis lui-même faire dépendre l'espérance de la victoire des marques de respect et du culte rendu à saint Martin.

A l'époque où parut le célèbre thaumaturge, le vieux culte druidique des Celtes et des Gaulois s'était réfugié dans le nord, au milieu des forêts des Carnutes, et au fond de la sauvage Armorique. Notre glorieux saint abolit, à force de miracles, les vestiges de ce culte mystérieux entretenu par une caste sacerdotale, qui ne reculait pas devant les sacri-

(1) *Vies des saints, les petits Bollandistes*, 17 mars, t. III, 473.

fices humains. Il était originaire de la Pannonie, et naquit dans les premières années du quatrième siècle (de 310 à 316), à Sabarie, ville qui ne subsiste plus, et qui devait être située sur les confins de l'Autriche et de la Hongrie. Ses parents étaient païens, et son père tribun militaire. Le pacifique Martin, engagé contre son inclination dans la profession des armes, servit dans la cavalerie sous Constance et sous Julien. Il était dès lors converti ; car, à l'âge de dix ans, il s'enfuit à l'église, malgré ses parents, et prévenu de la grâce, il demanda qu'on le fit catéchumène, comme nous l'apprend Sulpice Sévère, son historien, son admirateur et son ami. A douze ans, il voulut se retirer dans le désert, et quoique la faiblesse de son âge empêchât l'exécution de son dessein, il ne cessa pas d'avoir le cœur à l'église et aux monastères. La vie des camps ne changea rien à ses goûts ni à la pureté de ses mœurs, et sa patiente charité sut trouver dans le tumulte d'une dangereuse carrière l'exercice pacifique de toutes les vertus. Ce fut alors qu'à la porte d'Amiens, il partagea son manteau avec un pauvre demi-nu, après en avoir coupé la moitié d'un coup d'épée pour réchauffer l'indigent et couvrir les membres de Jésus-Christ. Quelques-uns se moquaient de sa casaque défigurée, mais un meilleur juge apprécia cette action. Jésus-Christ, revêtu de cet habit mutilé qui lui venait d'une main si généreuse, se montra en songe pendant la nuit suivante au soldat, et dit en s'adressant à ses anges : Martin, encore catéchumène, m'a revêtu de cet habit. Cette vision le détermina à recevoir le baptême sans délai. Il demeura encore deux ans dans le service, à la prière de son tribun. Enfin, il prit occasion d'une largesse que le césar Julien faisait aux soldats pour lui demander son congé. Julien lui reprocha que c'était de peur de se trouver à la bataille, qui devait être livrée le lendemain. Martin lui répondit : Je serai demain sans armes à la tête des troupes ; et, muni seulement du signe de la croix, je percerai sans crainte les bataillons ennemis. On le mit en prison pour lui faire tenir sa parole, mais les barbares envoyèrent le lendemain demander la paix.

Martin, ayant quitté le service, alla trouver saint Hilaire

de Poitiers, qui, voulant se l'attacher par le diaconat, ne réussit qu'avec peine à lui faire accepter l'ordre d'exorciste. L'humble clerc fit le premier essai de son zèle sur sa propre famille : il convertit sa mère et plusieurs autres, mais son père demeura païen. Il résista fortement aux païens qui dominaient en Illyrie, jusqu'à se laisser battre de verges et chasser de la ville. La même persécution l'attendait en Italie, où l'arien Auxence ne l'épargna pas et le contraignit même à l'exil. Enfin, il revint en France, où saint Hilaire lui-même rentrait, après avoir été chassé pour la même cause. Le pieux disciple d'Hilaire se mit en retraite près de Poitiers, en un lieu appelé Ligugé (*Ligugiacum*), qui devint le premier monastère connu dans les Gaules.

Deux miracles fameux, qui rappellent ceux du prophète Élisée, commencèrent à trahir cet homme apostolique. Il ne tarda pas, malgré son humilité, à être connu de toute la Gaule, et le siége de Tours étant venu à vaquer (371-374), on le fit sortir par ruse de sa solitude, puis on le saisit par violence afin de le faire tomber pour ainsi dire dans l'épiscopat, comme dans une embuscade. Le saint fut obligé de céder et il prit possession de l'Église que Dieu confiait à ses soins. Néanmoins, conservant toujours la même humilité dans le cœur et la même pauvreté dans les habits, il s'efforça d'allier aux fonctions de l'épiscopat le premier genre de vie qu'il avait embrassé : il fonda le monastère de Marmoutiers, environ à deux lieues de la ville de Tours. C'était alors un désert enfermé d'un côté par une roche haute et escarpée, de l'autre par la rivière de Loire : on n'y entrait que par un chemin fort étroit. Une cellule de bois servait de logement au saint évêque, et l'on avait pratiqué dans le rocher même des grottes qui étaient habitées par ses disciples. Il avait sous sa conduite environ quatre-vingts moines, qui ne possédaient rien en propre. Les jeunes solitaires étaient occupés à écrire ou à prier, les anciens vaquaient plus exclusivement à l'oraison. Ils sortaient rarement de leurs cellules, si ce n'est pour s'assembler dans l'oratoire. Ils mangeaient tous ensemble après l'heure du jeûne, c'est-à-dire vers le soir ; ils ignoraient l'usage du vin, s'ils n'y étaient contraints

par infirmité. C'était un crime d'être habillé délicatement. En un mot, tous les prodiges de la vie cénobitique dont nous parlerons bientôt avec plus d'étendue, s'accomplissaient déjà dans ce coin silencieux de notre patrie, sous l'inspiration du bienheureux Martin.

L'œuvre principale du zélé prélat fut l'extirpation de l'idolâtrie qui infestait surtout ces quartiers de la Gaule. C'est ainsi que souvent, même au péril de sa vie, il ruina plusieurs temples d'idoles et abattit plusieurs arbres que les païens honoraient comme sacrés. Les miracles ne lui coûtaient rien, quand il s'agissait des intérêts de la foi et de la conversion des peuples. Sulpice-Sévère, qui a écrit la vie du saint, en cite un grand nombre, et cette prodigieuse puissance qui commandait aux démons et se faisait obéir des éléments, jointe aux vertus les plus pures, explique l'influence qu'il exerça sur les générations suivantes autant que sur les hommes de son pays et de son siècle, et même sur ceux qui semblaient le moins accessibles à ce touchant empire de la sainteté.

L'empereur Valentinien, malgré les préventions ariennes que l'impératrice Justine, sa femme, lui avait données contre l'évêque catholique, fut contraint de recevoir saint Martin dans son palais des Gaules et ne put s'empêcher d'honorer, d'aimer et d'embrasser le favori du ciel. Le tyran Maxime, qui, après s'être révolté contre l'empereur Gratien, s'était emparé des Gaules, de l'Angleterre et de l'Espagne, l'accueillit d'une manière non moins distinguée (1). Le saint évêque se rendit auprès de lui, à Trèves, vers l'an 383, pour en obtenir quelques grâces. Maxime le fit manger à sa table avec les plus illustres personnes de sa cour, et le fit asseoir à sa droite. Quand on donna à boire, l'officier présenta la coupe à Maxime qui la fit donner à Martin pour la recevoir de sa main, mais l'illustre prélat la donna au prêtre qui l'accompagnait, comme à la personne la plus digne. Cette sainte hardiesse, loin de déplaire à l'empereur, obtint son suffrage et celui de ses courtisans.

(1) Voir Feller, t. VIII, 2:1.

Maxime le faisait souvent venir au palais, et leurs entretiens roulaient sur la vie présente, sur la vie future et sur le bonheur des saints. L'impératrice, attachée jour et nuit aux discours du saint évêque, demeurait assise à ses pieds sans le pouvoir quitter. Martin, ennemi des hérétiques mais ami des hommes, profita de son crédit auprès de ce prince, pour empêcher que l'on ne condamnât à mort les priscillianistes, poursuivis par Ithace et Idace, évêques d'Espagne. L'évêque de Tours ne voulut pas d'abord communiquer avec des hommes qui avaient poussé le zèle trop loin (car si les priscillianistes avaient mérité la mort, ce n'était pas à des évêques à la solliciter), mais il le fit ensuite pour sauver la vie à des sectaires qu'il espérait pouvoir être gagnés à la vérité et pour empêcher que des innocents ne fussent enveloppés dans leur punition. Il ne tarda pas à se repentir de cette complaisance, comme d'une faiblesse indigne de l'épiscopat, et ce fut l'époque d'une espèce d'affaiblissement dans le don des miracles qui l'avaient illustré jusqu'alors. Il paraît néanmoins qu'il avait pris le bon parti, n'y ayant encore aucune loi qui défendît de communiquer avec ces évêques qui n'étaient ni hérétiques ni excommuniés, mais peut-être avait-il agi avec un peu d'incertitude et de pusillanimité, sans cette conscience ferme et éclairée qui prévient la perplexité et éloigne tout remords. Retournant à Tours, il s'enfonça dans la sombre forêt de Grunewald, à huit lieues de Trèves, et pleura sa faiblesse. Là, un ange lui apparut et le consola. Rendu à son diocèse, il se prépara à aller jouir de la récompense de ses travaux.

Agé de plus de quatre-vingts ans, il appela ses disciples et leur déclara que sa fin était venue. Tous se mirent à pleurer et à lui dire : Mon père, pourquoi nous quittez-vous ? A qui laisserez-vous vos brebis désolées ? Voilà que des loups ravisseurs fondront sur le troupeau ; nous savons que vous désirez Jésus-Christ, mais votre récompense est assurée. Touché de ces larmes, le doux et bien-aimé Martin pleura lui-même : « Seigneur, soupira-t-il, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail : que

votre volonté soit faite. » Désirant sa dissolution prochaine, comme Paul, et pourtant se résignant à demeurer encore sur la terre pour le bien des fidèles : *Cupio dissolvi et esse cum Christo... manere autem in carne propter vos necessarium.* Consumé par la fièvre, il passait néanmoins les nuits en prières, couché sur la cendre et le cilice. Il avait toujours les mains et les yeux levés au ciel, et comme les prêtres qui étaient autour de lui le priaient de se tourner de côté pour prendre quelque soulagement, il dit : Mes frères, laissez-moi regarder le ciel plutôt que la terre, afin que mon âme prenne sa route pour aller à Dieu. Puis, voyant le démon près de lui, il fit au vieux serpent cette énergique apostrophe : Que fais-tu là, cruelle bête, tu ne trouveras rien en moi, j'irai dans le sein d'Abraham. En disant ces mots, il expira et les assistants admirèrent l'éclat de son visage et de tout son corps, qui leur parut déjà revêtu de la gloire des bienheureux.

C'est ainsi qu'il mourut à Cande, petite ville à l'extrémité de son diocèse, le 11 novembre de l'an 400.

Après que saint Martin eût combattu l'idolâtrie chez les peuples d'origine celtique ou gauloise, il continua, pour ainsi dire, d'exercer la même mission douce et pacifique, même après sa mort, sur d'autres peuples d'origine germaine, car le souvenir de ses miracles durait toujours, et nous verrons les rois de France protéger et révérer son tombeau.

La conversion de Clovis ouvre cette période, qui se termine avec le règne éclatant de Charlemagne. A la suite de saint Remi nous apparaissent les évêques du cinquième et du sixième siècle, jusqu'à saint Grégoire de Tours et saint Avite, dont les noms respectés font partie de notre histoire nationale : ces noms eux-mêmes indiquent la race gallo-romaine, ou l'ancienne civilisation de l'empire que représentent ces évêques. Saint Léger est le type des évêques du septième siècle, qui appartiennent à la race conquérante ou barbare ; il se mêle aux affaires du royaume en des temps critiques, et pousse le dévouement jusqu'au martyre.

Avant de faire connaître quelques-uns de ces grands

évêques, jetons un coup d'œil sur les différentes Églises, qui composaient la Gaule chrétienne, au cinquième siècle. Les principaux traits de ce tableau sont empruntés à l'intéressant et savant ouvrage de M. l'abbé Chaix (1). L'auteur y suit les grandes circonscriptions adoptées à cette époque, pour les provinces comme pour les villes épiscopales : les trois Lyonnaises et la Sénonie (quatrième Lyonnaise), les deux Belgiques et Germanies, les deux Aquitaines, la Novempopulanie, les deux Narbonnaises, la Viennoise, les Alpes.

La première Lyonnaise avait Lyon pour métropole, et comprenait les Églises d'Autun, de Langres et de Châlons-sur-Saône. Le siége illustré par les Pothin et les Irénée, avait alors dans Eucher et dans Patient deux beaux modèles de savoir et de charité ; saint Euphrone gouvernait l'Église d'Autun, et l'évêque Jean, tiré naguère du rang des archidiacres, celle de Châlons. Dans la seconde Lyonnaise, les Églises de Bayeux, d'Avranche, d'Evreux, de Séez, de Lisieux et de Coutances reconnaissaient Rouen pour leur métropole, et pour archevêque Victricius, correspondant et ami de saint Paulin de Nole. Parmi les Églises de la troisième Lyonnaise, où la métropole de Tours était occupée par saint Perpétue, aussi connu pour son zèle à orner les temples que pour sa charité et sa sollicitude à vêtir les pauvres, celle du Mans avait à sa tête Victorius, celle de Rennes Athénius, celle de Nantes Nonnèque, et celle d'Angers Talassius, qui correspondait avec Loup de Troyes et Euphrone d'Autun. La Lyonnaise sénonienne avait pour métropole Sens, où siégeait Agrèce, pendant que Loup siégeait à Troyes, Aignan à Orléans et Marcel à Paris, sans parler des autres diocèses suffragants de Meaux, de Chartres et d'Auxerre, où paraîtra bientôt saint Germain.

Sur les frontières de Belgique et de Germanie, où les chrétientés de Cologne et de Trèves étaient exposées à toutes les invasions, nous ne ferons que nommer, sur les rives de la Moselle et de la Meuse, Trèves, Metz, Toul et Verdun, et dans le diocèse de Toul l'évêque Auspice, très-

(1) *Saint Sidoine Apollinaire et son siècle*, t. 405.

versé dans la science des Écritures. Reims, où présidait saint Remi, l'apôtre des Francs, étendait ses droits de métropole sur Tournay, Arras, Beauvais, Amiens, Châlons-sur-Marne, Térouane et Soissons, que dirigeaient plusieurs évêques tels que Principe, Audoëne, Amandin, Florendus.

En face de la Rhétie, dont le Rhin la séparait, la Séquanaise avait pour métropole Besançon ; et lorsqu'on descendait aux rivages de la Méditerranée, au sein des Alpes grecques et maritimes, on rencontrait Tarentaise et Octodure, Embrun, Digne, Vence et Senez, qui cachaient leurs chrétientés dans les gorges inhospitalières et les flancs abrupts des montagnes.

A l'intérieur des Gaules, l'antique métropole de Vienne était alors célèbre par le pontificat de saint Mamert. Elle ne comprenait pas seulement sous sa juridiction les Églises voisines de Genève, Vaison, Orange et Valence ; elle embrassait encore Avignon où siégeait Saturnin, Arles, fondée dans le christianisme dès le début par l'apostolat de Trophime, et Marseille, chrétienté moitié asiatique, moitié romaine, dont les premières origines remontaient à Lazare, frère de Marthe et de Madeleine, les hôtes du Sauveur, doux objets de sa tendresse et témoins de ses miracles.

La première Narbonnaise rappelait le siége de Narbonne, fondé par saint Paul, l'un des sept premiers évêques envoyés par saint Pierre, comme nous avons vu ; Rusticus occupait, vers le milieu du cinquième siècle, ce siége important, dont Hermès, diacre de cette église, élu et ordonné pour Béziers, s'empara, et où il ne fut maintenu qu'après un jugement et sous certaines conditions. Sur le siége de Toulouse était monté Maxime, ancien officier du palais, digne par l'austérité de sa vie d'occuper une place que saint Saturnin avait illustrée par son martyre. Les diocèses de Nîmes et de Lodève subissaient en ce moment tout le feu de la persécution allumée par le roi des Visigoths.

Dans la seconde Narbonnaise, Aix, la métropole, possédait dans Basilius un digne évêque, négociateur habile, qui se conciliait à la fois l'estime des Romains et des barbares,

les autres Églises étaient celles d'Apt, de Fréjus et d'Antibes, et surtout celle de Riez, où Fauste savait réunir la science des Grecs à l'éloquence du forum.

La Novempopulanie avait Eause pour métropole, et embrassait onze chrétientés différentes gouvernées par des pontifes, dont nous ne citerons que saint Orens, évêque d'Auch, que Théodoric employait comme médiateur auprès du général Litorius.

La première Aquitaine comptait huit Églises : celle de Bourges, en qualité de métropole ; celle des Arvernes, des Ruthènes, des Cadurques, des Lémovikes, des Albiens, des Gabales et des Vellaves. La seconde Aquitaine, représentée par sa métropole, Bordeaux, comprenait l'Église d'Agen, de Poitiers, d'Angoulême et de Périgueux.

19. Saint Remi et la conversion du roi des Francs. — Saint Remi, évêque de Reims et l'apôtre des Francs dans la conversion de Clovis, naquit vers 438 ou 440, de parents nobles, qui faisaient leur demeure à Laon ou dans les environs de cette ville. Dès sa première jeunesse, il fit de rapides progrès dans les lettres, et se rendit recommandable par la sainteté de sa vie. Son mérite parut un motif suffisant pour le dispenser de l'âge prescrit par les canons, et à vingt-deux ans, il fut placé malgré lui sur le siége de Reims : « *Raptus potius quam electus* ... » ce sont les termes d'Hincmar. Sidoine Apollinaire, auteur contemporain, évêque lui-même et honoré du culte des saints, loue particulièrement en saint Remi une éloquence solide et brillante, qui le rendait maître des cœurs. Le saint en donna des preuves dans un recueil de harangues ou, comme on parlait alors, de *déclamations*, qu'il rendit public. Cet ouvrage est perdu ; mais l'évêque de Clermont, bon juge en cette matière, nous en donne la plus haute idée, par les félicitations qu'il adresse à l'auteur (1).

Cette existence modeste, partagée entre la science et la vertu, vouée aux fonctions d'un paisible ministère, et à des œuvres fécondes que l'humilité sut couvrir, se rattache à

(1) Sidoin., II, 399, IX, septième lettre.

un événement plein d'éclat, qui est la conversion de Clovis et la fondation du royaume très-chrétien.

Clovis, chef des Francs saliens, s'était emparé de la portion des Gaules, située entre la Somme et la Seine ; puis il avait anéanti, en 485, à la bataille de Soissons, les derniers restes de la puissance romaine dans ce pays ; enfin il avait occupé tout le territoire qui s'étendait de la Seine à la Loire, et mis la dernière main à l'établissement de ce royaume, ébauché par ses prédécesseurs. Il entrait dans les desseins de Dieu qu'une princesse catholique épousât Clovis païen et barbare, et préparât par de pieuses insinuations la conversion du roi des Francs. Fille de Chilpéric, et nièce de Gondebaud, roi des Burgondes, Clotilde quitta volontiers une cour *arienne;* car elle nourrissait déjà l'espérance d'amener à la vraie religion son futur époux, qui du reste favorisait les chrétiens, épargnait les églises, et honorait les évêques et les saints personnages. Saint Remi surtout était l'objet de la faveur du prince, auprès duquel il ne réclama pas en vain un des vases de son église, qu'on lui avait enlevé. Clotilde, pleine de zèle et d'adresse, essaya d'abord de faire sentir au roi la vanité de ses idoles ; mais ses paroles ne devaient produire leur fruit que dans un autre temps : elle-même avait plus d'une épreuve à subir, avant d'obtenir du ciel le changement désiré du cœur de son époux. La reine eut un fils, et demanda de le faire baptiser, ce qui ne fut accordé qu'avec peine. Le nouveau-né reçut le nom d'Ingomer, mais il mourut, portant encore l'habit blanc, c'est-à-dire dans la semaine de son baptême. Clovis irrité ne manqua pas de dire que, si au lieu du baptême romain, il avait reçu le baptême des dieux de la Germanie, l'enfant aurait vécu ; et il faisait retentir les noms formidables de Thor et d'Odin. La reine soutint cette épreuve avec le courage de la foi, et convertissant son deuil en un véritable sujet de joie, elle se contenta de répondre : « Je rends grâces à Dieu, qui ne m'a pas jugée indigne de porter un enfant, qu'il a appelé à son royaume. » Elle eut un autre fils, qu'elle eut encore soin de faire baptiser, et lui donna le nom de Clodomer. Il tomba malade aussi, et le roi dit :

« Il ne peut en arriver autrement ; il mourra incontinent comme son frère, ayant été baptisé au nom de votre Christ. » Il guérit toutefois par les prières de sa mère. La reine, entrant alors plus que jamais dans les desseins de saint Remi et les vues du ciel, ne cessait de presser Clovis d'embrasser la foi de ce Christ, qu'il ne reconnaissait pas encore. Un miracle devait achever sa conversion, comme celle de Constantin, sur un champ de bataille. En 494, le roi partit pour une expédition contre les Allemands. Au milieu de l'ardeur du combat, les Francs lâchent pied ; Clovis, voyant la défaite imminente, lève les yeux au ciel, se souvient du Dieu de Clotilde, et accompagne de ses larmes le vœu que lui arrache le danger : « Jésus-Christ, dit-il, vous que Clotilde affirme être Fils du Dieu vivant, je vous implore. Si vous me donnez la victoire, je croirai en vous, et je me ferai baptiser en votre nom. J'ai invoqué mes dieux, mais en vain : c'est en vous seul que je veux croire ; délivrez-moi de mes ennemis. » Il parlait encore, et les Allemands prenaient la fuite. Le vainqueur n'oublia pas sa promesse : en passant par Toul, il prit avec lui un saint prêtre nommé Védaste ou Vaast, qui l'instruisit pendant le chemin pour le préparer au baptême. Saint Remi continua de l'instruire, et Clovis, avec ses deux sœurs, et plus de trois mille guerriers, se soumit à la foi catholique.

Le jour de Noël 496, dit F. Ozanam (1), l'évêque Remi attendait sur la porte de la cathédrale de Reims. Des voiles peints, suspendus aux maisons voisines, ombrageaient le parvis. Les portiques étaient tendus de blanches draperies. Les fonts étaient préparés et les baumes versés sur le marbre. Les cierges odorants étincelaient de toutes parts ; et tel fut le sentiment de piété qui se répandit dans le saint lieu, que les barbares se crurent au milieu des parfums du paradis. Saint Remi tenait Clovis par la main, suivi de la reine et du peuple. En marchant, le roi lui dit : « Mon Père, est-ce là le royaume de Dieu, que vous me promettez ? Non, répondit l'évêque, ce n'est que le commencement du chemin

(1) T. IV, 54.

pour y arriver. » Dans l'action du baptême, le pontife adressa au catéchumène qui s'était converti sur un champ de bataille ces mots devenus célèbres : « Baisse la tête, doux Sicambre. *Mitis, depone colla, Sicamber ; adora quod incendisti ; incende quod adorasti.* » « Le chef d'une tribu guerrière descendit dans le bassin baptismal : trois mille compagnons l'y suivirent. Et quand ils en sortirent chrétiens, on aurait pu voir en sortir avec eux quatorze siècles d'empire, toute la chevalerie, les croisades, la scholastique, c'est-à-dire tout l'héroïsme, la liberté, les lumières modernes. Une grande nation commençait dans le monde : c'étaient les Francs. »

Le baptême de Clovis est une première victoire, que remporte l'Église catholique sur le roi barbare ; mais cette victoire semble encore incomplète, non pas que l'on puisse accuser la foi du prince d'un manque de sincérité, comme certains historiens ont essayé de le faire ; seulement sous le voile et l'habit blanc du néophyte, il est facile de reconnaître l'homme de sang germain, le chef de tribu, le soldat de la bande guerrière. C'est un mélange de droiture religieuse et d'ambition perfide, de douceur envers les évêques, les faibles et les vaincus, de férocité native à l'égard de ceux qui contrariaient ses projets (1). Du reste, cette explication nous est nécessaire, sinon pour justifier les actes de sainte Clotilde elle-même, du moins pour éclaircir le fait de sa canonisation. Sainte Clotilde, qui porte l'auréole de ses vertus, en même temps qu'elle est ceinte du diadème royal, ne paraît pas s'être entièrement dépouillée des défauts de sa race, ni des préjugés ou des sentiments de vengeance qu'elle avait hérités du sang bourguignon. Saint Grégoire de Tours ne flatte pas plus le portrait de la sainte, qu'il ne déguise les erreurs et les faiblesses de la mère (2). Le génie de nos évêques gaulois fut de pressentir sous l'enveloppe sauvage du barbare un cœur et une énergie capables des plus héroïques vertus ; et leur gloire fut de ne pas se laisser

(1) Oza., IV, 54... Gorini, I, 343. Sid. Apoll., II, 474.
(2) Lenormant, I, 165.

décourager par la réaction du *vieil homme*, qui n'était qu'à demi enseveli sous les eaux du baptême. La destinée ou la mission des Francs se révélait en quelque sorte avec le triple rôle de cette nation, appelée à faire les œuvres de Dieu : « *Gesta Dei per Francos,* » en commençant la grandeur temporelle de l'Église, en continuant les traditions de Rome, et en mettant un terme aux invasions. Les relations de saint Remi avec Clovis et sa famille attestent ces pressentiments dans le cœur de l'évêque, et les lettres que nous avons encore, adressées au chef des Francs, décèlent un ton de haute paternité, digne de la religion qui l'inspire (1).

Cet acte mémorable (c'est-à-dire la conversion des Francs), selon la remarque d'un éminent historien, constitua définitivement la chrétienté à laquelle il ne resta plus que de s'affermir et de s'étendre. Dès lors on s'étonne moins de la condescendance de l'épiscopat. On comprend cette réponse de saint Remi aux détracteurs de Clovis : « Il faut pardonner beaucoup à celui qui s'est fait le propagateur de la foi et le sauveur des provinces.» Le christianisme n'exigea point de ces populations encore toutes frémissantes de fureurs et de voluptés, tout ce qu'il devait demander à des temps meilleurs. Sans faire fléchir ses règles, il mesura ses jugements. Quand l'Église recevait au baptême ces turbulents catéchumènes, quand elle rangeait au nombre des saints, Clotilde, le roi Sigismond, le roi Gontran, elle savait mieux que nous ce qu'ils avaient étouffé d'instincts pervers, pour devenir tels qu'elle les voyait (2).

L'Église entière, dans la personne de son chef, voulut s'associer à la joie de saint Remi, et à celle des évêques des Gaules qui prophétisaient l'avenir du royaume *très-chrétien*, fondé par Clovis. Le pape Anastase, peu de jours après son élection, adressa une lettre de félicitation au roi des Francs. Cette déférence, et même cet enthousiasme du Père des fidèles pour ce fils aîné de l'Église, s'expliquent

(1) Sidoine Apol., par Grég. et Collombet, t. II, 474.
(2) Ozanam, t. IV, 66.

d'autant mieux que Clovis se recommandait par la pureté de sa foi, et se montrait alors le seul prince catholique. L'empereur Anastase favorisait les eutychiens ; Thrasamond, roi des Vandales en Afrique, Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, Alaric, roi des Visigoths en Espagne, et Gondebaud, roi des Burgondes dans les Gaules, étaient tous attachés à l'arianisme. Les Anglo-Saxons et les autres rois du Nord étaient idolâtres.

20. **Saint Sidoine Apollinaire et saint Quintien de Rodez au milieu des troubles de l'invasion barbare.** — Nous avons déjà nommé saint Sidoine, contemporain de saint Remi, grand seigneur du cinquième siècle, homme de lettres et homme de guerre, qui savait également manier la plume et l'épée. Il était né à Lyon, vers l'an 430, probablement d'une famille arverne, d'une de ces riches familles gauloises chez lesquelles la foi était aussi héréditaire que la noblesse. Apollinaire son aïeul, premier chrétien de la famille, et son père avaient été préfets du prétoire dans les Gaules. Le goût des lettres était familier à Sidoine, qui avait cultivé la poésie à l'école de maîtres habiles, en même temps qu'il avait aiguisé et poli la finesse de son esprit à la cour des derniers empereurs et dans l'exercice des plus grandes charges de l'empire. Il passait pour le poëte le plus célébre de son temps, et semblait se jouer dans l'art de composer les vers, même au milieu du bruit des armes qui retentissait au dehors. Sa muse aussi fertile qu'elle était complaisante écrivait de longs panégyriques, sans se lasser, en faveur d'Avitus, son beau-père, de Majorien et d'Anthimius, et lui-même prononçait à Rome ces éloges, qui faisaient encore plus d'honneur au poëte vivant qu'aux empereurs défunts ou même assassinés. Déjà il avait sa statue au forum de Trajan, lorsque sa grande âme sentant le vide de la gloire et des dignités humaines, renonça aux biens temporels, pour s'adonner à une vie plus austère ; élevé par la voix publique sur le siége épiscopal de Clermont, il quitta la poésie profane, et se dépouilla des habitudes d'une vie mondaine, pour revêtir non-seulement l'extérieur, mais encore les sentiments ver-

tueux et la piété du saint évêque. Il n'abandonna pas pour cela le patriotisme du défenseur de la cité. La ville de Clermont ayant été assiégée, deux ans après, par Euric, roi des Visigoths, le prélat excite son peuple à une généreuse défense, malgré toutes les horreurs de la famine ou de la contagion. Mais quand l'empereur Népos, pour sauver d'autres provinces, eût cédé l'Auvergne aux Visigoths, déjà maîtres du midi de la Gaule, l'intrépide évêque n'eut plus qu'à exhaler sa tristesse, en quittant sa ville épiscopale, pour se rendre en exil à Livia, près de Carcassonne. « Notre servitude, s'écriait-il, est devenue le prix de la sécurité d'autrui ! ô douleur ! la servitude des Arvernes, qui ont osé se dire les frères des Romains, et se compter entre les peuples issus du sang d'Ilion !... Voilà donc ce que nous ont mérité la disette, la flamme, le fer, la contagion, les glaives engraissés de sang, les guerriers amaigris de privations. Voilà cette paix glorieuse pour laquelle nous avons vécu d'herbes que nous arrachions des fentes de nos murs. » Sidoine exilé fut enfin rendu à son diocèse : il vit naître, dans une partie de son clergé une conspiration contre sa personne : elle cessa, et le prêtre schismatique qui restait, Hermanchius, fut contraint de cacher son crime et sa honte, en face du grand nombre de ceux qui proclamaient l'innocence de leur évêque. Avant de mourir, Sidoine Apollinaire se fit transporter aux pieds des saints autels, où son cœur était demeuré, avec son trésor, pendant sa vie, et là, au milieu de son peuple qui pleurait, il exhala son dernier soupir, en 488 ou 489. Les *poésies* et le recueil d'*épîtres* qu'il a laissés, sont riches en précieux souvenirs pour l'histoire du cinquième siècle, et ne justifient que trop le mot de Caton au sujet du peuple gaulois, habile à bien dire et à parler finement : « *argute loqui* ; » l'autre trait ne convient pas moins au soldat ou au seigneur gallo-romain : « *rem militarem* (1). »

(1) Cf. *saint Sidoine Apollinaire et son siècle*, par M. l'abbé Chaix. — *Défense de l'Eglise*, par Gorini, t. I, 174. — Frédéric Ozanam. *Ses œuvres*, t. II, 339.

Parmi ces évêques d'origine gallo-romaine, nous pouvons encore citer saint Quintien, qui occupait le siége de Rodez, et qui fut accusé, comme d'un crime, de son attachement pour les Francs. Le pieux évêque passa même pour vouloir livrer aux Francs cette ville que les Visigoths avaient reprise, et comme les conseils de la défiance et d'une injuste politique sont toujours violents, on résolut sa mort; mais saint Quintien, l'ayant appris, se sauva pendant la nuit et se retira en Auvergne, auprès de saint Eufraise, qui le reçut avec bonté en lui disant : « Les biens de mon église suffisent pour nous entretenir l'un et l'autre : conservons seulement la charité que l'apôtre nous recommande. » L'évêque exilé de Rodez devint le successeur d'Eufraise, et mourut dans une extrême vieillesse. Saint Grégoire de Tours remarque à son sujet qu'il n'eut jamais de respect humain à l'égard des grands ni de mépris pour les petits, et qu'il honorait les haillons d'un mendiant autant que la robe d'un sénateur. Dès qu'il entendait un pauvre crier à sa porte, il disait à ses clercs : « Allez vite lui porter à manger, c'est peut-être Jésus-Christ lui-même. » Comme il accordait tout aux pauvres, le Seigneur ne refusait rien à ses prières. Au milieu d'une grande sécheresse, le troisième jour des Rogations, comme la procession était prête à rentrer dans la ville, le clergé et le peuple pressèrent le saint évêque de chanter lui-même une antienne pour obtenir de la pluie. Il se prosterna dans l'instant sur son cilice et pria longtemps avec larmes; puis s'étant levé, il chanta comme il put l'antienne : « Lorsque le ciel sera fermé à cause des péchés de votre peuple, si, se convertissant, il a recours à vous, exaucez-le, Seigneur. » Sa faible voix pénétra jusqu'au ciel, qui paraissait d'airain : l'air se couvrit aussitôt de nuages; et la pluie tomba en abondance. Saint Quintien joignit à la piété la science propre à un évêque; car il était fort versé dans les saintes lettres (1).

21. Saint Grégoire de Tours et les rois mérovingiens. — La sympathie des évêques pour Clovis et les

(1) Jager, *Hist. de l'Eglise en France*, II, 217. Gorini, t. I, p. 319.

Francs se justifie d'elle-même, et ne saurait être accusée de flatterie envers la race conquérante. C'est en vain qu'on a voulu transformer saint Grégoire de Tours en narrateur indifférent des crimes de son siècle, et en adulateur d'une politique barbare (1). Le caractère de l'homme autant que celui de l'historien dément cette fausse interprétation de ses écrits.

Comme l'évêque de Reims, mais dans une situation plus difficile, et surtout plus périlleuse, celui de Tours nous présente une physionomie aussi noble que tranquille, à la cour de ces rois mérovingiens dont il avait tant à redouter la colère et la haine, lorsque les passions rivales de Brunehaut et de Frédégonde s'exerçaient avec tant de fureur.

A la suite d'un premier partage du royaume fait par Clovis, entre ses quatre enfants, Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire Ier, ce dernier, d'abord roi de Neustrie, finit par demeurer seul roi de France. La mort de Clotaire amena un second partage entre ses successeurs : Charibert de Paris, Gontran de Bourgogne, Sigebert d'Austrasie, et Chilpéric de Soissons ou de Neustrie. C'est alors que commence à se faire connaître le saint évêque, élevé sur le siége de saint Martin.

Né en Auvergne, d'une famille sénatoriale, Grégoire de Tours, ainsi appelé parce qu'il occupa le siége de cette ville, naquit en 539, le jour de saint André. Il reçut les premiers germes de la vertu et les éléments de la science, de son oncle saint Gal, évêque de Clermont. Il entra dans la cléricature à la suite d'un vœu qu'il avait fait au tombeau d'Illidius ou de saint Alire, quatrième évêque de Clermont qui lui avait rendu la santé. Sa tendre et filiale dévotion envers le grand saint Martin le délivra encore d'une autre maladie dans laquelle il sembla toucher à sa dernière heure. Dans le trajet, il se vit presque sur le point d'expirer : « N'abandonnons pas le voyage que nous avons commencé, disait-il à ses amis tremblants qui croyaient inutile

(1) *Défense de l'Eglise*, par l'abbé Gorini, t. II, 172, et t. I, 346. — *Revue des quest. hist.*, t. I, 447.

de le porter en cet état au tombeau du saint ; si je mérite de voir la basilique de saint Martin, j'en rends grâce à mon Dieu; sinon portez-y au moins mon cadavre pour l'y ensevelir ; car ma résolution est de ne pas retourner à la maison, si je ne mérite pas d'arriver à son sépulcre. » Les compagnons de Grégoire se rendirent à ses larmes ; tous pleurèrent ensemble, et l'on traîna le malade languissant et comme à l'agonie jusqu'à la dépouille mortelle du glorieux saint Martin. Une confiance si pleine d'héroïsme ne pouvait être trompée. Grégoire fait lui-même le récit de sa guérison, et revenu des portes de la mort, il se munit de trois cierges qui avaient brûlé sur le tombeau du saint, et il s'en servit pour opérer plusieurs miracles.

Saint Euphrone, évêque de Tours, étant mort en 573, le peuple, la noblesse et le clergé de la ville élurent Grégoire d'un commun consentement, pour lui succéder. Saint Grégoire se montra digne de la place qu'il occupait, par la sagesse ferme et discrète de sa vertu, ét par l'usage de ses précieux talents.

Le courage et la fermeté de Grégoire parurent dans la résistance qu'il opposa plus d'une fois aux injustes prétentions du roi Chilpéric. Sigebert d'Austrasie ayant été assassiné en 575, son frère Chilpéric s'empara de la Touraine au préjudice du fils de Sigebert, Childebert II, légitime héritier. Par suite de cette révolution politique, le duc Boson se réfugia dans l'église de saint Martin. Chilpéric envoya demander à l'évêque qu'on lui livrât Boson, en menaçant si on le lui refusait, de mettre le feu aux faubourgs de la ville.

Saint Grégoire encouragé par de nouveaux miracles opérés au tombeau de saint Martin, ne voulut pas permettre qu'on violât cet asile vénéré, en arrachant de ce lieu protecteur une victime tremblante et destinée au glaive. Chilpéric, voyant l'évêque inflexible et craignant d'encourir la vengeance céleste, prit le parti d'écrire une lettre respectueuse à saint Martin en personne afin de savoir si le thaumaturge consentirait à laisser enlever le duc Boson, réfugié à l'ombre de son corps. La lettre fut déposée par un

diacre sur le tombeau de saint Martin avec du papier blanc qui attendait la réponse. Mais trois jours se passèrent sans aucune nouvelle. Chilpéric envoya d'autres députés qui firent prêter serment à Boson, qu'il ne sortirait pas de l'Église à son insu, ce qu'il jura touchant de la main la nappe qui couvrait l'autel. On le voit, c'est la puissance miraculeuse de saint Martin, et l'ascendant irrésistible de l'épiscopat, qui forçaient les rois de France à respecter encore quelque peu la justice et l'humanité au milieu des guerres civiles.

Saint Grégoire ne sut pas mollir davantage lorsqu'il défendit contre Chilpéric, saint Prétextat, évêque de Rouen, accusé de conspiration et poursuivi par le roi lui-même, à l'instigation de Frédégonde. Prétextat avait commis la faute ou l'imprudence de marier Mérovée, fils de Chilpéric, avec Brunehaut, tante du jeune prince ; ce mariage qui était contraire aux lois de l'Église, l'était bien plus encore à la politique du roi de Neustrie, qui soupçonnant son propre fils de tramer une révolte, le contraignit de recevoir le sacerdoce et le confina dans un cloître. Le puissant roi des Francs, sous le prétexte de participation à la révolte, fit jeter en prison Prétextat, le parrain de son fils Mérovée, convoqua un synode d'évêques à Paris, où il se réunirent dans l'Église de saint Pierre et de saint Paul, au nombre de quarante cinq. Le roi parut dans l'assemblée et s'éleva fortement contre l'évêque qu'il accusa d'avoir violé les saints canons, et d'avoir voulu lui enlever la couronne. Prétextat nia les faits avancés contre lui ou sut les interpréter d'une manière plausible. Aétius archidiacre de l'Église de Paris, profitant du départ du roi, exhorta les évêques à considérer ce qu'ils se devaient à eux-mêmes et à leur réputation, dans une affaire si délicate, où il y allait du salut de leur frère. Tous se taisaient et mettaient le doigt sur leurs lèvres, de peur d'encourir l'inimitié de Chilpéric, et surtout la haine de Frédégonde. Grégoire de Tours rompit seul le silence, et rappela, mais en vain, les évêques à leur devoir, au respect de la justice et à la crainte des jugements que Dieu exerce sur les coupables, tels que s'étaient montrés Clodomir et

l'empereur Maxime, en méprisant les remontrances de saint Avite d'Orléans, et de saint Martin, et en attirant sur leur propre tête les châtiments du ciel. Chilpéric fit venir saint Grégoire et se plaignit en présence des prélats de ce que seul entre ses confrères, il défendait les crimes de Prétextat et vérifiait le proverbe, que *jamais corbeau ne creva l'œil du corbeau*. Grégoire répondit : Prince, si quelqu'un de nous s'écarte des voies de la justice, vous pouvez le corriger ; mais si vous vous en écartez vous-même, qui vous corrigera ? Qui vous condamnera, si ce n'est celui qui a dit qu'il est la justice même. » Chilpéric avait rencontré un évêque ; il essaya d'adoucir le courageux prélat, en l'invitant à manger à sa table. Celui-ci ne le voulut point faire que le roi n'eût juré de garder les lois et les canons, dans la procédure.

L'argent de Frédégonde, offert à Grégoire, le trouva aussi inflexible, que l'avaient trouvé les caresses du roi. Le concile s'étant assemblé pour la seconde séance, le roi y vint dès le matin, et accusa de larcin l'évêque de Rouen, qui n'eut pas de peine à se justifier, au sujet d'un dépôt que la reine Brunehaut lui avait confié. Chilpéric demeura muet et s'avisa d'un expédient pour sortir de cette affaire : il envoya deux de ses flatteurs, Bertrand, évêque de Bordeaux et Ragnemode, de Paris, avec la mission perfide de persuader à Prétextat de s'avouer coupable, en lui donnant l'assurance de son pardon, auprès de Chilpéric. L'évêque, qui craignait toujours le roi, se laissa prendre au piége, confessa sa faute et fut menacé d'être déposé. Grégoire de Tours se récria fortement contre cette proposition, il somma le roi de tenir la parole qu'il avait donnée de ne rien faire contre les canons. Mais Prétextat fut enlevé du concile, jeté en prison, soumis à de mauvais traitements, et relégué dans une île près de Coutances, apparemment celle de Jersey. Après la mort de Chilpéric, Prétextat fut renvoyé à son église, qui le reçut avec joie. C'est alors que Frédégonde envoya différents émissaires avec des liqueurs ou des armes empoisonnées. Les premiers furent découverts, mais à une troisième tentative, le prélat fut frappé. Il tomba victime

de son propre courage, dans sa résistance à Frédégonde, et finit par dire à cette reine homicide, qui voulait encore cacher son crime sous les dehors de la pitié, qu'il n'ignorait pas d'où le coup était parti.

Saint Grégoire fut aussi admirable par ses talents que par son courage et ses rares vertus. Il excellait dans la controverse, réfutait avec adresse et solidité les objections des ariens, renversait avec force toutes les subtilités et les préjugés des Juifs, comme il parut par les relations qu'il eut avec Agilan ambassadeur de Sévigilde, roi d'Espagne, et avec un Juif nommé Prisque ou Priscus, qu'il réduisit au silence. L'évêque de Tours après avoir mis à la raison le Wisigoth Agilan, personnage sans esprit, sans aptitude à la discussion, et qui n'avait, dit-il, de remarquable que sa haine contre la foi catholique,le pressa d'adopter la croyance orthodoxe et de demander à la véritable Église de Jésus-Christ la bénédiction qui l'affranchirait de son erreur, c'est-à-dire de l'arianisme. « Celui-ci, transporté de fureur, continue saint Grégoire, murmura je ne sais quoi en grinçant des dents, comme un insensé, et dit : Je mourrai plutôt, que de recevoir la bénédiction du prêtre de votre religion — Et moi (c'est toujours saint Grégoire qui parle) je répondis : Le Seigneur ne laissera pas notre religion, notre foi s'attiédir jusqu'à distribuer les choses saintes aux chiens, et à exposer aux porcs immondes les perles précieuses de ses mystères. » Il faisait allusion au passage de l'évangile : *Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas ante porcos.* Plus tard, Agilan, de retour en Espagne et devenu infirme, se convertit(1).

Le Juif Priscus, invité par Chilpéric, en présence de saint Grégoire, à recevoir la bénédiction de l'évêque, refusa plus fortement encore que l'ambassadeur d'Espagne, de s'incliner sous les mains du prêtre de Dieu. Il attaqua même le mystère de l'Incarnation, que Chilpéric essayait de défendre, en reprochant au Juif incrédule de ne pas reconnaître le fils de Dieu promis par la voix de ses prophètes, et de rejeter les

(1) Gorini, II, 4, 162.

mystères de l'Église, figurés dans ses sacrifices. La discussion commençait à embarrasser le royal théologien aux prises avec le Juif, son conseiller habituel dans les opérations commerciales et qui menaçait de devenir son maître dans une question de doctrine. Saint Grégoire de Tours prit alors la parole et n'eut pas de peine, en dégageant le roi, à confondre son adversaire.

Chilpéric se croyait cependant très-versé dans la science du dogme : « A cette époque, raconte saint Grégoire, le roi Chilpéric écrivit un décret pour que la Trinité fut nommée seulement Dieu, sans distinction de personnes. M'ayant ordonné de le publier, il dit : Je veux que vous croyiez cela, vous et les autres docteurs de l'Église. » Je lui répondis : « Pieux roi, vous devez abandonner une telle croyance, et admettre ce que les apôtres, et après eux les docteurs de l'Église, nous ont laissé, ce qu'Hilaire et Eusèbe ont enseigné et que vous avez confessé vous-même au baptême. » Alors le roi entra en colère : « Je sais bien que sur ce point Hilaire et Eusèbe passent pour de puissants adversaires. — Il convient, repris-je, que vous évitiez d'irriter Dieu et ses saints, car sachez qu'autre est la personne du Père, autre est celle du Fils, autre est celle du Saint-Esprit... » Mais le roi, d'une voix troublée, me dit : « J'exposerai ce sentiment à de plus habiles que vous, et ils seront de mon avis. » Moi sur cela : « Jamais homme sage ne voudra suivre ce que vous proposez ; il n'y aura qu'un insensé pour le faire. » — Et lui, grinçant des dents à ces mots, il se tut. » L'épithète d'*insensé* n'a pas dans la narration originale, le sens qu'on a voulu lui prêter, et que la traduction semble lui donner ; mais cette conversation avec le roi n'en atteste pas moins la liberté évangélique du saint et savant évêque.

Saint Grégoire de Tours est surtout connu comme historien. Le plus considérable de ses ouvrages est son *histoire* divisée en dix livres où il se propose d'écrire les combats des rois contre les nations ennemies, ceux des martyrs contre les idolâtres, et ceux des docteurs contre les hérétiques. Le premier livre résume l'histoire sainte, l'histoire ancienne et

l'histoire de l'Église jusqu'à l'entrée des Francs dans les Gaules. Quoique le premier historien de la nation des Francs, il ne mêle à son récit aucune fable. Depuis l'époque de Clodion jusqu'à la fin de son histoire, environ 170 ans, il a eu pour guides les écrits de Sidoine Apollinaire, de saint Remi et autres contemporains, la tradition vivante et enfin son propre témoignage ; car il a vu lui-même les événements des cinquante dernières années. Il n'y a peut-être pas de nation qui ait eu un historien si près de son origine. La bonne foi et la candeur étincellent dans son récit, et l'on y remarque ce courage tranquille, qui sait dire des princes le mal comme le bien. Quoique on l'ait accusé de montrer plus de crédulité que de critique, dans le grand nombre de récits miraculeux qui coulent sous sa plume, on voit par quelques traits qu'il poussait néanmoins les précautions assez loin, avant de donner sa confiance à ce qu'on lui rapportait. Son style n'est pas de la belle latinité, il le reconnaît lui-même, et la faute en est à son siècle, où les études dépérissaient au contact meurtrier des barbares, et au souffle orageux des guerres civiles. Saint Grégoire mourut en 595.

Dans ce qu'il dit de la très-sainte Vierge, on voit que dès lors, c'était le sentiment commun des chrétiens, qu'après sa mort, cette bienheureuse mère de Dieu avait été enlevée en corps et en âme dans le ciel. Car il raconte sa résurrection et son assomption corporelle, comme une chose dont personne ne doutait. Du reste, longtemps avant lui, l'Église romaine faisait profession de le croire comme on le voit par le sacramentaire ou missel du pape saint Gélase à la fin du cinquième siècle ; car dans la collecte pour la fête de l'Assomption, cette Église disait dès lors, comme elle dit encore maintenant, que la sainte mère de Dieu a bien subi la mort temporelle, mais n'a pu être retenue par les liens de la mort. Par ce qu'il dit un peu plus loin, on voit que du temps de Grégoire, c'était l'usage de placer dans l'Église l'image de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras. C'est au sujet du trait assez connu de cet enfant juif, qui ayant reçu, comme c'était la coutume en Orient, des

parcelles des saintes espèces après la communion, raconta tout ce qui s'était passé à son père et fut jeté dans une fournaise ardente. Retrouvé sain et sauf, couché sur un lit de plumes au milieu des flammes qui l'avaient respecté, l'enfant répondit naïvement à ceux qui lui demandaient comment il avait été garanti du feu : « La femme qui tient un enfant entre ses bras et qui est assise dans l'Église où j'ai mangé du pain, m'a couvert de son manteau pour me préserver des flammes. »

22. **Les évêques gallo-romains, au sixième siècle, saint Avite, saint Césaire d'Arles, saint Nicetius de Trèves, etc., et les peuples barbares.** — Saint Avite, qui appartient par sa naissance à la seconde moitié du cinquième siècle, était d'une famille patricienne d'Auvergne, fils et petit-fils de sénateurs romains, et même lié à l'empereur Avitus, beau-père de Sidoine. Les honneurs de l'Église devaient entrer dans cette maison à la suite des dignités séculières : on y compte en effet jusqu'à quatre générations non interrompues d'évêques (1). Le père de notre saint se nommait Hésychius, et, succédant à saint Mamert, remplit le siége épiscopal de Vienne, avant de le laisser à son fils. Saint Avite, baptisé par saint Mamert, obtint son siége en 490, et y fit monter avec lui toutes les qualités et les vertus, qui font l'ornement de l'épiscopat. Plein de foi et de zèle pour les intérêts de la religion, humble, charitable et pacifique, il fut toujours appliqué à gagner des âmes à Dieu, à rétablir la charité dans les cœurs en ces temps de trouble et de discorde, à corriger avec douceur ceux qui s'écartaient du devoir, toujours plus incliné à la miséricorde qu'à la stricte justice. A ces qualités du cœur il joignait celles d'un esprit grand et élevé, très-versé dans les sciences divines et humaines. Les *épîtres*, que le saint évêque a laissées, sont moins précieuses, dit l'abbé Gorini (2) pour la littérature que pour l'histoire. Le talent de saint

(1) *Hist. littér. de la France*, III, 115. – *Hist. de l'Eglise en France*, par M. Jager. II, 85.

(2) *Défense de l'Église*, I, 378.

Avite avait besoin pour éclater de l'idiome poétique. Mgr Guizot, dans une appréciation aussi neuve que juste des écrits de l'évêque de Vienne, dit que ses trois chants sur la *création*, le *péché originel* et le *jugement de Dieu* contre Adam forment un ensemble « qu'on doit appeler, pour en parler exactement, le *paradis perdu*. Ce n'est point par le sujet et le nom seuls, continue-t-il, que cet ouvrage rappelle celui de Milton ; les ressemblances sont frappantes dans quelques parties de la conception générale et dans quelques-uns des plus importants détails... l'analogie des deux poëmes est un fait littéraire assez curieux, et celui de saint Avite mérite l'honneur d'être comparé de près à celui de Milton. » Les autres pièces du saint prélat sur le *déluge*, le *passage de la Mer rouge* et la *virginité* renferment également des pages fort remarquables.

Le talent et les vertus de saint Avite lui donnèrent accès près de Gondebaud, roi des Bourguignons, quoique arien de secte, et lui méritèrent l'estime et la confiance de Clovis, même avant sa conversion. Lorsque celui-ci eût renoncé à l'idolâtrie (496), notre saint prélat l'en félicita par écrit, dans une lettre qui témoigne de ses relations familières avec le prince. Il ne fut pas si heureux auprès de Gondebaud et tous les soins qu'il prit pour lui faire abjurer l'arianisme furent inutiles. Une conférence célèbre, tenue à Lyon entre les évêques catholiques et les ariens, ne put faire embrasser au prince la vérité qu'il était obligé de reconnaître, pressé par la force des raisonnements de saint Avite. Mais si Gondebaud *ne put venir au Fils*, selon l'expression de l'auteur original, *parce que le Père ne l'avait pas attiré*, plusieurs autres de ses sujets se convertirent en cette occasion, et abjurèrent l'hérésie. Le zèle du saint prélat ne se bornait pas aux affaires des Gaules : il s'étendit encore sur toute l'Église, lorsqu'il soutint avec vigueur l'élection légitime du pape Symmaque contre le parti de l'anti-pape Laurent. Les évêques des Gaules ayant appris qu'un concile d'Italie avait eu la prétention de juger le Pape, accusé de plusieurs crimes, devant Théodoric, par quelques factieux, en furent alarmés pour l'honneur du

Saint-Siége. Saint Avite fut chargé d'écrire en leur nom, pour faire connaître leurs sentiments sur cette affaire et leur respect inviolable envers le souverain pontife. Avite adressa, sur ce sujet, à deux sénateurs, Fauste et Symmaque, la lettre commune de l'épiscopat. Il les conjure, comme les personnages les plus accrédités de Rome, de n'avoir pas moins à cœur la gloire de l'Église que celle de la République, et de n'aimer pas moins dans l'Église romaine la chaire de Pierre qu'ils n'aiment dans Rome la capitale de l'univers. « Dans les autres évêques, ajoute-t-il, si quelque chose paraît contre l'ordre, on peut le réformer ; mais si l'on révoque en doute l'autorité du Pape de Rome, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat même qui paraît chanceler. Vous savez au milieu de quelles tempêtes soulevées par les hérésies nous conduisons le vaisseau de la foi : si vous craignez avec nous ces dangers, il faut que vous travailliez avec nous à défendre votre pilote. Quand les nautoniers se révoltent contre celui qui tient le gouvernail, serait-il prudent de céder à leur fureur en les exposant eux-mêmes au danger pour les punir ? Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur rendra compte de la manière dont il le conduit ; mais ce n'est pas au troupeau à demander ce compte à son pasteur ; c'est au Juge. » Cette lettre de saint Avite sera un monument éternel du respect et de l'attachement inviolable que montrèrent en cette circonstance, à l'égard du siége de Pierre, les évêques des Gaules, au nom desquels fut rendu ce solennel témoignage.

Ce fut par les soins de saint Avite, que Sigismond, fils et successeur de Gondebaud, embrassa la foi catholique et même la piété chrétienne, après avoir renoncé à l'arianisme. L'évêque de Vienne profita des bonnes dispositions de ce prince, devenu catholique, pour tenir plusieurs conciles provinciaux, et en particulier celui d'Epaone, dans son diocèse. Enfin la mort éteignit cette grande lumière de l'Église des Gaules, comme le qualifie Adon, l'un de ses successeurs.

Saint Césaire, une autre lumière de l'Église, en son temps, brilla sur le siége d'Arles. Il était né l'an 470, d'une

famille distinguée par sa piété, au territoire de Châlons-sur-Saône. Dès ses plus tendres années, le Saint-Esprit répandit en son cœur une charité compatissante pour les indigents : n'étant encore qu'en la huitième année de son âge, il quittait avec joie ses habits, dont il aimait à revêtir les pauvres, et revenu au logis, il disait que les passants l'avaient dépouillé. A dix-huit ans il pria saint Sylvestre, évêque de Châlons, de lui couper les cheveux, et de l'engager au service de Dieu. Deux ans après, il resserra ces liens par le désir d'une plus grande perfection, qui le porta à se retirer secrètement au monastère de Lérins. Après avoir été obligé de donner quelque relâche à ses austérités du cloître, en demeurant dans la cité d'Arles, il fut chargé de la conduite d'un monastère dans une île voisine, et choisi pour successeur d'Éone. Afin de se soustraire à l'épiscopat, il se cacha jusque dans les sépulcres ; mais il en fut tiré, et fut ordonné évêque d'Arles, en 501, à l'âge de trente ans. Quoiqu'il vécut au milieu des guerres continuelles et environné de peuples barbares, il ne perdit rien de sa tranquillité ni de sa douceur, et ne chercha qu'à réparer les maux de son peuple et ceux de l'Église, en se montrant le père des pauvres et des orphelins, le restaurateur de la discipline, et le modèle ou la *forme* du troupeau. Sensible à la misère des pauvres malades, il établit pour eux un hôpital, dans lequel ils étaient servis avec le plus grand soin, parce qu'ils l'étaient avec charité. On y récitait tout l'office divin comme dans l'église cathédrale, mais à voix basse de peur d'incommoder les malades. L'office de tierce, de sexte et de none était récité tous les jours par les clercs dans la basilique de Saint-Étienne. L'éducation des clercs fut l'objet particulier de la sollicitude de l'évêque, aussi savant qu'il était pieux et charitable. Il n'y eut guère en ce siècle d'école épiscopale plus florissante que celle de l'église d'Arles, sous saint Césaire : lui-même y donnait des leçons, avec une grâce et une éloquence qui charmaient ses auditeurs. En leur expliquant les divines Écritures, il n'avait point de plus grand plaisir, que de se voir faire des questions sur les endroits difficiles ; et la connaissance qu'il avait des livres saints lui permettait de

satisfaire la pieuse curiosité de ses élèves. Il n'ordonnait point les diacres avant l'âge de trente ans, et avant qu'ils n'eussent lu quatre fois au moins toute l'Écriture.

La vertu de ce grand évêque ne le mit pas à couvert de la calomnie. Licinien, un de ses secrétaires, l'accusa auprès d'Alaric, roi des Visigoths, qui dominait dans cette partie des Gaules, de vouloir soumettre la ville et le territoire d'Arles au roi des Bourguignons, dont il était né sujet. Alaric, sans rien examiner, envoya le saint prélat en exil à Bordeaux (505). Là saint Césaire donna une preuve éclatante du pouvoir qu'il avait auprès de Dieu, en délivrant la ville par ses prières, d'un grand embrasement qui la menaçait.

Alaric reconnut son innocence, et condamna l'accusateur à être lapidé. Mais le saint évêque obtint la grâce du criminel. Vers l'an 513, saint Césaire fut accusé de nouveau, et conduit sous bonne garde à Ravenne, par ordre de Théodoric, roi des Ostrogoths, auquel obéissait alors la ville d'Arles. La seule vue du prélat désarma le prince, qui combla d'honneurs et de présents son captif ; et Césaire employa les dons qu'il venait de recevoir à racheter lui-même les captifs et à soulager les pauvres. De Ravenne, il alla à Rome, où le bruit de ses miracles l'avait précédé, et où le pape Symmaque lui donna le pallium, et accorda à ses diacres la prérogative de se servir de dalmatiques, comme faisaient les diacres de l'Église romaine. Le souverain pontife confirma tous les priviléges de l'église d'Arles, et conféra les droits les plus étendus à l'évêque sur les provinces des Gaules et d'Espagne pour ce qui regardait la tenue des conciles.

Le plus célèbre de ces conciles est le second d'Orange, où saint Césaire, à la tête de douze autres prélats, porta le dernier coup aux restes de l'hérésie de Pélage. Les travaux et les austérités du saint évêque l'avaient encore plus affaibli que les austérités de la vieillesse, quand il mourut dans la soixante-treizième année de son âge et la quarantième de son épiscopat. Plein de vénération pour saint Augustin, dont il se faisait gloire d'avoir suivi la doctrine très-catholique, il annonça le jour de sa mort comme devant

être rapproché du jour de la fête de ce saint docteur. Dès qu'il avait senti ses forces défaillir, il s'était fait transporter dans le monastère de filles qu'il avait fondé : deux cents religieuses y vivaient depuis trente ans de fondation, et elles étaient gouvernées par l'abbesse Césarie, seconde du nom, qui avait succédé à sainte Césarie, sœur de saint Césaire. Après ses dernières bénédictions et ses derniers adieux à ses filles il se fit rapporter dans son église où il expira, entouré des évêques, des prêtres et des diacres, le 27 août de l'an 542. Il nous reste de lui deux cent quarante-deux *homélies*, qui sont d'un grand prix pour ceux qui exercent le saint ministère dans les campagnes, parce qu'elles sont instructives, pleines de sentiment et de piété, écrites dans un style simple et populaire qui s'allie souvent avec une véritable éloquence.

Saint Nicet ou Nicétius, évêque de Trèves, fut suscité de Dieu pour opposer l'amour de la justice aux passions déréglées des grands de la terre, et pour faire éclater, comme on l'a dit, « dans un siècle si violent l'horreur de la violence (1). » Il parut destiné dès sa naissance à la cléricature : car un petit cercle de cheveux ornait sa tête, quand il vint au monde, dit saint Grégoire de Tours ; ce qui fait juger que dans ce temps là, c'est-à-dire au commencement du sixième siècle, la tonsure des clercs était semblable à celle que portent aujourd'hui la plupart des moines. La vocation si précoce de saint Nicet ne fit que se développer heureusement par l'éducation qu'il reçut dans le cloître, comme saint Césaire ; devenu abbé du monastère, il sut allier, dans sa charge, une grande fermeté à une rare prudence. Le roi Thierry avait pour le saint abbé une vénération profonde, et ne s'irritait point de la courageuse liberté, avec laquelle Nicet lui reprochait ses défauts et le reprenait de ses vices. L'estime qu'il faisait de son mérite le porta à faire ordonner le pieux moine évêque de Trèves (507). Le jour où il allait prendre possession de son siége, dit saint Grégoire de Tours, comme il arrivait près des portes de Trèves, au coucher du

(1) *Œuvres d'Ozanam*, IV, 79.

soleil, ceux de sa suite dressèrent des tentes et lâchèrent les chevaux pour les faire paître dans les champs des pauvres. Ce que voyant, Nicétius, touché de pitié, s'écria : « Hâtez-vous de retirer vos bêtes des moissons des pauvres ; sinon je vous retranche de ma communion. » Et parce qu'ils tardaient à obéir, il se mit lui-même à la poursuite des chevaux, les chassa des champs, et il fit ensuite son entrée au milieu de l'admiration du peuple. Attaché par sa naissance et par sympathie de race aux vieilles traditions de l'empire, il faisait de la conversion des barbares son œuvre de prédilection. Il écrivait à Galosuinde, petite-fille de Clotilde, devenue épouse d'Alboin, roi des Lombards ; il l'invitait à se souvenir de son aïeule, à détacher de l'arianisme le roi, son époux; il n'épargnait ni les arguments tirés de l'Écriture, ni les souvenirs de Tolbiac et de Vouillé, ni les termes capables de flatter l'oreille de cette fille des Mérovingiens, qu'il appelle l'*étoile* et la *perle* de la chrétienté. En même temps, ajoute F. Ozanam, il portait une censure vigilante dans le palais des rois d'Austrasie. Comme Théodebert entrait un jour à l'église entouré de ses leudes, dont il négligeait de réprimer les injustices, Nicétius interrompit les sacrés mystères : « Le sacrifice, dit-il, ne sera point achevé, si les excommuniés ne sortent d'abord. » Les excommuniés sortirent. Bientôt ils eurent leurs représailles, quand le roi Clotaire exila Nicétius. Mais lui, s'en allant en exil, consolait le seul diacre qui l'eût accompagné, et l'assurait que le jour de la justice était proche. Sigebert, en effet, le rappela, et les Francs entourèrent de leurs respects les dernières années de ce vieil évêque, qui passait pour avoir connu les desseins de Dieu sur la race de leurs rois. On disait qu'il avait vu en songe une haute tour dont les créneaux touchaient au ciel. Le Sauveur était debout sur le faîte, et les anges se tenaient aux fenêtres. Or l'un d'eux avait dans les mains un grand livre, où il lisait l'un après l'autre les noms de tous les rois qui avaient été ou qui seraient un jour, en marquant le caractère de leur règne et la durée de leur vie ; et après chaque nom tous les anges répondaient *Amen*. Grégoire de Tours rapporte ce rêve et le trouve prophétique ;

rien ne peint mieux en effet la mission des Francs que cette intervention de Dieu même, faisant lire aux anges les commencements d'une histoire, qui devait être pour ainsi dire la sienne : « Gesta Dei per Francos. » La mission des Francs, selon la remarque de l'historien moderne, pouvait se résumer en trois mots : commencer la grandeur temporelle de l'Église, continuer les Romains et fixer les invasions.

Saint Nicet mourut vers l'an 566.

La réputation de saint Éloi, à la cour des rois d'Austrasie, n'est pas demeurée moins célèbre. Son nom Eligius, et ceux de son père Eucharius et de sa mère Terrigia font connaître sa famille d'origine romaine et gauloise. Il naquit vers l'an 588, à Chatelat, à deux lieues de Limoges. On commença par admirer l'industrie de cet ouvrier ciseleur dans le palais des princes, où il mérita la confiance de Clotaire II et des grands de sa cour par la probité de son caractère autant que par l'exquise perfection de son travail : « *Factus est aurifex peritissimus atque in omni fabricandi arte doctissimus.* » Il continua l'exercice de son art sous Dagobert Ier et sous Clovis II, et l'employa surtout à orner d'or et de pierreries les châsses de plusieurs saints, et principalement les tombeaux de saint Martin à Tours et de saint Denis à Paris. En travaillant il avait toujours devant les yeux un livre ouvert, pour s'instruire de la loi de Dieu, et il aimait particulièrement la lecture de l'Écriture sainte, après la psalmodie et l'oraison.

Une assemblée qui se tint pour remédier aux maux de l'Église de France nomma Éloi évêque de Noyon, et Ouen ou Dodon, son ami, évêque de Rouen. La cérémonie de leur sacre eut lieu en 640, en la troisième année du règne de Clovis le Jeune. Éloi eut besoin de toute sa patience et de tout son zèle pour annoncer l'Évangile à des peuples aussi barbares et aussi obstinés que l'étaient alors les Flamands, les Antuerpiens, les Suèves et les Frisons. Ces peuples, ignorant même le nom du Christ, semblaient prêts à se jeter sur leur apôtre comme des bêtes féroces. La majesté de sa personne, la douceur de ses discours, la prudence de sa conduite et le charme de ses vertus firent

tomber toutes les résistances ; il finit par avoir raison de l'indépendance de ces hommes, qu'il courba sous la discipline du catéchuménat, et réduisit à se faire petits enfants. Chaque année à Pâques, il en baptisait un grand nombre, et des vieillards tout blanchis venaient recevoir l'eau sainte de ses mains, pendant qu'il leur faisait désirer le lait de la pure doctrine. Les instructions de saint Éloi, que nous avons encore, sont tirées des homélies de saint Césaire qui faisaient depuis longtemps le fond des prédications dans l'Église des Gaules. Cet évêque gouverna dix-neuf ans son église qu'il illustra par la splendeur de ses miracles et la sainteté de sa vie, jusqu'à l'année 659, qui est celle de sa mort.

Amand ou Amandus, Aquitain de naissance, fut appelé à évangéliser les mêmes contrées qu'Éloi, mais avec l'impétuosité d'un zèle que les habitudes de la vie monastique et quinze ans passés dans une cellule auprès de l'église de Bourges n'avaient rendu que plus ardent et plus fort. Après un voyage à Rome, où il crut reconnaître que saint Pierre lui montrait le chemin des Gaules et lui ordonnait de porter l'Évangile aux païens, il reçut en 626 la consécration épiscopale, sans résidence déterminée, et prêcha d'abord dans le pays de Gand et de Tournai. Longtemps il erra sans asile, abandonné des siens, poursuivi d'injures par les femmes, battu par les hommes, jeté dans les rivières. Rien ne put éteindre son zèle. Enfin, ces peuples que la foi ne touchait point furent vaincus par la charité. Un des leurs ayant été condamné à mort, Amandus sollicita la grâce du coupable et ne l'obtint pas. Mais quand les bourreaux se furent retirés, il fit détacher le corps du gibet, s'enferma avec lui dans le lieu où il avait coutume de prier, et, le lendemain, ceux qui venaient ensevelir le supplicié trouvèrent que l'évêque l'avait rappelé à la vie, et s'occupait de laver ses plaies. Le bruit de cette action émut tout le pays, et les habitants, renversant leur temple, demandèrent le baptême. Saint Amandus affermit son œuvre par la fondation de plusieurs monastères. En 647 il fut élevé sur le siége de Maëstricht par le vœu des évêques et du peuple ; mais, ajoute F. Oza-

nam, cette grande âme qui avait résisté à tous les périls de l'apostolat ne résista pas au spectacle des déréglements du clergé. Au bout de peu d'années, et malgré les instances du pape Martin Ier, Amandus quitta Maëstricht, pour aller vieillir chez les païens, où il reprit son bâton de missionnaire et dépensa le reste de ses forces à gagner les âmes.

Le poëte Venance Fortunat, qui devint évêque de Poitiers, représente un autre aspect de la société polie et lettrée du sixième siècle. Né en Italie, vers 530, près de Cénéda, dans le Trévisan, il fut disciple des écoles de Ravenne, et quitta sa patrie avant l'entrée des Lombards. La dévotion des pèlerinages lui fit entreprendre de visiter les sanctuaires des Gaules, entre autres celui de saint Martin, après avoir été guéri miraculeusement par l'huile d'une lampe qui brûlait devant son image. Il passa les Alpes, traversa les provinces des Bavarois, des Allemands, des Francs orientaux, séjourna quelque temps à la cour d'Austrasie, et après s'être agenouillé au tombeau de saint Martin de Tours, s'arrêta à Poitiers, retenu par l'amitié de sainte Radegonde et d'Agnès, abbesses de Sainte-Croix. Il savait payer par des vers la générosité de ses hôtes, et l'on a relevé, dit F. Ozanam, tout ce qu'il y a d'étrange dans l'intimité irréprochable de l'étranger avec les deux nobles religieuses, les noms qu'il leur prodigue, les appelant non seulement sa mère et sa sœur, mais *sa vie, sa lumière et les délices de son âme*. Il a fallu défendre le poëte et sainte Radegonde elle-même, comme si la vie de cette reine eût été une espèce de compromis entre le monde et le couvent, et comme si la règle eût toléré dans le cloître certains plaisirs de la vie mondaine, et jusqu'à ces collations délicates, que M. Thierry transforme en véritables festins (1). La réputation de Fortunat ne paraît pas devoir être sérieusement ébranlée par les critiques de nos rigides censeurs; et si la gloire de ses vers peut en souffrir, la pureté de sa vie reste

(1) *Œuvres d'Ozanam*, IV, 413. — *Défense de l'Église*, par Gorini, II, 212.

intacte aussi bien que la sainteté de Radegonde. Cette reine, qui avait été la captive de Clotaire, avant de devenir son épouse, ne portait qu'à regret, comme une autre Esther, les marques de sa dignité : elle ne s'occupait qu'à vaquer à la prière et aux bonnes œuvres, dans le palais des Mérovingiens. Les malheurs et la piété avaient de bonne heure détaché son cœur du monde, et, résolue de le quitter, elle saisit l'occasion de la mort d'un frère, que Clotaire fit périr injustement, pour exécuter son pieux dessein. Elle demanda et obtint le consentement du prince, afin de se retirer dans un monastère ; puis, allant trouver saint Médard, évêque de Noyon, elle se coupa elle-même les cheveux et se couvrit la tête d'un voile. Le saint prélat, voyant sa générosité si héroïque, l'ordonna diaconesse, quoiqu'elle n'eut pas encore l'âge prescrit par les canons. Radegonde, ainsi consacrée, se rendit à Tours, au tombeau de saint Martin, et de là se retira à Poitiers. C'est dans cette ville qu'elle bâtit le monastère de Sainte-Croix. Saint Fortunat, car il porte ce titre, en même temps que celui d'évêque de Poitiers, écrivit la vie de sainte Radegonde, qui est, en ce genre, un de ses meilleurs ouvrages. On lui attribue la *vie* de saint Germain, évêque de Paris, mort en 576, celle de saint Aubin, évêque d'Angers, de saint Amans, évêque de Rodez, et de plusieurs autres. Pour la poésie, outre une prodigieuse quantité de petites pièces, tableau animé du sixième siècle, dit Gorini, on a de Fortunat l'histoire de saint Martin en vers, et deux élégies, où étincellent des beautés du premier ordre, l'une sur la ruine de la Thuringe, l'autre sur la mort de la reine Galsuinthe. Les religieux Bénédictins, auteurs de l'histoire littéraire de la France lui font honneur de la composition de l'hymne *Vexilla Regis* que l'Église chante encore ; mais ils veulent que l'autre hymne de la croix : *Pange lingua gloriosi prælium certaminis*, insérée dans les poésies de Fortunat, demeure l'œuvre de Mamert Claudien. Après que Fortunat eut longtemps édifié la ville de Poitiers, il en fut ordonné prêtre, puis évêque sur la fin de ses jours, seulement après la mort de saint Grégoire, son ami, qui ne lui donne ainsi, dans ses écrits, que la qualité de prêtre. On

place la mort de saint Fortunat au commencement du septième siècle.

Au nombre des évêques du sixième siècle il ne faut pas oublier de compter les saints évêques de l'Armorique bretonne. Les Bretons, qui s'étaient réfugiés dans cette partie des Gaules, chassés de leur île par les Anglo-Saxons, y avaient amené avec eux leurs pasteurs, et ces hommes apostoliques, non contents de cultiver la foi parmi leurs compatriotes, travaillèrent avec succès à répandre la semence évangélique dans les cantons de ce pays qui restaient encore idolâtres. Plusieurs de ces évêques ou de ces religieux ont laissé leur nom à différents lieux des côtes de la Bretagne. Saint Paul, né dans la Grande-Bretagne, sortit de l'île, pour se dérober aux honneurs de l'épiscopat. Il aborda, suivi de plusieurs disciples, à l'île d'Ouessant, à quatre ou cinq lieues de la côte de Léon, et fit bâtir deux monastères, qui ne subsistent plus depuis longtemps. Reçu par le comte Withure, son parent, qui gouvernait alors cette partie de l'Armorique, et ne tarda pas à apprécier ses talents et sa modestie, il fut proposé, à son insu, au roi Childebert, comme un sujet digne de l'épiscopat, et porta lui-même la lettre du comte en sa faveur, en tombant, pour ainsi dire, dans le piége qui lui était dressé. Il ne put échapper cette fois, et le prince lui fit imposer les mains par les prélats de sa cour. Il fut le premier évêque de Léon.

Saint Malo ou Machut avait été ordonné évêque régionnaire : il passa dans l'Armorique, et aborda dans une petite île, où l'abbé Aaron menait une vie angélique avec ses disciples. Cette île, ou plutôt cette péninsule, était près de l'ancienne ville d'Aleth. Malo travailla avec zèle à la conversion des idolâtres, qui étaient encore en assez grand nombre dans cette extrémité de la Gaule. Les habitants d'Aleth, charmés de ses vertus, l'obligèrent à devenir leur évêque. Tel est, à ce qu'on croit, l'origine du siége d'Aleth, aujourd'hui nommé *Saint-Malo*.

Saint Brieuc est également demeuré célèbre par ses vertus et par ses miracles. Les uns le font disciple de saint Germain d'Auxerre et les autres de saint Germain de Paris. Il

bâtit un monastère dans le lieu où s'est formée la ville qui porte son nom. Ce monastère a été depuis érigé en un siége épiscopal. Une inscription trouvée dans la châsse de saint Brieuc, l'an 1210, lui donne la qualité d'évêque ; il n'était sans doute qu'évêque régionnaire.

Sous Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde, se tint en 614 un concile plénier, composé de soixante-dix-neuf prélats, des trois royaumes de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne. Les leudes ou grands de la nation furent admis à cette assemblée qui décida : 1° que l'élection des évêques serait faite par le métropolitain, le clergé et le peuple, puis confirmée par le roi ; 2° que les clercs seraient justiciables des seuls tribunaux ecclésiastiques ; 3° que la justice civile serait exercée par les leudes des comtés, propriétaires du sol ; 4° que le roi ne lèverait plus d'impôts sous forme de contributions directes, et qu'ils seraient remplacés par des péages sur les routes et des droits à l'entrée des villes. Cette assemblée mixte se réunit à Paris ; plusieurs conciles du même genre furent convoqués au septième siècle, et, après un certain intervalle, reparurent sous les Carlovingiens, pour mieux attester l'union de l'Église et de l'État.

23. Saint Léger et les évêques du septième siècle. —Saint Léger, évêque d'Autun, continua au septième siècle l'œuvre de saint Grégoire de Tours et des évêques gallo-romains du sixième, mais avec l'énergie et la virilité du sang germain, qui coulait dans ses veines; et le martyre fut la récompense de sa foi, car les temps étaient durs, et le monde vieillissait, selon la remarque de l'auteur anonyme de la vie de notre saint : *Virilitatem cœlestis viri senescens mundus, gravatus vitiis non valuit sustinere.* Nous ne croyons pouvoir mieux faire connaître ce noble personnage et l'Église des Francs à laquelle il appartient, qu'en donnant quelques pages de cette histoire, écrite par Dom Pitra, aujourd'hui cardinal de la sainte Église romaine : « Au septième siècle, dit ce savant bénédictin, l'épiscopat change de rôle ; sur la fin même sa puissance morale décline, la violence armée dispose des élections, le trône pontifical passe à l'encan, le sang coule sur ses marches, les hommes de

guerre envahissent la cléricature ; les canons sont déchirés, les conciles supprimés ; la Gaule, cette portion la plus florissante de la chrétienté, demeure quatre-vingts ans sans assemblée disciplinaire ; en Espagne, en Afrique, en Orient, partout où pénètre le souffle pestilentiel du Coran, la séve chrétienne se tarit, la communion catholique se dissout, la hiérarchie se dissipe, le silence et la mort s'étendent sur les ruines dépeuplées. Ainsi, avec l'ancienne société se retire l'épiscopat patricien, sénatorial, romain ; des noms francs et germains se multiplient et couvrent exclusivement les diptyques des églises. Cette transition s'accomplit au temps de saint Léger... (1). »

Il faut lire dans l'admirable vie de saint Léger la belle et large exposition de ces faits, qui nous apprennent encore mieux à connaître le saint évêque que l'homme politique, le franc et intrépide ministre des princes mérovingiens.

La mort de Dagobert avait amené un troisième partage en 638, et sous le règne de ses fils s'était intronisé le gouvernement des maires du palais. Clovis II, l'un des fils de Dagobert, étant resté seul maître de toute la monarchie, mourut à son tour, et laissa trois enfants en bas âge : Clotaire III, Childéric II, et Thierry III, ou Théodoric. Le premier ou l'aîné fut proclamé roi de Neustrie et de Bourgogne, sous la régence de sainte Bathilde, sa mère; le second eut l'Austrasie. Ebroïn, devenu maire de Neustrie, à la mort d'Erchinoald, en 660, fit d'abord assassiner Sigebrand, évêque de Paris, et commença contre saint Léger, évêque d'Autun, une lutte qui se changea bientôt en horrible persécution. Ebroïn, ayant voulu, de sa seule autorité, placer le jeune Thierry III, sur le trône de Neustrie, vacant par la mort de Clotaire, révolta contre lui les grands d'Austrasie, et subit un échec qui ne fit qu'irriter son orgueil : Thierry fut relégué dans l'abbaye de Saint-Denis, tandis que son ministre insolent fut enfermé dans le monastère de Luxeuil. La Bourgogne appelait alors saint Léger à la direction des affaires publiques, et Childéric II ne songea lui-même à

(1) *Hist. de saint Léger*, introduction, XLII, XLVIII.

se débarrasser de l'évêque, que pour se livrer à ses passions et contracter un mariage défendu par l'Église.

Lorsqu'Ebroïn fut renversé une première fois avec les princes qu'il voulait créer et gouverner, il demanda la grâce de la vie, et ne l'obtint que par l'intervention des évêques et surtout par la puissante médiation de saint Léger. Revenu au pouvoir, après quelques années passées au monastère de Luxeuil, où saint Léger l'avait rejoint un instant, le premier usage qu'il fit de la force que les révolutions du palais mettaient entre ses mains, fut d'aller assiéger Autun, pour arracher son évêque à son peuple, et pour livrer à la mort celui qui lui avait sauvé la vie. Le récit de ce long martyre est fait pour tirer des larmes des yeux, et toucher même les cœurs les plus durs. Saint Léger, qui aurait pu légitimement et vaillamment se défendre dans sa ville fortifiée et pourvue, apprenant qu'on n'en veut qu'à sa tête, entouré de ses fidèles et revêtu de ses ornements pontificaux, se présente lui-même à ses ennemis, et, pour épargner le sang de son peuple, se dispose à verser le sien, comme le bon Pasteur. Saisi violemment par les bourreaux, il disait, les yeux levés au ciel : « Je rends grâces à Dieu tout-puissant qui a daigné me glorifier aujourd'hui. »

Immobile et calme sous des souffrances qui dépassent la nature, il a les yeux arrachés, les orbites creusés par des pointes de fer. « J'en atteste nombre d'illustres personnages qui l'ont vu, dit un témoin oculaire; il ne souffrit pas qu'on lui imposât des chaînes, il n'exhala pas un seul gémissement de ses lèvres ; seulement il glorifiait Dieu, et murmurait doucement le chant des psaumes. » Il disait : « Je vous rends grâces, très-bénin Seigneur Jésus, qui avez daigné visiter de cette sorte votre serviteur..... Après tout, ces yeux qui me manquent sont de chair et me sont communs avec les hommes et les animaux : un peu d'espace les arrête; un peu de matière les intercepte ; la nuit les aveugle, trop de lumière les éblouit ; ils ne servent de rien à l'âme, plus souvent ils la détournent de la droite vision. Si le prophète n'eût connu ces ennemis de l'âme, il n'eût pas fait cette prière ; « *Détournez mes yeux, pour qu'ils ne voient point*

« *la vanité !* » Mais il me reste les yeux intérieurs de mon âme, et je les élève à vous ; par eux je vous vois, par eux je vous considère, je vous contemple, je vous reconnais... Il n'y a pierre, ni bois, ni ténèbres, ni distance, ni rien de matériel, qui puisse m'empêcher de vous voir ; et c'est pourquoi, ô bon Maître, je vous prie avec le psalmiste : « *Éclairez mes yeux, et je contemplerai les merveilles de votre loi.* » Ainsi le bienheureux martyr, illuminé d'un rayon divin, répandait le baume des Écritures sur les douleurs de ses plaies cuisantes, et donnait un grand exemple de résignation et de pardon des injures, qui mérita le salut de son peuple. »

Léodegar, aveugle, captif, violemment entraîné comme un prisonnier de guerre, était arrivé en Champagne, et malgré les souffrances de ce long trajet, son martyre recommença.

Par les ordres d'Ebroïn, Léodegar est conduit dans une forêt profonde, et là il est délaissé dans les angoisses d'une subite et récente cécité, sans aliments, sans guide, sans qu'on lui donnât même, comme au vieillard Tobie, le dernier compagnon de l'aveugle pour le conduire. Mais Dieu qui nourrit par un corbeau le prophète Elie, vint en aide à son serviteur ; il eut longtemps à souffrir le plus extrême besoin, et il fut trouvé vivant. Mais ce ne fut que pour traîner plus longtemps une vie misérable, et repaître les yeux et la fureur du cruel Ebroïn du spectacle de ses maux. Séparé de son frère Warein, qu'il chérisait comme son âme et qu'il aurait voulu suivre dans son martyre, Léodegar devait encore subsister quatre années entières, livré à la merci d'un ennemi, que sa mort trop prompte n'aurait pas satisfait.

Ebroïn ordonne qu'on le jette dans une piscine et qu'on le traîne pieds nus sur le pavé hérissé de pierres aiguës et tranchantes ; Léodegar en sort les pieds mutilés et ne pouvant plus se soutenir. Ebroïn ordonne qu'on lui coupe les lèvres et qu'on lui déchire le visage : la voix de sa victime s'éteint, et sa face disparaît sous une large plaie sanguinolente. Ebroïn ordonne qu'on lui arrache la langue;

il ne laisse pas même un gémissement à articuler au saint martyr. Les lèvres déchirées, les pieds ensanglantés, la langue mutilée, toute la face souillée de sang, Léodegar ne pouvait ni voir, ni marcher, ni parler, ni murmurer un seul cri de prière et d'angoisse ; il se tut sous la main de son bourreau, comme l'agneau à la boucherie ; mais Dieu, qui entend le langage des cœurs sans le secours des paroles, qui ne demande point le bruit des lèvres, mais l'humilité du cœur brisé, consola et fortifia son serviteur.

Léodegar cependant tenait encore à la terre par un lien doux et sacré que Jésus même conserva jusque sur la croix ; il avait une mère, et dans sa douloureuse agonie, il pensa à la vénérable Sigrade plutôt qu'à ses propres douleurs. Il eût voulu que le calice s'éloignât, non point de ses lèvres mutilées, mais des lèvres de sa mère ; il demandait à Dieu de prendre jusqu'à la dernière goutte de son sang, en échange d'une seule larme de sa mère, veuve et octogénaire. Nous regrettons de ne pouvoir citer la lettre consolatrice que le saint évêque lui adressa, lettre datée du ciel, comme ces fortes épîtres des Polycarpe et des Ignace. Mais il est temps d'arriver au dernier jour de ce grand combat, où la patience du martyr finit par lasser la rage du bourreau.

Quatre ministres du comte Robert aux ordres d'Ebroïn conduisirent Léodegar au milieu d'une forêt, et cherchèrent une citerne où il leur avait été prescrit de jeter ses restes mutilés, en le couvrant de terre et de pierres, pour effacer la trace de sa sépulture.

Or, des quatre ministres du comte, trois tombèrent à ses pieds, le suppliant de leur pardonner et de leur accorder sa bénédiction. Mais le quatrième, nommé Wadhar, demeura debout, l'air féroce, tenant son glaive nu. L'homme de Dieu, ayant donné sa bénédiction à ses meurtriers, entra dans un solennel recueillement et prononça l'une de ces prières que les martyrs faisaient entendre au moment de monter sur les chevalets et sur les bûchers :

« Seigneur, ô Dieu tout-puissant, ô Père de Notre-Sei-

gneur Jésus-Christ par qui nous avons appris à vous connaître ! O Dieu des vertus et Père de toute créature, je vous bénis et vous glorifie de m'avoir amené à ce jour de combat : je vous prie et vous conjure, Seigneur, de daigner répandre sur moi votre miséricorde, de me rendre digne de participer aux mérites de vos saints, et d'avoir part à la vie éternelle ; et aussi faites grâces à ceux qui me persécutent ; car par eux, j'en ai l'assurance, Père très-clément, je serai glorifié devant vous. »

« Et, se levant il tendit la gorge, il avertit l'homme du glaive de faire ce qui lui était commandé. Comme il achevait de parler, le meurtrier, étendant son glaive, lui trancha la tête. Son corps demeura debout l'espace d'une heure, et comme le Christ eut le cœur percé d'une lance par un soldat qui voulait s'assurer de sa mort, le satellite d'Ebroïn frappa du pied le corps du saint martyr pour qu'il tombât à terre ; lui-même aussitôt, livré aux démons, saisi de délire et frappé par la vengeance divine, se jeta dans le feu et y brûla tout vif, comme s'il fût descendu vivant en enfer (1). »

Tels étaient ces grands évêques, aussi grands dans leur mort que dans leur vie, ces instituteurs des rois et des peuples, dont un auteur non suspect a dit qu'ils avaient fait la France, comme les abeilles font leur ruche. Que serait-ce, si nous pouvions parcourir les autres pays barbares, et arriver au centre même de la barbarie, pour mieux apprécier l'œuvre de l'épiscopat, inspiré et soutenu par la grande pensée de la chaire de Pierre ?

24. **Saint Boniface et saint Anscaire, apôtres des Germains et des Scandinaves**. — Nous avons vu les Anglo-Saxons convertis par les soins de Grégoire le Grand, et par les prédications du moine Augustin. Boniface, moine anglo-saxon lui-même, devient à son tour un apôtre et gagne la couronne du martyre, pour prix de ses travaux, au sein de la Germanie à moitié idolâtre. Né à Kirton, dans le royaume de Wessex, ce simple moine, qui portait le nom de Winfried et se trouvait, en 718, âgé de près de quarante ans,

(1) *Hist. de S. Léger*, par Dom Pitra, passim.

se présenta devant le pape Grégoire II, pour être investi de sa mission et muni des pleins pouvoirs, que lui conféra le successeur de saint Pierre : « Au prêtre Winfried, Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu. Les pieux desseins de votre zèle enflammé dans le Christ, et les preuves que vous nous avez données de votre foi exigent que nous vous appellions au partage de notre ministère pour la dispensation de la parole divine... Puis donc que vous avez eu la modestie de soumettre votre désir à l'avis du siége apostolique, comme un membre qui attend son mouvement de la tête directrice de tout le corps ; au nom de l'indivisible Trinité, par l'inébranlable autorité du bienheureux Pierre, prince des apôtres, dont nous occupons la Chaire, nous ordonnons que vous portiez le royaume de Dieu à toutes les nations infidèles, qu'il vous sera possible de visiter ; et que, par l'esprit de vertu, d'amour et de sobriété, vous versiez dans ces âmes incultes la prédication des deux Testaments. » Ce qui vous manquera une fois l'œuvre commencée, vous aurez le soin de nous le faire savoir. Portez-vous bien. » Ce délégué de Rome « allait, nous disent les historiens, selon les instructions du Saint-Siége, observant les peuples, et comparable à l'abeille qui voltige autour des fleurs d'un jardin avant de se reposer sur le calice qu'elle a choisi. » Après avoir pénétré dans la Frise et la Thuringe, dans le pays des Hessois, et jusqu'aux frontières des Saxons, où il baptisa plusieurs milliers de barbares, il revint encore à Rome se retremper à la source de l'apostolat. Le jour de saint André de l'an 723, le pape Grégoire II le consacra évêque régionnaire, c'est-à-dire sans limites de juridiction, et changea son nom barbare contre le nom prophétique de Bonifacius. Les ménagements de saint Boniface pour les traditions nationales et son indulgence soutenue de tant de zèle et d'austérité attirèrent les tribus païennes de la Hesse, et le saint apôtre finit par gagner par ses miracles ces idolâtres barbares que sa douceur n'avait pu convertir. « Beaucoup abjurèrent leurs erreurs (1). Mais d'autres, en grand nombre, sacrifiaient ou-

(1) Ozanam, IV, 181.

vertement ou en secret aux arbres et aux fontaines, pratiquaient les divinations et les incantations, et consultaient le chant des oiseaux. Alors, par le conseil des plus sages, et pour entraîner par un grand exemple les esprits ébranlés, il résolut de renverser un arbre d'une merveilleuse hauteur, que les païens, dans leur langue, nommaient le chêne de Thor, et qui s'élevait au lieu appelé Geismar. Une grande multitude de barbares était accourue, menaçant de défendre à main armée ce dernier signe du culte de leurs pères, et de mettre à mort l'ennemi des dieux. L'évêque parut, entouré de ses clercs. Au premier coup de cognée, un grand vent, qu'on regarda comme un signe du ciel, fit plier le grand chêne gigantesque. Il s'inclina sous le poids de ses branches, et tomba, se brisant en trois endroits, de sorte que sans aucun travail, il se trouva partagé en quatre troncs d'une égale longueur. La foule des idolâtres rétracta ses imprécations, et loua le Dieu des chrétiens... Au bout de quelques années, Boniface comptait cent mille convertis. » Nous passons sous silence les questions adressées à Grégoire II par Boniface, et la réponse de ce Pontife, en une série de douze articles, où il traite avec autant de fermeté que de condescendance, de la législation du mariage, de la discipline cléricale et de l'administration des sacrements. En 732, l'apôtre de la Germanie reçut de Rome le pallium, insigne de l'autorité métropolitaine, et le pouvoir d'achever par l'établissement de plusieurs évêchés, l'organisation de la société catholique aux mêmes lieux où, neuf ans auparavant, il s'effrayait de sa solitude. En 738, il entreprit un troisième voyage à Rome, et fut accueilli avec une suite nombreuse, par l'hospitalité du souverain pontife Grégoire III, par la vénération des Romains et par le pieux empressement des étrangers. Enfin, après avoir été élevé sur le siége de Mayence et avoir présidé, par un de ses disciples, à la fondation de l'abbaye de Fulde, il eut la gloire de sceller son œuvre et sa prédication par le martyre.

Une bande furieuse de barbares l'enveloppa lui et ses clercs, au moment où il se disposait à offrir le divin sacrifice, et il mourut généreusement, en exhortant les siens à mourir. « Auprès de lui était un livre mutilé par le fer, taché de

sang, et qui semblait tombé de ses mains. Il contenait plusieurs opuscules des Pères, entre lesquels un écrit de saint Ambroise : *Du bienfait de la mort* (1). »

Le dernier effort du zèle pour la conversion des barbares fut de les poursuivre jusqu'à travers les neiges de la Scandinavie, pendant que les invasions normandes sortaient de ces contrées, et portaient le ravage dans notre belle France. Un religieux franc, nommé Anscaire, entreprit de dompter ces *rois des mers*, comme ils aimaient à s'appeler, qui tenaient en échec toutes les forces de l'empire. Il partit en 826, au grand étonnement, non des gens de cour seulement, mais des gens d'Église, qui ne pouvaient comprendre comment un homme paisible osait affronter des barbares, regardés comme les ennemis du genre humain. Il porta d'abord l'évangile chez les Danois ; puis s'avançant en Suède, il parut à l'assemblée nationale de Byrka. Ses paroles ébranlèrent le peuple, et les vieillards déclarèrent qu'on pouvait recevoir le Dieu de l'étranger. La prédication s'ouvrit humblement ; quelques prêtres hardis s'aventurèrent parmi ces populations sanguinaires, où l'on faisait gloire de ne craindre ni la mer, ni le ciel. Une école de douze enfants, rachetés sur les marchés d'esclaves, commença la civilisation de deux royaumes. Anscaire, devenu archevêque de Hambourg et légat du Siége apostolique pour les nations septentrionales, animait tout de son zèle. L'Église honora ce grand homme et le nomma l'apôtre du Nord. Après lui la Saxe demeura le centre d'une propagande active qui s'exerça, par le commerce, par l'hospitalité, par l'enseignement et par tous les moyens qui rapprochent les hommes. La résistance fut longue et opiniâtre : le sang des martyrs coula, et ce fut en 1161 seulement qu'une église chrétienne s'éleva sur les ruines du temple d'Upsal. Mais déjà la foi était maîtresse des îles Féroë, de l'Islande ; et l'on assure que les vaisseaux des Norwégiens avaient porté en Groenland le premier évêque d'Amérique, quatre cents ans avant Christophe Colomb (2).

(1) Ozanam, t. IV, 216.
(2) Ozanam, IV, 277. — *Université catholique*, t. X, 234.

N'oublions pas que ces grands évêques étaient sortis des cloîtres.

---

§ III

ACTION DES ORDRES RELIGIEUX EN OCCIDENT : ACTION SOCIALE SUR LES PEUPLES (1).

> « Laudemus viros gloriosos et parentes nostros in generatione suâ... homines divites in virtute, pulchritudinis studium habentes, pacificantes in domibus suis. »
> (ECCLI. XLIV.)

25. Saint Benoît, sa vie, sa règle et son influence. — Une seconde ressource de la Providence, après celle de l'épiscopat, pour favoriser le mouvement de civilisation imprimé par la Papauté, fut l'action des ordres religieux. Nous allons les voir s'établir, se multiplier et fleurir partout en Occident, sous la direction d'un saint à jamais *béni* dans son nom, dans sa règle et dans ses œuvres, l'illustre et modeste Benoît de Nursie.

La mission providentielle de saint Benoît et le cachet de sa règle, si bien en harmonie avec le caractère et les besoins de la société en Occident, ne sauraient être niés sans injustice et sans ingratitude.

Au moment décisif, où le vieil empire d'Occident venait de s'écrouler sous les coups des barbares, lorsque tous les liens de la société, se relâchant de plus en plus, paraissaient devoir céder aux plus violentes secousses, Dieu fit naître dans les âmes le désir de s'associer et de s'unir par des

(1) Auteurs à consulter : Rosweide, jésuite, *Vitæ Patrum*. — Hélyot, religieux de Picpus, *Histoire des ordres monastiques*. — D. Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, *Annales ordinis S. Benedicti*. — De Montalembert, *Les Moines d'Occident*. — P. Honoré de Sainte-Marie, *Dissertations historiques et critiques sur la chevalerie ancienne et moderne*.

nœuds d'autant plus étroits, que l'anarchie qui régnait partout ailleurs était plus grande. On ne doit pas s'étonner de voir qu'au milieu des scènes multipliées de la désolation, du deuil et du carnage, la pensée de chercher le repos dans la solitude ait germé dans les esprits, ou se soit développée dans les cœurs. Indépendamment de la foi et du dévouement surnaturel, qui pressait les disciples d'un Dieu crucifié de suivre leur Maître, rien n'était plus éloquent que le spectacle de tant de ruines accumulées, pour faire comprendre et sentir l'instabilité des richesses, le vide et la folie des plaisirs du monde. Il était impossible de méconnaître la main de Dieu dans cette punition immense et solennelle, infligée à la corruption des Romains dégénérés, à la mollesse et à la cupidité de la Babylone idolâtre, enivrée du sang des martyrs.

Saint Athanase, fuyant la persécution des ariens, s'exila dans les Gaules, et fut sans doute le premier qui répandit le goût de la vie monastique dans ces contrées, par ses compagnons Ammonius et Isidore. Saint Ambroise et saint Jérôme, en Italie, donnèrent un exemple analogue, et saint Augustin, en Afrique, fonda sa règle qui subsiste encore ; le glorieux saint Martin communiqua un nouvel élan aux institutions cénobitiques dans le nord de la Gaule, et son œuvre eut un succès si rapide, qu'on parle de quatre cents moines qui honorèrent ses funérailles; tandis que Cassien dans le midi publiait ses *Institutions* et ses *Conférences*, pieux souvenir de la rigueur des monastères d'Orient. Mais une règle unique et forte autant que sage ne coordonnait pas tous ces éléments. Au milieu des troubles de l'invasion, ce *manque d'unité*, joint à la sévérité des prescriptions de l'Orient, transportée sous un autre ciel, pouvait amener la ruine de ces institutions naissantes. Dieu y pourvut, en donnant au monde et à son Église saint Benoît et sa règle.

Benedictus, Béni ou Benoît, homme de sang romain, naquit de parents nobles à Nursie, dans la province de *Spolète*, en Italie (480). Jeune encore et effrayé de la corruption des écoles de Rome, il s'enfonça dans les montagnes voisines, à quarante milles de cette cité, sur laquelle pesait le joug

d'Odoacre. Il rencontra les ruines d'une ancienne *villa* de Néron, *Sublaqueum* ou *Subiaco*, s'arrêta au milieu de ces débris solitaires, et relégué au fond d'une grotte creusée par la nature, s'y condamna d'abord à une séparation absolue d'avec les hommes. Après trois ans passés dans cet asile, n'ayant pour complice de sa retraite qu'un saint moine nommé Romain qui prenait soin de le nourrir, et qui garda le secret, il fut découvert par des bergers, puis trahi par l'éclat de sa sainteté, qui ne tarda pas à lui attirer des disciples. Ce fut dans ce désert de Subiaco, qu'assailli d'une tentation violente, il triompha de la chair en se roulant dans les épines, et obtint de la grâce de Dieu, par cet acte héroïque, le privilége d'un empire absolu sur lui-même.

Sur le bruit de sa vertu, Benoît fut choisi pour abbé par des moines du voisinage ; mais à peine eut-il voulu les réduire à l'observance des règles, que ces moines coupables, joignant la scélératesse à la lâcheté, présentèrent à l'homme de Dieu du vin empoisonné. Le saint abbé dissipa le danger par un signe de croix, qui brisa le verre, et, ne voulant pas imposer la réforme par la contrainte, abandonna ces perfides à leur indolente mollesse. Il réunit autour de lui des disciples plus purs et moins amis d'eux-mêmes, et donna naissance à douze monastères.

Laïques et clercs, Romains et barbares, vainqueurs et vaincus affluèrent également, attirés par la renommée de ses vertus et de ses miracles (1). Les Goths eux-mêmes venaient chercher la foi, la pénitence et la discipline monastiques sous les lois de Benoît. Saint Grégoire et les peintres italiens nous ont conservé le trait de l'un de ces barbares, devenu frère convers à Subiaco ; cet ouvrier zélé, mais malhabile, avait laissé tomber sa cognée au fond du lac. Le saint abbé retira miraculeusement la cognée ou la faulx du sein de l'abîme, comme autrefois le prophète Elisée, et rendit au bûcheron l'outil dont il pleurait la perte : « Prends ton fer, lui dit-il, travaille et console-toi. » C'est ainsi que Benoît fondait sur l'autorité du miracle le précepte du travail si

(1) M. de Montalembert, *Moines d'Occident*, II, 14.

bien observé par l'ordre monastique, dans le défrichement des terres et dans la culture des sciences : *Ecce labora et noli contristari.*

Les passions humaines, qui viennent toujours à la traverse des grandes entreprises, contrarièrent ses plans : un prêtre envieux s'efforça de tendre des piéges à ses jeunes novices. Benoît, sans plus d'obstination apparente que la première fois, quitta ses douze monastères, et se dirigea vers les contrées méridionales de l'Italie, pour y fonder l'abbaye du Mont-Cassin en 529 (1). Cette montagne était dominée par un petit bois, où le peuple allait faire des sacrifices, et par un temple d'Apollon, que les paysans de ces lieux adoraient encore. Le saint abattit les arbres et le temple, et construisit en place deux oratoires, l'un à saint Martin, l'autre à saint Jean. Les habitants du voisinage écoutèrent la voix de cet apôtre, et de nouveaux disciples se rangèrent sous sa loi en si grand nombre, qu'il jugea nécessaire de mettre par écrit cette règle admirable, vrai chef-d'œuvre de la législation monastique. Non loin de là vivait dans un monastère la sœur de saint Benoît, nommée Scholastique, qui le venait voir chaque année, et n'avait point de plus doux bonheur que de s'entretenir avec son frère du ciel et des choses divines (2).

Saint Grégoire-le-Grand, qui a pris soin d'écrire la vie du saint patriarche, nous a conservé le souvenir du touchant miracle, obtenu par la prière et les larmes d'une sœur, afin de pouvoir prolonger pendant la nuit un de ces entretiens célestes ; la règle dut fléchir, et la sœur l'emporta par la tendresse de son amour, qui fit entrer Dieu lui-même dans la lutte fraternelle ; et celle qui aimait davantage fut plus puissante : « *Illa plus potuit quæ amplius amavit.* » Trois jours après, sainte Scholastique précédait son frère dans ce lieu désiré qui avait fait le sujet de leurs plus doux colloques. Saint Benoît ne lui survécut que de quarante jours (3).

(1) Lenormant, I, 240.
(2) Lenormant, ibid., 254.
(3) *Moines d'Occident*, par M. de Montalembert.

Il annonça sa mort à plusieurs de ses religieux, alors éloignés du Mont-Cassin. Une fièvre violente l'ayant saisi, au sixième jour de sa maladie, il se fit porter dans la chapelle consacrée à saint Jean-Baptiste : il y avait d'avance fait rouvrir la tombe où dormait déjà sa sœur. Là, soutenu sur les bras de ses disciples, il reçut le saint viatique : puis, se plaçant au bord de la fosse ouverte, mais au pied de l'autel, et les bras étendus vers le ciel, il mourut debout en murmurant une dernière prière. Mourir debout ! c'était bien la forte et victorieuse mort qui convenait à ce grand soldat de Dieu. Telle fut la vie du grand homme que Dieu destinait à être le législateur des moines d'Occident (1). Il entreprit de réformer les abus et les infirmités de l'ordre qu'il avait embrassé, par une série de dispositions morales, économiques, liturgiques et pénales, dont l'ensemble constitua la règle, qui, en immortalisant son nom et son œuvre, a donné à l'institut monastique en Occident sa forme définitive et universelle.

Le *but* essentiel de la règle de saint Benoît est de former le religieux à la vie parfaite et à la plus haute sainteté du christianisme, par l'observation des *conseils évangéliques*. L'assujettissement aux trois grands vœux de *continence* ou de *chasteté*, de *pauvreté* et d'*obéissance* constitue proprement la vie monastique, et distingue les ordres religieux des simples fidèles qui ne sont astreints qu'à l'observation des *préceptes*. Ce but principal apparaît en tête de la règle de saint Benoît, et l'invitation faite aux cœurs généreux, pour les presser de se soumettre volontairement à ce genre de vie, est aussi noble que touchante dans la bouche du saint législateur : « Ecoutez, mon fils, les instructions de votre maître, prêtez l'oreille de votre cœur, pour accueillir les avertissements d'un père plein de douceur, et pour les accomplir avec une fidélité parfaite... A vous donc s'adresse en ce moment ma parole, qui que vous soyez, qui, renonçant à vos volontés propres, pour militer sous le vrai Roi, le Seigneur Jésus-Christ, prenez en main ces belles et fortes

(1) *Ibid.*, II, 40.

armes de l'obéissance... Il nous faut constituer une école de servage divin, dans laquelle, nous l'espérons, il ne sera rien établi de rigoureux, rien de trop lourd... Lorsqu'on a marché quelque temps dans l'observance et la foi, le cœur se dilate et l'on se met à courir avec l'inénarrable douceur de l'amour dans la voie des commandements de Dieu. Plaise à lui que ne nous écartant jamais de l'enseignement du Maître, et persévérant au monastère dans sa doctrine jusqu'à la mort, nous participions aux passions du Christ par la patience, et nous méritions de participer ensemble à son royaume. »

Que n'aurions-nous pas à dire sur l'objet de cette règle si conforme au *but* que se proposait saint Benoît, de maintenir dans le cloître la fidélité aux trois vœux ? Mais puisqu'il ne nous est pas permis de faire admirer en détail la sagesse exquise de ces prescriptions, disons, au moins en passant, tout ce que cette règle offre de plus *doux* et de plus *fort* à l'*obéissance*, pour unir et discipliner les religieux en un corps de milice invincible. L'*unité* du commandement se résume ou se concentre en la personne de l'*abbé*, qui est élu à vie par les moines assemblés, qui confie une partie de son autorité aux *prieurs* et discute en *chapître* les affaires les plus importantes. L'abbé porte le nom de *père*, et tient la place de Jésus-Christ dont il est la vivante image : la soumission qu'on lui rend est un honneur rendu à Dieu, et cet ordre venant du ciel, comme l'expression d'une volonté divine, explique cette perfection d'obéissance, que demande la règle, obéissance qui recule à peine devant les limites du possible, selon l'enseignement du saint patriarche. Du reste le miracle de saint Maur, marchant sur les eaux pour en retirer un de ses frères, sur le commandement de saint Benoît, vient donner raison, s'il le faut, à cette rigoureuse observance de la règle. Il n'en est pas moins établi que le parfait religieux doit avoir le pied si *voisin* de l'obéissance que l'accomplissement de l'acte commandé suit à l'instant la voix de celui qui commande : « *Vicino obedientiæ pede jubentis vocem factis sequuntur.* » Mais si la règle est enfreinte, la loi ne manque pas de sanction dans les peines coërcitives qui frappent le délinquant. Enfin, si nous voulons com-

prendre le mérite que trouve le religieux dans cette abdication de sa propre volonté, « obéissance laborieuse qui le ramène, dit saint Benoît, à celui dont l'avaient éloigné la désobéissance et la mollesse », et, si nous voulons nous faire une idée de ce chef-d'œuvre de législation monastique, apprenons de Bossuet quel est le fond et l'*esprit* de cette règle : C'est un précis du christianisme, dit-il (1), un docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine de l'évangile, de toutes les institutions des saints Pères, de tous les conseils de perfection. Là paraissent avec éminence la prudence et la simplicité, l'humilité et le courage, la sévérité et la douceur, la liberté et la dépendance. Là la correction a toute sa fermeté ; la condescendance tout son attrait ; le commandement toute sa vigueur, et la sujétion tout son repos ; le silence sa gravité, et la parole sa grâce ; la force son exercice, et la faiblesse son soutien. Et toutefois, mes pères, il l'appelle un *commencement* pour vous nourrir toujours dans la crainte. »

Le monde ne devait pas tarder à recueillir les fruits de cette règle. L'exemple de saint Benoît et de ses moines était déjà une prédication, même pour les barbares; et rien n'est si frappant que cette influence religieuse et morale exercée sur des peuples sans frein dans leurs passions, sans lois dans leurs conquêtes, et presque sans Dieu dans leur conscience. L'entrevue de saint Benoît avec Totila, roi des Goths, racontée par saint Grégoire, nous fait pressentir cette force inconnue qui peut seule dompter les barbares. On sait comment ce prince infidèle et rusé voulut éprouver si le saint homme avait l'esprit de prophétie, en revêtant de ses habits royaux un de ses officiers, nommé Riggon, et en lui commandant d'aller trouver l'abbé, comme si ce garde, accompagné d'autres seigneurs et d'un nombreux cortége, eût été Totila en personne. « Dès que Riggon fut entré dans le monastère, l'homme de Dieu qui était alors assis, le voyant venir, lui parla tout haut et de loin : « Quittez, mon fils, quittez l'habit que vous portez, car il n'est pas à vous. »

(1) *Panégyr. de saint Benoît.*

Riggon tomba aussitôt jusqu'à terre pénétré de respect et de crainte, pour avoir voulu tromper un homme si grand, si saint, ajoute saint Grégoire. Tous ceux qui étaient venus avec lui se prosternèrent aussi, et s'étant relevés, ils n'osèrent pas s'approcher du serviteur de Dieu : mais ils s'en retournèrent vers leur roi, et lui apprirent, en tremblant, ce qui s'était passé. Après tout ce que je viens de dire, Totila vint en personne trouver l'homme de Dieu, et l'ayant vu assis, il n'osa pas s'en approcher, mais par respect il se prosterna. Le saint, après lui avoir dit deux ou trois fois : *Levez-vous,* voyant qu'il demeurait toujours prosterné, et qu'il n'osait pas se lever de terre, s'approcha de ce prince, il le releva lui-même. Il le reprit après cela des maux qu'il avait faits, et lui prédit tout ce qui lui devait arriver : « Vous avez fait bien du mal, lui dit-il, et vous en faites bien encore. Cessez, au moins à présent, de commettre tant de violences et tant d'injustices. Vous entrerez dans Rome, vous passerez la mer, vous régnerez neuf ans et vous mourrez dans la dixième année. » Ce prince, épouvanté de ces paroles, se retira après s'être recommandé à ses prières, et depuis ce temps-là il ne fut pas si cruel. Peu après il entra dans Rome, passa en Sicile, et par un juste jugement de Dieu, la dixième année de son règne il perdit le royaume et la vie (1). »

Un autre exemple moins connu nous fait envisager le respect de la *propriété* mise, en quelque sorte, sous la garde de saint Benoît, et nous aide à mieux apprécier les services rendus à la famille et aux particuliers par la garantie des droits sociaux, dans un temps où la rapine menaçait de s'étendre avec l'*annexion* des biens, que s'adjugeaient les conquérants. « Du temps de Totila roi des Goths, dit encore saint Grégoire, un homme de cette nation, arien de religion, nommé Galla, avait conçu tant de rage et tant de fureur contre les catholiques et les persécutait avec tant de cruauté qu'il ne rencontrait aucun ecclésiastique ni aucun solitaire qu'il ne fît mourir sur-le-champ.

(1) *Vie de saint Benoît*, 198.

« Cet emporté, brûlant un jour d'un désir d'avarice et ne respirant que vol et que pillage, fit souffrir des tourments très-cruels à un pauvre villageois, et, le déchirant par divers supplices, il obligea ce pauvre homme, qui ne pouvait plus endurer ces douleurs, de lui dire qu'il avait mis sa personne et ses biens sous la protection de saint Benoît, afin que cet inhumain, cessant de le tourmenter, il prolongeât sa vie pour quelque temps.

« Pour lors, Galla fit cesser son supplice, et, lui liant fortement les bras avec des cordes, il le fit marcher devant son cheval, afin qu'il lui montrât qui était ce Benoît, à qui il avait donné ses biens en garde. Le paysan ainsi lié, marchant devant lui, le conduisit au monastère du saint homme qu'il trouva assis occupé à la lecture. Il dit alors à Galla qui le suivait tout en fureur : Voilà le Père Benoît duquel je vous ai parlé.

« Le barbare, le regardant avec un visage qui marquait le trouble de son esprit et la fureur de son âme, croyant l'épouvanter comme il avait épouvanté les autres, commença à crier et à lui dire : Lève-toi, lève-toi, et rends les biens que tu as reçus de ce villageois. A cette voix l'homme de Dieu leva les yeux de dessus son livre, il regarda Galla et le paysan lié, et il n'eut pas plutôt porté les yeux sur les bras de cet infortuné, que par une puissance secrète et admirable, les cordes se dénouèrent si vite qu'il n'y a point d'industrie humaine qui pût les délier si promptement.

« Le villageois parut ainsi, en un instant, en liberté, et Galla, tout épouvanté d'un pouvoir si grand et si extraordinaire, tomba par terre, et, baissant sa tête superbe devant les pieds du saint, se recommanda à ses prières.

« Le saint abbé n'interrompit point pour cela sa lecture, mais appelant quelques frères, il commanda qu'on le levât de terre, qu'on le fît entrer dans le monastère et qu'on lui donnât à manger. On le fit, et après qu'on le lui eût ramené, il l'avertit de ne se plus abandonner à de semblables cruautés et de prendre une conduite plus raisonnable. Cet homme cruel, vaincu par les paroles du saint, se retira et n'osa plus rien demander à ce villageois. »

« Saint Benoît n'avait pas délié cet homme en le touchant avec la main, mais en le regardant seulement avec les yeux. Et cela vous fait voir, mon cher Pierre, la vérité de ce que j'avais avancé que ceux qui servent Dieu plus parfaitement et qui lui sont plus intimement unis, peuvent quelquefois faire des miracles par puissance et par autorité. Car celui qui étant assis a pu arrêter la fureur de ce Goth emporté, et, qui, par ses seuls regards, a pu délier les nœuds, et détacher les cordes dont ce barbare avait lié les bras de cet innocent, fait bien voir par la seule promptitude du fait qu'il a fait ce miracle par une puissance divine. »

Sans recourir à des miracles pour mieux établir cette influence religieuse et morale des ordres religieux sur la civilisation des peuples, il serait facile de constater avec Balmès (1) les services rendus à l'agriculture par le défrichement des terres et le progrès *industriel* amené par ces moines que l'on méprise. L'art si doux et si paisible de cultiver les champs fut enseigné de cette manière à ceux qui n'avaient appris que la tactique militaire et l'exercice du fer et de la lance.

Personne n'ignore ce que les sciences et les lettres doivent à nos monastères, au point de vue *intellectuel*. Les connaissances humaines trouvèrent dans le cloître un dernier asile, et les livres profanes y furent conservés, copiés et illustrés en même temps que nos saints livres. En copiant tous ces ouvrages anciens, à cette époque où l'imprimerie n'était pas inventée, et où l'on ne songeait guère à écrire sous la menace perpétuelle de l'invasion, les moines nous ont transmis ces chefs-d'œuvre, qui auraient péri sans eux dans ce naufrage universel. Les plus savants d'entre eux écrivirent l'histoire, et se livrèrent à d'autres genres de travaux qui empêchèrent les ténèbres de la barbarie d'envahir le monde et l'erreur de prescrire (2).

26. **Saint Colomban, sa règle et son apostolat chez**

(1) *Protest. comparé,* II, 342.

(2) Ibid., Balmès, II, 347. — *Université catholique,* t. VI, etc.

les peuples barbares. Le vénérable Bède en Angleterre. — Après que saint Benoît, d'origine patricienne et de l'illustre maison des Aniciens, eut donné sa règle aux monastères d'Occident, un autre saint, d'origine irlandaise, élevé dans le monastère de Bancor, vint chez les Francs vers l'an 590, et ne craignit pas de lutter corps à corps avec les barbares, dont il connaissait la race et dont il affronta les passions. Ce moine étranger parut à la cour du roi Gontran, lorsque les mœurs chrétiennes étaient plus dangereusement menacées par les désordres de la guerre et par la négligence des prélats. Il se nommait Colomban, et sa règle, que nous avons encore, fait éclater le rude génie de cet ardent apôtre, fondateur d'un grand nombre de monastères, et l'un des plus célèbres instituteurs de la race conquérante : « Que le moine, dit-il, vive dans le monastère sous la loi d'un seul et dans la compagnie de plusieurs, pour apprendre de l'un l'humilité, des autres la patience. Qu'il ne fasse point ce qu'il veut. Il doit manger ce qu'on lui commande, ne posséder qu'autant qu'il reçoit, obéir à qui lui déplaît. Il n'ira chercher son lit qu'épuisé de fatigue; il faut qu'il s'endorme en s'y rendant, qu'il en sorte avant d'avoir achevé son sommeil. S'il a souffert une injure, qu'il se taise ; qu'il craigne son supérieur comme Dieu, qu'il l'aime comme un père. Il ne jugera pas la décision des plus anciens : son devoir est d'obéir et d'accomplir les commandements, selon cette parole de Moïse: « Ecoute, Israël, et tais-toi. » Comme il faut toujours avancer, il faut toujours prier, toujours veiller, étudier toujours. « Telle est pourtant, ajoute Frédéric Ozanam (1), la loi qui peuplait la solitude de Luxeuil, qui devait en sortir pour former ou réformer un nombre infini de communautés ; tant cet âge de fer voulait une verge de fer, tant la société en désordre avait besoin d'être ramenée à l'école des privations et de l'obéissance ! Toutefois, la règle de saint Colomban, par une rédaction vague et plus prodigue de maximes générales que de pratiques, par cette dureté même qui ne pouvait avoir

(1) IV, 110.

qu'un temps, par ces dispositions pénitentiaires qui châtiaient du fouet les moindres négligences, le cédait incontestablement à la règle de saint Benoît, dont on a toujours admiré la précision et la mesure, dont les soixante-treize articles suivent le moine à toutes les heures du jour et de la nuit, le contiennent sans l'étouffer, et l'humilient sans l'avilir. Voilà pourquoi la règle bénédictine devait prévaloir sur celle de saint Colomban et la remplacer, dès la fin du huitième siècle, jusque dans les colonies religieuses de l'Irlande. »

Saint Colomban, né en Irlande, quelques années avant le milieu du septième siècle, reçut de sa mère une éducation toute chrétienne, d'un saint personnage, nommé Silène, l'initiation aux saintes lettres, après avoir cultivé dans son enfance la grammaire et les arts libéraux ; et, retiré dans le monastère de Bancor, en Ultonie, il prit l'engagement de la profession monastique. Sa mère avait essayé de l'arrêter, en se prosternant devant lui sur le seuil de sa porte, il avait franchi cet obstacle, et le désir d'une perfection plus grande lui fit encore quitter sa patrie, pour passer à l'exemple d'Abraham, dans une terre étrangère. Ayant avec beaucoup de peine obtenu la permission de saint Congal, son abbé, il sortit de Bancor, accompagné de douze autres moines, traversa la Grande-Bretagne et vint débarquer en Gaule. Il y trouva la foi chrétienne debout, mais la discipline presque entièrement tombée, la pénitence ignorée, et une désolation extrême amenée par la négligence des fidèles autant que par les violences de la guerre. Gontran, roi de Bourgogne, et les Francs, touchés de la force de ses discours et de l'éclat de ses vertus, voulurent le retenir parmi eux. Le saint y consentit, et fonda, en Austrasie, près des limites du royaume de Bourgogne, le monastère d'Anegrai ; il en éleva plus tard un second à Luxeuil, puis un troisième à Fontaines. Il eut jusqu'à six cents moines sous ses ordres. Les historiens de Colomban, qui nous vantent sa beauté, nous le représentent fuyant le monde, pour s'enfoncer tout seul dans les bois, et pour y vivre en communauté avec les bêtes. Dans ces lieux âpres et sauvages, tout obéissait à sa

voix : les oiseaux venaient recevoir ses carresses, et les écureuils descendaient du haut des sapins, pour se cacher dans les plis de sa coule. Il avait chassé un ours de la caverne qui lui servait de cellule ; il avait arraché à un autre ours un cerf mort, dont la peau devait servir de chaussures à ses frères (1).

Quoi qu'il en soit, cet homme qui avait recouvré l'empire d'Adam innocent sur les animaux, et qui cherchait la paix dans les déserts, ne vécut pas aussi tranquille dans sa solitude qu'il aurait pu l'espérer. Il mécontenta une portion du clergé gallo-franc par la singularité de son costume, de ses usages irlandais, et par la liberté de ses réprimandes. Mais les plus terribles assauts vinrent de la cour de Bourgogne. A cette époque, en 610, Clotaire II, fils de Frédégonde, commandait en Neustrie, et l'Est de la Gaule se trouvait partagé entre Théodebert II et Théodoric II (Thierry), fils de Childebert. Le premier des deux frères possédait l'Austrasie, le second la Bourgogne, où demeurait leur aïeule Brunehaut, veuve de Sigebert. Comme les monastères de Colomban se trouvaient situés dans les terres de l'obéissance de Thierry II, ce prince lui rendait de fréquentes visites. Le saint abbé en profita pour faire de respectueuses remontrances au petit fils de Brunehaut, sur la conduite déréglée qu'il tenait, et Thierry se montrait disposé à suivre les conseils de l'homme de Dieu. Mais Brunehaut, qui craignait de rencontrer dans une reine légitime une rivale de son pouvoir, détourna le prince de ses bonnes inspirations. Elle fit plus. Saint Colomban étant venu la voir au manoir de Bourcheresse, elle lui présenta les quatre fils qu'avait déjà Thierry de ses concubines. «Que me veulent ces enfants ? » dit le moine. — « Ce sont les fils du roi, dit la reine, fortifie-les par ta bénédiction — ». «Non, reprit Colomban, ils ne règneront pas, car ils sortent d'un mauvais lieu. » A partir de ce moment Brunehaut jura la perte du censeur importun. Elle irrita Thierry contre

(1) *Moines d'Occident*, par M. de Montalembert, II, 426.

saint Colomban, en se servant des grands de sa cour et même des évêques déjà indisposés contre le moine, au sujet de la question de la Pâque. Le prince intima l'ordre au saint abbé de s'en aller dans son pays par le chemin où il était venu, en lui disant qu'il ne voulait pas faire de lui un martyr. C'est ainsi que Colomban fut tiré de force de son monastère, conduit en exil d'abord à Besançon, puis à Nantes, pour être embarqué. Mais le vaisseau, où on l'avait mis, fut repoussé par les flots et ramené au port. Colomban, rendu à la liberté, se rendit auprès de Clotaire II, à Soissons, puis se retira en Austrasie, où il fut accueilli par Théodebert, frère de Thierry (611). Cependant la guerre s'étant allumée entre les deux frères, Théodebert fut vaincu et pris dans les champs de Tolbiac ; l'implacable Brunehaut lui fit raser la tête, le fit revêtir de l habit monastique, et peu après mettre à mort. Saint Colomban se réfugia en Italie. Agilulfe, roi des Lombards, l'y reçut avec joie, quoiqu'il fut arien, et lui permit de choisir la solitude qui lui plairait. Le saint fonda le monastère de Bobbio, dans les Alpes Cottiennes, et y mourut à l'âge de soixante-douze ans vers l'an 615. Thierry et Brunehaut n'échappèrent pas à la vengeance divine : le premier mourut subitement, à l'âge de vingt-six ans ; la seconde, livrée à Clotaire par les leudes d'Austrasie, périt d'une mort atroce, que lui infligea le digne fils de Frédégonde, son ancienne rivale.

Nous laissons au savant abbé Gorini le soin de venger ce grand homme et ce grand saint des attaques dont il a été l'objet (1). Il ne faut pas trop s'étonner que la critique, et surtout la critique moderne, ait jugé diversement et même d'une manière fausse et injuste cet illustre personnage, qui ne ménageait pas plus les adultères de Thierry II, que l'ambitieuse politique de Brunehaut. La royauté mérovingienne avait moins raison de s'offenser de la liberté évangélique du moine de Luxeuil, que celui-ci n'avait lieu de se plaindre de son exil. Saint Colomban, chassé de Luxeuil et de Fontaines, se retira dans la Lombardie, où le roi Agilulfe,

(1) *Défense de l'Eglise*, I, 450.

quoique arien, lui laissa le choix de la solitude qui lui plairait. Il opta pour Bobbio, dans les Alpes cottiennes, et y mourut fort avancé en âge, vers l'an 615. D'autres abbés moins célèbres, venus de la Grande-Bretagne, fondèrent des monastères en Armorique : saint Samson à Dol, avec son successeur saint Magloire ; saint Gildas *le Sage*, qui bâtit, auprès de Vannes, le monastère de Rhuis, héritier de son nom, dans la presqu'île bretonne.

Un moine originaire de la Grande-Bretagne, comme ceux que nous venons de nommer, les dépasse tous, sinon par la sainteté, du moins par l'éclat de la science, et par une renommée populaire qui a franchi les limites de son pays natal : c'est le vénérable Bède, que l'on a dit « l'homme le plus instruit, le plus grand personnage de son pays et de son siècle (1). »

Bède naquit en Angleterre, dans l'année 673, et fut confié dès l'âge de sept ans, par ses proches, à l'abbé Benoît Biscop, héritier du nom, de la règle et des vertus du grand patriarche de la vie monastique. Le nom du petit Bède signifiait en anglo-saxon *la prière*. Du monastère de Wearmouth, il passa dans celui de Yarrow, sous la direction de Ceolfrid, avec les vingt religieux qui composaient la colonie nouvelle. Une peste cruelle et subite, venant fondre sur ce monastère, enleva tous les moines qui savaient chanter au chœur, excepté le seul abbé, et le jeune Bède encore tout enfant, qui continuèrent, tous deux, à mêler leurs doux cantiques à leurs larmes et à leurs regrets.

Après la mort de Benoît Biscop, son coadjuteur et son successeur, Ceolfrid, gouverna les deux monastères réunis ; et Bède, âgé seulement de dix-neuf ans, reçut à Yarrow le diaconat, puis, ayant atteint sa trentième année, la prêtrise des mains de saint Jean, dit de Beverley, qui occupait alors le siége de saint Wilfrid, le grand apôtre de l'Angleterre après le moine Augustin. C'est là qu'il passa le reste de sa vie, consacrée à l'étude, à la prière et au chant quotidien du chœur. Devenu maître et poursuivant ses recherches scien-

(1) *Les Moines d'Occident*, par M. de Montalembert, t. V, p. 60.

tifiques jusqu'à sa dernière heure, même au dépens de son sommeil, il distribuait l'enseignement aux six cents moines de sa communauté, sans compter tous les religieux étrangers qu'il admettait à ses leçons. Il travaillait encore à la composition de ses ouvrages, étant son propre secrétaire, comme il nous l'apprend ; nouveau sujet d'admirer sa vaste érudition et ses travaux immenses. La théologie, l'Ecriture sainte surtout expliquée par les saints Pères, faisait le premier objet de ses études. L'histoire ecclésiastique, et principalement celle de la nation des Anglais, occupait cet homme laborieux, sincère et aussi rempli de foi que de patriotisme ; il ne demandait qu'une chose pour récompense de ses veilles prolongées à écrire : « Que chacun dans sa province, en voyant le soin que j'ai mis à noter tout ce qu'il y a de mémorable et d'agréable aux habitants de chaque contrée, me paie de retour, en priant pour moi. » Mais là ne se bornait pas l'activité de son esprit qui embrassait, en quelque sorte, toutes les sciences: ce moine, retiré dans son cloître, écrivait sur l'astronomie et la météorologie, sur la physique et la musique, la philosophie et la géographie, l'arithmétique et la rhétorique, la grammaire et la versification, sans omettre la médecine et sans dédaigner de descendre jusqu'à l'orthographe et à la numération. Ses traités scientifiques *De rerum naturâ* et *De temporum ratione* donnent un premier essai de chronologie universelle, et le résumé des connaissances physiques et astronomiques qui avaient survécu à la décadence de l'empire romain :« O bon Jésus, s'écria-t-il, après avoir énuméré ses travaux littéraires vous qui avez daigné m'abreuver des ondes suaves de la science, accordez-moi surtout d'atteindre un jour jusqu'à vous, qui êtes source de toute sagesse, et de ne jamais perdre de vue votre divine présence. »

Le récit de sa mort, transmis par l'un de ses disciples, achève de nous faire connaître le savant et le saint. « Deux semaines environ avant Pâques (735), il fut pris d'une extrême faiblesse par suite de la difficulté de respirer, mais sans grande douleur. Il vécut ainsi jusqu'à l'Ascension, toujours joyeux et gai, rendant grâces à Dieu jour et nuit, et

même à toute heure de la nuit et du jour. Tous les jours il donnait ses leçons, et employait le reste de la journée à chanter des psaumes ; et toutes les nuits, après un sommeil très-court, il les passait sans fermer les yeux, mais dans la joie et les actions de grâces. Dès son réveil il se remettait à prier et à remercier Dieu, les bras en croix. O homme vraiment heureux ! Il chantait tantôt des textes de saint Paul et autres de l'Écriture sainte, et tantôt des vers dans notre propre langue, car il était fort savant en fait de poésie anglaise.., il chantait aussi, continue le témoin de ses derniers jours, il chantait les antiennes selon sa liturgie et la nôtre, entre autres celles-ci: « O roi de gloire, qui aujourd'hui êtes monté en triomphe jusqu'au-dessus des cieux, ne nous abandonnez pas comme des orphelins, mais envoyez l'esprit de vérité promis à nos pères. » A ces mots : *comme des orphelins,* il fondit en larmes, et nous ne pouvions nous empêcher de pleurer avec lui. Pendant tous ces jours, en sus des leçons qu'il nous donnait et des psaumes qu'il chantait avec nous, il entreprit deux ouvrages : une traduction de l'Évangile selon saint Jean dans notre langue anglaise, et quelques extraits d'Isidore, évêque de Séville : « Car, disait-il, je ne veux pas que mes enfants lisent des mensonges, ni qu'après ma mort ils se livrent à des travaux stériles. » Quoique sa maladie continuât à s'aggraver, il ne cessait point de dicter gaiement, et quelquefois il ajoutait : « Hâtez-vous d'apprendre, car je ne sais combien de temps je resterai avec vous, ni si mon créateur ne m'appellera pas bientôt. » La veille de la fête, aux premières lueurs du matin, il ordonna qu'on se hâtât d'achever ce qu'on avait commencé, et nous travaillâmes jusqu'à l'heure de tierce. Alors nous allâmes à la procession avec les reliques des saints comme la solennité l'exigeait. Mais un d'entre nous resta auprès de lui et lui dit : « Il manque encore un chapitre, maître bien-aimé ; serait-ce une fatigue que de vous faire parler davantage ? » Bède répondit : « Je le puis encore, prends ta plume, taille-la, et écris promptement. » Et l'autre obéit. Il fit ensuite ses adieux à tous ses frères, suppliant chacun des prêtres de dire des messes pour lui. Sur le soir, le disciple dont j'ai parlé

lui dit : « Cher maître aimé, il reste un verset qui n'est point écrit. — Ecris-le promptement, » répondit-il. Et le jeune homme ayant fini en quelques minutes s'écria : « Maintenant c'est fini. » Et lui : « Tu dis vrai, c'est fini. Prends ma tête dans tes mains et tourne-moi ; car j'ai beaucoup de consolation à me tourner vers le lieu saint où j'ai tant prié. » Et ainsi couché sur le pavé de sa cellule, il se mit à chanter une dernière fois : « Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit » et rendit l'âme après avoir prononcé le dernier des noms divins. »

C'est ainsi que s'éteignait au mois de mai 735 le vénérable Bède qui avait apparu au monde catholique comme le modèle de la vertu et de la science, dont les cloîtres devaient faire le patrimoine de la société chrétienne.

27. **Saint Chrodegang et sa règle, empruntée à celle de saint Benoît, pour la sanctification des clercs.** — Saint Chrodegang, l'un des plus illustres évêques du huitième siècle, peut être rangé parmi les législateurs de la vie monastique, et la *règle* qu'il nous a laissée fait éclater une étroite union entre la vie des clercs et celle des moines. Originaire du diocèse de Liége, et de l'une des premières familles entre la noblesse française, il reçut sa première éducation au monastère de Saint Tron, d'où il fut envoyé à la cour de Charles Martel. Il exerça la charge de référendaire ou chancelier du prince, et son mérite était si bien connu, que le siége de Metz étant venu à vaquer par la mort de l'évêque Sigebalde, on jeta aussitôt les yeux sur lui pour le remplacer, quoiqu'il ne fût selon toute apparence que simple laïque. Son ordination eut lieu le 1er octobre 742, et il soutint la charge, qu'on venait de lui imposer, par toutes les vertus d'un bon pasteur, et en particulier par une grande affection pour les serviteurs de Dieu, les étrangers, les veuves et les orphelins. Dès les premières années de son épiscopat, il fonda dans son diocèse deux monastères sous la règle de saint Benoît. Il voulut même étendre le bienfait de la vie religieuse à une communauté de clercs, qu'il forma dans son église cathédrale de Saint-Etienne, avec des revenus suffisants, et qu'il soumit à une règle, que nous avons

encore. Le nom de chanoines ou *canoniques* se donnait dès le principe, à tous les clercs qui faisaient profession de vivre selon les canons ; mais l'honneur de ce nom fut réservé depuis à ceux qui vivaient en commun, à l'exemple du clergé de saint Augustin, et, avant lui, de saint Eusèbe de Verceil. C'est pour de tels chanoines que saint Chrodegang composa sa règle, presque toute tirée de celle de saint Benoît, autant que la vie monastique pouvait convenir à des clercs employés au service de l'Église. Il y cite souvent l'ordre romain et les usages de l'Église romaine.

La règle de saint Chrodegang, dans sa pureté, ne contient que trente-quatre articles, avec une préface où il déplore le mépris des canons et la négligence des pasteurs, du clergé et du peuple. Il n'engage pas les clercs de cette communauté à une pauvreté absolue, mais il veut que quiconque y entrera fasse une donation solennelle de tous ses biens à l'église de Saint-Paul de Metz, permettant de s'en réserver l'usufruit, et de disposer de ses biens meubles pendant sa vie. Les prêtres auront la disposition des aumônes qu'ils recevront comme un don, pour leurs messes, pour la confession, ou l'assistance des malades ; à moins que l'aumône ne soit donnée pour la communauté. C'est la première fois, dit Fleury (1), que je trouve des aumônes ou rétributions particulières, pour des messes ou autres fonctions ecclésiastiques. Il est néanmoins question de ces offrandes ou aumônes des fidèles dans le deuxième canon du concile de Vaison, tenu en 442. Vers l'entrée de la nuit, tous les chanoines doivent se rendre à Saint-Étienne, qui est la cathédrale de Metz, pour chanter complies, après lesquelles il n'est plus permis de boire, de manger, ni de parler, mais on doit garder le silence, jusqu'au lendemain après l'heure de prime. Les chanoines se levaient la nuit à deux heures, pour les nocturnes, suivant la règle de saint Benoît. Pendant le jour, ceux qui se trouvaient trop loin de l'église, entendant sonner l'office, pouvaient le réciter au lieu où ils se trouvaient. Afin de marquer le respect et la modestie, qui doi-

(1) Lit, XLIII, 37.

vent accompagner les clercs dans l'assistance à l'office divin, saint Chrodegang « juge avec son synode, suivant l'usage de l'Eglise romaine, que les clercs au chœur ne tiendront pas de bâton à la main, à moins que quelque infirmité ne les y oblige. Les chanoines garderont entre eux le rang qui leur est assigné dans le clergé ; ils se traiteront avec révérence, et éviteront de s'appeler simplement par leur nom. Après l'office de prime, on tiendra le chapitre tous les jours, on y lira un article de la règle, des homélies ou quelque autre livre édifiant. L'évêque ou le supérieur y donnera ses ordres, et y fera les corrections. Au sortir du chapitre, chacun ira au travail manuel qui lui sera prescrit. »

On recommande la confession, même des mauvaises pensées. « Nous ordonnons, dit la règle, que notre clergé se confesse deux fois chaque année à son évêque, une fois au commencement de l'avent, et l'autre fois depuis la mi-août jusqu'au 1er novembre. Ceux qui auront le désir ou sentiront le besoin de se confesser plus souvent, le feront à l'évêque ou à tel prêtre que l'évêque aura marqué. » C'est la première fois qu'on trouve la confession prescrite en certains temps et à certains confesseurs. Quant à la communion, les clercs doivent la recevoir tous les dimanches et toutes les fêtes, à moins que leurs péchés ne les en rendent indignes. En carême, on ne doit prendre son repas qu'après vêpres. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on fait deux repas, et ceux qui ne sont pas en pénitence peuvent manger de la chair tous les jours, excepté le vendredi, ce qui montre que l'abstinence de la chair, le samedi, n'était pas encore d'un usage ordinaire, ni de précepte. La règle inflige des pénitences graduées, en raison de la nature et de la gravité des fautes. Quant aux fautes légères, comme d'être venu tard à l'office ou à table, avoir rompu ou perdu quelque chose, la peine était arbitraire, et toujours moindre pour celui qui s'accusait le premier.

Enfin saint Chrodegang recommande qu'on veille à l'instruction des pauvres, qui sont inscrits dans la matricule tant de la cathédrale que des autres églises. Il veut que l'évêque ou le custode de Saint-Étienne les assemble tous

les quinze jours, les instruise et les fasse venir à confesse deux fois l'an. Quand ces pauvres viendront à l'instruction, on leur donnera à chacun un pain, et alternativement une portion de lard et une portion de fromage. Ces aumônes étaient faites des revenus de l'église, qui étaient aussi employés à l'entretien des chanoines.

Saint Chrodegang fut choisi par le roi Pépin, pour aller à Rome, et amener en France le pape Étienne, qui décora le saint prélat du pallium et du titre d'archevêque. Il fit usage de cette prérogative, en présidant le concile d'Attigny, où les membres de l'assemblée souscrivirent une promesse mutuelle de faire dire à la mort de chacun cent psautiers et cent messes. Saint Chrodegang fut apparemment le premier qui profita du secours de ces suffrages, étant mort le 6 mars de l'année suivante, 766 (1).

28. **Réforme de saint Benoît d'Aniane et réforme de Cluny. Les bénédictins au mont Saint-Michel. —** La discipline de saint Benoît, que nous avons étudiée dans sa pureté primitive et dans les heureux effets qu'elle devait produire sur les peuples, ne pouvait être à l'abri du relâchement qui menace d'envahir les institutions les plus parfaites ; on pourrait même dire que ce relâchement, introduit par la faiblesse humaine, est d'autant plus inévitable et plus imminent, que la règle imposée est plus sainte et plus parfaite en soi. Ainsi, à part certains monastères, où la *gravité des délits* justifia pour quelques sujets la vérité de cette maxime : « *Corruptio boni pessima,* » le besoin de réforme n'était souvent fondé que sur des abus inhérents à ce genre de vie, et moins répréhensibles sans doute au point de vue de la morale chrétienne, qu'aux yeux d'une règle austère, enfreinte par des religieux infidèles à leur vocation.

La maison d'Aniane, élevée par un autre Benoît dans les âpres montagnes, qui séparent Lodève, de Montpellier, paraît avoir été le premier essai de réforme, sous Louis d'Aquitaine, en 817. L'éclat de cette régularité attira les regards

(1) *Hist. de l'Église en France*, IV. — *Hist. littér. de la France.*

des autres monastères de France et de Germanie, en témoignant que le désordre introduit dans le cloître, était plutôt le résultat de l'ignorance et de la difficulté des temps, que le produit de la perversité humaine. Un siècle plus tard, Bernon et Odon de Cluny firent fleurir la réforme célèbre, qui prit le nom de ce monastère. Cluny devint une pépinière d'hommes illustres et de fervents abbés, et fut l'appui de la Papauté, jusqu'à ce que l'on vît la faveur des grands et l'invasion des richesses amener la décadence de l'ordre. Les étonnantes prétentions de Ponce, *l'abbé des abbés*, et ses entreprises scandaleuses furent réparées avec peine par Pierre-le-Vénérable, qui, étant mort en 1056, laissa un vide impossible à remplir. C'est vers cette époque, et à partir de l'an 1109, que Robert de Molesmes, Albéric et Étienne de Cîteaux reprirent cette œuvre si difficile de la réforme claustrale. Il ne fallait rien moins qu'un saint Bernard pour la conduire à sa perfection (1).

Avant l'époque de saint Bernard, le grand réformateur du cloître, et vers la fin ou le milieu du dixième siècle, une colonie bénédictine vint s'établir sur le mont Saint-Michel, dit *au péril de la mer,* et situé à l'extrémité des côtes de Normandie, voisines de celles de la Bretagne. Ce mont célèbre, environné des flots de la marée montante, avait été choisi, comme autrefois le mont Gargano, en Italie, par saint Michel, le prince de la milice céleste, pour y bâtir un temple qui lui fut dédié. Dès le commencement du huitième siècle, le bienheureux Aubert, évêque d'Avranches, cédant enfin à la troisième apparition de l'Archange, « protecteur de la sainte Église et vainqueur du serpent infernal, » et portant sur son front la marque du doigt souverain qui lui avait intimé l'ordre du ciel (706), (2) éleva, non sans peine,

(1) *Moines d'Occident*, de Montalembert, introd., 557.

(2) Le doigt de l'archange, en touchant la tête du saint, lui avait laissé, à l'os pariétal, une ouverture en forme de cicatrice permanente, que les pèlerins constatèrent de leurs yeux, lorsque les ossements furent enlevés de terre, en 1009, et que les médecins n'ont pu attribuer à aucune cause naturelle.

sur le rocher qui dominait les flots, un premier sanctuaire que l'on consacra solennellement à saint Michel, avec un grand concours de peuple, le 16 octobre 709. Le même saint avait fondé dans cette église une collégiale de douze chanoines, qui habitaient douze cellules, autour du sanctuaire confié à leur garde, et partageaient les heures de la journée entre la prière publique, l'étude ou le travail manuel. Ils avaient mission de recevoir les pèlerins, entre lesquels on vit Childebert III venir le premier, vers l'an 710, déposer son sceptre et sa couronne aux pieds de « Monseigneur saint Michel, » et plus tard Charlemagne lui-même y faire « pieusement ses dévotions, » et déclarer, par un acte solennel, après son couronnement en l'an 800, qu'il mettait son empire sous le patronage de l'Archange des cieux : « Patronus et princeps imperii Galliarum (1). »

Cependant la collégiale des chanoines ayant subi, avec l'injure du temps, le sort des meilleures institutions, ne se montra pas à l'épreuve de la prospérité, et laissa s'introduire « la négligence et la paresse » dans la petite communauté. C'est alors vers l'an 943, que le duc de Normandie, Richard Sans-Peur, successeur de Rollon et de Guillaume Longue-Épée, songea à fonder sur le mont Saint-Michel, appelé aussi le mont Tombe à l'origine, une abbaye de bénédictins, auxquels furent transférées les possessions des chanoines, avec pleine juridiction temporelle sur les habitants du mont. En 966, eut lieu l'élection du premier abbé, nommé Mainard, ancien abbé du monastère de Saint-Vandrille, homme d'une naissance illustre, mais avant tout remarquable par sa science et ses vertus. Le pape Jean XIII ratifia l'élection et confirma tous les priviléges accordés au monastère. Ainsi le sanctuaire vénérable, confié aux enfants de saint Benoît, continua d'attirer les hommages du monde entier, et « ces belles fleurs cueillies ès cloîtres bénédictins, dit un auteur du dix-septième siècle, Dom Huynes, commencèrent à fleurir en ce palais des anges, et à répandre de tous côtés une odeur si suave, que plusieurs, détestant les délices mondaines, se

(1) *Hist. du Mont Saint-Michel. — Rédaction des Annales.*

veinrent enfermer dans ce parterre céleste ». Les arts et la science y fleurirent aussi, avec l'épanouissement des lettres divines et humaines, même au milieu du dixième siècle. On tenait en même temps dans le monastère des classes de lecture, d'écriture et de calcul à l'usage du peuple.

CHAPITRE II

Action de l'Église en Orient, contrariée par l'invasion musulmane.

ARTICLE PREMIER.

Mahomet et la barbarie en Orient (1).

> « Hic erit ferus homo, manus ejus contra omnes et manus omnium contra eum ; et e regione universorum fratrum suorum figet tabernacula. »
> (GEN., XVI, 12)

29. **Naissance, progrès et durée de l'islamisme, sa décadence.** — L'invasion des barbares en Occident a fait le premier objet de notre étude, et nous avons pu admirer *l'unité* de la grande société chrétienne, assise sur le pouvoir spirituel et temporel des papes, et l'influence toujours prépondérante de la vie de l'Église, qui ne fait que s'affermir et s'accroître au milieu des calamités, des crises politiques, intellectuelles ou morales de l'Europe entière.

Mais l'Orient eut aussi son invasion, et il est temps d'en étudier à part la nature, les circonstances et les dangers. Le mahométisme apparaît au septième siècle comme le redoutable fléau de l'Église et du monde. Le siége principal

(1) Auteurs à consulter : Gagnier et Prideaux, *Vie de Mahomet.* — *Histoire universelle*, par les Anglais. *Mahomet.* — *Histoire de l'empire ottoman*, par D. Cantemir, la meilleure sur ce peuple fameux. — Dœllinger, *Mahomet, le Koran*, etc., t. II. *Des Origines du christianisme.*

de cet immense empire, où la religion est si étroitement inféodée au pouvoir, s'est constitué dans les contrées orientales, avec le caractère propre de ces régions ; on dirait presque, pour user d'une comparaison connue, que ce *mirage* trompeur, comme celui que produit l'atmosphère au milieu des sables de l'Arabie, a voulu emprunter au moins les formes que nous admirons dans l'organisation divine du christianisme, et reproduire un spectre de civilisation, qui le disputât à l'œuvre éclatante de celle de l'Europe. Cet exemple de *mirage historique* peut être allégué avec d'autant plus de justesse, que l'islamisme nous présente plus fidèlement le phénomène des *objets renversés*, dans la diffusion aussi rapide qu'étendue d'une erreur opiniâtre. Rien ne manque en effet au prestige de la puissance musulmane, ni le succès des armes qui assure une *prompte conquête*, ni le nombre et la variété des sujets qui forment un colossal empire, ni la durée des siècles par une longue domination, dont le fantôme subsiste encore (1). « Comparons le succès de l'islamisme à celui de la foi chrétienne, dit M. Charles Lenormant. En moins de cent ans, l'enthousiasme musulman crée un empire qui s'étend des murailles de la Chine aux Pyrénées, par conséquent double de l'empire romain, sextuple peut-être de celui de Charlemagne, quant à l'espace, décuple de celui de Napoléon. Retrouvons-nous dans l'islamisme victorieux les dissensions intérieures qui ont fait subir à la foi chrétienne des crises presque périodiques ? Sans doute, rien de plus agité, de plus discord que la société politique des musulmans ; mais il n'en est pas de même chez eux de la foi religieuse. Il se prononce une grande séparation, un schisme, une hérésie, produit des discordes politiques. Les partisans d'Ali, les schyïtes, se séparent des sunnites et constituent un empire religieux distinct de celui qui se vante d'avoir conservé sans altération les traditions du prophète. Mais qu'est-ce que ce schisme si faible, si dépourvu des éléments de la vie, surtout des éléments de l'attaque, qu'est-ce en comparaison des opinions puissantes

(1) Len., *Quest. hist.*, I, 358.

qui, à diverses reprises, ont réduit la foi catholique à deux doigts de sa perte ? Dans l'ensemble du monde musulman, nous voyons depuis douze siècles se conserver intacte l'autorité de la parole de Mahomet.

« Examinons maintenant l'islamisme en lutte avec la société chrétienne, et jugeons de leurs forces comparatives, pendant tant de siècles, par la position si précaire des chrétiens. Quatre cents ans s'écoulent pendant lesquels tout ce que la société chrétienne peut faire, c'est de se maintenir sur un théâtre excessivement restreint (1). Tout ce qui entoure le centre de la religion est envahi : l'Espagne, la Sicile, la Sardaigne, le midi de la France sont au pouvoir des musulmans. Ce qui n'est pas précisément conquis est entamé par des bandes dévastatrices. Les musulmans remontent de sommet en sommet, de château en château, depuis les rives de la Méditerranée jusqu'à l'extrémité du Dauphiné, jusqu'à la Suisse. Partout les communications sont interrompues, l'indépendance des chrétiens est perpétuellement inquiétée.

« Il est vrai qu'au onzième siècle le christianisme, par la diversion puissante des croisades, sait reporter la guerre chez ses ennemis. Pendant deux cents ans l'épée des Francs parvient à maintenir sur le sol même qui, dès l'abord, avait été dévoré par l'islamisme, des principautés ou du moins des villes chrétiennes. Mais vous n'ignorez pas les difficultés de ces guerres, leurs vicissitudes, et à quel point l'esprit militaire de la race germanique a peine à lutter contre celui des musulmans. Enfin les Latins sont chassés de la Terre-Sainte et pendant un siècle l'islamisme paraît presque satisfait de cet affranchissement de son territoire. Les chrétiens possèdent à l'orient de la Méditerranée des boulevards puissants : le royaume de Chypre, l'île de Rhodes. Mais tout à coup il paraît parmi les musulmans une horde plus énergique que les autres, et alors les anciens dangers

(1) L'invasion de l'islamisme est ici envisagée par l'auteur dans l'universalité de sa conquête politique et territoriale, et non dans le domaine religieux et la conquête des âmes.

qu'avait éprouvés le sol chrétien se montrent sur d'autres points.

« Depuis la bataille de Nicopolis, à la fin du quatorzième siècle, jusqu'à la première délivrance de Vienne en 1529, c'est-à-dire pendant plus de cent ans, les chrétiens se montrent inégaux à la lutte contre les envahisseurs ottomans. Depuis la première délivrance de Vienne et surtout depuis la seconde en 1683, les inquiétudes de la société chrétienne se calment peu à peu. Mais si le temps des grands périls est passé, celui des humiliations, des avanies ne l'est pas. Et pour fixer l'époque où ces avanies ont cessé, il faut arriver à des temps excessivement rapprochés de nous, d'abord à l'expédition d'Égypte dans les dernières années du dix-huitième siècle, et même, je dirai plus, il faut arriver jusqu'à la prise d'Alger et à la délivrance de la Grèce.

« En 1789, au mois de novembre, sous Louis XVI, possesseur alors d'une puissante marine, celle qui avait soutenu avec avantage la lutte contre l'Angleterre dans la guerre d'Amérique ; en 1789, sous Louis XVI, pour un accident qui n'était pas même du fait des marins français, parce qu'un corsaire algérien avait été poursuivi par un bâtiment napolitain jusque sous le feu des îles d'Hyères, parce que le commandant des îles avait laissé les Napolitains prendre ce corsaire, et que dans cette rencontre il avait péri *cinq* Algériens ; pour ce grand méfait (nous en possédons l'acte authentique signé de la main de Louis XVI), le gouvernement français, à une époque où plusieurs de ceux qui m'écoutent étaient déjà nés, payait 1,800,000 livres d'indemnité aux pirates de l'Algérie.

« Ce temps est heureusement passé : l'islamisme, tout le monde le dit, tout le monde le pense, l'islamisme est en pleine décadence. »

Après ce coup d'œil général jeté sur l'islamisme, examinons quelles ont été les *causes naturelles* de son développement ; quelle *mission terrible* a été confiée au faux prophète, selon les desseins du Seigneur ; et quelle *influence pernicieuse* a exercé sur les peuples le joug de la barbarie musulmane.

30. Causes naturelles des progrès de l'islamisme. Système politique et religieux du prophéte conquérant. — Comme fait *historique,* l'islamisme est facile à connaître et à juger (1). Rien de surnaturel dans son apparition ni dans ses développements ; sa naissance, les voies qu'il a suivies, les causes de ses succès et de ses défaillances, ses conséquences, sont d'un ordre purement humain, on pourrait même dire politique ; il rentre dans la catégorie des événements historiques ordinaires, avec leurs obscurités, mais aussi avec leurs clartés. La vie de Mahomet est celle d'un fondateur d'empire autant que celle d'un chef de secte, et les circonstances extérieures, qui ont favorisé la propagation de sa doctrine, n'ont pu être données comme des miracles que par la gratuite assertion du prophète du Koran.

Mahomet naquit dans une pauvre maison de la Mecque, le 27 août 570. Son père Abdallah, qui gagnait sa vie du fruit de son commerce, mourut deux mois avant la naissance de son fils ; sa femme Amina ne lui survécut que quelques années ; Mahomet resta avec cinq chameaux pour tout bien, à la garde de son oncle Abou-Taleb. L'enfant était intelligent, réfléchi, montrait de l'éloignement pour les jeux frivoles de son âge et du goût pour la solitude. Une riche veuve, Khadidja, qui l'avait attaché à son commerce, lui donna sa main, et avec des trésors considérables les moyens de réaliser les rêves qui agitaient son esprit.

Il n'avait que vingt-cinq ans ; mais déjà certainement son imagination s'était laissée emporter vers des projets d'avenir ; en accompagnant à Bosra les chameaux de son oncle, il avait été frappé par la grandeur de la civilisation chrétienne : les excursions ou les voyages qu'il entreprit étendirent son intelligence, augmentèrent sa connaissance des hommes, et purent l'initier aux différents cultes de l'Arabie et des pays voisins.

Les peuples de ces contrées, d'origine et de mœurs différentes, avaient un sanctuaire commun : c'était la Caaba de

(1) M. de Vogué.

la Mecque, temple fondé dans cette ville de temps immémorial et que l'on faisait remonter même jusqu'à Ismaël. Là était une pierre noire et informe, vénérée comme divine dès la plus haute antiquité, posée selon la tradition par Abraham. Suivant les Arabes, elle était une des pierres précieuses du paradis. Les pèlerins la baisaient avec une grande dévotion. Primitivement elle avait été consacrée à un seul Dieu ; mais peu à peu on l'avait entourée de trois cent soixante idoles, représentant les divinités empruntées à tous les cultes. Toutefois, au milieu de ces superstitions grossières, le souvenir d'une religion monothéiste s'était conservé en Arabie ; les Juifs répandus en grand nombre dans la presqu'île et un certain nombre de chrétiens peu éclairés d'ailleurs l'avaient renouvelé et remis en honneur. Les voies étaient ainsi, en quelque sorte, préparées au prophète de la Mecque.

Du reste, les intérêts religieux avaient toujours dominé son âme, bien plus que les spéculations commerciales, et la position de sa famille à la Mecque, en éveillant, autour de la *Caaba,* ses préoccupations d'illuminé, avait bien pu lui inspirer le désir de ramener à l'unité de croyance le mélange confus de superstitions, qui divisaient les esprits et les cœurs. Une caverne, creusée dans les flancs du mont Hérat lui servait de lieu de retraite chaque année, pendant plus d'un mois ; et rien n'empêche de supposer que dans le silence de ses méditations solitaires, tout en cherchant la vérité qu'il ne trouva pas, il commença lui-même par être le propre jouet de son illusion, avant de rendre sa famille et des peuples entiers victimes de son imposture. Doué d'une conception prompte et hardie, quoiqu'il n'eût point cultivé les lettres, il avait naturellement le secret de donner à sa pensée cette chaleur de conviction, ce vêtement et ce luxe oriental, qui couvrent jusqu'à un certain point le vide et l'infirmité de l'erreur. Orateur et poète à la manière des Arabes, il déployait les ressources d'une mémoire aussi vaste que sûre, et la souplesse d'un esprit aussi vif que pénétrant; sa volonté était active, entreprenante et forte : enfin l'expression et le jeu de sa physionomie, la flamme de son re-

gard, l'enthousiasme de sa parole lui servaient à simuler l'inspiration, lorsque son état épileptique n'était pas invoqué comme une preuve péremptoire de ses familiers entretiens avec l'ange Gabriel.

Vers l'âge de quarante ans le prophète se trouva mûr, et répandit chez les siens d'abord, et comme sous le voile de confidences domestiques, la secrète admiration qu'il professait pour lui-même. C'est surtout dans les détails de sa vie privée qu'éclate l'imposture, lorsque les chapitres du Koran, qu'il fait descendre du ciel, ne sont écrits de sa main que pour essayer de légitimer les voluptueux caprices de son cœur.

Il s'agitait depuis près de douze années dans le cercle de ses visions ou de ses rêveries, lorsqu'il résolut de tenter un coup décisif. C'était peu des révélations de l'ange Gabriel, il annonça hardiment qu'il avait été jugé digne, comme Moïse sur le Sinaï, d'un colloque véritable et d'un entretien tête à tête avec Dieu. Il improvisa son voyage nocturne sur le coursier céleste El-Borak (1).

Ce voyage est seulement rappelé dans le Koran ; mais le livre de la *Sonna,* qui est au Koran ce que le Thalmud juif est au Pentateuque, se complaît dans le récit fantastique de l'excursion. El-Borak, ou l'*étincelante,* est la monture habituelle des prophètes dans leurs missions divines : cette jument ailée emporte Mahomet jusqu'à Jérusalem, pendant la nuit, après que l'ange Gabriel a exprimé la goutte noire et purifié le cœur de celui qui devait s'entretenir avec Dieu. Dans le temple de Salomon, le favori de Gabriel rencontre Abraham, Moïse, Jésus-Christ et d'autres saints, et prie avec eux. Une échelle lumineuse lui permet d'atteindre le ciel, et même de traverser les sept cieux de diamants, d'émeraudes, de saphirs, de topazes, d'airain, d'or et d'hyacinthe. Au premier ciel, vient la description de ce coq gigantesque, dont la tête atteignait le second ciel, distant de l'autre d'un voyage de cinq cents ans. Abraham habitait le premier ciel; Noë, Jésus et Jean, le second. Dans le troisième,

(1) Cantù, 61.

se tenait le *fidèle* de Dieu, un ange qui commandait à cent mille autres, et si grand qu'un espace de soixante-dix mille journées de marche s'étendait d'un de ses yeux à l'autre : c'était l'ange de la mort, dont les proportions colossales font craindre qu'il ne pût habiter dans les sept cieux à la fois ; David, Salomon et Joseph avaient là leur séjour. Dans le quatrième ciel vivait Énoch avec une foule d'anges, et parmi eux se dressait l'ange de la pénitence, qui touchait au cinquième ciel, distant de cinq cents ans de chemin : son occupation était de gémir sur les péchés des hommes. Le cinquième ciel était la demeure d'Aaron, et le feu de la colère de Dieu y était conservé pour les pécheurs obstinés. Le sixième était la demeure de Moïse ; et le septième, composé de la lumière la plus limpide, avait pour hôte et pour ornement la plus grande créature de Dieu : c'était un ange ayant soixante-dix mille têtes, chaque tête soixante-dix mille bouches, chaque bouche soixante-dix mille langues, parlant chacune soixante-dix mille idiomes pour célébrer les louanges du Seigneur. Arrivé au septième ciel, Mahomet dépassa son guide accoutumé, et fut conduit par un autre ange à deux portées d'arc de la Divinité : il put lire, à la droite du trône, ces mots écrits en caractères éblouissants : « Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. »

Revenant ensuite sur ses pas, il retrouva Gabriel, qui le ramena à Jérusalem, où l'attendait obligeamment la jument El-Borak. Quelques heures avaient suffi pour accomplir le voyage.

Cette fable audacieuse, débitée à ses intimes amis avant d'être produite au grand jour, fut solennellement exposée en présence de la tribu des Koreichites, rassemblés aux portes de la Caaba. La rumeur fut grande, et les plus fervents disciples se virent eux-mêmes sérieusement embarrassés pour excuser leur maître de folie ou de mensonge. Mais l'éclat de ce charlatanisme, qui menaçait d'être fatal à l'erreur, ne fit qu'amener une phase nouvelle dans la vie du prophète, en lui donnant occasion par sa *fuite* à Médine, d'organiser un nouveau plan de guerre, qui devait lui être

plus favorable, et faire progresser plus rapidement son œuvre que les simples voies de la persuasion.

Après dix ou douze années de prédication pacifique, mais lente et contrariée par de sérieux obstacles, Mahomet se mit à lutter corps à corps avec ceux de sa tribu. La tribu des Koreichites était puissante, et comme elle était chargée de la garde de la Caaba, le foyer de l'idolâtrie dominant à la Mecque, elle fit une guerre acharnée à la foi nouvelle, qui menaçait le sanctuaire de *la pierre noire*. Les habitants de la Mecque, jaloux de leurs priviléges, ne cherchaient qu'à rabaisser la naissance et les œuvres du prétendu prophète, qu'ils traitaient d'insensé, de démoniaque et d'imposteur. On lui demandait des miracles pour preuve de sa mission. Il répondait : « Dieu vous a fait voir plusieurs miracles, mais la plupart d'entre vous ne les connaissent pas : les animaux qui marchent sur la terre, et les oiseaux qui volent en l'air, sont du nombre de ses créatures. Les miracles viennent de Dieu ; les hommes ne savent pas le temps où il les fera paraître ; quand ils verraient des miracles, ils ne se convertiraient pas. Je ne suis envoyé que pour prêcher la parole de Dieu. » Il disait que Dieu avait fait assez de miracles par Moïse, par Jésus et par les autres prophètes.

Les premiers disciples de Mahomet, effrayés par les menaces des Koreichites, s'étaient réfugiés quelque temps en Abyssinie, où les exemples et les pratiques du christianisme les confirmèrent dans la croyance au Dieu unique. Mahomet lui-même avait été obligé de se cacher à Taïf. Les Koreichites le proscrivirent enfin, par un écrit affiché dans le temple de la Mecque, et défendirent au reste de leur tribu d'avoir aucun commerce avec les enfants d'Haschem. Néanmoins la secte avait fait des progrès dans le reste de l'Arabie, et particulièrement à Yatrib, ancienne ville de commerce, rivale de la Mecque, et distante de cette cité d'environ soixante lieues, vers l'Égypte et la Syrie. De tout temps il avait existé entre les habitants de la Mecque et ceux de Médine, ou Yatrib, une sourde hostilité, entretenue par l'opposition des intérêts religieux, politiques et commer-

ciaux. Mahomet avait habilement exploité cette situation et s'était mis secrètement en rapport avec les pèlerins qui venaient de Yatrib. Il avait déjà réussi à se créer un parti d'hommes sûrs, enthousiastes, fanatisés par son éloquence, et liés par un serment solennel. Cependant, à la Mecque l'orage grossissait autour de lui : aux menaces d'expulsion succédaient les menaces de mort. Le moment de la crise définitive était venu : Mahomet, fier de son ancien prestige, ne voulait pas démentir son caractère de prophète, et moins encore se résigner au simple rôle de martyr. La souplesse de l'habile intrigant unie à la ferme décision du guerrier le sauvèrent de ce double péril. Au pèlerinage de l'an 622, il fit appel à ses fidèles de Yatrib : soixante-treize hommes vinrent se grouper autour de leur chef politique et militaire, et jurèrent en même temps à leur prophète de le défendre par les armes. Il organisa la résistance, choisit ses lieutenants parmi ces braves, distribua les rôles, et se prépara en silence à frapper un grand coup. Les conjurés, de retour à Yatrib, préparèrent de leur côté la ville à recevoir son nouveau maître, et surent exploiter, dans ce but, les passions locales et les rivalités politiques. Quand tout fut disposé, Mahomet fit émigrer, par petites troupes, les musulmans de la Mecque ; puis, lorsque tous furent en sûreté, à l'exception d'Abou-Bekr et d'Ali, il échappa la nuit à ses ennemis ; et, accompagné de ses deux disciples fidèles, il alla rejoindre ses partisans ; la ville de Yatrib l'accueillit avec enthousiasme, et prit dès lors le nom de Médine (Medinat-en-Neby), la ville du prophète.

C'est de cette fuite ou *hégyre* que date l'ère musulmane. Avec ce départ nocturne commence en effet la fondation de l'islamisme, basé sur l'unité de régime à la fois religieux, politique et militaire. La vie du chef arabe domine cette nouvelle période de hasards et d'aventures, vie de pillage et de sang, qui dans les idées du pays, loin de déshonorer celui qui la mène, le relève et l'ennoblit.

Durant cinq années, Mahomet fit aux Koreichites une guerre de détail, qui s'étendait toujours et consistait principalement dans le pillage des caravanes de l'ennemi et l'en-

lèvement des troupeaux. Sûrs d'un riche butin, ou du paradis, s'ils mouraient, beaucoup d'aventuriers sans ressource accoururent sous ses étendards. En 624, à la tête de trois cent treize guerriers, il vainquit, à Bedr, neuf cent cinquante Koreichites, commandés par son principal ennemi Abou-Sofian, un des dix magistrats de la Mecque. Pendant le combat Mahomet avait prié, dit-on, avec une inquiétude portée jusqu'à la défaillance; pour légitimer et, en quelque sorte, canoniser le succès, il fit descendre du ciel, à la hâte, un chapitre de l'Al-Koran, où la déroute des ennemis était réputée miraculeuse : c'étaient saint Georges et dix mille anges, qui, touchés des vœux du prophète, avaient déterminé la victoire. A la bataille d'Ohoud, sa première défaite, soixante-dix musulmans avaient été tués et horriblement mutilés par les Mecquois vainqueurs ; cet échec fut présenté comme un châtiment du ciel pour la grâce accordée le jour de Bedr à soixante-dix idolâtres.

En 627, les Koreichites ameutés par les Juifs, qui avaient vu les Musulmans massacrer sept cents des leurs jusqu'au dernier et leurs femmes réduites en esclavage, firent alliance avec plusieurs autres tribus, et dirigèrent contre Médine une grande attaque, appelée la *guerre des nations*. Cette coalition échoua dans son entreprise. Alors Mahomet songea sérieusement à la conquête de sa ville natale. « La Mecque, dit-il, a droit aux respects du genre humain ; la Caaba a été consacrée par la présence d'Abraham et d'Ismaël. Le devoir des Musulmans est d'y aller en pèlerinage adorer l'Éternel. » Il partit aussitôt, avec quatorze cents guerriers, soixante-dix chameaux, et une escorte nombreuse de nomades indisciplinés. Les Koreichites lui ayant fermé le passage, il conclut avec eux un traité de paix, stipulant que l'année suivante il reviendrait et serait introduit dans la Mecque. Il se présenta au temps fixé, accomplit son pèlerinage, et il sut augmenter par cet acte, aussi diplomatique que religieux, le nombre de ses sujets et de ses fidèles : des tribus entières d'Arabes païens s'unirent à lui. Du reste le prophète, devenu plus audacieux, avait peu à peu élargi son système par sa tentative de la fusion des cultes, et

au lieu d'une *religion nationale,* il ne tendait à rien moins qu'à ériger ses dogmes et sa croyance en *religion universelle.* Il avait fait graver sur son sceau : « Mahomet, apôtre de Dieu, » et des lettres pressantes étaient envoyées aux rois, ses voisins, comme autant de dépêches, venant du ciel. Chosroës, roi de Perse, Héraclius, empereur de Constantinople, ainsi que d'autres rois ou gouverneurs furent invités à ne pas mépriser la grâce qui leur était offerte.

Le chef d'armée croissait en force, à mesure que le prophète croissait en fanatisme. Soutenu de dix mille soldats, il assaillit ses concitoyens à l'improviste et s'empara de la Mecque, presque sans résistance (630). Les vaincus eurent le choix d'embrasser l'islamisme ou de subir la mort. La dernière *guerre sainte* que Mahomet dirigea en personne, et où marchèrent trente mille Arabes, avait pour but de chasser les Romains de la Syrie. Mais comme ces derniers se tinrent concentrés dans l'intérieur du pays, il n'y eut point de bataille, et Mahomet se contenta d'assujettir au tribut les princes chrétiens de la contrée. Les plus lointaines tribus de l'Arabie étaient soumises ; cinq rois de l'Yémen, avec tous leurs sujets embrassèrent, de plein gré, la religion nouvelle : le reste des païens de l'Yémen fut converti par le glaive d'Ali. Cette guerre dura neuf ans, compta vingt-sept expéditions commandées par Mahomet, trente-huit dirigées par ses lieutenants, et aboutit à la conquête de la Mecque et de la Péninsule, où l'islamisme se substitua au culte des idoles.

En 632, Mahomet fit un nouveau pèlerinage à la Mecque, entouré de toute sa famille, et de quatre-vingt-dix mille pèlerins, venus de toute l'Arabie. Il proclama le règne de l'islamisme, abolit l'observation des quatre mois sacrés, qui étaient comme une sorte de *trève de Dieu*, et déclara que tous les mois étaient également bons pour combattre les ennemis du Koran ; enfin il réforma le calendrier arabe. Ce fut là son *pèlerinage d'adieu*.

Mahomet eut l'art de choisir ses instruments, et la bonne fortune de trouver des hommes comme Abou-Bekr, Omar, Ali, Amrou, Khaled, qui avaient sa hardiesse, son esprit

d'entreprise, ses talents militaires, et qui, chose rare chez des lieutenants, se donnèrent tout entiers à son œuvre (1).

D'un autre côté, Mahomet vit s'aplanir devant lui les obstacles, qui auraient pu contrarier son empire naissant. La Perse, au moment où le prophète conquérant entra en lutte, était agitée par des dissensions et déchirée par plusieurs partis qui se disputaient le sceptre ; la Syrie était depuis longtemps abattue et sans force ; l'Italie, les Gaules et l'Espagne, épuisées, comme on l'a vu, par des guerres longues et sanglantes, avaient peine à se remettre, et tremblaient encore des secousses de l'invasion ; l'Afrique, plusieurs fois conquise et reconquise, était alors au pouvoir des Grecs, qui en avaient chassé les Vandales ; mais amollis par la paix, ces héritiers dégénérés de la puissance romaine, n'avaient plus de Bélisaire et de Narsès à opposer au flot de cette invasion nouvelle : le règne d'Héraclius jetait encore quelque éclat, après qu'il avait arraché l'empire à Phocas, comme celui-ci l'avait enlevé à Maurice, en lui faisant perdre le trône et la vie. Tous ces Grecs du bas-empire, abandonnant à leur sort de lointaines possessions, ne défendaient qu'avec peine leurs propres foyers : l'empereur et les grands, préoccupés de disputes théologiques, tantôt ariens, tantôt nestoriens, puis partisans d'Eutychès, et enfin monothélites, oubliaient que le salut de l'État se trouvait en leurs mains, et ne se doutaient pas qu'un ennemi redoutable se préparait à forcer les barrières et même à pénétrer un jour au cœur de l'empire. En un mot la force matérielle et morale faisaient défaut à Constantinople, et la vie véritable du christianisme, morcelée en des sectes nombreuses, se consumait en de vagues théories et d'inutiles chicanes (2).

La première période de l'islamisme est la seule qui nous occupe en ce moment ; elle comprend environ deux cents ans (622-869) depuis l'hégire de Mahomet jusqu'à la fondation de l'autorité indépendante des *Toulounides* en

(1) *L'Islamisme et son fondateur*, par M. de Vogué.
(2) *Le livre du pape*, de Maistre, 440.

Égypte : le trait principal de cette période est le développement de l'autorité spirituelle du prophète, qui se continue dans son *kalife*, ou le vicaire de l'envoyé de Dieu, et malgré certaines divisions intérieures, se maintient, avec le succès de la conquête, au profit du chef de l'islam. Les kalifes immédiats, qui tinrent la place de Mahomet, furent Abou-Bekr, Omar et Othman, ses généraux. Après deux batailles perdues, Héraclius abandonna la Syrie et la Palestine aux mains des vainqueurs, qui achevèrent cette conquête par la défaite de son fils, Constantin, près de Césarée (638). La Mésopotamie fut conquise un an plus tard. Amrou pénétra jusqu'en Égypte : les Grecs, vaincus en deux batailles, perdirent Alexandrie, en 644 ; et vers la même époque, Kaled, et après lui Saïd, envoyés par Omar, abattaient la monarchie persane, avec Jezdegerd III, le dernier descendant de la dynastie des Sassanides. Sous Othman, une flotte, armée par Moawiah, gouverneur de Syrie, s'empara de l'île de Chypre et de l'île de Rhodes, et anéantit une flotte grecque, que l'empereur Constance II commandait en personne. Le puissant Moawiah, profitant des guerres de succession, finit par se faire reconnaître seul kalife, aux dépens d'Ali, parent de Mahomet, et rendit le kalifat héréditaire dans sa famille, celle des Ommiades. Dès lors les musulmans se divisèrent en deux partis religieux : les *Sounites*, ou interprètes du Koran à l'aide de la tradition, et les *Schiites*, ou partisans d'Ali, qui n'admettent pour règle de leur foi que la lettre du Koran, c'est-à-dire le seul livre de Mahomet. Ces deux grandes divisions subsistent encore aujourd'hui, sans parler des autres sectes qui sont venues ébranler l'unité religieuse (681).

L'histoire de la dynastie des Ommiades se confond avec celle du kalifat de Damas, où Moawiah avait fixé sa résidence. Des guerres civiles, qui n'étaient que le contre-coup des dissensions religieuses, suspendirent les conquêtes des Arabes, jusqu'au temps d'Abd-el-Malak, qui rétablit l'unité du kalifat, conquit l'Afrique, l'Arménie et une partie de l'Asie-Mineure (693-705). Sous son successeur, appelé Valid Ier, la monarchie des Wisigoths fut anéantie dans la bataille de

Xérès de la Frontera, et Tarik, un des lieutenants du gouverneur Moussa, s'empara presque sans résistance, et grâce à la trahison des Juifs, des grandes villes du Midi de l'Espagne. Moussa lui-même, jaloux de son lieutenant, le destitua, et acheva la conquête jusqu'aux Pyrénées. Mais les Arabes ne purent jamais pénétrer dans les montagnes des Asturies, où les plus braves parmi les Wisigoths, ayant à leur tête le célèbre *Pélage*, défendirent vaillamment leur indépendance, et fondèrent un royaume chrétien qui devait sauver un jour la catholique Espagne. La grandeur du kalifat de Damas et de la dynastie des Ommiades comprend les dernières années du septième siècle et les premières du huitième. L'autorité à la fois temporelle et spirituelle des kalifes s'étendait alors depuis les confins de la Chine jusqu'à l'océan Atlantique, et du pied des Pyrénées jusqu'aux déserts de la Lybie. Constantinople, défendue par le feu grégeois, et Poitiers, qui avait vu dans ses plaines, les bandes d'Abdérame écrasées par le Franc Charles Martel, s'opposaient seules, aux deux extrémités de l'Europe, à la fureur de l'invasion musulmane (732).

Le déclin des Ommiades suivit les règnes de *Soliman*, (715-718) et d'*Omar II* (720). La faiblesse et les débauches de *Yezid II*, l'avarice de *Hescham*, et la prodigalité de Valid II excitèrent un mécontentement général, et préparèrent la ruine de cette famille, qui fut remplacée par celle des Abbassides. Un seul membre de la famille des Ommiades, nommé Abd-el-Raman, et différent du vaincu de Poitiers, put échapper à la mort, et se réfugia en Espagne, où il fonda le *kalifat de Cordoue*, après avoir battu l'émir Youssouf (756), envoyé par Almanzor, le frère et le successeur d'Aboul-Abbas. Celui-ci, chef de la dynastie des Abbassides, laissa la résidence primitive de Damas, en Syrie, et transféra le siége du kalifat à *Bagdad*, sur le Tigre, dans un lieu aussi remarquable par sa beauté que favorable au commerce. Le plus célèbre rejeton de cette race fut *Haroun-Al-Raschid*, qui protégea les sciences et les lettres, et fit fleurir en ces contrées la poésie et les beaux-arts, en même temps que l'industrie. *Haroun* entretint des relations ami-

cales avec son contemporain, Charlemagne, empereur d'Occident, auquel il envoya les clefs du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Son règne finit en 809, et le partage qu'il fit du kalifat de Bagdad entre ses trois enfants, hâta la dissolution de ce puissant et brillant empire (1).

Les musulmans de l'Espagne et de l'Afrique, dont les Arabes ne formaient qu'une faible partie, sont désignés sous le nom de *Sarrazins* par les écrivains chrétiens du moyen âge. On a voulu faire dériver ce mot de *scherky*, *oriental*. Quoi qu'il en soit, ces Arabes Bédouins, transformés en pirates, organisèrent la *course*, et multiplièrent leurs descentes sur tout le littoral de la Méditerranée. Cette navigation des corsaires, ennemis du nom chrétien, fut amenée par la nature même des pays situés au nord de l'Afrique, et par la nécessité où se trouvaient les kalifes de Cordoue d'entretenir une flotte pour défendre leur indépendance contre les kalifes de Bagdad. Bientôt les Sarrazins s'emparèrent des îles de Crète, de Chypre, des Baléares, de Sardaigne, de Corse, et enfin de la Sicile (814). C'est de là qu'ils ne cessaient de menacer l'Italie centrale et méridionale, en parvenant jusque sous les murs de Rome, dont ils brûlèrent les faubourgs, comme il arriva sous le pape Léon IV. Ils s'emparèrent même de Tarente et du château de Bari, et s'établirent sur les côtes de la Ligurie et de la Provence, où ils construisirent des châteaux fortifiés (889). Ils occupèrent les défilés des Alpes et rançonnèrent les voyageurs qui se rendaient en Italie ou qui en revenaient. Ils se maintinrent dans ces contrées jusqu'à la fin du dixième siècle.

Cette série non interrompue de guerres et d'invasions, par terre et par mer, ne fut que l'exécution de la parole de Mahomet ; et ce déploiement de force, qui signale le début de la lutte, emprunte son énergie et sa constance aux préceptes farouches du Koran.

La *guerre sainte,* imposée par Mahomet à tous les croyants, est le trait fondamental de la politique et l'acte par excellence du culte de l'Islam. « Le paradis est sous

(1) J. Mœlher, M. l'abbé Lévêque, *Précis de l'Histoire du moyen-âge.*

l'ombrage des épées, dit le prophète arabe. Il est mieux de combattre que de prier soixante-dix ans dans sa maison. Aller une fois à la guerre sainte vaut mieux que cinquante pèlerinages. Une blessure suffit pour recevoir de Dieu le sceau du martyre. Les martyrs au ciel aspirent à revenir sur la terre pour y périr encore dix fois sur le chemin de Dieu, instruits qu'ils sont des récompenses attachées à une telle mort. » C'est ainsi que le chef de secte inspirait à ses soldats le mépris de la mort et l'enthousiasme de la guerre sainte.

Le fatalisme musulman, au moins dans les premiers temps de la fascination exercée par le prophète, ne faisait qu'accroître l'ardeur aveugle et précipiter l'élan des guerriers. Le pouvoir absolu, concentré dans la main du prophète, ou du kalife, qui disposait de la force militaire, du gouvernement de la religion et de la société, tel est le vrai secret de la propagation de l'islamisme et de ses résultats gigantesques. La politique de la *guerre sainte* nous oblige à parler du *système religieux* dont elle fait partie.

II. Comme système *religieux,* l'islamisme proposé dans le Koran (Lecture), est en même temps une sorte de *simplification* dans la *croyance* déjà admise, un *appel* aux *passions* les plus enracinées dans le cœur de l'homme, et un *sacrifice* aux *préjugés nationaux.*

La *croyance* religieuse du Koran emprunte à la Bible de hautes vérités traditionnelles, que la raison reconnaît ou proclame, et se débarrasse par le silence de nos plus profonds mystères, lorsqu'elle ne leur fait pas subir un indigne travestissement. Dieu et la mission de son prophète, voilà le principal objet du symbole musulman. Le monothéisme est le point central autour duquel gravite tout le système : Dieu, unique, en substance et en personne, créateur des anges et des hommes, rémunérateur et vengeur, est présenté comme le Dieu antique des patriarches ; la Trinité chrétienne est non-seulement rejetée, mais étrangement défigurée par le prophète du Koran, qui prétend que les chrétiens adorent trois dieux : le Père, Marie son épouse, et Jésus son fils. La création est conservée, ainsi que la chute

de l'homme, et la toute-puissance divine est exaltée dans mille passages. Mais le Koran se tait ou ne fait que glisser sur les questions épineuses ou trop relevées de la rédemption, de la justification, de la grâce et de ses effets. La Providence de Dieu, l'immortalité de l'âme et même la résurrection des corps donnent lieu aux descriptions les plus pompeuses du jugement dernier, du paradis voluptueux et de l'enfer éternel. Mais il suffit au musulman de croire pour être sauvé, et la condamnation irrévocable n'atteint guère que les infidèles. Quant à la mission personnelle que s'adjuge Mahomet, elle est le complément de celle de Moïse et de Jésus-Christ, et le faux thaumaturge s'intitule après eux le *Paraclet promis*.

Les principes moraux du Koran, qui semblent pactiser avec la corruption générale répandue dans le monde par suite d'une faute héréditaire, s'attachent bien plus à prohiber les actions *extérieures*, telles que le meurtre, le suicide, l'usure, l'idolâtrie, qu'à guérir la racine du mal, en descendant dans les profondeurs de la conscience et les sentiments du cœur. La vengeance, la polygamie et le divorce sont plus encouragés et excités par la facilité de la loi, qu'ils ne sont restreints par les conditions qu'elle impose. En un mot, les passions rencontrent plutôt un aiguillon qu'un frein dans ce code nouveau, qui provoque les croyants de l'islam à inaugurer sur la terre les joies promises par le paradis musulman.

Mais au moins les prescriptions rituelles du Koran mettront une entrave à cette liberté? Ces prescriptions, propres à maintenir *l'extérieur du culte*, accommodées aux instincts de l'homme, aux mœurs et aux *préjugés* du pays, sont la *prière*, *l'aumône*, *le jeûne*, *le pèlerinage* à la Mecque et les oblations (1). Ce que nous savons de la loi de Moïse et du climat de l'Orient nous aide à comprendre le secours que Mahomet a su tirer de l'emploi de ces moyens pour arriver à sa fin (2).

La prière est nommée par le Koran *la colonne du culte*

(1) Mgr. Mislin, *Lieux Saints*, 74-126.
(2) De Vogué, ibid, 612.

et la clef du paradis. Elle doit avoir lieu cinq fois le jour, accompagnée de purifications semblables à celles que prescrivait la loi de Moïse et qui nous rappellent les mœurs et le climat de l'Orient. L'importance de *l'aumône* est souvent mise en parallèle avec celle de la prière, et sous le nom d'aumône se trouvent compris les dons faits aux parents, aux orphelins, aux pauvres, et les contributions légales pour les frais de la guerre sainte. Mahomet appelait le *jeûne* la porte de la religion, et disait que l'haleine du jeûneur est plus agréable à Dieu que l'odeur du musc. Tout le mois de ramadan, pendant lequel Dieu fit descendre le Koran du ciel, il faut s'abstenir de tout aliment et de toute boisson depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil. La nuit vient apporter un ample dédommagement aux privations du jour. Tous les hommes et les femmes elles-mêmes doivent faire au moins une fois dans leur vie le pèlerinage à la Mecque. Ces *pratiques extérieures*, qui jouent le plus grand rôle dans la religion du prophète turc et qui servent de lien à la secte, constituent à peu près tout le culte de l'islam, mais sans que l'idée du rédempteur paraisse le vivifier. Car les *oblations*, qui ne se font point sur un autel, ni par une main sacerdotale, ne sont point de vrais sacrifices, pas plus que les imans ne sont des prêtres.

Les kalifes étaient d'abord les seuls pontifes de cette religion sans autel. Mais ils finirent par reconnaître la nécessité d'établir un corps spécial d'hommes voués au service des temples. Cette espèce de clergé se compose de cinq classes : les *cheïkes*, qui prêchent à la mosquée ; les *khatibs*, qui font chaque vendredi la prière publique ; les *imans*, qui récitent devant le peuple les cinq prières du jour, et sont chargés de circoncire, de marier et d'enterrer les fidèles de leur district ; les *muezzins*, qui du haut des minarets crient les heures où il faut prier, et remplacent les cloches prohibées par l'Islam ; enfin les *kayïmes*, portiers et serviteurs des mosquées. Les *derviches* hurleurs et *tourneurs* sont venus plus tard, et représentent, dans la société musulmane, une triste image ou la contrefaçon ridicule de la vie monastique.

Le Koran, sur lequel est basé le système religieux et politique de Mahomet, est un livre, auquel nous n'essaierons pas d'enlever son mérite littéraire, reconnu des Arabes, mais peu fait pour frapper nos froides imaginations de l'Occident. La publication de ce livre dura vingt-trois ans. Les contemporains du faux prophète soutenaient déjà, qu'il avait eu pour le composer un ou plusieurs aides, entre autres un Juif, nommé Abdallah, et un moine nestorien, appelé Sergius. Quoi qu'il en soit, la collection des différentes pièces du Koran, restées éparses dans la mémoire des disciples, tant que vécut Mahomet, fut faite, deux ans après sa mort, par le kalife Abou-Bekr. Mélange de parsisme, de judaïsme et de christianisme, cette rapsodie fastidieuse est capable d'arrêter le lecteur le plus intrépide. Le Koran est composé de cent quatorze chapitres et de six mille vers, avec des anecdotes, des invectives, des louanges et des prières, où la vérité dogmatique et historique se croise, à chaque ligne, pour venir se heurter contre l'erreur et la fable, et où les bévues et les anachronismes, font sourire de pitié. Les prescriptions légales, matrimoniales ou hygiéniques s'y trouvent mêlées à des contes burlesques, et les maximes les plus sentencieuses aux plus ridicules puérilités. Ce chaos incohérent se ressent des emprunts, faits aux traditions judaïques du Thalmud, ou même à certaines traditions chrétiennes des *évangiles apocryphes*. Les récits de la Bible y sont mutilés ou dénaturés, comme on le voit dans l'histoire de Joseph, fils de Jacob ; les grandes figures de nos livres saints y sont réduites aux proportions de personnages de contes de fées. Aucune suite dans tous ces fragments, aucun enchaînement, aucune harmonie ; la seule idée générale qui donne un peu d'unité à cette œuvre confuse, ajoute M. de Vogüé, est la croyance au Dieu unique et personnel ; c'est la seule notion claire et précise ; elle revient à chaque instant, elle est exprimée avec force, avec conviction, quelquefois avec grandeur ; et ce vestige de la foi d'Abraham tient lieu de tout au prophète, qui s'y cramponne, comme à un dernier reste de vérité dogmatique, comme il s'attache, en fait de morale, à l'idée de l'hospita-

lité des patriarches, sans reculer devant la polygamie et le divorce.

31. Accomplissement des prophéties faites à Ismaël, et châtiment providentiel infligé par l'islamisme, à l'idolâtrie et à l'hérésie. — Si nous envisageons l'invasion musulmane à un autre point de vue, il nous faut reconnaître dans ce grand événement, et le dernier accomplissement des *prophéties* faites à Ismaël dans la Génèse, et le *châtiment providentiel*, infligé surtout aux contrées orientales par le nouveau *fléau* de Dieu.

La prophétie remarquable, qui concerne Ismaël et sa race, c'est-à-dire la postérité née de l'esclave Agar, semble ici réalisée dans toute son étendue, comme quelques historiens modernes ont su le faire voir (1) :

« *Hic erit ferus homo : manus ejus contra omnes, et manus omnium contra eum ; et e regione universorum fratrum suorum figet tabernacula.* »

« *Super Ismaël quoque exaudivi te, ecce benedicam et augebo et multiplicabo eum valde, duodecim duces germinabit, et faciam illum in gentem magnam.* »

Dans cette promesse, faite au patriarche Abraham, et relative à son fils Ismaël, on voit l'héritage inférieur et terrestre, abandonné au fils de la servante, par opposition de l'héritage spirituel et divin, réservé au seul Isaac, le fils de la femme libre. La double destinée du peuple juif et arabe est ainsi annoncée dans nos livres saints, et se vérifie, à la lettre, dans l'histoire. On sait comment Isaac, le fils bien-aimé de la promesse, engendra, par Jacob, douze patriarches, d'où sont sorties les douze tribus d'Israël ; d'après le second oracle, que nous venons de citer, Ismaël eut aussi douze enfants, pères de douze peuplades. Comme les douze tribus hébraïques entrèrent en possession de la terre de Chanaan, ainsi les douze peuplades ismaëlites d'Arabie, s'étendirent tout le long de la frontière du pays de Chanaan, de l'Euphrate à la mer Rouge, conformément à cette parole

(1) Génèse, XVI. 12 — XVII. 20.

qu'Ismaël habiterait en présence de ses frères : « *Et e regione fratrum suorum figet tabernacula.* » Les deux races conservèrent, sauf quelque mélange passager d'idolâtrie, la croyance patriarcale au Dieu unique d'Abraham ; l'une et l'autre gardèrent la circoncision, sceau de l'alliance faite avec leur père commun : les Juifs, à l'exemple d'Isaac, sont circoncis le huitième jour après leur naissance ; et les Arabes le sont dans leur treizième année, à l'exemple d'Ismaël. Enfin comme les priviléges de l'alliance conclue avec Abraham devaient se concentrer sur Juda, qui n'était pas l'aîné des fils de Jacob, et sur sa tribu dont la prépondérance absorba toutes les autres, ainsi, il était réservé à la tribu de Kédar, le plus jeune des fils d'Ismaël, d'absorber peu à peu les douze tribus, issues de leur commun père. Toutefois la réalisation complète des promesses faites à Ismaël ne commença qu'à la naissance du faux prophète, Mahomet, issu de la race de Kédar et de la famille royale des Hachemites, comme le vrai Messie était né de Juda et de la tribu royale de David. Alors, en face de la religion pure, fondée par le descendant d'Isaac, s'éleva une religion fausse et chargée d'erreurs, fondée par un rejeton du fils de l'esclave Agar. Alors se réalisa pour les descendants de celui-ci la prédiction, qu'ils formeraient un grand peuple, habitant en face de leurs frères, que leur main serait levée contre tous et que tous lèveraient la main contre eux. Le kalifat, en moins de cent ans, conquit plus d'États que Rome n'en avait soumis en huit siècles. Les Ismaélites s'élançaient pour la première fois de leurs déserts. Triomphants et armés contre toute l'espèce humaine, la main levée sur chacun et chacun levant la main contre eux, ils inondèrent le globe de leurs essaims, comme avaient fait les Juifs, avec cette différence, qu'au lieu de s'y répandre en vaincus opprimés, ils le parcoururent en conquérants et en maîtres. Ils s'établirent d'une manière plus stable dans les pays, où les Israélites habitaient en plus grand nombre : Ismaël tyrannisa de nouveau Isaac ; les Ismaélites persécutèrent leurs frères renégats : ils furent, aux mains de Dieu, la verge vengeresse.

Quant à la mission redoutable, confiée à ces fiers enfants d'Ismaël, elle éclate également dans l'histoire, et la *justice* de Dieu tient la plus large part dans cette invasion de l'islamisme, qui tombe comme la colère du Seigneur sur les nations idolâtres, hérétiques et schismatiques, obstinées dans leurs crimes. Des généraux habiles et intrépides poussèrent jusque dans l'Inde la vigueur de leurs conquêtes et soumirent le paganisme au pouvoir du croissant. Ils subjuguèrent la Perse, dont les rois et les mages, attachés à leurs vieilles superstitions, avaient répandu le sang des chrétiens, avec une cruauté comparable à celle des empereurs, sinon par la *durée*, au moins par *l'intensité* de la persécution. La Syrie et l'Égypte, qui étaient profondément infestées des doctrines de Nestorius et d'Eutychès, subirent la loi et le joug du prophète turc ; l'Asie mineure, berceau des premières hérésies que combattirent les apôtres, fut la proie de cet ennemi fougueux. Les empereurs de Constantinople se virent arracher le littoral de la Méditerranée, l'ancien territoire de Carthage, où les Vandales, instruments aveugles de la persécution arienne, devaient disparaître en face d'une autre barbarie et d'un autre fléau. Les îles de la Méditerranée, l'Espagne, qui ne se guérit qu'imparfaitement des plaies que lui avait faites l'arianisme, ne triomphèrent d'une longue servitude que par l'expulsion des Maures et le déploiement des forces catholiques. Enfin le bas-empire lui-même dut fléchir sous le cimeterre et voir sa capitale envahie : le schisme l'avait soustrait à la douce influence des pontifes ; il fut livré sans pitié aux kalifes. *L'Orient* succomba par défaut d'unité ; *l'Occident* fit refluer le torrent vers sa source, chassa ou transforma ses vainqueurs, à l'aide des armées compactes du temps des croisades, ou par la puissance de la vérité et l'apostolat de la charité (1).

32. **Mort de Mahomet. Influence pernicieuse de l'islamisme sur la civilisation des peuples.** — Mahomet, après avoir servi d'instrument à la vengeance divine et fondé sur le Koran un culte aussi superstitieux que

(1) Balmès, *Prol.*, II, 327.

sanguinaire, trouva enfin la mort ; et sa réputation de prophète aida en quelque sorte à son trépas. Cet imposteur fameux se ressentait dès longtemps de la violence d'un poison que lui avait administré une juive de Khaïbar, dans le dessein d'éprouver sa mission surnaturelle. Les effets de ce poison, auquel il avait goûté par mégarde, le minèrent sourdement. Une fièvre l'attaqua et le fit disparaître, après quinze jours de souffrances, en 632.

Mahomet et son œuvre trouvent encore des panégyristes parmi les docteurs de la libre pensée. On s'est pris d'un beau zèle pour le prophète arabe ; on célèbre de concert les sublimités du Koran, les gloires et les bienfaits de l'islamisme, dit un écrivain de nos jours, le P. E. Marquigny (1). La réhabilitation de l'homme et du livre, qui ont fait tant de bruit dans le monde, a été entreprise par M. Barthélemy Saint-Hilaire, traducteur d'Aristote, très-érudit en matière de religions, sauf en ce qui concerne le christianisme. M. Charles de Rémusat, de l'Académie française, M. Renan, M. Ernest Bersot, etc., ont prétendu que « l'Europe est restée pendant douze siècles sans notions exactes sur le caractère et l'histoire du fondateur de l'islamisme ; cette colossale physionomie a été défigurée par l'ignorance et par les préjugés. » Il fallait éclairer « cette imposante figure du prophète arabe. »

« Ne perdons pas notre temps à discuter point par point cette réhabilitation, ajoute l'auteur des *Nouveaux panégyristes* du mahométisme. Douze siècles d'histoire ont mis à nu l'impuissance du mahométisme à fonder une civilisation. Le cimeterre peut créer des empires ; il est incapable de les conserver. Les sociétés, comme les individus, ne vivent qu'à la condition d'être douées d'une bonne constitution. Les constitutions politiques reposent sur les principes et sur les mœurs. Sans ces éléments essentiels, vous aurez des fantômes d'États, des cadavres de peuples qui n'existeront quelque temps que pour infecter le monde. Les religions font l'homme à leur image ; et la cité se fait à

(1) *Études littéraires*, 3me série, t VIII, 210 446.

l'image de l'homme. Le Koran manque de ce qui est nécessaire pour former des hommes : il abrutit les sens, il étouffe le cœur, il livre l'intelligence à l'immobilité et la volonté au fatalisme. Le fatalisme, on prétend que le Koran ne l'a pas enseigné. Malheureusement il y a des textes qui le consacrent, et de plus il découle de tout l'islamisme par voie de conséquence, puisque ce n'est autre chose « qu'une paresse insurmontable et une stupidité nées de la débauche (1). »

L'érudition de nos écrivains modernes ne suffit pas à refaire toute une histoire; « un talent dont l'éclat égale la témérité, » pour me servir de l'expression de M. de Rémusat en faveur de M. Renan, ne saurait rien changer à l'histoire des religions. La civilisation mahométane, considérée dans la race turque ou dans les peuples qui lui sont soumis, porte avec elle le germe de la destruction et de la mort, et si quelque élément de rénovation et de durée apparaît dans quelque partie de ce vaste empire, on ne peut l'attribuer qu'à la fusion des races et des caractères, et à la réaction des peuples contre les principes du Koran.

« Chacun sait, dit M. de Vogué dans sa remarquable étude sur l'islamisme, ce que la domination ottomane a fait des plus beaux et des plus fertiles pays de la terre ; c'est l'islamisme qui en est cause, et c'est l'islamisme qui rend la situation sans remède. Tous les rêves de régénération turque, de fusion, de conciliation, rêves généreux qui font plus d'honneur au cœur de ceux qui les conçoivent qu'à la connaissance qu'ils ont de l'Orient, sont des utopies irréalisables. C'est plus encore le mépris que la haine qui éloigne le musulman du chrétien, et qui rend la conversion du musulman au christianisme un événement presque inouï. Et en fait, l'accession sérieuse des chrétiens au maniement des affaires est matériellement impossible. Toute l'organisation politique et sociale étant basée sur le Koran, qui est à la fois la loi civile et la loi religieuse, il n'y a pas place pour eux; leur intervention ne peut être amenée que par

(1) *Mahomet et le Koran*, p. 207.

une révolution radicale... l'islamisme est donc condamné à rester immobile ou à disparaître politiquement... Ainsi l'islamisme par les Turcs et les Turcs par l'islamisme ont porté un coup fatal à des populations appelées à de meilleures destinées et, par l'abîme qu'ils ont creusé entre eux et le christianisme, fermé toute porte au progrès. » La situation des peuples de l'Arabie, premier centre de l'islamisme, nous aide à comprendre ce que cette religion a su faire de ce peuple intelligent et bien doué ; la vieille gloire des kalifats de Bagdad et de Cordoue revient à cette race antique et studieuse qui s'éprit d'admiration et d'amour pour les livres d'Aristote, mais elle n'appartient point à l'islamisme. On ne croit plus, après avoir lu M. Charles Lenormant, que notre savant Gerbert a été puiser sa science dans les écoles arabes. Il serait plus facile de montrer que les causes qui ont donné l'éveil au génie scientifique des Arabes, sont le contact et l'imitation des peuples étrangers. « Les destinées de la philosophie, chez les musulmans d'Asie, écrit M. Charles Jourdain (1), durèrent à peine trois cents ans, de la fin du IXe siècle au commencement du XIIe. Après quelques années d'éclat, elle succombait pour toujours devant les préjugés et le fanatisme qu'elle avait dû comprimer pour s'établir, mais qui s'étaient relevés de leur défaite passagère. »

La gloire militaire de l'islamisme fut plus durable, et si l'on veut faire consister la civilisation dans le déploiement de la force et dans l'organisation des armées, il faut convenir que le règne du sabre n'a jamais paru mieux établi dans le monde. Néanmoins, ce prestige est tombé, et l'on a vu des représentants de toutes les grandes puissances musulmanes venir implorer le secours de la France et de l'Angleterre, pour échapper à la dissolution qui menaçait l'empire du croissant en Europe, en Afrique et en Asie. « Plus j'ai causé et traité avec ces politiques musulmans, les plus considérables et les plus éclairés de leur pays di-

(1) *Revue européenne*, 1er novembre 1859.

vers, écrit M. Guizot dans ses *Mémoires* (1), plus j'ai été frappé du vide et de l'impuissance qu'ils révélaient eux-mêmes dans cet islamisme dont ils étaient les représentants... Il n'y a rien de sérieux à espérer du monde musulman, ni pour sa propre réforme, ni pour les chrétiens que le malheur des événements a placés sous ses lois... La sagesse européenne veille comme une sentinelle, à la porte de l'empire ottoman, pour empêcher que les diverses ambitions européennes ne précipitent violemment sa ruine et pour l'obliger à ne pas être, tant qu'il vit, en désaccord trop choquant avec l'ordre européen. C'est là tout ce qu'elle obtient. »

ARTICLE II.

Action de l'Église en Orient,

---

§ 1er

JUSTINIEN ET LE PAPE VIGILE. SITUATION DE L'ÉGLISE ET DE L'EMPIRE D'ORIENT A LA VEILLE DE L'INVASION MUSULMANE. LUTTE DES DEUX PUISSANCES.

> « Simon, Simon, ecce Satanas expetivit vos ut cribaret sicut triticum. Ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus confirma fratres tuos. »
> (S. Luc. xxii, 30).

33. **L'empereur Justinien et sa législation.** — Nous avons dit, en parlant de l'Occident, quelle était la situation de la papauté, de l'épiscopat et de l'Église à l'avénement de la royauté *barbare*. L'empire d'Orient, déjà séparé de l'empire d'Occident, après le partage politique que fit le grand Théodose de cette succession entre Arcadius et Honorius, parut tendre à une séparation plus déplorable encore, surtout lorsque la chute de Rome eut divisé les intérêts, et

(1) *Mémoires* VII, ch. 42.

même établi entre l'ancienne et la nouvelle capitale une rivalité que nous allons voir dégénérer en *schisme*. La séparation religieuse ne devait suivre la séparation politique qu'après un intervalle de plusieurs siècles, déjà tout remplis des ferments de la discorde chez les Grecs du *bas-empire*.

L'empire, dit Bossuet, avait repris quelque force sous Justinien. Pendant que Bélisaire et Narsès brillaient par leur valeur, Tribonien et Théophile préparaient la refonte des lois. Justinien aima la gloire. « Celle du grand législateur ne pourra jamais lui être enlevée, ajoute un éminent jurisconsulte(1). Deux siècles écoulés depuis la fondation de Constantinople, avaient décomposé l'élément de la cité romaine. Le monde n'appartenait plus à Rome ; il était acquis à la foi catholique. Le temps était donc venu d'en finir avec le fétichisme du droit strict, si contraire à l'esprit chrétien, et qui n'avait que trop retardé le développement du droit naturel. Justinien l'attaqua corps à corps, le pourchassa dans tous les replis de la jurisprudence, au profit de l'équité. Sa noble ambition de législateur fut de l'arracher de sa chaise curule, comme sa petite vanité d'homme avait fait descendre Théodose de sa colonne d'argent ; c'est ce qui explique son travail de démolition des livres des Papinien, des Ulpien et autres grands interprètes du troisième siècle. Il prit en eux tout ce qui lui parut de droit cosmopolite, et rejeta tout ce qui portait un caractère trop romain. Il les accommoda, bon gré mal gré, et même par des altérations de texte, à des idées plus avancées que les leurs, à un droit plus simple, plus équitable, plus philosophique que celui qu'ils avaient expliqué. Peut-être méconnut-il en cela le respect dû à de grands génies ; mais son but fut bon et louable. Il voulut affranchir la jurisprudence du sixième siècle d'une tutelle rétrograde. Chrétien et homme de son époque, il osa trancher dans le vif les racines d'un passé aristocratique et païen. Alors s'assoupit

(1) Troplong. *Influence du christianisme sur le droit civil des Romains.*

sur presque tous les points le long antagonisme qui avait partagé la jurisprudence. »

Il existait plusieurs recueils de lois romaines ; mais ces recueils étaient incomplets et manquaient de méthode; double reproche trop bien mérité par l'*édit perpétuel* de l'empereur Adrien, au deuxième siècle, et par les codes des jurisconsultes Grégoire et Hermogène, au quatrième siècle. Le code théodosien, publié par l'empereur Théodose II ou le Jeune, avait laissé de côté un grand nombre de lois impériales (constitutiones), qui n'avaient pas trouvé place dans les autres recueils. Le jurisconsulte Tribonien, à la tête d'une commission d'hommes versés dans le droit, fut chargé par Justinien de faire la collection et la révision de toutes les lois existantes. Trois ouvrages furent le résultat des travaux de cette commission : 1° le *code*, ou le simple texte des lois impériales, encore en vigueur sous Justinien ; et ce recueil primitif promulgué en 529, soumis à une nouvelle rédaction en 534, reçut le nom de *codex repetitæ prælectionis ;* 2° la collection appelée *Digeste* ou *Pandectes,* réunit les extraits des meilleurs ouvrages et les commentaires les plus estimés des jurisconsultes romains ; 3° les *Institutes* composaient une espèce d'abrégé de tout le droit romain, à l'usage des étudiants. Ces deux ouvrages, comme le premier, grâce à un édit de Justinien, eurent force de loi. Ce travail législatif dura six ans (527-533). Les constitutions publiées par l'empereur lui-même, après cette époque, furent réunies sous le titre de *Novelles* (1).

Le règne de Justinien se distingua encore par les travaux d'établissement et les constructions religieuses qu'il fit exécuter. Plus de vingt-cinq églises furent bâties ; et au milieu d'elles on vit s'élever le chef-d'œuvre d'architecture du style byzantin de cette époque, Sainte-Sophie, toute étincelante de marbre et d'or, avec sa majestueuse coupole qui dominait la ville entière. Des places, des hôpitaux, des palais, celui du sénat surtout avec ses splendides mosaïques, des

(1) Mœlher, *Précis de l'hist. du moyen-âge*, p. 54. — item, *Précis de l'hist. du moyen-âge*, par M. l'abbé Lévêque, I, 108.

statues, des théâtres, un nouveau port, firent de Constantinople la plus belle ville du monde. Mais sous les dehors du luxe qui décorait les palais se cachait la misère du peuple : l'empire était épuisé, et les fléaux du ciel, les tremblements de terre et la famine se joignaient aux ravages des barbares pour la désoler. La vraie grandeur et la prospérité durable devaient faire défaut à celui qui disgraciait Bélisaire et opprimait l'Église dans la personne des pontifes romains.

34. **Justinien, l'impératrice Théodora et les élections pontificales.** — Sans vouloir rien retrancher de l'éclat militaire du règne de Justinien, et de l'honneur qui lui revient dans les travaux de législation entrepris sous son nom, il est impossible de fermer les yeux sur le caractère aussi dominant que mesquin de ce prince, entraîné par sa manie de réglementer et de dogmatiser bien au delà des limites de ses droits, dans les questions du for ecclésiastique. Le rôle de Justinien, dans son immixtion aux affaires de l'Église, n'est ici dépassé que par le rôle et les intrigues de l'impératrice Théodora dans l'élection du pontife romain, qu'elle semble diriger à son gré.

Nous avons vu précédemment le pape Sylvère, élu pour successeur d'Agapit, vers l'an 536, et désigné nommément par Théodat, roi des Goths, qui représente l'influence de la royauté barbare en Italie. Cette protection servit dans la suite de prétexte aux ennemis de Sylvère, pour l'accuser de favoriser les Goths. On fabriqua des lettres en son nom, par lesquelles il encourageait ces peuples à faire la guerre aux Romains. La calomnie produisit son effet : Bélisaire enleva Sylvère, l'envoya, le 17 novembre 537, en exil à Patare en Lycie, et fit mettre Vigile à sa place. Ces choses se passèrent (1) à l'insu de Justinien, tandis que Vitigès assiégeait Rome.

L'empereur, instruit de l'enlèvement de Sylvère, ordonna son rappel et son rétablissement. Mais, par les intrigues de l'impératrice Théodora, Sylvère fut conduit dans l'île de Palmaria, où il mourut de faim, l'an 538. Il n'est pas néces-

(1) *Siècles chrétiens*, II, 417.

saire de discuter la première élection du pape Vigile du vivant de Sylvère, usurpation flagrante, que l'on prétend même avoir été entachée d'un pacte simoniaque. Quoi qu'il en soit des propositions faites par l'impératrice Théodora au diacre Vigile, et de l'intrusion du pontife sur la chaire apostolique, une nouvelle élection, qui suivit la mort de Sylvère, fit reconnaître pour le pape légitime celui qui n'était jusque-là qu'un usurpateur. Il nous reste à voir comment le successeur de Pierre répara sa faute et triompha par une énergie divine de la situation aussi délicate que complexe, où se trouvait engagée la papauté.

35. **Le pape Vigile et l'affaire des trois chapitres.** — Nous voulons parler de la célèbre controverse appelée l'*affaire des trois chapitres*, qui retint pendant neuf ans Vigile à Constantinople, où le pontife de Rome fut assez puissant pour sauver la foi dans une lutte corps à corps avec Justinien, mais au péril de sa liberté ou de ses propres jours.

Il serait trop long de rappeler ici en détail les agitations aussi fréquentes que funestes produites dans l'église d'Orient par l'hérésie d'Eutychès. L'empereur Zénon, avant Justinien, s'était laissé séduire ; les trois principaux siéges de l'Orient, dès l'an 482, se trouvaient envahis par trois partisans de cette erreur : celui d'Alexandrie par Pierre Monge ; celui d'Antioche par Pierre le Foulon, et celui de Constantinople, par Acace. Aucun de ces trois hommes ne suivait exactement l'opinion d'Eutychès, mais tous, en termes différents s'éloignaient plus ou moins de la vérité pour tomber en des contradictions qui n'appartiennent qu'à l'hérésie.

Dans cette même année 482 l'empereur Zénon, sollicité par Acace, patriarche de Constantinople, et sous prétexte de concilier tous les partis, publia un décret *d'union* nommé *Hénotique*, adressé aux évêques, aux clercs, aux moines et aux peuples de l'Égypte et de la Libye. Il y faisait profession de recevoir le symbole de foi dressé à Nicée, et renouvelé à Constantinople, et rejetait tout autre symbole. Il souscrivit à la condamnation de Nestorius, à celle d'Eu-

tychès, et aux douze articles de la doctrine de saint Cyrille. Après avoir exposé ce que l'on doit croire touchant le Fils de Dieu incarné, sans parler d'une ni de deux natures, il ajoutait : « Nous disons anathème à quiconque pense ou a pensé autrement, soit à présent, soit autrefois, soit à *Chalcédoine,* soit dans quelque autre concile. » Ce décret fut accepté par Pierre Monge et par Pierre le Foulon : mais comme il donnait à entendre que le concile de Chalcédoine était digne d'anathème, ce même décret fut rejeté par tous les catholiques, et condamné par le pape Félix III, en 483 (1). Mais ce n'est pas en taisant la vérité que l'on étouffe l'erreur. Plusieurs eutychiens désapprouvèrent la conduite de Pierre Monge, et se séparèrent de sa communion ; ils furent nommés *acéphales,* ou sans chef. L'empereur Justin I[er], successeur d'Anastase, et défenseur de la foi catholique, poursuivit l'erreur acéphale ou eutychienne. Il fut même assez heureux pour mettre fin au schisme d'Acace, et vit le siége de Constantinople donner la main au siége de Rome par la signature apposée au *formulaire* du pape Horsmisdas. Mais la secte des *Jacobites,* qui prit son nom de Jacques, évêque d'Édesse, réunit les dernières fractions d'eutychianisme, et remplit de cette erreur encore subsistante la Syrie, la Mésopotamie, l'Arménie, l'Égypte, la Nubie et l'Ethiopie. Les monastères d'Alexandrie et de Palestine furent également infectés de cette hérésie, que l'ancien archimandrite ou abbé semblait avoir inoculée à tous ses disciples.

Sous l'empereur Justinien, qui se piquait de théologie, les moines entêtés des erreurs attribuées à Origène venaient augmenter les troubles que l'hérésie d'Eutychès avait déjà répandus dans l'empire et dans l'Église. Un moine à la fois *origéniste* et *acéphale* entreprit habilement de faire rejeter le concile de Chalcédoine, par la condamnation des *trois chapitres* que ce concile paraissait avoir approuvés. On comprenait sous ce nom les écrits de Théodore de Mopsueste, antagoniste d'Origène et maître de Nestorius ; les écrits de

(1) Bergier, Dict., art. *Eutychiens.*

Théodoret, évêque de Cyr, contre saint Cyrille ; la lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, au persan Maris. Ce moine courtisan, qui avait souscrit par politique l'édit de l'empereur condamnant les opinions d'Origène, s'appelait Théodore. Revêtu de la dignité d'évêque, métropolitain de Césarée, et soutenu par l'impératrice Théodora, si puissante sur l'esprit du prince son époux, il vint trouver Justinien.

« Les nestoriens, lui dit-il, abusent des écrits de Théodore, de Théodoret et d'Ibas, pour soutenir leurs erreurs et s'appuient sur le concile de Chalcédoine, qui a réhabilité les auteurs de ces écrits. Aussi plusieurs personnes, d'ailleurs orthodoxes, rejettent-elles ce concile comme favorable au nestorianisme. Prince, vous calmerez leurs justes scrupules, et vous aurez la gloire de pacifier l'Église, en proscrivant les *trois chapitres.* » Justinien, pensant être appelé au rôle de pacificateur, donna dans le piége, et publia un édit sous le titre de confession de foi, adressé à toute l'Église : longue dissertation théologique, entrecoupée de treize anathématismes, dont les trois derniers contre la personne de Théodore de Mopsueste et ses écrits, les écrits de Théodoret et la lettre d'Ibas (1). C'est alors que le pape Vigile, dont les antécédents étaient si fâcheux, fut appelé à Constantinople, dit M. Ch. Lenormant (2), pour ratifier la condamnation des *trois chapitres.* Vigile n'avait pour quitter Rome que des motifs peu honorables. Cette ville, alors assiégée par Totila, était en proie à la famine ; le pape fut trop heureux d'échapper au spectacle de la destruction qu'il avait sous les yeux. Il n'imita pas la conduite de saint Léon qui, au milieu de circonstances moins tristes, engagé à se rendre à Constantinople, par des princes qui possédaient toute sa sympathie, avait senti néanmoins qu'en restant à Rome, il conserverait mieux son indépendance. Vigile, arrivé à Constantinople, vers la fin de janvier 547, fut reçu avec de grands honneurs. Pressé par Justinien de prononcer la condamnation des *trois chapitres*, le pape, au jugement de

(1) *Somme des conciles,* Guyot, I, 276,
(2) *Quest. hist.,* t. I, 284.

Bossuet lui-même, usa en toute cette affaire d'une prudence admirable. Il commença par anathématiser les eutychiens ou acéphales. En même temps, il suspendit, pour quatre mois, de sa communion, Mennas, patriarche de Constantinople, qui s'était laissé entraîner à souscrire l'édit impérial contre les *trois chapitres*. Cette double sentence, remarque M. l'abbé Darras, frappait également et Justinien et l'impératrice Théodora, l'une dans ses sympathies pour l'eutychianisme, l'autre dans son chef-d'œuvre théologique. Le souverain pontife, prenant une voie toute différente de celle qu'il avait suivie jusqu'alors, se trouva en butte aux violences du pouvoir, malgré sa conduite juste et modérée : et si l'ennemie la plus acharnée de l'Église, l'impératrice Théodora ne fut pas morte en 548, deux ans après l'arrivée de Vigile, on a peine à comprendre quelle eût du être la résistance du pape. Dès le début de la lutte, le noble et ferme pontife se vit contraint de s'écrier : « Ce ne sont pas des princes chrétiens que je trouve à Constantinople! c'est un nouveau Dioclétien, et une nouvelle Eleutheria! Faites de moi ce que vous voudrez. Je n'ai que trop mérité les tourments que j'endure. » Un des assistants lui donna un soufflet en plein visage, et lui dit : « Ignores-tu à qui tu parles? oublies-tu que tu as mis à mort le pape Sylvère ? »

Il n'était que trop vrai de dire, que l'intrusion de Vigile sur le trône pontifical avait causé la mort du pape légitime, déporté, comme on l'a vu, dans l'île Palmaria, où il consomma son martyre par la faim ou par le glaive. Mais la mort de Sylvère avait fait cesser l'usurpation, lorsque le clergé de Rome, surtout pour éviter un schisme, élut canoniquement celui que les Grecs de Byzance avaient choisi. Du reste cette élection avait opéré un tel changement dans l'âme du pontife qu'il ne songeait plus maintenant qu'à réparer sa faute, et à racheter, même au prix de sa vie, sa propre conscience vendue autrefois à Théodora. « Ce fut vraiment, dit Baronius, le changement de la droite du Très-haut, un insigne miracle : il fut évident que la Providence gouvernait l'Église avec la plus grande sollicitude, lorsque jetée au milieu des plus grands périls elle devait en

être délivrée par une surabondance de grâce ; ainsi l'Église a coutume, par une merveilleuse transformation, de rendre saints ceux qu'elle a reçus pécheurs, afin que s'attachant à la pierre sacrée sur laquelle le Christ a fondé son Église, ils acquièrent eux-mêmes sa force et sa constance. » Ces considérations, prises d'un ordre très-élevé, ne font que mieux comprendre l'embarras inextricable où se trouvait le pape Vigile, en face de la cour de Constantinople.

A cette première difficulté, tirée de la situation du pontife, venait se joindre l'ambiguité d'une question toute nouvelle, avec les équivoques auxquelles peuvent prêter les *faits dogmatiques* dans les circonstances où se trouvent placés les *écrits* et les *personnes*. C'était la première fois que l'infaillibilité de l'Église avait à se prononcer sur des *faits dogmatiques*, et à distinguer entre l'orthodoxie des personnes et celle de leurs écrits. L'autorité du précédent concile de Chalcédoine, qui avait usé de tant de circonspection en se contentant de la rétractation des personnes vivantes et présentes au concile, et en s'abstenant de flétrir les écrits des morts, demandait qu'on examinât avec plus de précaution, de sagesse et de maturité, le nouvel incident qui venait de surgir. Il faut expliquer ainsi les premières résistances et l'hésitation du pontife, pressé par Justinien et par Théodora de condamner des écrits auxquels n'avait point encore été infligé le blâme qu'ils méritaient. Le pape Vigile, après avoir tenté de se renfermer dans un silence prudent, ne put se refuser longtemps à parler, comme il en avait le droit, et prononça un premier *jugement* (*Judicatum*), qui atteignait directement les *écrits suspects*, mais sans préjudice du concile de Chalcédoine, « *Salva in omnibus reverentia synodi Chalcedonensis.* » Cette précision sage, qui semblait par un seul mot déjouer les intrigues du moine Théodore, et prévenir les scrupules des Latins, fut loin de mettre un terme à cet épineux débat, et ne satisfit ni l'Orient ni l'Occident. La distance des lieux, la diversité des langues, les préventions réciproques et les bruits semés par les diacres Rustique et Éleuthère, qui avaient été néanmoins les promoteurs du *judicatum*, tout contribua à jeter la pertur-

bation dans l'Église chez les partisans et chez les adversaires des *trois chapitres*. Les premiers étaient scandalisés d'un décret qu'ils croyaient injurieux au concile de Chalcédoine, et les seconds murmuraient de la clause qui mettait à couvert l'autorité de ce même concile. Les évêques d'Illyrie et de Dalmatie crurent l'honneur de l'Église tellement blessé dans cette affaire qu'ils en vinrent jusqu'à se séparer de la communion de Vigile ; ceux d'Afrique en firent autant. Théodore de Césarée et les prélats attachés à la cour, ne dissimulèrent pas leur mécontentement (1).

Le pape, voyant la surexcitation des esprits et la diversité des sentiments à l'occasion de son *judicatum*, résolut de le retirer publiquement, et proposa la tenue d'un concile général, composé d'un nombre égal d'évêques favorables et opposés aux *trois chapitres*.

En attendant que la réunion au concile des évêques grecs et latins pût avoir lieu, il fut convenu que les choses resteraient en sursis, sans qu'on eût le droit de se prévaloir, de part ni d'autre, de ce qui avait été fait pour ou contre les *trois chapitres*. A la suite de cette convention formelle, acceptée par l'empereur, et qui témoignait assez de la condescendance du pape Vigile, nous passons sous silence les parjures de Justinien et le refus des évêques occidentaux de se rendre au concile, que le pape désirait convoquer en Sicile ou en Italie. C'est alors que les violences du pouvoir impérial dépassèrent toutes les bornes : le pape Vigile, sollicité, importuné, menacé, ne se crut plus en sûreté dans le palais de Placidie. Il se retira donc à Saint-Pierre, et comme on avait envoyé des soldats, commandés par l'officier chargé d'arrêter les malfaiteurs, pour l'arracher de cet asile, il se réfugia sous l'autel. On l'y poursuivit, et on lui fit les plus indignes violences pour l'en tirer avec effort, sans respect pour son âge et sa dignité, de manière qu'il aurait été écrasé par la chute de l'autel, dont il tenait les piliers étroitement embrassés, si les diacres qui l'accompagnaient ne l'eussent garanti, en soutenant la table sacrée. Ces trai-

(1) *Siècles chrétiens*, II, 283.

tements inouïs le déterminèrent à s'évader en secret de Constantinople, et à chercher un asile plus sûr dans l'église de Sainte-Euphémie de Chalcédoine, où s'était tenu le quatrième concile. Il n'en sortit et ne retourna prendre son premier logement à Constantinople, sur les pressantes invitations de l'empereur, qu'après avoir reçu les satisfactions de Théodore d'Antioche et des évêques de son parti (1).

Le concile indiqué s'ouvrit le 4 mai 553, sous la présidence d'Eutychius, patriarche de Constantinople, et successeur de Mennas. Cent soixante-cinq évêques, dont cinq Africains, les seuls de l'Occident, y assistaient. Le pape ne jugea point à propos de s'y rendre, parce qu'on n'observait point la convention faite avec lui, d'établir une commission d'évêques grecs et latins, en nombre égal, pour discuter les divers points de fait relatifs aux trois chapitres ; mais il déclara qu'il donnerait sa décision séparément, dans l'espace de vingt jours. Le 25 mai, le pape donna son second décret, intitulé *Constitutum*. Ce décret est adressé à l'empereur et commence par les deux profession de foi de Mennas et d'Eutychius. Passant ensuite à la discussions des *trois chapitres* qu'il traite séparément, le Souverain-Pontife rapporte soixante articles extraits des écrits de Théodore de Mopsueste, tels à peu près que ceux qui avaient été cités par le concile; il en détermine le mauvais sens, et il les frappe d'anathème. Mais quant à sa personne, il ne veut pas qu'on le condamne, se proposant de suivre en cela l'exemple du concile d'Éphèse, qui ne prononça rien contre la personne de cet évêque, quoiqu'il eût anathématisé le symbole qui lui était attribué. Quant à Théodoret, après avoir également condamné les écrits qui portent son nom, Vigile trouve étrange qu'on veuille, au bout d'un siècle, flétrir la mémoire d'un évêque qui a été reconnu pour orthodoxe par le concile de Chalcédoine, où il fut admis avec les autres Pères qui composaient cette assemblée. Enfin, pour ce qui est de la lettre écrite à Maris, Persan, sous le nom d'Ibas, le pape observe que les Pères du concile de

(1) *Siècles chrétiens*, II, 291.

Chalcédoine, après s'être assurés de la doctrine d'Ibas, et avoir exigé de lui qu'il rétractât ce qu'il avait écrit d'injurieux à saint Cyrille, et qu'il reçût le concile d'Éphèse, l'avaient déclaré catholique : d'où il infère qu'on ne doit pas non plus imprimer à sa mémoire la tache d'une condamnation. Il conclut par ordonner que le jugement du concile de Chalcédoine subsiste en son entier, et par défendre à qui que ce soit, en quelque dignité qu'il soit constitué, de rien décider de contraire (1).

La *constitution* de Vigile ne différait au fond de la sentence portée par les Pères de Constantinople qu'au sujet de la lettre d'Ibas. Cette lettre, qui contenait un correctif de ses propres erreurs, paraissait orthodoxe aux yeux de Vigile, quoique le concile de Chalcédoine ne l'eût point déclarée telle, mais seulement déclaré Ibas orthodoxe.

Voici ce que dit ce pape : « L'écrit dicté par l'évêque Ibas fut déclaré orthodoxe par les Pères. Quant aux choses injurieuses à Cyrille, de bienheureuse mémoire, qui étaient dites dans cette même lettre de l'évêque Ibas, par défaut d'intelligence, les Pères du saint concile de Chalcédoine, tout en déclarant l'orthodoxie de la lettre ne les acceptèrent en aucune façon. » « Ceci suffit, ajoute le R. P. Dom Guéranger (2), pour montrer que Vigile, pas plus que le concile de Chalcédoine, n'approuvait toute la teneur de cette lettre qui renfermait des choses hétérodoxes ; mais que la docilité d'Ibas à se laisser instruire par le concile, avait porté les Pères à user d indulgence envers un écrit dont l'auteur désavouait le mauvais sens. Les ménagements de Vigile pour Ibas sont partagés jusqu'à un certain point par le concile de Constantinople lui-même. Dans son décret de condamnation des trois chapitres, il parle avec la plus grande dureté des deux premiers : « *Si quis defendit impium Theodorum Mopsuestenum*, etc. *Si quis defendit impia Theodori conscripta*, etc. » Arrivé à la lettre d'Ibas, le concile la condamne aussi comme impie, mais, sans doute par égard pour

(1) *Siècles chrétiens*, II, 295.
(2) *Monarchie pontific.*, p. 112.

le concile de Chalcédoine, il semble éviter de la déclarer authentique comme les deux autres écrits, et s'exprime en ces termes : *Si quis defendit epistolam quam dicitur* Ibas *ad Marin Persam hæreticum scripsisse,* etc. Vigile se sert des mêmes termes dans sa lettre confirmatoire du concile (1). »

Il ne nous semble point nécessaire d'entrer ici dans les opérations du concile de Constantinople, qui ne put acquérir de valeur que par l'adhésion du pape Vigile et par son approbation subséquente. Outre la condamnation des *trois chapitres*, on attribue encore à ce concile quinze autres anathèmes contre les erreurs d'Origène ; ce qui fait croire à quelques savants que ce concile eut plus de huit conférences ou sessions. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'origénisme fut expressément condamné dans ce concile : *Si quis non anathematizat Arium, Eunomium, Macedonium, Appollinarium, Nestorium, Eutychen, Origenem, cum impiis eorum conscriptis... talis anathema sit.* » Anathèmes conservés en grec et trouvés par Baluze (2).

Le dernier mot de cette fameuse controverse, et le jugement définitif du Pape, rendu à sa liberté, est la lettre du 8 décembre 553, adressée au patriarche Eutychius, et la constitution du 23 février 554. Ainsi fut consommée la condamnation des *trois chapitres*. Mais il fallut encore plusieurs années pour que les évêques d'Occident y donnassent leur consentement, et ce ne fut que sous le pontificat de saint Grégoire qu'ils déposèrent enfin tous leurs préjugés contre le cinquième concile : ce fut l'ouvrage du zèle et de la prudence de ce grand pape. Quand le temps eut rendu les esprits plus calmes et moins prévenus, ses lumières et sa charité dissipèrent les doutes, écartèrent les nuages que la diversité des idiomes et la distance des lieux avaient répandus sur les faits, et firent cesser les motifs d'opposition des Occidentaux, qui n'hésitaient dans cette affaire que par la

(1) *Somm. des concil.*, Guyot, 279. — *Monarchie pontif.*, par D. Guéranger, 112.

(2) Sauclière. *Conciles*, II, 485.

crainte d'affaiblir l'autorité du concile de Chalcédoine, auquel ils étaient fortement attachés. Le pape Vigile mourut en 555 (1).

Nous laissons à juger par cet exemple d'un pape soumis à de telles vexations, réduit à fuir et enfin exilé dans une île de la Propontide, d'où il ne fut tiré que par les réclamations de l'ancienne Rome, mourant en route à Syracuse, et ne pouvant revoir son siége, après une lutte de neuf ans, ce qu'il faut penser de la souveraineté temporelle du pape et de son indépendance aux yeux de ses sujets, lorsque le seul refuge de sa dignité et de sa liberté outragées est de dire : « Vous pouvez me tenir enchaîné, mais vous n'enchaînerez pas le Bienheureux Pierre. *Contestor, quia etsi me tenetis captivum, B. Petrum apostolum captivum facere non potestis.* » Mais d'autres exemples nous restent encore à citer, et nous les trouverons dans cette histoire des *hérésies* de l'Orient, qui ne servent qu'à préparer un long *schisme*.

(1) *Siècles chrétiens,* II, 301.

§ II

LES MONOTHÉLITES ET LES ICONOCLASTES. SEMENCES DE DIVISION CHEZ LES GRECS APRÈS L'INVASION MUSULMANE. LUTTE DE L'HÉRÉSIE AU SEIN DE L'ÉGLISE (1).

« Omnis spiritus qui confitetur Jesum Christum in carne venisse, ex Deo est, et omnis spiritus qui solvit Jesum, ex Deo non est, et hic est antichristus. » (I JOAN., IV.)

36. **Travail des sectes dans l'Eglise d'Orient.** — L'invasion du mahométisme en Orient, non moins redoutable que l'invasion barbare en Occident, menaçait de pénétrer jusqu'au cœur du bas-empire, et nous verrons la fin de cette période signalée par la prise de Constantinople. Toute la force de Mahomet et des bandes musulmanes concentrée dans la main des khalifes par l'union du *temporel* et du *spirituel*, nous explique les prodigieuses conquêtes du prophète arabe et de l'empire ottoman. Un principe analogue, mais appuyé sur la vérité de la croyance et sur le profond sentiment de la justice, préside au mouvement des croisades, lorsque les pontifes romains, représentants de la grande *unité chrétienne*, savent réunir à leur tour les puissances de l'Europe, et les armer pour la défense du catholicisme.

L'Église et l'empire d'Orient, afin de pouvoir résister à ce nouvel ennemi, auraient dû resserrer plus que jamais les liens de foi et d'obéissance à l'égard du siége de Rome. Or tel fut le crime aussi bien que le malheur de ces contrées jadis si florissantes, qu'on vit à la fois l'Église et le trône de Constantinople livrés à la discorde, prélude de la chute

(1) Auteurs à consulter : — B. Desirant, *Honorius papa vindicatus*. — P. Corgne, *Dissert. critique sur le monothélisme*. — Bartoli, *Apologia pro Honorio*. — Jos. Héfélé, *Histoire des conciles*. — Maimbourg, *Histoire de l'hérésie des iconoclastes*. — L. P. Longueval, sur Claude de Turin, iconoclaste de l'Occident, — *Histoire de l'Église en France*, par l'abbé Jager.

des empires, et au travail des sectes qui détruisaient la religion.

L'empereur Justin II, neveu de Justinien, était un prince faible et sans mœurs, qui ne se fit remarquer que par son insatiable cupidité (565-578). Menacé par les Perses, qui avaient repris les armes en 572, battu les Grecs, envahi et pillé les provinces de Syrie et de Mésopotamie, Justin, frappé de terreur dans son palais, résolut aussitôt d'associer à l'empire le vertueux Tibère. Le courage revint aux soldats, qui firent à leur tour reculer l'ennemi : Chosroës dut repasser la frontière, poursuivi par les généraux grecs, et en particulier par le vaillant Maurice, qui remporta deux victoires sur les Perses, près du Tigre.

L'empereur Tibère mourut en 582, et désigna lui-même, à la veille de sa mort, son habile général pour lui succéder. Maurice signala encore son talent militaire contre le khan des Avares, auquel il fit éprouver cinq défaites. Mais lorsqu'il eut destitué le général Priscus, qui avait porté ses armes victorieuses jusque dans le cœur de la Pannonie, l'armée, exaspérée par une diminution dans sa solde, se révolta. Maurice fut détrôné et mis à mort avec ses cinq fils ; et Phocas, un de ses officiers, qui avait été l'instigateur de la révolte, s'empara du pouvoir. Ce soldat, aussi lâche que cruel, acheta la paix des Avares, et pendant qu'il enlevait la vie aux amis de l'ancien empereur, et perdait la sienne en débauches, l'Asie-Mineure tombait au pouvoir des Perses qui, devenus les amis de Maurice, avaient pris les armes pour le venger. Le règne de Phocas dura huit années (602-610). Ce méchant prince descendit du trône par la même voie qui l'y avait fait monter, c'est-à-dire par le glaive. Héraclius, fils du gouverneur d'Afrique du même nom, battit Phocas dans un combat naval et lui fit trancher la tête.

Héraclius (610-641), dans la première partie de son long règne, ne manque pas de gloire : il eut celle de ramener en grande pompe le bois de la vraie Croix à Jérusalem, comme un trophée de ses victoires remportées sur les Perses. Mais, dans ses dernières années, l'invasion des Arabes lui fit

perdre de nombreuses provinces. La part qu'il prit dans la question du *monothélisme* mérite seule de nous occuper en ce moment, avec les autres faits qui nous conduisent à l'hérésie des *iconoclastes*.

37. **L'hérésie des monothélites.** — I. Le monothélisme peut être considéré comme le dernier anneau de la chaîne des *hérésies* contre le dogme de l'incarnation. Ce mystère d'*un Dieu fait homme* consiste dans l'*union hypostatique* ou personnelle de la *nature divine* avec la *nature humaine*, pour ne faire qu'un seul Christ. Vouloir faire *deux* personnes du Verbe divin et de l'humanité du Christ, ou confondre les *deux natures* en une seule, est également éloigné de la vérité catholique ; et enlever à une *nature* ce qui lui est essentiel, la *volonté* propre à l'homme par exemple, c'est retomber dans l'erreur d'Eutychès, en détruisant cette nature, ainsi que l'ont fait les *monophysites* et les *monothélites*. Sans parler des hérétiques, qui par suite de leurs erreurs sur la Trinité, détruisaient de fond en comble la croyance au mystère de l'incarnation, tels que les unitaires Praxéas, Sabellius, etc., il nous est facile de faire voir comment les principales sectes, antérieures au monothélisme, niaient tour à tour quelqu'un des éléments dont nous venons de parler.

Parmi les premiers adversaires du dogme de l'incarnation, il faut compter les *phantasiastes* ou *docètes*, et les *apollinaristes*, qui niaient l'humanité même de Notre-Seigneur en lui refusant les premiers un corps, les seconds une âme semblables aux nôtres. Arius, héritier des erreurs d'Ébion et le plus audacieux des hérésiarques, ne craignit pas de s'en prendre à la divinité même de Jésus-Christ, et voulut anéantir la consubstantialité du Verbe, qu'il réussit trop à ébranler dans une grande partie de l'Orient. Il restait à nier l'*union* hypostatique des deux natures. Nestorius le fit, essayant de diviser la personne du Médiateur, et prétendant, par une distinction impie, que la divine Vierge était seulement la mère du Christ, et non la *mère de Dieu*. Eutychès, repoussant avec une ardeur inconsidérée l'hérésie de Nestorius, tomba dans l'hérésie contraire, et, pour prou-

ver l'*unité de personne*, s'efforça vainement d'établir l'*unité de nature*. Quant à l'hérésie du monothélisme, ce n'était qu'un déguisement de celle d'Eutychès. Car admettre *une seule volonté et une seule opération* dans l'homme-Dieu, c'était supposer en lui une seule *nature*. Or telle était la nouvelle forme et l'explication subtile que les *monophysites* donnaient à leur erreur. Ils soutenaient que la nature humaine était si individuellement unie au Verbe, ou plutôt absorbée en lui, que l'âme, avec les facultés rationnelles dont elle était douée, n'exerçait point d'*action,* ni de *volition* qui lui fût propre. Ces monothélites rigoureux allaient jusqu'à refuser la faculté de *vouloir* à l'âme humaine dans Jésus-Christ. D'autres, en admettant la faculté de vouloir et d'agir qui constitue la nature humaine, se bornaient à en contester l'exercice, et pensaient que l'unité d'opération était une suite nécessaire de l'unité de personne. Aux yeux de ces différents hérétiques, l'humanité ne pouvait être qu'un simple *instrument* et un *organe* passif.

« *Oportet ita sapere et dicere nos omnia quæ in Incarnatione Christi dicuntur, unam operationem esse ; hujus autem opificem et creatorem Deum verbum, organum vero humanitatem.* »

Ce sont les expressions du monothélite Théodore de Pharan (1).

38. **Triple caractère de l'hérésie monothélite : subtile, audacieuse et opiniâtre. Origine de la nouvelle secte.** — Le monothélisme présente *trois grands caractères*, que nous étudierons successivement la *ruse*, l'*audace* et l'*opiniâtreté*.

La *ruse* des monothélites ne consistait pas seulement dans le rajeunissement d'une vieille erreur sous des termes nouveaux, et dans la subtilité propre à une hérésie qui prétendait analyser les faits intérieurs de l'âme ; mais dans une série d'artifices et de mensonges, couverts par Sergius sous le prétexte spécieux de conserver la paix et la vérité au sein de l'Église catholique.

(1) V. Nat. Alex., V. 607.

Quoique Théodore, évêque de Pharan dans l'Arabie, passe pour avoir été le premier auteur du monothélisme, ce fut Sergius, qui, par les intrigues qu'il fit jouer, et par le tour séduisant qu'il donna aux erreurs d'Eutychès, devint le plus illustre champion de la secte. Né lui-même de parents jacobites ou eutychiens, et possédant au plus haut degré la confiance de l'empereur Héraclius, il eut toute facilité pour agir sur l'esprit de ce prince et l'incliner du côté de la secte condamnée, sous prétexte de conciliation et de pacification religieuses. Cyrus, métropolitain de Phaside, s'étant laissé persuader par les écrits de Sergius, se fit le partisan déclaré de ses nouveautés perfides, et son élévation, à titre de récompense, sur le siége d'Alexandrie, acheva de donner crédit à la doctrine qu'il défendait.

L'erreur était assise sur les deux principales chaires de l'Orient, et tous les efforts employés pour la répandre avec l'aide de la protection de l'empereur, avaient pour but en apparence de favoriser le retour des hérétiques à la vraie foi. C'est ainsi que Cyrus réunit sans peine à son église la secte eutychienne des Théodosiens, en lui faisant adopter, au milieu de plusieurs articles orthodoxes, un canon frappant d'anathème ceux qui ne reconnaîtraient pas en Jésus-Christ *une seule opération théandrique*, ce qui supposait que les actions divines et humaines se confondaient, absorbées dans le Verbe, principe *unique* et *total* ; en sorte que la distinction n'existait que dans notre entendement : « *Eumdem unum Christum et Filium operari Deo docibilia et humana una deivirili operatione, secundum S. Dyonisium.* » Il est à remarquer que saint Denis au lieu d'employer ces mots : « *una deivirili operatione* », dit en propres termes : « *nova deivirili operatione,* » ce qui s'explique très-bien dans le sens catholique. Mais Cyrus et son concile avaient besoin de cette frauduleuse substitution.

Le moine saint Sophrone, qui se trouvait dans Alexandrie, s'opposa par ses prières et par ses larmes à l'adoption de cet article, que l'erreur seule devait exploiter à son profit. Ses remontrances furent inutiles auprès de Cyrus et ne

réussirent pas mieux auprès de Sergius, qu'il alla trouver en personne. Prévoyant les dangers que courait la foi, il se retira tout affligé à Jérusalem, où il fut élu patriarche de cette ville, en 633 (1).

A peine installé, Sophrone assembla lui-même un concile, et envoya sa lettre synodale à Rome. Plus tard il y députa Étienne, évêque de Dore, pour y défendre le dogme catholique, que les deux patriarches monothélites continuaient d'attaquer. Mais Sergius l'avait prévenu.

Sergius, en effet, l'âme de tout le parti, avait écrit à Honorius, aussitôt après le départ de Sophrone. Dans sa lettre, où il semble avoir épuisé les ressources et les subtilités du génie grec, il s'applique à présenter la nouvelle discussion survenue en Orient comme une *dispute de mots* : mais dispute malheureuse qui allait devenir un obstacle à la réunion imminente de toutes les sectes *acéphales*. Sur le fond même de la question il présentait les deux volontés soutenues par l'un des partis comme les deux volontés *contraires*, savoir la volonté *divine* et une volonté *humaine*, telle que nous l'avons reçue après le péché ; ce qui était incompatible dans le Christ, et avec l'unité de personne, et avec la perfection même de la nature humaine unie à la personne divine. Les défenseurs de cette opinion n'étaient donc que des gens égarés et ennemis de la paix des églises. Et toutefois, lui, Sergius, n'avait demandé qu'une seule chose aux deux partis, savoir, de garder le silence sur *une* et sur *deux opérations*, et de parler seulement d'un *seul opérant*. Telle était en substance la lettre du rusé patriarche. Le fourbe aurait même été jusqu'à dire que saint Sophrone, reconnaissant l'inconvénient de ces disputes, avait promis lui-même de ne plus parler ni d'une ni de deux volontés. Ce mensonge formel ne coûtait guère à Sergius, qui en avait déjà fabriqué beaucoup d'autres, et qui passe pour avoir supposé la lettre de Mennas, un de ses prédécesseurs, au pape Vigile, uniquement dans l'intérêt de sa cause. Cette pièce controuvée fut convaincue de faux au concile.

(1) V. Blanc, II, 249.

Honorius, pris au dépourvu, approuva hautement la conduite en apparence si pacifique, si prudente et surtout si impartiale de Sergius. Il condamna lui-même cette volonté *divine* en Jésus-Christ, et prescrivit un silence qui devait, en mettant fin aux discussions, prévenir un nouvel incendie dans la malheureuse église d'Orient (1).

Si les effets eussent suivi selon les intentions d'Honorius, cette réponse serait encore aujourd'hui louée comme une réponse sage et heureuse. Mais il n'en fut pas ainsi ; et Sergius n'avait provoqué cette lettre que pour en abuser. Le silence fut donc proclamé, et pour l'imposer à tous, Héraclius en fit une loi, en publiant son *Ecthèse* ou exposition. Dans cette pièce, composée par Sergius, on retrouve toute l'habileté et la perfidie du patriarche grec. Le silence qu'elle prescrivait, n'était évidemment qu'un moyen de fermer la bouche aux défenseurs du dogme catholique, et de protéger ainsi le triomphe du monothélisme, que l'*Ecthèse* d'ailleurs favorise ouvertement. Nous ne parlons plus du vice fondamental de ce nouvel édit impérial sur des matières de foi : les empereurs et les patriarches de Constantinople nous ont accoutumé à voir l'usurpation sacrilége des uns, et la faiblesse, trop souvent la connivence plus criminelle des autres (2). Cette réflexion s'applique surtout à la seconde phase du monothélisme, qui va nous occuper bientôt.

Le point principal de la controverse que nous signalons ici, et à laquelle va donner lieu la condamnation d'Honorius, c'est l'*orthodoxie personnelle* de ce pontife ; car, au milieu des artifices et des inextricables sinuosités qui enveloppent Sergius, on n'en saisit que mieux la droiture et la bonne foi du pape Honorius, qui se laissa surprendre par un faux exposé, mais non séduire par une erreur formelle. La simple lecture des pièces fait voir : 1° qu'il ne s'agit point d'une définition donnée *par le chef de l'Église*, mais d'un *silence* de ménagement ou d'une *expression* à peine équivoque. La

(1) *Honorius et l'infaillibilité du Pape*, par le P. Colombier : *Études littéraires des Jésuites*, déc. 1869, janvier 1870, etc.

(2) Blanc, ibid., 350.

lettre d'Honorius, selon la remarque du R. P. Dom Guéranger, n'est qu'une lettre particulière de ce pape à Sergius, et n'a point été adressée à l'Église universelle. Mgr Dechamps considère aussi la réponse d'Honorius comme une lettre privée. Il est certain qu'elle n'a point été entourée de la solennité que les souverains pontifes avaient coutume de donner à leurs actes, en pareille circonstance, ainsi que nous le verrons par la conduite du pape Martin Ier. Les contemporains ont vu seulement dans les écrits d'Honorius une décision en quelque sorte disciplinaire, et non point une définition dogmatique. Enfin, jamais ces lettres n'ont reçu la publicité qu'exige une définition de foi.

2° Qu'à part ce silence intempestif, rien n'est si facile à justifier que l'expression même employée par Honorius *comme docteur privé*. Il ne parle d'*une seule volonté* en Jésus-Christ que pour exclure deux *volontés contraires* dans le sens de la question posée par Sergius : « *Unam voluntatem fatemur Domini nostri Jesu-Christi, quia profecto a divinitate assumpta est nostra natura, non culpa, illa profecto quæ ante peccatum creata est, non quæ post prævaricationem vitiosa... lex alia in membris aut voluntas diversa non fuit, vel contraria salvatoris, quia super legem natus est humanæ conditionis.* » Honorius, dans ce passage, fait abstraction de la volonté divine, et répond à Sergius qui avait posé la question, en termes analogues, sur la seule volonté humaine.

L'ambiguité fut donc plutôt dans la *conduite* que dans la *doctrine* ; et Bossuet l'a reconnu en propres termes, lorsque, après avoir cité les paroles incriminées, il ajoute : « *Quæ ut* ORTHODOXA ESSE MAXIME VIDEANTUR..., » trouvant néanmoins que l'erreur des monothélites ne semblait pas différer beaucoup, ce qui tenait à la nature même et à la subtilité de cette hérésie, dont on ne saurait trop se défier. Noël Alexandre excuse également Honorius du crime d'hérésie (1).

Nous ne pouvons nous empêcher d'admettre cette conclusion comme certaine, surtout d'après le témoignage du

(1) Nat. Al., V, 686.

secrétaire même, Jean Symponus, qui écrivit la lettre d'Honorius, les explications de Jean IV et de saint Maxime, et les louanges sans restriction que les papes, et saint Agathon entre autres, n'hésitent pas à donner à l'orthodoxie perpétuelle du siége de Pierre (1). Il ne nous restera plus qu'à concilier avec le fait de l'orthodoxie d'Honorius sa condamnation au sixième concile œcuménique. Ce pape mourut en 638, après treize ans de pontificat, et saint Sophrone était mort un an auparavant (en 637).

Ce zélé défenseur de la foi s'opposa toute sa vie au monothélisme, et parvint à réunir jusqu'à six cents passages des Pères, afin de mieux combattre cette erreur. Ayant un jour conduit Étienne de Dore, son premier suffragant, sur la montagne du calvaire : « Vous rendrez compte à celui qui a été crucifié en ce lieu, lui dit-il, si vous négligez le péril où la foi se trouve. Faites donc ce que je ne puis faire en personne, à cause de l'incursion des sarrasins : Allez vous présenter au siége apostolique, et ne cessez pas vos démarches que vous n'ayez fait condamner ces nouveautés impies. » Étienne de Dore ne put résister à cette touchante exhortation. Mais il n'arriva probablement à Rome qu'après la mort d'Honorius.

L'inscription authentique, relevée sur le tombeau, de ce pape, non plus que la notice du *Liber pontificalis*, ne se ressent, en aucune manière, de l'ardeur des controverses qui suivirent et vinrent mêler tristement le nom d'Honorius à celui de l'artificieux Sergius, qui l'avait trompé. La froide pierre nous a conservé l'éloge de ce pontife, qui est appelé l'héritier de la doctrine et des vertus de saint Grégoire-le-Grand, comme il paraît avoir été l'allié de sa famille : « Les enseignements de ton maître, dont les paroles furent si saintes et si fécondes, ont toujours brillé en toi, dit l'inscription : en suivant avec ardeur les traces du pieux Grégoire, tu as hérité de ses mérites. » Honorius n'avait qu'une trentaine d'années à la mort de saint Grégoire, c'est-

(1) V. Blanc, ibid., 364.

à-dire, en 604, et il avait pu être son disciple, dans le monastère fondé au Cœlius. Cinq papes, dont le règne avait été court, le séparaient de son illustre maître : Sabinien, qui passe pour avoir réglé l'usage des cloches dans la célébration des offices divins (604-605) ; Boniface III, mort dans l'année de son élection, et qui ordonna que l'élection des évêques, faite par le clergé et le peuple, serait confirmée par l'autorité du Saint-Siége, et qu'on attendrait trois jours après la mort du souverain Pontife, ou d'un évêque, pour procéder à une nouvelle élection ; Boniface IV (607-614), qui dédia le *Panthéon*, bâti par Agrippa, en l'honneur de la très-sainte Vierge et de tous les martyrs; *Deus-Dedit* ou Dieu-Donné recommandable par sa piété,sa charité envers les clercs et ses abondantes aumônes ; enfin Boniface V (617-629), dont le pontificat coïncide avec la fameuse hégire de Mahomet. Ce pape écrivit à Edwin, roi de Northumberland, en Angleterre, pour l'exhorter à se faire chrétien, par la considération de la grandeur de Dieu, de la vanité des idoles, et à l'exemple de tous les autres princes ; il écrivit en même temps à la reine Edelburge, pour la féliciter de sa conversion, qu'il avait apprise avec celle du roi, son frère ; mais Boniface n'eut pas la satisfaction de voir l'effet de ses lettres. Honorius en recueillit le fruit, et s'adressa lui-même, par lettres, au roi de Northumberland, pour encourager ses progrès dans la foi : il lui recommanda la lecture des œuvres de saint Grégoire, et, sur la sollicitation du prince, il envoya le pallium aux deux métropolitains, Honorius et Paulin, afin, disait-il, que si Dieu retire l'un des deux, l'autre puisse donner un successeur au prélat décédé, en vertu de cette lettre, à cause de la distance des lieux et de la difficulté de recourir à Rome. On reconnaît ici la sollicitude des pontifes romains pour cette terre lointaine, qui ne devrait pas en avoir perdu le souvenir. Le pape Honorius continuait l'œuvre de saint Grégoire-le-Grand. Il travailla de même à la restauration des églises de Rome, et des vases de Saint-Pierre. Heureux si le pontife, au lieu de favoriser l'hérésie par sa négligence ou par ses lettres, comme il en a encouru le reproche, se fut chargé lui-même,

selon sa charge apostolique, d'en éteindre la flamme (1).

39. **Développement du monothélisme sous la protection des empereurs.** — Nous avons vu un pape, victime de la *ruse* grecque, prêter en quelque sorte des armes à l'hérésie, par un excès de circonspection et par le silence même qui favorisa l'erreur. Nous verrons maintenant un autre pape, victime de la *persécution*, relever par son courage et son martyre la dignité du siége de Rome ; car l'hérésie, sans renoncer à ses anciens subterfuges, va se montrer de plus en plus *audacieuse* avec la protection de l'empereur. Telle est la voie nouvelle où nous suivons le monothélisme.

Nous avons déjà parlé de l'*Ecthèse* d'Héraclius, comme d'une usurpation de la puissance temporelle, immisçant l'autorité laïque en des questions de foi ; car cette exposition dogmatique en forme d'édit défendait expressément de dire *une* ou *deux opérations*, et proclamait article de foi l'*unité de volonté,* tout en soutenant la *distinction* des *natures* (2) ; c'était ajouter la *contradiction* dans le jugement, à l'*incompétence* manifeste du tribunal. Aussi cette ordonnance malencontreuse, pas plus que l'*Hénotique* de Zénon, ne réussit à pacifier l'Église. Plusieurs papes qui se succédèrent rapidement, Séverin, Jean IV et Théodore condamnèrent l'*Ecthèse*, et il faut rendre justice à l'empereur Héraclius, qui retira son édit, après l'avoir publiquement désavoué comme ouvrage du patriarche Sergius. Néanmoins l'*Ecthèse* ne continua pas moins d'être affichée à Constantinople où Pyrrhus et Paul maintinrent leur erreur avec des chances diverses sur la chaire empestée qu'ils occupèrent et que le premier abandonna par suite d'une révolution politique.

Ce fut le patriarche Paul qui engagea Constant II à supprimer définitivement l'*Ecthèse* ; elle fut remplacée par le *type* ou *formulaire*, pièce analogue, prohibant toute espèce

(1) *Histoire générale de l'Église,* par M. l'abbé Darras, t. XV. 400.

(2) « Nullo modo concedentes alicui ex omnibus unam vel duas dicere sive docere operationes in divina Domini Incarnatione.., Unam voluntatem D. N. J. C. verissimi Dei confitemur. »

(Natal. Alex., *Historia,* v, 609, *Ecthèse.*)

de discussion sur *une* ou *deux* volontés ; le *type* de Constant protégeait évidemment l'hérésie, à l'ombre d'un silence forcé qui opprimait la vérité (1).

L'Église romaine ne faillit pas à sa mission dans ce nouveau péril. Le pape saint Martin Ier assembla dans la sacristie (*in secretario*) de la basilique de Latran un concile de cent cinq évêques (2). Dans les cinq sessions de ce concile, on lut toutes les pièces concernant l'affaire du monothélisme. On y discuta les textes des Pères qui attestent la tradition, enfin on dressa vingt canons de doctrine, dans lesquels les dogmes catholiques sur la Trinité et l'Incarnation furent de nouveau exposés, et les anciens hérétiques frappés d'une nouvelle condamnation. Les Pères de Latran insistent à la fin, sur les dernières erreurs, celles des monothélites, qu'ils condamnent plus spécialement, qualifiant le *type* de Constant comme l'œuvre impie de Paul, suggérée à l'empereur par inspiration étrangère : « *et scelerosum typum*, etc. » Les principaux auteurs de l'hérésie sont dénoncés nommément et anathématisés : « *Si quis igitur consonanter nobis omnia hæc impiissima hæreseos illorum dogmata..., et denominatos hæreticos, Theodorum dicimus, Cyrum et Sergium, Pyrrhum et Paulum non respuit et anathematizat..., hujus modi condemnatus sit.* » Le pape, dans une lettre encyclique, adressée au clergé, aux moines et aux fidèles de toute l'Église catholique, promulgua cette sentence solennelle, et donna ainsi le coup mortel à la nouvelle hérésie. Il accompagna cette circulaire d'un grand nombre de lettres particulières, envoyées avec les actes du concile en différents lieux, en Afrique, dans les Gaules et surtout en Orient... Enfin, le pape saint Martin écrivit à l'empereur lui-même

(1) V. Nat., V, 610. Voici le texte de l'ordonnance impériale : « Sancimus nobis subjectos qui consistunt in orthodoxa et immaculata nostra christianorum fide, qui sunt catholicæ et apostolicæ Ecclesiæ, non habere licentiam invicem a præsenti de una voluntate aut una operatione, aut duarum voluntatum aut duarum qualemcumque proferre altercationem, aut contentionem aut rixam. »

(2) V. Blanc, ibid., 357.

une lettre sage et respectueuse pour l'engager à retirer le type, et à condamner les hérétiques qui avaient abusé de son nom et de son autorité. Constant, loin d'être touché de cette lettre de saint Martin, devint furieux contre le généreux pontife, et résolut de le faire enlever de Rome.

40. **Enlèvement et martyre du pape saint Martin. Saint Maxime et les deux Anastase.** — Suivant le récit d'Anastase, dans ses *vies des Pontifes,* (1) l'empereur Constant donna la mission à son chambellan Olympius, en qualité d'exarque, d'obtenir par la finesse ou par la force que le *type* fut accepté et que le pape fut vaincu. Arrivé à Rome, Olympius trouve l'Église de cette ville réunie en synode, au concile de Latran, présidé par le pape. Il essaya d'abord de faire assassiner le pontife par son porte-glaive, au moment où lui, l'exarque Olympius, recevait la communion des mains de Martin. Mais, par suite d'un miracle, l'écuyer s'apprêtant à frapper sa victime, ne put voir le pontife à ce moment fatal, ni à la communion, ni au baiser de paix. Olympius, frappé du prodige, voulut sur-le-champ se réconcilier avec Martin, et lui découvrit les intrigues de la cour de Byzance. Ensuite se dérobant au théâtre d'un crime, dont la pensée le poursuivait comme un remords, il se rendit, avec ses troupes en Sicile, pour de plus nobles combats, marcha contre les Sarrasins, qui étaient venus s'y établir, et mourut à la suite d'une épidémie qui s'était déclarée dans son armée.

L'exarque Calliopas, aidé de son chambellan Théodore et du concours de l'armée de Ravenne, reprit les projets d'Olympius, et simula tout d'abord la plus grande bienveillance, afin de réussir à s'emparer de la personne du pape, retiré dans la basilique de Latran, sans autre cortége que celui de ses clercs. Martin était vieux et infirme, et même considérablement malade depuis huit mois ; il envoya une députation de ses clercs pour saluer l'exarque.

Le pape avait fait placer son lit, où il était contraint de demeurer couché, devant l'autel, ou près de la porte de

(1) *Vitæ Pontif.*, sect. 130, t. IV, p. 48.

l'église de Latran. Mais au milieu de la nuit qui suivit le lundi, 15 juin 653, des soldats armés de lances, de glaives, d'arcs et de boucliers, firent subitement invasion dans l'église, éteignirent les lampes et les cierges, et causèrent un épouvantable tumulte en ce lieu de paix, avec le bruit de leurs armes joint à la surprise nocturne. En même temps Calliopas remit aux prêtres et aux diacres un décret de l'empereur, portant que Martin s'était emparé de l'épiscopat, qu'il fallait le déposer comme indigne, l'envoyer à Constantinople, et nommer un successeur à l'intrus. Alors le pape sortit de l'église, et ne voulut pas que le sang coulât à cause de lui, dans une défense à laquelle il n'était nullement préparé. Sur sa demande, on lui assura qu'il pouvait emmener avec lui les clercs qu'il désirait, et on le conduisit dans le palais, pendant que le peuple faisait retentir ce cri aux oreilles de l'exarque et de son chambellan : « Anathème à quiconque soutient que Martin a changé un seul point dans la foi catholique, et anathème à quiconque ne reste pas fidèle à la vraie foi ! » Calliopas, comme pour se justifier et voulant apaiser le peuple, se mit à dire : « Il n'y a pas d'autre foi que la vôtre, et je n'en ai pas d'autre moi-même. »

Le lendemain, tout le clergé fit visite au pape, et presque tous voulaient l'accompagner à Constantinople. Mais dans la nuit du mardi au mercredi, il fut arraché de force à tous ses amis, enlevé de la ville et porté au bord de la mer. Après trois mois de navigation, Martin, parvenu à l'île de Naxos, y resta un an prisonnier ; puis, en abordant à Constantinople, encore sur le navire et malade dans son lit, il se vit en butte aux insultes des visiteurs : livré au scribe Sagolève, on le transporta dans une prison, où il passa quatre-vingt-treize jours. Ce fut alors qu'il se plaignit, dans une lettre à Théodore, des mauvais traitements qu'on lui faisait subir, de la privation des bains nécessaires au malade, et plus encore du manque de nourriture, ou de ces tristes mets qui ne soulevaient que son dégoût. Lorsqu'on l'eût porté au tribunal, affaibli par l'âge, la maladie et la prison, il ne put se tenir debout, selon l'ordre qui lui était

donné, qu'avec l'aide de deux officiers à ses côtés et au prix de beaucoup de souffrances. Mais son âme demeurait toujours forte dans un corps brisé. Il ne voulut rien répondre aux injures que vomissait contre lui le sacellaire Bucoléon, qui le traitait de *misérable*, et ne savait pas garder la modération d'un juge. En voyant venir ses accusateurs, que l'on fit entrer au nombre de vingt, la plupart soldats, gens brutaux et anciens administrés d'Olympius, il se contenta de dire, en souriant : « Sont-ce là vos témoins ? Est-ce là votre procédure ? » Et comme on se disposait à les faire jurer sur les Évangiles, il dit aux magistrats : « Je vous prie, au nom de Dieu, ne les faites point jurer ; qu'ils disent sans serment ce qu'ils voudront, et faites ce que vous voudrez. Qu'est-il besoin qu'ils perdent ainsi leurs âmes ? » On pressa Martin de se justifier lui-même sur ce qu'il avait fait cause commune avec l'exarque Olympius contre l'empereur; il commença en effet à parler : « Lorsque le *type* eut été publié et envoyé à Rome... » Mais aussitôt le préfet Troïle l'interrompit et s'écria : « Tu ne dois pas parler sur la foi, tu ne dois parler que de la rébellion à laquelle tu as pris part ; tu savais ce qu'Olympius tramait contre l'empereur, et tu ne l'as pas arrêté. » Martin répondit : « Toi non plus, tu n'as pas empêché George et Valentin de se révolter contre l'empereur; et toi, et tes pareils, vous avez laissé faire ce qui s'est passé. Comment aurais-je pu, moi, agir contre un homme, qui avait à sa disposition toute la force militaire de l'Italie? Du reste, je vous prie avec instance, au nom du Seigneur, dépêchez-vous de faire de moi ce que vous voulez faire. Tout genre de mort me sera un bienfait. »

L'odieuse accusation, lancée injustement contre le pape, fut suivie de l'exposition de sa personne devant la foule du peuple, sur la plate-forme, où l'on avait coutume de traduire en spectacle les grands criminels. L'empereur put en repaître ses yeux, sans sortir de ses appartements. Un des gardes essaya de faire anathématiser le pontife par les assistants ; mais sa voix ne trouva presque point d'écho dans la foule. Tous, au contraire, baissaient la tête, et se retiraient accablés de tristesse.

Les bourreaux prirent alors le condamné, lui ôtèrent son pallium sacerdotal, déchirèrent sa tunique flottante et sans ceinture, et traînèrent le vieillard demi-nu par la ville, avec un carcan de fer au cou ; et devant le funèbre cortége un geôlier portait le glaive destiné à l'exécution. Arrivé au prétoire, le courageux pontife subit l'affront d'être enfermé avec les autres criminels, coupables de meurtres ; mais au bout d'une heure, il fut transféré dans la maison de Diomède, mais avec une telle brutalité, que ses jambes et ses genoux, engourdis par le froid, fléchirent sous la pression qu'on lui faisait, et ensanglantèrent dans sa chute l'escalier du cachot.

Le pape saint Martin demeura dans la prison de Diomède quatre-vingt-cinq jours, du 17 septembre 654, jusqu'au 10 mars 655. A la veille d'être transporté à Cherson, dans la Chersonèse Taurique, le pape saint Martin fit de touchants adieux aux amis qui vinrent le visiter : « Venez, mes frères, disons-nous adieu, on va m'enlever d'ici. » Et le pape, se levant avec une grande constance, lorsqu'il eut partagé la dernière coupe en signe d'union fraternelle, dit à un des assistants qu'il aimait : « Venez, mon frère, donnez-moi la paix. » Celui-ci, qui avait déjà le cœur serré, ne put retenir sa douleur, et fit entendre un grand cri ; les autres s'écrièrent aussi, laissant échapper leur plainte avec des larmes. Le saint pape les regardait d'un visage serein ; il les en reprit, et mettant les mains sur la tête du premier, il dit en souriant : « Tout ceci, mon frère, me sera avantageux : séchez vos larmes, réjouissez-vous plutôt avec moi de ce que je suis trouvé digne de souffrir pour Notre-Seigneur. » Celui-ci répondit : « Dieu le sait, serviteur de Jésus-Christ, je me réjouis de la gloire qu'il vous prépare, mais je m'afflige de la perte de tant d'autres. »

Saint Martin, que n'avaient pu abattre ni les fatigues d'un long voyage, ni les souffrances de la maladie, ni les traitements les plus ignominieux et les plus cruels, n'eut pas à endurer longtemps son exil, où le pain même vint à lui manquer. Il mourut la même année 655 et le 16 du mois de septembre.

Le patriarche Paul mourut d'une autre manière, l'âme

déchirée de remords (654), et Pyrrhus, rentré dans Constantinople et remonté sur son siége, le suivit six mois après au jugement de Dieu.

L'abbé Maxime de Chrysopolis avait réduit le monothélite Pyrrhus au silence dans une conférence fameuse, lorsque ce patriarche déposé s'était rendu en Occident. Maxime, issu d'une famille noble de Constantinople, passait pour l'homme le plus érudit de son temps. Sa science et son éloquence étaient égales à sa modestie, à sa douceur et à sa piété. Dans son entretien sur la religion avec Pyrrhus, en présence de plusieurs évêques, ce saint abbé finit par amener la conversation sur la volonté humaine de Jésus-Christ. Sans une volonté humaine, capable de résistance, dit-il à son antagoniste, il ne peut être question de l'obéissance que le Christ a témoignée comme homme, et par laquelle, nouvel Adam, il a expié la désobéissance du premier Adam. La rédemption, ajoute Maxime, ne devait point détruire le *libre arbitre* de l'homme, mais seulement ne pas laisser subsister la volonté *propre* de l'homme, ou la personnalité humaine, chose incompréhensible si, en Jésus-Christ, la volonté humaine eût été absorbée par la volonté divine (1). Suivant les monothélites, le Christ s'était simplement approprié une volonté humaine, et s'était plié aux sentiments humains, comme un ami compatit aux douleurs de son ami. Pyrrhus, confondu et prêt à rétracter ses erreurs, demanda la permission de se rendre à Rome, fut accueilli avec bonté par le pape Théodore, qui le traita comme évêque et lui remit même de l'argent pour faire des largesses au peuple. Mais Pyrrhus, dès qu'il fut à Ravenne, oublia ses promesses, revint à son vomissement, c'est-à-dire à l'hérésie, et fut solennellement anathématisé par le pontife romain. Saint Maxime, qui avait pris tant de part au concile de Rome tenu par Martin Ier, fut associé aux tribulations de ce saint pape. Conduit à Constantinople où il subit une longue captivité, il fut battu de verges et eut enfin la langue arrachée. Il mourut martyrisé le 13 août 662. Les

(1) *Hist. de l'Église*, par Moehler, I, 496.

deux Anastase, ses compagnons, moururent dans les mêmes tourments (1).

Parmi les défenseurs de la foi catholique contre le monothélisme, il faut compter encore saint Jean Maron, qui a légué à la nation des Maronites le noble héritage de ses vertus et de sa doctrine. Il naquit, dans le milieu du septième siècle ; et après de fortes études, entreprises à Antioche et poursuivies à Constantinople, il entra dans le couvent de saint Maron, où il prit l'habit religieux, et travailla par la prédication et par la composition de savants ouvrages à la réfutation des novateurs. Il écrivit, sous le titre de *Livre de la foi*, une épître, qu'il adressa aux habitants du Liban ; il sut y réunir tous les raisonnements philosophiques et théologiques, ainsi que les témoignages les plus clairs, tirés des Pères de l'Église, sur les principaux mystères de la foi, et sur les articles combattus par les hérétiques de son temps. Il fit également paraître le *Livre contre les Nestoriens*, et le *Livre contre ceux qui prétendent qu'il n'y a qu'une seule nature en Jésus-Christ*. De plus il exposa, dans son livre *du sacerdoce*, les obligations des prêtres et leurs fonctions et dans les deux livres *De la Liturgie*, et *Des prières de la messe*, le sens des paroles et des cérémonies d'où il tira une réfutation nouvelle des hérétiques, et la condamnation de leurs erreurs et de leurs abus. Le pays de Syrie était alors troublé par les intrigues des eutychiens et des monothélites, en même temps qu'il était livré à la merci des Musulmans. C'est en ces circonstances, que saint Jean Maron fut d'abord nommé légat du Saint-Siége et évêque de Batroun, petite ville située au pied du Liban, entre Tripoli et Beyrouth. Il fut ensuite choisi pour remplir le siége d'Antioche, que Théophane avait laissé vacant, en 686, sans avoir pu réparer, en si peu de temps, les maux et les scandales causés par Macaire, son prédécesseur. Le nouveau patriarche ramena dans la voie ceux qui s'étaient égarés, affermit les faibles, consola les per-

(1) *Hist. générale* de M. l'abbé Darras, t. XVI. 129.

sécutés, et se montra comme la providence des orphelins et des pauvres.

Les disciples de saint Jean Maron prirent position dans tout le pays, depuis Jérusalem jusqu'à Antioche, et animés par les paroles de leur maître, ils se réunirent courageusement pour se défendre contre les excursions des Arabes. Ils attaquèrent ces derniers avec un tel acharnement, qu'ils les forcèrent à leur expédition contre Constantinople, en 676, et méritèrent le nom qu'ils ont conservé, d'*Audacieux du Liban*. Dès cette époque, c'est-à-dire, dès les comencements de la domination des Arabes, les Maronites avaient leurs émirs, qui avaient été d'un grand secours à l'empereur Héraclius, dans son expédition contre les Perses. Mais, au milieu des querelles du monothélisme, Justinien II, le protecteur de cette grande hérésie, ne voyait plus que des adversaires dans les Maronites, fidèles à l'Église romaine. Pendant que Justinien envoyait ses soldats à Rome pour se saisir du pape Sergius et l'amener prisonnier à Constantinople, il envoyait, d'un autre côté, en 694, d'autres soldats pour se saisir, dans le Liban, du patriarche Jean Maron et disperser les Maronites. Les soldats commencèrent par détruire le couvent de saint Maron sur l'Oronte ; ils y massacrèrent environ cinq cents moines, et détruisirent toutes les fermes et dépendances du couvent, qui avaient été construites par les premiers disciples de saint Maron. Mais la divine Providence permit qu'au moment même de cette expédition, Justinien II, qui semblait sur le point de jouir de son triomphe dans Constantinople, fut détrôné par Léonce, un de ses officiers, qui lui coupa le nez, et le fit ainsi surnommer *Rhinotmète*. Les Maronites, délivrés par le nouvel empereur, prirent les armes contre les troupes de Justinien, qu'ils dispersèrent, en tuant leur chef, et bénirent Dieu de leur victoire.

Saint Jean Maron mourut en 707, et son tombeau a été glorifié par de nombreux miracles. Le plus grand de tous est la formation et la conservation du peuple maronite dans la vraie foi, où nous le voyons se maintenir pendant quatorze siècles, toujours uni à l'Église romaine, au milieu de

toutes les séductions de l'infidélité et de l'hérésie, semblable à un lis au milieu des épines, comme nous le représente Mgr Debs, leur récent historien.

Les papes qui succédèrent à saint Martin eurent à défendre la foi catholique contre l'erreur monothélite, qui persévérait sur le siége de Constantinople. Lorsque Martin fut emmené en exil, l'exarque impérial, sur l'ordre de Constant, avait demandé que l'on choisit un nouveau pape. Mais le clergé de Rome ne voulut pas accepter cette proposition, et chercha du moins à temporiser. Enfin le 8 septembre 654, les Romains élurent pour souverain pontife Eugène Ier homme intelligent et orthodoxe, issu d'une famille distinguée de la ville. Ils se décidèrent à faire cette élection, après avoir lutté une année entière, dans la crainte que fatigué d'un plus long délai l'empereur ne mit sur le Saint-Siége un évêque monothélite. Saint Martin consentit à cette élection, lorsqu'il en reçut la nouvelle et qu'il en connut les motifs ; et dans sa dernière lettre, il crut devoir recommander à la divine Providence l'Église romaine et surtout le pasteur, qui la gouvernait alors; quoiqu'il eût blâmé, en soi, un tel mode d'élection, comme on le voit par une de ses lettres, antérieure au fait dont nous parlons. Le pape Eugène, rempli de mansuétude, libéral envers les pauvres et affable envers tous, ne s'en montra pas moins ferme à l'égard des hérétiques. Le nouveau patriarche de Constantinople, Pierre, lui adressa une lettre synodique, où il affectait, malgré la définition du concile de Latran, de ne pas reconnaître deux volontés ni deux opérations en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette conduite indigna le clergé et le peuple de Rome ; la lettre du patriarche fut conspuée, et comme le pape célébrait les saints mystères dans la basilique de Sainte-Marie *ad præsepe*, l'assemblée ne laissa point sortir le pontife avant qu'il eût donné l'assurance, qu'il n'admettrait jamais une pareille lettre comme un témoignage de la communion à la foi catholique. Ainsi parle le *Liber pontificalis*, qui place la mort de ce pape en juin 657.

Vitalien lui fut donné pour successeur. Sous son ponti-

ficat, l'empereur Constant, le meurtrier de saint Martin, se rendit à Rome, où il fit plus de mal que n'en avaient fait les barbares eux-mêmes, si l'on en croit les annales du temps. Après avoir dépouillé les sanctuaires, que les armées d'Alaric et de Genséric avaient respectés, le tyran s'en alla en Sicile, à Syracuse, où il fut assassiné par un de ses officiers. Vitalien gouverna l'Église avec bonheur, pendant près de quinze ans, envoya des missionnaires en Angleterre, avec la prédilection que les papes ont toujours eue pour l'*île des saints*, et célébra plusieurs conciles. Il réforma le chant ecclésiastique : c'est à cette époque que l'usage des orgues s'introduisit dans les églises. Le trait le plus remarquable que l'histoire ait conservé de son long pontificat, est la vigueur avec laquelle il résista à Marc, archevêque de Ravenne. Ce prélat refusait de se soumettre à la juridiction du Saint-Siége ; il avait même obtenu de l'empereur Constant un diplôme, qui le confirmait dans cette disposition schismatique. Vitalien excommunia, en 666, l'archevêque, qui eut la témérité de lui rendre la pareille. Ce schisme dura jusqu'en 676. Le pape était mort en 672.

Il eut pour successeur Adéodat ou Dieudonné II ; Donus ou Domnus occupa ensuite le siége pontifical, et n'eut que le temps de préparer les voies au sixième concile œcuménique, qui fut tenu sous le pape Agathon.

41. **Le sixième concile œcuménique et la condamnation du monothélisme.** — Le sixième concile, en faisant triompher la foi, nous donnera une nouvelle preuve que la *ruse* et l'*audace* ne peuvent rien contre l'Église, et que l'*opiniâtreté* de l'hérésie ne nuit qu'à ses partisans.

L'*opiniâtreté* fut un des caractères les plus saillants du monothélisme, comme il est facile de le prouver par les circonstances mêmes qui donnèrent naissance à cette hérésie et par celles qui accompagnèrent et suivirent sa condamnation. Nous avons déjà remarqué que cette erreur n'était pas autre chose que l'hérésie réchauffée d'Eutychès, *première preuve* de son *obstination*. La seconde preuve nous est offerte par les principaux traits du sixième concile œcuménique, qu'il nous suffira de relever en passant.

Constant, devenu odieux par sa tyrannie, paya de sa tête sa propre cruauté et fut assassiné en 668, comme nous l'avons déjà dit. Son fils et son successeur, Constantin Pogonat (ou le barbu), ayant assuré par ses victoires le repos de l'empire, s'occupa de calmer les agitations de l'Église.

Il écrivit au pape Domnus, et lui demanda des hommes *sages et instruits*, pour conférer avec les patriarches orientaux dans une assemblée d'évêques, aussi nombreuse que le permettait le malheur des temps. La lettre de ce prince si bien intentionné trouva un nouveau pontife qui avait succédé à Domnus, le pape Agathon. Ce prudent et zélé chef de l'Église, prêt à se rendre au vœu du religieux empereur, commença par recueillir les témoignages authentiques et nombreux de la foi de l'Occident, fit souscrire aux évêques les actes des conciles tenus à Rome par le pape saint Martin, réunit lui-même un concile de cent vingt-cinq évêques, y fit nommer des légats pour être envoyés à Constantinople, et leur remit deux lettres à l'empereur, l'une *synodale*, au nom du concile romain, et l'*autre en son nom* propre, dans laquelle il expose au long la doctrine catholique, notamment sur l'article des *deux volontés* et des *deux opérations*. Cette lettre, remarquable par un ton simple et paternel, proclame que la *vraie* règle de la *foi* est moins dans la *science parfaite* des écritures, que dans la tradition conservée fidèlement par les Pères : « Au milieu de l'agitation de nos provinces, dit le pape Agathon, nous sommes réduits à gagner la nourriture de chaque jour par le travail de nos mains. Il ne nous reste d'autre bien que la foi, dont nous conservons soigneusement le dépôt, tel qu'il nous a été transmis par nos prédécesseurs, des mains des Apôtres, par les cinq vénérables conciles, et par l'organe des Pères de l'Église. »

Le concile s'ouvrit à Constantinople, le 7 novembre 680, sous la présidence des trois légats du siége apostolique, dans une des pièces du palais, dite la salle du dôme. Constantin assista aux onze premières séances et à la dix-huitième et dernière ; il est qualifié dans les actes du titre de *président* de l'assemblée, non comme juge de la foi, mais

comme défenseur des canons et le protecteur des délibérations (1). La parole, qu'on lui voit prendre dans le concile ne peut même avoir d'autre signification, et il n'abusa pas de cette concession faite à sa piété.

Les quatre premières sessions furent comme la préparation des travaux du concile, et se passèrent à entendre la lecture de beaucoup de pièces constatant la tradition catholique par les conciles antérieurs et les pères, surtout par le concile de Chalcédoine, et l'autorité de saint Léon. Dès la première session, Macaire d'Antioche, le plus acharné partisan du monothélisme, et deux évêques du patriarcat de Constantinople, dirent qu'ils professaient ce que leur avaient enseigné les conciles œcuméniques et Honorius, pape de l'ancienne Rome, et, sur leur demande, on apporta les actes de ces conciles, où ils se faisaient fort de trouver des arguments en faveur de leur opinion. On lut les actes du concile d'Ephèse, et Macaire ayant allégué à l'appui de son hérésie ces paroles d'une lettre de saint Cyrille à Théodose : « La volonté de Jésus-Christ est toute-puissante », il ne fut pas difficile aux légats de montrer qu'il ne s'agissait en cet endroit que de la volonté divine, et que saint Cyrille ne décidait rien sur le nombre des volontés en Jésus-Christ.

En tête des actes du deuxième concile de Constantinople, se trouvait une lettre de Mennas à Vigile sur l'unité de volonté en Jésus-Christ. Les légats s'écrièrent en se levant : « Seigneur, ce recueil est falsifié et la lettre supposée ». On examina le livre et on découvrit que la pagination commençait au quatrième rouleau, que les trois premiers avaient été surajoutés, et que l'écriture en était différente de celle des autres pièces. A la septième session du même concile, on avait encore inséré deux livres, sous le nom du pape Vigile : l'un adressé à l'empereur Justinien, l'autre à l'impératrice Théodora, où se lisaient ces paroles : « Anathème à Théodore de Mopsueste, qui ne confesse pas que Jésus-

(1) Præsidente piissimo et Christo amabili magno imperatore Constantino.

Christ est une hypostase, une personne, une opération (1).» Les légats découvrirent et prouvèrent la falsification et enlevèrent aux monothélites un de leurs plus familiers subterfuges dans la défense de leur hérésie. Enfin, les deux lettres du pape Agathon, lues dans la quatrième session, qui se tint le 15 novembre, exposèrent l'état de la question et achevèrent de fixer les esprits.

La lutte s'engagea dans les sessions suivantes, où Macaire d'Antioche produisit plusieurs recueils de passages des Pères, par lesquels il prétendait prouver que Jésus-Christ n'a *qu'une volonté*, qui est celle du Père et du Saint-Esprit. Les légats représentèrent que de ces passages, les uns se rapportaient à la volonté unique de la Trinité, et les autres, relatifs à l'incarnation, avaient été tronqués et altérés ; ce dont il était facile de se convaincre par l'inspection des originaux (cinquième et sixième actions). Des citations plus sûres apportées par les légats établirent d'une manière irréfragable la doctrine des *deux opérations* et des *deux volontés* (septième action). Georges, patriarche de Constantinople, ayant comparé de bonne foi, sur des exemplaires authentiques, les témoignages allégués par le pape Agathon, demeura convaincu de la fausseté du monothélisme, et n'attendit pas à en faire l'abjuration en pleine séance (huitième action), exemple qui entraîna plusieurs autres évêques ses suffragants, et ne servit qu'à rendre plus manifeste l'obstination de Macaire.

De joyeuses acclamations accompagnèrent le retour de Georges : « Longues années à Agathon, le pape orthodoxe de Rome ! Longues années à Georges, le patriarche orthodoxe ! » Macaire, solennellement interpellé par le concile, répondit avec cet accent opiniâtre que l'hérésie seule connaît : « qu'il aimerait mieux être coupé en morceaux et jeté à la mer que d'admettre la doctrine des deux volontés et des deux énergies naturelles (1). » Il poussa même l'impudence

(1) *Somme des Conciles*, par l'abbé Guyot, I, 305.

(2) « Non dico *duas* naturales *voluntates*, aut *duas operationes* naturales in Incarnationis dispensatione D. N. Jesu Christi, nec si « membratim incidar et mittar in mare. »

jusqu'à se proclamer nettement faussaire et interpolateur pour le besoin de sa cause. Les Pères n'y tinrent plus et lui lancèrent les plus terribles anathèmes : « Anathème au nouveau Dioscore ! Qu'il soit déposé de l'épiscopat ! Hors d'ici le nouveau Dioscore ! Années de malheur au nouvel Apollinaire ! Qu'on lui arrache son pallium (1) ! » Basile de Crète arracha le pallium à l'hérétique qui après la huitième session, ne reparut plus au concile, et laissa le soin à son disciple, le moine Etienne, d'opposer une dernière résistance dans la neuvième session. Celui-ci fut chassé, dépouillé comme son maître de toute dignité et fonction sacerdotale, après un nouvel examen de tous les extraits allégués par ces faux docteurs, et des preuves notoires de l'altération qu'il leur avait fait subir.

Ce premier débat terminé, on voulut extirper jusqu'à la racine du mal, et poursuivre l'hérésie jusque dans ses premiers auteurs. Après avoir mis en regard de la lettre de saint Sophrone à Sergius, quelques écrits qui restaient encore de Macaire et qui ne furent pas épargnés (neuvième action), il fallut arriver aux fameuses lettres de Sergius lui-même et aux réponses d'Honorius (douzième action). L'infortuné pontife, compromis malgré lui par l'abus qu'on avait fait d'une concession équivoque, fut enveloppé dans la condamnation. Nous lisons ces anathèmes, où se trouve mêlé le nom d'Honorius, dans la douzième session ou action du concile (collection de Labbe), ils sont répétés dans la seizième et la dix-huitième, au milieu des acclamations publiques, dans la lettre synodale adressée au pape Agathon, et dans celle de l'empereur.

Quelques incidents, nouvelle preuve de l'opiniâtreté monothélite, occupèrent les dernières sessions (quinzième et seizième action). Un moine, nommé Polychrone, digne de soutenir la cause d'Etienne ou de Macaire, fut sommé d'expliquer sa croyance. « Je le ferai, dit-il, non en paroles,

(1) « Novo Dioscoro anathema ! Hujusmodi disponatur ! Novum « Dioscorum foras mitte ! Novo Apollinario malos annos !... Nudatur « circumposito ei pallio ! »

mais en actes, » Il déclara qu'il n'admettait *qu'une volonté* et *une opération* théandrique, et s'offrit de confirmer cette vérité par la résurrection d'un mort, sur lequel il mettrait sa profession de foi. Le mort apporté devant les Pères ne ressuscita point, et le moine obstiné fut anathématisé et déposé du sacerdoce (1). Enfin un prêtre d'Apamée, du nom de Constantin, crut proposer un moyen de conciliation, par un expédient qui ne réussit guère mieux que celui de Polychrone. Il s'agissait de dire que le Christ avait eu sans doute une *volonté humaine*, mais qu'il s'en était dépouillé à la mort, avec sa chair et par l'effusion de son sang, pour ne plus garder que la *volonté divine* après sa résurrection. Cette malheureuse distinction, qui ne faisait que changer la forme de l'hérésie, fit pleuvoir une nuée d'anathèmes sur le nouvel Apollinaire : « C'est l'enseignement d'Apollinaire, anathème à lui et à ses dogmes ! Anathème au nouveau manichéen ! Hors d'ici le manichéen ! Anathème à tous les hérétiques ! » Il fut chassé de l'assemblée.

Dans la dix-huitième et dernière session, fut souscrite la définition de foi dressée dans la session précédente. Après l'adhésion solennelle donnée par les Pères aux cinq conciles généraux et aux deux symboles, ou plutôt à l'unique profession de foi de Nicée et de Constantinople, il fut déclaré contre le monothélisme, d'après la lettre même du pape Agathon : « qu'il y a en Jésus-Christ *deux volontés naturelles*, distinctes, mais non contraires, et *deux opérations naturelles*, sans confusion et sans division. » Cent soixante-cinq évêques, et les légats à leur tête, souscrivirent cette définition. Ils attestèrent à Constantin qu'elle avait été publiée de leur plein et unanime consentement. « Prince, lui dirent-ils dans une harangue, signée de tous, l'ancienne Rome vous a offert une confession de foi écrite par Dieu même, et une lettre de l'Occident a ramené le jour de la vérité ; l'encre

(1) Guyot, *Somme des conciles*, I, 316.

y paraissait, mais Pierre parlait par Agathon (1). »

Telle fut l'issue du sixième concile œcuménique, le troisième de Constantinople, l'un des plus intéressants et des plus célèbres, tenu sous le pape Agathon, et qui fut confirmé par Léon II, son successeur.

42. **La condamnation du pape Honorius et les actes du sixième concile œcuménique.** — La mémoire d'Honorius, flétrie dans ce concile, a donné lieu d'examiner l'authenticité de ces actes. Les savants cardinaux Baronius et Bellarmin soutiennent qu'ils ont été corrompus, et ne craignent pas d'attribuer cette interpolation à Théodore, patriarche de Constantinople. Anastase le bibliothécaire rapporte que ce Théodore fut condamné comme hérétique ; or, il n'est pas dit un seul mot de ce patriarche dans les actes, tels qu'ils nous sont parvenus. Déposé, puis rétabli après la mort de Georges, il aura effacé son nom, et l'aura remplacé par celui d'Honorius dans l'original du concile, avant qu'on en tirât des copies, pour les envoyer aux grands siéges de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche (2). Mais cette explication historique, toute ingénieuse qu'elle paraît, ou même vraisemblable à la suite des interpolations de Sergius et de Macaire, ne repose que sur des conjectures, et non sur des preuves solides. La substitution du nom d'Honorius à celui de Théodore, dans l'*original* des actes, n'aurait servi de rien, si les copies ne lui eussent été conformes ; les *actes* du concile portent eux-mêmes (session dix-huitième) qu'un exemplaire fut remis *immédiatement* à chacun des cinq patriarches, exemplaire authentique sans doute, que les légats emportèrent à Rome, et purent examiner à loisir. Cet exemplaire romain devait renfermer la condamnation d'Honorius, puisque cette condamnation est rappelée dans la lettre du pape Léon II à l'empereur Constantin et aux évêques d'Espagne, à moins que ce second

(1) « Omnes ita credimus, una fides ; omnes id ipsum sentimus, omnes « consentientes et amplectentes subscripsimus ; orthodoxe omnes cre- « dimus ; hæc est fides apostolorum, hæc est fides Patrum, hæc est fides « orthodoxorum. »

(2) *Somme des conciles*, par l'abbé Guyot.

document n'ait été lui-même interpolé, ainsi que Baronius le prétend, afin de soutenir sa thèse. La troisième difficulté est de réduire à néant la nouvelle condamnation d'Honorius, qui se trouve inscrite dans le septième concile œcuménique, tenu contre les iconoclastes, condamnation répétée dans le huitième concile, tenu contre Photius. Le témoignage du savant et vénérable Bède, au septième siècle, celui d'Anastase le bibliothécaire et d'Adon de Vienne s'ajoutent aux témoignages précédents pour affirmer le même fait. Baronius allègue en faveur de son opinion le *silence* des légats, qui n'essaient pas même de soustraire Honorius à la flétrissure qu'on lui inflige, et l'*absence* du nom de Théodore dans la liste des hérétiques condamnés, malgré son attachement au monothélisme. Le premier argument *négatif* tombe devant le fait *positif* de la condamnation inscrite en toutes lettres et à plusieurs reprises; condamnation amenée par les circonstances et la participation du chef de l'Église à l'erreur ; et si l'on ne voit aucune trace de réclamation de la part des légats, c'est qu'étant mieux à même que personne d'apprécier les faits ou les dispositions des esprits dans le concile, ils ont jugé la mesure aussi sage pour le bien de l'Église que la réclamation leur a paru inutile en faveur du pape.

Quelques-uns expliquent le silence et la circonspection des légats au sujet du pape Honorius, en cherchant à établir, par le rapprochement des dates, que la condamnation de ce pape fut prononcée durant une vacance du Saint-Siége et à la mort d'Agathon. Les légats, dépourvus d'instructions nécessaires pour une circonstance aussi grave qu'imprévue, auraient pris le seul parti qui leur restait, de laisser faire sans rien dire (1).

Le second argument ne va guère au delà d'une simple présomption ; Anastase le bibliothécaire accuse, il est vrai, Théodore de monothélisme, mais non de falsification, puisqu'il admet la condamnation d'Honorius. Si Théodore a pu

(1) *Honorius et l'infaillibilité du pape*, par le P. Colombier, mars 1870 : *Etudes littéraires*.

être épargné dans le sixième concile, malgré la sévérité déployée contre tous les monothélites, il faut remarquer que la condamnation de ce patriarche, absent de Constantinople au moment du concile, n'aurait point atteint le but que se proposaient les pères : ils ne voulaient et ne devaient nommer que les patriarches déjà *morts* dans l'hérésie, afin de flétrir leur mémoire, ou ceux qui, étant *vivants*, donnaient comme Macaire des preuves de leur obstination dans l'erreur. Théodore, éloigné du concile, ne pouvait être condamné sans être entendu et sans que son opiniâtreté fût constatée ; du reste, son rétablissement sur le siége de Constantinople fait assez présumer son retour à la foi. Enfin, la prétendue interpolation n'aurait pu être faite quelques mois seulement après le concile, comme cherche à l'établir Baronius, puisque le patriarche Georges, auquel succéda Théodore, vivait encore trois ans après la tenue de ce concile, et n'aurait pas manqué de découvrir la fraude.

L'opinion qui paraît la plus probable et sans doute aussi la plus commune est celle qui admet la condamnation d'Honorius, comme *fauteur* de l'hérésie, mais non comme *hérétique formel*, en imputant au pontife un défaut de vigilance ou de prévoyance, qui le rendait responsable aux yeux de l'Église de l'abus qu'on fit de ses lettres.

« Le sixième concile, dit le R. P. Dom Guéranger (1), en flétrissant l'acte d'Honorius donne une leçon solennelle aux pasteurs des âmes qui se laissent influencer par des considérations humaines et personnelles dans les questions de la foi ; mais on n'a pas pour cela le droit de placer Honorius parmi les hérétiques. Ce concile qui n'est complet qu'avec la lettre confirmatoire de saint Léon II, l'inscrivit seulement parmi ceux qui, en demeurant orthodoxes dans leur pensée et dans leurs écrits, ont le tort d'exposer la pureté de la foi par leur silence, lorsque leur devoir est de la proclamer et de la défendre. Le Saint-Siége adhéra, avec la

(1) *Monarchie pontific.*, p. 117.

précision romaine, à cette sévère sentence ; mais il était si évident qu'Honorius n'avait pas enseigné l'Église dans cette lettre particulière, où il cherchait même à écarter toute idée d'une définition comme intempestive, qu'il a fallu être au temps de la controverse gallicane, pour qu'un argument tel quel ait surgi de là contre l'infaillibilité du pontife romain. Les papes ont pris acte de la condamnation d'Honorius, sans pour cela renoncer le moins du monde à la prérogative que Jésus-Christ leur a conférée en saint Pierre, d'enseigner avec infaillibilité l'Église universelle. Il y a mieux : durant plusieurs siècles, ils ne montaient sur la chaire apostolique qu'après avoir prononcé un anathème dans lequel se trouvait compris le nom de leur prédécesseur Honorius. »

Les lettres que nous avons d'Honorius ne sont point opposées à la vraie doctrine, puisqu'il ne donne aucune définition, et ne fait que taire un point de doctrine, en exprimant sa pensée sur un autre tel qu'on le lui propose. Mais ce silence seul et cette conduite équivoque ont été blâmés par le concile et par le successeur d'Honorius, comme indignes du siége apostolique (1), dit le concile. Et le pape saint Léon II, acceptant la condamnation d'Honorius, lui reproche « d'avoir fomenté par sa négligence la flamme de l'hérésie, au lieu de l'éteindre à sa naissance, comme il convenait à l'autorité apostolique (2). » La qualification d'*hérétique*, donnée à Honorius par le concile, ne désigne pas toujours un homme attaché à l'erreur dans le sens rigoureux du mot, mais un simple *fauteur* de l'hérésie, selon l'interprétation du concile lui-même. Ces conclusions sur l'orthodoxie personnelle du pape Honorius et sur les véritables causes de la censure portée contre sa négligence,

(1) « Quia in omnibus ejus (Sergii) mentem secutus est, et impia dogmata confirmavit. »

(2) « Nec non et Honorium, qui hanc apostolicam Ecclesiam non apostolicæ traditionis doctrina lustravit, sed profana proditione immaculatam maculari permisit... Qui flammam hæretici dogmatis, non ut decuit apostolicam auctoritatem, incipientem extinxit, sed negligendo confovit. »

sont résumées par Mgr Manning, avec autant de précision que de sûreté, dans son *histoire du concile du Vatican*: 1° Honorius n'a défini de doctrine d'aucune sorte ; 2° il a défendu de faire une définition nouvelle ; 3° sa faute a précisément consisté dans cette omission d'exercer son autorité apostolique, faute pour laquelle il a pu être justement censuré ; 4° ses deux lettres sont intrinsèquement orthodoxes, quoique d'après le langage usuel, il ait écrit comme il était habituel de le faire, avant la condamnation du monothélisme, et non comme il devint nécessaire de le faire après cette condamnation. C'est commettre un anachronisme et une injustice de censurer son langage, qui était le langage usité avant cette condamnation, comme il eut été juste de le censurer après que la condamnation fut portée.

43. **Justinien II, le concile quini-sexte et le célibat ecclésiastique en Orient.** — La protection que Constantin Pogonat prêta au sixième concile était une mesure de *prudence* autant que de *justice* et contrastait avec la conduite des autres empereurs, que nous avons vus et que nous verrons encore tyranniser l'Église, en voulant influer sur ses délibérations, ou même contrarier ses décrets, au lieu de donner un appui intelligent à la discipline et à la foi qu'ils devaient accepter les premiers. Les prétentions de Justinien II, qui reprit sans tarder une opposition violente contre Rome, vont nous conduire à l'hérésie des iconoclastes comme s'il s'agissait d'un système formé d'avance pour rompre prochainement avec l'unité catholique.

Justinien, il est vrai, appuya de son autorité les actes du sixième concile (1), mais les évêques orientaux ayant jugé à propos de suppléer aux cinquième et sixième conciles qui n'avaient pas fait de règlements de discipline, s'assemblèrent de nouveau vers l'an 692, au nombre de deux cent onze environ, dans la même salle du Dôme, *in Trullo*, où s'était tenu le concile précédent, et dressèrent tout un corps de discipline en cent deux canons. Les Occidentaux n'y furent

(1) Blanc, ibid., p. 375.

point appelés et si les apocrisiaires du pape à Constantinople y souscrivirent, comme le veut Anastase, ils ne le firent en vertu d'aucune délégation spéciale pour cet objet. Par cette raison, le concile quini-sexte ou *in Trullo* ainsi qu'on l'appela, devait déplaire à Rome. Il choqua encore les Latins dans plusieurs articles contraires à la discipline reçue de tout temps dans l'Église d'Occident. Nous parlons surtout du canon treizième qui permet aux prêtres, diacres et sous-diacres mariés avant leur ordination de cohabiter avec leurs femmes, ce qui était formellement contraire au célibat tel qu'il était pratiqué dans l'Église latine. Aussi le pape Sergius refusa constamment de signer et confirmer le concile des Grecs, malgré les instances et les menaces de Justinien. Le prince irrité voulut faire enlever Sergius par son grand écuyer, le protospathaire Zacharie, mais toute la milice, même celle de Ravenne, accourut à Rome pour défendre le pontife. Zacharie, protégé par Sergius et redevable de la vie à celui qu'il poursuivait, se rembarqua honteusement pour aller dire à l'empereur grec que le pape était plus puissant que lui en Italie (693). Le pape Jean VI fut l'objet d'une persécution semblable, dirigée par une autre main, et qui se termina également par la honte et l'impuissance forcée du persécuteur sauvé par sa victime. Jean VII, pressé par Justinien qui venait de rentrer à Constantinople, paraît avoir renvoyé les canons des Grecs sans y avoir joint ni approbation ni improbation (707). Encouragé par ce succès négatif, qui n'était pas une assez forte victoire, l'empereur voulut exercer une action plus directe sur l'esprit du successeur de Jean VII. Il força de venir à Byzance le pape Constantin, et celui-ci, environné des plus grands honneurs pendant son voyage, eut à soutenir dans le palais une lutte corps à corps avec Justinien II, lutte sur laquelle nous ne possédons malheureusement aucun détail. On suppose seulement que le pape fit une distinction sur les actes du concile *in Trullo*, qu'il en condamna une partie et approuva le reste. Ce qu'il faut remarquer seulement, c'est que dans ce voyage, Constantin Ier eut pour secrétaire Grégoire II lui-même, qui, sous le règne suivant, était destiné non-seule-

ment à rétablir dans toute sa plénitude l'autorité spirituelle de l'Église, mais encore à soustraire pour toujours la puissance temporelle des papes à l'autorité des empereurs de Constantinople (1). Quelques mois après le départ de Constantin, Justinien périt victime d'une révolte que sa cruauté avait provoquée et qui lui donna pour successeur Bardane, qu'on appela Philippique. Nous ne dirons rien de la guerre ouverte que ce dernier empereur monothélite fit au sixième concile. L'hérésie des iconoclastes fournit des traits plus frappants encore de la manie dogmatique et de la violence que ces théologiens couronnés apportaient dans leurs discussions, en s'érigeant au-dessus du pape et des conciles, comme juges suprêmes de la foi.

44. **L'hérésie des iconoclastes.** — II. Sans entrer dans le détail historique de l'hérésie iconoclaste, il nous suffira de relever trois principaux traits qui s'y rencontrent: c'est 1° l'ignorance des hérétiques, 2° l'acharnement de la lutte qui s'établit entre le pouvoir impérial et le sentiment de la multitude, 3° la suprématie des pontifes romains qui domine ces longs et sanglants débats.

45. **Origine de cette hérésie, ignorance des iconoclastes.** — 1° Ignorance ou fausse science des iconoclastes. La preuve que nous en alléguons se trouve dans la *nature* même de cette erreur, dans le simple récit de son *origine* et dans le *vandalisme* de ses procédés.

Cette erreur, en effet, repose tout d'abord sur l'ignorance du mystère de l'Incarnation et sur une confusion grossière d'un culte légitime et modéré avec la superstitieuse idolâtrie. La notion claire de l'Homme-Dieu se faisant notre médiateur et communiquant par son propre sacrifice toute efficacité aux prières des saints ; la distinction du culte absolu et du culte relatif, enfin l'utilité de se mettre vivement sous les yeux l'exemple stimulant des plus sublimes vertus font disparaître tous ces nuages amassés par une aveugle prévention. Les plus anciens monuments du christianisme attestent cette vieille croyance, dont les cata-

(1) Lenormant, t. II, p. 208.

combes recèlent les premiers vestiges ; et si pendant les trois siècles de persécution les ouvrages de peinture et de sculpture se montrent plus rares, le *malheur* des temps et la *prudence* de l'Église expliquent facilement comment on évitait de produire tout à coup ce qui tenait à la pompe extérieure du culte, afin de ne pas exposer nos mystères à la dérision des impies.

Mais, avec la propagation solennelle et universelle de la foi, le culte s'étendit et se déploya. Sans doute, la piété naïve des fidèles, et, si l'on veut, l'expansion trop vive de ces peuples d Orient laissa s'introduire des pratiques abusives, qui servaient de texte aux envieux sectaires pour formuler une accusation contre les vérités mêmes les plus élémentaires du christianisme. Ce fut surtout en Orient que les témoignages de vénération prirent un caractère mieux dessiné, tandis qu'en Occident on envisageait de préférence le côté instructif du culte des images. Dans la cinquième session du second concile de Nicée, un moine de l'Orient raconte, d'après son expérience personnelle, l'origine de la secte des iconoclastes (1). A l'en croire, dans les premières années du huitième siècle et fort peu de temps avant la persécution commencée par Léon III, dit l'Isaurien, un Juif vint trouver le calife Ommiade Jezid II, prince d'un caractère faible et d'une intelligence bornée, et, après avoir capté sa confiance par des opérations magiques, l'excita à détruire toutes les images dans son empire. Le calife enflammé d'un zèle d'ailleurs conforme à sa propre religion, oubliant les ménagements, dont jusqu'à lui les Ommiades avaient usé envers les chrétiens, décréta la proscription universelle des images et fit abattre tout ce qui restait de figures, soit sacrées, soit profanes, dans les villes de son empire. Par son ordre, l'on fit tomber ou l'on recouvrit d'une couche de chaux les peintures dans les églises des chrétiens. Peu à peu, l'opinion défavorable aux images, qui avait ainsi une origine privée et musulmane, pénétra parmi les chrétiens limitrophes de l'empire des khalifes. Constantin, évêque de

(1) Lenormant. t. II, p. 224.

Nacolie, en Phrygie, fut le premier à prêcher la doctrine des iconoclastes, et l'empereur Léon III, que la fortune militaire porta au trône dans les commencements du huitième siècle, homme grossier et sans lettres, après avoir dissimulé quelque temps ses véritables opinions par égard pour le clergé de Constantinople et surtout pour son vénérable chef, le patriarche Saint-Germain, finit par éclater et par proscrire toutes les images, qu'il voulait, à l'exemple des Juifs et des musulmans, faire considérer comme des idoles.

Les procédés employés par les hérétiques étaient en rapport avec ce que nous venons de dire sur l'origine de leur erreur. Nous ne citerons qu'un trait, qui appartient encore à Léon l'Isaurien.

Une bibliothèque considérable dépendait du palais de Constantinople (1). Cette bibliothèque renfermait plus de trente mille volumes, nombre fort considérable pour l'époque. L'administration en était confiée à un fonctionnaire nommé l'Œcuménique ou l'Universel ; il avait sous ses ordres douze professeurs chargés de donner des leçons dans l'enceinte de la bibliothèque. L'empereur fit beaucoup d'efforts pour amener à son opinion l'Œcuménique et les douze professeurs, mais ne pouvant en venir à bout, il les renferma avec leurs livres, et au moyen de fagots mis autour de l'édifice, il brûla livres, bibliothécaire et professeurs. Voilà l'esprit scientifique des iconoclastes !... Il serait facile de montrer par d'autres faits et par les écrits qui nous restent de ces hérétiques, si toutefois ils savaient écrire, que leur langage et leurs œuvres concordaient trop bien, en sorte que nous pouvons sans injustice taxer au moins d'*ignorance* ce retour à la barbarie. Mais l'*acharnement* et la cruauté viennent se joindre à l'ignorance ; nous n'indiquerons que sommairement les phases de la persécution.

46. **Progrès de l'hérésie des iconoclastes. Acharnement de la lutte et durée de la persécution. —** 2° Lutte du pouvoir impérial contre la foi instinctive des

(1) Voir Ch. Lenormant, ib., p. 234.

peuples. Les événements dont nous traitons en ce moment comprennent un espace de temps considérable (1). La persécution, à peine interrompue pendant quelques années, ne dura pas moins de cent seize ans. Depuis 726 qui est la date du premier décret de Léon III contre les images, jusqu'à l'année 842, qui vit se consommer la défaite des sectaires, on ne compte pas moins de quatre-vingt-dix ans de persécution. Les longs règnes de Léon III et de son fils Constantin Copronyme en furent remplis ; cette première persécution dura cinquante-quatre ans. Un court relâche et une première victoire des catholiques eurent lieu sous le règne de Constantin V et de sa mère l'Athénienne Irène, soit pendant le temps que Constantin V régna avec elle, soit durant les années où Irène, après la mort de son fils, resta seule sur le trône, c'est-à-dire en tout pendant vingt-deux ans. Le triomphe du catholicisme put sembler complet en 787, à l'issue du septième concile général, le second de Nicée, où furent condamnées et anathématisées les décisions d'un premier concile assemblé en 757 par Constantin Copronyme, sans la participation d'aucun légat du pape, ni d'aucun des patriarches de l'Orient, et sous l'influence exclusive du pouvoir impérial. Après la mort d'Irène, la proscription commença et fut de quarante ans, sous les règnes de Nicéphore, de Léon l'Arménien, de Michel le Bègue et de Théophile. Il y eut à peine deux années de répit sous le règne de Michel Ier, surnommé Curopalate ; enfin, ce fut une seconde impératrice qui mit un terme à la persécution de l'Église. Theodora, qui, de même qu'Irène, gouvernait l'empire au nom de son fils, replaça les évêques catholiques sur leurs siéges et rouvrit aux religieux la porte de leurs monastères.

La remarque importante que nous nous contenterons de faire sur cette vaste persécution, c'est que le christianisme qu'on s'efforçait d'arracher du cœur de la multitude, se réfugia principalement dans l'ordre monastique, après

(1) Ch. Lenormant, ib., p. 235.

la défection du clergé *séculier*, faussé violemment par l'intrusion des patriarches et l'usurpation des siéges épiscopaux.

47. **Martyre de saint Étienne d'Auxence.** — Le plus célèbre martyr du règne de Constantin Copronyme fut le saint abbé Étienne, ordinairement surnommé le jeune, pour le distinguer de saint Étienne, premier martyr. Vers la fin du conciliabule réuni par Constantin, l'empereur envoya le patrice Callixte, homme rusé, partisan déclaré de l'abolition des images, à Étienne, qui habitait le mont Auxence, pour le décider à signer les résolutions prises par l'assemblée. Mais Étienne déclara que le synode ayant émis une doctrine hérétique, il ne pouvait en aucune manière y adhérer : « Je ne veux pas attirer sur moi la malédiction du prophète, dit Étienne, en nommant doux ce qui est amer. Je suis prêt à mourir pour le culte des saintes images. Quand je n'aurais que cela de sang, ajouta-t-il en montrant le creux de sa main, je suis prêt à le répandre pour l'image de Jésus-Christ. » Il fut alors, sur l'ordre de l'empereur, enlevé de sa grotte par les soldats qui le portèrent dans le couvent situé au bas de la montagne. Les jeûnes l'avaient tellement affaibli, qu'il n'aurait pu de lui-même faire ce trajet. Il y fut enfermé avec les autres moines, et on le laissa six jours sans manger.

Ces indignes traitements n'étaient rien en comparaison des calomnies dont on s'efforça de charger Étienne. Deux faux témoins gagnés par Callixte à prix d'argent, accusèrent une pieuse veuve, nommée Anne, qui était une fille spirituelle d'Étienne et qui vivait dans le couvent au bas de la montagne d'Auxence, d'avoir entretenu avec le saint des relations coupables. Anne fut interrogée et même battue de verges, sans qu'on pût obtenir d'elle la moindre déposition contre l'abbé du monastère. L'empereur mit alors en jeu d'autres moyens, pour colorer d'un prétexte de justice la sentence de mort qu'il réservait à Étienne, et l'irritation contre les moines qu'il voulait faire partager au peuple. Animé d'une haine profonde contre tout l'ordre monastique, qu'il appelait un ordre de ténèbres, un ordre de maudits,

dont il ne voulait même pas prononcer le nom (αμνημόνευτοι), Constantin avait défendu de recevoir des novices. Un des officiers et des confidents de Constantin, nommé Georges Synclet, instruit de son rôle et envoyé par l'empereur, parvient à se glisser jusque dans le monastère. Il fait mine de vouloir échapper au spectacle des débauches qui souillent le palais impérial ; il demande au saint de lui donner l'habit monastique. Celui-ci, après un délai excusé par une trop juste défiance, finit par céder aux larmes de Synclet. Le nouveau moine, à peine admis comme autrefois le perfide Sinon, par ceux qu'il vient trahir, s'enfuit du couvent et se réfugie chez l'empereur. Une assemblée populaire est aussitôt convoquée par Copronyme qui crie vengeance contre les moines, livre au mépris l'habit monastique déchiré par le peuple, remet solennellement le glaive à Georges Synclet et lui rend ses bonnes grâces. Après avoir provoqué la fureur et les vociférations de la multitude, qui pense délivrer une victime du cloître, l'empereur met à profit les passions soulevées dans l'hippodrome ; il envoie un fort détachement de soldats au mont Saint-Auxence. Les disciples d'Étienne sont chassés, le couvent et l'église brûlés, le saint enlevé de sa cellule pour être battu et torturé de mille manières. On l'entraîne en exil à Proconnèse et le martyre commence pour lui. « Les uns le frappaient à coups de verge, les autres le poussaient sur les pentes rapides de cet endroit escarpé, d'autres déchiraient ses jambes avec des épines, d'autres lui crachaient à la face ; on lui cinglait des coups de badine à travers le visage, on se faisait un jouet de sa personne, et il y en avait qui le conduisaient en dansant à la mer, en tenant des branches de laurier ; et cependant on vomissait contre lui les noms d'*apostat*, d'*innommé*, de *ténébreux*. »

Dans l'île de Proconnèse, les moines, qui avaient été disséminés de part et d'autre, se réunirent autour du saint abbé Étienne, vécurent de la vie de communauté et prêchèrent au peuple le culte des images. Saint Étienne appuya lui-même sa prédication par une foule de miracles : un aveugle vint le trouver, et le pria de le guérir. « Avez-

vous la foi? répondit le saint abbé. Honorez-vous les images de Jésus-Christ, de sa mère et des saints? Croyez-vous en Dieu qui guérit même par les images?» — « Je crois, répondit l'aveugle, et j'honore les images. » — « Au nom du Seigneur Jésus-Christ, qui a guéri l'aveugle, et que tu adores en son image, regarde le soleil sans empêchement.» Aussitôt ses yeux furent ouverts, et il s'en alla louant Dieu et transporté de joie. Un possédé fut guéri de la même manière. Une femme noble d'Héraclée en Thrace, affligée depuis sept ans d'une perte de sang, dut sa guérison au culte des images, à la prière d'Étienne et au signe de croix qu'il fit sur elle.

Au bout de deux ans, Étienne fut de nouveau renvoyé à Constantinople, les pieds et les mains liés. Copronyme voulut l'interroger lui-même, et, s'étant assis entre deux de ses principaux officiers, il fit amener le saint sur la terrasse du Phare. En s'y rendant, le défenseur des saintes images se fit donner une pièce de monnaie, qu'il tint prudemment cachée sous son habit. « Dis-moi, s'écria l'empereur en colère, pendant qu'Étienne rappelait lui-même son juge à la modération et au respect des lois, dis-moi quels décrets ou quels préceptes des Pères avons-nous méprisés, pour te donner sujet de nous traiter d'hérétiques?» — Saint Étienne répondit : « C'est que vous avez ôté des églises les images que les Pères ont reçues et vénérées de tous temps. » — « Impie, ne les nomme pas images, ce sont des idoles. Et comment peuvent-elles compatir avec les choses saintes? Qu'a de commun la lumière avec les ténèbres? » — « Seigneur, répondit Étienne, les chrétiens n'ont jamais adoré la matière dans les images : nous adorons le nom de ce que nous voyons, remontant par la pensée aux originaux. » — « Est-il donc juste, dit l'empereur, de faire des images sensibles de ce que l'esprit même ne peut comprendre? — «Et qui est l'homme, dit saint Étienne, à moins d'avoir perdu le sens, qui en adorant ce que l'on voit dans l'église, adore la créature, la pierre, l'or ou l'argent. Mais vous, sans distinguer le saint du profane, vous n'avez pas eu horreur d'appeler idole l'image de Jésus-Christ et celle de la mère

de Dieu, de les fouler aux pieds et de les brûler. » L'empereur dit : « Esprit bouché, est-ce qu'en foulant aux pieds les images, nous foulons aux pieds Jésus-Christ, à Dieu ne plaise. » Alors saint Étienne, découvrant la pièce de monnaie qu'il avait apportée : « Seigneur, dit-il à Copronyme, de qui est cette image et cette inscription ? » L'empereur, surpris, répondit : « C'est l'image des empereurs, » c'est-à-dire de lui-même et de son fils Léon. Saint Étienne continua : « Serai-je donc puni, si je la jette à terre et si je la foule aux pieds ? » Les assistants dirent : « Assurément puisqu'elle porte l'image et le nom des empereurs invincibles. » Le saint répondit avec un grand soupir : « Quel sera donc le supplice de celui qui foule aux pieds le nom de Jésus-Christ et de sa mère dans leurs images ? Ne sera-t-il pas livré au feu éternel ? » Alors il jeta la pièce de monnaie et marcha dessus.

Une seule chose manquait à cette confession de foi, aussi éloquente que courageuse : le sceau du martyre. Ceux qui accompagnaient l'empereur se précipitèrent sur Étienne comme des bêtes féroces : Constantin les arrêta ; la mort d'Étienne, pour être différée, n'en devait être que plus cruelle. Il fut enfermé dans la grande prison du prétoire avec trois cent quarante-deux moines de divers pays. On avait coupé les oreilles et le nez à beaucoup d'entre eux ; à d'autres on avait crevé les yeux ou coupé les mains, plusieurs portaient encore les marques des coups de nerfs de bœuf qu'ils avaient reçus ; enfin, d'autres avaient eu la barbe arrachée ou brûlée. L'abbé Étienne fit bientôt de cette prison une sorte de couvent où les moines chantaient en commun, la nuit, des psaumes et des hymnes. L'empereur avait envoyé deux jeunes gens pour frapper le saint dans sa prison jusqu'à ce que la mort s'ensuivit. Mais ces émissaires, touchés de pitié, tombent aux genoux du prisonnier, lui demandant pardon, et vont cependant raconter à Copronyme qu'ils ont battu à mort le saint confesseur. L'empereur, bientôt détrompé, arme les bras de la populace, et le corps d'Étienne, assommé à coups de bûches et de tisons, est traîné, même après sa mort, par

les rues, frappé à l'envi par les femmes et par les enfants, au sortir de l'école, que Copronyme avait licenciée pour cette fête.

L'ordre monastique fut le seul qu'on ne put vaincre, preuve de l'avenir qui lui était réservé s'il ne se fût plus tard laissé entraîner par le schisme. La doctrine catholique trouve dans les rangs de cette milice, fortement constituée, des défenseurs ardents, énergiques, comme saint Jean Damascène et Étienne d'Auxence, et c'est aussi contre eux que se déchaîna toute la haine des persécuteurs iconoclastes.

Copronyme, ce Néron populaire, qui savait si bien exciter les inclinations vicieuses et cruelles du bas peuple, et qu'on vit un jour livrer des milliers de prisonniers dans l'hippodrome à la férocité d'une foule altérée de sang, Copronyme fit porter sur les moines calomniés et chargés de tout le poids de sa haine, les coups les plus terribles de sa vengeance (1).

Saint Étienne d'Auxence ne fut pas le seul défenseur des saintes images. Avant lui le patriarche de Constantinople, saint Germain, avait été chassé de son siége par l'empereur Léon III, pour avoir soutenu la cause catholique contre Thomas, évêque de Claudiopolis, et contre les iconoclastes, même en face de l'ignorant Isaurien, qui n'était pas capable de comprendre la différence du culte relatif et absolu. L'empereur irrité envoya au palais du patriarche des officiers armés, pour l'en chasser à coups de poing et avec outrage, quoiqu'il fut âgé de quatre-vingts ans. Le saint se retira dans sa maison paternelle, au lieu nommé Platanie, où il pratiqua la vie monastique, et finit ses jours, après avoir tenu plus de quatorze ans le siége de Constantinople.

Du temps de Léon III et de Constantin Copronyme, vivait, en Orient, un autre docteur et Père de l'Eglise, plus célèbre encore, saint Jean Damascène; mais il était hors de la puissance de l'empereur. Il naquit, dans les dernières an-

(1) Lenormant, ibid., p. 241.

nées du septième siècle, à Damas, dont il a gardé le nom, de pieux et riches parents, qui jouissaient d'une grande considération parmi les Sarrasins, possesseurs de cette ville. Son père remplissait les fonctions de conseiller d'État auprès du khalife ; et au lieu de dissiper ses grands biens en dépenses inutiles, il les employait à racheter les chrétiens captifs chez les infidèles. Un jour il trouva parmi ces captifs, pris sur mer, un moine de la basse Italie, nommé Cosme, qui avait passé toute sa vie dans l'étude des sciences profanes et divines. Il le racheta, le reçut dans sa maison, et le donna pour instituteur à son fils. C'est ainsi que Jean, sous la direction d'un tel père et à l'école d'un tel maître, put faire de rapides progrès dans la culture des lettres et de la vertu. Après la mort de son père, Jean Damascène, héritier de sa charge et de son crédit auprès du khalife, n'usa de son influence que pour affermir les chrétiens dans leur foi, et les prémunit par ses lettres contre les persécutions qui allaient les atteindre. Léon l'Isaurien, furieux de rencontrer un tel adversaire, fit saisir une des lettres de Jean, et à l'aide d'un habile copiste, fabricant d'autographes, feignit d'avoir reçu une lettre du conseiller d'État, dans laquelle il engageait l'empereur à faire une tentative à main armée contre Damas, avec promesse de livrer la ville. Léon envoya cette lettre supposée au khalife, qui sans écouter les protestations d'innocence de Damascène lui fit trancher la main droite. Selon le récit de Jean, patriarche de Jérusalem, qui écrivait la vie de notre saint vers le milieu du dixième siècle, Damascène ayant obtenu qu'on lui rendît sa main, se prosterna devant une image de la sainte Vierge, en suppliant Marie d'intercéder auprès de son Fils, afin que cette main servît à continuer l'œuvre entreprise contre les iconoclastes. Aussitôt sa main fut rétablie, et le khalife reconnut, à ce miracle, l'innocence de son conseiller. Quoi qu'il en soit, Damascène crut devoir renoncer au monde : il affranchit ses esclaves, distribua ses biens à ses parents, aux pauvres et aux églises, et se retira, avec son frère adoptif, le jeune Cosme, à Jérusalem, dans une laure de saint Sabas. Le patriarche de Jérusalem, qui

était Jean III ou Eusèbe, son successeur, l'obligea à recevoir l'ordre de la prêtrise : Damascène ne consentit à se laisser imposer les mains que par obéissance. Les écrits qu'il composa pour la défense des saintes images produisirent de grands fruits dans tout l'empire et surtout à Constantinople. Constantin Copronyme ne pouvant se venger de l'auteur, comme il eut désiré le faire, le fit excommunier par les faux évêques qu'il avait à son service. Jean abandonna la laure de saint Sabas, et, après avoir parcouru la Palestine, s'avança jusqu'à Constantinople, dans l'espérance de se procurer la couronne du martyre. Mais Dieu en ayant disposé autrement, il retourna dans sa laûre, où il mourut en paix, entre 754 et 757.

Saint Jean Damascène a laissé plusieurs ouvrages, entre autres la *dialectique* ou *fons scientiæ*, où se trouve l'explication des termes que les Orientaux ont employés, dans leurs disputes contre les hérétiques. Il suit le philosophe Porphyre dans l'explication des *universaux*, et Aristote dans celle des catégories. Son second ouvrage, *De hæresibus,* expose les hérésies dans leur ordre chronologique, et peut être considéré comme la continuation de l'ouvrage de saint Épiphane sur la même matière ; il emprunte, en effet, littéralement les quatre-vingts premiers articles à ce Père, et indique ensuite toutes les aberrations dogmatiques qui eurent cours jusqu'au commencement du neuvième siècle, y compris la controverse des images. Le troisième ouvrage, *De orthodoxa fide,* le plus important de tous, est la clef de voûte du développement scientifique des dogmes enseignés pendant les huit premiers siècles. Il suit l'ordre des matières du symbole, expose les décisions de l'Église, les preuves des dogmes, tirées des saintes Écritures, des Pères de l'Église, des définitions des conciles. A ces trois ouvrages principaux il faut joindre ses trois *Apologies des Images*. Les images servent de degrés pour nous élever du visible à l'invisible, depuis surtout que le Verbe incarné s'est montré à nos yeux et a conversé avec les hommes ; les images nous parlent comme la sainte Écriture, et sont, comme la parole de Dieu, dignes de respect. Elles sont destinées à nous instruire, à réveiller

notre dévotion, à exciter notre zèle, et sont l'objet d'un culte relatif, qui se rapporte à Dieu (1).

48. **Victoire remportée sur les iconoclastes au septième concile œcuménique, et suprématie de l'Église romaine.** — 3° Enfin, le dernier trait qui nous intéresse le plus dans l'exposé de l'hérésie iconoclaste, c'est le spectacle de la suprématie romaine qui s'élève au-dessus de la persécution et au-dessus de toutes les contestations théologiques.

Le fait dont nous parlons ressort en premier lieu d'une manière *générale,* car on voit les défenseurs de la foi catholique qui ne cessent d'en appeler à la seule autorité qui restât indépendante dans l'Église : c'est celle du successeur de Pierre. Les appels au pape sont exprimés de la manière la plus formelle ; ils ne sont pas seulement dictés par les circonstances ; jamais on n'aurait osé tenir un langage tellement positif si la tradition ne l'avait pleinement autorisé.

Quant à l'*exercice* même de ce pouvoir, proclamé par l'Église d'Orient, si peu de temps avant le schisme, nous le voyons confirmé par deux grands actes d'autorité, qui sont les *lettres* même émanées du Saint-Siége et le concile œcuménique de Nicée, resserrant son union au chef de l'Église par les liens de la foi et de l'obéissance.

Nous voulons dire un mot en particulier des fameuses *lettres* de Grégoire II au sujet des saintes images. Ce grand pape, aussi ferme qu'éclairé, dès qu'il eut appris ce qui se passait à Constantinople, encouragea le patriarche saint Germain par ses félicitations et redressa l'empereur Léon, ou du moins s'efforça de le faire par de solides raisonnements, s'il avait su les comprendre, et par des menaces canoniques, s'il avait eu le bon esprit de les craindre. Après lui avoir exposé dans une première lettre le vrai sens du culte des images, en insistant sur l'instruction et l'édification qu'on en retirait, il faisait remonter ce pieux

(1) Dom Ceillier. *Auteurs ecclés.*, t. XII, p. 62. — Goschler, *dict. encycl.*

usage jusqu'aux apôtres par la tradition ; et après avoir bien distingué les droits de la puissance spirituelle et ceux du pouvoir temporel, il laissait entrevoir la verge de Pierre confiée en ses mains et faisait comprendre qu'il pourrait s'en servir : « *Tibi* PŒNAM *irrogare.* » L'obstiné Léon se montra récalcitrant et s'attira une verte réprimande dans laquelle le pontife relevait l'usurpation sacrilége commise par l'empereur en s'immisçant dans les matières dogmatiques : « *Non sunt imperatorum dogmata sed pontificum* (1). »

Après l'exposition dogmatique du sentiment de l'Église sur le culte des images, Grégoire poursuit : « Ne sais-tu pas que ton entreprise contre les saintes images est une œuvre de désordre, d'imprudence et de vanité ? La paix des églises de Dieu était profonde ; tu as soulevé les combats, les inimitiés et les scandales. Cesse donc, tiens-toi tranquille, et on n'aura pas besoin de concile. Écris par toute la terre à ceux que tu as scandalisés. Tu as osé dire que Germain, le patriarche de Constantinople, et Grégoire, le pape de Rome, avaient péché en prenant la défense des images ; mais c'est nous qui t'absoudrons de ton péché, car c'est nous qui avons reçu de Dieu la puissance de lier et de délier dans le ciel et sur la terre. Dieu nous en est témoin ; toutes les lettres que tu nous as écrites quand tu étais fidèle, nous les avons transmises aux rois de l'Occident ; nous nous en sommes servis pour agir sur leur cœur et pour leur inspirer des sentiments de paix à ton égard, te comblant de louanges et exaltant tes actions. C'est pour cela qu'ils ont reçu tes images et qu'ils t'ont honoré comme il convient à des rois d'honorer un roi. Il est vrai qu'ils ne connaissaient pas encore ta détestable entreprise contre les images ; quand ils l'ont su, quand ils ont été pleinement informés que tu avais envoyé Jovin, ton spathaire, pour briser l'image miraculeuse du Sauveur... car ils n'ont ignoré aucun détail de cet événement ; des femmes étaient là qui adoraient l'image ; à la vue de ton officier, elles l'ont supplié de s'abstenir de

(1) Voir Blanc, ibid., 401, et Ch. Lenormant, ibid., t. II, p. 271.

toute violence ; mais lui, sourd à leurs prières, est monté sur une échelle et a porté trois coups de hache sur la figure du Sauveur ; ce que voyant, ces femmes et toutes celles qui s'étaient attroupées à l'entour tirèrent l'échelle par le pied et assommèrent Jovin à coups de bâton. Toi alors, émulateur du mal, tu as envoyé des gardes, et tu as fait massacrer je ne sais combien de femmes, et cela en présence d'hommes de marque, venus de Rome, du pays des Vandales, de la France, de la Mauritanie, de la Gothie, en un mot, de tout l'Occident. Quand ces hommes sont retournés chez eux, et qu'ils ont raconté tes œuvres, dignes à peine d'un enfant en colère, alors on a renversé tes images, on les a foulées aux pieds, on les a mises en pièces ; et les Lombards, les Sarmates, tous les peuples qui habitent au Nord, ayant assemblé des troupes, ont parcouru la malheureuse Décapole, ont pris Ravenne elle-même, ont chassé tes officiers et établi à leur place des magistrats de leur choix, et maintenant ils veulent faire subir le même traitement aux résidences impériales près desquelles nous vivons, et à Rome elle-même, que tu es hors d'état de défendre. Tout cela est le fruit de ton imprudence et de ta folie. Tu veux nous effrayer ; tu nous dis : « J'enverrai à Rome et je briserai l'image de saint Pierre ; je me ferai amener, chargé de chaînes, le pontife Grégoire, comme Constantin s'est fait amener Martin. » Tu dois savoir pourtant que les pontifes qui se succèdent à Rome, siégent comme sur une muraille intermédiaire entre l'Orient et l'Occident. — Ce sont les juges du combat qui se livre pour la paix, combat dans lequel figuraient avec tant d'honneur les empereurs tes devanciers. Au reste, abstiens-toi de nous insulter et ne crois pas nous effrayer par tes menaces. Nous n'avons pas besoin de lutter avec toi, le pontife de Rome se retirera en Campanie, à vingt-quatre stades de son siége, et alors tu peux venir et poursuivre les vents, si cela t'amuse. Notre prédécesseur Martin ne faisait entendre que des paroles de paix ; c'est pour cela que le méchant Constantin (Héraclius-Constant), s'unissant aux patriarches hérétiques Sergius, Paul et Pyrrhus, lui fit outrage, l'enleva violemment, le traîna dans

Byzance, et, après l'avoir accablé de maux, le précipita dans l'exil. — Il en fit autant contre le moine Maxime et Anastase, son disciple, qu'il déporta dans les régions du Caucase. Cependant Constantin, après les avoir exilés, fut assassiné et mourut dans son péché. Nezeuxius, un des comtes de sa suite, ayant appris des évêques de Sicile qu'il était hérétique, le mit à mort dans le temple, tout chargé encore de son iniquité; tandis que la ville de Cherson, où Martin avait été relégué, proclame sa béatitude, et que les habitants du Bosphore et des contrées septentrionales accourent à son tombeau et y trouvent la guérison de leurs maux. Plût à Dieu que nous fussions dignes de marcher dans la même voie que Martin ! Mais nous voulons vivre et survivre pour l'avantage du plus grand nombre; car tout l'Occident a les regards tournés vers notre Humilité; non que nous soyons tel qu'on nous considère, mais parce qu'ils ont une grande confiance en nous et en celui dont tu menaces de détruire et de faire disparaître l'image, saint Pierre, que tous les royaumes de l'Occident regardent comme un dieu sur terre. Que tu oses en faire l'expérience, ceux de l'Occident sont prêts à venger même les Orientaux que tu opprimes. Cependant, nous t'en conjurons par le Seigneur, renonce à ta folie, cesse d'agir comme un enfant; tu sais que ton pouvoir ne peut rien sur Rome, à l'exception de la ville elle-même, à cause de son voisinage de la mer et des navires qui remontent aisément le fleuve; mais nous te l'avons dit, il suffit au pape de s'éloigner de vingt-quatre stades pour n'avoir plus à s'inquiéter de toi.

« Une seule chose nous afflige; c'est que, tandis que les sauvages et les barbares se civilisent, toi, l'homme de la civilisation, tu tombes dans la barbarie. Tout l'Occident envoie les fruits de la foi au prince des apôtres. Si tu mandes de ton côté des gens pour renverser son image, fais-y bien attention, nous t'en prenons à témoin, nous sommes innocent du sang que leur arrivée fera répandre. Que ce sang retombe sur ta tête ! Nous venons de recevoir une invitation du fond de l'Occident, la lettre d'un prince qui désire voir notre visage pour l'amour de la divinité et

qui nous convie à ce voyage, afin que nous lui donnions le saint baptême. Et nous, craignant le compte que nous aurons à rendre de notre négligence, nous nous préparons à partir. Que Dieu cependant fasse descendre sa crainte dans ton cœur. Abandonne les erreurs fatales que tu as introduites dans le monde, et fais en sorte que nous recevions des lettres de toi qui nous annoncent ta conversion. Que le Dieu qui est descendu du ciel et qui est entré dans le sein de la Vierge pour notre salut pénètre dans ton cœur, qu'il en chasse ceux qui l'habitent et en font un séjour de scandale. Qu'ainsi la paix soit rendue à l'Église de tous les chrétiens ! » (1)

Saint Grégoire III marcha sur les traces de son prédécesseur, assembla un concile à Rome, en 732, où se trouvaient tous les ordres du clergé et du peuple, et dans lequel les iconoclastes furent de nouveau condamnés et excommuniés. Mais toutes ces démarches n'aboutirent qu'à exaspérer l'empereur.

Le second concile œcuménique de Nicée rapprocha, au moins pour un temps, de l'Église romaine ceux qui s'égaraient. Les évêques s'assemblèrent d'abord à Constantinople (786), puis à Nicée (787), à la suite des troubles causés par les soldats, la plupart dévoués aux erreurs comme à la personne des deux derniers empereurs. Le concile, où se trouvèrent plus de trois cent cinquante évêques et grand nombre de moines, choisis surtout parmi ceux qui s'étaient le plus illustrés en défendant les saintes images, fut présidé par les légats du pape et eut sept sessions. Dans les trois premières on lut les *lettres* d'Adrien pape, de Taraise patriarche de Constantinople, ainsi que des princes Constantin et Irène (2), et l'on rétablit plusieurs évêques iconoclastes, après qu'ils eurent abjuré. Ce fut dans la seconde de ces sessions que les lettres d'Adrien à l'empereur et à Taraise furent produites avec la pleine adhésion du patriarche et

(1) Ap. Baron., *Ann. Eccl. Ann.* 726.
(2) Blanc, ib., p. 429.

les applaudissements de tous les Pères (1). Les iconoclastes furent réfutés dans la quatrième session par les témoignages des Pères, et dans la cinquième par leurs propres actes et leur histoire. Des anathèmes tombèrent sur les opiniâtres à plusieurs reprises (2). Les légats furent chargés eux-mêmes de dresser un décret au sujet des saintes images, afin qu'on vît mieux reluire en leurs personnes la primauté du siége apostolique. La sixième session stigmatisa le faux synode de Copronyme et rendit, quoique accidentellement, un hommage frappant à la présence réelle dans l'Eucharistie, en disant que ni les Pères ni les apôtres n'avaient qualifié le divin sacrifice du simple nom d'image : *Quod nusquam dominus vel apostoli aut patres imaginem dixerunt sacrificium incruentum, sed ipsum corpus et ipsum sanguinem.* Dans la septième et dernière session les six premiers conciles furent de nouveau confirmés (3), le symbole catholique récité, et enfin le concile donna sa définition touchant le culte des images. Le décret porte qu'il faut exposer à la vénération les saintes images de Jésus-Christ, de la bienheureuse Vierge Marie, sa mère, des anges et des saints, comme on le pratiquait pour la figure de la croix ; que ces images rappellent vivement le souvenir de ceux qu'elles représentent et auxquels se rapportent les marques d'affection qu'on leur donne, comme le baiser et l'adoration honorifique, qui ne doit point être le culte de latrie dû à Dieu seul ; qu'en conséquence, on les honore en leur présentant l'encens et en allumant des lampes, ainsi qu'on le faisait pour la croix et l'évangile, selon l'ancienne et pieuse coutume. Les Pères déclarent ne suivre, en cela, que la

(1) « Sequimur et suscipimus et admittimus... secundum synodicas « epistolas beatissimi Papæ senioris Romæ, Adriani. » (Natal. Alex., sæcul. VIII, cap. 2°, § 4us.)

(2) « Christianos accusantibus, id est, imagines confringentibus ana« thema sit... His qui non salutant sanctas ac venerabiles icones ana« thema... His qui appellant sacras imagines idola anathema... His qui « audent dicere catholicam Ecclesiam idola aliquando recepisse ana« thema. »

(3) Blanc, ibid.

tradition apostolique, et anathématisent tous ceux qui, méprisant les traditions et introduisant des nouveautés, rejetaient quelques-unes des choses reçues dans l'Église, que ce soit l'évangile ou la figure de la croix, une image ou les reliques des martyrs, ou qui oseraient profaner les vases sacrés ou les vénérables monastères. Tous les Pères souscrivirent, les *légats* en tête. Ils ajoutèrent à leur décret dogmatique vingt canons de discipline, dont le premier confirma les anciens canons, et notamment les canons *apostoliques*, que l Église romaine ne reçoit qu'en partie, c'est-à-dire les cinquante premiers. Les canons qui suivent concernent la science requise dans ceux qui sont promus aux ordres sacrés et les nominations irrégulières, faites par les princes, qu'ils annulent ; la simonie, les livres iconoclastes, les biens ecclésiastiques, les monastères et enfin la pluralité des bénéfices, qu'ils condamnent. Les évêques se rendirent de Nicée à Constantinople où l'impératrice Irène et son fils Constantin souscrivirent eux-mêmes aux actes du synode. Enfin, le patriarche Taraise rendit compte de tout ce qui s'était fait, dans la lettre synodale qu'il adressa au pape Adrien.

Le pape ayant reçu les actes du concile de Nicée, les envoya, malgré la traduction défectueuse faite sur le grec, à Charlemagne, dont l'esprit avait déjà quelque sujet de mécontentement et de prévention contre la cour de Byzance. Le terme ambigu et mal compris d'*adoration*, employé pour rendre le mot grec προσκυνησις, et de plus un passage complétement altéré qui faisait dire à Constantin, évêque de Chypre, qu'il rendait aux images le même culte qu'à la Trinité sainte, tandis qu'il disait positivement dans le texte grec, qu'il réservait à la seule Trinité le culte de latrie (1) ; tout cela fit croire qu'on était tombé dans l'exagération sur le culte des images. Ce fut à ce sujet que l'auteur des *Livres carolins*, écrits sous le nom de Charlemagne et comme de concert avec les évêques, fit une critique amère du concile.

La même erreur de *fait* empêcha les évêques gaulois, germains et italiens réunis à Francfort-sur-le-Mein, en 794,

(1) V. Labbe. *Acta conc.*, t. VII, p. 187.

de recevoir les décisions prises à Nicée, quoique leur foi ne fût point différente et que le culte des images y fût depuis longtemps connu, ainsi que nous l'avons vu attesté par saint Grégoire de Tours. Les Pères de Francfort se trompèrent en même temps et sur l'objet même des décisions du concile, à cause de l'interpolation des actes, et sur son œcuménicité, ce qui explique facilement l'hésitation qu'on mit à se soumettre, le pape Adrien usant d'une condescendance admirable et de sages délais qui prévinrent peut-être des déchirements dans l'Église. On a de plus attribué cette tergiversation d'obéissance à l'ancienne aversion des Germains pour l'anthropomorphisme, c'est-à-dire pour la représentation de la divinité sous des traits humains (1). La répugnance qu'éprouvèrent les évêques de Francfort, la plupart d'origine tudesque, devient ainsi moins surprenante; les mœurs de l'Occident, en se ployant à des témoignages de respect envers les saintes images, ne pouvaient que difficilement se résoudre à imiter les Grecs, dans l'expression de leur culte, lorsqu'ils brûlaient de l'encens et allumaient des cierges devant elles.

Le divorce de l'Orient et de l'Occident s'annonce déjà dans ces défiances mutuelles. Les semences du schisme sont jetées et l'on peut regarder l'hérésie des iconoclastes, selon l'expression de Ch. Lenormant, comme la cause et le signal de la séparation de l'Italie d'avec l'empire grec.

(1) « Nec cohibere parietibus Deos, « dit Tacite, » neque in ullam oris « humani speciem adsimulare ex magnitudine cœlestium arbitrantur ; « lucos et nemora consecrant deorumque nominibus appellant secretum « illud quod sola reverentia vident. »

§ III

LE SCHISME DE L'ÉGLISE GRECQUE. PHOTIUS ET MICHEL CÉRULAIRE (1).

« Deus cœli ipse juvat nos... Surgamus et ædificemus : vobis autem non est pars et justitia, et memoria in Jerusalem ! »
(II, ESDRAS, II, 20.)

49. **Décadence graduelle de l'Église grecque, entraînée par l'hérésie et par la politique dans le schisme.** — L'hérésie des iconoclastes, qui avait troublé la tranquillité intérieure de l'Empire pendant le huitième siècle, dit J. Moehler (2), ne fut pas entièrement extirpée par le concile œcuménique, assemblé sous le règne d'Irène. Le parti des iconoclastes avait dans l'armée beaucoup d'adhérents, et il continuait de lutter contre le clergé, qui défendait la doctrine orthodoxe relativement aux images. Élevés presque toujours au trône par la puissance de l'un de ces grands partis, les empereurs protégeaient ou persécutaient le culte des images au gré de leurs partisans. De là des troubles continuels, qui durèrent pendant toute la première moitié du neuvième siècle. Le désordre fut encore augmenté par les intrigues d'une cour, qui, plus d'une fois, donna le spectacle de la plus monstrueuse dépravation, et par la décadence graduelle de l'Église grecque, déjà si près du schisme, qni devait la séparer définitivement du *centre de l'unité*, c'est-à-dire du siége de Rome. Les patriarches de Constantinople tombèrent par degrés sous la dépendance complète des empereurs et de leurs favoris, et, soutenus par eux, ces prélats étendirent leur pouvoir et exercèrent souvent une véritable tyrannie sur les autres évêques de l'Orient.

(1) Auteurs à consulter : Ch. Faucher, *Hist. de Photius.* — Jager, *Hist. de Photius.* — Leo Allatius, *de Ecclesiæ occidentalis et orientalis perpetuo consensu.* — Maimbourg, *Hist du schisme des Grecs.* (Cet auteur a plusieurs ouvrages à l'index.) — J. G. Pitzipios, *l'Eglise orientale.*

(2) *Précis du moyen âge*, 221.

Ce double asservissement explique la honteuse soumission de tant de synodes, où plusieurs centaines d'évêques n'opposaient aucune résistance aux patriarches indignes, qui avaient usurpé le siége de Constantinople et le déshonoraient par leurs vices et leurs hérésies.

Le schisme grec se trouva ainsi *préparé* de longue main par le concours fatal des circonstances, c'est-à-dire par l'ambition des patriarches et par le despotisme des empereurs ; l'éclat de la *première rupture* entre l'ancienne et la nouvelle Rome remonte à Photius, et la *consommation* du schisme à Michel Cérulaire.

50. **Ambition des patriarches de Constantinople, premier germe du schisme grec.** — I. Le premier germe de ce schisme funeste, qui couvait depuis longtemps à Constantinople, venait de l'ambition des patriarches jointe aux prétentions de la cour de Byzance. Avant que Constantin eût transporté sur les rives du Bosphore le siége de son empire, et donné son nom à la capitale de l'Orient, rivale de l'ancienne Rome, le siége épiscopal de Byzance n'élevait aucune prétention et dépendait humblement, par la circonscription ecclésiastique, du métropolitain d'Héraclée. Il est facile de comprendre quelle haute part d'influence dut nécessairement revenir à l'évêque de Constantinople dans l'administration même des affaires ecclésiastiques, par le simple changement de la résidence impériale. Le prélat, sans accroître le territoire de sa juridiction, se voyait en quelque sorte placé comme un intermédiaire officieux et obligé entre les autres évêques d'Orient et l'empereur, entre le pape lui-même et le souverain, l'Orient et l'Occident, lorsqu'il s'agissait des négociations les plus importantes ou les plus délicates. Cette condition nouvelle et purement extérieure dans les relations avec le chef de l'empire, ne tarda pas à faire naître une question de préséance, qui fut posée en 381, au concile œcuménique de Constantinople.

Pour la résoudre, les Pères siégeant dans la capitale de l'empire, crurent devoir conférer à Nectaire, évêque de Byzance, la *primauté* d'*honneur*, après l'évêque de Rome,

parce que, dit le troisième canon de ce concile, *Constantinople* est la *nouvelle Rome* ; clause insidieuse et plus répréhensible dans le principe même ou le motif qu'elle allègue, que dans l'application qui en est faite, sans *préjudice de la juridiction des autres siéges.*

Dès cette époque, nous dit un Grec moderne (1), les évêques de *Constantinople* prirent le titre de *patriarches,* et ne négligèrent aucune circonstance pour développer et étendre le sens très-élastique de ce troisième canon, si funeste aux prérogatives des papes. Aussi vingt ans après ce concile, Atticus, patriarche de Constantinople, provoqua deux lois de l'empereur Théodose le Jeune, qui lui attribuaient le droit d'une juridiction suprême en Orient, au détriment des priviléges de tous les évêques de ces pays, et des prérogatives des papes. La première de ces deux lois défendait « d'élire désormais aucun évêque en Asie, sans l'agrément et l'autorité du patriarche de Constantinople ; » la seconde ordonnait « qu'aucune affaire de l'Illyrie ne fût terminée, sans en donner préalablement connaissance à l'évêque de la ville de Constantinople, *qui se glorifie des priviléges de l'ancienne Rome,* » tandis que ces diocèses d'Illyrie dépendaient du vicariat de Thessalonique, qui relevait directement du siége de Rome.

Il fallait essayer de revêtir d'une sanction canonique cet acte émané de la puissance civile et frappé de nullité par lui-même. On s'efforça de le valider au concile de Chalcédoine, en 451, par la signature de 630 Pères orientaux et occidentaux, et par la présence des légats du pape, qui laissèrent établir aux canons vingtième et dix-septième, « que tout différend entre un évêque ou un clerc et son métropolitain peut être appelé par devant le siége de la ville impériale de Constantinople, » et au canon vingt-huitième, « que la *nouvelle* Rome doit jouir des priviléges de l'*ancienne*, et être la seconde dans l'ordre ecclésiastique, » en appuyant sur ce principe funeste déjà émis, que Rome avait la suprématie sur toute l'Église, à cause qu'elle était la ville

(1) J. Pitzipios, fondateur de la société chrétienne orientale, I, 3.

régnante et le séjour de l'empereur. Nous remarquerons cependant que la pétition adressée au pape, pour le prier humblement de vouloir bien *répandre sur l'église de Constantinople un rayon de sa primauté apostolique* ne fut rédigée en particulier et signée seulement que par 184 évêques sur 630.

Le pape saint Léon, ajoute l'auteur déjà cité (1), cria de toutes ses forces contre cette insolente usurpation des droits de l'Église de Rome. Il refusa même de confirmer ce canon, malgré les instantes sollicitations de l'empereur Marcien et de son épouse Pulchérie la Pieuse, le rapport des Pères du concile, et les intrigues d'Anatolius, patriarche de Constantinople, soutenu en cela par tout le clergé d'Orient. Le pape, après plusieurs autres remontrances, finit par leur écrire positivement que « la présence de l'empereur peut faire un siége royal, mais elle ne peut pas faire un siége apostolique : les choses divines ne se réglant point sur les dispositions des choses humaines. » Le pape saint Léon menaça d'excommunier le patriarche Anatolius, pour avoir osé empiéter sur les droits du siége de Rome. Mais l'empereur le protégea, et Anatolius parvint à se justifier, en écrivant au pape : « Quant à ce qui a été réglé dans le concile général de Chalcédoine en faveur de l'Église de Constantinople, que Votre Sainteté soit assurée qu'il n'y a pas de ma faute : et qu'au contraire, j'aimai toujours à me tenir dans un état humble, à cause du repos et de la paix que j'ai chéris dès mon jeune âge : c'est le vénérable clergé de Constantinople qui a conçu le projet d'élévation, en quoi il a été unanimement secondé par les trois religieux pontifes de nos contrées. Mais la confirmation de ce qui a été fait appartient à Votre Sainteté, et rien ne peut avoir force sans son autorité. »

Ces tentatives d'usurpation, arrêtées par la vigilance et la fermeté de saint Léon le Grand, se renouvelèrent sous Acace, patriarche de Constantinople, et aboutirent à un schisme *personnel* entre le patriarche et le pape Félix III,

(1) Ibid., p. 5.

mais sans faire intervenir aucun dissentiment religieux. Il ne s'agissait encore que d'une simple affaire de juridiction, et non d'un point de doctrine, au sujet de l'élection de Pierre Monge. Cet évêque intrus d'Alexandrie, excommunié par le pape Simplice, était soutenu par le patriarche Acace et par l'empereur, au détriment de Jean Talaïa, qui avait été élu, suivant la coutume, par le clergé du patriarcat de cette ville. Le pape Félix III ne put rien obtenir par le moyen de ses légats envoyés à Constantinople; à leur retour, il convoqua un concile d'évêques d'Italie, et prononça une sentence d'excommunication contre l'indocile Acace. La sentence fut envoyée à Constantinople pour être lue dans toutes les églises : mais comme il était impossible de l'y faire lire, un moine eut la hardiesse de l'attacher sur le manteau d'Acace, au moment où celui-ci allait à l'église. Une grande rumeur s'éleva parmi le peuple et le moine fut condamné à mort. Acace, usant de représailles, excommunia à son tour le pape Félix III, et effaça son nom des dyptiques sacrés (483).

Cependant Acace mourut séparé de l'Église, et son successeur, un autre fourbe, nommé Flavitas, essaya de tromper le pape, en lui demandant la communion, tandis qu'il écrivait à Pierre Monge pour l'assurer qu'il était de la sienne. Mais son imposture fut découverte ; et au bout de quatre mois, il fut remplacé, sur le siége patriarcal, par Euphémius, qui rétablit dans les dyptiques le nom du pape Félix. Toutefois ni Félix, ni saint Gélase ne consentirent à octroyer des lettres pacifiques à Euphémius jusqu'à ce qu'il eût lui-même effacé le nom d'Acace des dyptiques sacrés. Ces dissentiments continuèrent sous les pontifes romains Anastase II et Symmaque, de la part des patriarches et des empereurs grecs. Le pape Hormisdas ne se rebuta point : vers l'an 518, ayant appris les dispositions favorables de l'empereur Justin, il envoya, pour la troisième fois, des légats à Constantinople, et leur recommanda de ne rien relâcher sur la condamnation d'Acace. L'empereur et le patriarche Jean acquiescèrent à toutes les demandes du pape. Non-seulement le nom d'Acace fut retranché des dyptiques,

et conséquemment de la communion des fidèles, mais encore ceux d'Euphémius et de Macédonius, ses successeurs, évêques orthodoxes d'ailleurs, mais qui avaient mieux aimé être séparés de l'Église romaine, que de sacrifier le nom d'Acace. C'est ainsi que le pape Hormisdas, par sa prudence et sa fermeté, rétablit l'autorité apostolique de l'Église romaine, dans cette Église orientale, toujours à la veille, en quelque sorte, de rompre avec l'Église Mère et Maîtresse. Cette réconciliation, tant souhaitée et si laborieusement opérée entre l'Église de Rome et celle de Constantinople, ne dura pas.

Le schisme d'Acace se perpétua dans ses successeurs jusqu'en 582. Cette prolongation d'un schisme, qui n'était encore que personnel et restreint, nous conduit jusqu'à Jean le *jeûneur*, qui monta sur le siége de Constantinople en 583. La paix venait de se conclure, et de nouvelles prétentions menaçaient déjà de la rompre. Ce patriarche, décoré du nom de *jeûneur* que lui valaient ses austérités, se sentant appuyé par l'empereur Maurice et par tout le clergé d'Orient, se couronna lui-même du titre d'archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, et prit le nom fastueux de *patriarche œcuménique*. En vain rappelé à l'humilité par saint Grégoire le Grand, qui se contentait du titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*, il persévéra dans cette usurpation, et ce nom ambitieux transmis à ses successeurs, leur fit désirer d'annexer à leur siége un pouvoir spirituel en rapport avec la primauté d'honneur : « Vous avez voulu fuir l'épiscopat, disait saint Grégoire étonné d'une pareille conduite, et maintenant vous en voulez user comme si vous l'aviez recherché avec ambition ; vous vous déclariez indigne du nom d'évêque, et maintenant vous voulez le porter tout seul. Pélage, mon prédécesseur, vous en écrivit des lettres très-fortes.... Depuis que je suis appelé au gouvernement de l'Église, je vous en ai fait parler par mes nonces, et maintenant par le diacre Sabinien. Et parce qu'il faut toucher les plaies doucement avec la main, avant d'y porter le fer, je vous prie, je vous conjure, je vous demande avec toute la douceur possible, de résister à ceux

qui vous flattent et vous attribuent ce nom plein d'extravagance et d'orgueil. Ne savez-vous pas que le concile de Chalcédoine offrit cet honneur aux évêques de Rome, en les nommant *universels* ? Mais pas un n'a voulu le recevoir, de peur qu'il ne semblât s'attribuer seul l'épiscopat, et l'ôter à ses frères. » Saint Grégoire traite cette contestation de question de foi dans sa lettre à Sabinien, parce qu'en effet, la foi ne permet pas de ne reconnaître qu'un seul évêque, dont les autres ne fussent que les vicaires, et il prévoyait les suites funestes de l'ambition des évêques de Constantinople, qui n'a que trop éclaté dans les siècles suivants. C'est ce qui l'obligea de répondre à la lettre de l'empereur en faveur du patriarche. Il dit qu'il ne faut attribuer les calamités publiques qu'à l'ambition des évêques.

« Nous détruisons, ajoute-t-il, par nos exemples ce que nous prêchons de paroles. Nos os sont consumés de jeûnes et notre esprit est enflé d'orgueil ; nous avons le cœur élevé sous des habits méprisables ; couchés sur la cendre, nous prétendons à la grandeur, et nous cachons des dents de loup sous des faces de brebis... La conduite et la primauté de toute l'Église ont été données à saint Pierre, et toutefois on ne l'appelle pas apôtre universel ; toute l'Europe est livrée aux barbares, les villes détruites, les forteresses ruinées, les provinces ravagées, les terres incultes, les idolâtres sont maîtres de la vie des fidèles, et les évêques qui devraient pleurer, prosternés sur la cendre, cherchent de nouveaux titres pour contenter leur vanité. Est-ce ma cause particulière que je défends ? N'est-ce pas celle de Dieu et de l'Église universelle ? Nous savons que plusieurs évêques de Constantinople ont été non-seulement hérétiques, mais hérésiarques, comme Nestorius et Macédonius. Si donc celui qui remplit ce siége était évêque *universel*, toute l'Église tomberait avec lui. Pour moi, je suis serviteur de tous les évêques, tant qu'ils vivent en évêques. Mais si quelqu'un élève sa tête contre Dieu, j'espère qu'il n'abaissera pas la mienne, même avec le glaive. Ayez donc la bonté de juger vous-même cette affaire, ou d'obliger l'évêque Jean à quitter sa prétention. Pour obéir à vos ordres, je lui ai écrit avec

douceur et humilité; s'il veut m'écouter, il a en moi un frère entièrement dévoué, sinon il aura pour adversaire celui qui résiste aux superbes. » Enfin, écrivant à l'impératrice Constantine sur le même sujet : « Il est triste, dit saint Grégoire, que l'empereur souffre celui qui veut être appelé seul évêque au mépris de tous les autres. Il est vrai que les péchés de Grégoire le méritent, mais saint Pierre n'a point de péchés qui lui attirent un tel traitement de votre temps.»

Nous passons sous silence deux autres lettres écrites à saint Euloge d'Alexandrie et à saint Anastase d'Antioche. Les cinq lettres de ce grand pape ne réprimèrent point un abus si criant ; le mal était déjà profond et déjouait l'application des remèdes, malgré l'habileté, la vigueur et l'éloquence du pontife. Il fallut toute la condescendance des chefs de l'Église à l'égard des patriarches de Constantinople, pour éloigner le moment de la rupture, qui n'eut lieu en effet que trois siècles après. La tenue du concile *in Trullo,* sous Justinien II en 692, rendit cette rupture imminente par des prétentions aussi extrêmes que les changements faits à l'antique discipline étaient accentués. Le concile, composé de deux cent vingt-sept Pères, dont la plupart étaient de l'Église d'Orient, confirma solennellement le troisième canon du concile général de Constantinople, ainsi que le vingt-huitième de celui de Chalcédoine, par le trente-sixième canon qu'il porta : « En renouvelant toutes les institutions établies par les cent cinquante Pères réunis en concile dans cette ville royale, ainsi que celles établies par les six cent trente Pères assemblés à Chalcédoine, nous ordonnons que le siége de Constantinople jouisse des mêmes priviléges que celui de l'ancienne Rome, et qu'il soit aussi grand que lui dans les affaires ecclésiastiques, ayant le second rang après lui, celui d'Alexandrie venant le troisième, celui d'Antioche le quatrième, et celui de Jérusalem le cinquième. »

Les papes, dans la crainte d'un plus grand mal, furent comme obligés de tolérer encore ce nouveau décret d'usurpation, quoiqu'ils n'aient jamais voulu confirmer les actes de ce concile, ni le reconnaître comme con-

cile légitime, à cause de l'absence des légats du pape.

Ce trait frappant de l'immixtion des empereurs dans les affaires ecclésiastiques nous aide à comprendre la situation de l'Eglise d'Orient, les relations devenues plus difficiles entre les deux parties de l'empire, et l'antagonisme de la puissance séculière contre le pouvoir spirituel. L'établissement officiel de la souveraineté temporelle des papes, reconnue en Occident, et la proclamation du Saint-Empire romain inauguré dans la personne de Charlemagne, n'étaient pas de nature à diminuer les antipathies ou les défiances que nourrissait depuis longtemps le bas-empire contre les races latines et contre le pouvoir rival des nouveaux souverains de Rome. L'ambition des patriarches est servie par la politique des princes.

51. **Nouveaux germes de division dans les révolutions de l'empire d'Orient, et dans la versatilité des Grecs.** — On connaît assez la manie théologique des empereurs de Byzance, et l'absolutisme des princes, tels qu'Héraclius et Constant II, dans l'histoire du monothélisme, pour redouter une influence si pernicieuse, qui, en favorisant l'hérésie, ne devait pas reculer devant le schisme. Les empereurs iconoclastes, plus engagés dans cette mauvaise voie, ne reculèrent pas même devant la persécution. Il est facile de présumer le terme fatal où devait conduire ce long despotisme de nos théologiens couronnés. Mais ce qui mérite une attention non moins grande, c'est la mobilité du pouvoir qui passe rapidement de main en main, tandis que l'opiniâtreté des princes qui l'exercent et leur entêtement doctrinal ne changent pas.

A partir de la mort de Constantin Pogonat, vers 685, à la suite du sixième concile œcuménique, l'empire fut en proie aux révoltes et aux guerres civiles, et les empereurs, élevés et renversés tour à tour par les troupes de terre et de mer, ne pouvaient le défendre contre les Arabes, qui l'attaquaient à la fois en Afrique et en Asie (1). Justinien II, successeur de

(1) *Précis de l'hist. du moyen âge*, par M. l'abbé Lévêque, première période, p. 148. — *Hist. univ.*, par M. l'abbé Loizellier, t. II, 26.

Pogonat, rompit la paix avec les Arabes, qui le battirent et ravagèrent l'Asie-Mineure. Atteint d'une sorte de folie furieuse, il versait le sang à flots : après avoir fait égorger des femmes et des enfants, organisé le massacre et les exactions dans Constantinople, il fut détrôné et exilé dans la Chersonèse par Léonce, général de ses armées. Celui-ci, qui avait fait couper le nez à Justinien, éprouva le même traitement trois ans après (698), en cédant le trône à Tibère Absimar. Justinien finit par rentrer à Constantinople, avec le secours de Tabel, roi des Bulgares, et la trahison de quelques misérables. Tibère fut pris, égorgé ainsi que Léonce, et tous ceux qui avaient eu quelque emploi sous ces princes. Pendant cinq ans, l'Orient ne vit que lapidations et massacres; dans l'espace de dix-neuf années, six empereurs furent successivement élevés ou détrônés par les troupes. En 717, l'armée d'Orient donna la poupre à son général, Léon l'Isaurien, qui, avec l'appui des Arabes, s'empara de Constantinople. A la faveur de ces révolutions militaires, les Arabes s'avancèrent jusque sous les murs de cette ville, qu'ils assiégèrent, durant deux ans, par terre et par mer. Léon III l'Isaurien les contraignit de s'éloigner, après avoir incendié la flotte de Suleyman, au moyen du feu grégeois. Ce fut le terme des conquêtes des Arabes, mais le commencement de la persécution iconoclaste, dans un règne de vingt-quatre ans (717-741), dont la longueur et la cruauté ne furent dépassées que par les excès du règne de Constantin Copronyme (741-775).

Léon IV, fils de Copronyme, persécuta encore les orthodoxes et exila le patriarche de Constantinople, Nicéphore, ainsi que d'autres évêques. A sa mort, en 780, sa femme Irène exerça le pouvoir au nom de son jeune fils Constantin, pour lequel elle demanda la main d'une fille de Charlemagne. Cette princesse résolut de mettre un terme à l'hérésie iconoclaste, et favorisa la convocation d'un concile, qui se tint à Nicée, et qui est compté pour le huitième œcuménique. Irène, femme altière, ambitieuse et cruelle, pour se venger de son fils, qui l'avait reléguée dans un palais sur les bords de la Propontide, réussit à le faire arrêter lui-

même, lui fit crever les yeux pendant son sommeil, et s'empara du pouvoir. Mais Nicéphore, trésorier de l'empire, proclamé empereur par l'armée, exila dans l'île de Lesbos cette mère dénaturée, qui eut le temps de pleurer ses fautes, et de les expier par la pénitence la plus austère.

L'empereur Nicéphore ne se rendit célèbre que par ses cruautés et ses débauches (802 813). Placé entre Charlemagne et le khalife Haroun-al-Raschid, il conclut avec le premier un traité pour la délimitation des deux empires, et fut vaincu par le second, qui l'obligea à lui payer un tribut annuel. Il mourut en combattant contre les Bulgares, et le peuple offrit le trône à Michel Rhangabé, son beau-frère. Mais Léon V, dit l'Arménien, se fit proclamer empereur par les troupes, et relégua l'empereur déchu dans une île de la Propontide, où Michel vécut encore trente-sept ans fidèle à la vraie foi et aux pratiques de la piété. L'Arménien proscrivit le culte des images, et renouvela la persécution contre ceux qui les honoraient, pendant qu'il arrivait à conclure avec les Barbares une trève de trente ans (813-820).

Michel II, le Bègue, soldat grossier, né dans la secte des pauliciens ou des manichéens, élevé par une Juive, fut porté de la prison où il était renfermé comme conspirateur, sur le trône qu'il échangea pour des fers. Il se montra aussi barbare que débauché, et versa le sang catholique, ainsi que Théophile, son fils et son successeur: les bois et les montagnes étaient remplis de malheureux qui fuyaient les supplices. A la mort de Théophile (842) sa veuve Théodora gouverna au nom de son jeune fils, Michel III, l'Ivrogne, et mit fin à la persécution des iconoclastes. Un concile réuni à Constantinople condamna de nouveau cette hérésie, qui disparut jusqu'à l'arrivée des nouveaux réformateurs protestants. Théodora, modèle de sagesse et de piété, envoya les deux frères Cyrille et Méthode prêcher la foi chrétienne aux Bulgares, dont la conversion fut achevée par des missionnaires venus de Rome. L'hérésie allait faire place au schisme.

Nous pourrions encore indiquer ici comme un dernier

élément du schisme, la *versatilité du caractère grec,* cette prédisposition au changement, à l'erreur ou à la fraude, qui semble avoir fait de l'Orient le berceau de toutes les grandes hérésies ou le champ-clos de toutes les disputes. C'est ainsi que le comte de Maistre nous dépeint les Grecs du bas-empire, et nous représente, en quelque sorte, toute une grande nation suspecte depuis bien longtemps au tribunal de l'histoire (1). Mais, sans discuter cette grave accusation, nous ne craindrons point d'exagérer en chargeant, à notre tour, la personne de Photius de tous les artifices dont on veut rendre un peuple responsable. Jamais homme ne sut mieux mettre à profit toutes les ressources du génie grec, pour arriver à son but et jouer le rôle que nous essaierons de raconter. « C'était, dit Fleury traçant le portrait de Photius, le plus grand esprit et le plus savant homme de son siècle. Mais c'était un parfait hypocrite, agissant en scélérat et parlant en saint. »

52. **Photius, usurpateur du siége de Constantinople et l'auteur du schisme.** — II. Photius peut être considéré comme le véritable auteur du schisme grec, non seulement parce qu'il s'est lui-même personnellement séparé du chef de l'Église, mais encore parce que sa lutte avec Rome a laissé, dans les églises *photiennes,* les traces d'une séparation que le temps n'a point fait disparaître. Rien ne semble plus digne de fixer l'attention que l'*origine,* les *progrès,* les *intermittences* du schisme d'Orient, et rien n'est plus facile que de recueillir du simple exposé des faits, les *preuves éclatantes* qu'ils renferment en faveur du dogme de la *primauté* du *pape.*

L'*origine* du schisme tient à des causes diverses qui mettent dans tout leur jour l'ambition de Photius et les basses intrigues de la cour de Byzance, mais qui nous révèlent aussi l'héroïque fermeté d'Ignace et la sage conduite de la cour de Rome. Ignace occupait le siége patriarcal de Constantinople, sur lequel il avait été élevé par l'im-

(1) *Le Pape,* liv. V, chap. 8 et 9.

pératrice Théodora, après la mort de Méthodius. Ce prélat réunissait le mérite le plus rare à la plus illustre naissance. Il était fils de l'empereur Michel Rhangabé, et petit-fils de Léon l'Arménien par sa mère Procopia. Enveloppé dans les malheurs de sa famille, lorsque son père eut pris la généreuse résolution de sacrifier la pourpre au repos de ses sujets, il entra dans un monastère à l'âge de quatorze ans. Sa jeunesse vertueuse annonça par des qualités aussi brillantes qu'estimables, ce qu'il serait un jour, et son âme instruite par l'infortune contracta de bonne heure cette habitude de courage et de fermeté dont il eut tant d'occasions de faire usage dans la suite. Devenu patriarche de la ville impériale, et, dans cette éminente dignité, responsable à Dieu et aux hommes, son zèle ne put voir avec indifférence le scandale de Bardas et la corruption générale que sa conduite autorisait (1). Le césar Bardas, oncle de l'empereur Michel III, tenait les rênes de l'empire et favorisait les passions de son maître, adonné à l'ivrognerie, aux plaisirs et aux jeux du cirque, pour gouverner sans contrôle et suivre lui-même, dans ses mœurs, une licence sans frein. Cet homme, d'un esprit cultivé et d'une haute intelligence, mais d'un cœur aussi bas que corrompu, avait chassé sa propre femme pour vivre publiquement, en inceste, avec la femme de son fils. Le nouvel Hérode rencontra un autre Jean-Baptiste. Ignace exhorta d'abord, en secret, le césar Bardas à mieux respecter le rang qu'il tenait dans l'empire. Le patrice continua de vivre au gré de sa passion, sans craindre les jugements de Dieu dont Ignace le menaçait. Il se crut tout permis parce qu'il pouvait tout oser. Le jour de l'Épiphanie, il porta la hardiesse et l'impiété jusqu'à se présenter à la table sainte pour y recevoir les saints mystères. Le patriarche ne vit en ce moment que ce qu'il devait à la sainteté de Dieu dont il était le ministre, et, fermant les yeux sur les suites que pouvait avoir son zèle, il refusa la communion à l'incestueux. Outré de fureur,

(1) *Siècles chrétiens*. III, 353.

Bardas tira l'épée pour immoler à l'instant le pontife ; on l'arrêta, mais son ressentiment n'en devint que plus vif. Il jura la perte d'Ignace, et il ne différa sa vengeance qu'autant de temps qu'il lui en fallut pour mieux assurer ses coups.

Bardas commença par jeter les yeux sur Photius, qu'il voulait opposer au patriarche Ignace, très-aimé de son peuple à cause de ses grandes vertus, et chéri de l'impératrice Théodora. Déjà lié d'une intime amitié avec ce personnage qui remplissait à la cour deux places importantes, celle de premier écuyer et celle de premier secrétaire, le patrice Bardas était sûr, à l'avance, du consentement de Photius, et n'eut pas de peine à obtenir le consentement de Michel, surnommé l'*Ivrogne,* après avoir écarté de lui l'impératrice sa mère, et fait passer Ignace pour un ennemi et un conspirateur. Accusé de crimes imaginaires, le patriarche de Constantinople fut chassé de son siége et relégué dans l'île de Térébinthe. Photius ne demandait pas mieux que de prendre la place du prélat exilé ; mais il sut lui-même se faire presser par l'empereur et par Bardas, afin de n'avoir l'air de céder qu'à leurs instantes sollicitations et aux prières du clergé et du peuple. La démission ou la destitution d'Ignace offraient plus de difficultés. Il était à peine depuis trois jours dans son exil de Térébinthe, qu'on lui députa les évêques les plus considérés de la cour, soit par l'éminence de leurs siéges, soit par la supériorité de leur mérite. Il s'agissait de le déterminer à quitter son siége par une abdication formelle ; et ce conseil, aussi lâche qu'injuste, lui était suggéré par ses collègues dans l'épiscopat, et par ceux qui avaient fait le serment de ne point reconnaître d'autre patriarche que lui, à moins qu'il n'eût été préalablement déposé par un jugement canonique (1).

Quelques jours après, les mêmes évêques, accompagnés de quelques patrices et des principaux magistrats de la ville impériale, revinrent trouver Ignace, et s'efforcèrent, par toute sorte d'artifices, de le séduire. Mais que pouvaient les promesses ou les menaces sur cette âme forte, qui ne se

(1) Jager, *Hist. de Photius*, 22.

laissait toucher que par la vue du bien de l'Église et par le sentiment de son honneur et de son devoir? L'injustice, que l'on exerçait contre le saint patriarche qui gouvernait l'église de Constantinople depuis près de douze ans, parut si manifeste à plusieurs évêques, qu'ils témoignèrent publiquement ne point vouloir consentir à reconnaître son successeur prétendu, quel qu'il pût être. Bardas réussit à les désarmer par un artifice digne de lui et de son protégé, digne aussi, avouons-le, de ces faibles évêques auxquels il s'adressait. Le siége de Constantinople fut promis en secret à chacun d'eux, avec la seule injonction d'opposer le modeste refus que réclame la plus vulgaire politesse. L'empereur, instruit de ce qu'il avait à faire, traita séparément avec les compétiteurs, qu'il prit au mot dans leur refus. Ces lâches connivences assurèrent à Photius la dignité patriarcale, objet de tous ses vœux. De simple laïque qu'il était, il passa rapidement par tous les degrés de la cléricature; on employa six jours à les lui faire parcourir, et il reçut enfin l'onction épiscopale des mains de Grégoire, évêque de Syracuse, qu'Ignace avait déposé pour ses crimes. Les évêques qui n'avaient pris aucune part à cette élection si peu canonique, furent bientôt tous gagnés, à l'exception de cinq, qui se rendirent à leur tour, après avoir exigé de Photius des promesses par écrit; promesses auxquelles il ne se montra pas plus fidèle, que Bardas ne l'avait été à sa parole, en d'autres circonstances.

Ignace était toujours dans l'île de Térébinthe, où les émissaires de Bardas se transportèrent, à l'instigation de Photius, et firent endurer aux domestiques du saint prélat tous les tourments imaginables, pour extorquer d'eux des griefs qui devaient servir à la déposition de leur maître. Ces rigueurs furent inutiles contre des serviteurs fidèles, et l'on se tourna contre la personne d'Ignace, afin de lui arracher sa démission à force de mauvais traitements. On l'enleva avec les siens pour les transporter en l'île d'Hiérie, où, après avoir été chargé de chaînes, il fut enfermé dans une étable de chèvres (1). De là, il fut transporté dans le fau-

(1) Jager, *Photius*, ibid., 26.

bourg de Promète, et livré à Lalacon, capitaine des troupes, qui eût fait mourir ce vieillard de chagrin et d'angoisse, si l'âme d'Ignace, aussi bien trempée que son corps, n'eût été à l'épreuve de ces indignes outrages. Lalacon, sans aucun respect pour ce prélat, que son âge, sa dignité et ses vertus rendaient si vénérable, le frappa un jour si rudement au visage, qu'il lui fit tomber deux grosses dents de la bouche. C'est ainsi qu'on traitait cet homme de haute naissance, le fils et le petit-fils d'un empereur, mais sans pouvoir abattre, ni même ébranler son courage. Ses partisans ou ses amis furent en butte à des persécutions semblables, et Photius, sur qui retombait l'odieux de ces excès, crut devoir les déplorer dans une lettre écrite à Bardas, comme s'il n'en avait pas été le premier auteur. Ce témoignage d'une douleur feinte pourrait passer pour le chef-d'œuvre de Photius, si nous n'avions pas ses deux lettres au pape Nicolas Ier.

Il fallait bien, en effet, s'adresser au chef de l'Église : malgré la sentence de déposition prononcée par Photius, qui s'était fait lui-même, au milieu d'un concile, accusateur et juge d'Ignace ; malgré les emprisonnements des évêques, la cause n'était point gagnée, même à Constantinople. Le peuple était mécontent, et demandait son pasteur avec d'autant plus d'instance, que la cruauté du loup s'exerçait avec plus d'astuce et de perfidie. Le concours de Rome devenait nécessaire et même urgent ; Photius le sentit et se mit à écrire, en calculant l'effet de son intrigue sur l'habileté des précautions prises, sur ses larmes instruites à feindre, et sans doute aussi sur la distance des lieux.

Il fit donc part au Souverain-Pontife de son élévation au siége patriarcal, en des termes qu'il serait trop long de reproduire, et qu'il suffit d'analyser : « Il se peignait des couleurs les plus propres à prévenir le Souverain-Pontife en sa faveur (1). C'était malgré lui qu'on l'avait choisi pour remplir cette place éminente ; il avait résisté de toutes ses forces ; on lui avait fait violence ; les évêques, le clergé,

(1) *Siècles chrétiens*, III, 359.

l'empereur n'avaient écouté aucune de ses raisons; et ce n'était qu'en versant un torrent de larmes qu'il avait enfin consenti à recevoir l'imposition des mains; du reste, Ignace s'était retiré de son plein gré dans un monastère pour y terminer ses jours dans un repos honorable; son grand âge et ses infirmités l'avaient déterminé à prendre ce parti, et dans sa retraite il jouissait des honneurs dus à son rang et à son mérite. Il ajoutait que l'hérésie des iconoclastes ayant encore beaucoup de partisans, l'intérêt de l'Église exigeait qu'on tînt un nouveau concile en Orient, pour extirper les restes de cette dangereuse secte. Il priait donc le pape d'envoyer à Constantinople des légats, qui, chargés de ses ordres et revêtus de son autorité, donneraient plus de poids aux décisions de l'assemblée. » L'empereur, de son côté, écrivit au pape d'après le même plan. Ses lettres et celle de Photius furent portées par des ambassadeurs, chargés d'offrir au pontife de magnifiques présents pour l'église de Saint-Pierre.

Pendant que cette ambassade quittait Constantinople pour se rendre à Rome, Ignace était retenu dans la plus dure captivité, sans aucun moyen de faire parvenir ses justes plaintes au chef de l'Église. Ainsi le pape ignorait ce qui s'était passé à l'égard d'Ignace et de Photius, et les mauvaises dispositions de la cour byzantine. Mais (1), Nicolas Ier, qui n'avait pas moins de lumières pour découvrir l'iniquité à travers les voiles dont elle s'enveloppe, que de vigueur pour la combattre quand il l'avait découverte, ne se laissa point gagner par la faveur, ni surprendre par l'artifice. Avec son coup d'œil juste, il soupçonna aussitôt quelque perfidie... Il assembla un concile, dont le résultat fut de députer deux légats à Constantinople, pour informer juridiquement sur l'affaire des deux contendants à la chaire patriarcale, et les informations faites, les rapporter au pape, mais sans rien décider d'eux-mêmes. Ils ne devaient communiquer avec Photius que comme avec un laïque; ils avaient pouvoir de décider en concile tout ce que l'on

(1) Jager, *Hist. de Photius*, 40.

pourrait discuter sur les saintes images, parce qu'il ne s'agissait que de l'exécution du septième concile général, qui en avait approuvé le culte et affermi la vénération ; mais pour l'affaire de Photius, ils ne devaient prendre aucune décision.

Les deux légats choisis par Nicolas Ier étaient Rodoalde, évêque de Porto, et Zacharie, évêque d'Agnanie, hommes d'esprit et de mérite autant que d'éloquence, qui furent chargés d'une première lettre écrite à l'empereur, et d'une seconde adressée à Photius. La lettre à l'empereur se plaignait de la déposition d'Ignace, qui s'était faite sans consulter le Saint-Siége, et de l'ordination précipitée de Photius, devenu évêque quoique simple laïc : « Nous ne pouvons y donner notre consentement, ajoute le pape, jusqu'à ce que nous ayons appris de nos légats tout ce qui s'est passé en cette affaire : et pour observer l'ordre, nous voulons qu'Ignace vienne en présence de nos légats et de tout le concile : qu'on lui demande pourquoi il a abandonné son peuple, et qu'on examine si sa démission a été canonique. Et quand tout nous sera rapporté, nous déciderons ce qui sera convenable pour la paix de votre église. »

Le pape Nicolas Ier fit faire trois copies de cette lettre, dans la crainte qu'elle ne fût altérée ou supprimée ; il en garda une à Rome par devers lui, et donna les deux autres aux légats ; l'une d'elles devait leur servir d'instruction, et être lue au concile qui devait se tenir à Constantinople, en cas que l'empereur ne voulût pas lire celle qu'ils lui remettraient de sa part.

Ces précautions, qui paraissent excessives, ne devaient point suffire auprès de la cour de Byzance. Les envoyés du pape, en débarquant à Constantinople, loin de pouvoir prendre ni obtenir aucune information, furent séquestrés pendant trois mois, de toute société, au mépris du droit des gens. On les menaça des plus grandes rigueurs, et l'on parla d'un exil dont la misère et la durée les forceraient à manger leur vermine. Enfin, après une première résistance digne d'éloges, fatigués, au bout de huit mois, des violences de tout genre qu'on exerçait contre eux, ces ministres infi-

dèles se prêtèrent à la tenue du conciliabule que Photius dirigea contre Ignace, en 861.

Saint Ignace, tiré de son exil, refusa d'abord de comparaître, disant à haute voix qu'il voulait être jugé par le Saint-Siége. Pressé de nouveau, il n'hésita point à venir ; mais, dans le temps qu'il s'y transportait revêtu de son habit patriarcal, accompagné d'évêques, de prêtres, de moines et d'une foule de peuple, on envoya au devant de lui le patrice Coxès, pour lui défendre, sous peine de vie, au nom de l'empereur, de paraître autrement qu'avec l'habit de simple moine. Ignace obéit, et Coxès l'amena au concile (1). Nous ne disons rien de la présidence nominative des légats à ce conciliabule. Ignace, qu'on venait de dépouiller des insignes de sa dignité, et que Photius voulait dépouiller de sa dignité même, pour s'en revêtir, fut jugé, condamné, excommunié, mais non vaincu. Ses nobles et fermes réponses déconcertèrent la malice de ses accusateurs, et furent de sanglants reproches pour ses juges. Il ne fallut rien moins que l'habileté de Photius, soutenu par la puissance impériale, pour arracher à la faiblesse des légats et de ceux qui siégeaient dans le concile le cri qu'ils poussaient contre Ignace et qui se tournait contre eux : *Il est indigne*, αναξιος.

53. **Photius ajoute la cruauté à la ruse et à la perfidie, pour se maintenir sur son siége usurpé. —** Mais tout cet appareil d'une déposition en plein concile, ne pouvait rassurer ni Photius, ni Bardas : Ignace, couvert de haillons, leur semblait toujours à craindre, tant qu'il n'avait pas consenti lui-même à être déposé. Ici, la ruse est impuissante, et les supercheries littéraires de Photius, que nous retrouverons dans sa seconde lettre au pape, ne couvriront point à nos yeux la férocité de cet homme, aussi grand *scélérat* que *parfait hypocrite*. Photius (2) livra donc Ignace à trois hommes cruels, capables d'entrer dans ses desseins, pour le tourmenter, jusqu'à ce qu'il eût

(1) *Histoire de Photius*, Jager, 47.

(2) Jager, *ibid.*, 77.

souscrit au décret de sa condamnation. Ces bourreaux lus firent souffrir des maux inouïs : ils lui donnaient des soufflets, ils le suspendaient en l'air ; ils le brûlaient dans cette situation avec des fers chauds et des lames ardentes, et après l'avoir tenu enchaîné pendant quinze jours dani une prison, où il mourait de faim et de froid, ils le firent monter sur le tombeau de Constantin Copronyme, formé en voûte et de marbre taillé en pointes ; ils lui mirent de grosses pierres aux pieds, puis ils le roulèrent sur les pointes de ce marbre. Après tant d'indignités et de cruautés, ils le tinrent toute la nuit attaché de son long sur le tombeau, les bras et les mains étendus en forme de croix, et le visage contre le marbre. Le matin ils le détachèrent, et le jetèrent avec tant de violence et de roideur contre la terre, qu'elle fut toute teinte de son sang. Comme il respirait encore, un de ces monstres lui prit la main, et lui fit marquer de force une croix sur du papier, qu'il porta sur-le-champ à Photius, lequel écrivit lui-même au-dessus ces paroles : « Nous, Ignace, indigne patriarche de Constantinople, confessons que nous n'avons pas été élu canoniquement à cette dignité par les suffrages de ceux qui pouvaient nous la conférer ; mais que nous l'avons usurpée, et que, pendant que nous l'avons possédée, au lieu de gouverner saintement l'Église, nous l'avons gouvernée tyranniquement. » Cette déclaration, violemment extorquée, ou plutôt cette déclaration fausse, fut portée à l'empereur, qui, pour lui donner plus de crédit, fit tirer le saint de sa prison. Ignace profita de ce relâche pour adresser au pape l'appel qu'il avait fait au concile. Sa requête, signée par dix métropolitains, quinze évêques et un nombreux clergé tant séculier que régulier, fut portée à Rome par un archimandrite ou abbé, nommé Théognoste, qui, déguisé en laïque, fit secrètement le voyage. Ignace n'échappa lui-même aux mains de Photius, qu'en se déguisant sous l'habit d'un esclave, portant sur son épaule un long bâton, avec un panier à chaque extrémité. C'est ainsi qu'il traversa la foule de soldats, envoyés pour le prendre, et parvint à se dérober, pendant une nuit obscure, aux gardes

qui entouraient sa maison. Il monta sur un vaisseau, erra longtemps de lieu en lieu, de caverne en caverne, accablé de misère et de pauvreté.

Photius, qui en voulait à sa vie, et qui se flattait au moins de lui faire couper les mains et arracher les yeux pour le rendre inhabile aux fonctions de l'épiscopat, fit chercher Ignace dans les bourgs et les monastères de Constantinople. Dieu confondit la malice des persécuteurs, et prit la défense de son Christ ; il ne permit pas que l'on touchât désormais à son prophète, et les tremblements de terre qui ébranlèrent Constantinople, comme au temps de saint Chrysostome, jetèrent la consternation et l'épouvante dans cette ville privée de son saint patriarche.

Pendant ces événements, les légats arrivèrent à Rome avec l'ambassadeur de l'empereur. Ils se contentèrent de dire au pape, qu'Ignace avait été déposé et Photius confirmé dans le siége de Constantinople, gardant un profond silence sur ce qui s'était passé. La lettre de l'empereur et celle de Photius, qui accompagnaient les actes du concile, furent remises par l'ambassadeur Léon à Nicolas Ier. En prenant connaissance de ces lettres, où mille artifices de Photius, entremêlés aux éloges du pontife, ne tendaient qu'à séduire le chef de l'Église, Nicolas, déjà informé d'une partie de la vérité, commença par désavouer ses légats, infidèles à ses propres instructions dans la cause d'Ignace et de Photius. Il déclara, tant en particulier qu'en public, que jamais il ne consentirait à la déposition de l'un et à la promotion de l'autre ; et, répondant avec autant de simplicité que de logique aux allégations vraies ou fausses des adversaires d'Ignace, le justifia sans peine dans les deux lettres qu'il écrivit, l'une à l'empereur, l'autre à Photius, qualifié du simple nom d'*homme très-prudent.*

Ce ne fut qu'en 863 que le pape Nicolas Ier apprit enfin, par le récit de Théognoste, le véritable état de cette *affaire.*

Indigné de la conduite lâche et perfide de ses légats, il plaignit Ignace, détesta Photius, et sentit l'obligation où il était d'user sans retard de toute son autorité pour venger

l'un et punir l'autre avec éclat. Dans ce dessein, digne de sa vigilance et de son zèle, il assembla en concile, dans l'église de Latran, les évêques des provinces voisines. Tout ce qui avait été fait dans le conciliabule de Constantinople fut cassé et annulé, Ignace rétabli, Photius déposé, excommunié et privé de toute fonction cléricale. Zacharie, l'un des légats, convaincu de sa prévarication par son propre aveu, fut excommunié et déposé. Quant à l'autre légat non moins coupable, son jugement fut différé, parce qu'il était en France, par ordre du pape, pour prendre connaissance du divorce de Lothaire, roi de Lorraine, avec Thietberge (1).

L'intrusion de Photius était pleinement démasquée à Rome ; il ne restait plus qu'un dernier pas à faire dans le schisme par la résistance ouverte et opiniâtre à l'autorité du pape. Nous n'essaierons pas de raconter les nouvelles intrigues de Photius auprès du pouvoir impérial et des évêques d'Orient, afin de se maintenir sur son siége usurpé ; nous ne ferons que mentionner les lettres des archevêques de Trèves et de Cologne, Gonthier et Teutgaut, qui, se voyant condamnés par le pape dans la question du divorce de Lothaire, écrivirent à Photius pour faire cause commune et secouer avec lui le joug de Rome. L'intrus de Constantinople, soutenu par Michel et Bardas, espérait sans doute se faire un appui en Occident de la diversion opérée par Louis II, qui marchait, lui disait-on, sur Rome pour en chasser le pape. C'est alors que Photius, dans la pensée de gagner du temps plutôt que dans la pensée de tromper l'univers, inventa un stratagème unique dans l'histoire (2), et fabriqua à lui seul un concile, armé de toutes pièces en sa faveur. Ce n'est rien moins qu'un concile œcuménique qu'il supposa.

Il le fait présider par les empereurs Michel et Basile, avec les légats des trois grands siéges d'Orient, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Il est inutile de dire que ces légats étaient factices et des personnages supposés. Le sénat assiste aussi à ce concile avec tous les évêques de la dépen-

(1) *Siècles chrétiens*, III, 371.
(2) Jager, *Histoire de Photius*, 146.

dance de Constantinople. Dans cette assemblée imaginaire, Photius jouait une espèce de comédie dont il était le principal acteur.

Il y fit paraître des accusateurs, qui publiaient, avec des lamentations pitoyables, les prétendus crimes du pontife romain et en demandaient justice au concile. On y voyait des témoins dont les dépositions appuyaient les accusations. Mais Photius mit en usage l'hypocrisie, pour laquelle il avait un talent singulier, et, afin de soutenir cette espèce de farce, il prenait le parti de Nicolas, et disait qu'il ne fallait pas le condamner, parce qu'il était absent. Les évêques de ce prétendu concile réfutaient ses raisons ; et paraissant se rendre aux leurs, qui étaient intérieurement les siennes, il recevait les accusations intentées contre l'évêque de Rome, et examinait sa cause. Enfin toutes les machines étant dressées pour frapper le dernier coup, falsification de lettres, subornation de témoins, supposition des personnages, le jugement fut porté, la sentence rendue et prononcée: Nicolas fut déposé et excommunié. Photius, par ce stratagème, rendit au pape la pareille, anathème pour anathème, condamnation pour condamnation...

Afin de compléter cet inique jugement, après avoir dressé les actes de son conciliabule, tels qu'il lui plut, il les fit souscrire par vingt et un évêques, ses partisans ; mais il y ajouta tant de fausses souscriptions, qu'il y en avait environ mille. On y voyait celle de deux empereurs, dont l'une, celle de Basile, était contrefaite ; et l'autre, celle de Michel, surprise dans un de ses moments d'ivresse, comme on l'a reconnu plus tard. Suivaient celles des trois légats d'Orient, de tous les sénateurs, des grands officiers de l'empire, de plusieurs abbés, ainsi que d'un nombreux clergé, qui tous, à l'exception de l'empereur et de quelques évêques dévoués, n'avaient aucune connaissance de ce prétendu concile. Photius avait pris toutes ses précautions pour cacher son imposture. Les signatures étaient bien imitées : les unes étaient faites avec des caractères fins ; les autres avec des caractères plus gros ; plusieurs annonçaient la main tremblante d'un vieillard qui souille le papier en

traçant lentement les lettres de son nom. A ces infidélités il joignait toutes les subtilités d'une logique contentieuse dans l'acte qui contenait les souscriptions.

Une pièce plus sérieuse, et qui devait laisser dans l'Église des traces plus funestes, était la fameuse circulaire, adressée par Photius, aux patriarches d'Alexandrie, de Jérusalem et d'Antioche.

Cette pièce renfermait les *prétextes* de rupture opposés par les Grecs aux Latins. Photius va chercher maintenant à transformer un schisme purement *personnel*, en un vaste schisme qui embrasse tout l'Orient.

54. **Schisme déclaré de Photius, ses griefs contre l'Église latine, prétextes de rupture.** — Rappelons en peu de mots les griefs de Photius contre l'Église latine ; couverts d'un profond silence en temps de paix, ils apparaissent pour la première fois au moment où le schisme se déclare, et nous les verrons tour à tour oubliés ou reproduits avec ostentation, selon les circonstances.

Le premier de ses griefs, et le seul qui concerne le dogme, se rapporte à la procession du Saint-Esprit du Fils comme du Père, et à l'addition du *Filioque* dans le symbole de Nicée et de Constantinople.

Les autres points regardaient la discipline : Photius reprochait aux Latins : 1° l'observation du jeûne du samedi, et le retranchement de la première semaine du carême ; dans lequel on permettait d'user de lait et de fromage ; 2° l'obligation de la continence imposée à tous les prêtres, même à ceux qui étaient mariés avant leur ordination ; 3° l'onction du chrême réservée aux évêques. Du reste, tous ces prétextes, dont il se sert pour colorer son schisme, exploités et mis en avant par l'argumentation de cet habile sophiste, avaient, comme tous les artifices du fourbe consommé, un charme de séduction qui tenait aux circonstances ; et Photius ne savait rien négliger de ce qui pouvait pallier une erreur, ou servir à sa propagation. Il faut dire aussi que le péril s'augmentait et par la difficulté des communications entre les différentes églises, et par la distance des lieux, les préjugés de race, l'état violent où

étaient les patriarches orientaux sous les musulmans, l'absence de publicité des actes et la diversité des langues, le défaut de critique ou d'instruction dans ces temps barbares, etc.

Le pape Nicolas Ier ne voulut point laisser l'écrit de Photius sans réponse, et l'on voit, par sa lettre à Hincmar de Reims, alors réconcilié avec le Saint-Siége, l'importance qu'il attachait à ce débat, et ce qu'il redoutait pour les Grecs du prodigieux talent de Photius et de ses immenses ressources dans l'art de tromper et de feindre. Hincmar, fidèle à la recommandation du pape, donna lecture de sa lettre au roi en présence de plusieurs évêques, et l'envoya ensuite aux métropolitains selon l'ordre qu'il avait reçu. D'illustres champions entrèrent en lice contre Photius : le plus distingué et le plus solide fut Ratram, moine de Corbie, dont l'ouvrage fort remarquable est parvenu jusqu'à nous avec celui d'Énée, évêque de Paris.

55. **Photius est chassé du siége qu'il avait usurpé.** — Photius ne jouit pas longtemps du succès de son intrusion et de sa perfidie. Une révolution du palais, qui précipita du trône l'empereur Michel, assassiné par Basile, précipita l'intrus du siége où il ne s'était maintenu que par la ruse et la violence. Bardas, son protecteur, avait déjà disparu, et Basile, proclamé empereur, chassa, dès le jour suivant, l'usurpateur du siége patriarcal et le relégua dans le monastère de Scépé (1). « Zonaras dit que Photius fut chassé, parce qu'il avait eu le courage de reprocher à Basile l'assassinat de Michel et de lui refuser la communion. Ainsi un refus de communion avait fait chasser Ignace, et un semblable refus l'aurait rétabli sur son siége. Mais cette raison n'est pas vraisemblable. Photius, qui s'était toujours conformé aux circonstances et qui ne tenait compte d'aucun crime, n'était pas homme à refuser la communion à un empereur qu'il voyait seul maître... Disons donc que Zonaras, qui a écrit trois cents ans après l'événement et qui était fortement attaché au schisme des Grecs, a inventé ce

(1) Jager, *ibid.*, p. 170.

fait pour justifier l'auteur du schisme ; car les historiens contemporains, Nicétas, Porphyrogénète, n'en parlent pas. La vraie raison qui a déterminé Basile, c'est qu'il connaissait Photius depuis longtemps. » Le même motif l'engagea à faire saisir les papiers de Photius qui assurait, par serment, n'en avoir pris aucun avec lui, tant sa sortie avait été précipitée. Pendant que l'usurpateur ajoutait le parjure à bien d'autres mensonges, on aperçut ses propres domestiques empressés à cacher, dans les roseaux, sept sacs pleins et cachetés avec du plomb ; ils furent ouverts et portés à l'empereur. On y trouva deux volumes enrichis d'or et d'argent, dont le premier contenait les actes de sept séances synodales tenues contre Ignace, appuyés de nombreuses souscriptions qui n'avaient jamais eu lieu, mais que Photius avait controuvées et écrites à plaisir. Le deuxième était un recueil des actes du prétendu concile tenu contre le pape Nicolas, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Les crimes de Photius demandaient une justice éclatante, et les attentats contre Ignace et le Saint-Siége, une réparation solennelle. Ignace, rétabli dans l'exercice de ses fonctions, après un intervalle de neuf années, proposa la convocation d'un concile œcuménique, que l'empereur sollicita auprès du pape, et Adrien II, successeur de Nicolas Ier, le fit assembler à Constantinople, et présider par ses légats, en 869.

56. **Témoignages rendus par l'Église grecque à la primauté du Pape, dans le cours de la lutte et dans le huitième concile général.** — Sans donner la suite des opérations du concile, nous recueillerons au moins quelques-uns de ces précieux témoignages, rendus par l'Église grecque et au centre de l'empire, à la gloire de la primauté romaine.

Une preuve générale, et néanmoins très-frappante en faveur de cette primauté réservée aux pontifes romains, résulte des paroles ou des actes de Photius, même dans cette dernière période du schisme grec, où nous voyons l'usurpateur avoir continuellement recours à Rome. L'au-

torité suprême du pape est reconnue publiquement dans la confirmation canonique de sa dignité que sollicite Photius, et les efforts qu'il fait pour se dérober à cette autorité ne servent qu'à mieux constater son existence.

Le développement des preuves les plus fortes et la plus solennelle exposition du dogme catholique sur la primauté du pape remplissent les dix sessions du concile de Constantinople. Après la vérification des pouvoirs de ceux mêmes qui représentaient le pape au concile, les légats Étienne et Donat, évêques, et Marin, diacre, on lut le formulaire de réunion envoyé par le pape, et que tous les évêques, prêtres, clercs et moines devaient souscrire. Cette profession de foi, semblable à celle du pape Hormisdas, en 519, à part les changements des noms propres, exigeait « comme une condition du salut, de ne pas s'écarter des constitutions de Dieu et des Pères, et principalement de celles des saints pontifes du siége apostolique. » Le siége apostolique est reconnu comme celui « dans lequel réside l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne. » Le concile reçut dix évêques, onze prêtres, neuf diacres, et sept sous-diacres, du parti de Photius, après qu'ils eurent signé le formulaire.

C'est dans la deuxième séance qu'eut lieu cette réconciliation, où la condescendance d'Ignace et des légats fit plus d'honneur à l'Église romaine que n'en fit au parti de Photius la sincérité des coupables. A leur tête se trouvait Théodore, métropolitain de Laodicée, autrefois de Carie. Ils se prosternèrent devant le synode, et déclarèrent, sur la demande des légats du pape, qu'ils reconnaissaient leur faute et voulaient faire pénitence. Ils ajoutèrent à leur profession de foi le tableau des supercheries et des brutalités de Photius, soit à l'égard d'Ignace, membre de la famille impériale, soit à l'égard de plusieurs d'entre eux, qui avaient été « punis dans le prétoire, livrés à la faim, à la soif et à toutes sortes de privations, condamnés à travailler à des carrières de pierre, et frappés à coups de sabre, comme si on avait eu affaire non à des prêtres et à des hommes vivants, mais à des corps morts. On a cru, disaient-ils,

pouvoir nous charger de chaînes et nous donner du foin pour toute nourriture. Vaincus par ces violences, nous avons enfin plié, et nous avons été forcés de faire ce que nous n'approuvions pas et ce que nous avons toujours pleuré. C'est dans ces sentiments que nous vous remettons, en toute humilité et avec beaucoup de contrition, cet écrit; Dieu nous est témoin que nous ne mentons pas. Nous comptons sur sa miséricorde, ainsi que sur l'intercession de la sainte Vierge, des saints apôtres et du saint pape Nicolas, sur les prières de notre saint évêque Ignace, sur les vôtres (celles des légats) et celles des vicaires de l'Orient. Vous nous tendrez la main pour nous relever, afin que nous défendions ensuite l'Église par notre sang, si cela est nécessaire, et que nous obtenions le pardon de nos fautes. Nous n'aurons aucune communication avec Photius et avec ses partisans, tant qu'ils s'obstineront dans leur condamnation, et nous accepterons volontiers la peine qu'Ignace nous infligera. » Les légats répondirent : « Conformément aux ordres du pape Adrien, nous vous recevons à la suite de cette profession de foi. » On plaça ensuite sur la croix du Christ et sur les saints Évangiles la profession de foi des évêques, qui avaient ainsi exprimé leur repentir, et elle fut ensuite remise à Ignace ; celui-ci plaça sur chacun de ces évêques un *surhuméral*, c'est-à-dire une sorte de *pallium*, et leur annonça qu'ils étaient pardonnés. A partir de ce moment, ces évêques furent membres du synode ; mais on apprit plus tard, au sujet de Théodore, qu'il avait aussi signé les Actes du conciliabule de Photius, dans lequel on avait prononcé la déposition du pape Nicolas. Les légats lui défendirent, pour ce motif, d'exercer les fonctions sacerdotales, et en effet, à partir de la neuvième session, Théodore ne paraît plus comme membre du synode.

On lut dans la troisième session, la lettre de l'empereur Basile et celle du patriarche Ignace au pape saint Nicolas Ier, avec la réponse de ce pontife, qui fut acclamée *juste*, *canonique*, *équitable*. La quatrième session fut employée à l'examen de la cause de deux évêques schismatiques, Théophile et Zacharie, accusés de mensonge, pour avoir

répandu le bruit que le pape Nicolas avait reconnu Photius, lors de la première ambassade des Byzantins, dont ils faisaient partie.

Photius comparut à la cinquième session, en cédant plutôt à la contrainte qu'aux monitions qu'on lui fit. « Dès que l'usurpateur parut dans l'assemblée (1), les légats du pape dirent au sénat : « Qui est cet homme qui se tient debout à la dernière place ? » Les sénateurs répondirent : « C'est Photius. » « Est-ce là, s'écrièrent les légats, cet homme, ce Photius qui, depuis plus de sept ans, donne tant de peines à l'église de Constantinople, et fatigue les autres églises orientales ? » Les sénateurs répondirent : « C'est lui-même. » Le concile lui reprocha sa conduite injuste et cruelle envers Ignace, la déposition de ce patriarche faite contre toute raison et toute justice, ses mensonges, ses calomnies et ses perfidies, ce qu'il a osé faire en secret contre le pape Nicolas. Après quoi, les légats romains demandèrent « s'il recevait les ordonnances des Pères. » Les sénateurs répliquèrent : « Il faut l'interroger ; » et il fut interrogé effectivement, et à plusieurs reprises, sur différents articles au sujet desquels il persista dans un silence opiniâtre. Les légats dirent : « Nous savons que cet homme est éloquent, mais aussi nous n'ignorons pas que c'est un prévaricateur et un adultère. Qu'il parle, qu'il parle. » Alors Photius, qui savait si bien se couvrir d'un voile hypocrite, quand il le jugeait nécessaire, et prendre un langage religieux et dévot, dit : « Le Seigneur entend ma voix sans que je parle. » Les légats lui répliquèrent : « Votre silence ne vous délivrera pas d'une condamnation plus manifeste. » Mais Photius, voulant, par une hypocrisie sacrilége, se comparer à l'Homme-Dieu soumis au jugement du sanhédrin judaïque, répondit : « Jésus même, par son silence, n'évita pas d'être condamné. » Cette comparaison, de lui, chargé de crimes, avec l'Homme-Dieu, l'innocence même, scandalisa beaucoup l'assemblée synodale. Tous étaient émus et saisis d'une profonde in-

(1) Jager, 203.

dignation. Les légats, voyant que Photius demeurait enveloppé dans son hypocrisie, prirent l'avis des Pères, et à la suite d'une allocution prononcée contre l'usurpateur par un député de Jérusalem au nom des Orientaux, notifièrent leurs sentiments en ces termes : « Il est évident que la promotion de cet homme et la déposition du très-saint patriarche Ignace sont anticanoniques ; nous ne prononcerons donc pas un nouveau jugement, mais nous nous en tiendrons à celui du bienheureux pape Nicolas confirmé par son bienheureux successeur Adrien. Cette proposition vous est-elle agréable, ou non ? Si vous l'agréez, c'est l'ordre du siége apostolique. Si elle n'a pas votre assentiment, nous monterons sur la montagne du concile, nous élèverons avec courage notre voix pour vous annoncer les conséquences de votre refus, telles que nos saints Pères les ont promulguées, par la grâce du Saint-Esprit. » Le saint et œcuménique concile répondit : « Nous recevons tout, car tout est plein de discernement, de convenance, et conforme aux canons et aux lois ecclésiastiques. » On accorda un délai à Photius, qui reparut à la septième session avec Grégoire de Syracuse, son consécrateur et l'ennemi d'Ignace. L'empereur Basile était présent. Photius entra dans l'assemblée, appuyé sur un bâton recourbé par le haut, symbole déguisé de la dignité pastorale dont il se prétendait toujours revêtu. On lui fit quitter ce bâton. Les évêques schismatiques refusèrent, comme lui, de donner leur formulaire d'abjuration, et se retranchèrent sur les canons, en sorte que le patrice Bahanès leur dit de la part de l'empereur : « Indiquez-nous donc le canon qui vous favorise, et où le Seigneur a mis le dépôt des canons ? Est-ce dans l'Église ou ailleurs ? Et où est l'Église, si ce n'est dans les lieux d'où sont venus les légats ? » On fit une dernière monition à Photius et aux évêques de son parti, et l'on dit anathème à Photius, usurpateur, tyran, schismatique, artisan de mensonges et de dogmes pernicieux, nouveau Maxime le Cynique, nouveau Dioscore, nouveau Judas ; anathème à tous ses partisans et fauteurs ; anathème à Grégoire, ci-devant évêque de Syracuse. Les évêques souscrivirent à ces ana-

thèmes avec des roseaux trempés dans le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nicétas, auteur contemporain, dit tenir ce dernier fait de témoins non suspects, et c'est ainsi qu'on prétend qu'avait été déjà condamné Pyrrhus, parjure et monothélite (1). »

Vingt-sept canons, relatifs aux désordres introduits par le schisme, furent portés dans la dernière session. On y déclare que Photius, d'après les décisions synodales des papes Nicolas et Adrien, doit céder la place au vrai patriarche, que l'usurpateur n'a jamais été évêque, et ne l'est pas non plus aujourd'hui ; que les ordinations ou promotions faites par lui sont nulles ; enfin que les églises ou les autels consacrés ou établis par lui, ou par les évêques qu'il a ordonnés, doivent être de nouveau consacrés et établis (2). La primauté du Siége Romain, l'indépendance du pouvoir spirituel, la liberté des conciles sont hautement proclamés (3). Le synode déclare que les patriarches ont le droit de convoquer au concile patriarcal les métropolitains ordonnés ou institués par eux. Il est très-faux qu'on ne puisse tenir aucun synode, si ce n'est en présence du prince. Les canons ne disent pas que les laïques, mais que les évêques doivent se réunir en synode. « Nous repoussons, disent les Pères assemblés, comme une odieuse prétention, le droit que des hommes peu versés dans la science ecclésiastique attribuent aux princes, d'assister aux conciles, droit qui n'est établi par aucun canon. Ils n'y ont jamais assisté, si ce n'est aux conciles généraux, et ce serait une grave inconvenance qu'ils prissent connaissance de ce qui arrive quelquefois aux prêtres du Seigneur. » On renouvelle la défense d élever des néophytes à l'épiscopat, et l'on réclame, aux canons douzième et vingt-deuxième, contre l'intervention tyrannique des empereurs et des grands, qui s'opposent aux élections régulières ou gênent

(1) *Somme des conciles*, par l'abbé Guyot, I, 483. — Jager, *ibid.*, 213
(2) Can. I — IV.
(3) Can. XXII.

la liberté des suffrages. Parmi ces canons, il en est qui se rapportent à l'hérésie des iconoclastes, et qui condamnent les blasphèmes de Claude de Turin, et les erreurs de certains évêques français, Agobard de Lyon, Jonas d'Orléans, Hincmar de Reims ; ceux-ci, induits à croire que le septième concile général était tombé dans une exagération, accordaient des honneurs religieux au livre des saints évangiles, et les refusaient aux images de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints (1).

Nous nous contenterons d'indiquer une dernière preuve en faveur de la primauté du pape. Elle est tirée d'un autre genre de discussion qui s'éleva entre le siége de Constantinople et le siége de Rome, au sujet de la Bulgarie, nouvellement soumise au joug de la foi. Les évêques Formose et Paul, que le pape Nicolas avait envoyés en Bulgarie, étant revenus à Rome, rapportèrent que cette nouvelle Église était entièrement soumise à l'Église romaine, et présentèrent au pape, Pierre, envoyé du roi des Bulgares (2). La juridiction de Rome ne pouvait être contestée sur ces peuples, et rien ne justifiait l'Église grecque dans les prétentions qu'elle faisait valoir.

57. Derniers efforts de Photius pour remonter sur le siége de Constantinople. Fin du schisme de Photius. — Le schisme de Constantinople ne fut que suspendu par la condamnation de Photius au huitième concile œcuménique. Dix ans après, lorsque Ignace vint à mourir, en 878, Photius, qui connaissait le côté faible de Basile, lui persuada, en fabriquant lui-même la généalogie de cet empereur, qu'il descendait de Tiridate et des rois d'Arménie. Rentré dans les bonnes grâces de Basile, il se fit rétablir à Constantinople et trompa Jean VIII, à Rome, par des protestations, des falsifications et des lettres supposées sous le nom de plusieurs évêques. Le pape Jean VIII, qui avait tant de raisons de se défier de l'intrus, crut devoir ajouter

(1) *Somme des conciles*, par M. l'abbé Guyot, I, 485. — *Hist. des conciles* par Mgr Héfélé, V, 642.
(2) Jager, *ibid.*, 229.

foi à sa parole en des circonstances qui n'étaient plus les mêmes, et s'éloigna de la circonspection de Nicolas Ier et d'Adrien. Cette complaisance, ou, si l'on veut, cette première faiblesse, qui surprit tous les catholiques, a fait dire à Baronius que Jean VIII s'était conduit comme une femme, et a donné lieu, selon quelques-uns, à la fable de la *papesse Jeanne*, fable inconnue de Photius qui n'en parle pas. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à l'explication de Baronius pour réfuter un conte fait à plaisir. La prétendue papesse serait une jeune fille qui, après de fortes études faites à Athènes, aurait si bien réussi à déguiser sa personne et à s'élever par sa science, qu'elle aurait succédé à Léon IV, mort en 855; on fait durer son règne deux ans et quelques mois. C'est ainsi que la fable est racontée, mais comme une rumeur populaire, par Marianus Scot, en 1086, et par Martin Polonus, en 1278, dont le premier écrit plus de deux siècles, l'autre plus de quatre après l'événement. La date de l'élévation de Jean VIII ne se prête pas à l'origine de cette fable, qui se détruit elle-même. Le fabricateur de ce conte l'a placé, non vers la fin du neuvième siècle, mais vers le milieu de cette époque, à l'an 855, entre Léon IV et Benoît III. Il n'entre pas dans notre plan de parler de la fausseté de cette fable, contredite par tous les auteurs contemporains, qui nous représentent Benoît III comme succédant immédiatement à Léon IV. C'est ce que nous voyons d'ailleurs établi d'une manière positive par un diplôme de ce pape, donné à l'abbaye de Corbie, en 855, par des médailles qui portent l'inscription de Benoît III et de l'empereur Lothaire, mort le 28 septembre de la même année 855, enfin par une lettre de Hincmar de Reims. Celui-ci avait envoyé des députés à Léon IV, pour quelques affaires; ces députés apprirent en route la mort du pape, et, arrivés à Rome, ils les terminèrent avec Benoît III, qui était déjà installé sur le Saint-Siége. Cette fable est donc de pure invention, dit M. l'abbé Jager (1), et l'auteur ne l'a pas copiée sur la conduite de Jean VIII. Il est certain que, dans

(1) *Histoire de Photius*, p. 290.

l'affaire de Photius, ce pape a été indignement trompé par les Grecs. Mais faut-il l'accuser de faiblesse honteuse, comme l'ont fait un si grand nombre d'écrivains? Il me semble que ce jugement, qui contraste d'ailleurs avec le caractère bien connu du pape, est trop sévère, et que ceux qui l'ont porté n'ont pas assez réfléchi sur la position où il se trouvait. Elle n'est plus la même que celle de ses prédécesseurs. Ignace n'existe plus ; Photius occupe sa place, soutenu par un puissant empereur. Refuser l'assentiment, c'est évidemment établir un schisme, ce que les prédécesseurs de Jean VIII ont toujours cherché à éviter par de nombreux sacrifices et des concessions plus ou moins importantes. La réintégration de Photius était demandée, comme on l'assurait au pape, par tout l'Orient, par les patriarches, les métropolitains et les évêques en masse, comme le seul moyen d'éviter le schisme. Ignace, lui-même, tout mort qu'il était, figurait parmi les solliciteurs Les instances de l'empereur étaient vives et pressantes. Le pape peut-il repousser le corps entier des évêques et refuser à toute une Église? Peut il refuser à l'empereur, dont il avait un si pressant besoin pour l'Italie et dont il attendait son unique secours, d'autant plus que sa puissance s'était considérablement accrue par la défection des Capouans et des Bénéventins à l'égard des Français et leur attachement pour l'empereur des Grecs, à qui ils avaient voué leur service? Les papes Nicolas et Adrien, placés dans les mêmes circonstances, n'auraient-ils pas agi de même? Et qu'on ne dise pas que Jean VIII s'est laissé diriger par un intérêt purement terrestre. La pacification de l'Italie, sa délivrance des Sarrasins et d'autres ennemis non moins dangereux, intéressaient au plus haut point l'Église.

On pourra dire, sans doute, que les lettres des patriarches et des métropolitains, ainsi que celle d'Ignace, étaient fausses, mais le pape, qui avait sous les yeux leur signature revêtue de leur sceau, pouvait-il le croire, surtout lorsque les légats qui étaient sur les lieux ne l'en avertissaient pas? Photius, dit-on, n'était point corrigé : sans doute il ne l'était pas ; mais on l'avait présenté au Pape comme repentant :

tel était probablement le langage des lettres qu'on lui avait envoyées, car c'était celui des partisans de Photius, et celui-ci n'aura pas manqué de s'en servir. Qu'on dise donc tant qu'on voudra que le pape a été trompé, qu'il a été d'une grande indulgence, mais qu'on ne l'accuse pas d'une honteuse faiblesse. Ce caractère n'est pas celui qu'il a montré dans cette multitude d'affaires et d'événements où il s'est trouvé impliqué pendant tout son pontificat. Aussi Pagi, sévère critique de Baronius, n'est-il pas de son avis à ce sujet. De Marca prend ouvertement la défense du pontife et le déclare exempt de toute faute, à cause de la demande du prince, des patriarches et des évêques assemblés en synode. Il dit qu'il était autorisé à faire ce qu'il a fait par les exemples qu'il a produits de saint Athanase, de saint Chrysostome et de saint Flavien, qui, étant condamnés par des conciles, ont été rétablis dans leurs fonctions par l'autorité du Saint-Siége.

Quoiqu'il en soit, Photius vint à bout de tenir un concile à Constantinople, en 879, il en régla les opérations et se fit reconnaître pour patriarche légitime. Les légats du pape Jean VIII assistèrent bien à ce concile ; mais, gagnés lâchement par Photius, et infidèles aux instructions qu'ils avaient reçues à Rome, ils acquiescèrent à tout ce qu'on demanda d'eux, et, de retour vers le pape, lui rapportèrent que la paix était rétablie dans l'Église de Constantinople, par l'installation de Photius ; mais ils ne dirent rien de la manière dont ce rétablissement s'était fait, ni de tout ce qui, dans le prétendu concile de Photius, avait pu compromettre l'autorité du Saint-Siége et du huitième concile œcuménique. Quant au conciliabule que Photius lui-même venait de tenir et de présider, nous ne pouvons guère ajouter foi aux actes tels que nous les avons ; Nicétas ne fait pas mention de ces actes, et Stylien ne parle que de la prévarication des légats, Paul et Eugène. Ces actes, sortis de la main de Photius, sont, à bon droit, suspects et ne peuvent être admis qu'avec précaution et sous bénéfice d'inventaire. Lorsque le pape Jean VIII eut été pleinement informé des prévarications de ses légats et des fourberies de Photius, il

envoya pour légat le diacre Marin, qui avait présidé au huitième concile, et lui donna ordre de casser et d'annuler tout ce qui s'était fait dans le conciliabule de Photius. C'est ce qu'exécuta ce généreux ministre, avec un zèle et un courage que rien ne put arrêter ; la prison et les chaînes le trouvèrent inflexible et digne de sa mission. Non content de cela, Jean VIII lui-même, voyant l'indigne conduite du schismatique Photius, monta sur l'ambon et prononça contre lui des anathèmes dans lesquels furent enveloppés ses infidèles légats, pour avoir trahi si hautement leur ministère. Photius, alors, ne mit plus de bornes à ses prétentions ambitieuses, fit retentir plus haut que jamais son titre usurpé de patriarche *œcuménique*, profita de l'antipathie des Grecs à l'égard des Latins, renouvela les griefs qu'il avait allégués en 866 contre l'Église latine, et se montra une seconde fois séparé de Rome.

Il est temps d'en finir avec ce personnage de Photius, qui a fait tant de mal à l'Église grecque et laissé après lui, à Constantinople, le germe sans cesse renouvelé de la division et du schisme.

Photius jouit encore six ans du fruit de sa triste victoire: Léon le Philosophe, fils et successeur de Basile, frappé des plaintes que les pontifes de Rome formaient contre Photius, les fit examiner, les trouva fondées et chassa l'obstiné et rusé patriarche. Destitué de sa charge, en 886, et exilé dans un monastère d'Arménie, cet homme fameux, dont la science et le génie méritaient de servir une meilleure cause, finit tristement ses jours en 891.

L'empereur nomma patriarche de Constantinople son propre frère, Étienne, qui renoua des rapports religieux entre le siége de Constantinople et celui de Rome. Il demanda et obtint la confirmation d'usage du pape Étienne V. Les disputes sur le *Filioque* finirent par s'oublier totalement pendant le patriarcat d'Étienne, ainsi que sous le patriarcat de dix de ses successeurs, jusqu'à l'an 998, époque à laquelle Sergius, parent de Photius, monta sur le siége de Constantinople (1). Ce patriarche, qui avait toute l'ambition

(1) Pitzipios, I, 35.

de Photius, sans en avoir le talent et l'habileté, renouvela, dans un conciliabule, les tentatives de l'ancien schisme, excommunia les papes comme des hérétiques, et effaça leurs noms des dyptiques sacrés. Sa mort, arrivée en 1018, laissa l'Église en paix sous le patriarcat de ses deux successeurs immédiats, jusqu'à Michel Cérulaire, qui prit possession du siége de Constantinople en 1034.

58. **Schisme de Michel Cérulaire.** — Ce patriarche déshonora la dignité sacerdotale par une conduite arrogante dépravée, brutale, dit le Grec Pitzipios ; il se montra digne, en un mot d'attacher son nom à la séparation définitive de cette malheureuse Église. Mêlé aux conspirations contre les souverains, il prenait part à toutes les intrigues de cour. Il entra dans la voie frayée par Photius, mais avec le dessein bien arrêté de déchirer la tunique mystique du Sauveur. Ce fut dans cette intention qu'il ajouta un point nouveau aux griefs soulevés par Photius, et à la controverse sur le *Filioque*, celle des *pains azymes*. La consommation de ce schisme eut lieu en 1054. Michel Cérulaire défendit de communiquer avec le pape, fit fermer les églises des Latins et poussa le fanatisme jusqu'à rebaptiser ceux qui avaient reçu le baptême dans l'Église romaine. Le pape Léon IX, informé de cet éclat, fit tous ses efforts pour calmer les esprits Il réfuta, par de solides raisons, les griefs ou les reproches de Michel, envoya trois légats à Constantinople pour conférer avec lui et leur remit des lettres pour l'empereur et le patriarche. Cette condescendance fut inutile ; Michel s'obstina dans son erreur et dans son schisme et répondit à l'excommunication des légats par des anathèmes lancés contre le pape. Il s'efforça ensuite de gagner à son parti les légats d'Orient et les autres évêques, et ces lâches complices, qui avaient jusqu'alors sanctionné, au moins par leur silence, les usurpations des patriarches de Constantinople, n'osèrent pas opposer à ce dernier attentat une énergique résistance. C'est ainsi que l'Église grecque se trouva presque tout entière hors de l'unité.

Le principal document, qui nous reste de ce nouveau débat soulevé par les Grecs, est la lettre de Léon IX, en qua-

rante et un articles, sur l'union qui doit régner dans l'Église de Jésus-Christ. Le saint pontife rappelle que le paix et l'union est ce que Jésus-Christ, nous a recommandé le plus, et ce qu'il a le plus demandé à son Père pour nous. Il se plaint ensuite « avec un indicible brisement et gémissement de cœur et de corps, de voir bouleverser toutes les entrailles de l'Église notre Mère, » pendant qu'on s'efforce de renverser l'ancienne foi par des argumentations et des conjectures humaines. Voilà donc, s'écrie-t-il en faisant allusion à la question des *pains azymes*, que près de mille vingt ans après la passion du Sauveur, l'Église romaine doit commencer à apprendre de quelle manière il faut célébrer le souvenir de sa passion. Le successeur de Pierre prend occasion de cette attaque, pour établir une fois de plus sur les textes les plus formels et la parole du divin Maître l'autorité de l'Église romaine et le ferme appui de son fondement, dans la personne du prince des apôtres. A cette solidité inébranlable de l'Église fondée sur la pierre, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais, saint Léon oppose les aberrations de l'Église d'Orient et les quatre-vingt-dix hérésies des Grecs, qui ont tenté de corrompre la virginité de l'Église Mère de la sainte Église catholique : c'est un Eusèbe de Nicomédie, usurpateur du siége de Constantinople et porte-étendard du maudit Arius; c'est un Macédonius, qui blasphème le Saint-Esprit, torture les chrétiens et persécute les catholiques jusqu'à la mort ; c'est l'arien Eudoxe qui envahit le siége et ordonne l'hérétique Eunomius. Vient ensuite Nestorius de Constantinople, l'hérésiarque, qui nie la maternité divine de Marie et introduit deux personnes en Jésus-Christ. C'est l'hérésiarque Eutychès, qui confond les deux natures de Jésus-Christ et cause le meurtre de saint Flavien. Que dirons-nous, ajoute le pontife, d'Acace, qui d'abord accuse, et qui ensuite rétablit l'hérétique Pierre (Monge) d'Alexandrie ? de l'eutychien Anthime, que le pape Agapet dépose à Constantinople même ? du patriarche de la même ville, Eutychius, qui prétendait qu'à la résurrection nos corps seraient impalpables, et qui fut réfuté par saint Grégoire, alors diacre ;

c'est son successeur Jean qui, par orgueil, s'arrogea le titre de patriarche universel. Que dire enfin des monothélites Sergius, Pyrrhus et Paul? Saint Léon conclut sa lettre pastorale par une exhortation pressante à l'union, et finit comme il avait commencé : « Nous vous en conjurons par les entrailles de Jésus-Christ, soyons un même corps et un même esprit. Imitons les membres du corps humain, qui ne se jalousent point, mais se réjouissent et s'affligent les uns avec les autres... Est-ce que la main ou le pied ne regardent pas l'honneur ou le déshonneur de la tête comme le leur propre ? Que si vous ne ressentez point en vous cette harmonie de notre corps, vous n'y êtes donc pas, vous n'y vivez donc pas... vous êtes retranchés, vous pourrissez comme un sarment retranché du cep ; vous êtes jetés dehors, vous séchez pour être jetés au feu et brûler. Daigne la divine miséricorde écarter loin de vous ce malheur (1). »

CHAPITRE III

Obstacles à l'action de l'Église dans la lutte politique, intellectuelle et morale (2) du dixième et du douzième siècles.

> « Ager est mundus, bonum vero semen hi sunt filii regni ; zizania autem filii nequam. Inimicus autem qui seminavit ea est diabolus. Messis vero consummatio sæculi est. Messores autem angeli sunt »
> (S. Matth., XIII, 38.)

59. **Les combats et les périls de l'Église, aux siècles laborieux du moyen âge (dixième et onzième siècles).** — Les trois grands obstacles, que nous connais-

(1) Rorbacher.
(2) Auteurs à consulter : Voigt, *Histoire de Grégoire* VII. — Staudenmaier, dans son *Histoire des élections épiscopales*, ouvrage allemand, a coordonné les faits consignés dans Lambert, dans Bruno, *De Bello Saxonico*, dans Berthold de Constance. — Mgr Pavy, *Célibat ecclé-*

sons à l'action de l'Église, se renouvellent en cette période, et prennent un caractère à part. Il viennent des conflits inévitables entre le *sacerdoce* et l'*empire*, des tentatives, plus ou moins accentuées de *schisme* ou d'*hérésie*, et des *désordres moraux* que suscitent les passions : à ces principaux chefs se rapportent la *querelle des investitures*, le reproche d'*ignorance* ou de *superstition*, et l'accusation des mœurs *relâchées* ou *barbares*, que l'on inflige à la société féodale, au clergé et même à quelques papes du dixième siècle. Ces différents genres d'épreuves concourent ou se succèdent, et semblent peser à la fois sur ces siècles obscurs et trop calomniés, que l'Église seule était capable d'éclairer, de régénérer et de civiliser.

Nous commençons par la lutte morale ou celle des passions sans rien dissimuler de la corruption ou de la violence de ces temps appelés *barbares*.

ARTICLE PREMIER

Obstacles suscités à l'Église par les désordres moraux.

60. Mœurs du clergé et des papes au dixième siècle. — Le défaut de *conduite* ou de *moralité*, dans le clergé, et même dans quelques papes, est le premier sujet des reproches adressés au *siècle de fer*.

La simonie et l'incontinence envahissaient le clergé d'Occident, et le mal empirait chaque jour surtout par le mode vicieux de l'élection épiscopale ; c'étaient les princes et les seigneurs qui le plus souvent choisissaient à leur gré les abbés et les évêques; et leur tort était de préférer dans

siastique. — L'abbé Jager, *Célibat ecclésiastique.* — Thomassin, *Discipline ecclésiastique.* — *Histoire de l'Église catholique en France*, par l'abbé Jager, canons des conciles.— Balmès, *Protestantisme comparé au catholicisme.* — Mgr Darboy, *Saint Thomas Becket.* — César Cantù, *Les hérétiques italiens.* — Mgr Héfélé, *Vie du card. Ximénès.*

leur choix, non le plus saint, mais le plus offrant, ou celui qui savait le mieux, à l'heure du combat, manier l'épée et défendre la possession des fiefs. L'*investiture* ouvrait la porte à toute sorte d'abus aussi sacriléges qu'immoraux.

Une cause analogue fit monter jusque sur la chaire de Pierre des sujets indignes, mais le petit nombre des *mauvais* papes, en nous donnant l'occasion de compter tous les bons et tous les saints qui forment la série vénérable des pontifes, est une nouvelle preuve de la divinité de l'Église, quelquefois *menacée* dans son chef, qui n'est pas impeccable, et toujours *assistée* de Dieu même dans la conservation de la foi. Un protestant fougueux, Davisson, en consultant moins la vérité historique que le désir bien prononcé de trouver en défaut les pontifes romains, a réussi à forger différentes accusations, dont il charge nommément vingt-huit papes ; encore n'a-t-il noirci les sept derniers trop évidemment, que parce qu'ils ont été les ennemis du protestantisme. Quand on admettrait ce chiffre, sans la moindre discussion et sans même retrancher les papes qui sont accusés d'autres vices que de mauvaises mœurs, il en resterait plus de deux cent vingt ou deux cent trente, que l'impitoyable sectaire a été obligé d'épargner, et dans la conduite desquels la plus minutieuse recherche n'a rien trouvé à flétrir ; et nous ne disons rien de ceux qui ont eu les honneurs de la canonisation dans cette liste, composée en grande partie de doctes saints et de glorieux martyrs.

Mais pour nous borner aux flétrissures infamantes, qui ne peuvent atteindre en réalité que trois papes sur une série de deux cent cinquante-huit pontifes, et qui sembleraient devoir envelopper à la fois plusieurs papes du dixième siècle, nous ne constatons à cette époque appelée par certains historiens le *siècle de fer*, que le scandale public du pape Jean XII, qui se sentait trop, hélas ! du vice de sa naissance, étant fils de la célèbre Marozie ; du vice de son élection, amenée par les intrigues de sa mère, et de son âge de dix-huit ans, triste explication d'une vie plus triste

encore, et faible excuse des désordres qui entraînèrent sa déposition sous Othon Ier. Quant aux autres pontifes de cet âge, les plus incriminés (après Jean XII), la critique sage et modérée suspend son jugement, ou se voit forcée de choisir entre le témoignage opposé de deux écrivains d'une valeur bien différente : Luitprant de Crémone, et Flodoard de Reims, tous les deux contemporains des événements ; mais le premier ayant épousé les passions de l'Allemagne et de ses empereurs, et vivement intéressé à flétrir les papes du parti italien, se montre aussi satirique par le style, et scandaleux par ses anecdoctes, qu'il est vaniteux par son caractère ; pris en flagrant délit d'ignorance ou de pure invention lorsqu'il fait succéder le pape Sergius III, dont il essaie de flétrir les mœurs, au pape Formose mort en 896, il lui attribue les violences d'Étienne VI, contre le cadavre de ce dernier. C'est ainsi qu'il oublie tout à coup huit papes, qui séparent Sergius de Formose ; il traite Jean X avec la même légèreté, qui est plus digne du pamphlétaire que de l'historien, et s'il ne peut s'en prendre directement à la conduite de Jean XI, il s'efforcera de noircir ou de calomnier sa naissance. Le second, pour le moins aussi voisin des faits qu'il raconte, présente, dans ses écrits comme dans sa personne, une gravité aussi judicieuse qu'elle est impartiale, un caractère aussi calme qu'il est digne de foi, une exactitude qui ne se dément jamais.

Le pape Sergius III (904-911) est un de ces pontifes, accusés à la fois d'inconduite et d'intrusion. D'après le témoignage de Flodoard, qui s'appuie sur l'épitaphe consacrée à ce pape, « Sergius III avait été précédemment élu au souverain pontificat, puis envoyé en exil, il revint après avoir été sept ans fugitif. Rappelé par les prières du peuple romain, il reçut le sacre pour lequel il était depuis longtemps désigné. Ayant ainsi recouvré le siége de saint Pierre, ce pontife gouverna sept années l'univers catholique, tenant en main la faux des censures contre les envahisseurs. » Ce témoignage favorable, accepté par Muratori et d'autres historiens, est combattu par le cardinal Baronius, qui n'hésite pas à traiter d'usurpateur et d'intrus « l'in-

fâme Sergius, créature du marquis de Toscane, Adalbert, » chef du parti italien. Mais si l'élévation de Sergius doit être regardée, selon le jugement le plus sévère, comme le fruit de l'intrigue et la première victoire de cette faction politique, qui domina longtemps dans Rome, avec la fameuse Marie ou Marozie, l'empire de cette dernière, unie par le mariage au duc de Toscane, Albéric, n'alla pas aussi loin que le suppose le récit romanesque de Luitprant. Il est absolument faux autant qu'invraisemblable, que le pape Jean XI ait été le fils de Sergius III et de Marozie. Outre que la célèbre Marozie n'avait pas plus de douze ans, lorsque Sergius mourait septuagénaire, en 911, la naissance de Jean est attestée par deux témoins contemporains, l'anonyme de Salerne et Léon d'Ostie : « Jean XI, disent-ils, était fils du consul des Romains, Albéric. »

Le pape Anastase III (911-913) succéda au pontife que nous venons de nommer et que quelques-uns osent même qualifier d'antipape. Anastase, Romain de naissance, est loué par sa douceur et la pureté de ses mœurs ; au reste son pontificat ne dura que deux ans.

Landon, son successeur, né à Monterotondo, ancienne colonie romaine, fut élu vers la fin de l'année 913, imposé par Théodora, mère de Marozie, et ne régna que six mois (25 avril 914).

Jean X tint les rênes sacrées du gouvernement de l'Église, après Landon, raconte l'annaliste Flodoard ; auparavant il avait sagement administré le peuple de Ravenne. C'est de là qu'il fut appelé au souverain pontificat de Rome, où pendant quatorze ans il fit resplendir tout l'éclat de la vertu. « Notre évêque Séul (successeur d'Hérivée, ajoute le même historien) fut en relations suivies avec ce pape, dont la munificence et la charité se signalèrent par les travaux entrepris pour l'ornement des temples et des édifices sacrés. En pleine paix, une indigne patricienne forma contre lui un complot ; on se saisit de la personne du pontife ; il fut jeté en prison et il rendit l'âme, ou plutôt, délivré de ses chaînes, il s'éleva radieux vers les demeures éternelles. » Cette simple biographie du pontife reproduit

sa fidèle image et le venge des calomnies de Luitprant qui prétend que Jean, clerc de Ravenne, ne fut promu à ce siége archiépiscopal, que sur les instances de la puissante et impudique Théodora, et sacré par Landon, en 914, tandis que les archives même de cette église mentionnent les actes de ce prélat, dès l'an 905. Ainsi tombe l'accusation portée contre les mœurs de Jean, et l'anecdote fondée sur un anachronisme de neuf ans. Jean X délivra l'Italie des Sarrasins, après leur avoir infligé une sanglante défaite, à la tête des troupes qu'il commandait en personne. Sa fin tragique fut l'œuvre de Marozie, femme de Guy, marquis de Toscane (928).

Léon VI, Romain d'origine (6 juillet 928 — 20 janvier 929), « prit en mains le gouvernement du siége apostolique, après le grand pontife Jean, dit Flodoard; il le conserva sept mois et quinze jours et alla rejoindre au ciel les saints papes, ses prédécesseurs. » Platine, l'historien des papes, fait un grand éloge de Léon VI : il loue sa modestie, l'intégrité de ses mœurs, et assure qu'il prit autant de soins de la religion qu'il était possible dans ces temps calamiteux, et qu'il ne négligea rien pour pacifier l'Italie.

Étienne VIIe ou VIIIe du nom (929-931) est encore loué, par les mêmes écrivains, de sa douceur, de sa piété, de sa charité sans bornes.

Après la mort d'Étienne, mort aussi prématurée que celle de son prédécesseur, la patricienne Marozie se servit du pouvoir absolu qu'elle exerçait à Rome, avec Guy, marquis de Toscane, son second époux, pour faire ordonner pape sous le nom de Jean XI un de ses fils qu'elle avait eu, comme nous l'avons dit plus haut, du premier époux, nommé Albéric. Ce pape n'était âgé que de vingt-cinq ans, et monta sur le trône pontifical, le 20 mars 931. Cependant Hugues, roi de Lombardie, qui avait épousé Marozie, après la mort de Guy, nourrit l'espérance de soumettre l'État romain à sa domination, et forma un complot contre Albéric II, fils de Marozie et d'Adalbert. Albéric, chéri alors des Romains, s'empara de l'autorité souveraine, chassa Hugues qui reprit le chemin de la Lombardie, et renferma

dans le château Saint-Ange Marozie, sa mère, et Jean, son frère, qui mourut des mauvais traitements endurés dans sa prison (936).

Léon VII, successeur de Jean XI, était un vrai serviteur de Dieu, qui bien loin de rechercher la dignité pontificale, fit tout ce qu'il put pour la fuir. Il fut ordonné pape, malgré sa résistance (14 février 936 — 23 août 939). Dans le cours de son règne qui ne dura que trois ans, il continua sa manière de vivre, appliqué au travail, à la prière et à la méditation des choses célestes. Flodoard, qui avait mangé et conversé avec lui, nous dépeint ce nouveau chef de l'Église d'un accès toujours facile et joyeux, d'un caractère affable, aussi sage que bienveillant dans ses paroles. « Ses douces paroles récréaient mon âme pendant qu'il me faisait partager son frugal repas, ajoute le pieux annaliste en racontant l'accueil hospitalier du Père des fidèles. Au départ il me bénit et m'embrassa tendrement; je revins comblé de ses dons. Dieu, tout puissant, donnez de longs et heureux jours à ce bon pasteur et réservez lui au ciel les joies sans fin que vous préparez à vos élus. » Ce pontife consola l'Église, repoussa les Barbares qui menaçaient l'Italie, et s'efforça de ramener la paix dans Rome. Albéric était toujours maître de la ville, malgré les vains efforts du roi Hugues. Léon, voulant accorder les deux princes, et rétablir la discipline monastique, fit venir à Rome, à cette époque, Odon, abbé de Cluny, qui avait sur le roi Hugues un puissant crédit. Ce saint abbé procura en effet la paix entre ce prince et Albéric. Les lettres écrites par Léon, pour recommander la réforme au fameux monastère de Tours, dont le duc de France, Hugues le Grand, retenait alors le titre abbatial, et celles qui étaient adressées à l'archevêque de Hambourg, dans le but d'ériger de nouveaux évêchés parmi les populations scandinaves récemment converties à la foi chrétienne, témoignent du zèle et de la sollicitude de ce pape, embrassant tous les intérêts de l'Église, jusque dans les contrées les plus reculées.

Le pape Étienne IX prit la place de Léon VII et siégea pendant plus de trois ans (1er septembre 939 — 15 jan-

vier 943). Il accorda le pallium à l'archevêque de Reims. Il fit venir à Rome, pour la troisième fois, Odon, l'abbé de Cluny, afin de procurer la paix entre le roi Hugues et le patrice Albéric, car la guerre continuait toujours entre eux. Il ne paraît pas néanmoins établi, qu'au milieu de ces troubles, ce pape ait été défiguré ou perfidement mutilé par les Romains séditieux, en sa qualité de sujet allemand, quoique ce fait soit relaté dans le *Codex regius* et inséré dans les annales de Baronius. L'erreur provient de Martin Polonus, qui a confondu les noms et les dates, en attribuant au pape Étienne IX, un fait d'ailleurs très-réel, que le chroniqueur de saint André place, à sa vraie date, sous le pontificat de Jean XIII.

Marin II, ou Martin, d'après le témoignage de Ciaconius dans ses vies des papes, fit revivre la douceur et la grâce apostolique d'Étienne IX, son prédécesseur. Uniquement occupé des intérêts de l'Église, il poursuivit l'œuvre de la réforme monastique, releva de leurs ruines les temples et les abbayes, et n'employa son autorité près des princes et des peuples que pour leur maintien ou pour leur rétablissement. Son amour et sa charité pour les pauvres étaient sans bornes : on aurait pu le surnommer le « modèle des clercs et le père des moines. » Élevé au trône pontifical, le 22 janvier 943, il mourut le 4 mars 946.

Agapet II (946-956) continua la succession de ces papes, qui se sont rendus recommandables à l'Église par la sainteté de leur vie et l'activité de leur zèle. Il s'occupa de la restauration des basiliques de Rome, accorda aux monastères de nombreux priviléges, et favorisa surtout les moines du mont Cassin. Il travailla, pendant son pontificat, à réconcilier entre eux les ducs et les princes d'Italie. Mais le fruit de ses efforts ne fut pas complet, et le règne de son successeur vint soumettre l'Église à de nouvelles épreuves.

Jean XII, fils du patrice Albéric, et petit-fils de Marozie jeune homme de seize à dix-huit ans, jusqu'alors vicieux et dissolu, s'empara du Saint-Siége, à la mort d'Agapet, en 956. Il fut le premier pape qui changea son nom en montant sur le trône pontifical, mais sans changer de mœurs. Il

s'appelait Octavien, et jouait mieux le rôle d'un seigneur féodal que d'un prince chrétien et d'un chef de l'Église. Entraîné inconsidérément dans une guerre, contre les ducs de Capoue et de Salerne, il prit la fuite et dut entrer en accommodement. Instruit par ce premier échec, il appela Othon I[er], roi d'Allemagne, à son secours, contre Béranger, roi d'Italie, donna la couronne impériale à Othon, reçut son serment de protéger l'Église, et jura lui-même de ne jamais s'allier à Béranger, ni à son fils Adalbert. Jean XII ne tarda pas à rétracter sa parole, s'aliéna par sa politique autant que par sa conduite une partie de la noblesse, qui appela l'empereur, et le pontife fugitif n'eut que le temps de se retirer, avec son faible allié, Adalbert, fils du roi d'Italie. Les Romains ouvrirent leurs portes à l'empereur, et lui promirent par serment, de ne plus élire de pape qu'avec le consentement d'Othon I[er], ou de son fils, Othon II. Trois jours après, un concile convoqué à Saint-Pierre réunit près de quatre-vingt-dix évêques italiens et allemands, des députés de la noblesse, un représentant du peuple et toute la garde de Rome. L'empereur ayant demandé pourquoi le pape Jean n'assistait pas au saint concile, de nombreuses et effroyables plaintes s'élevèrent contre le souverain pontife ; on prétendait qu'il avait dit la messe sans communier ; qu'il avait ordonné un diacre dans une écurie, reçu de l'argent pour ordonner un prêtre, institué à Todi un évêque âgé de dix ans, profané les églises, commis des adultères, fait crever les yeux à un confesseur, mutilé d'autres ecclésiastiques, incendié des maisons, bu à la santé du diable, invoqué, en jouant aux dés, les noms de Junon, de Vénus, etc. Othon fit répondre par son affidé Luitprand, évêque de Crémone, et jura que le pape ne serait point puni tant que la preuve de ses crimes ne serait point établie Mais les accusateurs, clercs et laïques, maintenant leurs griefs, les membres du concile adressèrent au pape une lettre, pour l'engager à comparaître à Rome, et à se justifier des accusations de meurtre, de parjure, de profanation et d'inceste portées contre lui. « Nous avons

appris que vous voulez nommer un autre pape, répondit Jean XII ; si vous le faites, je vous maudis devant le Dieu tout-puissant, et je vous retire le droit de dire la messe. »

Les évêques du concile ne se laissèrent point effrayer par ces menaces ; et le pape, s'obstinant dans le refus de comparaître, se tint caché dans la campagne. Alors l'empereur accusa lui-même Jean XII d'avoir violé la foi jurée, d'avoir excité un soulèvement en faveur d'Adalbert, et de s'être montré, sur les bords du Tibre, à la tête des troupes. Le synode osa prononcer la sentence de déposition, à laquelle Othon souscrivit ; et le pape Léon VIII, que nous retrouvons un peu plus tard, commença par usurper le siége apostolique, lui qui n'était qu'un simple laïque et premier garde des archives de Saint-Jean de Latran. Baronius et d'autres écrivains catholiques après lui, ont blâmé avec raison la conduite du concile et de l'empereur ; car en supposant le chef de l'Église coupable de tous les crimes qu'on lui imputait, il n'appartenait pas à l'empereur ni même aux évêques de traduire à leur tribunal, de juger et de déposer le représentant de l'autorité suprême : « *Prima sedes a nemine judicatur.* » Quoi qu'il en soit de cette violation des règles canoniques, le pape Jean XII ne s'abandonna pas lui-même. Il commença par entretenir des intelligences dans Rome : et après une conjuration presque aussitôt avortée que conçue, il attendit le départ d'Othon, pour entrer dans la ville ; acclamé par les Romains, et réhabilité par ceux même qui l'avaient condamné trois mois auparavant, il fit arrêter les principaux auteurs de sa déposition, et cassa, dans un concile, les actes de celui qui avait été convoqué par Othon. Mais livré plus que jamais au débordement de ses passions, il fut frappé d'une maladie soudaine, et mourut au bout de huit jours, sans avoir pu recevoir le saint viatique (14 mai 964).

Benoît V fut élu par les Romains : il était diacre de l'Église romaine, homme savant et vertueux, d'une patience et d'une douceur inaltérables. Léon VIII, dont l'élection avait été contraire à toutes les lois canoniques, fut soutenu par l'empereur Othon, qui l'emmena en Allemagne, le fit

reconnaître, et l'année suivante, le rétablit sur le Saint-Siége. La mort de Léon mit fin à ces divisions. Celle de Benoît ne se fit pas attendre ; un conciliabule allemand s'était arrogé le droit de le déposer (965).

Nous ne ferons que nommer les derniers pontifes de ce dixième siècle : Jean XIII (965-973), né à Rome et fait évêque de Narni, qui fut élu pour remplir le Saint-Siége, contre le gré des Romains, ses persécuteurs cruels, et maintenu par l'autorité de l'empereur d'Allemagne ; Benoît VI (973-974), qui eut pour rival un antipape, nommé Boniface VII, et succomba, en défendant les droits de l'Église, dans la prison où l'avait jeté Crescentius ; Donus II, qui ne fit que passer sur le Saint-Siége, du 15 avril au mois d'octobre de la même année (974) ; Benoît VII, parent d'Albéric, pontife plein de grandeur d'âme, de prudence et de fermeté, qui se maintint pendant neuf ans sur le Saint-Siége en ces temps difficiles, sans que la faction contraire osât rien entreprendre contre lui ; Jean XIV, qui eut à lutter contre l'antipape Boniface VII, ce redoutable concurrent, connu aussi sous le nom de Francon ; Jean XIV (984-985) fut arrêté et mis au château Saint-Ange, où il mourut de faim et de misère ; Jean XV, qui mourut avant d'être sacré (décembre 986), Jean XVI (985-996) chassé de Rome par le patrice Crescentius, petit-fils de Théodora, et rappelé bientôt par les soins d'Othon III, empereur d'Allemagne, qui se disposait à entrer en Italie ; enfin Grégoire V, dont le règne fut encore troublé par Crescentius, après le départ d'Othon (19 mai 996-18 février 999) ; la création d'un antipape fut l'œuvre de Crescentius : mais l'empereur Othon revint en Italie, renversa l'antipape, qui était un Grec nommé Philagathe, pendant que l'excommunication était lancée contre l'intrus.

Le grand rôle de la papauté s'annonce, à l'ouverture du siècle suivant, avec le pontificat de Sylvestre II, Gerbert d'Aurillac, premier pape français ; vers la fin du même siècle l'énergique et vertueux pontife, saint Grégoire VII continue cette œuvre, et rend en même temps à l'Église sa sainteté et sa liberté ; Alexandre III, dans le douzième

siècle, et Innocent III, dans le treizième, achèvent de porter à son plus haut degré la suprématie de l'autorité pontificale, pour la défense de l'ordre et la réformation des mœurs.

61. **Les mœurs farouches de la féodalité. La sagesse et la douceur de l'Église.** — L'Église avait autant à craindre, en ces temps difficiles, l'excès de la rudesse des mœurs, que les abus de leur relâchement. C'est en vain toutefois qu'on voudrait la rendre solidaire d'un état de choses qu'elle subissait, comme une innocente victime, et qu'elle seule a pu faire cesser, avec le bénéfice du temps, par les armes d'une douceur à toute épreuve et d'une habileté consommée.

Le déplorable état de la société européenne, à cette époque, se peint vivement, comme on l'a remarqué, dans les moyens mêmes que le pouvoir ecclésiastique se voyait forcé d'employer, pour diminuer quelque peu les désastres occasionnés par la violence des mœurs (1). Nous voulons parler, en particulier, de la *trève de Dieu*, *treuga Dei*, qui, dans le sens du moyen âge, indiquait un accord et une cessation d'hostilités tout aussi durable que le mot de *pax Dei*. Cette grande et salutaire institution était destinée à interrompre, au moins pendant certains jours de la semaine et de l'année, les suites désastreuses de l'exercice du droit du plus fort et du droit de la guerre. En ce moment où l'épée ne rentrait, pour ainsi dire, jamais dans le fourreau, la guerre était comme en permanence, sans qu'on prit le temps de la dénoncer même à ses adversaires, et sans qu'on eût préalablement recours aux juges. Les occasions les plus futiles servaient de prétexte aux voies de fait les plus violentes. On ne se donnait pas même la peine de mettre un motif en avant, de faire valoir une raison, comme il arrivait trop souvent, surtout à la noblesse belliqueuse, oisive et cupide. La liberté et les propriétés des particuliers, des familles, des communautés, étaient sans cesse menacées. On

(1) Balmès *Le protestantisme comparé au catholicisme*, t. II, ch. 32. — *De la Trêve de Dieu*, par M. de Champagny.

lit à chaque page des chroniques de l'époque, la ruine des villages, le pillage des habitations, la dévastation des champs. Ce fut cette absence de sûreté générale, qui obligea les princes et les peuples à implorer une puissance supérieure à celle de l'État (1). Il n'y avait de force morale que dans l'Église, qui s'élevait à côté du château, celui-ci plus armé et craint davantage, celle-là plus vénérée et plus intelligente, ajoute M. de Champagny ; ayant l'un la force, l'autre le droit ; l'un le pouvoir, l'autre l'autorité ; l'un le fait, l'autre la mission. Il appartenait donc à l'Église de reconstituer la société, et de travailler au rétablissement de l'ordre contre la force, de la paix contre les menaces incessantes de la guerre.

Vers l'an 994, les princes et les grands promirent, dans un synode de Limoges, de respecter la paix les uns à l'égard des autres, et de ne plus se déclarer injustement la guerre ; et en 1016, le roi Robert proposa de réunir un concile à Orléans *pro pace componenda*. Entre les mains des évêques et sur les reliques des saints, on jura de garder la paix et de la faire garder à autrui, et ce serment fut proclamé par vingt conciles, dans les dernières années du dixième siècle et, dans les premières années du onzième, dans le midi de la France d'abord et sur la simple initiative épiscopale, dans le nord de la France ensuite, et sous la faible protection, ou pour mieux dire, avec le timide assentiment de l'autorité royale. Mais bientôt les évêques s'aperçurent qu'ils avaient trop demandé à ce siècle guerrier, et que l'instinct belliqueux de la nation, plus fort que la religion d'un pareil serment, ne permettrait pas d'observer cette paix dans cette large et universelle mesure. Ils se virent obligés de la restreindre à certains jours, et ce fut là dans un sens étroit et propre, la *trève de Dieu*. Le clergé demanda grâce pour le jour du Seigneur, et ce fut là une première *trève*, la plus stricte de toutes, qui commençait des nones du samedi aux matines du lundi. Ailleurs et un

(1) *Diction. encyclop. de la théologie catholique*, traduit par Goschler, XXIV, 166.

peu plus tard, il se hasarda encore à demander grâce pour le jeudi, qui est le jour de l'Ascension ; pour le vendredi, jour de la Passion; pour le samedi, jour de la sépulture. Presque partout, il demanda grâce pour les temps bénits de l'Avent et du Carême, pour les grandes fêtes, pour leurs octaves, pour les fêtes et les vigiles des apôtres. Il trouva moyen de faire commencer le carême le lundi gras, et de le faire durer jusqu'à l'octave de la Pentecôte. Ainsi, par une ruse innocente, remarque l'écrivain déjà cité, l'Église arrivait à reprendre en détail ce qui en masse lui avait été refusé. Les jours de trêve imposés par le concile de Tubuza, au diocèse d'Elne, dans le Roussillon, en 1041, et par la plupart des autres ordonnances ecclésiastiques, ne devaient guère monter à moins de trois cents par an. Celui qui contrevenait à ces décrets était obligé de payer la composition pécuniaire fixée par les lois, comme s'il eut mérité la mort, faute de quoi il était excommunié et banni du pays.

Le droit de guerre subissait d'autres restrictions, et celles-là étaient *permanentes*. Pour les clercs, pour les moines, pour les religieuses, pour l'église et son enceinte jusqu'à trente, quelquefois soixante pas de distance, pour le paysan, pour sa demeure, pour son vêtement, pour son bœuf ou sa vache, pour ses poulains mêmes, âgés de moins de six mois et réputés inhabiles au service de la guerre, pour le berger et ses moutons, pour l'écolier, pour le marchand, pour le voyageur, pour tout homme allant à l'église, pour les femmes et pour les hommes qui accompagnaient une femme, la sauvegarde était permanente et la paix devait être perpétuelle. En certains lieux une protection particulière veillait sur l'olivier qui donne le saint chrême.

La *trêve de Dieu* était proclamée, et comme l'observation de ses décrets intéressait toutes les classes, on vit, sinon partout, au moins dans un grand nombre de diocèses, toute la population, grands et petits, serfs et libres, seigneurs et paysans, clercs et laïques, dès l'âge de quatorze ans, quelquefois de douze, jurer sur les reliques des saints de

s'armer pour faire respecter la paix, et ce serment ne demeura pas une lettre morte.

Rien ne réjouit l'âme, dit Balmès (1), comme de voir les papes s'efforcer de soutenir et de propager cette *trève*. Ils en renouvellent le commandement dans les conciles, où leur suprême autorité préside : dans celui de Reims, tenu par le pape Calixte II, en personne, l'an 1119, où se trouvaient réunis treize archevêques, plus de deux cents évêques, et un grand nombre d'abbés et de dignitaires ecclésiastiques ; dans le concile général de Latran, célébré par le même pontife, l'an 1123, au milieu de trois cents archevêques et évêques, et plus de six cents abbés ; dans celui de Clermont, célébré par Innocent II, en 1130; et dans le concile d'Avignon, tenu l'an 1209, par Hugues, évêque de Riez, et Milon, notaire du pape Innocent III, tous les deux légats du Saint-Siége. C'est ainsi que l'Église et la papauté devinrent l'appui des innocents et des faibles, et ménagèrent la restauration des arts et des sciences, qui ne prospèrent que dans la paix. Les grands et les petits s'inclinèrent sous la houlette pastorale, et ce bienfait offert à la société civile ne fut point une usurpation, ni un empiètement de la société religieuse.

On a voulu taxer d'empiètement l'intervention de Grégoire IV dans les tristes événements du règne de Louis le Débonnaire, et imputer en quelque sorte au pontife la déposition du prince. Mais cette intervention fut toute pacifique, comme elle l'avait déjà été en 830, lorsque le pontife, aidé du concours d'autres évêques, exigea que l'impératrice Judith fut ramenée à son époux, et réussit à comprimer une révolte naissante. Lorsque, de nouveau, les trois fils dénaturés de l'empereur, Lothaire, Pépin et Louis, se virent à la tête d'une armée nombreuse, ils voulurent couvrir ou justifier leurs projets, en suppliant le pape de se rendre au camp, sous prétexte d'interposer son autorité comme médiateur. Selon les historiens du temps, le pape

(1) T. II, 134.

déclara, à plusieurs reprises, que le seul motif de son si long voyage avait été l'inexorable discorde qu'on lui disait séparer Louis de ses fils, et qu'il souhaitait, par conséquent, semer la paix entre eux. Peu de jours après l'arrivée des troupes ennemies au lieu surnommé depuis le *champ du mensonge*, entre Strasbourg et Bâle, l'empereur et le pontife se réunirent pour un colloque, à la conférence de Rothfeld. L'entretien ne fut pas long. Le pape s'occupa surtout d'honorer le prince de précieux et innombrables présents, au lieu de menacer d'anathèmes l'infortuné monarque qui, dans l'espace d'une nuit, se vit tout à coup abandonné de la plus grande partie de son armée. A la vue du subit abandon de l'empereur, le pape, trompé dans l'espérance d'une bonne négociation, crut devoir se retirer, et se soustraire ainsi à la complicité d'un acte qu'il ne pouvait empêcher. Au milieu de cette foule d'ambitieux, se livrant à la curée des biens et des honneurs de l'empire, dit l'abbé Gorini (1), Grégoire comprit, ainsi que plusieurs autres tout dévoués à l'empereur, l'inutilité d'un appel à la justice, et le danger d'exposer davantage à l'insulte, la dignité pontificale, dont tant de passions soulevées méconnaissaient déjà la présence. Le pape se contenta de protester par son abstention, et selon un contemporain, « il regagna Rome, livré au chagrin le plus profond (2). » Tous ces attentats se commirent « *sans le conseil et sans le consentement* du pape Grégoire, que Lothaire avait amené de Rome, sous prétexte de réconcilier les fils de l'empereur avec leur père. » Hincmar exprime ainsi sa pensée et celle du concile de Troyes, tenu en 867, et revient sur ce sujet, en justifiant la conduite du souverain pontife, quand il rapporte au pape Adrien II ce que disent les guerriers francs à la menace de ce pape de venir réclamer lui-même pour Louis II l'héritage de son frère.

Hincmar de Reims, à son tour, est accusé non-seulement d'avoir outrepassé ses droits d'évêque, mais encore d'avoir

(1) *Défense de l'Église*, II, 388.
(2) *Vita Ludovici Pii*, auctore Astronomo.

violé toutes les lois de la nature, en faisant aveugler l'évêque de Laon, son neveu, qui s'était engagé dans un parti contre le roi, Charles le Chauve. « Après une discussion acharnée, dit M. Lebas (1), l'oncle vainqueur poussa, *dit-on,* la violence jusqu'à faire crever les yeux à son neveu. Ce fait n'est pas prouvé ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'Hincmar de Laon, terrassé et déposé, était aveugle quand Jean VIII le rétablit. » Cette accusation est lancée, il est vrai, à la manière des Parthes, qui décochaient leur trait en fuyant ; mais elle n'en est pas moins perfide, et, en ce qui touche Hincmar de Reims, elle est entièrement fausse.

La cécité de l'évêque de Laon, observe l'abbé Gorini (2), ne peut être imputée à Hincmar de Reims. Le prélat déposé, dans une requête présentée à Jean VIII, au concile de Troyes, en 878, raconte ses démêlés avec son oncle ; il déclare que l'archevêque a été dur envers lui, qu'il a même agi en ennemi, mais il ne l'accuse pas de sa cécité, comme il n'aurait pas manqué de le faire, si son oncle en eut été l'auteur ou l'instigateur. Bien plus, l'archevêque ne contribua pas même à la détention de son coupable suffragant. Celui-ci avait accusé son oncle de sa prison. Hincmar, au concile de Douzy, conjura le roi de dire s'il était vrai qu'il eut demandé la captivité de son neveu. Charles le Chauve protesta, avec serment, qu'Hincmar de Reims n'avait ni conseillé, ni approuvé l'incarcération de l'évêque de Laon ; que ce dernier aurait été mis dans les fers bien plus tôt, sans la considération de son oncle ; enfin que si on n'avait retenu le zèle des seigneurs irrités contre le prélat, insolent contempteur de la majesté royale, il aurait été massacré. M. Le Bas dit que l'évêque de Laon fut envoyé en exil, après avoir eu les yeux crevés, à la suite d'une *discussion acharnée.* Or l'infortuné aveugle, dans sa requête au pape Jean VIII, assure qu'il était depuis deux ans exilé, quand on le priva de la vue, et il ne parle d'aucune discussion, ni

(1) *Dict. encyclop.* art. Hincmar de Reims.
(2) *Déf. de l'Eglise,* II, 360.

acharnée, ni d'autre manière : « *Duobus annis ferme peractis, insuper cœcatus sum.* »

Il n'entre pas dans notre dessein de justifier, en particulier, le châtiment infligé à Hincmar de Laon par le pouvoir civil, qui prétendait user du droit de vie et de mort, à l'égard d'un factieux dans une cause politique. Ces traitements inhumains, à l'usage du bas-empire, faisaient partie de la jurisprudence du temps, en matière criminelle. Ce n'était là qu'une application de ces lois barbares, que le christianisme devait adoucir, de même que certains faits isolés de prélats en armes, marchant au combat, n'étaient qu'un épisode et une suite inévitable de la grande invasion germaine, pénétrant jusque dans le sanctuaire.

Les prélats en armes, et revêtus au besoin de la cuirasse pour se défendre des Barbares, n'étaient pas toujours dignes de blâme, ainsi qu'on le vit au siége de Paris, où l'évêque Gozlin, assisté du comte Eudes, fils de Robert le Fort, protégea les murs de la cité contre l'attaque de trente mille Normands, conduits par le terrible Sigefroi. La résistance des habitants de Paris, renfermés dans leur île et soutenus par le courage de leurs chefs, fit changer le siége en blocus, et donna le temps de réunir une armée. L'empereur parut enfin ; c'était Charles le Gros : au lieu de combattre, il ne sut que traiter avec Sigefroi, lui donna une grande somme, et lui permit d'aller ravager la Bourgogne (884-887).

Ces Normands eux-mêmes devaient être peu d'années après, par une subite transformation, la preuve des effets merveilleux qu'opére le christianisme sur les âmes et sur les sociétés. Ces pirates hardis, accoutumés à se jouer avec les flots sur leurs barques légères, qu'ils appelaient des *chevaux à voile*, étaient venus des bords de la Scandinavie, du Jutland et de la Baltique. Ils se plaisaient aux hasards de la guerre, comme aux périls de la tempête. La langue de ces *hommes du Nord*, leurs institutions, leurs mœurs, leurs coutumes barbares, et jusqu'à leur religion sans temple et sans idoles, espèce de déification de la nature, accusaient leur origine germaine. Ils trouvaient dans la pêche maritime une partie de leur subsistance, que ces

contrées inhospitalières leur mesuraient d'une main avare; et dans les forêts la nourriture que leur fournissait la chasse, et le bois qui servait à construire leurs embarcations. Dès le cinquième et le sixième siècle, ils avaient entrepris des expéditions dans la mer du Nord, sur les côtes de l'Écosse et des îles Orcades, et s'étaient ensuite rabattus jusque sur les rives de la Meuse, qu'ils dévastèrent ; ils furent attaqués et vaincus par Théodebert Ier, roi d'Austrasie. Après deux siècles d'interruption, les Normands reprirent leurs courses, et vers le neuvième siècle, fondirent sur l'empire carlovingien, que le bras de Charlemagne ne pouvait plus défendre. Aussi avides d'or que de conquêtes, ils pénétrèrent dans l'intérieur du royaume de France, brûlèrent Nantes, Bordeaux, Tours, Orléans, Rouen, et campèrent jusqu'à trois fois sous les murs de Paris. Leur haine sanglante contre le christianisme les poussait à détruire les églises et les monastères, à massacrer les évêques, les prêtres et les religieux, à violer les tombeaux et à profaner les reliques, pour dépouiller les châsses et augmenter leur butin sacrilége.

La conversion de ces peuples fit le salut de la France et la gloire de l'Église. Rollon, chef des Normands, ravageait ces contrées depuis trente-cinq ans, et Charles le Simple qui avait la succession du comte Eudes, mais non son courage, était dans l'impuissance de les défendre. Alors d'après le conseil des grands, le roi fit offrir à Rollon, par l'archevêque de Rouen, tout le pays qui s'étend de l'Epte à la Bretagne, avec la main de sa fille, s'il consentait à se faire chrétien et à cesser la guerre ; Rollon accepta, mais il exigea et obtint la suzeraineté sur la Bretagne. Le traité fut conclu à Saint-Clair-sur-Epte en présence d'une assemblée de grands, d'évêques et d'abbés (911). On sait le reste : les sujets de Rollon, devenus les sujets de l'Église, arrêtèrent les invasions, et firent refleurir les monastères avec l'agriculture.

ARTICLE II.

Obstacles suscités à l'Église par la lutte entre les deux puissances.

62. La querelle des investitures, et le foyer de la guerre en Allemagne, entre le sacerdoce et l'empire. — La querelle des *investitures* n'a besoin que d'être rappelée dans *son origine*, avec les *prétentions* auxquelles elle donna lieu de la part des princes, et les *effets* désastreux qu'elle traîna à sa suite ou les *mesures* rigoureuses qu'elle provoqua de la part de l'Église, pour faire connaître le danger des empiètements du pouvoir civil.

La coutume d'*investir* ou de mettre en possession d'un fief était accompagnée de signes arbitraires, qui tendaient à établir des liens de dépendance entre le vassal et le suzerain. Cette coutume, émanée du régime féodal, et qui paraissait innocente dans son origine, ou comme indifférente dans son principe, était grosse d'abus et de périls dans son application aux bénéfices ecclésiastiques. En effet, l'*investiture*, que l'on regardait à son origine comme un simple témoignage de la munificence des princes à l'égard de l'Église, ne devait pas tarder à compromettre l'indépendance et la sainteté du clergé, en cachant sous le symbole du fief les lois d'une vassalité odieuse, et en exigeant une redevance ou le service militaire des prélats transformés en barons. Les dignités épiscopales et abbatiales avaient d'abord été *électives*, laissées au choix du clergé et du peuple, des chapitres ou des moines ; mais les propriétés considérables, que la libéralité des princes avait attachées aux siéges épiscopaux et aux abbayes, et que les prélats possédaient à titre de fiefs, les plaçaient en même temps parmi la noblesse féodale. Chaque nouvel élu, avant d'entrer en jouissance de ces biens, était donc tenu à en recevoir l'investiture du prince. A cette occasion, il offrait un

présent en signe de reconnaissance, présent toujours suspect, même lorsqu'il suivait l'élection, et qui ne laissait pas, en matière religieuse, que d'être ou de paraître assez voisin de la simonie.

Le présent qui aurait dû suivre l'*investiture*, tenta bientôt de se frayer les voies, et changea en préliminaire ou en condition simoniaque une simple formalité subséquente, amenée ou couverte par le prétexte de la reconnaissance. L'*investiture* par le sceptre, laissée au prince, précéda également le *sacre* de l'élu, qu'elle ne devait que suivre et confirmer ; c'est ainsi que le prince finit par s'emparer du droit d'élection, sous le prétexte d'user de son droit temporel, et força nécessairement la main à l'Église, en désignant d'avance les sujets, au lieu de s'accommoder au choix et à la consécration, émanant du pouvoir spirituel.

Enfin, l'investiture politique se faisait par le *sceptre*, symbole de la puissance royale, tandis que l'*anneau* et la *crosse* remis au nouvel élu lors de son sacre, exprimaient l'autorité spirituelle, source de toute juridiction dans l'Église. Le pouvoir civil sembla usurper totalement la place de l'Église, en investissant lui-même par la *crosse* et l'*anneau*.

Il ne fallait rien moins que l'énergique persévérance de saint Grégoire VII et de ses successeurs pour remédier au mal. Les mesures employées par les chefs de l'Église, afin de maintenir la pureté du célibat et la liberté des élections dans le sanctuaire, atteignaient le vice par une double coërcition, qui frappait en même temps et les *clercs* et les *princes* infracteurs des canons ; et l'exécution des peines ecclésiastiques était en partie confiée aux mains des peuples, par la défense qui était faite aux fidèles d'assister aux offices des prêtres simoniaques et mariés. Ainsi d'un côté les clercs coupables se voyaient privés radicalement de la juridiction, ou rendus incapables d'exercer utilement et publiquement aucun ministère par la soustraction des sujets ; de l'autre les princes ou ducs *investiteurs* tombaient sous le coup de l'*excommunication personnelle, en souffrant eux-mêmes de l'interdit général*, et renonçaient au crime

une usurpation, dont ils ne pouvaient recueillir aucun fruit.

A saint Grégoire VII revient le premier honneur de ces luttes courageuses pour le maintien de la loi sacrée du *célibat*, imposée à l'ordre ecclésiastique dans l'Occident, et pour la défense de la *liberté* de l'Église.

L'esprit de ce grand homme et de ce grand saint animait déjà tout le pontificat de ses prédécesseurs, avant que le peuple et le clergé romains ne contraignissent le religieux à changer son nom de Hildebrand pour celui de Grégoire.

Saint Léon IX fut le premier pape, qui sut attacher à sa personne, le saint moine Hildebrand. Brunon avait gouverné l'Église de Toul, pendant vingt-deux ans lorsqu'il fut placé sur la chaire de saint Pierre, sous le nom de Léon IX. En se rendant à Rome, il passa par Cluny, où il arriva le jour de Noël (1048). Hildebrand était prieur de ce monastère : Brunon voulut en faire son compagnon de voyage, et lui donna sa confiance avec son amitié. Le prieur en profita pour dire au nouveau pape, choisi par Henri III, empereur d'Allemagne, à la diète de Worms, que celui-ci n'avait aucun droit à la nomination du souverain-pontife, que ce droit appartenait essentiellement au clergé et au peuple de Rome, qu'en conséquence, il devait soumettre son élection à l'approbation des Romains. Le saint évêque de Toul qui n'avait accepté cette charge redoutable qu'en versant des larmes et en déclarant en présence des députés de Rome qu'il ferait ratifier son élection, selon les règles de l'Église, prit avec lui le prieur de Cluny pour l'aider à exécuter son dessein.

Lorsque Léon fut arrivé à Rome, toute la ville vint au devant de lui avec des cantiques de joie, mais il descendit de cheval, et marcha longtemps nu-pieds. Après avoir fait sa prière, il parla au clergé et au peuple, les priant de déclarer franchement leur volonté quelle qu'elle fût ; il ajouta que, suivant les canons, l'élection du clergé et du peuple doit précéder tout autre suffrage, et que, comme il n'était venu que malgré lui, il s'en retournerait volontiers, à

moins que son élection ne fut approuvée d'un sentiment unanime. On ne répondit à ce discours que par des acclamations de joie, et il reprit la parole pour exhorter les Romains à la correction des mœurs, et demander leurs prières. Il fut donc intronisé le 12 février 1049, qui était le premier dimanche de carême. Il tint plusieurs conciles, et fit jusqu'à trois voyages pendant le cours de son pontificat, en Italie, en Allemagne, et en France, pour le maintien de la foi et de la discipline. De retour à Rome, en 1050, il assembla un concile au mois d'avril, et y condamna Béranger, archidiacre d'Angers, chef de tous les *sacramentaires* qui prétendaient que le sacrement de l'Eucharistie représentait seulement en figûre le corps et le sang de Jésus-Christ, sans que la substance du pain et du vin éprouvât aucun changement. A Verceil, Léon condamna de nouveau l'hérésie de Béranger, et le livre *du corps de Jésus-Christ* de Jean Scot, où Béranger avait puisé ses erreurs. Cette hérésie nous occupera plus tard, ainsi que le schisme de Michel Cérulaire qui fut consommé sous Léon IX. Les autres conciles eurent à proscrire la simonie, et à renouveler les décrets sur la continence des clercs. Saint Léon IX mourut le 19 avril 1054. « C'était un homme entièrement apostolique, écrit de lui un de ses successeurs, le pape Victor III ; il était né de famille royale, riche en savoir, éminemment religieux, et pleinement érudit en toute doctrine ecclésiastique. » Il allait prier toutes les nuits, pieds nus, et couvert d'un habit de pénitent, à l'Église Saint-Pierre.

Arrivé au terme du bon combat, disent ses historiens le diacre Wibert et le sous-diacre Libuin, le pontife paraissait vivre de la pure et bienheureuse vie des anges, avant même d'être délié des liens du corps. Le 17 avril, le pape se sentant plus gravement malade, fit venir auprès de lui les évêques et les clercs, et leur dit : « Mes frères et mes coévêques, le Seigneur m'a rappelé de cette vie ; voyez combien la gloire de ce monde est périssable. Moi,qui quoique indigne ai reçu la dignité de l'apôtre Pierre, me voilà en ce qui regarde le corps, réduit au néant. Ce monde

s'obscurcit pour moi et n'est plus qu'une sombre prison; car j'ai vu le lieu où je vais entrer, et il me semble que je suis déjà sorti du temps, et que j'habite désormais le monde de ma vision. Mes frères, ajouta le pontife, si je survis le troisième jour, regardez ma vision comme vaine et mensongère, mais si je trépasse au jour annoncé,gardez fidèlement mes paroles. Allez maintenant, et revenez au lever de l'aurore. » Le matin, lorsqu'on revint près de lui, il donna ordre de le porter à son tombeau de marbre, dans l'Église de Saint-Pierre. Lorsque le lit du pieux pontife eut été apporté dans l'église, le pape fit approcher les fidèles qui étaient présents, et leur parla avec une bonté paternelle ; puis il manda près de lui les évêques et les clercs, et leur fit une confession sincère de ses fautes. S'étant alors retourné sur son lit de douleur, il regarda du côté de l'Orient, et ayant aperçu la sainte Croix, il fondit en larmes, et pria longtemps. Après avoir dit aux assistants de revenir le lendemain, à la première heure du jour, il quitta son lit et se dirigea vers le tombeau, qui avait été préparé pour lui. Après s'être couché sur la pierre sépulcrale, il prononça ces paroles qui furent accompagnées de larmes : « Voyez, mes frères, ce qui me reste de toutes ces richesses et de tous ces honneurs, une bien petite et bien plus que modeste demeure ! J'avais en abondance des biens et des dignités, et maintenant ce morceau de marbre est tout mon avenir. » Puis levant la main, en faisant le signe de croix, il ajouta : « Sois bénie entre toutes les pierres, toi que la bonté de Dieu va me donner pour compagne. Reçois-moi avec joie, et au moment de la résurrection, rends-moi ma liberté, car je crois que mon Rédempteur est vivant et qu'au dernier jour je sortirai de terre, pour voir de mes yeux charnels le Dieu sauveur;» et il parla ainsi en pleurant. Lorsque le jour suivant parut, entouré des évêques, des prêtres,des diacres et de tout le clergé, et du peuple romain, le pontife se leva encore et se rendit à l'autel du bienheureux Pierre, se confessa, ordonna de lui chanter la messe, et reçut le corps et le sang de Jésus-Christ : « Faites silence,» dit-il alors, et inclinant la tête sur son lit il parut

dormir, et s'endormit en effet, dans le Seigneur, du doux sommeil de la mort.

Victor II, qui portait le nom de Gebhard, évêque d'Eichstadt, près de Mayence fut proposé à l'empereur Henri III, pour le remplacer sur le Saint-Siége (13 avril 1055) et dut son élection aux soins du moine Hildebrand que Léon venait de faire cardinal. Hildebrand, envoyé par le peuple et le clergé de Rome en Allemagne pour s'entendre avec l'empereur, au nom des Romains, sur le choix d'un sujet digne de la papauté, réussit à faire agréer ce candidat, et ne manqua pas ensuite de faire confirmer l'élection par le peuple et l'Église de Rome. Dans un concile, le pape Victor menaça de l'excommunication ceux qui usurperaient les biens de l'Église. Il défendit à Ferdinand, roi de Castille et de Léon, de prendre le titre d'empereur, et ce prince obéit immédiatement aux ordres du pontife. Un autre concile, tenu à Tours, sous la présidence du cardinal Hildebrand, envoyé comme légat, obligea Bérenger de souscrire une profession de foi sur le dogme de la présence réelle. Le pape Victor mourut le 28 juillet 1057.

On lui donna pour successeur Étienne X, qui tint le Saint-Siége, depuis le 2 août 1057 jusqu'au 29 mars 1058. L'élection de ce pape fut votée d'une manière si unanime par le clergé et par le peuple en dehors de toute influence séculière, que personne ne songea plus à réclamer la confirmation de l'empereur, comme cela s'était si longtemps pratiqué. Étienne, de concert avec Hildebrand, voulait que l'empereur d'Allemagne, Henri IV, renonçât à trafiquer des dignités ecclésiastiques. Mais les prétentions du souverain à garder *les investitures* étaient telles que l'accord entre les deux parties ne fut pas possible. S'il faut en croire plusieurs auteurs dignes de foi, Étienne aurait lancé contre Henri, sinon l'excommunication, du moins la déclaration que l'empereur était hérétique, et reconnu comme tel (1).

Il serait donc le premier pape qui eût défendu les droits et la liberté de l'Église romaine, en luttant ouvertement

(1) Platina, Mansi. Ciaconius, *Vitæ Pontificum*.

contre l'Empire au sujet des *investitures*. Cet acte énergique montre assez quels efforts eut faits le pape Étienne, si la mort lui en eût laissé le temps, pour amener le triomphe de la cause à laquelle saint Grégoire VII consacra sa vie, et que Calixte II eut l'honneur de mener à bonne fin.

Quelques auteurs placent sous le pontificat d'Étienne le fait mémorable que Pierre Damien rapporte, comme le tenant de la bouche du moine Hildebrand, et qu'il attribue à sa légation en France, sous le pape Victor II. Le concile se tenait dans la province de Lyon contre les clercs simoniaques et incontinents. Dans le nombre des prélats accusés de simonie, on comptait un archevêque que l'on dit avoir été celui d'Embrun, nommé Hugues, homme instruit et éloquent, qui était parvenu à corrompre ses accusateurs à prix d'argent, et à s'en faire des amis. Le lendemain, ce prélat entrant hardiment dans l'Assemblée : « Où sont mes accusateurs ? dit-il. Qu'ils se présentent, tous ceux qui veulent me condamner. » Les assistants gardaient le silence. Alors, Hildebrand se tournant vers lui : « Crois-tu, lui dit-il, que la substance et la divinité du Saint-Esprit soit la même que celle du Père et du Fils ? — Oui, je le crois. — Dis donc : « Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. » L'archevêque disait bien : « Gloire au Père et au Fils, » mais il lui fut impossible d'ajouter : « et au Saint-Esprit ». Couvert de confusion, il se jeta aux pieds de Hildebrand et confessa qu'il était simoniaque. Il fut déposé de ses fonctions et put dire ensuite, à haute et intelligible voix : « Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. » Les autres prélats coupables de simonie furent si impressionnés qu'ils avouèrent leurs fautes et renoncèrent spontanément à leurs charges. Étienne X ne régna que dix mois(1). Le dernier vœu de ce pape mourant fut qu'on ne commençât point de nouvelles élections avant le retour du légat Hildebrand, alors en Allemagne.

Ce vœu ne fut pas rempli. En l'absence du légat, la noblesse et une partie du clergé s'étaient hâtés d'élire pape

(1) *Revue des Questions historiques*, t. XX, 468.

l'évêque de Velletri, sous le nom de Benoît X. Mais les cardinaux vraiment dévoués au bien de l'Église avaient protesté contre cette élection, et étaient sortis de Rome. Nicolas II dont le nom était Gérard, évêque de Florence, fut élu à Sienne, dans un concile tenu le 28 décembre 1058, et couronné à Rome le 18 janvier suivant. Un concile de cent treize évêques, tenu à Latran, prescrivit les formalités à suivre dans les élections pontificales, pour assurer leur liberté et condamner une fois encore l'hérésie de Bérenger. Ce concile renouvela les décrets portés depuis Léon IX, contre la simonie et les désordres de quelques membres du clergé. Nicolas II mourut le 24 janvier 1061.

Alexandre II, appelé Anselme, Milanais, évêque de Lucques, fut couronné pape toujours par l'influence désintéressée du cardinal et légat Hildebrand. On lui opposa Cadaloüs, évêque de Parme, sous le nom d'Honorius. Cet antipape fut condamné l'année suivante, au concile d'Osbor, par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie.

Enfin apparaît saint Grégoire VII (22 avril 1073). Il était archidiacre de l'Église romaine, lorsqu'il fut choisi pour remplir le Saint-Siége. Le peuple et le clergé romains s'écrièrent tout d'une voix : « C'est l'archidiacre Hildebrand que saint Pierre a choisi pour son successeur. » La voix du peuple était la voix de Dieu. Les cardinaux, pour se conformer au décret de Nicolas II, donnèrent leur consentement à l'élection populaire. Hildebrand résista fortement à son élection. Il pria comme évêque élu de Rome l'empereur Henri IV, de ne pas confirmer le choix fait en sa faveur, et le menaça même, s'il le confirmait, de ne pas laisser impunis les nombreux griefs de la nation allemande. Henri néanmoins ratifia ce qui venait de se passer, et ce fut la dernière confirmation d'un pape par le pouvoir temporel. Saint Grégoire VII tint parole en cherchant à réprimer les excès et les désordres monstrueux auxquels se livrait l'empereur d'Allemagne. La lutte engagée entre le sacerdoce et l'Empire devait aboutir au plein affranchissement de l'Église, et au salut de la société tout entière.

Grégoire VII avait soixante ans lorsqu'il ceignit la tiare.

Il ne faut pas craindre de dire comment il triompha de la puissance d'un prince méchant et corrompu, et de la rébellion de plusieurs évêques ou clercs de l'Allemagne, ou de la conspiration des créatures du roi Henri, même à Rome. Cencius, fils du préfet de cette ville, dans la nuit de Noël, en 1075, fondit avec des soldats sur le saint pontife qui célébrait paisiblement la messe au maître-autel de Sainte-Marie Majeure. Grégoire, grièvement blessé, fut dépouillé de ses habits pontificaux, et se laissa conduire en prison, sans proférer une parole. Mais il n'en devait pas être de Grégoire comme de Martin, enlevé autrefois par les ministres de Constant II. Le peuple qui adorait son pontife et son père, vint en armes, à la tour, où le pape était détenu et réclama sa liberté. L'assassin Cencius, amené devant le pape, fut réduit à se jeter à ses genoux et à solliciter le pardon de son crime. Grégoire n'eût pas de peine à se laisser fléchir, et n'imposa, en pénitence, au coupable que le pélerinage de Jérusalem; puis, le pontife retournant à Sainte-Marie Majeure ne s'occupa plus que d'achever le saint sacrifice. Cité à Rome, pour se justifier des accusations les plus graves et les plus infamantes, Henri IV d'Allemagne répondit au pape en faisant prononcer sa déchéance dans une diète qu'il réunit à Worms (24 janvier 1076). A son tour, Grégoire prononça contre le prince un anathème terrible, et délia ses sujets du serment de fidélité, en présence de cent dix évêques qui firent vœu de mourir pour la cause du pape. Henri, abandonné par ses grands vassaux, obligé par la diète de Tribur, à s'abstenir de l'administration de son empire, entreprit seulement alors le pélerinage de Canosse, pour se faire relever de l'excommunication.

Le bourg de Canosse, que l'on retrouve aujourd'hui situé dans le duché de Modène, appartenait alors, avec son ancien château, à la grande comtesse Mathilde. C'est là que le pontife avait jugé prudent de chercher un asile, à l'approche de l'empereur. La forteresse avait une triple enceinte; le prince Henri fut conduit dans la seconde, et toute sa suite resta en dehors de la première. Il avait déposé tous les insignes de la royauté; il attendit même, pendant trois

jours, la sentence du pape, et demeura couvert d'un habit de pénitence, pieds nus et jeûnant du matin au soir. L'épreuve n'eût pas été trop rigoureuse, si, en réparant de longs scandales, elle eût amené le prince à une vraie pénitence, comme le pape en avait le désir. Enfin Grégoire consentit à recevoir Henri, mais à la condition que le roi jurerait une constante fidélité au siége de Rome. Henri ne s'y refusa point, et le lendemain, 26 janvier 1077, il parut devant le pape, en pénitent qui sollicite son pardon. Grégoire, après plusieurs négociations de vive voix, leva enfin l'anathème, mais en exigeant du coupable les conditions et le serment qui suivent : « Moi, Henri, roi, je promets de me trouver au jour fixé par le seigneur pape Grégoire, à la réunion des archevêques, des évêques, des ducs, des comtes et des autres princes du royaume teutonique ; selon le jugement qu'il prononcera, je donnerai satisfaction des plaintes qu'ils font contre moi, ou je me réconcilierai avec eux, et avec ceux qui suivent leur parti. Si des obstacles réels empêchent que lui ou moi nous nous trouvions, au jour fixé, à cette réunion, je resterai sous les mêmes obligations pour la suite. Si le seigneur pape Grégoire veut passer les monts ou visiter quelque autre partie du royaume, il aura sécurité entière de ma part, et de la part de tous ceux qui m'obéissent, tant pour sa vie et pour ses membres que pour sa liberté, ainsi que pour la vie, les membres et la liberté de ceux qui l'accompagnent et de ses légats, soit qu'ils séjournent, soit qu'ils cheminent... Tout ceci, je l'observerai d'une manière loyale et inviolable, et je l'atteste par mon serment. »

Le serment solennel ayant été juré par Henri, le pape demanda encore que ceux qui avaient intercédé pour le prince se fissent les garants de sa promesse. Hugues, abbé de Cluny, d'après les règles de son ordre, ne pouvant faire un serment, donna sa parole ; deux évêques, le margrave Azzo et d'autres princes confirmèrent par serment celui que Henri venait de faire. La messe fut célébrée par saint Grégoire VII, qui, au moment de la communion, tenant l'hostie consacrée en ses mains, en appela au jugement de Dieu, non à celui des hommes, pour rendre sa justification

plus solennelle : « Je veux que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que je vais prendre, soit aujourd'hui une preuve de mon innocence. Je prie le Tout-Puissant de dissiper toutsoupçon si je suis innocent, et de me faire mourir subitement si je suis coupable. » Le peuple répondit par des acclamations de joie. Grégoire, se tournant alors vers Henri : « Mon fils, lui dit-il, faites, s'il vous plaît, ce que vous m'avez vu faire. » Le roi hésita devant une épreuve si terrible, où le témoin des consciences était choisi pour juge de la sincérité autant que de la conduite respective de chacune des parties. Il demanda que cette épreuve fut remise au jour de la diète générale, et le pape y consentit. L'empereur, traité avec beaucoup d'égards, fut invité à dîner, puis renvoyé en paix vers les siens, qui étaient restés en dehors des murs du château (1).

Deux fois Henri obtint son pardon, deux fois il renouvela et trahit son serment. Une seconde excommunication fut lancée contre lui, les princes allemands conférèrent la couronne à Rodolphe de Souabe, malgré l'opposition du pape, qui voulait entendre les parties à Rome. La mort de Rodolphe délivra Henri d'un compétiteur et lui ouvrit le chemin de Rome, où le pontife, toujours ferme et invincible au milieu du péril, se renferma dans le château Saint-Ange. Robert Guiscard, à la tête de ses Normands, accourut pour le défendre, pendant que la princesse Mathilde, duchesse de Toscane, se faisait gloire d'augmenter de ses nombreux États, le patrimoine de saint Pierre. Le pape sortit de la ville et suivit Robert jusqu'à Salerne, où il réunit un synode : « Tout s'est soulevé contre moi, dit-il, parce que je n'ai rien épargné pour arracher l'Église à la servitude. Non, jamais je n'ai pu consentir à ce que des hérétiques, des intrus, des parjures, soumissent à leur pouvoir ses fidèles enfants, et la souillassent elle-même de leur déshonneur et de leurs crimes. » Et lorsque ses forces vinrent à diminuer, il laissa pour testament à ses successeurs cette der-

(1) *Hist. du pape Grégoire VII*, par J. Voigt, t. II, p. 193.

nière parole : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs dans l'exil. »

Dans la dernière lettre écrite de sa main aux évêques de France, ce grand pape avait également rappelé dans les termes les plus touchants, les devoirs et les épreuves que lui imposait sa mission de chef de l'Église : « Nous vous en conjurons, au nom du Seigneur Jésus, efforcez-vous de comprendre quelles sont les tribulations et les angoisses que nous souffrons de la part des ennemis de la religion chrétienne, et comprenez pourquoi et comment nous les souffrons. Depuis que l'Église m'a placé, malgré moi, sur le trône apostolique, j'ai fait tous mes efforts pour que la sainte Église, épouse de Dieu, notre mère et notre dame, rentrât dans son ancienne gloire, et redevint libre, chaste et catholique. Mais parce que rien ne saurait déplaire davantage à l'antique ennemi, il a pris les armes. Or comme c'est à moi, quoique indigne et pécheur, qu'il a été dit par le prophète : *Criez* et *ne cessez* pas, bon gré, mal gré, sans honte, sans crainte, sans aucun amour terrestre, je crie, je crie et toujours je crierai pour vous annoncer que la religion chrétienne et la vraie foi, que le Fils de Dieu descendu du ciel nous a enseignées par nos pères, se transforment en mauvaises coutumes séculières, s'anéantissent et deviennent l'objet de la dérision non seulement du diable, mais des Juifs, des Sarrasins, et des Païens eux-mêmes. Car ceux-ci observent au moins les lois auxquelles ils croient ; mais nous, enivrés de l'amour du siècle, par une ambition misérable, sacrifiant la religion et l'honneur à l'orgueil et à la cupidité, nous vivons, sans loi, sans raison, sans foi, sans espérance. Le très-petit nombre de ceux qui craignent encore Dieu, combattent surtout pour eux-mêmes et non pour le salut commun de leurs frères. Combien y en a-t-il qui versent leur sueur ou leur sang pour Dieu comme le font pour leurs seigneurs ou même pour leurs amis ou sujets, tant de chevaliers séculiers ? Or, si comme tous les chrétiens, vous tenez et croyez, que saint Pierre est le prince et le père de tous les fidèles, le premier pasteur après le Christ, et que la sainte Église romaine est la mère et la maîtresse de toutes

les Églises, je vous supplie et vous ordonne, moi votre frère et votre maître indigne, de venir au secours de ce père et de cette mère et de mériter ainsi l'absolution de leur péché, la bénédiction et la grâce divine dans ce monde et dans l'autre. (1) »

63. Explication théologique et historique de la suprématie temporelle des Papes. — Nous entrons avec saint Grégoire VII, dans un nouvel ordre de faits, qui placent le successeur de Pierre, non seulement à la tête de l'Italie, mais encore à la tête de l'Europe occidentale ; le pape nous apparaît, à cette époque, doté d'une souveraineté temporelle, qui dépasse les limites de ses propres États, et embrasse, pour ainsi dire, la chrétienté tout entière. La grande question de la déposition des princes par les papes se présente à nous, et nous avons à chercher la solution de ce problème, qui nous est posé dans la *théologie* et dans l'*histoire*.

La théologie se résume ici pour nous dans le nom et l'autorité de Bellarmin et de Suarez (2). Ces savants Jésuites distinguent deux espèces de pouvoir des papes sur le temporel des princes, l'un appelé *direct*, et l'autre *indirect* ; le premier admis par quelques catholiques (3), le second

(1) *Défense de l'Église*, par l'abbé Gorini, t. II, 405.

(2) Bellarmin, de *Romano Pontifice*, lib. V. Suarez : *Defensio contra Anglos*, lib. III, cap V, et seq.

On sait que le tome premier des Controverses de Bellarmin, mis d'abord à l'index par Sixte-Quint, en a été retiré après la mort de ce pontife. Ce fait est rapporté dans la vie de Bellarmin, écrite par lui-même, et dans son procès de canonisation. « Sixtus propter illam propositionem de dominio Papæ directo in totum orbem posuit controversias ejus in indice librorum prohibitorum donec corrigerentur. Sed, ipso mortuo, sacra congregatio jussit deleri ex libro Indicis nomen illius. » (Bellarm) « Quæ propositio, (quod *Papa non sit dominus directus totius mundi*), cùm sit veritati conformis et communissima inter doctores catholicos, non videbatur satis æqua causa hujus publicæ prohibitionis... Unde post mortem Sixti, jussu sacræ congregationis sublata statim fuit et expuncta ea prohibitio.» (Felix de Graudis).

(Voir *Études religieuses des Pères Jésuites*, année 1870, p. 634.)

(3) Suarez, ibid., cap. V. n° 4.

communément adopté par les théologiens (1), et suivant la remarque de M. l'abbé Bouix, plus facile à concilier avec les textes des saints Pères des premiers siècles. « Veterum Patrum textus videntur ad sensum secundæ sententiæ facilius aptari (2). »

« D'après quelques catholiques, particulièrement jurisconsultes, dit Suarez (3), il n'y a dans toute l'Église *qu'un seul chef suprême temporel*, ayant *directement et par lui-même* une autorité civile suprême et universelle, et ce chef est de *droit divin* le souverain pontife. De là il suit qu'aucun monarque n'a le pouvoir suprême même au temporel, parce qu'il ne saurait y avoir deux chefs suprêmes dans le même ordre de choses. »

Suarez et Bellarmin, ne jugeant pas cette opinion du *pouvoir direct* assez solidement établie (4), soutiennent celle du *pouvoir indirect*. D'après eux le souverain pontife, comme vicaire de Jésus Christ, n'a pas reçu de ce divin Sauveur la mission *directe* et *immédiate* de gouverner le monde au temporel, comme au spirituel (5) ; cependant comme la fin de la société civile est subordonnée à la fin de la société spirituelle, le pape a reçu *de droit divin* une juridiction *suprême*, quoique *indirecte*, sur la personne et le temporel des princes ; par suite il peut, *même par des actes de l'ordre temporel*, régler les choses civiles, lorsque le bien spirituel et le bien des âmes l'exigent (6).

Ils établissent la vérité de cette assertion par l'Écriture sainte, la tradition (7) et la raison. Les preuves qu'ils

(1) Suarez, ibid., cap. XXIII, n° 2.

(2) Bouix, *de Papâ*, t. III, p. 305 et 307.

(3) *Ibidem* cap. V, n° 4

(4) Suarez *ibid.*, cap. *V*, n° 12 à 22 ; — Bellarmin, *loco citato*.

(5) Suarez, *ibid.*, n°s 14, 15, 16.

(6) Suarez, *ibid.*, cap. V, n° 2 ; — cap. XXII, n° 2, 3, 4 ; — cap. XXIII, XXX, n° 11, 12. Bellarmin, *loco citato*, cap. VI. — Bouix, *de Papâ*, tom. III, p. 306.

(7) M. l'abbé Bouix fait remarquer que beaucoup de docteurs très-graves interprètent dans le sens *du pouvoir indirect* les textes des Souverains Pontifes et des Pères qui semblent le plus favorables au *pouvoir direct*. Bouix, *de Papâ*, tom. III, p. 304. Suarez, *ibid.*, cap XXII, n° 18.

donnent sont tirées : 1° de la subordination même de la fin de chaque puissance, dont la plus digne doit l'emporter en sorte que tout converge à un centre unique (1) ; 2° de la constitution si parfaite de l'Église qui a dû recevoir de son divin chef tout ce qui lui est nécessaire pour atteindre sa fin spirituelle par des moyens proportionnés à cette fin (2) ; 3° de l'impossibilité de tolérer au sein d'une nation chrétienne un prince infidèle (3), ou hérétique (4) danger permanent de subversion pour la foi ; 4° enfin de la mission donnée à Pierre, *pasce oves meas*, mission qui impose à ses successeurs la charge de paître toutes les brebis, quelles qu'elles soient (5), d'éloigner les loups et les hérétiques de la bergerie, de parquer les béliers furieux, et de réprimer les scandales, en un mot de préserver les brebis de tout péril, et de les mettre à l'abri de toute attaque (6).

Bellarmin ajoute encore une cinquième raison tirée du pacte exprès ou tacite qui oblige les princes chrétiens à conserver avec leur propre foi celle de leurs peuples, comme un trésor plus cher que leur vie.

Ceci nous conduit à l'explication *historique* prise des faits eux-mêmes et de la forme des gouvernements au moyen âge, et proposée par le comte de Maistre qui s'appuie sur les maximes universellement reçues du *droit public* dans l'organisation de la société féodale. Ce *droit public* abstraction faite du *droit divin* qui ne saurait être mis en doute, et en vertu duquel les souverains pontifes ont agi (7), suffirait seul pour expliquer sinon les *textes* de ces mêmes pontifes, du moins leur action sur le temporel des princes.

Le cardinal Wiseman s'empare de cette explication, et

(1) Suarez, *ibid.* cap. XXI, n° 5 ; — cap. XXII, n° 4, 5.

(2) Suarez, cap. XXII, n° 1, 4 ; — cap. XXX, n° 11.

(3) Suarez, cap XXIII, n° 22.

(4) Suarez, cap. XXIII, n° 2, 3, 10 et suiv.

(5) Suarez, cap. XXII, n° 5.

(6) Suarez, *ibid*, cap. XXII, n° 6, et passim. Bellarmin, *ibid*, cap. VII.

(7) Bouix, *de Papâ*, t. III, p. 112 et suiv.

envisage le système *féodal*, qui était alors en vigueur par toute l'Europe, à un double point de vue : ou bien comme une *forme* de gouvernement adoptée dans un royaume en particulier ; ou bien comme un *réseau* vaste et puissant, qui couvrait en quelque sorte tous ces royaumes à la fois, pour les attacher l'un à l'autre, en faire un corps unique, constituer la *république chrétienne* des États catholiques. Dans chaque État, au milieu des discordes intestines et fréquentes, qui s'élevaient entre les seigneurs et les vassaux, entre le prince et les barons, il fallait un tribunal suprême et indépendant ; et l'autorité judiciaire des papes, à laquelle recouraient de plein gré les deux parties contendantes, se transformait en élément nécessaire de la constitution féodale, et en pierre angulaire de l'édifice politique. Quant à l'*unité* de la grande république chrétienne, son existence ne pouvait également se concevoir qu'à la condition d'un seul chef qui était le souverain pontife, reconnu par tant d'États divers, comme le représentant de la même foi et le lien de la religion catholique, que tous professaient... Dans la première hypothèse d'une *suzeraineté particulière* dévolue au pape, comme il advint pour saint Grégoire VII et l'empereur d'Allemagne, le *fait* paraît aussi incontestable que la solution est claire.

Les expressions seules du pontife, au sujet du *droit* qu'il s'attribue comme un *droit divin*, pourraient rester l'objet d'une difficulté insoluble, si on s'en tenait à la seule explication des faits par le droit public. La solution qu'en donne Mgr Wiseman nous semblerait insuffisante. Il se contente de faire remarquer avec Adam Muller que la sanction apposée à l'ordre politique justifie les termes employés par saint Grégoire VII. « La religion nous apprend que tout pouvoir vient de Dieu, à qui seul appartient la souveraineté et la puissance, dont il est conséquemment l'unique source. Or, dans le système politique du moyen âge, l'autorité pontificale était la tête du corps social, l'âme qui empêchait toutes les parties de se dissoudre, en leur donnant la forme et l'équilibre ; cette autorité en était un élément nécessaire, essentiel, ou plutôt c'en était l'essence même. Cette souveraineté des pontifes

sur les choses temporelles avait donc pour elle la *sanction divine*, elle ne venait point des hommes, les hommes ne pouvaient donc porter la main sur elle. »

Dans la deuxième hypothèse, où le champ s'élargit, la question demande un examen plus approfondi et des connaissances plus étendues.

La *légitimité* de la déposition des princes par les papes au moyen âge suppose établie d'avance la doctrine de saint Thomas et de Suarez, sur *l'origine*, *la transmission et l'amissibilité du pouvoir* (1). L'entière solution n'appartient qu'à l'histoire qui nous montre : 1° le pouvoir des papes et des conciles au moyen âge sur l'élection des souverains, amené et comme *nécessité* par les besoins de la société *féodale*, que le malheur des temps mettait en péril, mais que le respect de la religion et du clergé ne pouvait manquer de sauver du naufrage ; 2° les papes et les conciles profitent de cet esprit religieux de leur siècle, et des principes autorisés par la *persuasion universelle*, pour rendre plus efficace l'emploi des censures, dont les peuples et les princes reconnaissaient les suites terribles ; 3° enfin les *résultats avantageux* du pouvoir légitime, exercé par les papes et les conciles sur les souverains du moyen âge, ont été le maintien de la liberté de l'Église, de la pureté des mœurs et des lois sacrées du mariage (2).

64. L'autorité des papes et des fausses décrétales. —L'autorité croissante des pontifes romains et l'épanouissement de leur souveraineté temporelle dans une suprématie universelle, a fait ombrage à plusieurs historiens, à Fleury surtout, qui s'est chargé d'assigner une cause à cette révolution presque aussi sociale que religieuse. L'apparition des *fausses décrétales*, qui coïncide avec ce changement de discipline en Occident, lui a semblé une explication heureuse, à laquelle il attache une importance fondamentale et universelle (3). Sans examiner la valeur de ce raisonnement, qui attribue à

(1) Balmès, *Protestantisme comparé au catholicisme*.

(2) De Maistre, 19, Gorini, 11, 405, etc, Taparelli, *Droit naturel*, t, III, p. 137, liv. VII.

(3) Fleury, IV, *disc.*, 110.

une cause minime en apparence des changements aussi variés que profonds, si l'on en croit Fleury, nous ne ferons qu'une seule remarque à ce sujet : les décrétales, empruntant par elles-mêmes leur force et leur efficacité à l'autorité reconnue du souverain pontife, supposent déjà cette autorité, et ne servent qu'à nous la montrer en exercice. A ce titre on peut dire que les *fausses décrétales* attestent mieux la puissance des papes et l'usage d'un droit incontesté, que leur supposition ne tend à créer ce même droit ; en un mot, il est facile de prendre ici l'*effet* pour la *cause*. Quoi qu'il en soit, il suffit de dire, pour apprécier les conséquences de ces pièces apocryphes au seul aspect de leur contenu, que « sur quatre-vingt-dix épîtres décrétales, soixante-dix sont remplies des droits épiscopaux, le reste ne roulant que sur des propositions dogmatiques et morales. » C'est la réflexion d'un de nos plus habiles critiques (1), qui n'a pas de peine à établir que le but du pape dans les décrétales ne pouvait être celui d'accroître sa puissance, mais le simple exercice de sa juridiction universelle dans l'Église. La plupart des écrivains allemands qui ont parlé de la collection des décrétales par le faux Isidore n'impute, au pape ni la pensée, ni l'exécution de cette œuvre. La première collection *authentique* des *décrétales* remonte à Denys le Petit qui, ayant été mis à même de scruter les *archives romaines*, fit entrer dans son recueil les *décrétales* des papes à partir de saint Sirice, en 385, jusque vers l'an 500, où parut ce recueil. On y ajouta plus tard divers décrets des papes Hilaire, Simplicius, Hormisdas, Grégoire II, etc. Ce livre devint le *Codex canonum vetus*, et fut sanctionné par l'usage et l'approbation de l'Église. Saint Isidore, archevêque de Séville, qui mourut en 639, avait laissé une collection, à l'usage de l'Espagne principalement, et fait paraître les décrétales des pontifes romains, qui commencent au pape Damase, monté sur le Saint-Siége en 366, et s'arrêtent à saint Grégoire-le-Grand. Riculfe, archevêque de Mayence, la rapporta en France (787-814). Tel est le recueil des vraies décrétales.

(1) M. Edouard Dumont, *La Papauté*.

Elles se retrouvent dans le *Décret de Gratien*, ouvrage du fameux canoniste de ce nom, qui mourut à Bologne vers le milieu du douzième siècle. Cette collection, publiée en 1151, a été reproduite par l'imprimerie, et par les soins du pape Grégoire XIII, en 1572. On la nomme aussi *Concordantia canonum*; elle figure en tête du *Corpus juris*.

Les *fausses décrétales* sont celles que l'on attribue aux papes des trois premiers siècles ; ces décrétales, inconnues à Denys le Petit, ont été recueillies sous le nom d'Isidore *mercator* ou *peccator*, qui rappelle le nom de l'archevêque de Séville, mais ce nom usurpé n'aurait servi qu'à couvrir la compilation *pseudo-isidorienne*. La date de la supposition ne paraît pas remonter plus haut que le neuvième siècle. Cette collection de pièces controuvées, que l'Espagne ne connaissait pas avant l'imprimerie, renferme plusieurs sentences d'un concile de Paris, tenu en 829, et n'est mentionnée pour la première fois d'une manière expresse que dans une lettre de Charles le Chauve, en 857.

« Les fausses décrétales, dit Moehler (1), se distinguent, à première vue, par la différence complète de la forme et du style ; jamais les papes n'y prennent directement la parole, ce sont toujours des extraits de l'Écriture et des saints Pères. Les textes bibliques sont donnés d'après la version de saint Jérôme, et les passages des Pères sont surtout empruntés à saint Cyprien, saint Jérôme, saint Augustin, Vigile de Tapse, etc. On y trouve plusieurs anachronismes grossiers : l'auteur attribue aux papes des deuxième et troisième siècles des décrétales où sont interpellés des rois d'Allemagne qui n'existaient point. L'auteur, dans les rares endroits où il parle de son propre nom, parle le latin du huitième ou du neuvième siècle. Telles sont les raisons, ajoute Moehler, qui ont fait réputer comme apocryphes les décrétales pseudo isidoriennes. Cette compilation offre le portrait fidèle de ce temps (829-845) ; on ne trouverait pas une seule période historique qui en reproduisît les traits avec la même exactitude. »

(1) *Histoire de l'Église*, II, 153.

La publication de ces documents paraît donc appartenir à cette époque ; mais quelle a été l'origine première de la collection du faux Isidore, qui renferme des pièces ou des éléments divers postérieurs aux trois premiers siècles de l'Église? Quelques critiques veulent maintenir aux décrétales d'Isidore *mercator* une origine espagnole ; d'autres leur assignent une origine franque ; il n'est presque aucun critique sérieux qui leur donne une origine romaine. Si l'on veut s'en rapporter à J. Moehler, très-affirmatif sur ce point, les fausses décrétales sont nées parmi les Francs occidentaux, dans le royaume de Charles le Chauve : c'est là seulement, prétend cet historien, que nous trouvons réalisés en actes tous les détails reproduits dans le tableau des fausses décrétales. Ainsi les conciles francs d'Occident ne cessent de défendre la spoliation des églises, le pillage des évêchés, la déposition arbitraire des évêques, etc.; or c'est là justement sur quoi les fausses décrétales insistent le plus. Ce code de lois apocryphes n'est venu ni de l'Allemagne, ni de l'Italie, ni de l'Espagne ; il a été fait par un Franc d'Occident ; jamais, dans un autre pays, il ne serait venu à l'idée de personne de peindre un ordre de choses qui n'aurait point existé dans sa contrée.

Le texte peut être interpolé ou faux : le droit qu'il renferme ou le fait qu'il constate n'en est pas moins avéré. Il en est de la collection des décrétales, comme de celle des constitutions et des canons apostoliques. De même que les auteurs de celle-ci ont rapporté aux apôtres les productions des temps postérieurs pour leur donner plus de valeur et d'autorité, de même les compilations de celle-là ont rattaché, en antidatant, le second Isidore au premier, et les papes d'un siècle aux papes du siècle précédent. L'autorité des décrétales est donc celle des opinions généralement établies et de la discipline acceptée partout. Quant à leur usage, il est constant que, loin de les avoir inventées pour agrandir leurs droits, les papes n'ont jamais consenti à les reconnaître toutes. Aucun d'eux n'a approuvé la collection pseudo-isidorienne, dont nous parlons ici.

Quel est maintenant le vrai personnage qui s'est couvert

du nom d'Isidore, comme pour décliner la responsabilité de son œuvre, et faire remonter la collection de ses décrétales jusqu'à l'évêque de Séville, mort en 636 ?

La recherche de ce fait obscur nous paraît plus curieuse qu'utile. Sans aller jusqu'à désigner l'auteur, l'historien Moehler en fait « un homme de grand savoir, le plus savant peut-être de ses contemporains, un esprit pénétrant, sagace et initié dans un degré rare pour l'époque à l'esprit et aux besoins de son temps. » Il essaie ensuite quelques noms, comme ceux d'Agobard, archevêque de Lyon, ou Paschase Radbert, moine de Corbie, mais sans s'y arrêter. Et tout en admettant une espèce de fraude, puisque l'œuvre est au moins en partie supposée, il écarte, autant qu'il peut, la fourberie préméditée du compilateur, si voisin du faussaire dans les décrétales attribuées par lui aux anciens papes. M. Hinschius (*De collectione Isidori Mercatoris*) va plus droit au but, et après l'examen de cent treize pièces apocryphes sur trois cent dix-sept documents, n'hésite pas à traiter d'*imposteur* celui qui altère ou invente les documents cités. L'intention de porter remède aux maux de l'Église ne saurait justifier l'emploi de ce moyen, lors même qu'elle servirait d'excuse pour diminuer la faute. Tel est le jugement porté par M. Hinschius, protestant érudit et consciencieux, qui a collationné lui-même cinquante-cinq manuscrits, pour se procurer le vrai titre du pseudo-Isidore, et qui est parvenu à faire le discernement des vraies et des fausses décrétales, dans son ouvrage intitulé : *Decretales pseudo-isidorianæ*, etc. (Leipsick. Tauchnitz, 1866) :

« Qui variis ex fontibus diversis sæculis editis, scriptis a Patribus Ecclesiæ, compositis a legislatoribus, datis a romanis pontificibus, eos detruncando, sensum eorum adulterando, epistolas quas a prioribus pontificibus romanis, nominibus eorum antepositis, editas ipse finxit et compilavit, jure *is impostor dicitur*... Quæ cùm pseudo-Isidorus fecerit, nomen impostoris evitare non potest (1). »

L'intention de l'auteur ne saurait justifier son œuvre : le

(1) P. CCXXIX.

faux Isidore a eu surtout en vue le maintien de la discipline et des priviléges ecclésiastiques, et la facilité du recours à Rome dans les jugements : 1° contre les empiétements de l'autorité civile ; 2° contre les empiétements des primats, des patriarches et des métropolitains, en réservant au pape la sentence définitive des causes majeures; 3° contre l'ambition et l'instabilité des évêques transférés d'un siége à un autre ; 4° contre les prétentions des chorévêques, qui exerçaient quelques fonctions épiscopales dans les bourgades, comme vicaires de l'évêque, soit avec le caractère épiscopal, soit en qualité de simples prêtres.

65. Les successeurs de saint Grégoire VII.—Le saint pape Grégoire VII, même à son lit de mort, semblait toujours tenir entre ses mains les destinées de l'Église. Les assistants lui demandèrent qui il désirait pour successeur. Il proposa de faire un choix entre trois candidats : l'abbé Désiré, du Mont-Cassin, Othon, évêque d'Ostie, ou l'archevêque de Lyon, nommé Hugues. Le premier, ayant été élu par le clergé romain, n'accepta qu'après de vives et longues résistances, au bout d'une année, sur les prières des prélats et des princes assemblés au concile de Capoue. Il se laissa enfin sacrer, le 9 mai 1087, et prit le nom de Victor III, nom rendu plus glorieux encore par une insigne victoire remportée sur cent mille Sarrasins d'Afrique, qui infestaient les côtes d'Italie, et qui prirent la fuite devant l'étendard de saint Pierre. Le pontife se rendit ensuite à Bénévent, et y tint un concile des évêques de la Pouille et de la Calabre, où il prononça l'anathème contre l'antipape Guibert, et renouvela le décret contre les *investitures*.

Cependant l'antipape Guibert était maître de presque toute la ville, lorsque Victor III mourut le 16 septembre 1087. Les évêques qui étaient dispersés se réunirent et tinrent une assemblée à Terracine. Jean, évêque de Porto, avait pouvoir de tous les cardinaux et de tout le clergé de Rome ; et après que les uns et les autres eurent délibéré quelque temps, ils élurent d'une commune voix, Othon, évêque d'Ostie, qui fut nommé Urbain II. Othon était né en France, à Châtillon-sur-Marne, au diocèse de Reims. Il avait été tiré du monas-

tère de Cluny, pour être élevé au cardinalat, et avait rendu de grands services à saint Grégoire VII, qui l'avait envoyé légat en Allemagne, du temps du roi Henri IV. Élu pape, le 12 mars de l'an 1088, Urbain II justifiait ce choix par sa connaissance des affaires, par une grande vigueur d'esprit, une rare prudence et une modestie profonde. Dans la situation critique faite à la papauté, le Saint-Siége fut surtout redevable de sa victoire à la comtesse Mathilde, qui continua en Italie la lutte contre les troupes impériales avec un courage sans exemple, dit Moehler (1), et avec une magnanimité, qui l'élève au rang des plus grands héros du moyen âge. Ajoutons que la défection de Conrad contribua beaucoup à la défaite de l'empereur. Conrad était le fils aîné de Henri IV et empereur d'Italie. Des affaires de famille, et même divers affronts infligés par Henri à la mère de Conrad, sa colère contre son père, et la crainte d'encourir les effets de l'excommunication qui pesait sur ce dernier, avaient décidé Conrad à déserter la cause paternelle. Les armées des croisés qui se formèrent alors eurent également une portée immense ; car ce furent les croisés qui remirent Urbain II en possession de Rome (1096). De plus, en promulguant de nouveau, dans les conciles de Plaisance et de Clermont, le décret et les principes de Grégoire VII sur l'investiture laïque, le pape porta une rude atteinte au crédit de Henri IV. Le pape Urbain II, qui avait publié la croisade au concile de Clermont, tenu en 1095, mourut le 29 juillet 1099.

Pascal II, son successeur, eut à soutenir la lutte engagée avec Henri V, fils d'Henri IV, empereur d'Allemagne, au sujet des investitures. L'antipape Guibert ou Clément III étant venu à mourir en 1100, le parti schismatique de l'empereur lui donna trois successeurs, l'un après l'autre : Albert, qui fut pris par les Romains le jour même de son élection ; Théodoric, arrêté au bout de trois mois et enfermé dans le monastère de Cave ; Maginulfe, élu plus tard, en 1106, sous le nom de Sylvestre IV, et qui, chassé le lendemain de son élection, finit ses jours dans l'exil. Henri V

(1) *Hist. de l'Église*, II, 332.

marcha sur l'Italie, s'empara de Rome et fit le pape prisonnier. On ignore ce qui se passa entre le pape et l'empereur ; mais aussitôt que Pascal fut en liberté, il protesta, dans deux conciles tenus à Rome, en 1112 et 1116, contre la concession, que Henri se vantait de lui avoir arrachée relativement aux *investitures*. Cet empereur dépouilla le Saint-Siége du legs que la comtesse Mathilde avait fait de tous ses États au pape, et consomma cette *annexion*, au mépris des dispositions bien connues. Le même Pascal II, si maltraité par l'empereur d'Allemagne, eut à lutter contre Philippe Ier, roi de France, au sujet de Bertrade, femme de Foulques Réchin, comte d'Anjou. A l'aide de ses légats Jean et Benoît et de l'intrépide Yves de Chartres, il fit cesser le scandale de l'adultère, et Philippe obtint sa réconciliation avec l'Église par sa pénitence.

Gélase II, nommé Jean de Gaëte du lieu de sa naissance, élu pape le 25 janvier 1118, une semaine après la mort de Pascal II, reçut l'ordre de prêtrise le 9 mars suivant, et, le lendemain, il fut consacré pape. Son élection fut traversée par Cencio, consul de Rome, marquis de Frangipani, tout dévoué à l'empereur d'Allemagne, Henri V. Il trouva d'abord une prison, au lieu d'un palais et d'un trône, et ne fut relâché que sur les vives instances des Romains, qui se soulevèrent contre Cencio, le bourreau et le geôlier du pape. Henri V poussa l'audace jusqu'à faire élire une de ses créatures, l'antipape Maurice Bourdin. Gélase fut obligé de chercher un refuge dans sa ville de Gaëte, comme de nos jours le bien-aimé Pie IX, exilé un moment de la Rome pontificale. Il excommunia l'intrus et reprit possession de la Ville éternelle, dès que le prince l'eut quittée, mais pour en sortir une seconde fois ; il vint alors en France et mourut à Cluny, le 29 janvier 1119.

Calixte II, son successeur, mit fin à la querelle des *investitures* comme il a été dit plus haut, et opéra cette réconciliation entre le sacerdoce et l'empire, par un traité que signèrent les légats du pape et l'empereur Henri V, le 29 septembre 1122, dans la diète de Worms. Ce concordat portait en substance : 1° que l'empereur Henri V restituerait

les biens ravis à l'Église en Allemagne et en Italie ; 2° qu'il respecterait la libre élection des évêques par le chapitre de la cathédrale, et des abbés par l'assemblée des moines ; 3° qu'il ne donnerait plus aux évêques et aux abbés l'*investiture* par la *crosse* et l'*anneau*. Il lui fut accordé, en revanche, d'*investir* par le *sceptre* les évêques et les abbés qui devraient entrer en possession de biens impériaux, et d'assister en personne ou par ses délégués aux élections d'évêques. Ce concordat allemand n'était, du reste, qu'une imitation des contrats de paix conclus longtemps auparavant entre le Saint-Siége, la France et l'Angleterre. En France, les rois renoncèrent insensiblement et d'une manière pacifique à l'investiture laïque, prohibée par le pape saint Grégoire VII. Il en fut de même en Angleterre, mais seulement après une lutte prolongée (1).

La querelle apaisée sous le dernier empereur de la race franconienne, Henri V, et le pape Calixte II, fut renouvelée par les empereurs de la race des Hohenstaufen, et se transforma en cette grande lutte des Guelfes et des Gibelins qui remplit la fin du moyen âge. L'empereur Frédéric Ier (Barberousse) voulait réaliser le projet conçu par son prédécesseur Conrad III, de rétablir à Rome les prétendus droits impériaux, presque complétement tombés dans l'oubli. Tous ses efforts consistaient à établir dans sa race une souveraineté héréditaire et universelle, sur le plan de l'ancien empire romain, et à exercer cette souveraineté absolue sur les États de l'Église et sur Rome. Ce prince disposait à son gré des évêchés, empiétait, malgré les promesses données par lui, sur les possessions du Saint-Siége, donnait à Guelfe l'investiture de l'héritage de Mathilde réclamé par Adrien IV comme un legs fait au Souverain-Pontife, et continuait de se proclamer le défenseur de l'Église, lors même qu'il protégeait l'antipape Victor IV, opposé au cardinal Roland, élu pape selon les formes canoniques, sous le nom d'Alexandre III, le 16 septembre 1159.

(1) Cf. Mœhler, II, 346. *Histoire de l'Église.* — Wilmers, *Histoire de la religion*, 233—242.

Le nouveau pontife, un des savants les plus distingués de son temps, lutta avec autant d'énergie que de prudence et de loyauté contre le puissant empereur, qui n'aspirait à rien moins qu'à remplacer l'*empire chrétien* par une monarchie absolue, dans laquelle sa volonté serait la loi suprême. Frédéric Barberousse, avec son antipape Octavien ou Victor IV, chassa de Rome le pontife légitime, qui fut obligé de se retirer en Campanie, et de là en France, où le roi Louis le Jeune le reconnut pour vrai pape, ainsi que presque tous les autres souverains de l'Europe. L'antipape Octavien étant mort, Frédéric mit en sa place Gui de Crême, sous le nom de Pascal III (1164). Cet acte ne servit qu'à mécontenter un grand nombre des anciens amis de l'empereur, qui désiraient une réconciliation avec l'Église. L'empereur essaya de soumettre les cités révoltées, et se dirigea vers Rome, où il réussit à s'emparer de la cité Léonine. Il voulut obliger Alexandre et Pascal à renoncer tous deux au siége apostolique. Le pape résista, anathématisa l'empereur, et chercha un refuge dans la ville de Bénévent, tandis que Pascal couronnait à Rome le prince d'Allemagne. On pouvait déjà croire, à cette époque, que *la force primait le droit.* Mais tout à coup une maladie contagieuse éclate parmi les troupes de Frédéric, et le contraint de se retirer dans la haute Italie ; il y attaque en vain les Milanais, y perd son armée, et regagne précipitamment ses États (1169). Humilié par des malheurs et des défaites, après être revenu pour la cinquième fois en Italie, Frédéric renonça à ses actes schismatiques et au projet d'assujettir l'Église, et se réconcilia, par le traité de Venise, en 1177, avec Alexandre III. A l'aspect du pontife, qu'il avait si longtemps combattu, l'empereur donnant des signes, vrais ou apparents, de son repentir, se dépouilla du manteau impérial, se jeta aux pieds du pape pour les baiser ; mais le vieillard le releva et l'embrassa. Frédéric sembla se soumettre alors avec joie à l'usage qu'il avait dédaigné au commencement de son règne, mais que d'autres empereurs avaient pratiqué et qui était consacré par la législation germanique, de tenir l'étrier du pape. Le troisième concile de Latran, onzième œcuménique,

tenu contre le schisme des Vaudois, en 1179, couronna ce glorieux pontificat de vingt-deux ans; un de ses décrets portait que désormais celui-là seul serait reconnu pape qui aurait été proclamé par les deux tiers des cardinaux.

66. **La querelle des immunités, en Angleterre. Thomas Becket et Henri II.** — Pour conserver le rang que la divine Providence lui avait assigné au moyen âge, et exercer sur les peuples l'influence que lui imposaient les besoins et les conjonctures de chaque époque, l'Église, dit Moehler (1), était presque condamnée à une lutte interminable. Le débat qui fut soulevé en Angleterre, au sujet des immunités de l'Église, semblait suscité par un intérêt local et s'étendait beaucoup plus loin, comme il est facile de le voir.

Les malheurs de l'âge de fer n'avaient pas épargné l'Angleterre et, plus que toute autre, l'Église de ce pays avait à gémir des empiétements continuels du pouvoir civil sur ses droits et ses priviléges. Guillaume le Conquérant avait dominé sur les affaires religieuses avec autant de vigueur et de puissance que sur les affaires temporelles, et peu à peu il s'était formé chez les Anglais un droit coutumier ecclésiastique que Henri II voulut transformer en droit écrit, afin de lui donner plus de force. Il y fut conduit par les fréquentes discussions qui s'élevaient au sujet de leurs droits respectifs entre les évêques, les barons et le roi. Les seize articles rédigés dans l'assemblée de Clarendon, qui nous occupera bientôt, résument toutes les prétentions de la couronne dans les affaires religieuses. Leur teneur était telle que le pape Alexandre III, consulté dans cette affaire, ne craignit pas de dire qu'aucun n'était absolument bon, quoique plusieurs fussent tolérables. Car par ces lois le prince voulait : 1° mettre la main sur les revenus des bénéfices vacants, au mépris des droits de propriété de l'Église, fondés sur l'intention expresse des donateurs, sur les charges de la succession et sur la jouissance publique et légale du donataire ; 2° empêcher les voyages à Rome et

(1) *Hist. de l'Église*, II, 375

les appels au Saint-Siége, troubler l'ordre des juridictions et anéantir les immunités et les priviléges des clercs, malgré les principes si formels qui en montraient la nécessité, les faits qui en prouvaient l'exercice antérieur, les lois, les coutumes, le droit canonique qui les sanctionnaient, les exemples des prédécesseurs du roi qui les autorisaient et les respectaient, enfin ses propres engagements qui devaient les lui rendre sacrés ; 3° dominer absolument les élections ecclésiastiques et porter ainsi atteinte à l'essence du christianisme, aux droits les plus inviolables de l'Église, à la constitution, aux croyances et aux mœurs de la nation entière. Tel est l'objet du débat que nous allons étudier entre le sacerdoce et la royauté anglaise. En face de la violation de droits si étendus et en même temps si importants, nous admirerons la résistance de Thomas Becket aux volontés de Henri II, dont les prétentions n'étaient pas du reste un phénomène inouï dans l'histoire d'Angleterre, mais le résultat de tendances permanentes qu'il importait de combattre.

Cependant Henri II était bien éloigné de penser qu'il trouverait dans cet homme une si vigoureuse résistance à ses prétentions injustes, mais il apprit plus tard que le sentiment du devoir parle plus haut à l'homme de Dieu que l'espérance de la faveur ou l'intérêt personnel. Thomas Becket, de race normande, était parvenu aux plus hautes dignités par l'éclat de son mérite et de sa vertu. Successivement moine, archidiacre, chancelier et favori du roi, enfin archevêque (1145-1162), il avait rempli avec succès des médiations difficiles, et rendu à son pays les plus éminents services. Son élection pour le siége primatial de Cantorbéry avait été chaudement patronée par Henri, averti cependant à l'avance par Thomas lui-même que l'amitié qui les unissait ne saurait persévérer longtemps devant les obligations de sa nouvelle charge. Elu à l'unanimité et malgré toutes ses oppositions, il fut consacré archevêque et reçut la ratification du Saint-Siége avec l'ordre du Souverain-Pontife d'accepter cette dignité. Devenu archevêque métropolitain, Becket brilla plus que jamais par l'éclat de

ses vertus, qui lui concilièrent bientôt l'amour et l'estime de tous les gens de bien. La première communication que reçut Henri II du nouvel archevêque fut sa démission de la dignité de chancelier ; cet acte déplut au roi, désireux de voir dans les mains de son favori la plus haute dignité civile et la plus haute dignité ecclésiastique. Ce mécontentement du prince augmenta encore quand il apprit la revendication, faite par l'archevêque, de certains droits de son siége illégalement abandonnés par son prédécesseur. Toutefois, la bonne intelligence entre lui et Henri n'en fut pas encore altérée ; cependant Becket méditait déjà les réformes qu'il aurait à opérer et se préparait à défendre les droits de l'Église ; ses desseins demeurèrent de plus en plus arrêtés dans son esprit, surtout après le concile de Tours, où il se trouvait présent.

La première mésintelligence entre le roi et l'archevêque commença dans l'assemblée de Woodstock (1163). Devant le roi et un nombreux concours d'évêques et de seigneurs, le primat d'Angleterre soutint ses droits, maintint les réformes tentées et les censures portées contre quelques barons, et engagea le prince à nommer des titulaires aux évêchés vacants, dont il percevait les revenus au mépris de la justice. De nouveaux événements amenèrent enfin entre le roi et l'archevêque une rupture complète à Westminster. Réunis en assemblée, les évêques allaient satisfaire les exigences royales, lorsqu'ils changèrent de dessein sur les remontrances courageuses et les ordres de leur métropolitain. Dès ce moment commencèrent pour Thomas Becket les premières persécutions : les évêques, gagnés bientôt par le roi, abandonnèrent lâchement la cause de l'Église, formèrent des cabales autour de l'archevêque pour triompher de sa fermeté, et agirent si bien auprès du pape Alexandre III, que saint Thomas reçut par des lettres apostoliques l'invitation de céder au prince dans l'intérêt de la paix. Ainsi circonvenu de toutes parts, obéissant aux ordres du pape, trompé par les émissaires royaux, le métropolitain, comme malgré lui, obtempéra à la supplique qu'on lui faisait, et promit de suivre le droit coutumier *en tout ce qui ne se-*

rait pas opposé aux saints canons. Le roi voulut que cette promesse fût donnée publiquement et il assembla à Clarendon les barons et les ecclésiastiques de son royaume (1164). On proposa de nouveau à l'archevêque de promettre fidélité au droit coutumier, formulé d'avance en seize articles. Il s'y refusa, protestant énergiquement contre l'injustice de ces lois. A la vue de cette résistance, les évêques l'entourèrent de leurs conseils et de leurs prières, pour changer sa résolution ; les barons et le prince lui-même employèrent, tour à tour, les promesses et les menaces. Abandonné de tous, fatigué d'une longue résistance, obsédé de toutes parts, Thomas Becket renouvela sa promesse, mais sous la même condition, par un consentement extorqué, verbal et incomplet. On voulait encore lui faire signer et sceller une déclaration écrite de sa promesse, mais il s'y refusa formellement et se retira de l'assemblée.

Aussitôt qu'il fut libre, il expédia au pape un message de ce qu'il avait fait, demandant pardon de sa faute, pendant qu'il redoublait ses pénitences pour l'obtenir de Dieu. Le prince avait fait agir auprès du pape pour la condamnation de l'archevêque, mais la lenteur des négociations le porta à assembler le concile de Northampton dans le but secret d'y faire condamner saint Thomas. On y accusa sa conduite, il la défendit ; on le calomnia, il garda le silence ; enfin on le priva de ses biens et on le soumit à de telles persécutions qu'il crut sa mort résolue. Sans perdre courage et fortifié par des réponses émanées du Souverain-Pontife, il résista jusqu'au moment où il lui fut ordonné de se retirer dans son palais. Mais, en face de la conspiration permanente dirigée contre ses jours et sa liberté, l'archevêque demanda un sauf-conduit pour quitter le royaume : ce sauf-conduit lui fut refusé. Et cependant tous les jours les persécutions redoublaient. Pour sauvegarder sa liberté et sa vie, imitant la conduite de tant de papes, il prit en secret le chemin de l'exil. Se retirant en France, Thomas Becket vint demander un refuge à la cour de Louis VI, qui était alors en hostilité avec l'Angleterre. Contrarié du départ de

l'archevêque, Henri II dispersa les chanoines, fit occuper le chapitre par des troupes et étendit sa colère jusque sur les parents de saint Thomas (1164-1165), sans excepter les enfants en nourrice, et sur les prêtres, demeurés fidèles à sa cause. Puis il fit agir, auprès du roi de France, pour qu'il refusât à l'archevêque l'entrée de son royaume, et auprès du pape, pour qu'il condamnât la conduite de Thomas Becket.

Le rôle que prit Alexandre III dans ce débat est remarquable et entre pour beaucoup dans la grande réputation qu'a conservée ce pontife à travers les siècles. C'était justement au plus fort de sa querelle avec Frédéric Barberousse, et Frédéric tâchait de tirer parti de ses embarras. Henri II était tout prêt à déserter la cause d'Alexandre III et à reconnaître l'antipape. On pouvait donc croire qu'il porterait l'indulgence à l'excès, afin de ne point accroître le nombre de ses ennemis. Il n'en fut rien. Il soutint les droits de l'Église, les exposa avec une grande vigueur et représenta au roi combien il avait été injuste envers Thomas. L'archevêque de Cantorbéry, à peine arrivé en France, se rendit auprès de lui, exposa la situation des affaires et remit entre ses mains sa démission d'une dignité, qu'il n'avait acceptée que par obéissance. Alexandre III la refusa, et l'engagea à aller, en attendant de meilleurs jours, dans le monastère de Pontigny, d'où il partit deux ans après pour aller à Sens, toujours poursuivi par Henri, son adversaire. Pendant ce temps, il eut avec le pape de fréquents rapports et éclaira encore mieux le pontife sur la question tant débattue. Trois fois, le pape essaya de réconcilier le roi avec l'archevêque, mais Henri voulait que, selon son bon plaisir, le droit coutumier fût observé, tandis que Thomas ne voulait et ne devait l'observer que *sauf les honneurs de son ordre*. Le roi de France lui-même tenta plusieurs fois d'opérer cette réconciliation, mais le succès ne répondit pas mieux à ses efforts. Plusieurs fois suspendus par la mission des légats, les pouvoirs de l'archevêque lui servirent encore pour soutenir ses droits et condamner ceux qui les violaient, pendant que le roi, désireux de le tenir éloigné, cherchait à

interrompre toute communication entre les prélats de son royaume et leur métropolitain. Enfin, le pape et Thomas Becket allaient lancer l'excommunication contre le roi et l'interdit sur ses terres, quand la paix se conclut dans la conférence de Freitval (1170).

Quoique dissuadé par ses amis de retourner en Angleterre à cause des dangers qui l'y attendaient, l'archevêque disposa tout pour son départ, que retarda encore l'inexécution des promesses du roi. Sur l'avis du pape, avec le consentement de Henri, donné à Freitval, Thomas Becket se fait précéder des lettres d'excommunication contre ceux qui avaient été infidèles à ses ordres et auraient usurpé ses droits. Oubliant ses engagements et sa parole, le roi sentit, à cette vue, sa colère se ranimer, et dans son emportement, provoqué par la malveillance de ses barons, il laissa échapper ces mots : « Qui me débarrassera de cet homme ? » Quatre chevaliers qui les entendirent les interprétèrent comme une sentence de mort dans la bouche et dans la pensée du roi, et partirent pour se faire les meurtriers de l'archevêque. Ils arrivèrent à Cantorbéry au moment où la joie, que causait le retour de Thomas, était à son comble et produisait une explosion générale d'enthousiasme. Accompagnés de douze hommes d'armes, ils se rendirent au palais de l'archevêque, pendant que d'autres allèrent trouver les magistrats et les principaux de la ville afin de faire donner à tous les habitants l'ordre de s'assembler en armes pour le service du roi. Parvenus devant Thomas Becket, ils lui reprochèrent d'avoir rompu la paix que le roi avait faite avec lui, et ils l'accusèrent de trahir son maître. Le primat, prévoyant déjà ce qui arriverait, leur répondit en peu de mots, et d'une manière fort calme leur reprocha leur témérité et leur audace. Les chevaliers se retirèrent avec promesse de revenir. L'archevêque se rendit à vêpres avec ses religieux, selon sa manière accoutumée, pendant que les hommes du roi faisaient la garde autour du palais pour empêcher toute évasion. Il se dirigeait vers sa place ordinaire, quand les chevaliers pénétrèrent dans l'église, revêtus de leur cotte d'armes et l'épée nue. Les moines voulaient fermer les portes de l'église :

« Il ne faut pas, dit l'archevêque, garder comme une forteresse l'église qui est une maison de prière et qui suffit pour la défense des fidèles, même les portes ouvertes. » A la vue des meurtriers sacriléges, tous les assistants furent troublés et mis en désordre ; seul, le primat conservait son courage, alors qu'il lui eût été si facile d'échapper à ces assassins. Il se plaça sur la droite, au pied d'une colonne, entre l'autel de Marie et l'autel de saint Benoît, confesseur. Les officiers du roi lui ordonnèrent de lever les excommunications qu'il avait lancées ; Thomas s'y refusa et, sur la menace de mort qu'ils proférèrent, il leur répondit : « Je suis prêt à mourir pour le Seigneur ; puisse mon sang donner à l'Église la liberté et la paix ! » et il leur défendit de faire aucun mal à ceux qui l'entouraient. Les chevaliers se jetèrent alors ensemble sur l'archevêque, et de leurs mains sacriléges, ils le saisirent violemment et s'efforcèrent de l'entraîner hors de l'église. L'un d'eux le frappa du plat de son épée entre les épaules, tandis que l'autre cherchait à l'éloigner de la colonne. Pendant ce temps, l'invincible martyr, les yeux baissés, les mains jointes et levées au ciel, recommandait sa cause et celle de l'Église de Dieu à la Vierge Marie et au martyr saint Denis. A peine achevait-il qu'un chevalier, de peur que la foule ne vînt délivrer l'archevêque, enleva d'un coup d'épée le haut de cette couronne que le saint chrême avait consacrée. Le martyr reçut un second coup à la tête, mais il se tint debout. L'assassin frappa de nouveau, et alors Thomas, fléchissant les genoux et s'appuyant sur ses coudes, dit à voix basse : « Je suis prêt à souffrir la mort pour le nom de Jésus et la défense de son Église. — Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. » — Pendant qu'il tombait, un troisième chevalier lui asséna un coup si violent qu'il lui emporta la partie supérieure du crâne. Enfin un autre s'approcha du corps du saint archevêque, posa le pied sur le cou du pontife et répandit sur le pavé du temple le sang et la cervelle confondus. Il se retira ensuite en criant à ses compagnons : « Partons maintenant, chevaliers, celui-ci n'en reviendra pas. » Ils sortirent de l'église brandissant leur glaive et

criant à tous sur leur passage : « Les gens du roi, les gens du roi. »

La mort de saint Thomas Becket fit changer les choses complétement de face. Henri II passa pour le véritable assassin et les chevaliers pour les exécuteurs de ses ordres. De nouvelles disputes éclatèrent entre lui et le pape, qui fut sur le point de l'excommunier. Henri II justifia de son mieux ses paroles, et Alexandre, en esprit conciliant, se montra satisfait, heureux de voir ce prince reconnaître pleinement les libertés de l'Église anglicane, scellées du sang de l'illustre archevêque. Les seize articles furent retirés. Toutefois, en expiation des paroles irréfléchies qu'il avait prononcées, le pape obligea le roi d'envoyer des troupes contre les infidèles, et d'entretenir, pendant trois ans, cent chevaliers en Palestine. Henri II témoigna du reste un regret extrême d'avoir causé la mort de Thomas Becket par l'imprudence de ses paroles : il voulut aller à plusieurs reprises, en pélerinage et la tête découverte, au tombeau du saint martyr, implorer son pardon. Ainsi se termina, en faveur de l'Église, ce mémorable débat, où la cause des immunités cléricales fut soutenue jusqu'à verser le sang ; et les saints canons de la discipline ecclésiastique eurent leur martyr, aussi bien que les dogmes de notre foi. (1)

ARTICLE III.

Obstacles suscités à l'Église par l'ignorance et la superstition ou par l'hérésie.

67. L'enseignement des écoles aux temps barbares. — Les temps ainsi appelés, comme formant une période plus critique dans l'histoire du moyen âge, à raison du défaut d'instruction, sont le huitième, le neuvième et le

(1) *Saint Thomas Becket*, par Mgr Darboy. — *Hist. de l'Église*, par Moehler, t. II, 381.

dixième siècles. Ces siècles, que l'on aurait crus moins *ignorants*, dit F. Ozanam, si on les avait moins *ignorés*, n'ont point laissé perdre la tradition de la foi, ni même celle des lettres, quoique la science laborieuse des compilateurs se soit réfugiée presque uniquement dans le sanctuaire ou dans le cloître.

Il faut convenir tout d'abord que les temps ne pouvaient manquer d'être durs pour les arts et pour les sciences, à la suite de l'invasion barbare. En 680, les Pères du concile de Latran confessent « que nul d'entre eux ne s'honore d'exceller dans l'éloquence profane : car la fureur de plusieurs peuples a désolé ces provinces ; et les serviteurs de Dieu, réduits à vivre du travail de leurs mains, mènent des jours remplis d'angoisses. » En même temps le pape Agathon déclare qu'on « ne trouve point à Rome la science complète des Écritures. » Pendant les cinq cents ans écoulés de saint Grégoire-le-Grand à saint Grégoire VII, Muratori et Tiraboschi, ces deux critiques excellents, dit F. Ozanam, suivent à peine la trace des écoles dans le petit nombre de textes qui s'y rapportent (1). Il reste néanmoins établi par les défenseurs ou par les vrais historiens du moyen âge, que les écoles, même laïques, perpétuèrent l'enseignement des lettres, avec les préceptes du rhéteur ou du grammairien Donat, et que surtout les écoles ecclésiastiques ne cessèrent pas de fleurir en Italie, en France et dans les autres pays. Saint Grégoire-le-Grand, qui « trouvait indigne de faire plier la parole de Dieu sous la règle de Donat, » vengeait lui-même ce mépris qu'il faisait de la sagesse humaine, par l'éloquence de sa parole et la correction de sa plume : il peut être regardé comme le véritable fondateur des écoles épiscopales. « Il institua, dit l'historien de sa vie (2), l'école des chantres, et lui donna, avec quelques domaines, deux résidences, l'une auprès de la basilique de Saint-Pierre, l'autre au palais de Latran. » Mais, comme on l'a re-

(1) *Les écoles et l'instruction publique en Italie, aux temps barbares*, par F. Ozanam.

(2) Johannes Diaconus, *Vita S. Gregorii*.

marqué judicieusement, la musique, le dernier des sept arts libéraux, exigeait la connaissance de tous les autres, et le chant supposait l'intelligence des textes sacrés. Jusqu'à la fin du neuvième siècle, de cette école de Latran sortit l'élite du clergé romain, et il est dit des deux papes Sergius I et Sergius II qu'ils y furent nourris dans l'étude, non de la religion seulement, mais des lettres. On y enseignait, outre la métrique latine, au moins les éléments de la langue grecque, puisqu'elle conservait sa place dans la liturgie romaine. La chapelle des papes, avec l'école qui en était inséparable, servit de modèle aux écoles *épiscopales* italienne et française, et aux écoles *monastiques*, qui s'ouvraient au mont Cassin, à Bobbio, comme à Luxeuil, et partout où la règle de saint Benoît ou de saint Colomban multipliait ses fondations, asiles de la science aussi bien que de la vertu. Si l'école du Mont-Cassin périt avec le monastère, sous la torche des Sarrasins, en 884, elle se releva en même temps que ce monastère, et jeta un éclat nouveau lorsqu'au neuvième siècle, on y vit grandir ces moines intrépides qui servirent les desseins de Grégoire VII.

L'histoire de ces différentes écoles nous mènerait trop loin: il est seulement permis d'assurer que l'Église romaine et les papes ont joué le principal rôle dans la conservation des lettres. Au moment où l'invasion barbare essayait d'implanter une forme de gouvernement en Italie, l'héritage des écoles impériales et latines fut recueilli par Boëce et par Cassiodore, à la cour tumultueuse de Théodoric (1). En effet le célèbre chancelier Cassiodore, abandonnant le service de l'État pour continuer plus saintement sa glorieuse entreprise, se fit lui-même religieux et institua, près de Squillace, en Calabre, un couvent (Monast. Vivarese) qu'il transforma en académie scientifique. Dans ses *Institutiones divinarum litterarum*, écrites pour ses moines, il montre la nécessité d'étudier les sciences, trace la méthode à suivre, indique des règles pour la correction du texte altéré de nos Écritures, et donne une esquisse de patrologie à ses religieux

(1) Ozanam, *Ses œuvres*, t. IV. 397.

avides de savoir. Saint Isidore de Séville, en Espagne, travaillait sous la même inspiration, de concert avec le Saint-Siége, comme saint Léandre, son frère et son prédécesseur, qui avait renversé l'arianisme avec l'aide de saint Grégoire-le-Grand. Cette victoire, remportée sur l'hérésie arienne et barbare, favorisa les progrès de la science en même temps qu'elle servit à l'affermissement de l'Église. Avant l'institution des chanoines, en France, l'Espagne possédait déjà des établissements analogues et des séminaires. Les second et quatrième conciles de Tolède ordonnèrent d'ériger des séminaires ecclésiastiques, et cet ordre fut exécuté. Les jeunes gens y vivaient en commun avec des clercs plus anciens, dont le plus savant était chargé de les instruire. Martin de Braga recueillit en Espagne les trésors de la littérature, et Jean fut envoyé par le roi Gildas à la cour des Grecs pour y amasser des richesses littéraires, avant que le grand archevêque de Séville, Isidore, mort en 636, fît paraître la collection authentique des canons et le livre des étymologies. Mais ce fut surtout en Irlande et en Angleterre, au septième siècle, que se réfugièrent, non-seulement les lettres latines, mais encore les lettres grecques, dans le couvent de Bangor, dans celui de Wirmouth, et à Cantorbéry (1). Le vénérable Bède dont nous avons déjà parlé, au sujet des ordres religieux (nº 26), suffirait seul à illustrer son siècle, par sa science prodigieuse. On lui doit sur presque tous les livres de l'Écriture sainte d'excellents commentaires, tirés des Pères grecs et latins ; une histoire du monde jusqu'à son temps et enfin une histoire des Anglo-Saxons. Il devint si célèbre que Sergius Ier l'invita à se rendre à Rome, pour y restaurer les sciences, que Rome avait elle-même transmises à l'Angleterre. Bède ne put s'y résoudre et mourut à Jarrow, l'an 735, dictant à ses moines un dernier commentaire sur nos livres saints.

C'est de ce foyer de lumière, concentré dans un coin de la Grande-Bretagne, que la science se répandit chez les Francs, par l'intermédiaire du moine Alcuin, sorti de cette

(1) *Œuvres d'Ozanam*, ibid. 498-52.

fameuse école de Théodore, archevêque de Cantorbéry et le maître de Bède. Le théologien Alcuin passait pour le plus savant homme de son temps. Envoyé à Rome par Egbert, archevêque d'York, en 780, il rencontra Charlemagne, qui réussit à le gagner, le fixa à sa cour, et voulut être son élève. Le savant anglais, devenu la gloire de la France, fonda l'école du palais, et stimula le zèle de Charlemagne pour la restauration des lettres. En 789, Charles publiait le fameux capitulaire qui ordonnait de créer des écoles de sciences dans toutes les églises collégiales et cathédrales, et à la campagne, des écoles populaires, placées sous la surveillance des curés, et dans les couvents, des écoles monastiques. En 803, un nouveau capitulaire prescrivait d'étendre le cercle des sciences qui s'enseignaient dans les écoles des couvents et des cathédrales. Les plus célèbres écoles monastiques furent Fontenay, Corbie, Saint-Denis, Fulde, saint-Gall, Prüm et Wissembourg (1).

Pour se faire une juste idée de ces écoles, il faut savoir que tous les clercs, à partir des ordres mineurs, y étaient élevés:et comme on ne passait aux ordres supérieurs qu'après de longs intervalles, ces écoles formaient comme des séminaires dont les élèves vivaient séparés du monde.

La plupart des savants de cette époque étaient des commentateurs de l'Écriture sainte. Dans le septième, le huitième et le neuvième siècles, ainsi que dans les siècles suivants, remarque l'historien Moehler, *théologien* et *auteur* étaient synonymes, et quand on voulait célébrer le mérite d'un savant, on disait de lui qu'il était *sacrarum litterarum peritissimus*. Les commentaires de ce temps embrassaient la morale, le dogme et la théologie pastorale.

Quelques noms plus célèbres, et qui ne sont point à mépriser, résument l'état de la science en ces temps qualifiés de barbares, et taxés trop facilement d'*obscurantisme* par ceux qui manquent des premiers éléments nécessaires à l'appréciation de ces œuvres de foi. Comment juger en effet les écrits dont nous parlons, dans leur objet principal, qui

(1) *Hist. de l'Église*, par Moehler, II, 226.

roule sur les vérités révélées, sans la connaissance de l'Écriture et des Pères ?

Sous les successeurs de Charlemagne, après Alcuin, vient s'offrir à notre admiration Raban-Maur, né selon quelques-uns en 776, et selon d'autres en 785, à Mayence, dont il devint archevêque. Dès son enfance, il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Fulde. En 801, il fut ordonné diacre, et l'année suivante, Ratgar, son abbé, l'envoya, avec Haimon, depuis évêque d'Halberstadt, perfectionner ses études à Tours, où il apprit les sept arts libéraux et l'Écriture sainte de son maître Alcuin, qui lui donna le surnom de Maur, selon un usage alors familier aux savants. De retour à Fulde, il fut chargé du soin de l'école, et enseigna les sciences générales avant d'expliquer la sainte Écriture. Ordonné prêtre, au mois de décembre 814, il eut à souffrir la persécution de l'abbé Ratgar, qui alla jusqu'à lui ôter ses livres et les mémoires qu'il avait écrits, pour mieux retenir ce qu'il avait appris de ses maîtres. Plus tard il fut lui-même nommé abbé du monastère, qu'il rendit célèbre par l'éclat de sa science autant que par la sagesse de son gouvernement. Après avoir exercé pendant vingt ans la charge d'abbé (822-842), il abdiqua ses fonctions et se retira dans une solitude voisine, au mont Saint-Pierre, occupé à écrire et à cultiver la science et la piété, loin du commerce des hommes. Mais une si grande lumière ne pouvait demeurer longtemps cachée. Au bout de cinq ans Raban fut tiré de sa retraite pour être élevé sur le siége archiépiscopal de Mayence, le 24 juin 847 ; et dès le mois d'octobre suivant, il tint son concile provincial, dans le dessein de remédier à divers abus qui s'étaient glissés dans le clergé et dans les cloîtres. Il en assembla un autre à Mayence, en 848, au sujet des erreurs dont Gothescalc était accusé. Une grande famine, qui arriva en 850, fournit au prélat l'occasion de signaler sa charité envers les pauvres, et chaque jour, il en nourrissait plus de trois cents. Raban mourut en 856. Son grand ouvrage intitulé : *de l'Univers*, et divisé en vingt-deux livres, traite premièrement de Dieu, des trois personnes en Dieu, puis de l'ange, de l'homme, et de toutes les autres créa-

tures: ou pour mieux dire, de presque tout ce qui se fait dans la nature, et qui est à l'usage des hommes. Cet ouvrage d'érudition peut servir à l'intelligence historique et mystique de l'Écriture. Son traité *des Louanges de la croix* est écrit en vers et en prose, et contient vingt-huit figures mystérieuses. Chacune est tracée sur un tableau dont le fond est rempli de vers; et les lettres qui se rencontrent dans la figure se composent en différents autres vers et en délimitent les contours. La plus grande partie des ouvrages de Raban-Maur s'étend en précieux *commentaires* qui embrassent presque toute la Bible. Rien ne présente pour nous plus d'intérêt et d'utilité que le petit écrit de l'auteur *de l'Institution des clercs et des cérémonies de l'Église*, où il traite de l'Église, des divers ordres de la hiérarchie, et des divers sacrements, suivant l'*Ordre romain*, dans son premier livre ; des heures canoniales, et de leurs différentes parties, du jeûne, de la confession, des principales fêtes, dans un second livre ; et dans un troisième, de la science qui convient aux clercs, et de la méthode pour s'instruire et pour enseigner (1).

Haimon, condisciple de Raban à l'abbaye de Fulde et à l'école de Tours, où il fut attiré par les leçons d'Alcuin, vers l'an 802, élevé sur le siége d'Halberstadt, en 840, et mort en 853, est regardé comme un des plus profonds interprètes de son temps par ses commentaires nombreux sur l'Écriture, dont quelques-uns sont perdus ou peut-être ensevelis dans l'obscurité des bibliothèques. Il nous a laissé un *Abrégé de l'histoire de l'Église*, qu'il a tiré de celle d'Eusèbe de Césarée. Enfin Dom Luc d'Acheri a trouvé, dans un manuscrit de Saint-Germain des Prés, un traité d'Haimon sur l'Eucharistie, où le savant prélat établit, avec autant de force que de précision et de clarté, les dogmes de la transsubstantiation et de la présence réelle de Jésus-Christ. Il y a beaucoup d'apparence qu'Haimon le composa pour l'opposer aux erreurs de Jean Scot Érigène.

Loup, abbé de Ferrières, célèbre par le recueil de ses lettres, qui traitent de théologie, de littérature et d'affaires

(1) *Hist. littér. de la France*, V, 151.

publiques, sortit encore de l'abbaye de Fulde, et mérita par ses talents l'estime des gens de lettres, et par sa réputation l'amitié de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. Il fut nommé abbé en 842, et parut avec honneur dans plusieurs conciles. On croit que Loup ne vécut pas au delà de 862. L'ouvrage de Loup de Ferrières qui mérite plus de considération, après le recueil de ses lettres, c'est son traité sur *les trois questions* : le libre arbitre, la double prédestination et le prix de la mort de Jésus-Christ, questions agitées à cette époque, et qu'il avait déjà traitées en abrégé dans une lettre adressée à Charles le Chauve.

L'abbaye de Corbie rivalisait avec celle de Fulde pour produire des hommes pieux et savants, comme Paschase Radbert, né vers la fin du huitième siècle, et mort en 865. Elevé dans ce monastère de Corbie, en France, il fut l'ornement de son cloître et l'honneur de son siècle par l'exemple de ses vertus et la variété de ses connaissances. Outre l'Écriture et les Pères qu'il étudia à fond, il possédait encore l'histoire ecclésiastique et les meilleurs auteurs de l'antiquité profane ; il avait même joint la science du grec et de l'hébreu à celle de la langue latine (1). Tant de rares qualités le rendirent cher à saint Adalhard et à Wala, son frère et son successeur dans la qualité d'abbé, et le firent charger d'emplois importants, même à la cour. L'école du monastère lui fut confiée ; il y donnait des leçons des lettres divines et humaines, et avait soin d'expliquer l'Évangile aux moines dans les jours de fête. Aussi ingénieux qu'attentif à prendre tous les moyens d'accélérer leurs progrès, il n'avait pas moins de zèle à les faire avancer dans la piété que dans les lettres. Malgré de telles occupations, et tous les exercices du cloître, dont il ne se dispensait jamais, il trouva encore du temps pour composer divers ouvrages. A la tête du recueil de ses œuvres par le Père Sirmond, est placé le commentaire de Paschase sur l'Évangile de saint Matthieu, et ses autres commentaires sur le psaume *Eructavit* et sur les *Lamentations* de Jérémie. Le

(1) *Hist. littér. de la France*, V, 288.

plus fameux de tous ses ouvrages est son traité *du Corps et du Sang de Jésus-Christ*, où il défend le mystère de la présence réelle dans l'Eucharistie, comme il avait déjà défendu celui de l'enfantement virginal de la Mère de Dieu. Cet écrivain, ayant soutenu, sur l'autorité de saint Ambroise, que le corps de Jésus-Christ, à l'autel, est la même chair qui est sortie du sein de Marie, a été attachée à la croix, et qui est ressuscitée, de pareilles expressions remuèrent quelques esprits, et Raban-Maur lui-même, plus par la nouveauté de la forme que par le fond de la croyance. Ces premières disputes n'étaient que des disputes de mots. Environ deux cents ans après, il s'en éleva d'autres plus sérieuses, qni eurent Bérenger pour auteur. Il nous reste de Paschase *les Actes des saints martyrs Rufin et Valère*, qui souffrirent dans le Soissonnais, vers l'an 287, et des biographies de Wala et de quelques hommes illustres. Dans tous ses écrits, Radbert sait allier la douceur à une fermeté pleine de modestie : une bonté extrême s'y rencontre toujours, dit l'historien Moehler, à côté d'une noble indépendance. Le nom de Paschase Radbert est comme inséparable de celui de Ratramne, également moine de Corbie, auteur d'un semblable traité intitulé : *du Corps et du Sang du Seigneur*, où le dogme de la présence réelle et même de la transsubstantiation se dégage du milieu de cette polémique et du fond de ces arguments qu'il oppose à son adversaire.

Jean Scot Érigène, né probablement en Irlande, vers le commencement du neuvième siècle, avec le surnom d'Irlandais-Écossais, attaqua plus sérieusement le dogme de la présence réelle et fut un vrai précurseur de Bérenger. Ses voyages le conduisirent à Paris, auprès de Charles le Chauve, qui le retint à cause de sa science : très-familier en effet dans les langues grecque et latine, Jean Scot lisait Platon et Aristote ; il composa lui-même un ouvrage spéculatif : *De rerum natura*, dans lequel la philosophie aristotélicienne est mélangée d'idées bizarres, et surtout panthéistiques. De retour en Angleterre il enseigna à Oxford, puis à Malmesbury, et fut, dit-on, assassiné par ses dis-

ciples. Quoique la philosophie de Scot ait pu l'induire en erreur, on ne saurait refuser à cet écrivain une grande vigueur d'esprit et de vastes connaissances.

Il faudrait ajouter à cette liste : Valafrid Strabon, mort en 849, abbé de Reichenau, connu par sa science liturgique, et par sa *Glose interlinéaire sur l'Écriture sainte* ; le diacre Florus de Lyon, poëte excellent, habile exégète, auteur d'un savant ouvrage sur les cérémonies de la sainte messe, qui florissait vers l'an 850 ; Prudence, évêque de Troyes ; Wandelbert, bénédictin du couvent de Prüm dans le pays de Trèves ; Usuard, bénédictin de Saint-Germain, près de Paris; Adon, archevêque de Vienne ; Olfrid, religieux de Wissembourg, qui a écrit un poëme allemand sur les quatre évangiles ; Amalaire de Metz et d'autres noms qui sont souvent cités et appartiennent à la seconde moitié du neuvième siècle.

Mais nous ne pouvons manquer de faire connaître Hincmar, archevêque de Reims, né vers 806, dans le nord-est de la France actuelle, élevé dans le monastère de Saint-Denis, près Paris, sous l'abbé Hilduin, et mis à la place de l'archevêque Ebbon déposé, sur le siége de Reims, qu'il n'occupa que dix ans après la déposition de son prédécesseur, et qu'il tint pendant trente-sept ans, de 845 à 882. L'autorité d'Hincmar, jointe à son profond savoir, surtout dans le droit canonique, le rendait l'arbitre de la plupart des affaires délicates et importantes. On trouve sa signature au bas des actes de trente-neuf conciles ; l'historien de l'Église de Reims, Flodoard, fait une mention spéciale de quatre cent vingt-trois lettres de lui et en indique presque à chaque page un grand nombre d'autres. Ces lettres, remarque l'auteur de l'*Histoire de la civilisation en France*, sont adressées à des rois, reines, papes, archevêques, évêques, abbés, prêtres, ducs, comtes, etc. Enfin il nous reste de lui soixante-dix ouvrages. Quatre couronnements, quatre sacres de rois et de reines ont eu lieu à cette époque, et c'est toujours Hincmar qui y préside. C'est toujours lui, en un mot, qui dans toutes les grandes occasions, dans son diocèse ou hors de son diocèse, dans les assemblées ecclé-

siastiques ou civiles, représente l'Église au milieu de la cour, préside à l'alliance de la religion et de la royauté. (1)

Il serait trop long, en cet endroit, de raconter, même les principales actions de la vie d'Hincmar, et surtout de relever les attaques dont il a été l'objet (2). La seule chose qui nous intéresse ici est la science de ce prélat. L'Écriture paraît lui avoir été familière, et il la cite fréquemment et sans gêne dans ses ouvrages, quoiqu'il ne paraisse pas en avoir approfondi les mystères, selon le jugement des bénédictins (3). Il avait lu la plupart des Pères et fait un assez fréquent usage de leur autorité. Voilà l'homme érudit. La science favorite et dominante d'Hincmar était celle de la discipline de l'Église, qu'il avait puisée dans les canons et les autres écrits des conciles. Il se portait volontiers à écrire sur cette sorte de matière, qui fait l'objet de la plupart de ses ouvrages, et avait peine à finir lorsqu'il la traitait, ajoutent les savants religieux que nous citons. Il a réussi à faire entrer dans ses écrits une infinité d'excellentes règles et d'autorités sur le gouvernement de l'Église. Il n'est point d'anciens auteurs, où l'on en trouve un aussi grand nombre si bien établies, et dans lequel on puisse apprendre plus de droit ecclésiastique. Hincmar fit aussi usage de son érudition pour écrire sur des sujets de morale et de piété. On rencontre les mêmes éloges de la science de notre prélat dans l'*Histoire générale des écrivains ecclésiastiques*, dans les *Dogmes théologiques* de Thomassin, dans les histoires de Baronius, de Longueval de Lebœuf, etc. Le cardinal Maï appelle Hincmar un homme d'*une science éminente*, et le compare au savant Gerbert qui a illustré le même siége.

Gerbert, né à Aurillac, et qui parvint sur le siége de saint Pierre, en prenant le nom de Sylvestre II, représente dans le dixième siècle, le plus déshérité de tous, et la science, et l'autorité, et la vertu, rayonnant à la fois de la

(1) *Hist. de la civil. en France*, par M. Guizot, II, leçon XXVIII.
(2) Voir l'abbé Gorini, *Défense de l'Église*, II, 262.
(3) *Hist. de la France littéraire*, V, 589.

tiare pontificale, comme une triple couronne. La science de Gerbert dans les mathématiques fut puisée à une source exclusivement chrétienne, comme le fait voir M. Olleris (1) d'après le moine Richer. Le savant Gerbert n'étudia pas dans les écoles musulmanes de Grenade et de Cordoue, selon une opinion assez répandue, mais dans l'école épiscopale d'Ausone (Vich), sur le versant méridional des Pyrénées. Génie créateur dans les sciences exactes, alors peu cultivées, homme de recherches, bibliophile et vulgarisateur, il fonda un système de numération et de calcul qui paraît semblable au nôtre ; il popularisa l'étude de la musique, et fabriqua une sphère du monde, placée obliquement sur l'horizon, avec les deux pôles et les signes des constellations, pour donner une idée des phénomènes célestes. Retiré à Reims, dont il gouverna la célèbre école, il eut pour disciple Robert, fils de Hugues Capet. Son savoir causa tant d'admiration qu'en 992 on l'éleva sur la chaire épiscopale de cette ville. Six ans plus tard, Othon III lui obtint l'archevêché de Ravenne, d'où enfin il parvint au souverain pontificat, en 999. Nous taisons la part qu'il prit aux questions politiques, dans la situation délicate où se trouvait placé le siége de Reims, sur la frontière allemande. Il tint le Saint-Siége pendant quatre années, corrigea ou rétracta plusieurs écrits de sa jeunesse, et gouverna, en des temps difficiles, avec force, prudence et modération ; il protestait qu'il était prêt à donner sa vie pour l'unité de l'Église : sa mort plongea toute la chrétienté dans le deuil (12 mai 1003).

On attribue au pape Sylvestre II la première idée des croisades, et la première idée du jubilé. « Levez-vous donc, soldats du Christ, s'écriait-il ; saisissez l'étendard avec l'épée, et ce que vous ne pouvez faire par vos armes, faites-le par vos conseils et vos richesses (2).»

68. **L'enseignement théologique et scholastique**

(1) *Œuvres de Gerbert*, p. 28.

(2) *Hist. génér. de l'Église*, par M. Darras, XX, 372, *Revue des quest. hist.*, t VII, 440 — VIII, 122. *Études relig.*, août, sept. 1869.

des onzième et douzième siècles : école du Bec, école de Saint-Victor. — Après le dixième siècle, qui est si durement qualifié d'*âge de fer* par les historiens, l'enseignement commence à prendre une forme nouvelle sous la direction de saint Anselme, le précurseur de saint Bernard.

Saint Anselme peut être considéré comme le plus profond docteur qu'ait eu l'Église de France, depuis le cinquième siècle jusqu'à son temps. Il naquit vers l'an 1033 ou 1034, dans la ville d'Aoste (Augusta) en Piémont. Élevé dans la piété et dans les lettres, par les soins de sa mère Ermengarde, qu'il perdit jeune encore, il n'avait plus, à l'âge de seize ans, que son père, nommé Gondulphe, lombard austère et dur, qui ne sut pas gagner l'affection de son fils. Anselme, privé de tout appui, vécut alors au gré de ses passions, quitta la maison paternelle et vint en France. Il passa en Normandie, et se laissant attirer par la réputation du célèbre Lanfranc, qui se trouvait à la tête de l'école publique et de l'abbaye du Bec, il se rangea sous la discipline de ce maître. Son ardeur pour l'étude se ranima avec sa piété et le goût de la vie religieuse. Il en fit profession dans l'abbaye du Bec, âgé de vingt-sept ans, vers l'an 1060, et il en remplit si exactement les devoirs que trois ans après il fut jugé digne de succéder à Lanfranc, que Guillaume, duc de Normandie et depuis roi d'Angleterre avait demandé pour abbé de Saint-Étienne, nouveau monastère fondé dans la ville de Caen. Sa charge de prieur ne l'empêcha pas de continuer ses études, et d'augmenter encore la renommée doctrinale du monastère du Bec, dont l'école avait déjà été illustrée par Lanfranc. A la mort de l'abbé Helluin, fondateur du couvent, Anselme fut élu tout d'une voix pour son successeur, malgré sa résistance, en l'année 1078, et ne prit possession de sa charge par la bénédiction abbatiale qui lui fut donnée, que dans le cours de l'année suivante. Le pieux abbé avait une attention merveilleuse à se faire tout à tous, afin de leur faire mieux goûter ses instructions, et d'en gagner un plus grand nombre à Jésus-Christ. Il consacrait le jour aux occupations de sa charge et à l'enseignement; la nuit, il

composait, corrigeait ses livres, priait et méditait ; car il avait le don spécial de la méditation. Il restait souvent pendant plusieurs jours absorbé dans son travail, à la recherche de la solution des grandes questions philosophiques et théologiques. C'est ainsi qu'il composa son *Monologium* et son *Proslogium,* dans lequel il prouve l'existence de Dieu en vertu de l'idée que nous en avons. Il mit également au jour ses *Traités sur la vérité, le libre arbitre, l'origine du mal ;* et à côté de pareils ouvrages spéculatifs et dogmatiques, il en produisait d'autres, où l'ascétisme avait la plus grande part : ses *Méditations* et ses *Prières.*

La réputation d'Anselme franchit le détroit. Il se vit lui-même obligé de passer en Angleterre, où l'abbaye du Bec avait des possessions, et il se prêta d'autant plus volontiers à ce voyage, qu'il lui donnait l'occasion de revoir Lanfranc, son cher maître, élevé depuis neuf ans sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry. Anselme fut reçu avec honneur, même par les grands et les princes, qui s'empressaient à le servir. Le roi d'Angleterre, Guillaume le Conquérant, formidable à tout le reste des hommes, était si affable pour lui, qu'il semblait devenir un autre homme en sa présence. Après la mort de Lanfranc, saint Anselme fut appelé une seconde fois en Angleterre, et revit Cantorbéry, la veille de la Nativité de la sainte Vierge, en 1092. Mais à cette époque il trouva sur le trône Guillaume le Roux, qui prétendait être le seul maître de l'État et de l'Église, et ne voulait pas entendre parler d'un pape qu'il n'avait pas reconnu. Ce prince, afin de mieux subvenir aux frais de ses guerres incessantes, laissait vaquer, des années entières, les siéges épiscopaux, dont il aimait à toucher les revenus, ou bien il les vendait aux plus offrants. C'est ainsi que le siége de Cantorbéry, vacant depuis trois ans, à l'arrivée d'Anselme, ne devait être rempli qu'une année plus tard. Cependant le roi, tombé dangereusement malade, fit approcher de lui le saint docteur. Les sages avis du moine changèrent sensiblement les dispositions du prince, qui, après avoir résisté quelque temps, se rendit aux prières des grands qui l'entouraient, et mit la crosse pastorale entre les mains d'An-

selme, devenu pâle d'effroi, mais investi malgré lui de la dignité d'archevêque de ce siége, aux applaudissements de tous les évêques et seigneurs du royaume, et aux chants de jubilation du *Te Deum* (6 mars 1093). A peine rétabli, Guillaume se repentit des promesses qu'il avait faites en faveur de la liberté religieuse, et se tourna contre l'archevêque de Cantorbéry, qui réclamait la restitution des biens de son église et résistait aux mesures iniques que le roi employait pour extorquer au clergé des frais de guerre. Comme il ne pouvait compter sur l'appui de ses collègues, presque tous plus ou moins entachés de simonie ou d'adulation envers le prince, Anselme résolut de quitter le pays et de traiter directement les affaires de l'Église avec le pape. Urbain II l'accueillit avec tendresse, et le logea dans son palais. Toutefois l'archevêque se retira bientôt en Campanie, auprès d'un de ses anciens disciples, où il retrouva la tranquillité du cloître et l'amour de ses livres. C'est là qu'il acheva de composer son beau traité, *Cur Deus homo,* commencé au milieu de ses discussions en Angleterre. Plus tard, en 1098, il assista au concile de Bari, où il exposa, contre l'erreur des Grecs, la doctrine catholique du Saint-Esprit.

Les instantes prières d'Anselme purent seules empêcher le pape de prononcer l'excommunication contre Guillaume. Il assista à un nouveau concile tenu à Rome, dans lequel Reinger, évêque de Lucques, parla fortement en faveur de sa cause. Il prit enfin congé du pape, et se rendit à Lyon : pendant son séjour en cette ville, le saint docteur trouva le temps de composer plusieurs écrits, notamment son traité *de la Conception virginale* et *du Péché originel,* et la méditation de la rédemption des hommes. Ayant appris la mort du pape Urbain II, il écrivit à Pascal II, son successeur. La nouvelle de la mort du roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, vint le surprendre, presque en même temps, lorsqu'il était à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Anselme pleura ce prince amèrement : il aurait voulu lui racheter la vie pour la sienne propre, quand on lui dit qu'il avait été tué, par accident, au milieu d'une partie de chasse, et qu'il

était mort sans sacrements (1100, le 2 août). L'archevêque refusa de jurer foi et hommage à son jeune frère Henri, et de recevoir l'investiture de ses mains, parce que le concile de Rome, auquel il avait assisté, avait promulgué des décrets contre l'investiture par les laïques. On lui offrit ou de recevoir l'investiture et de consacrer tous les évêques et abbés nommés par le roi, ou de quitter l'Angleterre. Anselme prit ce dernier parti, après avoir vainement tenté de se réconcilier avec le roi (1105). Il se rendit auprès du pape Pascal II, et revint passer deux années à Lyon, où l'archevêque Hugues lui offrit une généreuse hospitalité.

Enfin la réconciliation du roi avec l'archevêque de Cantorbéry se fit le 15 août de l'an 1106 ; et après une absence de trois ans le prélat revint dans son diocèse, à la satisfaction de toute l'Angleterre. Au milieu de toutes ses occupations politiques et administratives, Anselme poursuivit ses recherches théologiques jusque dans ses derniers moments. Il mourut en 1109, à l'âge de soixante-seize ans.

On reconnaît dans les écrits de saint Anselme qu'il était habile philosophe, excellent métaphysicien, et théologien exact. Ce qui rend ce saint docteur admirable, ajoute D. Ceillier, c'est qu'élevé dans ses pensées, subtil dans ses raisonnements, il n'en est pas moins humble dans la façon de les proposer, alliant la supériorité des talents avec la solidité de la vertu. Il établit surtout par la force du raisonnement les vérités révélées, qu'il avait apprises dans les écrits des Pères et dans les saints livres ; ce qui l'a fait désigner comme le père de la théologie scolastique. Tout son but est de montrer qu'on peut arriver, non à la foi, mais à se rendre compte de la foi, par l'application du raisonnement aux vérités déjà découvertes par la lumière surnaturelle : « *Fides quærens intellectum* ; » et le rôle de la raison est de soutenir et de rendre croyables les vérités révélées, en établissant leur harmonie entre elles, et la conformité de la foi chrétienne avec la raison humaine. On voit par là que saint Anselme est aussi éloigné des *rationalistes,* qui prétendent au divorce de la foi avec la raison, qu'aux *traditionnalistes,* qui,

sous prétexte de fonder la foi, anéantissent la raison (1).

Une autre école, qu'il n'est pas permis de passer sous silence, fut, au douzième siècle, l'école de Saint-Victor, si féconde en grands théologiens, amis ou contemporains de saint Bernard. Le premier de ces astres lumineux, qui ont éclairé ce firmament, comme s'exprime le P. Simon Gourdan, au second tome de ses *Vies et maximes saintes*, fut Guillaume, surnommé *de Champeaux*, lieu de sa naissance, archidiacre et écolâtre de l'Église de Notre-Dame de Paris, et plus tard appelé au siége de Châlons, qu'il orna par sa science et par ses vertus. En 1108, Guillaume, dégoûté d'une gloire qui s'était déjà répandue dans toute la chrétienté, abandonna sa chaire et son archidiaconé, et se retira à Saint-Victor, simple chapelle ou prieuré, alors à quelque distance de Paris, comme dans un ermitage, où il voulait vivre seul à seul avec Dieu dans la méditation des vérités éternelles. Il embrassa même la règle de saint Augustin et prit l'habit de cet ordre, approuvé, en 1063, comme formant une corporation de chanoines réguliers. Plusieurs des anciens élèves de Guillaume venaient lui rendre visite dans sa retraite ; plusieurs prirent goût à sa vie, et obtinrent de leur maître la permission d'embrasser, près de lui, la règle de saint Augustin. A la sollicitation de ses élèves, et sur les instances de l'évêque du Mans, le célèbre Hildebert, il reprit ses leçons, et telle fut l'origine de l'école de Saint-Victor de Paris. C'est ainsi qu'il devint « l'architecte principal de cet édifice régulier, » et lorsqu'il fut contraint d'accepter l'évêché de Châlons, en 1112, Gilduin, son successeur, « bâtit sur ses fondements une maison d'une discipline incomparable. » Guillaume de Champeaux, dont nous taisons ici les démêlés avec Abailard, mourut le 18 janvier 1121.

Le vénérable Gilduin ou Hilduin augmenta le nombre de ceux qui venaient chercher dans l'ancien ermitage le repos du cloître et le culte des lettres uni à l'amour de la

(1) *Hist. littér. de la France*, t. IX, 398 — D. Cellier, *Auteurs sacrés*, t. XIV, 12 — *Dict. encyclop.*, de Goschler, etc.

vertu. Bientôt cet ermitage fut assez peuplé pour devenir une vaste abbaye. Louis VI s'en déclara le fondateur par des lettres qui nous sont restées et qui furent accordées, en 1113, aux sollicitations de Guillaume de Champeaux, déjà évêque de Châlons. A la mort de Gilduin, il y avait quarante-quatre maisons de chanoines réguliers, qui dépendaient de Saint-Victor. Ces écoles préludaient à la création des universités du treizième siècle et pouvaient être considérées comme des sortes de séminaires, où se formaient à la science et à la perfection les prêtres et les évêques qui devaient fleurir dans l'Église.

Le troisième supérieur de Saint-Victor, le bienheureux Thomas, arrosa du sang de son martyre cette communauté qu'il présidait, et contribua par sa mort généreuse aux rapides accroissements que prit cette maison en un demi-siècle. Thomas, prieur de Saint-Victor, écolâtre de l'abbaye, grand vicaire de l'évêque de Paris, Étienne, soutint ce dernier contre l'archidiacre Thibaud, dans un conflit de juridiction, comme il s'en élevait quelquefois à cette époque, entre deux tribunaux, subordonnés néanmoins l'un à l'autre. Le grand vicaire fut victime de son dévouement à son évêque et à la cause de la justice. Thibaud jura de se venger et fit massacrer par ses neveux, le 20 août 1130, le courageux défenseur des droits pontificaux.

Après le bienheureux Thomas qui empourpra de son sang l'abbaye de Saint-Victor, Hugues l'éclaira de ses brillantes lumières et de sa doctrine. L'histoire s'est plus occupée à célébrer le mérite de ce savant théologien qu'à raconter en détail les événements de sa vie. On est même partagé sur le lieu de sa naissance, que se disputent Rome, l'Allemagne et la France : les uns le font originaire de Flandre, et les autres de Saxe. Hugues embrassa l'état ecclésiastique. Son oncle, qui portait le même nom, avait mérité, par la pureté de ses mœurs et l'innocence de sa vie, l'archidiaconé d'Halberstadt. Dans un âge fort avancé, il céda aux sollicitations de son petit-neveu ; il l'accompagna dans ses voyages, et il se retira avec lui dans l'abbaye de Saint-Victor de Paris, où il termina paisiblement sa carrière. Il fut le bienfaiteur de

Saint-Victor comme son neveu en fut la lumière. Hugues, chargé des fonctions d'écolâtre, à la mort de Thomas, se livra entièrement à l'étude et aux exercices de la religion ; on ne le voit point figurer dans les affaires extérieures de l'Église et de l'État. Ami de sa cellule, cet homme de science, que saint Thomas d'Aquin regardait comme son maître, unissait aux plus admirables facultés de l'intelligence le charme de la plus profonde modestie. Sa carrière fut beaucoup moins longue que la multitude de ses écrits ne semble l'annoncer. Il mourut âgé seulement de quarante-quatre ans. Osbert, son confrère et son ami, nous a laissé une relation touchante de sa mort si précieuse devant Dieu. Ce fut lui-même qui l'assista dans sa dernière maladie. « Après lui avoir administré, dit-il, l'extrême-onction, je lui demandai s'il voulait recevoir le corps de Notre-Seigneur. — Hélas, répondit le mourant avec une sorte d'étonnement et d'indignation, vous me demandez si je veux recevoir mon Dieu ! Courez au plus vite à l'église, apportez-moi le corps de mon Maître. » Ce qu'ayant exécuté je lui dis en lui présentant le pain de la vie éternelle : Adorez le corps de votre Maître ; à quoi il répondit en se levant et étendant les mains : « J'adore en votre présence le corps de mon Seigneur et je le recois comme mon salut. » Puis, les lèvres collées aux pieds du crucifix, auquel il s'attachait, comme un enfant au sein de sa mère, il le suçait, en répandant un torrent de larmes. Je lui rappelai les paroles de l'Écriture : *Je remets mon âme entre vos mains*. Il crut que je l'interrogeais et répondit : « Le Seigneur Jésus, sur le point de sortir de ce monde, dit à son Père: *Je remets mon âme entre vos mains*, et son Père le reçut.» — Et vous, qui allez sortir de ce monde répliquai-je, vous devez prier que Dieu reçoive votre âme. Et lui, recueillant ses forces, dit en poussant des soupirs : « Seigneur, je remets entre vos mains et votre puissance cet esprit que vous m'avez donné et que j'ai reçu de vous. » (Selon Osbert, cette mort édifiante arriva le 11 février 1138. D'autres mettent cet événement en 1140 ou 1141.)

Les œuvres du savant avaient préparé la mort du saint.

Le maître avait commencé par faire à ses élèves un cours développé d'Écriture sainte (*Annotationes elucidatoriæ sive allegoricæ*), pour mieux donner aux différents livres de la Bible l'explication du sens historique ou littéral, qui sert de base au sens allégorique. Le traité *de la Céleste hiérarchie*, attribué à saint Denis l'Aréopagite, sert ensuite de texte à ses sublimes commentaires et à son enseignement mystique (*Explanationes cœlestis hierarchiæ*, etc.). La théologie dogmatique est professée dans le *Didascalion*, où l'on distingue deux livres : *de Sacramentis christianæ fidei*, sept traités *in Summam sententiarum*, cinq livres de *Miscellanées* ou mélanges, et enfin trois livres qui ont été contestés à l'auteur *de Cæremoniis, officiis et observationibus ecclesiasticis*. Enfin la *théologie morale*, qui revêt les formes de l'ascétisme le plus spirituel et le plus élevé, est exposée dans le livre *de Institutione novitiorum*, dans les traités *de Modo orandi*, *de Substantia charitatis*, *de Arca Noë*, et surtout *de Arrha animæ*, un des chefs-d'œuvre du mysticisme catholique, un de ces livres qui faisaient dire à Donoso-Cortès, en parlant de ces maîtres de la vie spirituelle : « Ils ont appris à l'homme à monter, sur les ailes de la prière, cette échelle de Jacob faite de pierres précieuses, par laquelle Dieu descend vers la terre, et par laquelle l'homme monte vers le ciel, jusqu'à ce que terre et ciel se confondant, Dieu et l'homme se confondent également, embrasés de l'incendie d'un amour infini. »

Richard de Saint-Victor recueillit cet héritage de son maître, soutint et affermit l'édifice sur l'immobilité de la pierre qui n'est autre que Jésus-Christ. Il était né en Écosse, mais il vécut en France, fit profession sous l'abbé Gilduin, et devint prieur du monastère en 1162. Il s'acquitta fort honorablement de cette fonction, que les circonstances rendaient plus difficile, sous l'abbé Ervisius, qui n'était, paraît-il, ni un moine édifiant, ni un vigilant administrateur; le pape Alexandre III en parle dans une de ses lettres comme *d'un autre César*, dont les caprices, le mépris des statuts et la négligence contrastaient avec les qualités du

prieur de Saint-Victor. Ce fut au milieu des continuelles agitations d'un couvent peu discipliné que Richard composa ses nombreux ouvrages philosophiques, théologiques et mystiques. Il mourut en 1173 ou en 1175. Ses *Annotations* sur Isaïe, sur Daniel, sur Ézéchiel, sur l'Apocalypse, etc., embrassent une grande partie de l'Écriture sainte. La théologie dogmatique est représentée par ses fameux livres sur la Trinité (*De Trinitate libri VI*), par ses traités de l'Incarnation (*liber de Incarnatione Verbi*), de la Mission du Saint-Esprit (*sermo de Missione Spiritus Sancti*), etc. Quelques sermons et des traités intitulés : *de Spiritu blasphemiæ*, *de Gradibus caritatis*, etc., développent les principes de la théologie morale. Mais on peut dire que la théologie mystique a la plus grande part à la composition de tous ses ouvrages à la fois. Cet objet et cette forme d'enseignement caractérisent l'école de Saint-Victor.

Un autre nom qu'il ne faut pas oublier est celui d'Adam de Saint-Victor, appelé par Dom Guéranger *le plus grand poëte du moyen âge*. Il a su exprimer sous une forme nouvelle les plus profonds et les plus doux mystères de la théologie, en répandant par ses proses les louanges divines et les odeurs de sa piété toute céleste. Il est qualifié du nom de Breton (Brito) et l'on croit qu'il appartenait par sa naissance à l'une de nos plus religieuses provinces. Ce fut environ vers 1130 qu'il fit son entrée à Saint-Victor, et sa réputation de sainteté éminente et singulière le distingua, dès l'origine, de cette compagnie de saints qui l'entouraient : on l'appelait : le très-pieux Adam de Saint-Victor. Ses ouvrages ne démentent pas ce beau nom. Ils nous révèlent, avec sa piété, sa science liturgique et le rare talent de cadencer les vers dans une mesure qui lui est propre, et en charmant l'oreille par la périodicité des rimes. Il composa plus de cent vingt proses. Le savant religieux travailla spécialement sur les livres de la sainte Écriture dans son ouvrage intitulé : *Summa Britonis, seu de difficilibus Bibliæ vocabulis*. Il nous a laissé aussi plusieurs traités : *de Discretione animæ, spiritus et mentis*, *de*

Instructione discipuli, etc. La date la plus probable de sa mort paraît être l'an 1192 (1).

69. **État de la foi dans les siècles obscurs du moyen âge. Épreuves judiciaires, superstition et abus.** — L'intégrité du symbole n'eut guère à souffrir des hérésies de cette époque, qui ne furent que la rénovation des vieilles hérésies des siècles précédents. Ceux qui essayaient de propager ces erreurs ne trouvaient, pour ainsi dire, point d'écho, dans cette société chrétienne et désormais revenue de l'arianisme. Claude, évêque de Turin, mort en 839, et originaire d'Espagne, était bien encore un partisan attardé d'Arius, et même un iconoclaste, et nous trouvons après lui un évêque imbu de la même erreur. Cette hérésie toutefois ne tarda pas à disparaître, du moins nous n'en trouvons plus trace en Occident.

L'hérésie de Nestorius, qui avait laissé de si profonds vestiges, en Orient, où elle survit encore à sa condamnation, fut presque étouffée dès sa naissance et son apparition, en Espagne, sous la forme de l'*adoptianisme*. Son auteur, Élipand, archevêque de Tolède et primat de l'Église d'Espagne, affirmait que le Christ se compose de deux fils; qu'en tant que Dieu, il est fils de Dieu selon sa nature, et en tant qu'homme, fils de Dieu par adoption. » Les *adoptiens* ne niaient pas la vraie divinité du Christ, mais ils ne reconnaissaient pas le lien qui unit les deux natures, en sorte que les uns admettaient deux fils, et les autres deux personnes. Félix, évêque d'Urgel, partagea cette erreur, et fut cité devant un concile tenu à Narbonne, où il ne se rendit pas et ne fut pas jugé. Le concile de Frioul (796) condamna son erreur, mais sans nommer sa personne. En 792, il se rétracta lui-même dans un concile de Ratisbonne, et à Rome, devant le pape Adrien Ier, mais pour dogmatiser de nouveau, à son retour dans son diocèse. Félix ne renonça sérieusement à ses erreurs qu'en 799, dans une conférence qu'il

(1) *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, par M. L. Gautier. — *Hist. littér. de la France*, t. XII 1er, et t. XIII, 472 — Mgr Hugonin. *Écoles de Saint-Victor* — *Cursus completus*, t. CLXXV et CXCVI *Patrologiæ.*

eut avec Alcuin. Il passa le reste de sa vie à Lyon, où il mourut en 816. Élipand était mort six ans auparavant, toujours opiniâtre dans son hérésie, qui n'eut pas de conséquences fâcheuses, et s'éteignit avec le petit nombre de ses adhérents.

L'addition *Filioque,* faite au symbole par les églises d'Espagne, et ensuite des Gaules, objet d'une conférence célèbre entre les envoyés de Charlemagne et de Léon III, peut être mentionnée ici, plutôt comme un éclaircissement sur un point de conduite que comme une contestation sur la doctrine, admise également par les deux parties, et il ne fallait rien moins qu'un Photius, pour faire de cette addition un prétexte de rupture entre les Grecs et les Latins, et du dogme lui-même de la procession du Saint-Esprit, enseigné par les Latins, une cause de séparation.

Il n'en était pas ainsi de la question du *prédestinatianisme.* Gotescalc fut l'auteur de cette hérésie : ce religieux allemand, fils de Bernon, seigneur de Saxe, avait été offert, encore enfant, par son père, au monastère de Fulde, sous l'administration d'Eigil, prédécesseur de Raban (819-822). Il y passa le temps de sa jeunesse, subissant avec regret le joug monastique, et finit par demander l'affranchissement de cette vie claustrale. Retenu par Raban, il entra donc en religion, mais il quitta Fulde, et se rendit à Orbais, dans le diocèse de Soissons. Là, il s'occupa surtout de l'étude de saint Augustin et de saint Fulgence : doué de grands talents et infatigable au travail, il répandait autour de lui ses erreurs, et menait, du reste, suivant le témoignage rendu par son abbé à Hincmar de Reims, la vie d'une bête fauve plutôt que celle d'un moine. Enfin il quitta Orbais, et séjourna longtemps en Italie, auprès de Nothing de Vérone. C'est là qu'il exposa sa théorie de la double prédestination, qu'il prétendait tirée de saint Augustin, et qui n'était qu'un prélude de la doctrine exposée par Luther, Calvin et les disciples de la réforme. Les erreurs de Gotescalc peuvent se résumer dans les points suivants : « Il y a une double prédestination, l'une à la béatitude, l'autre à la damnation. Ceux qui sont prédestinés à la damnation sont

contraints de pécher ; ils n'ont plus, après la chute originelle, que la liberté de pécher, sans espoir de se convertir, ni moyen de changer. Le Christ n'est pas mort pour eux ; les sacrements sont pour ces pécheurs des cérémonies vides et inefficaces ; le Sauveur n'a versé son sang que pour le salut des élus ; aucun de ceux-ci ne peut se perdre, et c'est pour eux seuls que sont institués les sacrements. » (1) Nothing crut devoir informer Raban-Maur, archevêque de Mayence, de l'enseignement de l'ancien moine de Fulde. La réponse de Raban fut une réfutation par écrit de l'hérésie de Gotescalc, en même temps que le comte de Frioul prononçait le bannissement de l'hérétique. Celui-ci, de retour en Allemagne, accusa, dans un de ses écrits, Raban-Maur de semi-pélagianisme, et remit au grand concile de Mayence, en 848, une confession dans laquelle il déclarait, d'une manière ambiguë, que Dieu a immuablement prédestiné à la mort éternelle tous ceux qui au jour du jugement seront condamnés *à cause de leurs péchés.* Ce n'était pas une rétractation de son hérésie, et rien ne put l'y déterminer. Le concile l'envoya à son supérieur, l'archevêque de Reims, auquel appartenait le couvent d'Orbais, après lui avoir fait prêter serment qu'il ne mettrait plus le pied sur le sol germanique. Hincmar de Reims soumit l'affaire au concile de Quiersy, en 849. Une profession de foi catholique y fut présentée à Gotescalc, qui refusa de signer le formulaire : il s'emporta en outrages contre ses juges, se fit ainsi interdire à jamais les fonctions sacerdotales, et fut condamné à une correction corporelle, à être enfermé dans un couvent et à garder un perpétuel silence, après avoir brûlé son livre. C'est ainsi qu'il fut relégué dans le monastère de Hautvilliers, au diocèse de Reims. On établit en même temps contre sa doctrine les articles suivants : 1° que les hommes sont entachés de la faute originelle ; 2° qu'ils ne peuvent être justifiés de nouveau que par la grâce de Dieu ; 3° que la grâce de Dieu est prévenante ; 4° que l'homme est

(1) Goschler, *Dict. encycl.* Art. *Gotescalc.* – Moehler, *Hist. de l'Église*, II, 255.

prédestiné au salut et n'est damné que par l'abus de sa liberté. L'affaire de Gotescalc excita vivement les esprits, et partagea même les théologiens et les évêques, surtout à cause de la manière dont elle fut conduite : la pitié pour Gotescalc concourut avec la haine d'Hincmar à transformer le moine rebelle en victime ; et la vive polémique engagée contre l'hérésiarque par Jean Scot Érigène, dont la théologie n'était pas toujours sûre, put compromettre un instant la cause de la vérité. Gotescalc se montra prêt à confirmer sa doctrine par l'épreuve du feu. Il persévéra dans son erreur jusqu'à sa mort, qui arriva en 868.

Le rationalisme d'Abailard et l'hérésie protestante de Bérenger sont d'autres attaques partielles contre l'Église, que nous mentionnons pour les siècles suivants. Ce n'est que vers la fin du moyen âge que les vaudois, les albigeois et les wicléfites préparent une attaque générale, qui sera celle du protestantisme. Tout l'effort de la lutte roule, pour ainsi dire, sur les deux grands schismes d'Orient et d'Occident.

La question des *épreuves judiciaires*, comme celle que s'offrait à subir le moine Gotescalc, se présente ici à notre examen. Mais la conduite de l'Église à l'égard de ces prétendus *jugements de Dieu* intéresse plus la discipline que la foi.

L'*origine* de ces *épreuves* remonte aux institutions judiciaires et primitives des Germains ; elle n'avait lieu que dans le cas où l'accusation ne pouvait être prouvée ni par des pièces ni par des témoins (1). Cette procédure, émanée des coutumes ou des lois, comme on le voit par les épreuves de l'eau, du feu, des combats singuliers, était un ancien reste de la crédulité des peuples du Nord et de l'indépendance de ces races belliqueuses. Cette législation défectueuse et même barbare ne fut point *inventée*, mais combattue par l'Église. Quant à la nature de ces *épreuves*, elles consistaient en des actes répréhensibles, comme les duels, ou se composaient de choses indifférentes en elles-mêmes.

(1) Receveur, IV, 249,

Les actes *mauvais* qui entraient dans ces *jugements* furent condamnés formellement, à différentes reprises, par les conciles ; les actes indifférents auxquels avait recours la simplicité des fidèles furent *tolérés* ou même quelquefois *ordonnés* par quelques conciles *particuliers*, et dans plusieurs circonstances, Dieu, moins sévère que les hommes, se serait plu à autoriser par des miracles la bonne foi, ou si l'on veut l'innocente candeur de ceux qui le prenaient directement pour juge. Enfin, la discipline *générale* de l'Église n'a jamais accepté ce mode de jugement, et ne saurait être rendue responsable des abus *partiels*, qui ont pu se glisser dans la jurisprudence des tribunaux ou dans l'application de certaines lois.

Quoi qu'il en soit de la question de principe, et de la conduite de l'Église, à l'égard des *jugements de Dieu*, qui seraient mieux appelés *la tentation de Dieu*, il est impossible de révoquer en doute certains faits, où le ciel s'est prononcé lui-même. Vers le milieu du onzième siècle, l'épreuve la plus terrible, celle du feu, servit à apaiser une vive querelle élevée entre l'évêque de Florence et les moines de cette ville. Ceux-ci accusaient l'évêque d'être parvenu à sa dignité par la simonie, ce qu'il niait de toutes ses forces. Les deux parties en appelèrent au *jugement de Dieu*. Un moine qui reçut par suite de son action le nom de *Petrus igneus* prouva la vérité de l'inculpation en traversant, revêtu d'habits sacerdotaux, deux piles de bois allumées et très-rapprochées l'une de l'autre, sans en être le moins du monde atteint. Cunégonde, femme de Henri II, se justifia, selon le biographe de ce prince, par une épreuve semblable, de l'accusation d'infidélité. Au grand étonnement des spectateurs qui versaient des larmes, elle foula, de ses pieds nus, des socs de charrue incandescents, et ne ressentit aucun mal du contact du feu. On cite d'autres *épreuves*, celle par exemple des bras étendus en croix, à laquelle chaque partie se soumettait, comme on le voit dans un capitulaire de Pépin le Bref, en 752, et cette *ordalie* fut employée solennellement, entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis, qui se disputaient la possession d'une petite

abbaye, vers cette époque ; le mandataire de l'évêque succomba et le jugement fut prononcé en faveur de l'abbé.

Agobard, de la race des wisigoths, né en 779 et mort en 840, combattit les *épreuves* ou *ordalies*, avec autant de raison que de vigueur, en démontrant qu'elles étaient prohibées par l'Écriture et par la Tradition. Il est vrai sans doute, remarque l'historien Mœhler, (1) que par les *ordalies* Dieu sauva plus d'une fois l'innocence d'une manière extraordinaire, et ces sortes de faits sont trop nombreux pour qu'on puisse y voir une imposture. Mais cette manière de rendre la justice ne pouvait être acceptée que dans certains cas miraculeux et avérés. Le même prélat, archevêque de Lyon, fit tous ses efforts pour supprimer l'esclavage et le commerce des esclaves que les Juifs exerçaient parmi les chrétiens. Dans ce but, il s'adressa aux princes et se concerta avec plusieurs évêques, et, ayant publié divers écrits à ce sujet, il l'emporta, et au dixième siècle nous ne voyons plus d'esclaves en Occident.

Un des faits les plus intéressants, qui se rapportent aux *jugements de Dieu* dont nous parlons, est celui de la reine Theuteberge. Vers l'an 857, Lothaire, roi de Lorraine, accusa d'un crime honteux son épouse Theuteberge, qui se justifia par l'épreuve de l'eau bouillante. L'inculpation fut renouvelée deux ans après devant plusieurs conciles, qui déclarèrent le mariage nul, et autorisèrent le prince à en contracter un autre. La seconde reine se nommait Valdrade. Theuteberge, retirée en France, rétracta les aveux qu'elle avait faits, et en appela au pape Nicolas Ier. Lothaire soumit aussi le débat au souverain pontife. Nicolas cassa les actes des conciles favorables au divorce, déposa les principaux coupables d'entre le clergé, exigea la rentrée de l'épouse légitime à la cour, et excommunia Valdrade, en se bornant toutefois à menacer Lothaire de cette même peine, qui aurait été suivie de la déchéance du prince, comme il semble résulter de la correspondance de celui-ci avec le pape. En 867, Adrien II, successeur de Nicolas Ier, voulant

(1) *Hist. de l'Église*, t. II, 232.

mettre un terme au scandale dont s'attristait l'Église, leva d'abord l'excommunication de Valdrade, à la prière de l'empereur Louis, qui protestait de la docilité de cette femme aux ordres du Saint-Siége. Il eut ensuite avec Lothaire, au Mont Cassin, une entrevue qui nous est racontée par les *Annales de Saint-Bertin*, la plus estimée des histoires écrites au neuvième siècle.

Nous y lisons que « Lothaire partit pour Rome ; mais il voulut commencer par s'entendre avec l'empereur Louis, son frère, dont l'intervention pourrait décider le pape Adrien à autoriser le renvoi de Theuteberge et le rappel de Valdrade. Après bien des sollicitations, des présents, des refus, il obtint, par l'intermédiaire de l'impératrice Engelberge, que cette princesse l'accompagnerait jusqu'au monastère de Saint-Benoît, au Mont Cassin. Appuyé d'un ordre de l'empereur, il manda auprès d'Engelberge et de lui-même le pape Adrien. Il offrit de nombreux présents à ce pontife, qui, à la prière de l'impératrice, chanta la messe en présence de Lothaire et lui donna la communion, mais à la condition que, depuis l'excommunication de Valdrade par le pape Nicolas, il n'aurait ni habité sous le même toit que cette femme, ni eu de criminels rapports avec elle, pas même une conversation. Le malheureux, s'armant comme Judas d'un front impudent et feignant d'avoir la conscience sans reproche, ne refusa pas ; il osa recevoir à cette condition la communion sacrée ; ses fauteurs communièrent aussi de la main du pontife. Parmi eux se trouvait Gonthaire, archevêque de Cologne déposé, cause principale de l'adultère public du roi. Il fut admis à la communion laïque par le pape Adrien, quand il lui eut présenté, devant tout le monde, une déclaration (de sa soumission), datée de l'église de Saint-Sauveur au Mont Cassin, le jour des calendes de juillet, premier du mois. »

Dans cet extrait des *Annales de Saint-Bertin*, rien ne montre, ajoute Gorini (1), que l'église de Saint-Sauveur ait vu procéder à une épreuve judiciaire. Ce ne fut point pour

(1) *Défense de l'Église*, II. 394.

une épreuve que Lothaire prit le chemin de Rome, rechercha l'intervention de l'empereur, son frère, et employa les prières de sa belle-sœur Engelberge. Le pontife, de son côté, n'en a point proposé, et il ne dit point à Lothaire qu'il allait lui administrer la communion, afin de connaître si le prince avait réellement désobéi au pape, tout en lui défendant d'approcher de la sainte table, s'il avait désobéi. Quoi qu'il en soit de ce prétendu *jugement de Dieu* par l'Eucharistie, admis par le P. Longueval et certains historiens, les effets de cette communion sacrilége furent terribles, mais il ne faut pas dire avec MM. de Sismondi et Henri Martin, qu'ils donnèrent lieu à de *terribles soupçons*, comme si le pape méritait d'être accusé d'avoir empoisonné les saintes espèces. La mort inopinée de Lothaire fut regardée comme un châtiment, ainsi que celle de ses complices, qui tombèrent bientôt avec lui, à Lucques et à Plaisance, victimes de l'épidémie qui sévissait alors, et faisait elle-même le discernement entre les coupables, car tous les gens de la suite de Lothaire ne moururent pas.

La simplicité des temps dont nous parlons peut servir quelquefois à expliquer, sinon à justifier plusieurs actes, inspirés par un zèle qui n'était pas selon la science. Nous ne voulons citer qu'un trait de ce genre, relatif au culte des saintes reliques.

Eginhard, secrétaire de Charlemagne, faisait bâtir une église à Michlinstadt, et sa piété lui faisait désirer des reliques comme le trésor le plus précieux dont il pût enrichir son église. Un diacre romain, nommé Deus-Dona, qui était venu à la cour de l'empereur pour quelques affaires, se trouvant un jour à sa table, Éginhard lui fit part de ses vœux. Le diacre lui dit que rien n'était plus facile que de les satisfaire, puisqu'il avait chez lui une quantité de ces reliques. Un mulet lui était nécessaire pour retourner en Italie : il en fit la demande à son hôte, le priant en même temps de le faire accompagner de quelques domestiques qui rapporteraient les reliques. Eginhard lui accorda tout ce qu'il lui demandait et lui donna, avec de l'argent pour le voyage, son secrétaire Ratleic et quelques autres

de ses gens, qui devaient aller jusqu'à Rome avec lui.

Lorsqu'on fut arrivé à Rome, le diacre prétexta l'absence de son frère, à qui il avait confié ces reliques ; il devint bientôt manifeste qu'il n'en avait pas. Les envoyés d'Eginhard, ne voulant pas s'en retourner les mains vides, prirent un guide pour les conduire au cimetière des martyrs, où ils avaient l'intention de prendre les premières reliques dont ils pourraient s'emparer. Le guide les conduisit à la basilique de Saint-Tiburce, sur le chemin Lavican, à trois milles de Rome. Après de vains efforts pour ouvrir le tombeau de saint Tiburce, ils furent plus heureux dans une crypte voisine, où se trouvaient le corps de saint Marcellin et celui de son compagnon, saint Pierre l'Exorciste. A cette première visite, ils se contentèrent de reconnaître les tombeaux et se retirèrent pour se préparer par la pénitence et la prière à l'enlèvement de ces précieux restes. Enfin, après un jeûne de trois jours, et en surmontant des difficultés et des traverses suscitées par Deus-Dona, ils réussirent à enlever le trésor que leur piété convoitait et quittèrent Rome secrètement. Ce ne fut qu'à leur arrivée au monastère d'Agaune qu'ils parlèrent des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre l'Exorciste qu'ils avaient apportées.

Eginhard était à Gand, dans son monastère de Saint-Bavon, lorsqu'il apprit le retour de son secrétaire. Il envoya aussitôt au-devant des reliques un grand nombre de clercs et de laïques, qui les transportèrent dans la nouvelle église de Michlinstadt, qui n'était pas encore dédiée. Elles furent ensuite transférées à Mulenhein, qui fut nommée Séligenstadt, c'est-à-dire la ville des saints. Malgré tout le zèle que Ratleic avait apporté dans l'exécution de sa mission, il n'avait pas réussi cependant à rapporter les reliques de saint Marcellin dans leur intégrité. Un prêtre, envoyé à Rome par Hilduin, avait réussi à en enlever furtivement une partie. Eginhard en fut instruit plus tard, et il fit tant d'instances auprès d'Hilduin, qui le lui avait avoué, qu'il réussit enfin à se les faire restituer. Tel était le vif intérêt qu'on attachait aux reliques. Divers prodiges opérés à ces translations attestèrent qu'on ne les honorait pas en vain.

Eginhard fit en quatre livres l'histoire de cette dernière translation et des miracles qui s'y opérèrent. Il n'était point suspect, puisqu'il avait été le témoin oculaire de la plupart des merveilles qu'il racontait (1).

Les translations de reliques, si fréquentes à l'époque où les Normands menaçaient de tout envahir, furent accompagnées de nombreux miracles qui récompensèrent la foi des peuples. Le corps de saint Martin, depuis longtemps en dépôt à Auxerre, fut ramené à Tours. Saint Odon assure que la sainte relique, à son entrée dans ce diocèse, guérissait tous les malades aux environs des lieux qu'elle traversait, sans que les infirmes eussent invoqué le saint et même quelquefois contre leur gré. La guérison de deux paralytiques, dans un village du diocèse de Tours, est restée célèbre. Ces hôtes accoutumés de la charité publique vivaient d'aumônes, et s'estimaient heureux de leur sort ; sur le bruit des miracles de saint Martin, craignant, s'ils étaient une fois guéris, d'être obligés de gagner leur pain à la sueur de leur front, ils résolurent de fuir au plus tôt et de sortir des terres du thaumaturge, qu'ils redoutaient. Ils se levèrent avec précipitation, et, appuyés sur leurs béquilles, se hâtèrent de leur mieux pour échapper à l'influence de la sainte relique. Mais la vertu de saint Martin ne tarda pas à les atteindre ; se voyant découverts par le ciel, ils publièrent eux-mêmes les circonstances du miracle, et suspendirent leurs béquilles dans l'église de Saint-Martin, en preuve de leur guérison. Les habitants de ce lieu bâtirent en l'honneur du saint une chapelle qui fut nommée la *chapelle blanche*.

(1) *Hist. de l'Église en France*, IV, 439 ; V, 369.

CHAPITRE IV

Action simultanée de la papauté. de l'épiscopat et du monachisme dans les croisades (1). (de 1095 à 1270).

« In die illâ radix Jesse, qui stat in signum populorum, ipsum gentes deprecabuntur, et erit sepulcrum ejus gloriosum. » (Is. XI. 10.)

70. **Action de l'Église dans les croisades.** — Il nous reste à faire voir dans les *croisades* le fait culminant, et comme la grande épopée du moyen âge. C'est l'action simultanée de la papauté, de l'épiscopat et des ordres religieux, qui réussit à électriser des peuples entiers, en ralliant sous l'étendard de la croix tant de bannières différentes, et en faisant cesser tant de vieilles inimitiés féodales, pour les confondre dans l'unité d'un même amour et d'une seule pensée autour du glorieux sépulcre du Sauveur, et dans l'obéissance à un même chef, sous la conduite du vicaire de Jésus-Christ. Le concile de Clermont et Pierre l'Ermite ne sont que les organes de la papauté; Godefroy de Bouillon, Jean de Brienne et saint Louis n'en sont que les lieutenants. Interrogeons cet enchaînement de faits religieux et politiques : quelle fut la noble *pensée* des *croisades*, le *succès* ou le *malheur* des *croisés*, le *résultat* définitif ou général de ces expéditions lointaines.

71. **Justice des guerres saintes, entreprises par les croisés.** — La pensée des croisades fut *légitime* et

(1) Auteurs à consulter : Guillaume de Tyr, du douzième siècle, *Historia belli sacri*, etc. — J. Bongars, *Gesta Dei per Francos*. — Le R. P. Maimbourg et M. Michaud, *Histoire des croisades*. Ce dernier ouvrage qui a fait oublier Maimbourg, dit l'abbé Blanc, est loin encore d'apprécier avec justesse sous le triple point de vue politique, philosophique et religieux, les exploits gigantesques du moyen âge. — M. Poujoulat, *Histoire de Jérusalem*.

sainte, appuyée d'un côté sur les règles de la plus *stricte équité*, et soutenue de l'autre par le mobile de l'*enthousiasme* le plus *religieux* et le plus *sacré*.

En effet, soit que l'on considère la *justice* de ces guerres dans les empereurs grecs, qui étaient les premiers exposés aux attaques de l'invasion musulmane, soit qu'on examine les griefs ou les appréhensions que pouvaient avoir les peuples occidentaux contre des ennemis personnels, la légitimité des croisades ne peut laisser aucun doute. *Auxiliaires* des empereurs et de leurs frères d'Orient, menacés par une formidable agression, les peuples chrétiens de l'Occident répondirent par la première croisade aux instances d'Alexis Comnène, qui se voyait arracher par les musulmans ses plus belles provinces. Héritiers des droits de leurs prédécesseurs, et vengeurs d'anciennes injures faites à leur propre territoire, ces peuples solidaires entre eux avaient à demander raison d'une provocation insolente, faite à main armée par les bandes d'Abdérame, et plusieurs siècles n'en avaient point effacé le souvenir, ni lavé l'outrage, d'autant plus qu'une suite d'invasions jointe à la domination de ces barbares sur une partie de l'Espagne, ne laissait point ignorer leurs projets ultérieurs. La saine politique et le droit des gens, l'honneur qui ne prescrit jamais et la sécurité de l'Europe poussaient ainsi à la fois dans ces vastes entreprises, qui semblaient un engagement et une dette d'*honneur* en même temps qu'une *défense* nécessaire. La nature de l'islamisme et la constitution de la société musulmane ajoutent à ces motifs un dernier degré d'évidence, et nous aident à reconnaître dans les *pèlerinages* de la terre sainte, l'*origine* de la lutte et le *prix* qu'on attachait à la victoire.

De tout temps, remarque un savant professeur d'histoire (1), les chrétiens avaient été pénétrés d'une vénération profonde pour les contrées que le divin Sauveur a sanctifiées par sa vie, sa passion et sa mort. Les pèlerinages aux lieux saints remontaient à la naissance de l'Église, et ils étaient

(1) J. Moelher, *Précis du moyen âge*, 313.

devenus plus fréquents depuis que l'impératrice sainte Hélène, mère de Constantin le Grand, avait fait élever des églises à Jérusalem, et y avait placé la vraie croix, retrouvée par ses soins. Rien ne troubla la dévotion des nombreux pèlerins aussi longtemps que la Palestine fit partie de l'empire grec. Vers le milieu du septième siècle, les Arabes en firent la conquête, et Jérusalem se rendit au kalife Omar, qui garantit aux chrétiens le libre exercice de leur religion. Ses successeurs ne tardèrent pas à traiter plus durement les chrétiens soumis à leur empire. Les pèlerins furent forcés de payer une taxe. Leur nombre pourtant n'en diminua point, et, au neuvième siècle, un hospice fut établi à Jérusalem pour les recevoir. Depuis le milieu du neuvième jusqu'au milieu du dixième siècle, les chrétiens continuèrent leurs pèlerinages, sans être inquiétés à Bagdad même, résidence des khalifes. Grâce aux désordres, qui désolèrent alors le khalifat, la Palestine fut de nouveau réunie à l'empire grec par l'empereur Tzimiscès. Mais cette réunion ne fut pas de longue durée, et, vers la fin du même siècle, les kalifes *fatimides* d'Égypte s'en rendirent maîtres. Ce fut à cette époque que l'on vit augmenter considérablement le nombre des pèlerins, par suite de la croyance généralement répandue qui assignait la fin du monde à l'an mil de notre ère. El Hakem, khalife d'Égypte, effrayé de cette affluence, fit détruire les églises de Jérusalem et persécuta les pèlerins. La persécution, interrompue pendant quelque temps, reprit sous les Turcs *Seldjoucides*, qui possédaient la Syrie et l'Asie-Mineure. Un grand nombre des pieux visiteurs de la Terre-Sainte tombaient sous les mains des infidèles ; ceux-ci, une fois maîtres de la Palestine, rétablirent le tribut, d'abord payé par les pèlerins, et qui depuis longtemps n'était plus exigé. Le paiement de cette taxe ne diminuait cependant pas les périls du passage, à travers les hordes turques de l'Asie-Mineure et de la Syrie ; et, dans la Palestine elle-même, les chrétiens étaient exposés aux plus grands dangers. La situation des chrétiens et des pèlerins, sous le coup d'une menace permanente, finit par amener un *casus belli*, et l'Europe entière voulut prendre

part à la délivrance d'un tombeau, qui était le tombeau glorieux de Jésus-Christ : « *Et erit sepulcrum ejus gloriosum.* »

Les pèlerinages eux-mêmes nous conduisent donc à parler de l'*objet sacré* de la croisade et du mobile *surnaturel*, qui précipitait des nations entières dans les *guerres saintes*, non dans le sens du prosélytisme usurpateur et fanatique de Mahomet, mais dans les limites d'une *défense sacrée*, pour préserver la foi des envahissements du cimeterre. Saint Thomas nous fait remarquer à ce sujet, que la *fin* des *croisades* n'était pas de contraindre les *infidèles* à croire, mais que le recours à la force pouvait devenir aussi *saint* que légitime, quand il s'agissait d'empêcher les infidèles de nuire à la religion. Les chrétiens, constitués en peuples et jouissant de tous les droits civils conquis par l'influence morale du catholicisme, ne faisaient pas autre chose que défendre leurs propres droits civils et religieux, en repoussant par les armes le fer des musulmans. Ainsi compris l'enthousiasme des croisés dépasse le fanatisme des Turcs, de toute la hauteur que lui donne la justice de la cause et la supériorité incontestable de la vérité sur l'erreur. Lors même que le succès ne semblerait pas répondre dignement à la sainteté et à la grandeur de l'entreprise, la gloire n'en doit pas moins rester à ceux qui l'ont conçue et qui ont eu le courage de la tenter. Ce serait méconnaître le vrai caractère de ces exploits héroïques, que d'oublier le but où ils tendaient ; rien ne sera jamais plus admirable que cette *promptitude* à s'enrôler sous la bannière de la croix pour délivrer un tombeau, que ce *désintéressement* des pieux guerriers à qui l'*indulgence* tient lieu de solde, que ce *mouvement général* imprimé soudain à tout l'Occident, et renouvelé jusqu'à huit fois. Le caractère *universel* des croisades ne peut trouver ailleurs son explication, si l'on vient à dépouiller ces entreprises de la générosité chrétienne et de l'esprit de sacrifice qui en fut l'inspiration; œuvre colossale qui demande une *cause* proportionnée à son effet (1). Cette pensée des croisades appartenait à la

(1) Guiz., *Civ. en Europe*, 220-4.

papauté. Avant de la mettre à exécution, comme le fit Urbain II, le pape Gerbert ou Sylvestre II, avait donné le signal d'une lutte armée de la chrétienté tout entière contre Hakem et l'islam. Le pape Sergius IV exprima aussi le dessein de la croisade dans une bulle remarquable, mais sans écho. Enfin le pape saint Grégoire VII avait formé le projet de voler au secours des chrétiens d'Orient sur la sollicitation de Michel Parapinace (1).

72. **Vicissitudes des guerres saintes, succès et revers des croisés.** — Si l'inspiration divine préside au mouvement des croisades, cet enthousiasme, tout religieux qu'il est dans son principe, ne saurait nous faire oublier les *fautes* commises par les *croisés*. Ces *fautes*, qui ont rendu presque toutes les croisades malheureuses, à l'exception de la première, en s'arrêtant à l'issue partielle de chacune de ces expéditions, nous expliquent les revers des croisés. Fleury, dans son sixième discours (2), énumère la plupart des causes d'insuccès qui ont fait échouer les guerres saintes. Ce fut : 1° l'inévitable confusion, que ne manqua pas d'entraîner le mélange de chefs et de peuples divers, et l'indiscipline de l'armée ; 2° l'ignorance des lieux et la perfidie des guides ; 3° la fougue impétueuse des soldats, et l'instinct barbare, qui fit trop souvent disparaître l'esprit chrétien dans l'acharnement de la lutte ; 4° la dispersion subite des croisés après une expédition heureuse ou malheureuse, en sorte que la victoire était sans consistance, et la défaite sans remède ; 5° les inconvénients de la prise de Constantinople qui rétrécit une noble entreprise à des proportions vulgaires, et dut envenimer la haine des Grecs contre les Latins. Les événements de la seconde croisade prêchée par saint Bernard firent ressortir les fautes et les désordres des croisés (3).

73. **Influence des croisades, résultat général et définitif.** — L'influence exercée par les croisades, et l'es-

(1) *Œuv. de Mgr Pie*, I, 595.
(2) Page 242.
(3) *Vie de saint Bernard*, Rat., II, 228.

prit général qui survécut aux revers des croisés furent le *salut de l'Europe* et le principe d'une *civilisation* nouvelle. — Le salut de l'Europe, ou la conservation de la foi catholique, qui se fit respecter sur les frontières de l'Occident, peut être envisagé comme le premier résultat de la croisade. Le cimeterre de Mahomet parviendra bien jusqu'à se rendre maître des débris du schisme grec ; mais il n'entamera point l'union catholique de la grande république chrétienne, si fortement cimentée par le sang versé dans les guerres saintes.

La vraie civilisation des peuples modernes est le second fruit de la croisade. Les *abus* du système *féodal* trouvèrent un remède énergique dans ce déversement de forces qui s'usaient à l'intérieur, et ne produisaient que des inimitiés et des luttes incessantes. La trêve de Dieu n'avait été qu'une diversion habile, et comme un pieux stratagème de l'Église pour apaiser ou diminuer les querelles domestiques; la croisade, en fournissant un élément légitime à l'activité belliqueuse du moyen âge, contribua d'une manière plus efficace à pacifier entre eux les seigneurs ou les vassaux. La politique y gagna par l'agrandissement et l'affermissement du pouvoir des princes, par le rôle de la noblesse, qui perdit en opulence, mais grandit en dévouement et en gloire ; enfin par l'affranchissement des communes, la formation du Tiers-Etat et la mobilisation de la propriété. La science et la poésie reçurent un nouvel élan, plus à souhaiter encore que l'impulsion donnée à l'industrie et au commerce; en un mot, la *renaissance chrétienne* du treizième siècle fut préparée par ce mouvement universel, dont l'initiative appartient à la papauté et à l'Église (1).

74. Les envahissements de l'islamisne en Orient et en Occident, et la provocation aux croisades. — Il n'entre pas dans notre plan de décrire la seconde période de l'empire de Mahomet, déjà scindé en plusieurs khalifats, et se voyant disputer ses provinces par la fondation de plusieurs dynasties indépendantes, comme étaient celle des

(1) Balmès, *Protestantisme*, II, 353.

Tahérides dans le Khorassan, des *Hamanides* à Alep et à Mossoul, des *Bouides* en Perse, et des *Toulonides* en Egypte. (860-1057) Dans cette période de décadence, qui commence avec les fils de Haroun-Al-Raschid, l'un d'eux Al-Motassem se vit obligé, au milieu des révoltes des provinces, de se créer une garde d'honneur, composée surtout de Turcs; mais les chefs de cette garde, inaugurant le rôle qui fut plus tard celui des janissaires, devinrent bientôt plus puissants que les khalifes, et les élevèrent ou les déposèrent à leur gré, en multipliant les assassinats. A cette première cause de dissolution, qui menaçait toujours des princes faibles et voluptueux, vint s'en joindre une seconde qui couvrit de sang et de ruines l'Arabie, l'Irak et la Syrie. Un imposteur né à Carmath, dans l'Irak, ou ancienne Chaldée, s'était élevé sous le règne de Mothaded, seizième khalife de la race des Abassides, qui cessa de vivre en 902. Il se donna lui-même pour un nouveau prophète envoyé de Dieu, changea les formules de prières et les pratiques incommodes de l'islam, permit l'usage du vin aux musulmans, et à la tête de sectateurs nombreux, transformés en soldats, prit la Mecque, pilla le temple de la Caaba, enleva même la pierre noire, objet de la vénération des pèlerins. Enfin la division du pouvoir spirituel et temporel, jusque-là réuni dans la main des khalifes, démembra leur puissance comme on avait démembré leur empire. Le khalife Ahmet IV renonça au pouvoir temporel, et en investit le chef de la garde auquel il donna le titre d'*Emir-al-Omra*, émir des émirs; il ne se réserva plus que l'autorité spirituelle, comme successeur de Mahomet (934).

En 1057, les Turcs Seldjoucides, ainsi nommé de Seldjouk qui les conduisait, retrempèrent les forces de l'islamisme, et lui firent reprendre le cours de ses conquêtes. Ces Turcs, qui occupaient les contrées septentrionales de l'Asie, situées à l'est de la mer Caspienne, se divisaient en vingt-quatre branches ou tribus, issues elles-mêmes des Huns et des Tartares. Les hordes qui avaient suivi Seldjouk, avaient embrassé l'islamisme au commencement du huitième siècle, et se distinguaient par leur fanatisme

musulman autant que par leur ardeur belliqueuse et par leurs mœurs féroces. Togrulbek, petit-fils de Seldjouk, parvenu à la dignité d'Emir-al-Omra, étendit sa domination depuis les frontières du royaume de Ghana jusqu'à la Syrie, que les khalifes Fatimides d'Egypte, vainqueurs des Toulonides, avaient soumise à leur sceptre. Il marcha sur Bagdad, dont il délivra le kalife, asservi par les Bouides, et décoré du titre de sultan, il se donna lui-même pour le défenseur du trône de Mahomet. L'empereur Constantin Monomaque rechercha l'alliance de ce redoutable ennemi, qui ne tarda pas à rompre le traité conclu avec Byzance. Après quelques succès remportés par les Grecs, l'animosité des musulmans s'enflamma contre les chrétiens, qui virent leurs plus belles provinces ravagées ou conquises. Alp-Arslan, neveu de Togrul, hérita de sa double dignité d'émir et de sultan, et aussi de son courage. (1063) Il continua la guerre, subit quelques échecs, et remporta la grande victoire de Manashert, dont le fruit fut la prise de l'empereur Romain Diogène, rendu à la liberté moyennant une forte rançon. Le sultan tourna ses armes vers l'est et soumit la Géorgie, pendant que ses généraux pénétraient dans l'Asie-Mineure et chassaient les Fatimides de la Palestine. Au milieu de ses prospérités, il tomba sous le fer d'un assassin, après avoir vu, dit-on, douze cents souverains, ou fils de souverains humiliés au pied de son trône. Son fils Malek-Schah (1072-1092) poussa ses conquêtes jusqu'aux frontières de la Chine. Les lieutenants de ce prince continuèrent la guerre dans la Syrie et dans l'Asie-Mineure ; et l'un d'eux, nommé Soliman, fixa sa résidence à Nicée, et fonda le royaume turc de *Roum* ou d'*Iconium*, qui était une menace de guerre pour Constantinople et une provocation aux armes aux portes de l'Europe. La première croisade, comme nous allons le voir, ne fut que la réponse aux cris de détresse des chrétiens d'Orient. Mais quand elle s'organisa, Malek-Schah était mort et son immense empire démembré (1).

(1) *Précis de l'Hist. du moyen age*, par J. Moelher, et par M. l'abbé Lévêque. — *Siècles chrétiens*, t. VI, 270.

75. La première croisade et la prise de Jérusalem. — On compte ordinairement huit croisades qui remplissent le douzième siècle et une partie du treizième. La première croisade, prêchée par Pierre l'Ermite, et résolue par Urbain II, fut conduite par Godefroy de Bouillon, ses frères Baudouin et Eustache, et plusieurs autres princes. Philippe Ier, roi de France, n'y prit aucune part personnellement. La conquête de Jérusalem fut le glorieux résultat de cette expédition. Pierre, surnommé l'Ermite, avait été témoin, dans son pèlerinage à Jérusalem, de l'état déplorable où se trouvaient les chrétiens de Palestine, sous le tribut et sous la persécution des Turcs Seldjoucides. Muni des lettres que Siméon, patriarche de Jérusalem, lui avait remises pour le pape et les princes chrétiens, et chargé par Urbain II de parcourir l'Italie, la France et l'Allemagne, il raconta ce qu'il avait vu, et s'acquitta de sa mission avec autant de zèle que de succès. Le pape lui-même, au concile de Plaisance, parla de la nécessité d'une expédition contre les infidèles, et l'année suivante, 1095, il assembla un second concile à Clermont. Les chaleureux discours de Pierre l'Ermite et du pape Urbain furent accueillis par le cri unanime: *Dieu le veut* ! et toute l'assemblée voulut recevoir la croix des mains du pape. Ce pontife accorda une indulgence plénière à tous les croisés, et mit leurs biens et leurs familles sous la protection spéciale de l'Église. Nous ne dirons rien d'une première armée de cent mille hommes, que commandait Pierre l'Ermite, et que prétendait aussi conduire un chevalier français, surnommé Gauthier *sans avoir*. Cette armée, impatiente de marcher au combat, périt en partie sous les mains des Bulgares, et en partie sous celles des Turcs de l'Asie Mineure. Pierre l'Ermite, aussi novice dans l'art de la guerre qu'il était expérimenté dans l'art de la parole, regagna Constantinople, avec les débris de ses troupes, et attendit prudemment l'arrivée des princes croisés. Ceux-ci comptaient sous leurs bannières trois cent mille guerriers, et l'armée s'élevait en tout à six cent mille âmes. Chaque prince était à la tête de ses vassaux. Le plus parfait accord régnait cependant parmi les croisés, grâce

aux efforts d'Adhémar, évêque du Puy, et des prêtres nombreux qui l'accompagnaient. Sur la demande d'Alexis, empereur grec, les croisés attaquèrent la ville de Nicée, battirent le sultan d'Iconium et remportèrent une seconde victoire près de Dorylée. Mais l'armée chrétienne essuya de grandes pertes par les maladies, les fatigues et le manque de vivres. Baudouin, séparé de Tancrède et du reste de l'armée, s'élança vers l'Euphrate et fonda la principauté d'Edesse. La grande armée, réduite de moitié, lorsqu'elle mit le siége devant Antioche, perdit encore les deux tiers de ses soldats et presque tous ses chevaux, soit par les maladies qu'avait fait naître un hiver humide, soit par des désertions multipliées. Les croisés, devenus maîtres d'Antioche après quatre mois de siége, grâce aux intelligences secrètes que Bohémond de Tarente avait dans la place, furent assiégés à leur tour par le sultan de Mossoul. Une horrible famine et des maladies provoquées par une nourriture malsaine avaient comme épuisé les chrétiens, qui ne se sentaient plus le courage de monter sur les murs pour repousser les attaques des ennemis. Mais la découverte de la *sainte lance* ranima leur espoir. Dans une sortie, ces guerriers, dont la foi retrempait la vigueur, fondirent sur l'armée des Turcs et l'anéantirent après un combat de quelques heures. Bohémond devint prince d'Antioche. Les soldats chrétiens qui continuèrent leur marche et ne s'élevaient plus qu'au nombre de vingt cinq mille, donnèrent le commandement à Godefroy de Bouillon, aussi distingué par sa bravoure et sa prudence que par sa piété. Pieds nus et chantant des hymnes et des psaumes, ils s'approchèrent de la ville sainte, qui était fortifiée et dans laquelle se trouvait une garnison égyptienne de quarante mille hommes. Les croisés, qui n'avaient aucune des machines de guerre employées dans les siéges, eurent en outre à lutter contre le manque d'eau qui coûta la vie à beaucoup d'entre eux. Mais rien n'arrêta leur ardeur, et Jérusalem fut prise d'assaut le 15 juillet de l'an 1099. Tous les habitants musulmans furent tués par les soldats qu'exaspéraient la résistance vigoureuse qu'ils avaient rencontrée

et le souvenir de tous les maux qu'ils avaient soufferts. Godefroy de Bouillon fut élu roi de Jérusalem (1).

Lorsque le nouveau roi fut conduit par les seigneurs à l'église du Saint-Sépulcre, en présence des chevaliers, des soldats et du peuple, pour y recevoir la couronne, il ne voulut point l'accepter : « A Dieu ne plaise, dit-il, que je porte une couronne d'or dans cette ville où le Roi des rois n'a ceint qu'une couronne d'épines. » Il donna tous ses soins au rétablissement de la religion et du bon ordre dans son petit État. Mais à peine commençait-il à jouir du fruit de ses travaux, que le musulman Mostali s'avança pour assiéger la ville sainte, à la tête d'une armée de trois cent mille hommes. Godefroy, qui n'en avait guère que vingt mille, marcha sans balancer à sa rencontre, et l'atteignit dans les plaines d'Ascalon. Il lui présenta la bataille, et dès le premier choc il mit en déroute cette armée innombrable qui couvrait les rivages de la mer. Le khalife consterné, et comme éperdu, se hâta de gagner ses vaisseaux avec ceux qui purent le suivre. Les autres, dispersés par la frayeur, échappèrent difficilement au fer des chrétiens. On trouva des richesses immenses dans le camp des infidèles ; et ces trésors servirent à la réparation des églises et à la fondation de deux chapitres et d'un monastère : le premier chapitre fut affecté à l'église du Saint-Sépulcre, et le second à celle du Temple, qui était la mosquée d'Omar élevée sur l'emplacement de l'ancien ; le monastère bâti dans la vallée de Josaphat renferma les moines latins qui avaient suivi l'armée, et qui célébraient l'office divin dans le camp comme dans les maisons religieuses les mieux réglées.

Ainsi dans cette première croisade figurent tous les ordres divers de la chrétienté : le pape Urbain II en décide l'exécution, les évêques et les abbés réunis au concile de Clermont applaudissent à ce grand acte de la volonté de Dieu ; un moine fait retentir parmi les populations l'écho de ce cri de guerre ; les Francs sont les premiers choisis pour faire l'œuvre de Dieu : « Gesta Dei. » Le même élan

(1) *Précis de l'histoire du moyen age,* par J. Moelher.

paraît dans les autres croisades, sans être couronné du même succès.

76. **Saint Bernard et la seconde croisade.** — Le plus grand homme du douzième siècle, qui en domine tous les événements, et, de sa voix puissante, appelle à la croisade les princes et les peuples, est un religieux, que la société dispute à son cloître, comme si elle ne pouvait se passer de lui. Bernard, élevé dans le monastère de Cîteaux, et devenu le fondateur de Clairvaux, emprunte à sa famille la noblesse de sa naissance, au cloître ses vertus les plus sublimes, à la culture des lettres et surtout des lettres sacrées la plus persuasive éloquence, à son commerce avec le ciel et avec les hommes, la science de les conduire ou de les ramener à Dieu.

Saint Bernard était le troisième fils de Técelin seigneur de Fontaines, et d'Élisabeth, fille du comte Bernard de Montbar. Il naquit en 1091, au château de Fontaines, près de Dijon, en Bourgogne. Sa naissance fut précédée d'un songe de sa mère, pareil à celui que nous lisons de la mère de saint Dominique, comme pour annoncer la mission éclatante et forte qui était réservée à cet enfant dans l'Église; car saint Bernard devait garder la maison du Seigneur comme un chien très-fidèle, et poursuivre d'une voix infatigable tous les ennemis de la foi. Une autre circonstance nous peint la foi naïve et tendre de ses premières années, dans le récit d'une légende qui se confond avec l'histoire : « C'était pendant la nuit célèbre de Noël, raconte le pieux auteur : il advint que le jeune Bernard, étant assis et se recueillant avant l'office divin, pencha sa tête sur sa poitrine et s'endormit un peu. Dans le même instant l'enfant Jésus lui apparut en vision ; le Verbe incarné se présenta à ses yeux comme naissant une seconde fois du sein de la Vierge mère. Cette vision admirable ravit de telle sorte les premières affections du petit Bernard, qui déjà ne tenait plus rien de l'enfance, qu'à dater de ce moment, son esprit fut persuadé, comme il le croit et le déclare encore aujourd'hui, que l'heure où il eut cette vision est la même heure de la naissance de Notre-Seigneur. En effet, ajoute l'ami

et le contemporain de saint Bernard, il serait difficile à ceux qui l'ont souvent ouï prêcher, de ne pas reconnaître combien de grâces et de bénédictions il reçut dans cette nuit bienheureuse ; puisque depuis cette époque il semble avoir toujours eu une plus profonde connaissance de ce grand mystère, et un discours plus riche et plus abondant toutes les fois qu'il en parle (1). »

Envoyé à Châtillon pour y recevoir une éducation chrétienne, Bernard édifia ses maîtres par sa conduite et les étonna par ses progrès dans les lettres (2). Il passait de l'enfance à l'adolescence, lorsqu'il perdit sa mère (1105). Huit années s'écoulèrent entre la mort d'Aléthe ou d'Élisabeth, et l'entrée de son fils à Cîteaux. Mais ni les attraits séduisants des sociétés séculières, ni les remontrances de ses parents, ni les prières de ses amis, ne purent le détourner d'entrer dans le cloître ; la plupart de ceux qui essayèrent de le retenir dans le monde, finirent par le suivre à Cîteaux. Telle fut en particulier la destinée de ses cinq frères et de leur oncle Gaudri. L'éloquence déjà miraculeuse du jeune Bernard ravissait les fils à leurs pères, les maris à leurs épouses, et décomposait les familles pour peupler les monastères. Nous lisons que les mères cachaient leurs enfants, les femmes leurs époux, chacun ses amis, pour les soustraire à ce redoutable apôtre du cénobitisme. Celui qui avait triomphé de lui-même et de la violence de la tentation, en se plongeant dans un étang glacé, était devenu le maître du cœur des autres, en même temps que de son propre cœur, pour les soumettre tous à Dieu. Ce fut avec trente de ses prosélytes qu'il embrassa la vie monastique à Cîteaux, vers le commencement de l'année 1113, et qu'au mois d'août 1114 il s'engagea par des vœux solennels.

En sortant du château de Fontaines, les fils de Técelin aperçurent leur plus jeune frère qui jouait sur la place avec d'autres enfants de son âge. Alors Guido, l'aîné de tous, lui dit en l'embrassant : « Mon petit frère Nivard, vois-tu ce

(1) Guill., lib., I, c. 2.
(2) *Hist. littér. de la France*, XIII, 132.

château et ces terres ? Tout cela te reviendra à toi seul. — Quoi ! répondit l'enfant avec un sentiment qui ne tenait point de l'enfance, vous prenez pour vous le ciel et vous me laissez la terre ? Ce partage n'est point égal. » Et il n'eut point de repos, qu'il n'eut rejoint Bernard et ses frères. Le vieux Técelin, vers la fin de sa vie, devait aller lui-même se jeter dans le cloître, où il mourut plein de jours dans les bras de son fils Bernard, devenu alors son père.

Quatre abbayes, filles de Cîteaux, furent fondées vers cette époque: la Ferté, en 1113; Pontigni, en 1114 ; Morimond et Clairvaux en 1115. Cette dernière eut saint Bernard pour abbé. C'est là qu'il s'étudia, selon sa maxime, à tempérer par une tendresse de mère la sévérité de son gouvernement sur les jeunes moines qu'il voulait réformer comme on le voit par sa lettre à Robert, qu'il rappela du couvent de Cluny à celui de Clairvaux premier berceau de ce religieux. C'est là aussi qu'il eut à pleurer la mort de son frère Gérald (1).

Saint Bernard fut en même temps l'homme de la solitude et le réformateur du cloître. Lorsqu'il travaillait seul dans les champs ou dans les bois, il élevait son cœur vers Dieu, et se familiarisait dans la méditation et la prière, avec la science de nos divines Écritures. C'est ainsi qu'il disait que « les chênes et les hêtres avaient été ses maîtres en théologie. » Il fut l'ami de Pierre *le Vénérable,* le neuvième successeur de Bernon, fondateur de Cluny; et cette abbaye célèbre atteignit son apogée sous celui qu'on appelait, jeune encore, *le docteur* et *le maître des Vieillards.* Pierre est demeuré avec saint Bernard et Suger, une des trois grandes gloires de son siècle : il était théologien, poète, orateur, de mœurs irréprochables, d'un caractère ouvert et loyal, ardent contre l'hérésie, et toutefois tolérant et doux (2). Originaire d'Auvergne, il réforma sa congrégation et fit oublier par son humilité les scandaleuses entreprises et le luxe

(1) *Vie de saint Bernard*, par M. l'abbé Ratisbonne, t. I, 105-350.
(2) *Dictionnaire,* traduit de l'allemand par Goschler, IV, 465.

superbe de Ponce, l'un de ses prédécesseurs. Il ne réussit pas néanmoins à faire disparaître tous les abus qui s'étaient introduits dans le cloître avec la puissance extérieure et les richesses. La jalousie se glissa même entre les moines de Cluny et ceux de Clairvaux. La défection de deux moines qui avaient quitté Clairvaux, pour s'affilier à Cluny, fournit à ce dernier ordre l'occasion de manifester ses dispositions hostiles. Ils accusèrent les religieux de saint Bernard de se conduire en pharisiens plutôt qu'en vrais chrétiens, de rendre impraticable la règle de saint Benoit, de traiter avec hauteur les religieux des autres monastères. L'abbé de Clairvaux, sollicité par Guillaume de Saint-Thierry, crut devoir publier sous forme d'*apologie* de son ordre, une justification qui dévoilait autre chose que le pharisaïsme des moines de Cluny, c'est-à-dire le luxe de la table, des habits, des équipages, et la somptueuse architecture des bâtiments. Il stigmatise avec force les relâchements du cloître, et parle de *ces grands corps de poissons,* que l'on sert à table, *à double rangée,* de l'adresse du cuisinier pour diversifier les sauces, et du vin sans mélange que les moines pensent devoir prendre contre les faiblesses de leur estomac, oubliant parfois la sagesse de la maxime donnée par Paul à son disciple Timothée (1).

Si nous considérons maintenant saint Bernard tiré de son cloître, et porté malgré lui à la *tête des affaires,* surtout des affaires de l'Église, nous le voyons participer en quelque sorte à la mission des anciens prophètes. Ce ministère public et sacré peut seul expliquer la part extraordinaire que cet humble moine est forcé de prendre au mouvement du douzième siècle, nous paraissant toujours comme protégé d'une auréole divine, soit qu'il traite avec la papauté et les évêques, soit qu'il poursuive les hérétiques au nom de la *foi* et de la *science* orthodoxe, soit enfin que, mêlé à la politique des princes et des peuples, toujours au nom de la religion, il pousse à la croisade, ou travaille à maintenir l'équilibre de tous les droits.

(1) *Vie de saint Bernard*, par M. l'abbé Ch. Ratisbonne. Deuxième époque, ch. VII.

Le premier événement considérable qui met saint Bernard en relation avec la papauté est l'élection d'Innocent II, dont les circonstances mal définies occasionnèrent un schisme redoutable, soutenu par Pierre de Léon (Anaclet II). L'homme de Dieu fut choisi pour arbitre au concile d'Étampes, et donna droit au seul pontife canoniquement élu, entraînant ainsi par le seul poids de son autorité et la persuasion de sa parole tous les Pères ensemble, qui s'en étaient référés à son témoignage. Il s'agissait d'une question de *fait*, sur laquelle du reste une lettre de Henri, évêque de Lucques, à saint Norbert, archevêque de Magdebourg, ne laisse aujourd'hui aucune ambiguité. Ce document, inconnu à Baronius et à Fleury, se trouve dans l'édition des conciles par Mansi. Il en résulte que le pape Honorius II, successeur de Calixte II, étant tombé malade dangereusement en l'année 1130, les cardinaux se réunirent *avant sa mort* et commirent l'élection du futur pontife à huit personnes désignées entre les membres du collége apostolique (1). Celui qui devait sortir de ce scrutin, élu d'un commun accord ou seulement par la plus saine partie de ces huit commissaires, devait être reconnu par tous pour souverain et pontife de Rome. Le cardinal de Préneste décréta de plus, conjointement avec les sept autres électeurs, sans en excepter Pierre de Léon, que si quelqu'un s'opposait à l'élection ainsi faite, il encourrait l'anathème, et que s'il attentait d'en élire un autre, cette élection serait nulle, et rendrait en même temps l'intrus ou l'élu incapable d'obtenir jamais aucune dignité dans l'Église. Pierre de Léon, l'un des huit, en dépit du serment qu'il venait de faire, se sépara incontinent de ses collègues, et remuait déjà ciel et terre pour se faire nommer, lorsque le pape Honorius, que l'on croyait mort, ressuscitant en quelque façon au bruit de ces intrigues, se montra en personne à la fenêtre, et suspendit au moins le scandale par sa présence.

A peine Honorius eut-il fermé les yeux, que sur les huit électeurs chargés, d'après les conventions, de choisir un

(1) Rohrb., t. XV.

successeur au pape décédé, quatre tombèrent d'accord pour élever le cinquième d'entre eux, le cardinal-diacre Grégoire de Saint-Ange. Celui-ci résista longtemps, repoussant avec obstination la chape qu'on lui présentait, et même il alla jusqu'à déchirer le manteau dont on voulait le revêtir, n'ayant plus pour s'exprimer que des sanglots et des larmes. Enfin il céda, mais à l'importunité des sollicitations, sous la menace d'une excommunication qui allait l'atteindre, et à la vue des périls de l'Église romaine et catholique ; car on redoutait les efforts de Pierre de Léon, qui en effet quelques heures plus tard se fit élire à force de brigues et d'argent, par les deux cardinaux qu'il avait su attirer à son parti. La simplicité de ce récit suffit pour apprécier la conduite de saint Bernard et la sagesse de ses négociations, qui seules mirent en effet un terme au schisme, par la conversion de Victor IV, successeur de Pierre de Léon (qui se soutint huit ans par force sur la chaire usurpée de son prédécesseur). Le second concile œcuménique de Latran consomma l'extinction de ce schisme en 1139, comme le premier concile œcuménique du même nom avait fait disparaître les vestiges du schisme de Maurice Bourdin et de la querelle des *investitures* sous Calixte II, en 1123.

Le second événement qui semble presque identifier la papauté avec saint Bernard, est l'élection d'Eugène III, disciple du saint et moine de Clairvaux, qui se vit tout à coup transporté sur la chaire de saint Pierre. Il faut lire la première lettre que saint Bernard lui-même adresse au nouveau pontife, qui, de son fils, devenait ainsi son père, lettre pleine de sollicitude et de tendresse, dont rien n'égale l'exquise douceur et la fermeté respectueuse, si ce n'est l'ouvrage entier composé dans le même but, c'est-à-dire le livre de la *Considération*, où la finesse du tact se trouve jointe à la solidité de la doctrine, et où la sagesse des conseils tempère la vigueur et la hardiesse des avertissements (1).

Le livre de la *Considération* de saint Bernard est comme

(1) Ratisb., *ibid.*, II, 63-67.

un vaste sujet de méditation et d'examen proposé au pasteur, non par forme d'*intuition contemplative*, mais de *laborieuse investigation*, adapté aux besoins et à la situation du pontife, et du prêtre chargé de gouverner des âmes.

Ce traité de perfection sacerdotale désigne quatre objets, livrés à la considération de l'homme public comme matière d'une réflexion sérieuse, pour faire équilibre par le soin des choses éternelles aux préoccupations d'une vie passagère et agitée de mille sollicitudes. Le premier objet de la considération est comme le *point de départ* pour arriver à la perfection et consiste dans l'humilité ou la connaissance de soi-même. La nature commune à tous, ou le fond de notre être, nous rappelle à notre origine et à notre humiliante condition d'homme mortel et pécheur. La *dignité* de la personne qui n'est qu'un vêtement d'emprunt ne sert qu'à mieux faire éclater le contraste entre l'homme et le pontife, et ne fait point disparaître le premier en exaltant le second ; nouveau sujet d'humiliation pour celui qui mesure la distance de l'un à l'autre et ne s'attribue que ce qui lui appartient. Les *mœurs* ou les vertus de l'homme privé et de l'homme public viennent compléter le tableau en présentant le miroir et peut-être en laissant voir les taches ; car aux qualités intimes que nous devons posséder pour notre propre conduite doivent se joindre d'autres vertus qui mettent en rapport avec le prochain, le monde et les personnes soumises à notre juridiction, discrétion dans les paroles et droiture dans les jugements.

Le deuxième et le troisième objet de la considération en traitant des choses *intermédiaires* entre Dieu et le pontife, qu'elles soient placées sous lui ou autour de lui, exigent tellement le détachement de soi-même et le zèle éclairé des âmes, que soit dans l'ordre de la *hiérarchie* ecclésiastique, soit dans l'exécution des *décrets* pontificaux, le bien de l'Église l'emporte sur toute autre considération : *Præsis, ut prosis*, et que soit dans la conduite du peuple et du clergé romains, soit dans l'économie domestique de sa maison, le pontife veille aux intérêts spirituels et laisse à d'autres le soin des temporels. Enfin le quatrième sujet de la consi-

dération transporte Eugène et le prêtre jusque dans le ciel et le conduit au *terme* en le faisant monter par les divers degrés des hiérarchies angéliques, jusque dans le sein de Dieu, par de sublimes élévations sur les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de l'amour divin, pénétrant dans cet océan sans rivage et sans fond, dont la longueur est l'éternité, la largeur une infinie charité dilatée en tout sens, la sublimité une puissance suréminente et créatrice, la profondeur un abîme de sagesse. Telle est la substance de ce beau traité composé pour le pape Eugène III.

La congrégation des Rites a rendu le 28 septembre 1872, un décret approuvé le 5 octobre par le souverain pontife, relativement au culte rendu de temps immémorial au pape Eugène III, dans l'ordre de Cîteaux. Ce décret retrace les principaux traits de la vie du disciple de saint Bernard.

Eugène III, qui portait lui-même auparavant le nom de Bernard de Pise, et le titre d'abbé du couvent des saints Vincent et Anastase, aux eaux salviennes, hors de la ville de Rome, commença son pontificat en des temps difficiles, et eut à défendre le principat de l'Église romaine contre des ennemis remplis d'audace. Forcé deux fois de quitter la ville, il y rentra après en avoir chassé les agitateurs, et fut reçu à la satisfaction de tous les gens de bien. Tandis qu'en ces temps-là bouillonnaient les discussions populaires, retiré à Viterbe, il vit venir à lui les ambassadeurs de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Germanie, de l'Espagne et de la Gaule, qui arrivaient pour rendre obéissance et hommage au nouveau prince des pasteurs. Là se rencontrèrent aussi quelques évêques arméniens, qui lui promirent respect et soumission, et réclamèrent son avis au sujet des affaires de l'Orient. Ayant ensuite passé dans la Gaule, il tint à Reims et à Trèves des conciles, dans lesquels il condamna les erreurs d'Eon et de Gilbert de la Porée ; il sanctionna aussi divers décrets pour la réforme de la discipline cléricale et pour la défense des libertés ecclésiastiques. En quittant la Gaule avec saint Bernard, il visita les deux monastères de Cîteaux et de Clairvaux, et laissa aux moines, qui avaient été jadis ses frères, les remarquables exemples de sa sainte

vie. De retour en Italie, il pria saint Bernard de lui envoyer de salutaires avis pour l'administration de l'Église et la défense du Saint-Siége. Le saint abbé lui donna le précieux traité de la *Considération* dont nous venons de parler. Eugène III employa tous ses efforts pour arrêter l'invasion des Sarrasins, en leur opposant les forces réunies des princes chrétiens.

Protecteur des belles-lettres, il réforma les études de la théologie et de la jurisprudence, et institua les grades académiques. Ami de la paix, il mit tous ses soins à apaiser les différends qui s'étaient élevés entre les habitants de Pise et de Lucques. Il chérit les beautés de la maison de Dieu, fit décorer magnifiquement la Basilique Libérienne, répara plusieurs églises et en dota d'autres de superbes présents. Enfin il mourut de la mort des justes, le huit des ides de juillet de l'an 1153, après avoir occupé la chaire de saint Pierre huit ans et quatre mois. Son corps fut transporté de Tibur à Rome, au milieu des larmes des veuves et des pauvres, entre les mains desquels il avait durant sa vie caché des trésors pour le ciel. Depuis ce jour, Dieu a rendu le sépulcre d'Eugène glorieux par un grand nombre de miracles, de sorte que les fidèles, saisis d'une pieuse admiration, commencèrent à lui rendre un culte public (1).

L'action de saint Bernard sur le mouvement *intellectuel* de son époque, dans le but de préserver l'Église de tout levain de rationalisme ou d'hérésie, n'est pas moins admirable que l'intimité de ses relations avec la papauté.

Le rationalisme cherchait à s'introniser dans l'*école* sous les enseignements de Roscelin et d'Abailard, qui aspiraient en même temps au double rôle de philosophes et de théologiens ; et le même principe d'erreur faisait invasion dans la *politique*, sous le patronage d'Arnold de Brescia, disciple d'Abailard. Ce fougueux tribun, après avoir déclamé contre les richesses du clergé et la cupidité des grands, souleva le peuple de Rome, et n'échappa lui-même à la tourmente révolutionnaire que pour périr dix ans plus tard sur un

(1) *Annales Cathol.* J. Chantrel. t II. 667.)

bûcher, aux yeux de ce même peuple applaudissant à sa mort comme autrefois à son triomphe. Saint Bernard, confronté avec Abailard au concile de Sens auquel il avait en premier lieu refusé de se rendre, craignait de tomber en quelque sorte dans les piéges ou les embûches scholastiques que lui tendait son rival. « *Abnui, tum quia puer sum, et ille vir bellator ab adolescentia sua ; tum quia judicarem indignum rationem fidei humanis ratiunculis agitandam.* » Mais comptant sur le secours du ciel, il ne rencontra dans le dialecticien subtil qu'un véritable enfant devenu muet en sa présence (1).

Les erreurs, que l'abbé de Clairvaux reprochait à Abailard, n'étaient pas de simples subtilités scholastiques, mais formaient un système complet de mauvaises doctrines qui minaient le christianisme de fond en comble. « J'ai pesé les expressions, dit le saint docteur (2), j'en ai remarqué le sens caché, et ce sens présente un mystère d'iniquité. Il veut soumettre, ajoute-t-il, en parlant du philosophe, il veut soumettre à sa raison ce qui ne peut être saisi que par une foi vive. Tenant Dieu pour suspect, il ne veut croire que ce que la raison lui fait comprendre... Pour abréger, je vous dirai qu'il admet des degrés dans la Trinité, comme Arius ; qu'il élève le libre arbitre au-dessus de la grâce, comme Pélage, et qu'il divise Jésus-Christ comme Nestorius. »

Abailard, retranché dans son silence, et ne trouvant aucune parole ni pour se rétracter ni pour se défendre, formula un appel au Saint-Siége, dans l'intention de gagner du temps et d'échapper à la condamnation du concile. Saint Bernard essaya vainement de l'encourager, en lui disant que par son appel il n'avait plus rien à craindre pour sa personne ; qu'il pouvait parler librement, et en toute sécurité, qu'il serait écouté avec patience. Il ne put tirer autre chose de sa bouche, et le désappointement fut grand parmi les nombreux auditeurs, qui pensaient être témoins

(1) Th. Ratis., 11, 36. *Gorini, Roscelin, Abailard*, 111, 121, t. III.
(2) *Lettre*, 388.

d'une joute brillante entre deux adversaires éloquents. Les évêques, par respect pour le Saint Siége, auquel avait appelé Abailard, ne statuèrent rien contre sa personne; mais ils ne firent point grâce à ses doctrines. Après avoir sérieusement examiné les propositions extraites de ses ouvrages, ils les jugèrent, d'un accord unanime, comme les avait jugées saint Bernard; et tous les condamnèrent comme hérétiques et contraires à la vérité.

Les Pères du concile de Sens s'empressèrent de référer au Siége apostolique le jugement qu'ils avaient porté, « afin que Votre Sérénité, disaient-ils au pape, l'approuve et le confirme de son autorité. » Saint Bernard écrivit de son côté plusieurs lettres au pape Innocent et aux cardinaux, en dénonçant les périls et les scandales qui s'élevaient dans le royaume de Dieu, surtout contre la foi : « car je juge convenable, ajoutait-il, que les injures faites à la foi soient réparées là principalement où la foi ne peut *défaillir.* » C'est ainsi qu'il rappelait au Père des fidèles sa grande prérogative, fondée sur les promesses de Jésus-Christ, de confirmer ses frères dans la foi, en faisant la fonction de Pierre.

Le pape porta donc son jugement et le communiqua aux métropolitains de Sens et de Reims, à leurs suffragants et à saint Bernard : « Assis, quoique indigne, disait-il, dans la chaire de Pierre, à qui le Seigneur a confié le soin d'affermir ses frères, nous condamnons, après avoir pris l'avis de nos évêques et de nos cardinaux, par l'autorité des saints canons, les points de doctrine déférés à notre siége au nom du concile, et toutes les erreurs de Pierre Abailard, avec leur auteur. » Il ajoutait que, le tenant personnellement pour hérétique, il lui imposait un éternel silence.

Abailard, aidé des conseils de Pierre le Vénérable, sortit de la voie dangereuse où il s'était engagé, se réconcilia même avec saint Bernard, et mourut en 1142, après avoir rétracté ses erreurs, et enseveli dans la retraite de ses vieux jours les fautes et les scandales de sa jeunesse. Il n'ajouta point l'impénitence à son crime, déjà source de ses malheurs, et l'opiniâtreté ne fut point le caractère de son hérésie.

Quant à l'hérésie proprement dite, elle était représentée par Pierre de Bruys, qui dogmatisait en Languedoc, et par Henri qui prêchait à Lausanne et infectait de sa doctrine les contrées environnantes. Tous les deux formaient une secte de *rebaptisants* et cherchaient à prouver l'*inutilité des temples* et des croix, en les abattant ; la *superstition* de la *messe*, en l'abolissant; l'*inefficacité* de la prière pour le soulagement des défunts, en supprimant le dogme du purgatoire ; et, de plus, ils éliminaient du canon des Écritures plusieurs livres de l'ancien et du nouveau Testament.

Ensuite venait Tanchelme, Eon de l'Étoile, et ces mille formes de l'impure hérésie manichéenne, que nous retrouverons en parlant des Vaudois et des Albigeois. Nous n'essaierons pas de suivre saint Bernard dans les combats qu'il eut à livrer à tous ces monstres, qui devaient malheureusement lui survivre.

Enfin, nous nous contentons de rappeler ici le ministère tout prophétique de la prédication de saint Bernard, dans l'élan qu'il donna aux croisés et dans cette multitude de miracles, qui marquaient chacun de ses pas, et que ses compagnons ne suffisent pas à raconter. Ces faits se rattachent aux croisades.

Le royaume, fondé à Jérusalem par Godefroy de Bouillon, en 1099, ne devait pas subsister un siècle entier (1187). Il n'entrait pas dans les desseins de la Providence, que les efforts des croisés aboutissent à un succès plus durable, en Orient. Les comtés et les principautés qui se rattachaient à ce royaume retombèrent bientôt au pouvoir des musulmans, par le défaut d'entente entre les princes latins et les Grecs, le défaut d'harmonie entre les vassaux et leur suzerain, et le manque de secours pour ravitailler les troupes épuisées. Le premier coup fut porté par le sultan de Mossoul et d'Alep, Nurreddin, qui prit la ville d'Édesse, et détruisit ce boulevard du royaume du côté de l'orient, en 1146 ; et le second vint du puissant Saladin, qui s'empara de Jérusalem, en 1187 : ces désastres donnèrent lieu à la seconde et à la troisième croisade.

Nurreddin était fils de Zengui, le fondateur de la puis-

sance des *Atabekz*, ou gouverneurs généraux de Mossoul, qui s'étaient rendus indépendants, et formaient un royaume de Tarse jusqu'à Gaza, entre le Liban et la mer, comprenant les deux rives du Jourdain jusqu'aux environs de Damas. La prise d'Édesse et l'alliance conclue entre Nurreddin et le sultan de Damas menaçaient le royaume de Jérusalem d'une ruine prochaine. L'armée de Baudouin III, l'un des successeurs de Godefroy de Bouillon, avait été taillée en pièces par le sultan de Damas et le prince chrétien n'avait échappé qu'avec peine au carnage.

Dans leur détresse les prélats et les seigneurs de Jérusalem, ainsi que le roi Baudouin, implorèrent le secours des princes d'Occident. Le pape Eugène III se trouvait en France, lorsqu'il reçut les tristes nouvelles, venues de la Palestine, et il chargea saint Bernard de prêcher la croisade. Louis VII, roi de France, convoqua une assemblée générale des seigneurs de son royaume, à Vézelai, en Bourgogne ; et à la suite du discours prononcé par l'abbé de Clairvaux, toute l'assemblée s'écria, comme autrefois à Clermont : *Dieu le veut, la croix !* Le premier qui voulut la prendre fut Louis VII, et saint Bernard fut obligé lui-même de déchirer son manteau pour satisfaire à la demande de ceux qui ambitionnaient de la recevoir de ses mains. Le prédicateur éloquent joignit les miracles à sa parole, ébranla l'Allemagne et finit par vaincre les résistances de Conrad III, qu'il atteignit à Spire, et qu'il enrôla sous le drapeau et le signe de la croix avec soixante-dix mille chevaliers, qui escortèrent leur prince et leur empereur. Conrad avait épousé la fille de Manuel Comnène, empereur grec ; mais celui-ci, croyant que l'expédition était destinée à le punir de ses attaques contre la principauté d'Antioche, ne voulut point fournir de vivres à l'armée. Induit en erreur par les Grecs qui lui servaient de guides, l'empereur d'Allemagne traversa la Phrygie, et vit ses troupes en proie aux tourments de la famine, avant d'être exposées aux attaques des Turcs. Une autre division de son armée était passée par Éphèse, sous la conduite de l'évêque Otton de Frisingue. Cette armée tout entière, déjà victime de l'infidélité des Grecs,

fut presque détruite par les armes des Turcs. Conrad eut beaucoup de peine à gagner Nicée, avec un dixième de ses troupes. Il y rencontra Louis VII, qu'il accompagna jusqu'à Éphèse, puis retourna à Constantinople, d'où il s'embarqua pour la Palestine.

L'armée française succomba également aux attaques des Turcs, à la trahison des Grecs, à la disette des vivres et au fléau de la peste. Louis VII, arrivé à Antioche avec quelques seigneurs et son armée réduite de moitié, se rendit à Jérusalem, où l'empereur Conrad, venu de Constantinople, l'avait précédé par la voie de mer. Les deux rois, avec les débris de leurs armées, et quelques pèlerins survenus plus tard, firent une expédition contre Damas, se divisèrent, levèrent le siége et rentrèrent en Europe, sans résultat, sans troupes et sans gloire. Il fallut que saint Bernard prît la plume, pour se défendre, et il inséra dans son livre de la *Considération* adressé au pape Eugène, une apologie qui faisait retomber sur les croisés eux-mêmes la cause de leurs revers (1).

77. La troisième croisade suit la perte de Jérusalem : nouvelles entreprises des croisés en Terre-Sainte, en Égypte et à Tunis. = Après la mort de Nurreddin, un ennemi plus redoutable encore pour les chrétiens s'éleva dans l'Orient. Saladin, fils d'Eyoub, le gouverneur de Damas, avait passé sa jeunesse dans les études; aussi distingué par sa bravoure dans les camps que par sa prudence dans le conseil, il était devenu l'idole de l'armée. Il se fit proclamer souverain d'Égypte, de Damas, d'une grande partie de la Syrie et de la Palestine, aux dépens du fils de Nurreddin, âgé de treize ans seulement. A peine eut-il rendu tributaires tous les princes musulmans qui s'opposaient à ses desseins, que, tournant ses armes contre les princes chrétiens, il profita de leurs querelles pour les affaiblir les uns par les autres, et fit même alliance avec Raimond, comte de Tripoli, qui prétendait se venger du roi de Jérusalem. Les succès de Saladin ne furent

(1) *De Consideratione*, lib. II. cap. 1.

interrompus que par les traités que les chrétiens obtinrent, en faisant des concessions de plus en plus ruineuses. Guy de Lusignan avait succédé à Baudouin IV dans le royaume de Palestine. Saladin, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, assiégea la ville de Tibériade, livra la bataille de Génésareth, où le roi Lusignan, fait son prisonnier, ne racheta sa liberté que par la cession d'Ascalon, et prit Jérusalem, par capitulation, après quatorze jours de siége. La sainte croix échappa des mains des chrétiens. Il ne restait plus aux Latins que trois places importantes en Orient : Tyr, Antioche et Tripoli.

C'est alors que le roi de France, Philippe-Auguste, le roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-lion et à la fin l'empereur Frédéric I[er] lui-même se croisèrent. Frédéric, deux fois vainqueur des Turcs, près d'Iconium qui fut prise, trouva la mort dans les froides eaux du fleuve Calycadnus. Son armée de près de cent mille hommes se dispersa, et le reste de ses soldats s'unit aux Français et aux Anglais, pour assiéger Ptolémaïs. Cette ville fut prise ; mais la rivalité des princes qui avaient combattu sous ses murs enleva toute espérance de reconquérir Jérusalem. Philippe rentrait en France, en 1191, et Richard concluait en 1192 une trêve de trois ans avec Saladin, à condition que les chrétiens posséderaient le territoire qui s'étend de Tyr à Joppé, puis Antioche et Tripoli, et que les pèlerins pourraient aller librement à Jérusalem.

La quatrième croisade fut entreprise sous le pontificat d'Innocent III, de 1202 à 1204. Baudouin IX, comte de Flandre, Henri Dandolo, doge de Venise, la dirigèrent ; Boniface II, marquis de Montferrat, eut le commandement de cette expédition, pour laquelle Foulques de Neuilly avait réuni en France un grand nombre de croisés. On choisit la voie de mer, et les Vénitiens fournirent les vaisseaux. Mais tous ces préparatifs n'aboutirent qu'à satisfaire la politique étroite de Venise ou de quelque prince, malgré les menaces d'excommunication du Pape, qui voyait l'entreprise dévier de son but. Les plaintes d'Innocent III devinrent plus vives lorsqu'il vit la seule conquête de Cons-

tantinople absorber toute la valeur des croisés, sous couleur ou prétexte de punir la perfidie des Grecs. Un chétif empire latin, fondé en cette ville et gouverné par Baudouin de Flandre, prolongea une existence misérable de 1204 à 1261. Cette expédition reçut le nom de quatrième croisade.

Une cinquième lui succéda. Elle fut encore décidée par Innocent III, au concile général de Latran. Elle ne commença qu'en 1217, et ne fut signalée que par la prise de Damiette, dont s'empara Jean de Brienne, élu roi de Jérusalem. Une partie des croisés s'étant avancée vers l'Égypte, le Sultan ouvrit les écluses du Nil. Pour échapper à une mort imminente, les chrétiens s'estimèrent heureux de lui rendre Damiette, et n'achetèrent la paix qu'à cette humiliante condition.

La sixième croisade eut lieu sous le pape Grégoire IX, en 1228. L'empereur Frédéric II, pressé d'accomplir son vœu de la croisade par une menace d'excommunication librement encourue, partit de Brindes pour la Palestine, et se fit céder Jérusalem sans combat, au moyen d'un traité conclu avec Meledin, sultan d'Égypte. La possession de Jérusalem, de Nazareth et de Bethléem était assurée aux chrétiens pendant dix ans. Les dix ans écoulés, Jérusalem retomba entre les mains des mahométans, à la suite de la bataille de Gaza, livrée en 1244 (1).

La nouvelle de ce désastre essuyé par les chrétiens, et la promesse faite à Dieu par saint Louis dans une maladie mortelle, déterminèrent le roi de France à prendre la croix et à s'embarquer à Aigues-Mortes. Comme la Palestine et la Syrie étaient tombées sous la domination du sultan d'Égypte, le monarque français résolut d'attaquer d'abord ce prince en son propre pays. Après avoir passé l'hiver en Chypre, les Français abordèrent en Égypte, et saint Louis s'élançant à la mer, sous une grêle de flèches des ennemis, emporta la ville de Damiette. Mais un délai de plusieurs mois et surtout une expédition malheureuse contre le Caire,

(1) *Hist. de l'Église*, par J. D. Moehler, II, 142.

où s'engagea l'imprudente valeur du comte d'Artois, firent bientôt perdre le fruit de la première victoire. L'armée qui s'était avancée sans prendre de précautions fut en grande partie anéantie par les eaux du Nil, dont les Turcs avaient percé les digues. Le roi, ainsi que ses deux frères, les principaux seigneurs et les restes de l'armée, tombèrent entre les mains du sultan Malek. Louis IX, qui avait su se montrer aussi grand dans les fers que sur le trône et commander le respect à ses barbares geôliers, racheta sa propre liberté en rendant Damiette, et celle des autres croisés au prix d'une énorme somme d'argent. Il s'embarqua alors et se rendit à Ptolémaïs en Palestine, où il passa trois années, occupé sans cesse à calmer les discordes qui s'élevaient parmi les chrétiens, et à fortifier les villes restées en leur pouvoir. La nouvelle de la mort de la reine Blanche, à qui il avait confié le gouvernement de son royaume, le rappela en France (1254).

Une dernière expédition fut entreprise par le saint roi, en 1270. Cédant aux sollicitations de son frère Charles d'Anjou, il se dirigea vers les côtes d'Afrique, et mourut pendant qu'il assiégeait Tunis. Le temps des croisades expirait, mais l'esprit chrétien devait survivre à saint Louis et à son siècle ; nous verrons ce même esprit passer aux Scanderberg et aux Huniade, et se manifester dans la personne de saint Pie V, qui suscitera de nouveaux croisés à la journée de Lépante.

78. **La chevalerie et les ordres militaires continuent l'œuvre des croisades.** — L'origine primitive de la chevalerie et de la noblesse remonte aux coutumes des Germains. Les seigneurs ou principaux membres de la bande guerrière avaient le privilége de combattre à cheval et de former cortége à leur souverain ; un acte solennel revêtait de ses armes le jeune homme libre, parvenu à sa majorité, et Tacite fait allusion à cette toge virile des Germains, qu'il appelle chez eux le premier honneur de la jeunesse. Les jeux et les exercices militaires, mentionnés dans l'histoire des princes carlovingiens, et plus tard transformés en *tournois*, remontent également à une haute antiquité chez

les peuplades germaines. Toutefois la chevalerie ne se constitua, en ordre distinct, que sous le règime de la féodalité, à partir du dixième et du onzième siècle, où elle jeta un vif éclat sous l'inspiration de la foi, qui sanctifie toutes les conditions, et transforme les défenseurs armés de la société et du droit en pieux défenseurs du temple, comme aux jours de Judas Machabée, protégeant le camp de son glaive. Œuvre purement héroïque dans son principe, la chevalerie voulut se consacrer elle-même par l'alliance de l'*honneur* avec la foi : elle s'adressa donc à l'Église, pour implorer d'elle une bénédiction religieuse, dans un temps où la religion se mêlait à tous les rangs de la société, comme à tous les actes importants de la vie. Personne, à cette époque remplie de troubles, il est vrai, mais pleine du sentiment chrétien, ne croyait pouvoir faire rien de grand ni de durable, qui ne fût sanctionné par l'autorité spirituelle, ou béni par des cérémonies saintes. De là ces veillées d'armes passées dans le sanctuaire, ces invocations faites au Dieu des armées dans son temple, cet appareil guerrier contrastant avec les emblêmes pacifiques des autels, ces solennels serments de fidélité déposés entre les mains du ministre, qui revêtait le chevalier de ses armes, et ces menaces terribles suspendues sur la tête du parjure.

Le chevalier jurait, en face des saints autels, « de révérer et de servir Dieu religieusement, de combattre pour la foi, de mourir plutôt que de renoncer au christianisme, de servir fidèlement son seigneur, de soutenir le bon droit des plus faibles, des veuves et des orphelins, de n'offenser jamais personne de propos délibéré, de ne jamais se laisser engager à aucune action par l'espoir d'une sordide récompense, de garder inviolablement à l'égard de tout le monde la foi donnée ».

L'Église, de son côté, ne pouvait manquer de saisir cette occasion pour tempérer par son esprit de douceur l'impétuosité barbare, et élever la seule barrière que respectaient les peuples et les rois, les vassaux et les seigneurs (1).

(1) *Pont. rom.*, I, 275. — *Hist, de France*, M. A. Trognon, I, 545.

Mais si l'on veut admirer l'heureuse alliance, et comme la fusion de la *valeur* et de la *foi* se prêtant un mutuel appui, nous proposons de l'étudier dans l'érection des *ordres hospitaliers militaires*. Que l'on fasse ressortir, comme l'a fait Fleury (1), la difficulté réelle d'allier ensemble les pratiques paisibles du cloître et les exercices tumultueux de la vie militaire, on ne réussira que mieux à relever la gloire de ces ordres, dont la part est si belle dans l'histoire, malgré les défauts ou les vices inhérents à la nature humaine, qui ont pu en amener la ruine. Tous les membres de ces héroïques associations, outre les vœux ordinaires de *chasteté*, de *pauvreté*, d'*obéissance*, faisaient un quatrième vœu, celui de combattre les ennemis de l'Église, et de protéger les pèlerins. Cette sorte d'institution mixte n'était, comme on le voit, qu'un corollaire des croisades ; œuvre de courage et de charité, elle participait évidemment à la nature des guerres saintes. Porter secours aux faibles, offrir un asile aux voyageurs et soulager les malades, voilà en dernière analyse la fin que se proposaient les chevaliers et le fruit de leurs combats. Ces vertus hospitalières autant que guerrières sont-elles donc essentiellement ennemies des vœux monastiques ; et la profession des armes, éminemment sanctifiée dans son *but*, ne pourra-t-elle pas l'être aussi dans les *moyens* de perfection offerts aux différentes classes de la société ? Je remarque en premier lieu que les vœux d'*obéissance* et de *pauvreté*, loin d'avoir aucune antipathie avec la discipline militaire, élèvent au plus haut degré d'héroïsme deux vertus propres au soldat, la subordination entière à ses chefs et le détachement généreux des biens de la terre, qui le rendent plus fidèle à son poste et plus léger à voler au combat. Tout se réduit donc au vœu de *chasteté*, dont les difficultés touchent à la perfection de cette vertu, déjà commandée par la loi de Dieu et imposée en partie au soldat. Le frein, qui résulte de l'obligation du vœu, est précisément le plus grand effort que la religion ait jamais fait et le succès le plus légitime qu'elle ait obtenu pour la conser-

(1) VI, *Dis.*, 256.

vation d'une vertu, *si nécessaire et si exposée* dans la profession des armes. Et c'est ici que nous ne pouvons trop laisser aller nos cœurs à l'admiration, en lisant les annales des chevaliers de Saint-Jean, et en parcourant les règles de ces ordres, où les précautions les plus minutieuses protégent le chevalier contre l'ardeur de ses passions et les faiblesses de sa nature, où les *punitions* les plus sévères atteignent le délinquant, et où le secours d'une prière obligatoire fortifie les religieux dans l'accomplissement de leurs devoirs (1).

Les trois principaux ordres militaires qui servirent de modèles à tous les autres furent l'ordre des *Hospitaliers* ou de Saint-Jean, appelé plus tard l'ordre de Malte, l'ordre des *Templiers* et l'ordre *Teutonique*. L'ordre des *Hospitaliers* reçut son nom de l'hospice de Saint-Jean à Jérusalem, où il fut établi d'abord. Un chevalier provençal, Gérard, arrivé à Jérusalem avec les croisés, conçut le premier l'idée d'introduire dans la communauté qui desservait cet hospice le quatrième vœu. L'ordre reçut sa règle de Raymond du Puy, premier grand maître, qui la fit confirmer par Calixte II, 1118. L'habit des chevaliers était un manteau noir, décoré d'une croix blanche. L'ordre des *Templiers* fut fondé par neuf chevaliers français, en 1123, auxquels le roi de Jérusalem, Baudouin II, donna une aile de son palais, situé près de l'endroit où avait été l'ancien temple de Salomon. Hugues de Payens en fut le premier grand maître. L'habit des Templiers était un manteau blanc avec une croix rouge. L'ordre *Teutonique* fut fondé vers la fin du douzième siècle (1198), par des chevaliers allemands, qui se trouvaient dans le camp des chrétiens devant la ville de Ptolémaïs ; Henri de Walpot en fut le premier grand maître. L'habit de l'ordre était un manteau blanc avec une croix noire (2).

La règle donnée aux hospitaliers de Saint Jean, étant la plus ancienne, peut être considérée comme ayant servi de

(1) Vertot.

(2) J. Moehler, *Précis du moyen age*.

modèle à celles des autres ordres militaires. Le bienheureux Gérard, en dévouant ses premiers compagnons au service des pauvres et des pèlerins, s'était contenté, pour toute règle, de leur inspirer des sentiments de charité et d'humilité (1). Son successeur crut devoir y ajouter des statuts particuliers, et les dressa, de l'avis de tout le chapitre, afin d'assurer à l'ordre une plus fidèle observance des vœux solennels de la religion. Il fit insérer parmi les devoirs de l'hospitalité celui de la défense des saints lieux, et il résolut de tirer de sa maison un corps militaire et comme une croisade perpétuelle, qui fit profession de combattre les infidèles : «Au nom du Seigneur ainsi soit-il ! Moi, Raymond, serviteur des pauvres de Jésus-Christ et supérieur de l'hôpital de Jérusalem, j'ordonne que tous les frères qui se dévouent au service des pauvres, observent les trois vœux : la chasteté, l'obéissance et la pauvreté, c'est-à-dire le vœu de vivre sans avoir rien en propre, et qu'ils n'exigent rien comme leur étant dû, si ce n'est du pain, de l'eau et le vêtement qu'on leur promet ; et que leur habillement soit vil, parce que les pauvres, desquels nous nous faisons gloire d'être les serviteurs, ne sont couverts que de vieux haillons, et qu'il est honteux que les serviteurs soient mieux vêtus que les maîtres. »

On attribue à Raymond du Puy le partage en trois classes de tout le corps des hospitaliers. Dans la première classe furent rangés ceux qui, par leur naissance ou par leurs talents militaires, semblaient destinés à porter les armes ; on fit une seconde classe des prêtres et des chapelains, qui, outre les fonctions ordinaires attachées à leur caractère, soit dans l'église ou auprès des malades, seraient encore obligés, chacun à leur tour, de servir d'aumôniers à la guerre : et à l'égard de ceux qui n'étaient ni de maison noble ni ecclésiastiques, on les appelait *frères servants*. Ils eurent, en cette qualité, des emplois, où ils étaient occupés par les chevaliers, soit auprès des malades, soit dans les armées ; et ils furent distingués dans la suite par une

(1) Vertot, *Hist. des chevaliers*, etc., I. 69.

cotte d'armes de différente couleur de celle des chevaliers. Cependant tous ces religieux ne formaient que le même corps, et participaient également à la plupart des droits et des priviléges de la religion.

Le culte de Dieu et de l'Eucharistie est le premier objet signalé par la règle à la dévotion de tous les frères : ils doivent se comporter avec modestie et décence dans l'église, et les habitudes de la vie militaire ne doivent point empiéter sur les devoirs sacrés de la vie religieuse. Que les clercs servent à l'autel revêtus d'aubes ; que le prêtre soit assisté d'un diacre, d'un sous-diacre, et, s'il est nécessaire, d'un autre clerc, et qu'il y ait jour et nuit du luminaire dans l'église ; que le prêtre soit encore revêtu de l'aube, lorsqu'il visite les malades et qu'il leur porte le corps du Seigneur ; et qu'un des ministres le précède, avec l'eau bénite et le cierge allumé.

Dans les rapports extérieurs avec le prochain la circonspection est recommandée aux frères, à l'égal de la charité. Les frères n'iront point seuls en voyage ; mais le grand maître leur assignera toujours un ou deux compagnons, qui serviront à exercer une surveillance mutuelle : qu'ils s'observent les uns les autres, pour conserver leur chasteté, surtout quand ils seront dans un lieu où il y a des femmes ; ils ne souffriront pas que les femmes leur lavent le visage ou les pieds, ni même qu'elles fassent leurs lits. En recueillant les aumônes, ils ne recevront ni gages, ni terres ; et ce qu'on leur aura donné sera envoyé au maître, qui le fera distribuer aux pauvres de l'hôpital.

Lorsque quelqu'un des frères aura commis quelque faute contre la pureté, si son péché est secret, il fera une pénitence secrète et convenable, telle qu'elle lui sera imposée ; mais si le scandale a éclaté, la réparation sera publique, et le coupable subira, dans le lieu où il a péché, la peine de la fustigation, et, s'il promet de se corriger, une séquestration temporaire, au moins pendant un an, et les frères le traiteront alors comme un étranger. Pour les autres fautes moins grièves, on ordonne des jeûnes au pain et à l'eau, et de manger à terre, pendant quarante jours. Si

on trouve un des frères qui ait caché au maître quelque argent pour se l'approprier, on lui attachera cet argent au cou, et le maître le fera fustiger très-rudement, en présence de tous les frères. De plus, il le condamnera à quarante jours de pénitence, pendant lesquels l'infracteur du vœu de pauvreté jeûnera le mercredi et le vendredi au pain et à l'eau.

On gardera le silence à table. Personne ne boira après les complies, et les frères ne parleront point quand ils seront couchés. Quand un frère meurt dans une obédience, tous les frères offriront pour lui à la messe un cierge et un écu qui sera pour les pauvres. On chantera pour lui trente messes. Les clercs réciteront pour lui le psautier, et les laïques diront cent cinquante *Pater*. Tous les frères, en l'honneur de Dieu et de la sainte croix, porteront des croix sur leur chape et sur leur manteau, afin que Dieu, par la vertu de cet étendard, nous délivre des embûches du démon (1).

79. **Les ordres de la Merci et les associations diverses au moyen âge.** — Les ordres religieux, pour le rachat des captifs tombés au pouvoir des infidèles, tiennent aux précédents, comme se rattachant, sous un autre point de vue, aux guerres saintes.

Cette magnifique institution, presque contemporaine de l'érection des ordres militaires, et solidaire, en quelque sorte, de la pensée des croisades, fut la pieuse réparation des fautes commises par les croisés. Ce qui distingue les ordres de la *Merci*, c'est un genre d'héroïsme, où la charité s'inspirant de la parole évangélique ne se contente pas simplement de la traduire en actes, mais érige en association une œuvre de miséricorde, qui opère toute sorte de prodiges. Il faut se transporter à l'époque qui vit éclore ces merveilles pour apprécier à sa juste valeur cet humble apostolat, aussi fécond que laborieux, en cherchant à peser les circonstances qui modifièrent la fondation de ces ordres, et en étudiant le caractère et la vocation de saint Jean de Matha, de saint Félix de Valois, de saint

(1) Rohbacher, *Hist. de l'Église*, livre LXVII, t. VII, 474, édit. Vivès.

Pierre Nolasque, etc., nobles représentants de cette milice dévouée (1).

Enfin, si l'on veut rendre justice à la ferveur religieuse du douzième siècle, il reste à parcourir cette multitude d'associations diverses, qui érigent des hôpitaux pour les *malades,* des asiles particuliers destinés aux *lépreux*, quand cette infirmité nouvelle, amenée par le contact avec l'Orient, vint demander à la charité de nouveaux sacrifices; tels furent les ordres hospitaliers du Saint-Esprit et de Saint-Lazare. De tous côtés la charité se multiplie et se fait *toute à tous* pour veiller à la sécurité des voyageurs et faciliter les communications, ainsi qu'on le voit par les ordres qui semblent s'adapter merveilleusement à tous les besoins de la société : les religieux *pontistes*, les religieux du Saint-Bernard, les hospitaliers d'Aubrac, etc., répondent à ces besoins divers. Ce sont les *confréries* ou les associations qui bâtissent nos plus belles cathédrales.

Pour élever ces gigantesques et indestructibles monuments, des associations d'architectes mettaient en commun leur zèle et leurs lumières, et se transmettaient avec un religieux désintéressement les traditions de l'art chrétien. C'était dans l'intérieur des cloîtres que les moines architectes avaient médité leurs merveilleuses créations. Le plan une fois adopté, l'un d'eux dirigeait lui-même les travaux de construction,quand, d'une main habituée à tenir la plume ou le livre de la prière, il ne prenait pas le ciseau, la truelle ou le marteau. Sous cette habile direction, on voyait travailler en silence des corporations d'ouvriers sculpteurs,ou simples tailleurs de pierre, connus sous le nom de *logeurs du bon Dieu*, ou de *francs-maçons*. Cette dernière confrérie avait fait approuver ses statuts par plusieurs évêques et par les souverains pontifes. On rapporte son origine à la construction de la cathédrale de Strasbourg. Les peuples eux-mêmes ne pouvaient résister à cette sainte ardeur des constructions religieuses. Non contents de contribuer largement de leurs deniers aux somptueuses dépenses de ces

(1) Balmès, *Protest. comparé au catholic.*, II, 403.

grands édifices, il n'était pas rare de les voir se livrer au travail avec une incroyable activité. « C'est un prodige inouï, rapporte un auteur contemporain (1), que de voir des hommes puissants, fiers de leur naissance et de leurs richesses, accoutumés à une vie molle et voluptueuse, s'attacher à un char avec des traits, et voiturer les pierres, la chaux, le bois et tous les matériaux nécessaires pour la construction de l'édifice sacré. Quelquefois mille personnes, hommes et femmes, sont attelées au même char, et cependant il règne un si grand silence qu'on n'entend pas le moindre murmure. Quand on s'arrête dans les chemins, on parle, mais seulement de ses péchés, dont on fait confession avec des larmes et des prières ; alors, les prêtres engagent à étouffer les haines, à remettre les dettes, etc. Si quelqu'un est assez endurci pour ne pas vouloir pardonner à ses ennemis, et refuse de se soumettre à ces pieuses exhortations, aussitôt il est détaché du char, et chassé de la sainte compagnie. »

Est-il étonnant que travaillant sous l'influence d'un tel esprit de foi, nos pères soient parvenus à élever des temples si merveilleusement en harmonie avec les besoins d'un culte éminemment spiritualiste ? Quelle que soit la véritable origine du style ogival, dans lequel sont bâties nos magnifiques cathédrales du moyen âge ; que l'ogive nous vienne des forêts de la Germanie ou des catacombes, qu'elle nous ait été apportée de l'Orient ou qu'elle soit le produit spontané du génie des architectes occidentaux ; qu'elle provienne du besoin impérieux, vivement senti à cette époque, d'exprimer en toute manière l'élévation des esprits et des cœurs vers le ciel, ou qu'elle soit l'effet de toutes ces causes réunies ensemble, il n'en est pas moins vrai qu'elle répond également à la magnificence du christianisme, à la sublimité de nos dogmes, et au symbolisme de notre culte. Tout parle dans nos cathédrales gothiques, et « il n'est asme si revesche, dit Montaigne, qui ne se sente touchée de quelque

(1) Haimon, abbé de saint Pierre sur Dive, cité par M. de Caumont. — Voir *Archéol. chrét.*, par l'abbé Bourrassé.

révérence, à considérer la vastité sombre de nos églises, la diversité d'ornements, à ouïr le son dévotieux de nos orgues et l'harmonie si posée et religieuse de nos voix ».

D'autres associations élevaient avec non moins de zèle des constructions tout aussi utiles à la société. C'étaient les frères, connus sous le nom de *Pontistes, Pontifices,* ou *Pontifes*. Leur unique travail était de bâtir des ponts, et ouvrir des chemins aux voyageurs pour leur faciliter le passage des torrents, des rivières et même des fleuves. Un des membres les plus connus de ces confréries fut saint Bénézet ou *petit Benoît*, pâtre du Vivarais, qui dès l'âge de douze ans se dit inspiré de Dieu pour bâtir le pont d'Avignon. Cette œuvre présentait des difficultés presque insurmontables. Les Romains eux-mêmes n'avaient pas osé la tenter. Onze années suffirent pour mener l'entreprise à bonne fin. Saint Bénézet fut enseveli dans une chapelle, pratiquée dans un des éperons du pont qu'il avait construit. Plus de trois cents ans après, son corps y fut trouvé sans aucune marque de corruption.

Ces mêmes frères pontistes jetèrent aussi sur le Rhône le fameux pont Saint-Esprit, qu'on admire encore de nos jours avec ses vingt-six arches et ses huit cent quarante mètres de longueur. La solidité de ses voûtes de pierre semble défier orgueilleusement les ponts suspendus élevés non loin de là par l'audace de l'industrie moderne.

Saint Bernard de Menthon, archidiacre d'Aoste, est le fondateur des deux célèbres hospices qui portent aujourd'hui son nom, le Grand et le Petit Saint-Bernard (1). Il naquit au château de Menthon, près d'Annecy, en 923, d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de France. Bernolina, sa mère, comptait parmi ses aïeux le fameux Olivier, l'un des guerriers de Charlemagne ; mais sa piété égalait sa noblesse. Un jour, comme elle lisait devant lui l'histoire de saint Nicolas de Myre, arrivée à l'endroit où il est raconté que le saint évêque détruisit les idoles dans toute l'étendue de son diocèse, l'enfant s'écria : « Moi aussi,

(1) *Hist. de l'Église*, par M. l'abbé Darras, XX, 182.

je détruirai la colonne de Jupiter qui se dresse encore sur la montagne des Alpes. » Il tint sa promesse lorsqu'il fut devenu grand, et commença par étudier, dans les écoles, les sept arts libéraux ; car Richard de Menthon, son père, le destinait à la carrière des armes, et lui avait même déjà choisi une épouse. Mais confirmé dans son dessein généreux de quitter le monde par une vision surnaturelle et par la protection de la bienheureuse vierge Marie, il se déroba aux concerts et aux danses, pour aller trouver l'archidiacre de la cathédrale d'Aoste, et laissa, en partant, un billet ainsi conçu : « Très-doux parents, réjouissez-vous avec moi, je vous prie ; le Sauveur m'appelle. Ne cherchez pas à connaître le lieu de ma retraite. Je ne me marierai jamais : la puissance et les honneurs de ce monde ne sont rien pour moi ; je n'aspire qu'au bonheur du ciel.» Accueilli par le vénérable Pierre, archidiacre d'Aoste, il lui succéda plus tard, et remplit, pendant quarante ans, ces mêmes fonctions d'archidiacre, en parcourant, avec un zèle infatigable, les diocèses d'Aoste, de Sion, de Genève, de Tarentaise, de Novare et de Milan, d'où il bannit les superstitions idolâtriques encore en vigueur, renversant partout les derniers vestiges du culte païen. Touché de l'ignorance dans laquelle vivaient les habitants de ces montagnes et de ces vallées, il se dévoua tout entier à leur instruction. Il fonda aussi deux hospices, pour venir au secours des pèlerins de France, d'Angleterre et de Germanie, traversant ces périlleux passages des glaciers et des neiges, en se rendant à Rome. L'un de ces hospices, situé entre le Valais et la vallée d'Aoste (Grand Saint-Bernard), couronne la cime des Alpes Pennines ; l'autre occupe le sommet des Alpes Grecques, entre la Savoie et le val d'Aoste (Petit Saint-Bernard). Il y établit des chanoines réguliers de saint Augustin, dont il fut le premier supérieur ; et malgré la rigueur du climat, il parvint jusqu'à une extrême vieillesse, et mourut âgé de quatre-vingt-cinq ans en 1008. Il a laissé des religieux, héritiers de sa foi et de sa charité, sans que les avalanches ou les révolutions aient pu détruire son œuvre, sans que les frimas et le souffle glacial de l'égoïsme aient pu les atteindre au cœur,

L'abbaye d'Aubrac, au diocèse de Rodez, ne présente plus que des ruines, mais ces ruines sont pleines de souvenirs.

Nous croyons pouvoir emprunter ici à un savant écrivain du Rouergue, M. Eugène de Barrau, quelques détails sur l'abbaye d'Aubrac, semblable au couvent de saint Bernard.

Aubrac était une abbaye d'hommes portant le titre particulier de domerie ; celui qui tenait le gouvernement de l'abbaye portait le titre de dom, abréviation de *Dominus* : au dire de quelques-uns, il était à la nomination du roi, depuis le concordat de François Ier et de Léon X.

La fondation de cette abbaye remontait à une haute antiquité. Ce fut vers 1100 que le comte Allard de Flandre, revenant de Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne, et traversant ces montagnes, s'égara aux approches de la nuit; obligé de chercher un abri, avec sa suite, pour attendre le jour, il fut très-heureux de découvrir une caverne qui lui offrit un abri contre l'âpreté du vent et sous les voûtes de laquelle il put se soustraire aux inconvénients d'une longue nuit d'automne, passée *sub Jove frigido*. Toutefois, la caverne, qui n'était pas en bonne odeur dans la contrée, lui parut fort peu rassurante par les débris d'ossements humains qu'on y reconnut, et lorsque le jour fut venu et que le comte Allard et sa suite eurent pris langue, de bonne heure, avec les premiers habitants qu'ils rencontrèrent, ils furent effrayés d'apprendre en quel lieu ils avaient couché. Cette caverne servait, en effet, de repaire à une bande de malfaiteurs qui infestaient le pays, et ils l'avaient souillée de plusieurs meurtres.

Le comte, qui était un riche et puissant seigneur et d'une humeur charitable, à le juger par ses actes, ce qui vaut bien une autre manière, voulut laisser une trace de son passage et de son aventure, en fondant là une maison hospitalière et en la dotant.

Telle fut l'origine de la domerie d'Aubrac. La pensée du comte de Flandre obtint dans la contrée un succès d'opinion qui valut à cette fondation un rapide développement. Toutes

les grandes familles du pays tinrent à honneur d'accroître sa dotation ; les maisons de Peyre, d'Estaing, de Calmont, de Canillac, de Castelnau, de Roquelaure, les seigneurs de Saint-Urcize, y contribuèrent puissamment, ce qui, soit dit en passant, ne témoigne pas en faveur de la thèse qui représente l'influence de l'aristocratie comme essentiellement malfaisante. Fonder et doter des hospices pour les voyageurs, pour les malades et pour les pauvres, n'annonce pas un aussi souverain mépris de l'humanité qu'on s'est plu à le répéter, et les siècles qui ont vu prospérer et croître de tels établissements valent bien sans doute celui qui n'a su que les piller et les détruire.

L'époque de la fondation d'Aubrac répond à celle des croisades.

Toutes les idées étaient tournées aux croisades ; aussi les premiers religieux qui furent établis dans cette fondation furent des prêtres *croisés*, puis des chevaliers et des frères lais ; on y adjoignit bientôt des dames et des servantes pour le service de l'hôpital. Une règle, celle de saint Augustin, avait été donnée pour le nouvel ordre. Pierre, évêque de Rodez en 1160, la confirma. Le pape nomma l'abbé de Bonneval en qualité de commissaire, à l'effet de la vérifier à son tour, et, sur son rapport, le pape Nicolas donna sa confirmation, en l'année 1289.

Outre la maison de communauté, Aubrac avait un bel hôpital destiné à recevoir les passants et les pauvres. Les similitudes de situation amènent des similitudes d'institution ; ainsi, comme au Saint-Bernard, comme au Simplon, comme au Grincsell, passages difficiles et dangereux des Alpes, la piété chrétienne avait fondé à Aubrac un asile précieux pour les voyageurs appelés à traverser ces solitudes.

Les ordres hospitaliers, militaires ou de la Merci, ne sont pas les seuls qui attestent la fécondité du douzième siècle ; le grand ordre *contemplatif* de la Chartreuse avait précédé ces admirables institutions.

80. **Saint Bruno à la Chartreuse, et saint Norbert à Prémontré. Le B. Robert d'Arbrissel.** — Saint Bruno

est le fondateur d'un ordre *contemplatif*, qui est rangé parmi les ordres les plus parfaits de l'Église et qui n'a jamais eu besoin de réforme. Ce patriarche de la vie religieuse renouvela dans l'Occident l'exemple des anachorètes d'Orient. Sa naissance, antérieure à celle de saint Bernard, doit être placée entre l'an 1030 et l'an 1040 (1). Étant encore fort jeune, il quitta Cologne, sa patrie, et vint à Reims, attiré sans doute par la grande réputation où était alors l'école de cette église. Aussi savant philosophe que profond théologien, il embrassa toutes les sciences, et mérita d'être appelé le *sectateur du vrai*, *veri sectator*, le *miroir de l'étude* parmi les *latins*, *Bruno latinorum tunc studii speculum*, et même le miroir du monde entier; car il joignait à la science une éminente vertu, et sa doctrine était aussi pure que sa vie Gervais, archevêque de Reims, lui donna la place vacante, laissée par Hériman, chanoine et scholastique de cette église, qui s'était lui-même retiré, dégoûté du monde, à la vue des maux déplorables que causaient les erreurs de Bérenger. Manassès Ier, successeur de Gervais, nomma Bruno son chancelier; mais la conduite scandaleuse du prélat obligea ceux qui l'entouraient, et Bruno en particulier, à citer le ministre prévaricateur au concile d'Autun devant Hugues de Die, légat du Saint-Siége. Manassès fut suspendu de ses fonctions, à la suite des accusations les plus graves, et ne profita de son retour que pour tendre des embûches à ses accusateurs, dont il fit enfoncer les maisons, piller les biens et vendre les prébendes. Bruno se retira d'abord à Cologne, où il fut quelque temps chanoine de Saint-Cunibert, et forma dès lors le dessein d'embrasser la vie monastique. Les résistances de Manassès, qui se maintint sur son siége à main armée, après sa déposition par saint Grégoire VII, et qui, enfin chassé, mourut misérablement hors de la communion de l'Église, confirmèrent Bruno dans son pieux dessein. La tradition de l'ordre des Chartreux assigne pour autre cause déterminante, à la con-

(1) *Hist. littér. de la France*, IX-233. — *Hist. de l'Église en France*, par Mgr Jager, VI-460.

version de Bruno, la résurrection d'un docteur de Paris, qui sur le point d'être porté en terre aurait levé la tête du fond de son cercueil, en pleine église et en présence de Bruno, pour s'écrier qu'il était damné : prodige un peu suspect par sa singularité même, et récit tardif, qui ne se rencontre dans aucun écrivain du temps ou voisin de ce temps, et qui ne se trouve pas surtout dans la lettre de Bruno à Raoul le Vert, où ce prodige semblait devoir figurer. Quoi qu'il en soit, cette conversion du siècle au cloître n'en fut ni moins sincère, ni moins éclatante, et saint Bruno commença par se retirer dans la solitude, à Saisse-Fontaine, au diocèse de Langres, avant de se rendre à la Chartreuse. S'étant adressé à un solitaire, que l'on croit être Robert, abbé de Molesmes, afin de mieux connaître le genre de vie et de perfection auquel il aspirait, saint Bruno apprit de sa bouche le rare mérite de Hugues, évêque de Grenoble, capable mieux que personne de seconder ses vues. Il alla le trouver, avec six autres compagnons de sa retraite, qui partageaient aussi sa ferveur. Le saint évêque les accueillit avec bonté, et même avec respect, comme des envoyés de Dieu ; il écouta leur demande, et leur offrit de choisir pour leur séjour le désert de *la Chartreuse,* lieu alors sauvage et presque inaccessible, au milieu de montagnes arides et désolées, non loin de Grenoble. C'était la nouvelle Thébaïde, qu'ils ne devaient pas tarder à faire fleurir. Le pieux prélat voulut les y introduire lui-même, et pensa voir, en toute cette conduite de Dieu, l'accomplissement d'un songe de la nuit précédente : car il avait vu sept étoiles briller au milieu de cette solitude, en même temps que Dieu s'y bâtissait une demeure. Ils y bâtirent un oratoire en l'honneur de la sainte Vierge, et s'étant fait des cellules autour de la chapelle, ils en prirent possession vers la fête de la Saint-Jean de l'an 1084.

Un auteur contemporain, Guibert, abbé de Nogent, nous a tracé le portrait des premiers chartreux : « Leur église est bâtie presque au sommet de la montagne. Ils ont un cloître assez commode ; mais ils ne demeurent pas ensemble, comme les autres moines : chacun a sa cellule

autour du cloître, où ils travaillent, dorment et prennent leurs repas. Le dimanche, ils reçoivent de l'économe du pain et des légumes pour la semaine. Les légumes sont le seul mets qu'ils fassent cuire chez eux ; une fontaine leur fournit de l'eau pour boire, et pour les autres usages, par des canaux qui vont aboutir à toutes les cellules. Les dimanches et jours solennels, ils mangent du fromage et quelques poissons, quand des personnes de piété leur en ont donné ; car ils n'en achètent point. Pour de l'or, de l'argent et des ornements d'église, ils n'en reçoivent pas quand on leur en offre : toute leur argenterie consiste en un calice. Ils entendent la messe les dimanches et les jours de fêtes. Le silence est presque perpétuel, et, s'il est besoin de faire entendre quelque chose, ils le font par signes. Quand ils boivent du vin, il est si trempé qu'il n'a aucun goût et ne vaut guère mieux que de l'eau. Tous portent le cilice sur la chair ; leurs autres habits sont assez minces. Ils sont gouvernés par un prieur : l'évêque de Grenoble leur tient lieu d'abbé. Quoique fort pauvres, ils possèdent cependant une riche bibliothèque. » On sait qu'une de leurs principales occupations était de copier des livres anciens et d'en composer de nouveaux. Saint Bruno ne fit point de règle particulière pour ses disciples ; mais il y a des preuves qu'il leur faisait suivre celle de saint Benoît, autant qu'elle pouvait s'allier avec le genre de la vie érémitique qu'ils avaient choisi.

Il y avait à peine six ans que Bruno gouvernait la Chartreuse, en qualité de prieur ou maître, lorsqu'en 1090, le pape Urbain II, qui avait été son disciple à l'école de Reims, le contraignit de se rendre à sa cour, pour l'aider de ses lumières dans le gouvernement de l'Église. Mais Bruno ne put se faire au tumulte de la cour de Rome, et retiré en Calabre, il eut de la peine à se soustraire aux honneurs de l'épiscopat, et préféra reprendre sa vie cachée et pénitente. Le comte Roger lui avait donné, à lui et à ses disciples, une forêt d'une lieue d'étendue, près de la ville de Squillace, où il établit une seconde maison de son institut. Sentant approcher sa fin, il assembla ses frères, et leur fit une confession générale de toute sa vie depuis le temps de son enfance.

Il y ajouta une exposition de sa foi touchant nos mystères, nommément celui de l'Eucharistie, afin de protester contre les erreurs de Bérenger. Enfin il mourut le 6 octobre de l'an 1101.

L'institut de Prémontré, fondé par saint Norbert, avait pour principal but la réforme du clergé, en montrant l'alliance des mœurs cléricales et des mœurs monastiques, dans cet ordre religieux ressuscité de nos jours. Norbert dut commencer par réformer sa propre vie, afin de pouvoir lui-même offrir ensuite un modèle de sainteté à son siècle. Né à Santen, petite ville du duché de Clèves, vers l'an 1080, d'une maison ancienne et illustre en Allemagne, il joignait à l'avantage de la naissance les qualités brillantes du corps et de l'esprit (1). Les maîtres, qui lui donnèrent sa première éducation, ne réussirent pas à lui inspirer le goût de la vertu avec celui des lettres. Il embrassa l'état ecclésiastique, conduit par des vues humaines jusqu'au seuil du sanctuaire, et reçut même avec le canonicat l'ordre de sous-diacre, sans rien changer à la magnificence de ses habits et à la pompe de son train. Un jour, étant monté à cheval pour aller visiter un ami à la campagne, il fut surpris dans une prairie par un violent orage. Le domestique qui le suivait, effrayé par les éclats terribles du tonnerre, lui criait de retourner sur ses pas. Il n'en eut pas le temps : car aussitôt la foudre tombe, à quelques pas de Norbert, et renverse le cheval et le cavalier, en creusant dans la terre une fosse profonde. Norbert resta l'espace d'une heure comme anéanti et sans mouvement. Mais enfin, revenu à lui, il s'écria comme Paul : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » Devenu un nouvel homme, il abandonna la cour et le genre de vie qu'il y menait, et passa dix-huit mois dans le silence et dans les exercices d'une pénitence rigoureuse, avant d'aller trouver Frédéric de Carinthie, archevêque de Cologne, qui l'ordonna diacre et prêtre en un même jour. Cette précipitation, aussi peu conforme aux

(1) *Hist. littér. de la France*, t. XI, 243. — *Hist. de l'Église en France* par Mgr Jager, t. VII, 240.

canons que contraire à la lenteur qu'il avait manifestée d'abord pour prendre de tels engagements, lui causa dans la suite un amer repentir. Mais n'ayant en cela péché que par ignorance et par excès de zèle, il n'en reçut pas moins abondamment la grâce du sacerdoce. Ses concitoyens ne tardèrent pas à ressentir les effets de son ministère évangélique : il vint à Santen et consacra aux chanoines, ses confrères, les prémices de cet apostolat ; quelques-uns profitèrent de ses discours, mais la liberté avec laquelle il ne cessait de reprendre publiquement les vices des ecclésiastiques indisposa le plus grand nombre contre lui. Voyant le peu de fruit que produisait sa prédication dans sa patrie, il se rendit auprès du pape Gélase, en Languedoc, où était alors le pontife, pour obtenir la permission d'annoncer partout, où bon lui semblerait, la parole divine. Muni de ce plein pouvoir de missionnaire apostolique, il parcourut diverses contrées de la France, pénétra jusque dans le Hainaut, et ramena une foule d'hérétiques à la foi, de pécheurs à la pénitence, et de cœurs ulcérés à la concorde.

Cependant Calixte II, successeur de Gélase, tenait, en 1119, un concile nombreux à Reims. Norbert y fit renouveler ses lettres de missionnaire par le chef de l'Église, et fut présenté à son audience par Barthélemy, évêque de Laon. Ce prélat lui donna la supériorité des chanoines réguliers de cette ville, qu'il essaya, mais vainement, de ramener à la perfection de leur état, par tous les moyens de la plus ingénieuse charité. L'inutilité de ses efforts le fit soupirer après la solitude, qu'il alla chercher dans le désert de Prémontré ; et c'est là qu'il jeta, l'an 1120, les fondements de son ordre. Ce saint instituteur, après avoir délibéré sur la règle qu'il donnerait à ses disciples, se détermina pour celle de saint Augustin ; et ses religieux, dont quarante étaient clercs et les autres laïques, après quelque temps d'épreuve, en firent, le jour de Noël, une profession solennelle avec promesse de stabilité. Il leur donna l'habit blanc de laine naturelle, symbole de la vie céleste. Dieu accorda de si grandes bénédictions à l'institut naissant, qu'on le vit bien-

tôt répandu par tout le monde chrétien, en sorte que trente ans après sa naissance il y avait déjà au chapitre général de Prémontré près de cent abbés de l'ordre. Saint Norbert fonda aussi des monastères de religieuses, dont le nombre fut considérable.

Le fondateur de cet ordre combattit avec vigueur l'hérésie de Tanchelme, qui avait laissé des traces profondes dans la ville d'Anvers, et il fut contraint de monter sur le siége archiépiscopal de Magdebourg, en 1126. Il se rendit, en 1131, au concile indiqué à Reims, pour terminer le grand différend des deux contendants à la papauté, et l'on ne peut douter que son autorité, réunie à celle de saint Bernard, n'ait beaucoup influé dans le jugement de cette assemblée, qui se déclara pour Innocent, et proscrivit Anaclet son compétiteur. Saint Norbert et l'abbé de Clairvaux étaient liés par la plus sainte et la plus tendre amitié. Innocent, affermi sur la chaire de saint Pierre, crut devoir reconnaître les services du prélat, en le nommant primat des deux Saxes. Mais Norbert jouit à peine de cette prérogative. Épuisé par les fatigues du voyage et par les austérités, il remporta d'Allemagne une maladie de langueur, et succomba quatre mois après son retour, le 6 juin 1134.

Vers le même temps vivait le B. Robert d'Arbrissel, fondateur de l'institut de Fontevrault, au diocèse d'Angers. Les monastères qu'il fondait pour les deux sexes étaient si nombreux que bientôt l'on compta sous sa direction jusqu'à trois mille religieux et religieuses, répartis dans les divers établissements, dont la charité des fidèles faisait tous les frais. Par une disposition particulière à l'ordre de Fontevrault, le B. Robert voulut que les religieux fussent soumis aux religieuses, les regardassent comme leurs mères, et se dévouassent à leur service, à l'exemple de saint Jean, qui reçut ordre de Jésus-Christ, prêt à expirer, de regarder la sainte Vierge comme sa mère. Ce fut pour leur rappeler sans cesse les souvenirs de ces obligations, qu'il voulut que toutes les églises des monastères de son ordre fussent dédiées à la Sainte-Vierge avec un oratoire en l'honneur de saint Jean. Robert n'avait pas encore nommé

l'abbesse, et il gouvernait tout son ordre par lui-même; étant tombé malade, épuisé par les fatigues de ses travaux apostoliques, il résolut d'établir une abbesse à Fontevrault qui eût inspection sur tous les monastères. Il mourut un peu plus tard, le 25 février de l'an 1117.

CHAPITRE V

Action de l'Eglise en Orient et en Occident vers la fin du moyen-âge.

§ Ier

INNOCENT III ET LE TRIOMPHE DE LA PAPAUTÉ AU TREIZIÈME SIÈCLE. CONCILES GÉNÉRAUX. ORDRES MENDIANTS (1).

« Quis, putas, est fidelis servus et prudens, quem constituit Dominus super familiam suam ?... »
(S. MATTH. XXIV, 45.)

81. Élévation d'Innocent III sur le trône pontifical. — Ce fut en 1198 et dans la basilique de Saint-Pierre que le cardinal Lothaire, élu pape à l'âge de trente-sept ans, reçut la consécration épiscopale, prit le nom d'Innocent III, prêta le serment solennel, et fit sa déclaration de foi à tous les peuples de la chrétienté. Des larmes brûlantes, nous dit son historien Hurter, trahirent son émotion, et ses premières paroles révélèrent le pontife qui s'honorait du nom tout évangélique de *serviteur* des *serviteurs* de Dieu. Dans une allocution qui nous a été conservée, le digne successeur de saint Grégoire le Grand s'inspira de ces humbles paroles qu'il avait apprises de la bouche du divin Maître :

(1) Auteurs à consulter : Hurter, *Vie d'Innocent III*. — De Montalembert, *Introduction à la vie de sainte Élisabeth*. — F. Ozanam, *Dante et la philosophie au treizième siècle. Les poètes franciscains*. — Lacordaire, *Vie de saint Dominique*.

« Quel est le serviteur fidèle et prudent que le Seigneur a établi pour gouverner sa maison, afin de donner à la famille la nourriture en temps opportun ? »

« Pesons ces paroles, disait l'illustre pontife. Tout le monde ne peut être maître, mais seulement celui sur les vêtements et sur les reins duquel il est écrit : Le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs. C'est dans la plénitude de sa puissance qu'il a établi la prééminence du siége apostolique, en disant : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle... Ainsi, que le courroux des ondes agite la barque de Pierre, dans laquelle dort le Seigneur, elle ne périra pas. Car Jésus commande à la mer et le calme se rétablit. C'est de cet édifice élevé et solide que l'éternelle Vérité a dit : La pluie est tombée, les fleuves sont venus, les vents ont soufflé avec violence, et la maison ne s'est point écroulée, parce qu'elle était bâtie sur le roc, sur ce même roc dont l'Apôtre a dit : Or le Christ était la pierre. Il est manifeste que le siége apostolique, loin de s'affaiblir par les adversités, se consolide par la promesse divine, en répétant avec le prophète : C'est par les tribulations que vous m'avez mis au large... Je suis ce serviteur que Dieu a préposé sur sa maison : puisse-t-il m'accorder d'être un serviteur fidèle et prudent, afin de présenter la nourriture convenable. Oui, un serviteur ! et le serviteur des serviteurs ! Je suis un serviteur et non un maître. Le Seigneur dit lui-même à ses apôtres : Les rois des nations dominent sur elles, et ceux d'entre eux qui sont puissants sont appelés seigneurs. Il n'en sera point ainsi parmi vous; mais celui qui est le plus grand sera l'esclave de tous, et le premier sera le serviteur des autres. Ainsi donc, toute mon ambition est de servir, et je ne prétends point dominer, suivant l'exemple de mon illustre prédécesseur, qui a dit : Non comme ceux qui veulent dominer sur le clergé, mais comme modèles du troupeau par l'esprit.

« Quel honneur ! je suis établi sur la maison ; mais quel fardeau ! je suis le serviteur de toute la famille, le débiteur des sages et des insensés. Un grand nombre de serviteurs

peuvent à peine servir convenablement un maître : et comment un seul serviteur pourra-t-il servir tous ensemble ? Qui est infirme, sans que je sois infirme avec lui ; qui est scandalisé sans que je brûle ? En dehors de moi, que de travaux quotidiens, la sollicitude de toutes les églises; quel serrement de cœur, quelle douleur, quelles angoisses et quelles peines j'ai à supporter ! Je ne veux point faire sonner trop haut ce dont je suis chargé, de peur de demeurer au-dessous de ma tâche. Le jour dira au jour les fatigues que j'endure ; la nuit racontera à la nuit mes inquiétudes. Ma solidité n'est pas celle de la pierre, et ma chair n'est point d'airain. Mais quelque fragile et quelque imparfait que je sois, Dieu m'aidera ; ce Dieu qui donne abondamment et ne se lasse jamais de donner. Aussi, parce que la voie de l'homme n'est point entre ses mains, j'espère qu'il dirigera nos pas, celui qui a soutenu Pierre sur les flots, de peur qu'il ne fût submergé ; celui qui rend droits et aplanit les sentiers rudes et tortueux. »

Nous ne suivrons pas le développement des pensées et le pieux élan des sentiments du pontife, lorsqu'il promet de dispenser à sa famille la nourriture céleste par l'exemple, par la parole et par les sacrements ; par l'exemple des actions, par la parole de la prédication, et par le divin aliment de la communion : « Ainsi, mes chers frères et mes chers fils, je vous présente la nourriture de la parole divine, de la table des saintes Écritures(1). »

Le serviteur des serviteurs de Dieu ne fut point infidèle aux engagements qu'il venait de prendre, en montant sur la chaire de saint Pierre.

Des historiens, appartenant à des écoles différentes et même au camp ennemi, ont relevé la gloire de ce pontife. Le protestant Hurter a écrit sa vie, avec une sincérité qui est devenue le principe de son retour à l'Église: digne récompense de l'admiration qu'il professait pour son héros. M. le comte de Montalembert, dont les derniers écrits, arrachés à des préoccupations malheureuses et funestes, ne

(1) Hurter, *Vie d'Innocent III*, tom. I, p. 106.

sauraient effacer les premiers, nous a laissé le portrait d'Innocent III, dans sa belle introduction à la vie de sainte Élisabeth, œuvre toute chrétienne de sa jeunesse. « Gracieux et bienveillant dans ses manières, doué d'une beauté physique peu commune, plein de confiance et de tendresse dans ses amitiés, généreux à l'excès dans ses aumônes et ses fondations ; orateur éloquent et profond ; écrivain ascétique et savant ; poëte même, comme le démontre cette belle prose du *Veni sancte Spiritus*, dont il fut l'auteur ; grand et profond jurisconsulte, comme il convenait de l'être au juge en dernier ressort de toute la chrétienté ; protecteur zélé des sciences et des études religieuses ; veillant avec sévérité au maintien des lois de l'Église et de sa discipline, il avait ainsi toutes les qualités, qui eussent pu illustrer sa mémoire, s'il avait été chargé du gouvernement de l'Église dans une époque paisible et facile, ou si ce gouvernement s'était alors borné au seul soin des choses spirituelles. Mais une autre mission lui était réservée. La constitution de l'Europe, à cette époque, lui conférait la glorieuse fonction de veiller à tous les intérêts des peuples, au maintien de tous leurs droits, à l'accomplissement de tous leurs devoirs. Il fut, pendant tout son règne de dix-huit années, à la hauteur de cette colossale mission. Quoique sans cesse menacé et attaqué par ses propres sujets, les turbulents habitants de Rome, il planait sur l'Église et le monde chrétien, avec un calme imperturbable, avec une sollicitude permanente et minutieuse, portant partout un regard de père et de juge. De l'Islande à la Sicile, du Portugal jusqu'en Arménie, pas une loi de l'Église n'est transgressée qu'il ne la relève, pas une injure n'est infligée au faible qu'il n'en demande réparation, pas une garantie légitime n'est attaquée qu'il ne la protége. Pour lui la chrétienté tout entière n'est qu'une majestueuse unité, qu'un seul royaume sans frontières intérieures, sans distinction de races, dont il est le défenseur intrépide au dehors, et le juge inébranlable et incorruptible au dedans. »

82. **Innocent III, pontife et prince, dans ses relations avec les États catholiques, l'Italie, l'Allemagne,**

la France, l'Angleterre. — Parmi les États catholiques, Rome et l'Italie devaient attirer les premiers regards du pontife. Il fit disparaître les abus qui s'étaient glissés dans l'ordre politique et civil, par suite des prétentions des empereurs d'Allemagne et de leurs empiétements sur la souveraineté temporelle des papes. Ces empereurs qui, sous prétexte de protéger Rome, ne songeaient qu'à établir leur autorité suprême dans cette ville, avaient contribué à soulever la noblesse romaine contre le prince de l'Italie et le chef de la chrétienté. Nous avons déjà vu, même avant d'arriver à saint Grégoire VII, l'œuvre de ces factions, qui semblent, pendant une grande partie du moyen âge, réduire la papauté à un état si précaire, et susciter, par les intrigues du parti allemand, le trouble et le scandale. Innocent III commença par supprimer la prérogative impériale, et de sa propre autorité donna l'investiture de sa charge au préfet de Rome, après avoir reçu comme pape le serment de ce magistrat. Il rétablit ensuite l'autorité pontificale ébranlée dans toutes les provinces que Pépin et Charlemagne avaient données au Saint-Siége, donations du reste qui avaient été plus d'une fois confirmées par les empereurs, mais dont Henri VI n'avait tenu aucun compte. Le peuple rentra partout avec joie sous la domination du pape. Ce fut alors que le pape Innocent reconnut Frédéric II comme roi de Naples et de Sicile, et accepta lui-même, en qualité de suzerain de ce royaume, la tutelle du jeune prince qui n'avait que deux ans : il se proposait de faire respecter, ainsi que nous le verrons, les droits de son pupille par les seigneurs allemands, et par la noblesse normande, toujours prête à secouer la domination de l'étranger. Les vues si désintéressées du pontife, lorsqu'il usait de sa haute influence pour maintenir l'équilibre entre les différents éléments de la société, ne tendaient qu'à faire disparaître les empiétements d'Henri VI, père de Frédéric II, et à faire rétablir la liberté des élections ecclésiastiques. La fameuse querelle des Guelfes et des Gibelins se réveilla : l'enfance de Frédéric laissait le champ libre aux compétiteurs du trône, et la maison des Guelfes se trouva de nouveau en présence de celle des Hohenstaufen dans la personne d'O-

thon IV et dans celle de Philippe de Souabe. L'élection de ce dernier était irrégulière ; Innocent se porta pour médiateur ; Philippe, ayant repoussé la médiation du pape, se vit excommunié, et tenta de se réconcilier avec Innocent, lorsque la voie des armes parut lui aplanir le chemin du trône. Mais il mourut assassiné pendant les négociations, et laissa le trône à Othon, que le pape Innocent III fit aisément reconnaître. L'ambitieux Othon, ne voulant pas se contenter de la couronne d'Allemagne qu'il devait à son protecteur, éleva ses prétentions sur le trône de Naples et de Sicile, et s'empara de la Pouille, aux dépens de Frédéric II, le pupille du pontife. Une sentence d'excommunication frappa l'ingrat empereur et le précipita du trône par les mains des princes allemands, qui le déposèrent et mirent Frédéric à sa place. Othon, après de vains efforts, fut réduit au duché de Brunswick, et vécut encore quatre ans.

Le seul intérêt de la justice et de la religion fit rendre au pape un autre jugement non moins digne de l'admiration des siècles, dans une cause plus délicate et plus sainte. « Aucune épouse outragée, dit le comte de Montalembert dans son magnifique tableau du treizième siècle (1), n'implorait en vain son intervention puissante. Le monde le vit avec admiration lutter pendant quinze années contre son ami et son allié, Philippe-Auguste, et défendant les droits de cette infortunée Ingelburge, venue du fond du Danemark pour être l'objet des mépris de ce prince, seule, emprisonnée, abandonnée de tous au milieu de la terre étrangère, excepté par le pontife, qui sut enfin la faire rétablir sur le trône de son époux, au milieu des applaudissements du peuple, heureux de voir qu'il y avait dès ce monde une justice également sévère pour tous. Il fut de même le défenseur triomphant de la reine Marie d'Aragon, devenue importune à son mari débauché, et de la reine Adélaïde de Bohême, que son époux voulait répudier pour faire un mariage plus avantageux, et qu'un concile avait déjà condamné. » Un vaste interdit lancé sur le royaume de France

(1) *Hist. de sainte Elisabeth*. Introduction, IV.

obligea enfin Philippe-Auguste de céder et de mettre un terme à son divorce scandaleux (1). »

Avant de recourir à ce moyen de coercition, Innocent III, profondément affligé de l'opiniâtreté du roi, avait déjà écrit à tout le clergé français, pour tenter un dernier moyen de conciliation, et prévenir, s'il était possible, l'exécution d'une sentence rigoureuse et générale. Le légat du Saint-Siége devait exhorter encore uue fois le prince. Mais ni les représentations, ni les menaces du cardinal Pierre, ni les conseils du clergé ne purent arracher Philippe-Auguste aux charmes d'Agnès de Méranie. Le cardinal se vit alors obligé de suivre lui-même les injonctions précises qu'il avait reçues de Rome. Il convoqua un concile à Dijon, le jour de la Saint-Nicolas, 6 décembre 1199 ; les archevêques de Lyon, de Reims, de Besançon, de Vienne, dix-huit évêques et un grand nombre d'abbés, y assistaient. Deux abbés, chargés d'inviter le roi à l'assemblée, avaient été repoussés de son château par des hommes armés ; malgré la protestation de Philippe-Auguste et son appel à Rome, le cardinal, muni de tous les pouvoirs en prévision de cet appel, et même obéissant à l'ordre formel d'Innocent III, fulmina l'interdit. Au septième jour de l'assemblée, vers minuit, au son lugubre des cloches, les évêques et les prêtres se rendirent en silence dans la cathédrale, à la lueur des flambeaux. Un voile couvrait le christ ; les reliques des saints avaient été transportées dans les souterrains, et les flammes avaient consumé les derniers restes du pain sacré. Alors le légat, couvert de l'étole violette, s'avança devant tout le peuple réuni, et prononça, au nom de Jésus-Christ, la sentence d'interdit sur tout ce qui était du ressort du roi de France, aussi longtemps qu'il ne renoncerait pas à son commerce avec Agnès de Méranie. Par un reste de condescendance et afin de ramener le prince à de meilleurs sentiments, le légat défendit de publier l'interdit dans tout le royaume avant le vingtième jour qui devait suivre la fête de Noël. Ce délai fut inutile au roi de France, et permit seule-

(1) Hurter, Introd., 323.

ment au légat de se rendre à Vienne, autrefois royaume de Bourgogne, mais relevant alors de la souveraineté de l'empereur d'Allemagne. Là, il convoqua une nouvelle assemblée d'ecclésiastiques, et rendit public l'interdit prononcé à Dijon. Tous les prélats du royaume reçurent l'ordre de le publier dans leur diocèse, et de veiller sévèrement à son exécution. Si un évêque refusait d'obéir, il était par là même suspendu de ses fonctions, et il aurait à se justifier personnellement de cette désobéissance devant le Saint-Siége, à la première fête de l'Ascension. La sentence fut exécutée, au péril même quelquefois des évêques, qui maintinrent néanmoins avec courage les ordres du pape, comme saint Guillaume, évêque de Bourges, malgré l'animadversion d'une partie de son clergé. Le roi de France, voyant l'opposition énergique des seigneurs et le mécontentement du peuple, en même temps que la fermeté d'Innocent III et des évêques, se sépara d'Agnès de Méranie, qui mourut dans la même année 1201, et il reprit alors la reine Ingelburge.

Mais un triomphe plus étonnant encore est celui que ce pape remporta sur Jean-sans-Terre, lorsqu'on vit un roi de la Grande-Bretagne, accoutumé au mépris de toutes les lois, forcé de rendre hommage au pontife désarmé et venir implorer à ses pieds clémence et protection.

Ce fut au sujet du siége de Cantorbéry, que s'engagea cette lutte mémorable. Jean-*sans-Terre* s'obstina longtemps à ne pas reconnaître l'élection *canonique* et faite selon toutes les règles de Langton, homme de grande vertu, appuyé sur les suffrages du clergé et sur l'autorité de Rome. Après avoir employé inutilement les moyens de douceur, le pape Innocent III frappa d'interdit le royaume de la Grande-Bretagne (1208). Jean-*sans-Terre*, excommunié avec ses principaux conseillers, et de plus en plus rebelle à la voix du pontife, poussa l'excès de la résistance et de l'opiniâtreté jusqu'à vouloir se faire musulman, afin de se ménager l'appui des Sarrasins. Ne méritait-il pas de voir tous ses sujets déliés du serment de fidélité, et de prendre

à la lettre le nom de Jean-*sans-Terre* qui lui fut décerné, après qu'il eut par sa faute perdu ses États? Philippe-Auguste, réconcilié alors avec le pape, fut chargé de l'exécution de la sentence. Menacé par une flotte française, et craignant des intelligences secrètes entre les deux armées, le roi de la Grande-Bretagne prit enfin le prudent parti de se soumettre et se remit si bien avec le pape, qu'il se déclara publiquement son premier vassal ; c'est ainsi qu'il affermit la couronne sur sa tête et changea en protection la rigueur de son juge (1).

83. **Fermeté et modération du pontife.** — Mettrons-nous en regard de cette fermeté, devant laquelle fléchissent les puissants du siècle, la modération et la douceur d'Innocent III ?

Ce pontife, qui prit des mesures dans le concile de Latran pour mettre fin aux usures criantes exercées par les Juifs, protégea ce peuple contre les exactions des princes et contre les aveugles fureurs de ceux qui voulaient le faire périr : il ne fit qu'imiter en cela tous ses prédécesseurs sans exception, et se montra, comme la Providence dont il était l'organe, un zélé défenseur des personnes et le conservateur d'un peuple, qui est lui-même le gardien de nos Écritures et le témoin vivant de la vérité chrétienne.

La correspondance qu'entretenait Innocent III avec les princes musulmans atteste la même hauteur de vues, la conciliation, la paix et le salut des âmes, lors même qu'il avait à préparer la croisade pour la défense de l'Europe contre les invasions de l'islamisme.

Il chercha longtemps à réunir, par les voies de la douceur, l'Église schismatique d'Orient avec celle d'Occident ; et lorsque la prise de Constantinople eut fait dévier la quatrième croisade de son but, au lieu de se réjouir de la conquête il refusa de s'associer au triomphe des vainqueurs, et recommanda la plus grande modération envers les vaincus ; il reprocha aux croisés d'avoir méconnu, dans leur entreprise, les lois de la justice, et oublié

(1) Lingard, III, 30.

le tombeau du Christ, seul prix digne de la guerre, et seul gage de la paix entre les nations chrétiennes.

Enfin nous allons le voir dans la croisade contre les Albigeois, qui renversaient tous les fondements de l'ordre moral et social, prêcher aux catholiques vainqueurs, aux évêques eux-mêmes, à tous ceux qui dépassaient le but, la modération et la clémence.

84. Innocent III réprime l'hérésie manichéenne des Albigeois. — L'objet principal de la sollicitude d'Innocent III, pendant son règne de pontife et de prince, fut la répression de la grande hérésie manichéenne. Cette hérésie, sur laquelle nous aurons à revenir, enrôlée pour ainsi dire sous des noms, des enseignes et des chefs différents, ne tendait qu'à un même but : la ruine de la société et de la religion. Les noms de *cathares* ou purs, de *croyants,* etc., ne servaient qu'à couvrir les plus honteux désordres et les plus grossières erreurs, comme au temps des anciens gnostiques, leurs maîtres et leurs modèles. Pierre Valdo, Pierre de Bruys et Henri de Lauzanne, ennemis de la hiérarchie ecclésiastique et favorables au partage des biens, étaient les précurseurs des socialistes de nos jours. La ville d'Albi, qui se trouvait le centre commun de ces abominables sectes, fit donner à ces hérétiques du midi de la France le nom d'*Albigeois*, et l'engagement qui liait entre eux tous les membres de ces *sociétés secrètes* ne pouvait manquer de rendre redoutables ces hommes pervers, aussi factieux qu'impies. (1)

Pendant que ces erreurs infectaient les bas-fonds de la société, surtout le midi de la France par les Albigeois, les seigneurs, qui avaient peut-être rapporté de leur contact avec l'islamisme ces détestables doctrines, s'en faisaient les apôtres ou les protecteurs, avec Raymond VI, comte de Toulouse; et l'apathie du clergé laissait le mal s'accroître. Raymond VI, qui déshonorait la noblesse de son nom et de sa race, en prêtant son appui à des sectaires infâmes, fit assassiner le légat Pierre de Castelnau, chargé d'une mission

(1) *Vie de saint Dominique*, par Lacordaire, 19.

pacifique auprès des rebelles et revêtu d'un caractère public et sacré de la part du Saint-Siége. Cette violation du *droit des gens,* par une agression doublement injuste de la part des sectaires, détermina le pape Innocent III à donner le signal de la croisade, dont Simon de Montfort fut le héros, et la bataille de Muret le plus beau fait d'armes. Il importe de ne point confondre ici le rôle des guerriers avec celui des prédicateurs et des missionnaires, que conduisait l'admirable saint Dominique, comme nous le dirons bientôt.

85. **Innocent III et le concile de Latran.** — Le grand remède opposé à l'hérésie manichéenne fut le concile de Latran, douzième œcuménique, tenu par Innocent III, en 1215. Ce concile, le quatrième du même nom, lié par plusieurs points avec le précédent concile général, tenu à Latran, dans la même basilique, en 1179, par Alexandre III, est d'une importance majeure, comme fondement d'une discipline générale, qui s'est maintenue jusqu'à nos jours dans ses principales dispositions. Il fut le plus nombreux de tous les conciles tenus en Occident : soixante-onze métropolitains, quatre cent douze évêques, neuf cents abbés et prieurs, des ambassadeurs et des princes de la chrétienté y assistèrent. Le nombre total des personnes admises au concile s'éleva à deux mille deux cent quatre-vingt-trois.

Le discours d'ouverture, prononcé par Innocent III, et qui nous a été transmis, comme le testament de ce pontife, nous retrace, en quelque sorte, les dernières préoccupations de son âme et les vœux ardents de son cœur, dans cette triple pâque qu'il désire célébrer avec ses disciples, comme le divin Sauveur avant de mourir : *pâque corporelle,* ou *passage* en Terre-Sainte, pour la délivrance de Jérusalem au moyen de la croisade ; *pâque spirituelle*, ou transformation d'un état défectueux ou moins parfait en un état plus parfait ; *pâque éternelle*, ou transition de cette vie à une vie meilleure.

Rétablir la pureté de la *foi* qu'avaient altérée les nouveaux manichéens, et resserrer la *discipline*, pour obvier aux dé-

sordres qui menaçaient d'envahir l'Église, tel est le but de tous les canons dressés dans ce concile.

Le premier soin d'Innocent III, assisté des Pères qui l'entouraient, fut de donner une exposition solennelle de la foi sur les principaux mystères de la religion, avant de passer à la condamnation des erreurs. Rien n'est plus explicite que cette profession de foi, où nous retrouvons les dogmes anciens de la très-sainte Trinité, de la Rédemption, de la sainte Eucharistie, et en particulier, le terme de *transsubstantiation* appliqué à ce dernier sacrement. L'erreur de Joachim sur l'*union* des personnes divines, qu'il prétendait seulement *similitudinaire,* et l'erreur d'Amauri de Chartres, dont le système était entaché de panthéisme, furent dénoncées et flétries.

« Pour nous, dit le pape Innocent, avec l'approbation du saint et universel concile, nous croyons et nous professons, comme Pierre Lombard (attaqué dans sa doctrine par Joachim, abbé de Flore), qu'il y a une substance infinie, incompréhensible, ineffable, qui est vraiment Père, Fils et Saint-Esprit, les trois personnes ensemble et chacune d'elles. Ainsi, en Dieu il n'y a que Trinité, et non quaternité, parce que chacune des trois personnes est cette substance, cette essence, cette nature divine, principe unique de tous les êtres, qui exclut tout autre principe. Et cette substance n'engendre pas, ni n'est engendrée, ni ne procède ; mais c'est le Père qui engendre, le Fils qui est engendré, le Saint-Esprit qui procède, en sorte que la distinction affecte les personnes, et l'unité la nature. Encore donc que le Père soit un autre, un autre le Fils, un autre le Saint-Esprit, ils ne sont cependant pas autre chose ; mais ce qu'est le Père, le Fils l'est ainsi que le Saint-Esprit, en sorte que suivant la foi catholique, ils soient crus *consubstantiels*... Si donc, quelqu'un ose défendre ou approuver la doctrine dudit Joachim en ce point, il doit être repoussé par tout le monde comme hérétique. Que cette condamnation ne porte aucun préjudice au monastère de Flore, où la discipline religieuse est en vigueur, d'autant plus que son fondateur, l'abbé Joachim, a soumis tous ses

écrits au jugement du Siége apostolique, par une lettre signée de sa main, où il proteste qu'il n'a d'autre foi que la foi de l'Église romaine, la mère et la maîtresse de tous les fidèles. Nous condamnons aussi le dogme très-pervers de l'impie Amauri, dont le père du mensonge a tellement aveuglé l'intelligence, que sa doctrine doit plutôt être traitée d'insensée que d'hérétique. »

Mais les principaux anathèmes tombèrent sur les mille formes de la grande hérésie albigeoise ; le pape condamna tous ces hérétiques, en ajoutant ce trait qui rappelle l'hydre à plusieurs têtes : S'ils ont la *face diverse, ils se tiennent* par la *queue* du serpent, *qui est* celle du *mensonge :* « Nous excommunions et anathématisons toute hérésie, qui s'élève contre la sainte foi orthodoxe et catholique, que nous venons d'exposer, condamnant tous les hérétiques, quel que soit leur nom, sectes à mille faces, dragons reliant leurs queues à une seule, à dessein de poursuivre ensemble l'œuvre du mensonge (1). » A cette condamnation dogmatique se rattachent les mesures judiciaires et pénales pour la répression des hérétiques publics, et cette forme d'*inquisition* prescrite, afin de découvrir les hérétiques qui se cachent et répandent sourdement leurs erreurs. Voici le texte même de ce passage souvent cité :

« Ces hérétiques condamnés seront abandonnés aux puissances séculières, pour recevoir la punition convenable, les clercs étant auparavant dégradés... Les puissances séculières seront averties, et s'il est besoin, contraintes par censures, de prêter serment publiquement, qu'ils chasseront de leurs terres tous les hérétiques notés par l'Église. Si le seigneur temporel, admonesté, et même excommunié par le métropolitain, ne satisfait dans l'année, on en avertira le souverain-pontife, afin qu'il déclare ses vassaux absous du serment de fidélité, sauf le droit du seigneur principal, pourvu que lui-même n'apporte aucun obstacle à l'exécution de ce décret. Chaque évêque visitera, une fois l'an, par lui ou par une autre personne, la partie de son

(1) *Somme des Conciles*, II, 67.

diocèse que l'on dit infestée d'hérétiques. Il prendra trois hommes de bonne réputation, et les fera jurer de lui découvrir les hérétiques ou les gens à conventicules secrets, menant une vie singulière et différente du commun des fidèles. Il fera venir les accusés en sa présence, et s'ils ne se justifient, ou s'ils retombent, ils seront punis canoniquement. Que s'ils s'en trouvent qui s'opiniâtrent dans le refus du serment, ils seront dès lors eux-mêmes réputés hérétiques. Les évêques qui négligeront de purger d'hérétiques leurs diocèses seront déposés et remplacés par des pasteurs plus vigilants. »

La deuxième classe de décrets concerne surtout la discipline, l'administration des sacrements, la prédication et l'étude.

Le troisième concile de Latran (1179) s'était occupé de la grande question de la *hiérarchie ecclésiastique* et de la *réforme* du clergé ; cet important concile avait précisé la *forme* de l'*élection pontificale*, laissée aux cardinaux (1), il avait prescrit l'âge requis pour l'épiscopat et les autres dignités cléricales ou charges bénéficiales, il avait réduit le train des prélats, selon leur rang, à cinquante, vingt-cinq ou vingt chevaux, et fait divers règlements qui subsistent encore, exigeant un *titre* pour l'ordination, comme nous le voyons pratiquer aujourd'hui dans plusieurs diocèses. Innocent III poursuivit cette œuvre ; il commença par régler administrativement le rang des patriarches, mit en tête celui de Constantinople, avant ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et laissa la liberté aux Grecs, aux Syriens et aux Arméniens, de célébrer d'après leur rite et en leur propre langue, pourvu que la croyance fût la même. L'exercice de la *juridiction* fut réglé par le code de *procédure criminelle*, qui a servi de modèle à nos tribunaux. Il fut défendu aux clercs d'assister à aucune exécution sanglante, à aucune opération chirurgicale. On réprouva les *épreuves* ou *jugements* de Dieu et l'on fixa le sage emploi que l'on devait faire de l'excommunication.

(1) Rohrbach., XVI, 361.

Enfin, les institutions monastiques, qui tendaient à se multiplier outre mesure, furent l'objet d'un canon disciplinaire, qui enjoignait de ne pas inventer ou créer des *ordres nouveaux,* mais de se ranger sous l'une des règles déjà approuvées, de peur que la trop grande diversité d'ordres religieux n'amenât de la confusion dans l'Église.

Il avait déjà été pourvu, dans le concile précédent, à l'instruction des pauvres par l'établissement des chaires gratuites, ou de différentes écoles fondées dans les églises et dans les monastères. Le devoir de la *prédication* et de l'*étude* fut de nouveau inculqué aux clercs par Innocent III.

« Il arrive souvent, dit le concile, que les évêques ne peuvent administrer au peuple la parole de Dieu par eux-mêmes, principalement dans les diocèses fort étendus. C'est pourquoi nous ordonnons que les évêques choisissent pour la prédication des hommes capables, qui visitent à leur place les paroisses de leur diocèse, quand ils ne le pourront pas eux-mêmes, et les édifient par leurs discours et par leurs exemples. Dans les chapitres, tant des cathédrales que des collégiales, on établira des hommes qui puissent ainsi secourir les évêques, non-seulement pour la prédication, mais encore pour entendre les confessions, et faire tout le reste de ce qui regarde l'administration de la pénitence. » Afin que rien ne manque à l'enseignement du peuple, pas même la *gratuité* de l'éducation si réclamée de nos jours, le concile prescrit que dans les églises cathédrales, et dans les autres dont les facultés y pourront suffire, le chapitre ait soin de choisir un maître pour enseigner *gratuitement* la grammaire et les sciences, selon qu'il en sera capable. Mais les églises métropolitaines auront un théologien pour enseigner aux prêtres l'Écriture sainte, et principalement ce qui concerne le gouvernement des âmes. On assignera à chacun de ces maîtres le revenu d'une prébende, pour en jouir tant qu'il enseignera, sans qu'il devienne chanoine par le fait de sa charge.

Le quatrième concile de Latran donne plusieurs décrets sur la *prescription,* en matière de justice, exigeant comme une condition essentielle de la prescription la bonne foi

théologique : « Parce que tout ce qui se fait contre la conscience est péché, nous définissons par un jugement synodal que la prescription, tant canonique que civile, n'a pas de valeur sans bonne foi. Il est donc nécessaire que celui qui prescrit n'ait su, à aucune époque de la possession, qu'il était détenteur du bien d'autrui. »

Quant à l'administration des sacrements, tout le monde sait dans quels termes le pape Innocent III intime le précepte formel de la *confession* et de la *communion pascale,* la nécessité de la publication des bans, la restriction des degrés de parenté de sept à quatre. Enfin la sollicitude du pontife s'étendit jusqu'aux moribonds, en rappelant aux médecins l'obligation qu'ils ont d'avertir les malades, de peur que ceux-ci ne soient privés des derniers sacrements. Nous ne disons rien de la vénération des reliques et de la distribution des indulgences, autant de points mentionnés dans ce concile avant les attaques de l'hérésie protestante.

Les conciles œcuméniques précédents, le deuxième et le troisième de Latran avaient cru devoir protéger les Juifs, alors en butte à l'animadversion générale ; car, à l'époque des croisades, on les supposait d'intelligence avec les Sarrasins, et l'on se permettait envers eux des violences de toutes sortes, comme de justes représailles des crimes affreux qu'on leur imputait, tels que l'empoisonnement des puits et des fontaines, le crucifiement de jeunes enfants chrétiens, le jour de la Pâque, etc. De tous ces griefs, accumulés contre une seule nation, il en était un trop réel pour qu'on n'en tînt pas compte; c'était l'usure criante que les Juifs exerçaient contre les particuliers et les peuples. Le négoce était presque tout entier dans leurs mains, et par le négoce, l'argent monnayé. La misère poussait les indigents à se mettre à leur service, au péril de perdre la foi. Il appartenait à l'Église de prendre des mesures, qui missent les Juifs à l'abri des poursuites arbitraires, et les chrétiens à l'abri des exactions ou du prosélytisme de cette race opiniâtre. L'usure est formellement condamnée dans les conciles de Latran, et les usuriers notoires sont privés de la communion eucharistique, et, s'ils meurent dans

l'exercice de leur criminel trafic, de la sépulture chrétienne. Dans le désir de prévenir la ruine des fidèles, Innocent III va jusqu'à interdire tout commerce entre eux et les Juifs, jusqu'à ce que ceux-ci aient restitué leurs spoliations usuraires. Puis, pour obvier à des mésalliances favorisées par l'ignorance de la nationalité, les Juifs des deux sexes porteront partout sur leurs habits une marque distinctive (1).

86. **Rôle admirable de la papauté. Les successeurs d'Innocent III.** — II. La glorieuse fin d'Innocent III suivit de près la clôture du concile et arriva en 1216.

Les successeurs de ce pontife continuèrent pendant un demi-siècle les traditions de la papauté, sans se laisser effrayer par les luttes de la puissante Allemagne. Honorius III n'avait pas le génie élevé d'Innocent, ni son profond savoir, ni la main aussi ferme pour tenir les rênes du gouvernement. Sur la foi des promesses de Frédéric II, il le couronna empereur; mais la cérémonie du sacre était à peine terminée, que Frédéric passa en Sicile, déposa les évêques, en investit d'autres; et ce fut le pupille ingrat du Saint-Siége, qui recommença les querelles, et suscita les plus terribles guerres entre le sacerdoce et l'empire.

Grégoire IX était le digne parent du pape Innocent III. Sa longue carrière diplomatique, en qualité de légat du Saint-Siége, lui avait appris à connaître mieux que personne le caractère, les projets et les forces de l'empereur Frédéric, et l'avait préparé mieux que tout autre à soutenir la lutte contre ce puissant adversaire de l'Église. Frédéric II lui-même avait rendu hommage à ce cardinal, nommé Hugolin, en qualifiant l'envoyé d'Honorius « d'homme d'une réputation sans tache, d'une conduite pure, remarquable par sa piété, son savoir et son éloquence ». Le nouveau pape, après son intronisation, adressa une encyclique à toute la chrétienté, et pressa, en particulier, l'empereur, dans les termes les plus affectueux et les plus forts, au sujet de la croisade; il le supplia d'accomplir enfin le vœu qu'il avait depuis si longtemps formé, pour ne pas con-

(1) *Somme des conciles*, II, 78.

traindre le pape à user des voies de rigueur : « Nous voulons bien, concluait-il, porter envers vous la condescendance aussi loin que le comporteront nos devoirs, mais nous espérons aussi que vous ne vous mettrez pas, non plus que nous, dans un embarras tel, que nous ne pourrions peut être pas vous en tirer, lors même que nous le voudrions. » Les lettres de Frédéric et même ses premières démarches parurent donner satisfaction au pape. L'empereur se rendit à Brindes, s'embarqua même, et après trois jours de navigation, revint à terre et se retira aux bains de Pouzzoles, sous prétexte d'une maladie inopinée. Ces tergiversations, ces retardements infinis, et ces prétextes vrais ou simulés jetèrent le trouble ou le découragement parmi les croisés.

Cependant, en vertu de la convention qu'il avait jurée et signée à San-Germano, l'empereur avait encouru l'excommunication par le fait même. Le pape, indigné de tant de délais et affligé du résultat moral produit sur les croisés, prononça, le 29 septembre 1227, à Anagni, l'excommunication contre Frédéric, après le terme échu de la convention. Il justifia cette mesure, dans une lettre adressée aux princes de la chrétienté. Frédéric chercha, de son côté, à justifier sa conduite, particulièrement auprès des princes d'Allemagne, et réussit, grâce à l'argent qu'il fit distribuer, à se former dans Rome un parti puissant, à la tête duquel étaient les Frangipani. Le 27 mars 1228, Grégoire IX prononçait de nouveau, dans l'église de Saint-Pierre, l'anathème contre l'empereur, lorsque la faction romaine provoqua une émeute et contraignit le pape à s'enfuir à Pérouse. Alors, sans être relevé de l'excommunication, Frédéric partit pour la croisade, pendant que le chef de l'Église recommandait aux chevaliers de Saint-Jean et aux Templiers de ne point entrer en rapport avec lui. L'empereur obtint néanmoins du sultan d'Égypte, avec lequel on le crut d'intelligence, une trêve honteuse de dix ans, qui liait les mains aux chrétiens de la Palestine. De retour en Europe, il s'efforça de nouer des négociations avec le pape, qui consentit à la paix de San-Germano (28 août 1230). Frédéric promit de se soumettre dans les points qui lui

avaient attiré l'excommunication, de rendre au pape tout ce qu'il lui avait pris, de réintégrer les évêques bannis, de conserver intacts les droits de l'Église de Rome et de Sicile, et de payer une somme d'argent. Ce traité favorable au Saint-Siége suspendit un instant la lutte. Frédéric II profita de ce temps de paix pour établir, d'une autre manière, sa domination en Italie : il fit alors rédiger le nouveau recueil des lois de Sicile, qui méconnaît absolument l'influence si générale et si puissante de l'Église, et cherche à la restreindre, avec une jalousie et des prétentions, que nos siècles modernes n'ont su que reproduire. Pour combattre les principes émis dans le code sicilien, le pape fit promulguer les cinq livres de décrétales. Raymond de Pennafort, qui avait fondé de concert avec Jacques, roi d'Aragon, l'ordre de Sainte-Marie de la Merci, fut chargé par Grégoire IX de faire le recueil des décision pontificales, véritable règle de la législation dans l'Église, opposé au code de Pierre des Vignes, le jurisconsulte favori de l'empereur.

En 1234, un dissentiment éclata entre Grégoire et les Romains, qui aspiraient à la sécularisation du pouvoir du pape, et contraignirent le souverain pontife, défenseur des droits du Saint-Siége, à se réfugier dans Pérouse. Les Romains, par une révolution semblable à celle de nos jours, usurpèrent la souveraineté, établirent des impôts, et envoyèrent des délégués en Toscane pour négocier une confédération des villes de l'Italie centrale ; ils s'efforcèrent même de gagner l'empereur, qui pensa, au contraire, dans ses propres intérêts, devoir soutenir le pouvoir temporel du pape. Frédéric ne tarda pas à recueillir lui-même le fruit de cette sage politique, au moment de la rébellion de son fils Henri, ligué avec les Lombards. Le désintéressement et la noble impartialité du pontife éclatèrent dans la conduite qu'il tint et dans la lettre qu'il écrivit à tous les seigneurs et prélats de l'empire, en faveur du prince légitime : « Nous ne voulons, nous ne devons permettre aucune injustice à l'égard de l'empereur. Nous vous prions, nous vous conjurons par Notre-Seigneur Jésus-Christ, de peser

dans votre sagesse combien il est honteux et coupable pour un fils d'outrager son père, pour un chrétien de méconnaître son bienfaiteur. Efforcez-vous donc, efforcez-vous de ramener le roi Henri dans les sentiers de l'équité. Nous le désirons d'autant plus vivement, que déjà, dans des vues blâmables, vous avez encouragé sa conduite criminelle, ce que nous désapprouvons, détestons et condamnons comme déraisonnable et souverainement injuste. » (1235.)

Le concours du pape rendit l'empereur facilement maître de la sédition en Allemagne. Mais Frédéric ne songea plus qu'à réaliser ses plans ambitieux à l'égard de la Lombardie; la prise de Milan porta au comble les prétentions de sa fortune, et le puissant empereur crut pouvoir transmettre impunément à son fils naturel, Enzius, la royauté de Sardaigne, qui appartenait à l'Église romaine. Grégoire IX, presque centenaire, recommença la lutte. Il s'unit d'abord aux Lombards, aux Vénitiens et aux Génois, et fulmina, le dimanche des Rameaux et le jeudi saint de l'année 1239, l'anathème contre l'empereur, et délia tous ses sujets du serment de fidélité. L'empereur se laissa entraîner à tout le ressentiment de sa colère et l'Allemagne fut déchirée par le travail des factions. En 1240, Frédéric marcha sur Rome. Les Lombards ne purent venir au secours de Grégoire, et la plupart des villes des États de l'Église tombèrent entre les mains du vainqueur. A Rome même, le pape, abandonné des siens, ne comptait plus que sur un petit nombre de fidèles. Malgré cette situation qui paraissait désespérée, le magnanime vieillard rejeta toutes les propositions qui ne se conciliaient pas, à ses yeux, avec la dignité de l'Église. Il osa même, un jour, se rendre à Saint-Jean de Latran, après avoir fait tirer du sanctuaire les reliques des saints apôtres Pierre et Paul, et promené à travers la ville ce dépôt sacré, confié à la garde des Romains et qui était lui-même la garde et la protection de Rome. Là, il tint, sur les souffrances de l'Église et les crimes de l'empereur, un discours tellement énergique que le peuple se mit à chasser soudain tous les Gibelins de la ville. Le pape convoqua un concile dans sa capitale ; et un grand nombre de prélats s'embarquèrent à

Gênes pour se rendre à l'appel de Grégoire. Mais Enzius attaqua leur navire, fit les évêques prisonniers, et en tua plusieurs. Le souverain pontife, enveloppé de tous côtés, et soumis à l'action d'une atmosphère délétère, mourut avec calme, âgé d'environ cent ans, le 21 août 1241, sans avoir fléchi un instant, ni sous le poids des années, ni sous celui du malheur. Il légua pour testament ces dernières paroles, quelques semaines avant de mourir : « Chrétiens fidèles, ne désespérez pas dans le malheur, ne vous en orgueillissez pas dans le succès; ayez confiance en Dieu et portez les épreuves en patience. La nacelle de Pierre sera parfois entraînée par la tempête et poussée contre les rochers ; mais elle reparaîtra inopinément du sein des flots, et voguera en triomphe vers la plage apaisée. » Ce grand pape, au milieu des commotions violentes qui agitaient l'Occident, s'efforçait de rétablir la paix et l'union entre l'Église grecque et l'Église latine. A la prière du patriarche Germain, il envoya d'abord une lettre, puis quelques moines savants à Constantinople, qui discutèrent avec les Grecs, malheureusement sans résultat, les points controversés entre les deux Églises. En revanche, le patriarche des Jacobites, ou Eutychéens, de Jérusalem, ayant fait un pèlerinage à Rome, y abjura publiquement ses erreurs, et promit une obéissance perpétuelle au Saint-Siége (1).

Célestin IV, élu pour succéder à Grégoire IX, mourut avant d'avoir été sacré (2 novembre 1241 - 18 novembre 1241), et laissa le Saint Siége vacant pendant près de deux années.

Innocent IV, noble génois, fut élu à Anagni, et soutint la lutte engagée avec l'empereur d'Allemagne, dont il s'était montré l'ami et le partisan. Chassé de Rome par Frédéric, ce pontife courageux, entraînant avec lui le collége des cardinaux, se réfugia sur les galères de Gênes, sa patrie, pour éviter les embûches qu'on lui dressait, et de là, après

(1) *Hist. univ. de Rohbacher*, livre LXXIII. — *Dict. encyclop.*, traduit par Goschler. — *Hist. de l'Église et des Papes* par M. l'abbé Jorry.

être entré en convalescence d'une maladie mortelle, il se rendit à Lyon, où il rassembla un concile, qui est compté pour le treizième œcuménique. Les décrets de ce concile portèrent sur la réunion de l'Église d'Orient à l'Église d'Occident, sur la situation de l'Église vis à-vis des Sarrasins, l'invasion des Tartares en Hongrie, la querelle avec l'empereur et la discipline du clergé (1245). Le pape donna, dans cette occasion, aux cardinaux le chapeau rouge, pour les faire souvenir qu'ils devaient toujours être prêts à verser leur sang pour l'Église. Du sein de ce tribunal suprême, que Frédéric avait lui-même invoqué et reconnu, et devant lequel Thaddée de Suesse, avocat de l'empereur, plaida solennellement sa cause, le pontife fugitif fulmina la sentence d'excommunication contre le plus puissant souverain du monde, et prononça la déposition de ce prince convaincu d'hérésie, de sacrilége et de parjure, et de criminelle connivence avec les musulmans. On sait assez comment la Providence se chargea de ratifier cette sentence ; on connaît la chute et les dernières années de Frédéric, la mort prématurée de son fils et la ruine totale de cette race redoutable. Par une admirable marque de la confiance absolue qu'inspirait le Saint-Siége, comme autrefois Frédéric lui-même, orphelin au berceau, avait été légué à la protection d'Innocent III, les proches et les alliés de son petit-fils Conradin, dernier et infortuné rejeton de la maison de Souabe, ne voulurent point confier sa tutelle à d'autres qu'au pontife même qui avait déposé son aïeul, et qui la géra loyalement, jusqu'à ce qu'elle lui fut trop tôt arrachée par le perfide Mainfroy.

Innocent IV mourut en 1254.

Alexandre IV, de la famille des Conti, qui avait déjà donné au monde Innocent III et Grégoire IX, ne réussit pas à rendre la paix à l'Église romaine contre les usurpations sacriléges de Mainfroy, fils naturel de Frédéric II, (1254-1261). Il travailla néanmoins puissamment à réunir l'Église grecque à l'Église latine, et à exciter les princes chrétiens à faire la guerre aux infidèles.

Urbain IV, son successeur (1261-1264), archidiacre de

Liége, avait vu naître dans cette ville la fête du Saint-Sacrement, à l'occasion des révélations qu'avait eues, à ce sujet, une sainte religieuse hospitalière, nommée Julienne. L'an 1264, il l'étendit à l'Église entière, et compléta le cycle des plus belles fêtes de l'Église, représentée sous la figure de la lune. Saint Thomas d'Aquin composa l'admirable office pour la célébration de cette solennité.

Après ce pontife, Clément IV, Français de nation, comme son prédécesseur, se fit remarquer par ses lumières et son désintéressement (1265-1268).

Clément IV disposa en faveur de Charles, comte d'Anjou, de la couronne de Sicile, qui avait déjà été offerte par son prédécesseur à saint Louis, pour un de ses enfants. Ce royaume était un fief du Saint-Siége, et l'usurpateur Mainfroy s'y était établi. Charles, ayant reçu à Rome l'investiture de Naples et de la Sicile, marcha contre son adversaire, qui fut vaincu et tué à la bataille de Bénévent. Ceux du parti gibelin, ennemis des papes, et les Siciliens appelèrent de l'Allemagne le fils de Conrad IV, le jeune Conradin, âgé de seize ans seulement. Ce prince traversa l'Italie, sans rencontrer de résistance, fit même son entrée à Rome, d'où le pape fut contraint de s'enfuir, et présenta la bataille à Charles d'Anjou. Elle lui fut fatale : Conradin défait, pris et conduit en prison à Naples (1268), ne trouva dans son vainqueur qu'un juge impitoyable, qui le fit condamner à mort, comme criminel de lèse-majesté et comme ennemi de l'Église. La mort de Conradin, qui eut la tête tranchée, rendit odieux le roi Charles, qui en fut repris fortement par le pape et les cardinaux. Clément IV mourut cette même année 1268, et ce ne fut qu'en 1271 qu'il fut remplacé par Grégoire X.

Ce pontife présida lui-même, comme nous le verrons (nº 102), au deuxième concile œcuménique de Lyon, qui fut convoqué pour trois causes : le schisme des Grecs, le mauvais état de la Terre-Sainte, les vices et les erreurs qui se multipliaient dans l'Église. Dans ce concile furent établies les règles du *conclave*, que l'on devait suivre pour l'élection des papes et que l'on observe encore.

Les papes Innocent V et Adrien V, élevés sur le Saint-Siége, en 1276, moururent la même année, et leur successeur, Jean XX ou XXI qui mourut l'année suivante (16 mai 1277), n'eut que le temps d'envoyer des légats à l'empereur Michel Paléologue, pour l'exhorter à maintenir l'union entre les Grecs et les Latins.

Nicolas III (1277-1280) écrivit, dans le même sens, à Paléologue, et à son fils Andronic ; et malgré le concours, que lui promettaient ces princes, il ne put ramener la nation à l'unité désirée.

Martin IV (1281-1285) excommunia Michel Paléologue, comme infidèle aux promesses qu'il avait faites, par ses ambassadeurs à Lyon, et par lui-même, entre les mains des légats, de détruire toute division entre les deux Églises. Il excommunia aussi les auteurs des *vêpres siciliennes*, qui ayant pris pour signal le son des cloches et l'heure des vêpres, avaient assassiné quatre mille Provençaux; Pierre III, roi d'Aragon, complice des conjurés, fut enveloppé dans la même sentence d'excommunication.

Les papes Honorius IV (1285-1287) et Nicolas IV (1288-1292) nous conduisent jusqu'au pontificat de Célestin V, Pierre de Morone, le prédécesseur de Boniface VIII, dont nous aurons bientôt à parler.

87. **Opposition entre la conduite de Frédéric II et celle de saint Louis à l'égard du Saint-Siége.** — La grandeur du rôle de la papauté apparaît mieux encore par le contraste, que l'histoire établit entre les destinées si différentes de deux princes contemporains, dont l'un fut ennemi de Rome, et l'autre son allié le plus fidèle et le plus dévoué.

Frédéric II devait tout lui-même au Saint-Siége, sa première éducation, la conservation de son trône et son titre d'empereur. Consacré par ce titre le défenseur des droits de l'Église, et le protecteur du saint empire romain, il ne sut que guerroyer contre les papes, et se livrer à des projets d'ambition pour séparer sa cause de celle de l'Église. Il rêvait une domination universelle et le césarisme du vieil empire, qu'il voulait étendre jusque sur les choses spiri-

tuelles. Rien ne manquait à ce prince, ni l'habileté politique, ni le talent militaire, ni la persévérance dans son audacieuse entreprise. Une seule chose tint en échec sa puissance : la force morale de quelques vieillards, toujours chassés et jamais vaincus, même par la mort, dont il ne put renverser le trône. Faut-il maintenant reprocher à l'Église son droit de légitime défense ? Après tant d'ingratitudes et de parjures envers les papes, qui représentaient le droit, la religion et Dieu même, après tant d'injustices envers les peuples, était-ce trop d'une excommunication solennelle, qui devait finir par faire tomber un jour les armes des mains de ses soldats et la couronne de sa tête ? La fausse grandeur du prince apparaît dans l'acte même qu'il croit fait pour le relever aux yeux de ses sujets, quand ordonnant d'apporter et d'ouvrir sa cassette, il touche la couronne impériale, comme pour s'assurer et convaincre les autres qu'il n'a rien perdu. Ce monarque, en lutte contre les papes et contre l'Église, a été qualifié de *protestant*, avant la grande hérésie du seizième siècle, dont il est le précurseur au point de vue social et politique.

Tel n'est point saint Louis, le roi très-chrétien du treizième siècle, fidèle au culte de la papauté, quoi qu'on ait pu dire de ses réclamations à l'égard du Saint Siége. Sa *pragmatique,* dont l'authenticité est plus que douteuse, comme nous le verrons, ne saurait contredire tous les actes de son règne. On sait que les préparatifs de la première croisade furent minutieusement combinés avec Innocent IV; ceux de la dernière le furent d'une manière plus secrète et plus intime avec Clément IV, ancien conseiller du roi de France, ami de saint Louis après avoir été son maître ; le pontife conserva jusqu'à son dernier jour une admiration et un dévouement inaltérables pour son auguste élève. Ce qu'on sait moins, c'est que, dans le cours de ses démêlés avec les clercs de son royaume, saint Louis eut constamment pour auxiliaire la cour de Rome : la royauté et le Saint-Siége étaient unis dans la même pensée et la même affection, comme au temps de Charlemagne et d'Adrien. Lors de la dernière expédition, le pape jugea en faveur du roi la per-

ception du subside, autorisé par le chef de l'Église et concédé au prince, sur tous les revenus ecclésiastiques. Si le prince crut devoir se plaindre, au nom de la puissance civile, des excommunications lancées par les évêques pour d'autres motifs que les causes vraiment canoniques, le pape Grégoire IX ne fit que consacrer ces principes, sur la demande du roi. Plus tard Innocent IV, son successeur sur la chaire de Pierre, dispensa de la juridiction ordinaire et réserva à la juridiction spéciale du souverain pontife la personne du roi de France, celle de la reine et de l'héritier présomptif du trône. Le même pape, sur la prière du monarque, réforma par sa pleine puissance de nombreux abus introduits dans l'Église de France, spécialement ceux qui se rapportaient à l'extension démesurée du droit d'asile et à la compétence des tribunaux ecclésiastiques. Urbain IV étendit encore la mesure des faveurs et priviléges spirituels prodigués à saint Louis ; et Clément IV, dont nous avons parlé, qui avait offert la couronne de Naples à un frère du roi de France, poussa jusqu'aux dernières limites le système de concession suivi par ses prédécesseurs, en plaçant la couronne de France dans une situation de complète indépendance vis-à-vis du clergé national. Ces faits si contraires à certains préjugés gallicans sont relevés par des témoins non suspects (1).

M. de Montalembert a tracé le portrait de saint Louis, de la même plume qui nous a représenté celui d'Innocent III. Il nous peint « ce modèle des rois, sur qui la pensée de l'historien se reporte, comme sur le personnage peut-être le plus accompli des temps modernes, tandis que la prière du chrétien honore en lui la réunion de toutes les vertus qui peuvent mériter le ciel. En lisant l'histoire de cette vie si sublime et si touchante à la fois, on se demande si jamais le roi du ciel a eu sur la terre un serviteur plus fidèle que cet ange, couronné pour un temps d'une couronne mortelle, afin de montrer au monde comment l'homme peut se

(1) *Etudes sur les fondateurs de l'unité nationale*, par M. de Carné, t. I, p. 226.

transfigurer par la foi et l'amour. Quel cœur chrétien pourrait ne pas tressaillir d'admiration en songeant à tout ce qu'il y a eu dans cette âme de saint Louis ; à ce sentiment si violent et si pur du devoir ; à ce culte exalté et scrupuleux de la justice; à cette exquise délicatesse de conscience, qui l'engageait à répudier les acquisitions illégitimes de ses prédécesseurs, aux dépens même de la sûreté publique et de l'affection de ses sujets; à cette sollicitude si tendre pour les âmes d'autrui ; à cet amour immense du prochain qui débordait de son cœur, qui, après avoir inondé son épouse chérie, sa mère, ses frères dont il pleurait si amèrement la mort, allait chercher le dernier de ses sujets, et le dirigeait pendant ses heures de délassement vers la chaumière des pauvres, qu'il soulageait lui-même ! Et cependant à toutes ces vertus de saint il savait unir la plus téméraire bravoure ; c'était à la fois le meilleur chevalier et le meilleur chrétien de France : on le vit à Taillebourg et à la Massoure. C'est qu'il pouvait combattre et mourir sans crainte, celui qui avait fait avec la justice de Dieu et des hommes un pacte inviolable; qui savait, pour lui rester fidèle, être sévère contre son propre frère; qui n'avait pas rougi, avant de s'embarquer pour la croisade, d'envoyer par tout son royaume des moines mendiants, chargés de s'informer auprès des plus pauvres gens s'il leur avait été fait quelque tort au nom du roi, et de le réparer aussitôt à ses dépens. Aussi, comme s'il eût été une sorte d'incarnation de l'équité suprême, il est choisi pour arbitre dans tous les grands procès de son temps, entre le pape et l'empereur, entre les barons de l'Angleterre et leur roi : captif et enchaîné par les infidèles, c'est encore lui qu'ils prennent pour juge. Poussé deux fois par l'amour du Christ sur la plage barbare, après la captivité il y trouve la mort; c'était une sorte de martyre, le seul qui fût à sa portée et le seul trépas digne de lui. Sur son lit de mort, il dicte à son fils ses mémorables instructions, les plus belles paroles qui soient jamais sorties de la bouche d'un roi. Avant de rendre le dernier soupir, on l'entend murmurer à voix basse : « O Jérusalem, Jérusalem ! » Était-ce à celle du ciel ou à celle de la

terre qu'il adressait ce regret ou cet espoir sublime? Il n'avait pas voulu entrer dans celle-ci par traité et sans son armée, de peur que son exemple n'autorisât les autres rois chrétiens à faire de même. Ils firent mieux : pas un n'y alla après lui. Il fut le dernier des croisés, des rois vraiment chrétiens, des rois pontifes : il en avait été le plus grand. Il nous a laissé deux monuments immortels, son oratoire et son tombeau, la Sainte-Chapelle et Saint-Denis, tous deux purs, simples, élancés vers le ciel comme lui-même. Il en a laissé un plus beau et plus immortel encore dans la mémoire des peuples : le chêne de Vincennes (1).

88. **Les ordres mendiants, auxiliaires de la papauté. Saint Dominique et saint François d'Assise.** Lorsque la papauté avait pour auxiliaires des princes tels que saint Louis, son action pouvait étendre en toute liberté une salutaire et bénigne influence sur le monde religieux et sur le monde politique. Mais comme il était impossible de compter longtemps sur le secours d'une pareille alliance pour remédier aux maux de la société, Dieu sut ménager à son Église des ressources proportionnées à ses besoins, et prépara dans les *ordres mendiants* une milice permanente, enrôlée sous la bannière de la sainte pauvreté.

« On a dit, remarque Balmès (2), que ces institutions furent un puissant soutien pour l'autorité des papes, cela est certain ; on peut même ajouter que si ces institutions n'eussent existé, le funeste schisme de Luther se serait peut-être réalisé trois siècles plus tôt. Mais d'un autre côté, il faut convenir que l'établissement de ces institutions ne fut point dû à des projets de la papauté; ce ne furent pas les souverains pontifes qui en conçurent la pensée ; des individus isolés, guidés par une inspiration supérieure, en formèrent le dessein, en tracèrent le plan, et soumettant ce plan au jugement du Siége apostolique, demandèrent l'autorisation de réaliser leur entreprise. »

(1) Ibid., *Vie de sainte Elisabeth*, Introd., p. 41.
(2) *Protest. comparé au cath.* II, p. 397.

Tout, en effet, est providentiel dans la rapide diffusion de ces ordres, qui se font les chevaliers de la sainte pauvreté et qui poussent l'enthousiasme de leur amour jusqu'à embrasser si étroitement la sublime folie de la croix.

Au milieu de ce treizième siècle travaillé par un mal profond, mais en même temps dévoré par une ardente aspiration vers le bien, le Seigneur suscite une génération nouvelle de ces humbles, loyaux et preux chevaliers, qui marchent à l'encontre des sectes dissidentes sous le nom devenu inséparable de deux grands saints, le bienheureux Dominique de Guzman et le séraphique François d'Assise.

Le premier dessein de la Providence, en créant les *ordres* appelés *mendiants,* fut de rétablir la juste idée de la perfection chrétienne, faussée par l'enseignement et les exemples des sectes qui défiguraient l'Évangile. Rien n'était plus nécessaire que d'opposer, en quelque sorte, à ce masque de pauvreté dont se couvraient les Vaudois ou *pauvres* de Lyon, le dépouillement effectif et réel, fondé sur le mépris des biens de la terre, et pratiqué dans toute son étendue par le libre abandon de ce que possèdent les simples particuliers et l'ordre tout entier (1). Il s'agissait en second lieu de retremper le clergé séculier au contact de cette généreuse milice, et de lui donner la double émulation de la *science* et de la *vertu*, en ces temps difficiles où la réformation véritable et le *jugement devaient commencer par la maison de Dieu* et le sanctuaire (2). Le troisième résultat que devait atteindre cette nouvelle et puissante organisation du ministère apostolique était de rendre *populaire* la prédication des vérités saintes et de ramener les classes inférieures à la pure pratique du christianisme, que les sectaires s'efforçaient d'arracher de leur cœur. C'est ce que nous révèle le caractère imprimé à chacun de ces ordres par la facilité du commerce et la simplicité du langage ou de l'habit, qui semblent les rapprocher du peuple. Le *rosaire,* institué par saint Dominique, afin de faire pénétrer la connaissance de

(1) *Confér. du P. Félix sur la pauvreté,* Avent 1858, p. 195.
(2) Balmès, ibid., II, 391. — Confér. de Rodez, II, 123.

nos plus doux et de nos plus sublimes mystères, sous la forme d'une prière simple et facile à retenir, n'est qu'un des traits ingénieux du saint patriarche, aussi désireux d'instruire le peuple en son ignorance qu'avide de recueillir les communications du ciel. Enfin, le dernier trait de la sagesse de la Providence dans la fondation de ces ordres fut de subvenir, comme nous le dirons bientôt, aux besoins des missions lointaines, que la facilité de la navigation et la découverte du Nouveau-Monde ne devaient pas tarder d'offrir à leur zèle.

Les bulles d'approbation données aux Frères prêcheurs et aux Frères mineurs par le pape Honorius rendent assez témoignage à cet apostolat de la *science* et de la *charité* exercé par les deux ordres. « Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au cher fils Dominique, prieur de Saint-Romain de Toulouse, et à vos frères qui ont fait ou feront profession de la vie régulière, salut et bénédiction apostolique. Nous, considérant que les frères de votre ordre *seront les champions de la foi et les vraies lumières du monde*, nous confirmons votre ordre... et nous prenons sous notre gouvernement et protection l'ordre lui-même avec tous ses biens et tous ses droits. » « Comme nos chers fils, le Frère François et ses compagnons, dit le même pontife, ont renoncé aux vanités du monde et embrassé un genre de vie que l'Église romaine a justement approuvé, et vont, à l'exemple des apôtres, annoncer la parole de Dieu en divers endroits, nous vous prions tous, vous exhortons en Notre-Seigneur et vous enjoignons par ces lettres apostoliques de recevoir en qualité de catholiques et de fidèles les frères de cet ordre, et de les traiter avec bonté pour l'honneur de Dieu et par considération pour nous. »

Il faudrait pouvoir étudier à loisir, dans les annales de ces deux ordres, leur humble berceau, qui s'abrite sous l'aile de Marie à Notre-Dame de Prouille et à Notre Dame des Anges; la rencontre des deux saints à Rome, lorsqu'ils se saluent comme deux frères, et se disent l'un à l'autre dans un baiser mutuel : « Vous êtes mon compagnon, tenons-nous ensemble, et nul ne pourra prévaloir contre nous » ; l'accroissement de

cette famille nombreuse, issue de ce mariage avec la sainte pauvreté ; les jeûnes, les macérations et les veilles de saint Dominique dans la grotte de Ségovie, et les stigmates que reçut le bienheureux François d'Assise sur le mont Alvernia, lui qui n'avait pu trouver le martyre en Orient sous les coups des ennemis de la croix : « Sortons d'ici, mon frère, avait-il dit à son compagnon ; fuyons, fuyons bien loin de ces barbares, trop humains pour nous, puisque nous ne pouvons les obliger ni à adorer notre Maître, ni à nous persécuter, nous qui sommes ses serviteurs. O Dieu ! quand mériterons-nous le triomphe du martyre, si nous trouvons des honneurs même parmi les peuples les plus infidèles ? » Ainsi parle ce sublime insensé, que dévore la soif du mépris, et qui ne rêve qu'à prendre pour dame et pour épouse la sainte pauvreté si chérie de son Dieu : « Seigneur, ayez pitié de moi et de madame la pauvreté. Et voici qu'elle est assise sur le fumier, elle qui est la reine des vertus... Souvenez-vous, Seigneur, que vous êtes venu du séjour des anges, afin de la prendre pour épouse, et d'en avoir un grand nombre de fils qui fussent parfaits... C'est elle qui vous reçut dans l'étable et dans la crèche, et qui vous accompagna tout le long de la vie, prit soin que vous n'eussiez pas où reposer la tête. Quand vous commençâtes la guerre de notre Rédemption, la pauvreté vint s'attacher à vous comme un écuyer fidèle ; elle se tint à vos côtés pendant le combat, elle ne se retira point quand les disciples prenaient la fuite. Enfin, tandis que votre Mère, qui du moins vous suivit jusqu'au bout et prit part à toutes vos douleurs, tandis qu'une telle Mère, à cause de la hauteur de la croix, ne pouvait plus atteindre jusqu'à vous, en ce moment madame la pauvreté vous embrassait de plus près que jamais. Elle ne voulut point que votre croix fût travaillée avec soin, ni que les clous fussent en nombre suffisant, aiguisés et polis ; mais elle n'en prépara que trois, elle les fit durs et grossiers pour mieux servir les intentions de votre supplice. Et pendant que vous mouriez de soif, elle eut soin qu'on vous refusât un peu d'eau ; en sorte que ce fut dans les étroits embrassements de cette épouse que vous rendîtes

l'âme. Oh ! qui donc n'aimerait pas madame la pauvreté par-dessus toutes choses ? »

Après avoir lu cet épithalame sacré, nous étonnerons-nous de voir le pauvre d'Assise, malgré la noblesse de son origine et l'opulence de ses biens, aimer tout ce qui est pauvre et tout ce qui souffre sur la terre, et secourir ses frères les lépreux, comme il eût secouru Jésus-Christ lui-même, réputé lépreux et fait pauvre pour nous? Il épanchait cet amour, qui débordait de son cœur, jusque sur la nature sortie des mains de Dieu, et sur les œuvres de la création, même les plus petites et les plus méprisées, qu'il nommait ses frères et ses sœurs. « En paix avec toutes choses, dit F. Ozanam, et revenu en quelque sorte à la primitive innocence, son cœur débordait d'amour, non-seulement pour les hommes, mais pour tous les animaux qui broutent, qui volent et qui rampent ; il aimait les rochers et les forêts, les moissons et les vignes, la beauté des champs, la fraîcheur des fontaines, la verdure des jardins, et la terre et le feu, et l'air et les vents, et il les exhortait à rester purs, à honorer Dieu, à le servir. Là où d'autres yeux n'apercevaient que des beautés périssables, il découvrait comme d'une seconde vue les rapports éternels qui lient l'ordre physique avec l'ordre moral, et les mystères de la nature avec ceux de la foi. C'est ainsi qu'il ne se lassait pas d'admirer la grâce des fleurs et de respirer leurs parfums, en songeant à la fleur mystique qui sortit de la tige de Jessé ; et quand il en trouvait beaucoup ensemble, il les prêchait comme si elles eussent été douées de raison. Ses heures se passaient quelquefois à louer l'industrie des abeilles, et lui qui manquait de tout, leur faisait donner en hiver du miel et du vin, afin qu'elles ne périssent pas de froid. Il proposait pour modèle à ses disciples la diligence des alouettes, l'innocence des tourterelles. Mais rien n'égalait sa tendresse pour les agneaux, qui lui rappelaient l'humilité du Sauveur et sa mansuétude. La légende rapporte que, voyageant en compagnie d'un frère de la Marche d'Ancône, il rencontra un homme qui portait sur son épaule, suspendus à une corde, deux petits agneaux. Et comme le bienheureux

François entendit leurs bêlements, ses entrailles furent émues ; et, s'approchant, il dit à l'homme : « Pourquoi tourmentes-tu mes frères les agneaux, en les portant ainsi « liés et suspendus ? » L'autre répondit qu'étant pressé d'argent, il les portait au marché voisin pour les vendre aux bouchers, qui les tueraient. « A Dieu ne plaise ! » s'écrie le saint, « mais prends plutôt le manteau que je porte, et fais-moi présent de ces agneaux. » L'autre, ne demandant pas mieux, les donna, et prit en retour le manteau qui était d'un bien plus grand prix, et qu'un chrétien fidèle avait prêté au saint le matin même, à cause du froid. Or, François tenait les agneaux dans ses bras, ne sachant qu'en faire ; et après avoir délibéré avec son compagnon, il les rendit à leur premier maître, lui faisant une obligation de ne jamais les vendre et de ne leur causer aucun mal, mais de les conserver, de les nourrir et d'en prendre soin. Tout est charmant dans ce récit, et l'on ne sait qu'admirer le plus ou de la tendre faiblesse du saint pour les petits agneaux, ou de sa candide confiance en leur maître (1). »

Nous ne dirons pas, en continuant à cueillir ces petites fleurs de saint François, le respect et l'obéissance que témoignent à leur tour les créatures, même les plus féroces, apprivoisées à la parole du saint, et l'empire exercé sur les animaux, selon la promesse faite à l'homme innocent. Il nous suffit d'ajouter que le serviteur de Dieu, ayant passé quarante nuits dans les veilles, eut une extase à la suite de laquelle il entonna l'hymne ou le *cantique du Soleil*, que les Frères durent apprendre par cœur et réciter chaque jour, sur un rhythme moins éclatant, mais non moins doux, que celui chanté dans la fournaise par les trois enfants de Babylone (2).

Saint Dominique, l'émule du séraphin d'Assise, n'avait pas moins de zèle pour la dilatation de la foi dans le cœur des chrétiens, pour le salut des peuples assis à l'ombre de la mort, et pour le soulagement des âmes du purgatoire.

(1) Ozanam, *Poètes franciscains*, p. 63.
(2) Ibid. 70.

« Il avait une charité si grande pour les âmes, dit un des témoins dans le procès de sa canonisation, qu'elle s'étendait non-seulement à tous les fidèles, mais aux infidèles, et à ceux-là mêmes qui sont dans les douleurs de l'enfer, et il versait pour eux beaucoup de larmes... Il se rendait aimable à tous, aux riches, aux pauvres, aux Juifs et aux infidèles, et il était aimé de tous, excepté des hérétiques et des ennemis de l'Église, qu'il convainquait par ses controverses et ses prédications. » Sa parole était enflammée. Un jeune homme, ravi de son éloquence, lui demanda dans quels livres il avait étudié : « Mon fils, répondit-il, c'est dans le livre de la charité plus qu'en tout autre, car celui-là enseigne tout. » Il apprit sans doute à la même école et dans le livre de la charité à faire le miracle que nous raconte Gérard de Frachet. Le glorieux père retournait en Italie, accompagné d'un frère convers nommé Jean. Ce frère se trouva mal tout à coup au milieu des Alpes lombardes, à cause de la faim, et il ne pouvait plus marcher, ni même se lever de terre. Le pieux père lui dit : « Qu'avez-vous, mon fils, que vous ne marchez plus ? » Il répondit : « Père saint, c'est que je meurs de besoin. » Le saint lui dit : « Prenez courage, mon fils, marchons encore un peu, et nous arriverons quelque part où nous trouverons à réparer nos forces. » Mais comme le frère répliquait qu'il lui était impossible de faire un pas de plus, le saint, avec la bonté et la commisération dont il était rempli, recourut à son refuge accoutumé, qui était la prière. Il pria brièvement le Seigneur, et, se tournant vers le frère, il lui dit : « Levez-vous, mon fils, allez à ce lieu qui est devant vous, et apportez ce que vous y trouverez. » Le frère se leva avec une extrême difficulté, et se traîna jusqu'au lieu qui lui était indiqué, à la distance d'un jet de pierre environ. Il vit un pain d'une admirable blancheur, enveloppé dans un linge très-blanc ; il l'apporta, et, d'après l'ordre du saint, il en mangea jusqu'à ce que la force lui fût revenue. Quand il eut fini, l'homme de Dieu lui demanda s'il pouvait marcher, maintenant qu'il avait apaisé sa faim : il répondit que oui. « Levez-vous donc, lui dit-il, et reportez le reste du pain, enveloppé dans

le linge, là où vous l'avez pris. » Le frère obéit, et ils continuèrent leur route. Un peu plus loin, le frère, revenant à lui-même, se dit : « O mon Dieu ! et qui est-ce qui avait posé là ce pain? N'ai-je pas perdu l'esprit de ne m'en être pas inquiété ? » Et il dit au saint : « Père saint, d'où ce pain avait-il été apporté, ou qui l'avait posé là ? » Alors, ce vrai amateur et gardien de l'humilité, lui dit : « Mon fils, n'avez-vous pas mangé autant que vous souhaitiez ? » Il répondit : « Oui. » — « Puis donc, ajouta le saint, que vous avez mangé autant que vous souhaitiez, rendez grâces à Dieu, et n'entrez point en peine du reste (1). »

Le dominicain Albert le Grand et le franciscain Roger Bacon soutinrent chacun la gloire de leur ordre par d'immenses travaux et de grandes découvertes, qui montrent que l'esprit religieux est loin d'arrêter les élans de la science. Il est vrai que le dernier, appelé le *docteur admirable* (*doctor mirabilis*), vit l'étonnement de ses contemporains se changer en soupçons odieux. « Sa vieillesse se passa dans une prison, dit F. Ozanam, et la lumière manqua à ses derniers travaux. » Mais ce fut du moins sur le trône papal et dans la personne de Clément IV, que cet humble et savant religieux trouva l'unique protecteur de ses travaux calomniés. Saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure éclipsent tous les autres docteurs de ce grand siècle et sont la plus haute représentation de la théologie *scholastique* (2).

89. **Méthode scholastique introduite dans l'enseignement des universités, saint Thomas, saint Bonaventure.** — La *scholastique*, destinée à remplacer, ou, si l'on peut s'exprimer ainsi, à *condenser* l'enseignement des Pères de l'Eglise, avait essayé, dès le douzième siècle, de rendre plus accessible l'étude de la religion par des traités élémentaires et méthodiques. Elle se proposait de réduire à certains chefs l'abondance et souvent même la confusion des matières, éparses en de nombreux volumes, dont la

(1) *Vie de saint Dominique*, par le P. Lacordaire.
(2) Ozanam, *Dante* p. 81.

collection était aussi rare que difficile à compulser. Hildebert, archevêque de Tours, et qui mourut en 1194 (1), avait tenté le premier, paraît-il dans l'*école* qui lui était confiée, de lier en un seul corps de théologie l'abrégé des vérités saintes recueillies dans les Pères. Hugues et Abailard entreprirent de semblables travaux dans un but analogue. Mais Pierre Lombard les effaça tous par son livre des *Sentences* qui renferme les opinions, les maximes et la doctrine des Pères sur chaque branche de l'enseignement théologique, et qui fut si longtemps le plus commenté de tous les livres après la *Bible*. Cet ouvrage se grossit avec le laps du temps des réflexions des théologiens, et provoqua même, de la part d'un concile de Latran, une sorte de condamnation qui tombait sur l'abus qu'on faisait, en insérant à ce texte primitif une foule de questions plus ou moins oiseuses. L'application de la méthode d'Aristote à cet enseignement élémentaire lui donna sa forme définitive qui fut nécessitée par les circonstances et servit à repousser les attaques des sophistes de l'époque, comme elle aide encore puissamment la polémique de nos jours à combattre les hérétiques et à défendre la religion.

Les Musulmans, maîtres de la Perse et de l'Asie mineure, avaient, en quelque sorte, hérité de la science hellénique et des plus riches trésors de l'antiquité. Les Arabes, qui s'étaient rendus maîtres de l'Espagne, et qui s'étaient fait une célébrité par leurs connaissances dans les sciences naturelles et la philosophie d'Aristote, ne tardèrent pas à se mettre en contact avec les chrétiens ; et comme ils étaient aussi versés dans la dialectique que dans l'art de la médecine, dont ils possédaient le monopole avec les Juifs, ils profitaient de leur ascendant pour engager un autre genre de lutte et s'assujétir par l'artifice du langage ceux qu'ils avaient soumis par les armes. Embarrassés par les subtilités de la dialectique et de la métaphysique d'Aristote, dont ils ignoraient presque les ouvrages, ces chrétiens demeuraient souvent sans réponse aux objections des Arabes,

(1) Gorini, II, 512.

et c'était un facile sujet de triomphe et même de raillerie pour les disciples du faux prophète. Avicenne et Averroës devaient ainsi au philosophe grec la meilleure partie de leur gloire. On ne pouvait songer à opposer aux Arabes incrédules ni l'autorité des Pères, ni celle de nos Livres saints ; et le besoin de combattre à armes égales fit adopter sans hésitation la méthode aristotélicienne. Le fameux Abailard semble avoir voulu composer sa théologie sur ce plan et dans le dessein de défendre la religion par la force des raisonnements ; heureux si le succès n'eût pas trahi dès le principe le chef audacieux de cette école, qui commençait par transformer la *foi* en simple *opinion* (*æstimatio*) et frayait déjà la route à nos rationalistes modernes. Saint Anselme de Cantorbéry sut mieux accommoder cette méthode aux écrits qu'il nous a laissés, sur la philosophie et sur la religion : il prouva l'existence de Dieu par des raisonnements métaphysiques, et s'aida de la dialectique pour établir le dogme. Guillaume de Champeaux et Gilbert de la Porée suivirent aussi cette rigoureuse méthode de déduction, mais non sans aller heurter contre plusieurs écueils. Cet enseignement méthodique s'introduisit en Allemagne, et ne tarda pas à prévaloir partout, malgré les réclamations de Gauthier de Saint-Victor. Saint Thomas, qui composa, dans le but de réfuter les incrédules, la *Somme* philosophique contre les Gentils, couronna son œuvre par la *Somme théologique,* vaste et indestructible édifice qui fera l'admiration de tous les siècles.

Le saint docteur consacra les neuf dernières années de sa vie (1265 1274) à la composition de la *Somme théologique*, sans suspendre néanmoins le ministère de la prédication et de l'enseignement. La mort qui enleva l'*Ange de l'École*, dès l'âge de quarante-huit ans, ne lui permit pas de mettre la dernière main à son œuvre ; mais il a été facile de la compléter, à l'aide de ses propres commentaires sur le *livre des sentences.* Sauf la dialectique, dont les lois n'y sont point exposées théoriquement, mais fidèlement suivies, toutes les parties de la philosophie se rencontrent dans cet ouvrage, qui enseigne tout ce que la raison peut savoir sur

Dieu, l'homme et le monde, sur la vérité, la beauté et la vertu. Les notions qui appartiennent aux *sciences naturelles* se ressentent, il est vrai, de l'état rudimentaire où demeurait la physique d'Aristote, étudiée pendant les siècles du moyen âge. Mais le docteur prend sa revanche dans les sciences sacrées, avec une profondeur de vue, une précision et une clarté de langage, qui même sous les ombres de la terminologie scholastique, laissent entrevoir la pure sérénité de la pensée divine. Saint Thomas est le confident des secrets du ciel, et il nous entretient de tous ses mystères, depuis ceux de l'Incarnation et de la Rédemption qui nous font apparaître l'œuvre surnaturelle des trois divines personnes, jusqu'au dernier achèvement de la vie mystique et glorieuse dans les âmes ; depuis les manifestations des attributs de Dieu, jusqu'aux dernières ramifications des vertus et des vices de l'homme. « Aucune expression, dit Lacordaire (1), ne saurait peindre ce coup d'œil dans l'infini, cette domination de la pensée, qui s'empare des lois et de leurs causes, et les réduit à un tissu palpable que l'œil le plus vulgaire saisit et entend. Simple comme l'aigle, vaste comme lui, on ne le perd jamais de vue dans son vol, si élevé qu'il soit, et ses serres puissantes écartant tous les nuages, il demeure immobile dans la lumière et comme se transformant en sa substance. »

La *Somme théologique* de saint Thomas est distribuée en trois parties principales : la première traite de Dieu, la cause première, de ses attributs, de son essence et de ses œuvres, l'ange, la matière et l'homme. Elle s'ouvre par une appréciation de la science théologique, et s'occupe immédiatement de Dieu, de son existence, de ses perfections absolues et de ses attributs relatifs ; de la trinité des personnes divines dans l'unité de substance, de leurs noms, processions, relations et missions. Après la vie intime de Dieu, le théologien décrit sa vie extérieure ou son œuvre dans la création : l'ange, avec sa nature toute spirituelle et ses facultés diverses, l'élévation à la grâce, la chute et le châti-

(1) Saint Thomas, *Conférence*, t. V, 232.

ment ; la créature corporelle et l'organisation des six jours; l'homme réunissant en lui les deux éléments du monde : l'esprit et la matière, l'essence de son âme, son union avec le corps, ses facultés diverses de connaître, de sentir et de vouloir ; la formation du premier homme et de la première femme, les conditions et les prérogatives de l'état d'innocence ; enfin le gouvernement providentiel de Dieu sur toutes les parties de la création, soumises à leur créateur et reliées entre elles par leur influence et leurs rapports, et la loi de leur propagation.

La seconde partie de la *Somme* traite du retour de la créature raisonnable vers Dieu, son principe et sa fin, par la fidèle observation de la loi et par l'exercice volontaire des vertus. Elle est subdivisée en deux parties qui contiennent la morale *générale* et la morale *spéciale*. Dans la première de la seconde (*Prima secundæ*) sont exposés les principes généraux de la moralité, les conditions de la fin de l'homme et de sa béatitude réalisées par la seule possession de Dieu; les éléments de l'acte humain et ses évolutions pour atteindre la fin ou la béatitude ; le jeu des passions, qui éclatent dans l'âme, sous la double forme de l'appétit *concupiscible* et de l'appétit *irascible;* la formation des habitudes, qui aident ou retardent l'état de la volonté, et, selon leur objet, prennent le nom de *vertus* ou de *vices* : les vertus intellectuelles, morales et théologales sont examinées dans la cause qui leur donne naissance, dans le moyen qui les développe, dans leur connexion, leur égalité et leur durée; au traité des vertus se joint celui des dons du Saint-Esprit et l'explication des béatitudes. Le traité des péchés et des vices expose leur distinction, leur gradation, leurs causes générales et particulières, intrinsèques ou extrinsèques à l'homme; le dogme du péché originel y trouve sa place, ainsi que ce qui touche à la nature et à la différence du péché mortel et du péché véniel. Enfin le traité de la *loi*, principe extrinsèque qui conduit l'homme au bien, complète les notions de morale générale. On y étudie l'essence constitutive des lois, leur diversité, leurs effets, les différentes espèces de lois : la loi éternelle, la loi natu-

relle, la loi humaine, la loi divine avec ses deux formes de loi ancienne et de loi nouvelle ou évangélique. Le second principe extrinsèque, ou l'impulsion extérieure, qui porte au bien, est la *grâce*; Dieu nous la donne pour soutenir notre volonté et l'élever jusqu'à lui. Le *mérite* est le résultat de notre coopération à la *grâce*.

La morale spéciale, renfermée dans la seconde subdivision de la seconde partie (*Secunda secundæ*), traite des différentes vertus et des vices opposés, des grâces gratuitement données et des conditions diverses de la vie par rapport à la perfection. Les *vertus théologales* ont le premier rang : la *foi* est considérée dans sa nature, son objet, dans son adhésion intérieure et sa profession extérieure, dans son sujet, sa cause et ses effets, avec les dons d'intelligence et de *science* qui s'y rattachent. En regard sont mis aussitôt les vices contraires : l'infidélité, l'hérésie, l'apostasie, le blasphème, opposés à la foi et à sa profession extérieure; l'aveuglement de l'esprit et l'insensibilité du cœur, opposés aux dons du Saint-Esprit ; la discussion des préceptes qui concernent la foi termine cet exposé de la première vertu théologale. Saint Thomas suit le même ordre pour la vertu d'*espérance*, qui est accompagnée du don de *crainte*, et tient le milieu entre deux vices opposés : le désespoir et la présomption. Il dépeint ensuite la vertu de *charité*, dont il indique en particulier l'opération principale, la *dilection*, et le bien de l'âme et le soulagement du prochain : la joie, la paix et la miséricorde; la bienfaisance, l'aumône et la charité fraternelle. Viennent ensuite les vices ennemis de la charité : la haine, la paresse, l'envie; la discorde, la contention et le schisme ; la guerre, les rixes et les séditions ; le scandale, qui contredit la bienfaisance, et la folie qui blesse le don de *sagesse*, correspondant à la vertu de charité. L'auteur finit par l'exposition du grand précepte de cette vertu. Il passe ensuite aux vertus morales : La *prudence*, accompagnée du don de *conseil*, et combattue par la témérité et par la négligence ; la *justice* qui a pour objet le droit, pour ennemi tout dommage porté à l'homme dans sa vie corporelle ou ses membres par l'homicide ou la mutilation ; dans

ses biens par le vol, la fraude ou l'usure; dans sa réputation par la contumélie, la détraction, le dénigrement secret, la raillerie et la malédiction ; les annexes de la *justice* sont la vertu de *religion* et le don de *piété*; la *soumission* (observantia), la *reconnaissance;* la *vindicte* dans les limites du droit; la *vérité*, combattue par le mensonge, l'hypocrisie, la jactance et l'ironie; l'*affabilité*, contredite par l'adulation et par la dispute; la libéralité, détruite par l'avarice, et dépassée par la prodigalité; enfin l'épikie ou bénigne interprétation. La troisième vertu morale ou cardinale est la *force*, opposée à la crainte et différente de l'audace; la grandeur d'âme et la magnificence lui sont associées, elle est soutenue par la patience et la persévérance; le *don* de *force* correspond à cette vertu. La *tempérance* est la quatrième vertu cardinale : elle a pour parties intégrantes la pudeur et l'honnêteté, et les vertus qui règlent l'âme dans l'usage des plaisirs, de la nourriture et du corps : l'abstinence, le jeûne, la sobriété, la chasteté, la virginité ; les autres vertus qui en dépendent sont la continence, la clémence, la modestie, sous les diverses formes qu'elle adopte.

Après avoir donné la série des *vertus* et des *vices*, en particulier, qui intéressent tous les hommes, saint Thomas traite de certaines conditions spéciales, qui placent différents sujets dans un état plus ou moins élevé de l'ordre surnaturel. Ce sont d'abord les *grâces gratuitement données* : la *prophétie*, le *ravissement*, le don des langues, la grâce du *discours* et celle du *miracle* ; il distingue ensuite les deux genres de vie, qu'il considère séparément : la vie *contemplative* et la vie *active*; enfin il pose des principes de conduite sur la diversité des états et des obligations de la société humaine, et sur l'*état* particulier de *perfection* ; dans cet état de perfection il range l'épiscopat et la vie religieuse, dont il décrit l'essence, les attributions et les droits, les variétés et les règles d'entrée.

La troisième partie traite de Jésus-Christ médiateur entre Dieu et les hommes, et des sacrements par lesquels nous sommes incorporés à Jésus Christ. Saint Thomas considère successivement les divers mystères de l'Incarnation, de la

vie, de la mort et de la gloire de Jésus-Christ. Il commence par examiner le fait et les éléments de l'Incarnation du Verbe, la convenance, la nature et le mode de cette union; les conditions de grâce et de nature de l'âme humaine de Jésus-Christ, qui ne forme qu'une seule personne par l'union des deux natures et des deux volontés : sa filiation divine lui permet d'approcher de son Père et d'exercer son sacerdoce; et nous rendons nous-mêmes un culte à la personne divine de ce Médiateur, qui descend vers nous et nous élève à Dieu. Le saint docteur expose ensuite les mystères de la Très-Sainte Vierge et de son divin Fils, dans les différentes périodes de la vie cachée du Sauveur, de sa vie publique et de sa prédication, de sa vie souffrante en recherchant la cause, le mode et les effets de sa passion, enfin de sa vie glorieuse jusqu'à son ascension dans laquelle il nous le dépeint assis à la droite du Père, en sa qualité de juge suprême.

Les sacrements, qui nous communiquent la grâce par les mystères de Jésus-Christ, sont examinés, en général, dans leur notion, leur nécessité, leurs effets, leur cause, leur nombre et leurs relations. Ce traité est suivi de ceux du baptême, de la confirmation, de l'eucharistie et de la pénitence, dont saint Thomas n'eut le temps que d'exposer la partie générale. Le supplément à la Somme théologique ne fut ajouté qu'au quinzième siècle, par Henri Gorrichen, franciscain bavarois, qui s'est contenté de reproduire, à peu près textuellement, les parties accommodées aux divisions de la Somme, et empruntées au quatrième livre des commentaires de saint Thomas sur le *livre des sentences* de Pierre Lombard. C'est ainsi que l'on a la continuation du traité de la pénitence, considéré dans ses trois parties : la contrition, la confession et la satisfaction; dans le sujet de ce sacrement et dans ses ministres; ce qui conduit à traiter du pouvoir des clefs, de l'excommunication, des indulgences et de la pratique de la pénitence publique. On traite ensuite de l'extrême onction, de l'ordre, du mariage et de ses empêchements.

Les dernières questions de la Somme roulent sur la vie

future, sur l'état des âmes après la mort, le feu du purgatoire, les suffrages pour les morts et les prières adressées aux saints. La fin du monde, la résurrection des corps et le jugement dernier conduisent le lecteur jusqu'au seuil des deux grandes éternités, le ciel et l'enfer.

L'auteur de la Somme philosophique et théologique, appelé l'*ange de l'école*, et digne de ce beau nom par la pureté de sa vie autant que par la sublimité de sa doctrine, naquit en 1226, de Landolphe, comte d'Aquin, et de Théodora, issue des princes normands, à Rocca-Secca, château appartenant à sa famille et situé dans le royaume de Naples. Confié dès l'âge de 5 ans aux Bénédictins du mont Cassin, il reçut dans ce monastère la première teinture des lettres, et au bout de 6 ans, l'élève ayant été mis à même de suivre les cours de l'université, fut envoyé à Naples, où il demeura six ans encore, jusqu'en 1243. Au lieu de revenir à la maison paternelle, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, afin de se dérober à la corruption des mœurs qui régnait à Naples, et au bruit de ces guerres perpétuelles entreprises par le pape contre l'empereur d'Allemagne. On sait les obstacles que lui suscita sa famille, qui parvint à enlever le jeune religieux au moment où il changeait de résidence, et sa mère Théodora, n'ayant pu réussir à le détourner de son projet, retint son fils prisonnier dans une tour du château. Des piéges même furent tendus à son innocence par sespropres frères, avec une impitoyable grossièreté de mœurs, qu'on a peine à concevoir de la part de fils de famille, et qu'on ne peut expliquer que par la licence habituelle des camps et de l'armée impériale en particulier. Une courtisane fut introduite dans la tour, et le seul moyen qu'eût le prisonnier pour se défendre et pour mettre en fuite cette malheureuse, fut de prendre, dans la cheminée, un tison enflammé, qui chassa le suppôt de l'enfer. Délivré de cet assaut, il dessina une croix sur la muraille, avec le charbon de son tison éteint, se jeta à genoux devant le signe du salut, pria et s'endormit. Pendant son sommeil il eut la visite de deux anges qui lui ceignirent les reins de la vertu de chasteté, avec la promesse de vivre dé-

sormais dans la chair comme un ange. Après une pareille épreuve, Thomas se jugeant dégagé de toute obligation vis-à-vis de sa famille, échappa de sa prison, comme Paul de la ville de Damas, à l'aide de ses sœurs et de sa mère, qui se rendirent complices de sa délivrance. Il prononça ses vœux chez les Frères Prêcheurs, et partit pour Cologne, où le dominicain Albert-le-Grand lui fut donné pour maître.

Albert-le-Grand (1195-1280), qui avait fréquenté l'université de Paris, était déjà un prodige de science et d'érudition ; familier avec les langues de l'antiquité et de l'Orient, versé dans toutes les questions de la philosophie, comme on le voit dans la *Somme* qu'il a composée lui-même : *Summa de creaturis, de anima* ; les sciences de la nature, la physique, l'astronomie, et surtout la chimie, lui révélaient des secrets connus de lui seul : et à force d'interroger les creusets pour la transmutation des métaux, il passait auprès de ses disciples pour une sorte de magicien, « et il est demeuré populaire dans la postérité, comme un être presque mythologique et plus qu'humain. »

Le maître devina son élève, lorsque saint Thomas, encore enveloppé dans son silence, n'avait reçu que le surnom de *Bœuf muet* : « Nos vocamus istum bovem mutum; sed ipse adhuc talem dabit in doctrina mugitum, quod in toto mundo sonabit. » A l'école d'Albert-le-Grand, qui fut lui-même envoyé à Paris pour y recevoir le doctorat et professer au couvent de Saint-Jacques, en 1245, saint Thomas apprit, pour les enseigner à son tour, les *sentences* de Pierre Lombard ; dès lors il mit la main à son *commentaire sur les sentences*. Les *commentaires* sur les œuvres d'Aristote occupent aussi une large part dans les œuvres du saint docteur ; et le résultat de toutes ses études philosophiques et théologiques est la *Somme* de saint Thomas.

L'ange de l'école n'est pas moins remarquable, il faut dire, n'est pas moins prodigieux, quand il applique son intelligence au commentaire de nos saintes Écritures. Il nous a laissé des *commentaires* sur l'Ancien et le Nouveau Testament, sur *saint Mathieu* et sur *saint Jean*, en particulier,

et sur les *quatre évangélistes;* ce dernier ouvrage intitulé : *Chaîne d'or*, *Catena aurea*, renferme les explications tirées des auteurs latins et grecs, et des Pères de l'Église, mais si bien adaptées au texte, liées et fondues ensemble, que le tout paraît coulé d'un seul jet; les *commentaires sur les épîtres de saint Paul* présentent la même érudition par le rapprochement des textes empruntés à nos saints livres, le même ordre et la même lucidité, et surtout la même profondeur de doctrine, qui est le cachet du grand théologien.

Une autre classe de traités, appelés *opuscules*, embrasse une foule d'écrits marqués au même coin du génie de saint Thomas, sur l'*exposition du symbole*, de l'*oraison dominicale*, de la *salutation angélique;* sur les deux *préceptes* de la *charité*, et les dix *commandements de la loi;* sur *les sacrements de l'Eglise*, et le *vénérable sacrement* de l'autel, etc. Nous avons dit que le Saint, à la demande du pape Urbain IV, composa l'office du *Très Saint Sacrement*, en 1264, œuvre la plus célèbre et la plus sublime sortie de sa plume. On a souvent voulu contester à saint Thomas l'honneur de cette composition, digne de lui seul, mais sans aucun motif, et contrairement aux témoignages les plus précis, les plus certains, les plus irréfragables (1). La piété de l'ange de l'école respire dans ses hymnes à la gloire du Saint Sacrement, comme la science du théologien éclate dans les articles de la Somme. L'une et l'autre lui valurent une insigne faveur. Le saint docteur écrivait la troisième partie de la Somme théologique, et il était arrivé aux mystères de la Passion et de la Résurrection du Sauveur, quand un jour, versant des larmes au pied de son crucifix, il entendit le Christ lui dire : « Bene scripsisti de me, Thoma: quam mercedem accipies? — Non aliam, Domine, nisi teipsum ! » répondit l'homme céleste. La mort le mit en possession de cette récompense, le 7 mars 1274.

S'il était possible de trouver un émule à saint Thomas, on le chercherait dans saint Bonaventure, de l'ordre séraphique, incliné vers les doctrines contemplatives, par une

(1) *Dict. encyclop. de théologie* traduit par Goschler.—Ozanam, *Dante, Philosoph. au treizième siècle*, t. VI, p. 74.

intelligence moins laborieuse peut-être que celle de l'ange de l'école, mais plus aimante. Les élans du cœur et les cris de l'âme vers Dieu animent tous les ouvrages du docteur séraphique, qu'il est impossible d'énumérer ici, tant ils sont variés par leur titre et par leur objet, quoique un même sentiment mystique les réunisse à leur but, depuis l'*itinéraire* philosophique *de l'âme à Dieu* et le *ratio cognoscendi*, où il invoque l'autorité de saint Augustin et des autres Pères de l'Eglise, en faveur de sa thèse, jusqu'à ses commentaires sur l'Écriture sainte et ses traités de théologie. Dans son *itinéraire de l'âme à Dieu*, il résume déjà toute la doctrine mystique, en nous apprenant que pour nous élever à Dieu, il faut commencer par la prière : ainsi le cœur aspire vers Dieu le centre de toute vérité et le foyer de toute lumière et de tout amour. Nous montons vers lui : 1° au moyen de ses vestiges qu'il a imprimés dans l'univers, comme si nous reconnaissions les pas de Dieu même en ce monde visible; 2° nous le reconnaissons mieux encore au moyen de son image qu'il a gravée dans notre âme; 3° enfin nous tournons le regard de notre esprit vers le premier principe. Afin de pouvoir effectuer cette ascension vers Dieu, l'âme possède une triple vue, pour voir au dehors, au dedans et au-dessus d'elle.

Saint Bonaventure, Jean Fidanza, naquit en 1221, à Bagnorea, petite ville des Etats de l'Église. Son surnom, devenu si célèbre, lui fut donné à l'occasion de la guérison d'une maladie, qui, dès l'âge de quatre ans, faillit l'enlever à sa mère; celle-ci, l'ayant recommandé à l'intercession de saint François d'Assise, obtint la vie de son enfant, et le fondateur d'ordre décerna le nom de *Bonaventure* à celui qui devint son ami et sa conquête. Toutefois, le disciple n'entra dans l'ordre de saint François qu'à l'âge de 22 ans, et après la mort du saint, en 1243. Il professa la philosophie et la théologie, à Paris, en même temps que saint Thomas, en 1253, et fut reçu docteur en 1255. Devenu l'année suivante général de son ordre, il le gouverna avec une sagesse merveilleuse, et sa réputation de prudence était si bien établie, même au dehors de son cloître, que le Sacré-

Collége le chargea de désigner le successeur de Clément IV. Il désigna Thibaud Visconti, qui prit le nom de Grégoire X. Le nouveau pape nomma saint Bonaventure évêque d'Albano, et peu après, en 1273, le décora de la pourpre romaine. L'année suivante, le cardinal d'Albano se rendit en France, pour assister au concile de Lyon; mais il mourut dans cette ville des suites de ses austérités, en 1274.

Les docteurs catholiques étudièrent tous les points de la philosophie d'Aristote, et même l'art de la médecine, où les Arabes se piquaient d'exceller; les clercs furent changés en médecins, en parcourant le cercle des études classiques, et l'Église dut se préoccuper de l'exercice qu'ils faisaient de la chirurgie ou de la thérapeutique, comme on le voit dans plusieurs conciles où la profession de ces nouveaux Esculapes est formellement interdite aux clercs. Alors on donna aux écoles le nom d'*universités*, comme embrassant l'université des sciences. On y enseignait les arts, c'est à-dire les *mathématiques*, la *dialectique* ou la logique, la *musique*, l'*astronomie*, la *rhétorique* ou la grammaire; on y enseignait en second lieu la *médecine*, qui prenait le nom de *physique*; en troisième lieu, venaient les *lois* ou le *droit canon*; enfin, la théologie qui florissait et s'épanouissait, pour ainsi dire, tout entière dans la *Somme* de saint Thomas. Ce fut la réunion de ces quatre facultés qu'on nomma *université des études*. Pour favoriser ces *universités* qui étaient appelées à un si brillant avenir, les papes les ornèrent de priviléges, allèrent jusqu'à les exempter de la juridiction de l'ordinaire, et leur conférèrent une pleine autorité sur tous les membres de leur corps. De plus elles recevaient du Souverain-Pontife le *droit d'enseigner* pour *toute* la chrétienté. Cette institution ainsi dirigée autant que surveillée par les papes fut très-utile à l'Église en attirant, autour d'un centre commun de lumières, un nombreux concours de maîtres habiles et d'élèves diligents. L'émulation excitait les maîtres et les disciples; les ordres religieux entrèrent dans ce mouvement et devaient y prendre la principale part. Nous ne voulons pas dire que cette émulation n'ait amené plus d'une fois des luttes fâcheuses et de

déplorables abus, que nous passons ici sous silence ; mais la doctrine ne s'en conservait pas moins dans sa pureté, et les rivalités réciproques entre les différents corps pouvaient contribuer à la surveillance générale et au maintien de la foi. L'uniformité de la méthode et la police de chaque université étaient une garantie du sacré dépôt, confié à une hiérarchie de gradués et de docteurs. On établit jusqu'à vingt-trois universités en France, sur le modèle de celle de Paris, vingt-sept en Allemagne, dix-huit en Italie, treize en Angleterre et vingt en Espagne.

Ces écoles en vinrent peu à peu à enseigner toutes les branches de la science actuellement cultivées dans les universités ; la théologie, la philosophie, la médecine et la jurisprudence. Ce fut à Paris, principal foyer de la théologie et de la philosophie, dit Mœlher (1), que des ecclésiastiques s'offrirent pour la première fois à enseigner la médecine et la jurisprudence : cette première école, ainsi organisée pour un enseignement universel, fut ouverte en 1180. L'affluence de la jeunesse studieuse, qui accourait à Paris de tous les pays du monde, ne fit que s'accroître, et obligea de la diviser par nations ; on en distingua quatre : la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie. On créa plus tard de nouveaux établissements, des colléges, qui se rattachèrent à l'université et dans lesquels un certain nombre d'écoliers vivaient en commun sous la surveillance des chefs ; ils recevaient le logement et la pension, ou une subvention d'argent. On y établit des maîtres, et on permit à des externes de fréquenter les leçons. Le plus ancien et le plus célèbre collége en ce genre est celui de la Sorbonne, fondé en 1252, par Robert de Sorbonne, chanoine de Paris et ami de saint Louis. Destiné d'abord à ne recevoir que seize clercs, il s'accrut bientôt au point de donner son nom à toute la faculté théologique de Paris. Le collége de Navarre est un peu plus récent.

C'est à dater de saint Louis que les universités se fondent en France, a dit Mgr Dupanloup. Charlemagne, de concert avec

(1) *Hist. de l'Eglise*, II, 484.

l'Église, avait essayé, pour relever les lettres et la haute culture littéraire, un effort gigantesque, mais impuissant pour les fondations de l'avenir. C'est à partir de saint Louis que la civilisation intellectuelle et le mouvement littéraire allèrent toujours croissant sous l'inspiration de l'Église. Ainsi a été fondée, en 1223, l'université de Toulouse, qui se nommait « la mère du gai savoir ; » celle de Montpellier, en 1284 ; celle d'Orléans, en 1305 ; celles de Cahors et de Grenoble, en 1339 ; celle de Valence, en 1354 ; celle d'Angers, en 1364 ; celle d'Orange, en 1365 ; celle d'Aix, en 1409 ; celle de Bâle, en 1422 ; celle de Poitiers, en 1431 ; celle de Caen, en 1436 ; celle de Nantes, en 1460 ; celle de Bourges, en 1463 ; celle de Bordeaux, en 1472 ; celle de Reims, en 1548 ; celle de Pont-à-Mousson, en 1572 ; celle de Douai, qui comptait 3,000 écoliers, en 1572 ; celle de Besançon, en 1676 ; celles de Pau et de Dijon, en 1727 ; celle de Nancy, en 1769.

L'université de Paris, la plus ancienne, la plus savante, et la plus glorieuse des universités de France, dit M. le président Troplong, est sortie des mains du clergé, et son berceau est dans l'Église Notre-Dame et l'abbaye de Sainte-Geneviève... Respect à vous, hommes, qui avez aimé l'étude, quand votre siècle n'aimait que les jours sanglants de la force brutale ! Respect à vous, qui avez enseigné, quand d'autres croyaient qu'il suffisait de savoir vaincre ! En proclamant les droits de l'intelligence, vous êtes entrés dans les voies de Dieu, qui veut que ce soit l'esprit qui gouverne les hommes. »

Les ordres religieux de saint Dominique et de saint François prirent la plus grande part à ce mouvement de la renaissance chrétienne et à cette transformation des écoles. Au nombre des plus grands ordres mendiants, il faut ranger celui des Carmes, qui tiraient leur nom de moines établis sur le Mont-Carmel. Cet ordre reçut sa règle du légat, Albert de Jérusalem, en 1209, et Honorius II le confirma en 1224. Sur la même ligne est placé l'ordre des Augustins. Nous parlerons bientôt des prodiges opérés par ces pauvres de Jésus-Christ, dans l'apostolat des missions pour propager la foi, aussi bien que pour la défendre.

§ II

BONIFACE VIII ET L'ÉPREUVE DE LA PAPAUTÉ AU QUATORZIÈME SIÈCLE. LES PAPES D'AVIGNON ET LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT (1).

« Domine, si tu es, jube me venire ad te super aquas... »
(S. MATTH., XIV, 28.)

90. **Épreuve de la Papauté au XIVe siècle. Démêlés de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel.** — Trois événements liés ensemble nous font connaître la situation de la Papauté, à cette époque de transition qui termine le moyen âge : la lutte acharnée de Philippe-le-Bel contre Boniface VIII, la translation du Saint-Siége ou la résidence momentanée des papes à Avignon, et le grand schisme d'Occident.

I. L'histoire de Boniface VIII a souvent été défigurée par l'esprit de parti ; les ennemis de ce grand pape ne lui ont épargné ni l'injure, ni la calomnie, et n'ont cherché qu'à flétrir tous les actes de son pontificat, depuis son exaltation sur la chaire de saint Pierre, jusqu'à sa mort, attribuée, par le protestant M. de Sismondi, au violent désespoir du pontife.

L'abdication volontaire du pape saint Célestin fut suivie de l'élection du pape Boniface VIII, en des circonstances où le vaisseau de l'Église avait besoin d'un pilote aussi prudent que ferme. On sait que saint Pierre de Morone, instituteur de l'ordre des Célestins, avait été arraché, malgré

(1) Auteurs à consulter : — J.-B. Christophe, *La Papauté au quatorzième siècle.* — L. Tosti, *Histoire de Boniface VIII.* — César Cantù, *Boniface VIII. Dante*, etc. *Revue d'économie chrétienne*, mai 1866. — Chantrel, *Boniface VIII.* — C. Wisemann, *Mélanges.* — *Boniface VIII.* — Boutaric, *La France sous Philippe le-Bel.* — L'abbé Jager, *Histoire de l'Église en France.* — J.-F. André, *La Papauté à Avignon.* — Chavin de Malan, *Sainte Catherine de Sienne.* — Héfélé, *Hist. des Conciles.* — Théodoric de Niem., *De Schismate.*

lui, à sa chère solitude, et sacré le 29 août 1294, sous le nom de Célestin V. « En acceptant le souverain pontificat, ajoute Son Éminence le cardinal Matthieu (1), il avait cru céder à la volonté de Dieu; mais l'énergie manquait à son caractère, et l'expérience du monde à ses vertus. Les plaintes de gens de bien l'avertirent promptement qu'il s'était trompé, et que les répugnances de sa modestie auraient dû être la règle de sa conduite. Il déposa volontairement la tiare cinq mois après son élection, guérit un boiteux en descendant du trône pontifical, et mourut deux ans après, avec les mérites et la réputation d'un grand saint. »

Le monde avait, sans doute, besoin d'un tel exemple de détachement, après que les brigues ou les factions avaient empêché, pendant vingt-sept mois, les suffrages des cardinaux de se réunir sur une même tête, et lorsque Charles II, roi de Naples, successeur de Charles d'Anjou, paraissait disposer, à son gré, de la tiare. Dix jours après l'abdication de Célestin V, les vingt-deux cardinaux qui composaient la cour romaine entrèrent au conclave, et avant la fin du premier jour les suffrages étaient réunis sur le cardinal Gaëtano, qui prit le nom de Boniface VIII. L'historien Villani, qui n'avait vu ni l'abdication de Célestin, ni l'exaltation de Benoît Cajétan, dans une relation écrite six ans plus tard, ne craignit pas de charger le pontife du crime de simonie, et de l'accuser de honteux artifices pour disposer le roi Charles II en sa faveur. Mais cette relation déjà suspecte de la part de Villani, et qui ne s'accorde pas plus avec les antécédents qu'avec le caractère de Boniface, est contredite par le récit de Ptolémée de Lucques, qui était à Naples au moment de l'élection, et par le témoignage de Stefaneschi, cardinal de Saint-Georges, qui faisait partie de la cour pontificale. Et si l'on veut alléguer l'amitié de ces derniers pour le pape, ce qui affaiblit la valeur d'une preuve purement négative, nous pouvons ouvrir le fameux pamphlet composé par les Colonna, ennemis jurés de Boniface ; ceux-ci, pour démontrer l'invalidité de l'élection de

(1) *Le pouvoir temporel des papes*, p. 318.

Benoît Cajétan, s'appuient, uniquement, sur l'invalidité de l'abdication de Célestin, et non sur un prétendu crime de simonie qu'ils n'auraient certainement pu ignorer, faisant eux-mêmes partie du conclave où fut élu Boniface, et qu'ils auraient fait valoir, comme un motif déterminant, pour arracher des mains de ce pontife les clefs de saint Pierre, indignement et sacrilégement achetées (1). La conduite de Boniface à l'égard de son prédécesseur n'est pas plus difficile à expliquer que celle qu'il a tenue à l'égard de Charles II. Si le nouveau pape crut devoir s'assurer de la personne de Célestin, quelque temps après son abdication, il ne faut pas se dissimuler le danger du schisme qui venait des partisans de l'ancien pape ; la fuite de Célestin, quoique le pieux solitaire ne cherchât qu'à s'ensevelir dans une retraite plus profonde, et le mouvement que se donnaient les ennemis de Boniface suffisaient pour faire enfermer Pierre de Morone, selon l'avis de plusieurs cardinaux, qui craignaient qu'on n'abusât de sa simplicité au détriment de l'Église.

Parmi les partisans de saint Pierre Célestin transformés en adversaires de Boniface VIII, on comptait un religieux franciscain, devenu célèbre sous le nom de bienheureux Jacopone de Tobi, l'auteur de notre prose si touchante : *Stabat Mater dolorosa*. Dès le commencement de son règne, le pape Boniface avait consulté le disciple de saint François au sujet d'une vision singulière que le chef de l'Église avait eue : une cloche sans battant, dont la circonférence embrassait toute la terre, lui était apparue : « Sache votre sainteté, répondit le religieux peu enclin à flatter les grands, que la vaste ampleur de la cloche désigne la puissance pontificale aussi vaste que le monde. Mais prenez garde que le battant ne soit le bon exemple que vous ne donnerez pas. » L'interprétation n'était guère de nature à être goûtée de celui-là même qui l'avait cherchée, sans le vouloir. Heureux si Jacopone, entraîné par les Colonna encore plus que par l'ardeur d'un zèle intempestif, n'eût pas été plus loin.

(2) *Boniface VIII*, par Tosti, I, 116.

Mais le 10 mai 1297, comme nous le verrons bientôt, les deux cardinaux ennemis du pape, Jacques et Pierre Colonna, osèrent protester, par un acte solennel, contre l'élection de Boniface, qu'ils citaient au jugement du prochain concile universel, comme usurpateur du Saint-Siége Jacopone eut le malheur de paraître dans l'acte comme témoin requis pour en certifier l'authenticité, et il encourut l'excommunication qui frappa les deux cardinaux et leurs adhérents. L'expiation de la faute fut longue et terrible. Après le siége et la prise de Palestrina, Boniface fit jeter en prison le moine imprudent et le poète indiscret, condamné à perpétuité au pain et à l'eau. Cette pénitence fut le salut de Jacopone et le conduisit à l'héroïsme de la vertu : il resta captif durant la vie de Boniface, supporta courageusement son sort et ne demanda qu'à être relevé de l'excommunication. Il en fut absous par Benoît XI, le successeur de Boniface VIII.

Les grands démêlés de Philippe le-Bel avec le Saint-Siége méritent un plus long examen. Rien n'est mieux établi que les preuves de touchante bienveillance données par Boniface au fils aîné de l'Église, jusqu'au jour où les avis et les remèdes les plus salutaires offerts à Philippe-le-Bel furent méprisés ou mêmes convertis en poison, par le refus du roi de France d'accepter la médiation du Pontife. Il s'agissait d'une querelle qui partageait non pas seulement la France et l'Angleterre, mais l'Europe.

Philippe-le-Bel, roi de France, et Édouard Ier, roi d'Angleterre, raconte Son Éminence le cardinal Matthieu que nous prenons pour guide (1), se faisaient une guerre acharnée. L'un avait pour alliés les ducs de Brabant et de Savoie et le comte de Bretagne; l'autre, les rois d'Écosse et de Norwége. Adolphe de Nassau et Albert d'Autriche avaient aussi pris couleur, le premier pour l'Angleterre, le second pour la France.

« La chrétienté semblait menacée d'un conflagration générale. Boniface VIII, après avoir vainement offert sa média-

(1) *Le pouvoir temporel*, 324.

tion aux deux princes, les cita devant son tribunal pour y répondre de leurs exactions et de leurs injustices, et, le 18 août 1296, il lança la bulle *Clericis laicos*, par laquelle il interdisait, sous peine de censure, à tout membre du clergé, de payer quelque subside que ce fût, sans la permission expresse du Saint-Siége. Il menaçait d'excommunication les princes, ducs, barons et ministres qui les exigeraient et jetait l'interdit sur les villes et communautés qui consentiraient à les payer. A la bulle *Clericis laicos*, le roi de France répondit par un édit qui interdisait l'entrée du royaume à tout étranger, tout appel au Saint-Siége et l'envoi de tout subside au souverain pontife. Cette violence ne provoqua que des représailles toutes paternelles, exprimées d'abord dans la bulle *Ineffabilis*, où Boniface déclarait qu'il ferait plutôt vendre les vases sacrés et les croix des églises que d'exposer au moindre danger le royaume de France, de tout temps si cher et si dévoué au Saint-Siége ; ensuite, dans le décret de canonisation de Louis IX, qui excita en France une vive allégresse, et rétablit un moment la bonne harmonie entre les deux puissances.

Mais le profond dissentiment, qui avait suivi la publication de la première bulle, laissa des traces regrettables. Cette bulle *Clericis laicos* n'était cependant pas une *Constitution* nouvelle, mais la confirmation des anciens canons (le dix-neuvième du troisième concile de Latran, et le quarante-quatrième du quatrième concile du même nom). L'Église entière connaissait donc ces lois ; ce n'était point non plus une nouveauté pour le royaume de France.

Le docte Thomassin affirme et démontre que jamais les rois de France, dans le plein exercice de leur pouvoir, n'avaient rien perçu du clergé, si ce n'est en vertu de l'autorité apostolique et dans le cas de nécessité. On explique la sagesse de cette mesure, prise dans les conciles, avant qu'aucun *concordat* eût rien établi en pareille matière.

L'intention de Boniface VIII, comme il le déclare lui-même dans ses autres écrits, n'était pas de défendre au clergé d'offrir des *dons gratuits* au roi et à l'État en péril,

pourvu qu'on n'employât pas la violence, mais seulement les exhortations et la prière, afin de les obtenir ; de plus, les clercs, possesseurs de biens ecclésiastiques *féodaux*, étaient toujours tenus d'en acquitter les charges ; enfin, dans les dangers graves et subits du roi ou de l'État, le prince pouvait demander des subsides aux prélats, et ceux-ci les lui accorder sans la permission du pontife romain, exigée préalablement (1).

Vers la même époque éclatèrent à Rome des troubles causés par la famille des Colonna, l'une des plus puissantes de cette ville, en lutte avec la famille des Orsini : la première appartenait au parti *Gibelin*, ami des empereurs d'Allemagne; la seconde au parti *Guelfe*, qui soutenait la cause des souverains pontifes. Les cardinaux-diacres, Jacques Colonna et son neveu Pierre avaient été contraires à l'abdication de Célestin V, comme on vient de le voir et demeuraient opposés à Boniface VIII. Celui-ci s'était prononcé, dans un procès de famille, contre les deux cardinaux et leurs frères. Étienne Colonna, frère de Pierre, pour se venger du Pape, pilla le trésor qu'on transportait d'Anagni à Rome. Les deux cardinaux intercédèrent pour le coupable, et ne réussirent qu'à partager, aux yeux du pape, la complicité de celui qu'ils voulaient défendre. Cités eux-mêmes au tribunal du souverain pontife, ils ne comparurent point, et ne répondirent à Boniface que par un libelle, qui attaquait la légalité de son élection. Le 10 et le 23 mai 1297, intervinrent deux arrêts, par lesquels le souverain pontife les déclarait schismatiques, privés de leurs dignités et de leurs bénéfices, avec confiscation de leurs propriétés et des biens de leurs frères ; et comme ils avaient pris les armes, le Pape dut envoyer des troupes pour les réduire, et força les rebelles, après une longue résistance, à lui livrer leur château de Palestrina. La forteresse fut rasée, ainsi que le château, par ordre du Pape, qui fit passer la charrue sur le territoire, semer du sel, et bâtir une autre ville, au pied de la montagne, en lui donnant le nom de

(1) Tosti, I, 281.

Città papale, et en y transférant l'évêché de Palestrina.

Dans l'intervalle de ces années de paix, où la papauté réconciliée avec Philippe-le-Bel imposait encore la loi à des factions ennemies, Boniface, un des plus grands jurisconsultes de son siècle, publiait (1299) un recueil de ses constitutions et de celles de ses prédécesseurs, qui fut appelé le *Sexte*, ou le sixième livre de la collection des décrétales, à la suite des cinq livres de Grégoire IX. L'an 1300, à l'affluence extraordinaire des pèlerins, qui venaient de toutes parts à Rome pour visiter l'église de Saint-Pierre, et gagner l'indulgence plénière attachée au commencement du siècle le pape reconnut une vieille tradition; et, de l'avis des cardinaux, il fit dresser une bulle qui consacra le pieux usage, et fut l'origine du jubilé séculaire. Dans la suite, l'indulgence de la visite de Rome fut étendue aux différents pays de la chrétienté, sans obliger à faire ce pélerinage; Clément VI devait réduire le terme de cent ans à cinquante, et Urbain VI à vingt-cinq, ce qui s'observe encore de nos jours.

La paix rétablie entre Boniface et Philippe-le-Bel ne fut pas de longue durée, quoique le roi de France eût paru accepter la médiation du pape, au moins comme homme privé, dans les affaires politiques engagées avec Édouard, roi d'Angleterre. Mais l'évêque de Durham, légat du Saint-Siége, qui apporta au roi de France la sentence arbitrale, vit cette pièce arrachée de ses mains et jetée au feu par le comte d'Artois tandis que le roi déclarait lui-même qu'il ne s'y soumettrait pas. En 1301, un second légat, Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, fut envoyé au roi, dans le but de réprimer ses nouvelles entreprises sur les églises de Narbonne et de Maguelonne, avec la mission de presser la mise en liberté du comte de Flandre et de ses enfants, et de défendre au prince la violation des immunités ecclésiastiques et la prise de possession des bénéfices contre le gré du pape. Malheureusement le personnage, chargé d'une mission si délicate, était déjà par lui même peu agréable à Philippe-le-Bel, qui se souvenait d'avoir trouvé dans Bernard un vigoureux adversaire, lors de la transformation du siége abbatial de

Pamiers en chaire épiscopale, où siégeait ce premier évêque, en même temps seigneur de la ville et défenseur des droits de la cité. Les anciens ne nous ont laissé aucun détail sur l'entretien du légat et du roi. Tout ce que l'on sait du résultat de l'ambassade est la subite incarcération de Bernard de Pamiers, sous prétexte de haute trahison, et l'instruction de son procès confiée au chancelier Pierre Flotte et à Guillaume de Nogaret. Les domestiques du prélat furent soumis à de cruelles tortures, afin d'arracher de leur bouche des aveux, pendant que leur maître, accablé d'infirmités et affaibli par l'âge, était traîné dans un cachot. Cet acte de violence était un attentat au droit des gens, et le caractère du légat en faisait un sacrilége, lors même que le représentant du pape eût mêlé quelque chose d'acerbe à ses reproches, comme on le suppose ordinairement, pour expliquer la conduite du roi. Boniface, à raison de la double immunité de l'évêque et du légat, chargea l'archevêque de Narbonne, le métropolitain, d'instruire la cause de Bernard et de référer à Rome toutes les pièces du procès. Mais à l'arrivée du nouveau légat, les lettres apostoliques furent saisies, jetées au feu en présence du roi, et le métropolitain gardé à vue, sans pouvoir agir. En réponse à ces indignes bravades, deux bulles de Boniface VIII émanèrent en un même jour, le 5 décembre 1301 : la première, *Salvator mundi*, suspendait toutes les grâces, tous les priviléges et concessions octroyées à Philippe et à ses conseillers ecclésiastiques ; la suspension devait durer jusqu'à la tenue du concile convoqué à Rome, pour le Ier novembre 1302. La seconde bulle, *Ausculta, Fili*, rappelait au roi, que tout élevé qu'il pouvait être, il avait à respecter la justice et à réparer les exactions et les violences, dont l'accusait la voix publique et dont ses sujets étaient victimes.

Quand on relit aujourd'hui cette seconde bulle, dit Son Éminence le cardinal Matthieu, on ne s'explique ni les rumeurs qu'elle excita, ni les troubles qui la suivirent. Il paraît que les ministres, au lieu de la mettre sous les yeux de Philippe, fabriquèrent une pièce fausse dont les copies répandues en France provoquèrent l'indignation générale.

Toujours est-il que le cardinal Aquasparta se plaint ouvertement de la substitution d'une prétendue lettre, qui soutenait dans les termes les plus durs la souveraineté du pape au temporel et au spirituel, et refusait au prince tout droit de présentation aux bénéfices, en déclarant hérétique tout acte contraire à cette doctrine. Une autre pièce très-laconique, attribuée à Philippe-le Bel, et positivement émanée de la plume de Pierre Flotte, portait, sous forme de lettre, un défi insolent au Pape, et l'interpellait en ces termes : *Maxima tua fatuitas*, pour finir ainsi : Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à Boniface, soi disant souverain pontife, peu ou point de salut. » (1) De pareilles menées ne pouvaient manquer de produire leurs fruits dans l'assemblée des États de 1302. Pierre Flotte les ouvrit par un discours aussi insidieux que violent contre le Saint-Siége, et sollicita les mandataires de la nation de prêter au souverain une assistance énergique par une protestation unanime. Les représentants de la noblesse et des communes répondirent qu'ils étaient prêts à faire le bon plaisir du roi ; le clergé hésita un moment, puis craignant d'être proclamé traître au roi et à l'État, il se rangea à l'avis des deux autres ordres, et s'excusa, le lendemain, dans une lettre adressée au pape, d'avoir cédé à la nécessité (2).

Cette lâche condescendance mérita à l'Église de France le titre de fille insensée : *Verba delirantis filiæ*. Ce fut dans un consistoire public que Boniface lui imprima cette flétrissure. Les prélats prévaricateurs furent menacés des censures canoniques, s'ils refusaient de se conformer aux ordres du Saint Siége et de se rendre au concile qui devait s'ouvrir à Rome, 1er novembre 1302. Cette voix sévère fut entendue. Quatre archevêques, trente-cinq évêques et six abbés, aimant mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, bravèrent, pour aller auprès du pape, les défenses réitérées du roi et mirent en défaut les précautions de la police. Le concile, après avoir écouté le récit des douleurs du pontife,

(1) Tosti, *Hist. de Boniface VIII*, t, II, 233.
(2) *Le pouvoir temporel*, ibid. 326.

en approuva les conclusions qui furent promulguées le 18 novembre, dans la bulle *Unam sanctam*. On y rappelle la distinction des deux puissances et la subordination des rois aux papes. Boniface n'exagérait rien : il ne faisait que renouveler un grand principe admis alors par tous les juristes comme par tous les docteurs, et dont l'application universellement reconnue était pour les princes le frein le plus sûr, pour les peuples la meilleure constitution (1). Une dernière légation fut envoyée au prince avant de réduire ces anathèmes à une censure définitive et irrévocable, ce qui n'eut lieu qu'après avoir épuisé tous les autres moyens.

En réponse à la bulle, Philippe-le-Bel fit déclarer, dans une nouvelle assemblée des États Généraux, Boniface hérétique, intrus, simoniaque, et le déposa, comme tels de toute fonction ecclésiastique. On ne pouvait guère déposer le pontife, mais on pouvait le surprendre; la violence acheva l'œuvre de la calomnie. Guillaume de Nogaret avait médité, de l'aveu de son maître, de se saisir de Boniface VIII, et de l'enchaîner comme un perturbateur de la tranquillité générale. Il chercha des complices parmi les Colonna, et choisit Sciarra comme le plus propre à servir ses desseins. Ces deux hommes communiquèrent mutuellement leur impiété et leur haine, et après quelques pourparlers, tout fut aisément convenu entre le conspiratenr italien et le ministre de Philippe-le-Bel. Nogaret mène quelques Français, Sciarra réunit quelques Gibelins, et le 7 septembre 1303, les deux misérables, à la tête de trois cents chevaux, envahissent tout à coup la ville d'Anagni, où Boniface était venu depuis trois mois respirer l'air natal. Les cris : Mort au pape et vive le roi de France ! remplissent la ville en un instant. Le palais est forcé, et les conjurés entrent, le fer à la main, jusque dans l'appartement du pontife. Boniface, en entendant leurs pas, s'était fait revêtir de ses ornements pontificaux. Il monte sur son trône, la tiare en tête, tient d'une main les clefs, symbole de sa puissance, et prend de l'autre l'image du Dieu crucifié dont il est le

(1) *Le pouvoir temporel des papes*, ibid., 227. — Tosti II. 236. Christophe, *Papauté au quatorzième siècle*, I, 126.

vicaire. « Ils m'ont trahi comme Jésus-Christ, disait-il, je mourrai pape. » Sciarra et Nogaret s'approchent de ce trône qui est devenu une croix. Le premier vomit un torrent d'injures, le second menace Boniface de le conduire à Lyon pour y subir le jugement du prétendu concile général. Le magnanime souverain ne répondit rien à Sciarra; mais, fixant Nogaret d'un regard profond : « Voici ma tête, dit-il, voici mon cou; catholique, pape légitime, vicaire de Jésus-Christ, je me verrai avec joie condamner et déposer par des patarins; j'ai soif de la mort pour la foi de Jésus-Christ et pour la liberté de l'Église. » A ces mots, Nogaret se trouble, les forces et la voix lui manquent en même temps; il s'arrête en se rappelant que son grand-père avait été brûlé comme patarin. Mais le brutal Sciarra, abordant le pontife, l'accable d'injures et le frappe, dit-on, au visage, de son gantelet de fer. L'intrépidité de Boniface ne se démentit pas un instant. Après trois jours de pillage et de sacriléges, le peuple d'Anagni se révolte enfin contre ce ramas d'aventuriers et d'étrangers, qui avait dévasté le palais et dispersé les reliques des saints. Le cri : Vive le pape! Mort aux traîtres! est le signal d'un soulèvement général. Boniface est délivré, Nogaret chassé de la ville, et ce fut au tour de Sciarra de trembler pour sa vie. On le voit, quelques jours après son criminel attentat, aux genoux du pape, qui l'accueille et qui lui pardonne avec une générosité dont il était indigne. Les Romains, en apprenant la surprise d'Anagni, avaient mis leurs troupes sur pied pour délivrer leur souverain. Boniface VIII rentra avec elles dans sa capitale, où il fut accueilli par des transports d'enthousiasme. Son corps était brisé, mais sa grande âme demeurait debout sur ces ruines que la brutalité avait faites. Il pardonna de nouveau à ses ennemis, récita les prières de l'Église en présence de huit cardinaux, et mourut le 13 octobre 1303. On le comparerait aux héros qui tombent sur le champ de bataille, s'il ne ressemblait pas mieux encore à Jésus expirant sur la croix(1).

(1) Ibid., *Pouvoir temporel des papes*, par Mgr Matthieu, 320. — Tosti, II, 322-328.

91. Mort de Boniface VIII. — Des auteurs passionnés ou prévenus ont été jusqu'à vouloir flétrir la mémoire de ce courageux pontife, dans l'amertume de ses derniers moments et dans le repos de sa tombe. Une foule d'auteurs protestants, à la suite de M. Sismonde de Sismondi, ont avancé que Boniface VIII était mort « sans dévotion, sans profession de foi, dans la rage et le désespoir, se frappant la tête contre les murs et se rongeant les mains. » Cette calomnie gratuite est démentie par un fait que nous a conservé le savant annaliste Henri de Sponde, témoin oculaire. Trois cent deux ans après la mort de Boniface VIII, son corps a été trouvé intact, sans corruption, sans lésion. La peau de la tête était parfaitement saine, les mains étaient sans blessures, nulle part on ne remarquait trace de cicatrices. C'est ainsi que la Providence a vengé le pontife des injures qui le poursuivent au delà de son tombeau. Le calviniste de Genève a pu en vouloir au pontife romain; mais on regrette que Châteaubriand, dans ses *Mémoires*, se soit fait l'écho d'une accusation aussi lâche que calomnieuse, en disant : « Un Colonna le frappa au visage, Boniface en meurt de rage et de douleur. » Cela n'est ni *vrai* ni *français*, nous permettrons-nous d'ajouter avec Rohrbacher (1). « Nous ne saurions passer sous silence, dit Mgr le cardinal Matthieu (2), le sort de ceux qui avaient pris parti contre Boniface VIII. Sciarra Colonna périt dans l'exil; Nogaret, dans la disgrâce et l'abandon ; Philippe-le Bel, d'une chute de cheval ; Pierre Flotte, à la bataille de Courtray ; et le comte d'Artois, frère du roi, qui avait jeté au feu les lettres apostoliques, étant tombé, dans ce combat, entre les mains d'un boucher de Bruges, mourut la main droite abattue et la langue tranchée par ce furieux, dont il ne put obtenir ni grâce, ni répit. Ainsi fut vengée l'injure la plus insolente qu'ait jamais reçue la majesté du Souverain Pontife. Dieu fit voir, par ces traits éclatants, que la main de l'homme ne touche jamais impunément aux trois couronnes de son vicaire. »

(1) T. XIX, 481.
(2) *Pouv. temp.*, 329.

92. Élection du pape Clément V et séjour des papes à Avignon. — II. La situation critique créée à la Papauté par l'absolutisme de Philippe-le-Bel et l'acharnement qu'il mit à poursuivre jusqu'à la mémoire de Boniface, peuvent seuls nous donner la clef des événements qui se précipitent à partir de la mort inopinée de Benoît XI, jusqu'à celle de Clément V (1305). L'élection de ce premier pape *français* (1), au conclave de Pérouse, a été attribuée par les ennemis de la papauté à un contrat simoniaque passé entre Philippe-le-Bel et l'archevêque de Bordeaux dans la forêt de Saint-Jean d'Angély, et l'on a affirmé que la translation du siége en France était une des conditions du contrat. Cette fable ne fut longtemps qu'une rumeur dont on trouve le premier écho dans le dix-neuvième chant de l'*Enfer,* dit Mgr le cardinal Matthieu. Elle ne prit de consistance que sous la plume de Villani, écrivain dévoué aux Gibelins et antipathique aux papes. Un historien moderne, M. Rabanis, a fait de ce sujet une étude spéciale, et les documents irréfutables qu'il a produits ne laissent plus de doutes sur la conclusion de son ouvrage. Il n'y a eu ni pacte, ni entrevue, ni pression sur le conclave. « Le fait est, dit M. Rabanis, que le conclave a agi dans sa pleine liberté comme dans sa pleine conviction, et lorsqu'il nomma un pape français, il fit volontairement ce qu'il crut lui être commandé à la fois par la nécessité du moment, par l'intérêt du Saint-Siége et par le bien de la chrétienté. »

Le séjour des papes en France, inauguré par Clément V, est devenu la matière d'un reproche qui, tout fondé qu'il paraît, doit être réduit à sa juste valeur, lorsque l'on considère cet événement comme l'occasion funeste et non comme la cause véritable et préméditée du grand schisme d'Occident. Il est certain, en premier lieu, que cette translation ou cet exil momentané du Saint-Siége, après les vifs démêlés entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel, revêtait, en

(1) Le nom de pape *français* indique moins, en cet endroit, le lieu d'origine que celui de la résidence, sur notre sol, pour un temps indéterminé.

quelque sorte, un caractère de renoncement à la suzeraineté universelle exercée jusque vers la fin du moyen âge par les pontifes romains, du consentement et de l'aveu des princes et des peuples. Ce seul fait de la résidence papale au sein d'un royaume puissant, et sous le patronage d'un monarque dont l'influence étrangère et constante pouvait faire ombrage à tous les autres pays chrétiens et à la politique des États, paralysait d'un seul coup le système entier du *droit public* alors reçu, et enlevait au pape cette auréole d'indépendance qui concilie seule le respect à ses décrets et à ses sentences arbitrales. Il est certain, en second lieu, que l'absence des papes ne pouvait manquer de se faire sentir fortement à Rome, et qu'elle livrait la ville éternelle à toute sorte de factions, témoin, en particulier, cette tentative du fameux Rienzi, qui profita de cet état précaire et des passions ardentes du peuple romain, pour évoquer le fantôme de l'ancienne république ; et il ne fallut rien moins que l'habileté du cardinal Albornoz, sous le règne d'Innocent VI, pour rétablir l'autorité du Pape et préparer son retour en Italie, au milieu de ces fluctuations politiques qui auraient pu faire disparaître de Rome le pouvoir temporel du Saint-Siége. Enfin, il est certain que cette translation du siége ne s'offrait aux yeux de tous qu'avec un caractère transitoire qui tenait aux circonstances et comme un droit d'asile réclamé dans ce comtat d'Avignon qui, après tout, ne tarda pas à faire partie des possessions du Saint-Père, lorsque le roi de Naples lui eut vendu ce domaine, enclavé dans la terre de France, mais non assujetti à Philippe-le-Bel. Afin de rendre toute justice au pape Clément V, il ne faut lui attribuer, dans cette démarche dont il ne calcula pas la portée, que l'intention d'échapper au danger présent, en cherchant à fuir le théâtre de ces luttes qui partageaient Rome, et en se proposant d'adoucir par ses entretiens celui que les bulles de ses prédécesseurs n'avaient fait qu'irriter. Clément V alla prendre au couvent des Frères-Prêcheurs le modeste logement qu'on lui avait préparé et ne le quitta point tout le temps qu'il séjourna à Avignon. Rien n'indique que ce pontife ait jamais eu l'idée d'y élever le palais

qu'on y voit aujourd'hui. La conception et l'exécution de ce projet appartiennent à ses successeurs. La translation du Saint-Siége fut un malheur pour l'Italie et une épreuve pour l'Église, dit avec autant de sagesse que d'autorité un cardinal de la sainte Église romaine (1). Mais ce malheur profita à l'Italie, puisqu'elle demeura fidèle au pape pendant quatre siècles, une fois que le pape lui fut rendu; cette épreuve profita aussi à l'Église, puisqu'elle fit voir, d'une part, l'immortelle durée de son pouvoir spirituel, qui change de siége sans changer de nature ; de l'autre, son invincible alliance avec le pouvoir temporel, qui l'a suivie dans toutes ses destinées. Dieu, en marquant à Rome la place de ses vicaires, les en éloigne et les y ramène selon les nécessités des temps. L'histoire en main, il est facile de prouver que leur absence n'affaiblit jamais leurs droits. Clément V, malgré les agitations et les épreuves de son pontificat, n'oublia pas Rome un seul jour. Ni les menaces du roi de France, qui le pressait de condamner la mémoire de Boniface VIII, ni le procès des Templiers, ni les travaux du concile de Vienne ne l'empêchèrent de porter ses regards au delà des Alpes. Il suivait d'un regard ému tous les mouvements qui agitaient ses États, et il y faisait sentir, quoique absent, le bras d'un maître et le cœur d'un père.

93. **Concile général de Vienne et abolition des Templiers.** — Le concile de Vienne s'ouvrit vers la fin de l'année 1311 et traita plusieurs points que nous nous contenterons de rappeler : 1° Il y fut question de la mémoire du pape Boniface VIII, affaire délicate remise à l'examen des Pères, grâce à la sage lenteur du pape Clément V, et malgré les poursuites acharnées de Philippe-le-Bel, qui ne réussit, par ce moyen, qu'à rendre plus éclatante la justification de son rival. Clément ne voulut jamais consentir à flétrir la mémoire de Boniface VIII, et ne révoqua jamais la bulle *Unam sanctam ;* il se contenta de faire quelques sacrifices à l'amour de la paix et à la susceptibilité du mo-

(1) Ibid., *Pouv. temporel des papes*, 332.

narque (1). On s'occupa, en second lieu, du *passage en terre sainte* : la croisade fut résolue, mais non mise à exécution, malgré le décime de guerre accordé sur les revenus des bénéfices. 2° La condamnation de plusieurs erreurs fut prononcée dans ce concile contre Pierre-Jean Olive et Ubertin de Casal, successivement chefs des Franciscains spirituels ou réformés : ces deux religieux soutenaient que l'âme raisonnable n'est pas la forme substantielle du corps humain; que Jésus-Christ vivait encore quand le soldat lui perça le côté ; que les enfants reçoivent, par le baptême, uniquement la rémission du péché originel, sans l'habitude des vertus infuses (2). Une autre condamnation enveloppa tous les faux mystiques, sous les noms différents de fratricelles, de béguards, d'apostoliques, de dulcinistes, etc. Un quatrième objet de la sollicitude du concile fut de donner l'impulsion à l'étude des langues orientales, en fondant au sein des universités des chaires d'hébreu, d'arabe et de chaldéen. L'Église, on le voit, n'attendait pas les humanistes de la Renaissance, ni les protestants du seizième siècle, pour exciter l'émulation de ses disciples et se mettre à la tête du mouvement. Enfin, le dernier objet, ou plutôt le principal, que nous signalons en terminant, parce qu'il absorbe les soins des Pères pendant des mois entiers, fut le fameux procès des Templiers.

Fondé l'an 1118, près de l'emplacement du temple de Salomon, d'où il prit son nom, l'ordre militaire et religieux reçut sa règle des mains de saint Bernard, au concile de Troyes, de l'année 1125. Aux trois vœux ordinaires religieux, les chevaliers ajoutaient celui de parcourir en armes les chemins qui conduisaient aux saints lieux, afin d'en procurer la sûreté. Leurs entreprises s'agrandirent avec leur société et leurs ressources : les guides des pèlerins devinrent l'élite des guerriers et les plus redoutables ennemis des Musulmans sur le champ de bataille. Après la perte du royaume de Jérusalem, ils se répandirent dans tous les

(1) Tosti, II, 509.
(2) *Somme des Conciles*, par l'abbé Guyot, II, 129.

États de l'Europe et s'enrichirent des libéralités des petits et des grands. A l'époque de leur abolition, ils possédaient neuf mille temples ou couvents (1).

Nous ne reproduirons ici que les termes de la sentence *provisoire*, qui s'appuie sur la gravité des inculpations, sur le nombre et la qualité des prévenus.

« Ayant égard à la mauvaise réputation des Templiers, ainsi qu'aux attaques et aux soupçons dont ils sont l'objet, à la manière et à la façon mystérieuse dont on est reçu dans cet ordre, à la conduite tout à fait mauvaise et antichrétienne de plusieurs membres, particulièrement au sujet du serment demandé à chacun d'eux de ne rien dire sur cette admission et de ne jamais sortir de l'ordre ; considérant que le scandale donné par cet ordre ne peut être réparé s'il continue d'exister ; de plus que la foi et les âmes sont par là même en péril, et qu'un grand nombre de membres de l'ordre ont commis d'épouvantables crimes, etc. ; considérant en outre que, pour des motifs bien moindres que ceux dont il s'agit, l'Église romaine a aboli des ordres célèbres, nous abolissons, non sans amertume et sans douleur intime, non pas en vertu d'une sentence judiciaire et définitive (*non per modum definitivæ sententiæ*), mais par voie de provision et de règlement apostolique (*per modum provisionis seu ordinationis apostolicæ*), le susdit ordre des Templiers avec toutes ses institutions, et cela à tout jamais, de l'approbation du saint concile (*sacro approbante concilio*), défendant expressément que quelqu'un entre désormais dans cet ordre, en prenne ou en porte l'habit, ou se fasse passer pour Templier. Quiconque agit contre ces prescriptions encourt l'excommunication *ipso facto*. Quant aux personnes et aux biens de l'ordre, nous les maintenons à notre disposition et à la disposition du siége apostolique, pour prendre à leur égard une décision avant la fin de ce synode, et en nous inspirant de l'honneur de Dieu et de l'intérêt de la Terre Sainte. Aussi nul ne doit s'attaquer à eux. Tout ce qui se fera contre notre décision sera nul de

(1) *Somme des Conciles*, par l'abbé Guyot, II, 121.

plein droit. » Cette bulle pontificale d'abolition, récemment découverte, et commençant par les mots : *Vox clamantis,* porte la date du 22 mars 1312, la septième année du pontificat de Clément V. Elle fut suivie, le 2 mai 1312, de la bulle *Ad providam*, dès longtemps connue, qui fait passer les biens des Templiers à l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, afin de les ramener, autant que possible, à leur destination, pour soutenir les intérêts de la Terre-Sainte et la lutte contre les infidèles. Enfin dans une troisième bulle, *Ad certitudinem*, du 6 mai 1312, le pape désignait les personnes, qu'il se réservait de juger, tandis que les autres devaient comparaître devant les synodes provinciaux de leurs pays respectifs (1).

Ces sages mesures prises par le Saint-Siége, dans la plénitude de sa puissance, pour faire disparaître un ordre religieux chargé de graves soupçons, et rendu extérieurement inutile, s'il n'était pas nuisible à l'Église, laissent toujours subsister le grand problème historique de l'innocence ou de la culpabilité de l'ordre entier. On connaît le mot de Bossuet : « Ils avouèrent dans les *tortures,* mais ils nièrent dans les supplices. » Ce qui est incontestable, c'est que la torture ou la question ne fut pas appliquée à tous, et que soixante-douze accusés, interrogés par le pape lui-même, se confessèrent coupables : « *Libere ac sponte, absque coactione qualibet ac timore.* » Le résultat des procédures ne fut pas le même en tous lieux, et l'activité que mit Philippe-le-Bel, à poursuivre les Templiers en France, ne laisse pas que de paraître suspecte.

D'après l'ordre du pape, les tribunaux ecclésiastiques devaient diriger des enquêtes sur les Templiers des autres contrées. C'est ce qui eut lieu spécialement en Espagne, dont les chevaliers furent déclarés innocents (1312). Quelque opinion qu'on veuille se former sur toute cette affaire, il y a deux points solidement établis. Premièrement, le concile n'a point prononcé un *jugement* injuste, parce qu'il ne

(1) Mgr Héfélé, *Hist. des conc.*, t. XI, 412. *Revue des quest. hist.*, t. XI, 5.

voulait point prononcer de jugement; mais seulement le pape, avec le concours du concile, a supprimé l'ordre, « par prudence et en vertu de la plénitude du pouvoir pontifical » ; et, en second lieu, l'Église conserve l'incontestable droit de supprimer un ordre, et de lui retirer la confirmation qu'elle lui avait donnée au commencement, par des motifs *intrinsèques*, c'est-à-dire qui ressortent de l'ordre même et de ses membres, ou par des motifs *extrinsèques*, c'est-à-dire qui tiennent aux conjonctures de l'époque (1).

Les biens des Templiers leur ayant été donnés pour le secours de la Terre-Sainte, il était juste de suivre cette destination et de les transférer pour le même usage aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, depuis chevaliers de Rhodes et enfin de Malte. Telle fut la mesure proposée par le pape Clément V, et le roi Philippe y donna son consentement. Les chevaliers de l'Hôpital furent mis en possession de ces biens, par arrêt du parlement, après la bulle de translation (1312).

Le pape s'était réservé l'examen et le jugement du grand maître Jacques de Molai, du visiteur de France et du commandeur de Guienne et de Normandie. Avant le concile, ces accusés avaient été interrogés par les commissaires du pape à Paris. Le pape, après le concile, nomma d'autres commissaires auxquels il abandonna le droit de juger, en son nom, les quatre chevaliers. Ceux-ci, sans exception, avaient confessé ouvertement et publiquement tous les crimes dont on les chargeait, et cela en présence des nouveaux commissaires, de sorte qu'ils leur parurent déterminés à persister dans le parti qu'ils avaient pris. Les juges, ayant condamné les quatre accusés à une détention perpétuelle, firent dresser un échafaud sur le parvis Notre-Dame pour y lire la sentence, le 18 mars 1314. Ce ne fut qu'après avoir entendu cette sentence que le grand maître et l'un de ses compagnons rétractèrent à haute voix leur confession, et soutinrent avec opiniâtreté devant le peuple, au grand étonnement des assistants,

(1) *Histoire de la Religion*, par le Père Wilmers, 268.

qu'ils n'étaient point coupables. Les cardinaux prirent le parti de les remettre entre les mains du prévôt de Paris, qui était présent. Dès que le roi, qui se trouvait dans son palais, eut appris cette nouvelle, il prit l'avis de son conseil sans y appeler d'ecclésiastiques; et, sur le soir même, il fit conduire les deux criminels dans une petite île de la Seine. Ils y furent livrés aux flammes, et soutinrent la rigueur de ce supplice, en persistant jusqu'à la fin dans le désaveu de leur confession. Dans les récits relatifs aux Templiers, peu d'écrivains modernes se sont abstenus de rappeler les paroles attribuées au grand maître, qui, en mourant, aurait ajourné le pape à comparaître au tribunal de Dieu dans quarante jours, et le roi dans l'année. Nul auteur primitif ou contemporain ne nous a conservé cette parole du grand maître, et la prétendue prophétie a tout l'air d'être calquée sur l'événement. Quelques-uns attribuent l'invention de cette fable au Dante, poëte gibelin, ennemi des papes et de la France.

94. Les papes d'Avignon et le grand schisme d'Occident. — III. Depuis Clément V, mort en 1314, jusqu'à Urbain VI et Clément VII ou Robert de Genève, son concurrent (1358), six papes tinrent le siége d'Avignon. Nous ne ferons que les nommer et rappeler en passant cette influence politique et trop exclusive de la France dans les conseils pontificaux, avec les inconvénients que nous avons déjà signalés : 1° la perte de l'indépendance du Saint-Siége; 2° le manque de confiance de la part des peuples dans la chaire apostolique et la destruction de l'équilibre européen, maintenu entre les puissances, au moyen âge, par l'autorité du siége de Rome; 3° enfin, la surcharge des impôts et le trouble ou l'anarchie de la ville éternelle. C'est ce que l'on peut appeler l'*occasion* ou le prélude immédiat du grand schisme d'Occident.

Jean XXII succéda au pape Clément V, après que le Saint-Siége eut encore vaqué plus de deux années. Son pontificat est célèbre par sa lutte avec Louis de Bavière, qui disputa le trône d'Allemagne et consentit à partager le pouvoir suprême avec Frédéric d'Autriche, son compétiteur,

mais alla jusqu'à s'arroger le titre de roi des Romains en fomentant les troubles de la faction gibeline. La création d'un antipape, élevé par Louis, fit perdre à ce prince la plus grande partie de son crédit en Italie, et le réduisit à fuir devant les Romains qui ne voulaient reconnaître pour pape et pour souverain que Jean XXII, et non Nicolas V, un franciscain schismatique. La querelle politique et religieuse suscitée par l'intrigant empereur, assoupie quelque temps sous Benoît XII, se réveilla sous Clément VI, et ne se termina qu'à la mort de Louis, qui périt subitement à la chasse, sans être relevé de l'excommunication (1347). Jean XXII vit s'agiter d'autres querelles moins redoutables soulevées par les ordres mendiants sur la distinction de l'*usage* et de la *propriété*, même en fait d'aliments. Ce pontife avait émis, en passant, une opinion singulière sur la vision béatifique, opinion qu'il improuva comme pape, dit Rohrbacher (1).

Dans un sermon, que Jean XXII avait prêché le jour de la Toussaint de l'an 1331, il avait donné à entendre que les saints ne jouiraient de la vision intuitive ou du bonheur du ciel qu'après le jugement dernier. Cette doctrine, contraire à la persuasion commune, souleva dans les écoles de théologie des discussions et même des réclamations, qui obligèrent l'orateur à expliquer sa pensée; il le fit, en dégageant tout d'abord la responsabilité du chef de l'Église : « De peur, dit-il, qu'on ne juge mal de nos sentiments, nous déclarons formellement que, dans la controverse de la vision intuitive, tout ce que nous avons allégué, nous ne l'avons fait que comme orateur, par manière d'entretien et sans intention de rien définir. » Il s'expliqua ensuite très-nettement en faveur de la vraie doctrine, qui fut solennellement définie par son successeur Benoît XII, en 1336, dans la bulle *Benedictus Deus*. Elle porte : « Que les âmes justes et entièrement purifiées jouissent, immédiatement après la mort, de la vision intuitive, et contemplent Dieu face à face et dans son essence. »

(1) T. XX, 229.

Benoît XII, appelé le *cardinal blanc* de son habit de Cistercien, fut élu à la place de Jean XXII, le 20 décembre 1334. Il n'avait pas le génie de son prédécesseur, ni son habileté politique; mais il savait très-bien la théologie, et se montrait plein de zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique et pour la justice. Il renvoya dans leurs diocèses un grand nombre d'évêques et de prélats, qui vivaient à la cour d'Avignon, et il veilla toujours à ce que les bénéfices fussent donnés à des personnes qui les méritaient. Pressé d'accorder ce qu'il ne croyait pas juste, ce pape répondit un jour au roi de France, en mauvais courtisan, mais en vrai chrétien : « Si j'avais deux âmes, je vous en sacrifierais une, mais je n'en ai pas deux. » Il soupirait après le jour où il pourrait sortir d'Avignon, et dans une maladie qu'il fit au commencement de son règne, désespérant de rentrer à Rome, il ordonna qu'on y porterait ses cendres. Revenu à la santé, il disposa tout pour son départ. Ce fut alors que Pétrarque écrivit, en beaux vers latins, cette épître fameuse, adressée au pontife, où il représentait la ville de Rome sous les traits d'une veuve désolée, qui rappelle son époux, et lui baise les pieds pour le décider à revenir. Néanmoins, forcé de rester en France, par le triste état même des affaires d'Italie, malgré les instances du poëte et du chantre de Laure, Benoît XII commença le palais d'Avignon, et en acheva toute la partie septentrionale. Il se contenta de travailler, de loin, au bien de ses sujets, en ramenant la tranquilité et le bon ordre, par de sages réformes et de prudentes négociations.

Clément VI, Pierre Roger, né au château de Maumont, dans le diocèse de Limoges, moine de la Chaise-Dieu (*Casa-Dei*), archevêque de Rouen, fut élu pour successeur de Benoît XII, et couronné, le jour de la Pentecôte, 7 mai 1342, dans l'église des Frères Prêcheurs d'Avignon. Ce pape crut devoir acheter Avignon, mais il perdit Rome. Un démagogue, Nicolas Rienzi, que nous avons déjà signalé, avec l'ascendant d'une éloquence furibonde, puisée dans les souvenirs classiques de Cicéron, de Tite-Live, de César, excité lui-même par les exmples de Brutus et d'Horatius Coclès, chassa les

sénateurs de Rome, et s'intitula le tribun de la justice, de la paix et de la liberté, le libérateur de la patrie. Il parut justifier d'abord les espérances qu'on avait mises en lui, en invoquant le nom du pape pour légitimer son entreprise de rétablir *le bon état* (*statto buono*); il inaugura une forme de gouvernement régulier, une milice tirée de la bourgeoisie, pour garantir les propriétés et les personnes, il restaura les finances et parvint à resserrer les liens qui unissaient Rome aux villes de l'État ecclésiastique. Le tribun gagna même à sa cause l'évêque Orviéto, vicaire et représentant du pape. Mais son orgueil le perdit : sa justice de parade dégénéra bientôt en cruauté, sa libéralité en profusion, et, la popularité venant à lui échapper, il fut banni par les Romains, qui acceptèrent le gouvernement du préfet Jean de Vico. Rienzi, sans se décourager, tenta une seconde fois de restaurer sa république romaine; puis, après s'être de nouveau soumis au pape et à son ministre, le cardinal Albornoz, il fut nommé sénateur de Rome, et enfin tué par le peuple dans une émeute, en 1354.

Après la mort de Clément VI, le 6 décembre 1352, un autre pape, limousin d'origine et né près de Pompadour, obtint les suffrages des cardinaux : c'était le cardinal-évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent VI, pontife aussi simple et austère dans l'intérieur de la cour d'Avignon, que rempli de prudence et d'habileté dans ses rapports extérieurs avec les princes. Il s'agissait de rétablir l'autorité pontificale à Rome. Innocent VI choisit, dans cette vue, le cardinal Albornoz, espagnol de sang royal et d'un talent militaire distingué, dont il avait fait preuve dès sa jeunesse. Le légat du pape en Italie, ayant formé une petite armée avec des troupes françaises et saxonnes, se mit en marche, et traita heureusement avec Jean Visconti, l'habile archevêque et seigneur de Milan. Pise et Florence le reçurent avec des acclamations de joie; Sienne le combla d'honneurs, et les habitants de Pérouse, chez qui la guerre civile était sur le point d'éclater, le prirent pour arbitre et remirent leur ville entre ses mains. Dans l'espace de quatre mois, Albornoz, avec autant de bonheur que d'adresse, recouvra le patrimoine de

saint Pierre, selon le sens étroit de ce mot ; puis il força les petits tyrans à faire leur soumission, finit par reconquérir Bologne, qui, après avoir changé plusieurs fois de maître, lui fut assez longtemps disputée par les Visconti, et prépara, dans Rome, un retour également nécessaire à la tranquillité de la Ville éternelle et à l'indépendance du pape. Innocent VI, à qui revenait la gloire de cette restauration pontificale au sein de ses États, mourut le 12 septembre 1362. Ce pontife était d'une vie angélique comme son nom ; il était en même temps très-versé dans le droit, qu'il avait professé à Toulouse.

Le pape Urbain V, successeur d'Innocent VI, céda aux vœux de ses sujets et aux sollicitations de Pétrarque, et retourna, il est vrai, à Rome. Mais, pressé par les désordres de l'Italie et par l'influence des cardinaux français, il changea encore une fois de séjour, et revint mourir à Avignon, selon la prédiction de sainte Brigitte, qui lui avait annoncé qu'il mourrait en touchant le sol de sa patrie. Après lui Grégoire XI nomma jusqu'à dix-huit cardinaux français. Cependant la crainte de perdre tout pouvoir à Rome, les empiétements à main armée des Florentins sur le patrimoine de Saint-Pierre et les sollicitations de sainte Catherine de Sienne, le décidèrent à s'embarquer pour Rome, en ne laissant à Avignon que dix cardinaux (1377). Il mourut l'année suivante, pendant qu'il faisait ses préparatifs pour retourner en France.

95. **Origine du grand schisme d'Occident.** — Le dernier pape était mort en Italie, au milieu des sollicitations qui le pressaient de quitter la Péninsule pour rentrer en France. C'était marquer leur place à ses successeurs et leur tracer leur devoir. Les Romains demandaient avec instance un pape italien. Ils furent exaucés ; car l'unanimité des voix se déclara en faveur du vénérable archevêque de Bari, qui accepta la tiare après quelque résistance, et prit le nom d'Urbain VI. Trois mois s'écoulèrent sans contestation ; tous les cardinaux avaient prêté serment au nouveau pape ; son élection était notifiée à tous les princes chrétiens ; l'Église avait un chef avoué du clergé et du peuple et re-

connu dans l'univers entier. Urbain VI apportait sur le siége de Saint-Pierre beaucoup de vertus et un peu d'inexpérience; son énergie parut de la violence, sa sévérité du rigorisme, sa franchise de l'emportement. Ainsi le peignent quelques-uns de ses contemporains, dès les premiers jours de son exaltation. Il avait annoncé l'intention de rétablir l'obligation de la résidence, de diminuer le luxe de sa cour et de réformer les mœurs. Ces mesures étaient nécessaires, mais la prudence devait en régler l'application.

Cette prudence lui parut manquer, dès le lendemain de son couronnement, dans une invective publique adressée aux prélats qui l'entouraient (1). A la fin des vêpres, où il avait assisté avec eux dans la chapelle, il les retint pour leur dire : « Vous êtes des parjures, vous avez abandonné vos églises pour résider en cour de Rome. » Martin de Salve, évêque de Pampelune, docteur en droit et référendaire de Grégoire XI, répliqua aussitôt, comme si le reproche lui eût été fait plus particulièrement : « Non, saint Père, je ne suis point parjure, car si je réside en cour de Rome, ce n'est point dans la vue de mon intérêt personnel, mais pour le bien de la chrétienté, et je suis disposé à reprendre le chemin de mon église, sitôt que Votre Sainteté m'en donnera l'ordre. » Ce prélat suivit plus tard le parti de Clément VII et reçut de lui le chapeau de cardinal.

Quinze jours après, en plein consistoire, tout en prenant pour texte de son sermon : *Je suis le bon Pasteur*, il se permit une nouvelle sortie contre les cardinaux et les autres prélats qui s'y trouvaient. Ses remontrances furent mal reçues. Vers la fin du mois d'avril, où s'était faite l'élection, le cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, vint reconnaître le nouveau pape. Après l'avoir admis au baiser de la bouche, Urbain VI ne trouva plus pour son légat que des paroles dures et des reproches amers sur les négociations dont il avait été chargé. Il l'accusait d'avoir abusé de la confiance du Saint-Siége pour tirer de l'argent de la France et de

(1) *Hist. de l'Eglise en France*, par Mgr Jager, t. XII, 1-15. — *La Papauté au quatorzième siècle*, par Mgr J.-B. Christophe, III, 17.

l'Angleterre. Un jour il l'appela traître en plein consistoire, et il ajouta qu'après avoir trahi la France il voulait encore trahir l'Église. Puis le prenant par son habit : « Cette robe noire, dit Urbain, a causé tous les maux du monde. » A ce mot, le prélat n'y tint plus ; il se leva, et, faisant un geste menaçant, le doigt tendu : « Comme archevêque de Bari, s'écria-t-il, vous mentez : *Tu mentiris sicut Barensis.* » Et sur-le-champ il sortit du consistoire. Le cardinal de Genève, Robert, prit alors la parole : « Saint Père, dit-il, vous honorez bien peu les cardinaux dans vos paroles et dans vos actions, et vous ne les traitez pas comme vos prédécesseurs ; mais sachez que nous agirons de telle sorte que vous n'aurez à votre tour que bien peu d'honneur de nous. »

Cette menace, si elle a été proférée en ces termes, ne devait se réaliser que trois mois après l'élection d'Urbain. Les cardinaux français et l'espagnol Pierre de Lune songèrent les premiers à se mettre en liberté ; et sous prétexte de se dérober aux chaleurs excessives de Rome, ils s'éloignèrent du Pontife qui renouvelait tous les jours les mêmes reproches et les mêmes orages ; et tous se retirèrent, les uns après les autres, à Anagni, ville de Campanie, à trente-trois milles de Rome. L'entourage d'Urbain, réduit en premier lieu aux quatre cardinaux italiens, diminua encore à la suite des négociations. Treize cardinaux français et trois italiens répandirent alors le bruit que l'élection n'avait pas été libre, et, malgré l'intervention de sainte Catherine de Sienne, qui leur rappelait avec une vive éloquence et leur première adhésion et leurs premiers serments, ils quittèrent Anagni pour se réunir en conclave dans les États napolitains, et proclamer Robert de Genève sous le nom de Clément VII. Telle fut l'origine du schisme d'Occident.

Le vrai pape restait en Italie, l'antipape chercha naturellement un refuge et des appuis ; Rome et Avignon devinrent plus que jamais hostiles l'une à l'autre, et la chrétienté se partagea en deux obédiences. Elles étaient, il est vrai, d'une inégalité sensible pour les esprits sans prévention. L'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Suède, le Danemark, l'Angleterre, la Bretagne, la Flandre, presque toute

l'Espagne et l'Orient tout entier demeurèrent fidèles à Urbain. Le parti de Clément n'avait de racines qu'en France; mais la reine de Naples, le comte de Savoie et les rois de Chypre et d'Écosse, accoutumés à subir l'influence française, furent gagnés peu à peu à la cause de Clément et contribuèrent à accroître le schisme.

La douleur était chez les uns, l'illusion chez les autres, le doute et l'inquiétude dans les meilleurs esprits. Il n'y a plus aujourd'hui d'excuses pour l'illusion ni de motifs pour le doute, et le souvenir du grand schisme n'est plus dans l'Église que le souvenir d'une grande douleur. Les préjugés nationaux qui déterminèrent ce triste événement sont effacés; les passions du temps sont éteintes. L'histoire, entourée de tous les documents, peut déclarer, avec plus de lumières et de liberté, qu'Urbain VI a été un Souverain-Pontife légitime et Clément VII un antipape.

Les docteurs d'Oxford se prononcèrent pour le premier, ceux de Paris pour le second. Ceux-ci se fondaient sur ce que l'élection n'avait pas été libre; ceux-là répondirent, d'une manière victorieuse, que l'archevêque de Bari avait refusé la tiare, et que les cardinaux, en le priant de l'accepter, parurent l'élire une seconde fois, que ceux-mêmes qui n'avaient point pris part à l'élection vinrent assister au couronnement; qu'ils reçurent la communion de la main d'Urbain, lui prêtèrent le serment, en sollicitèrent et en obtinrent des grâces et demeurèrent trois mois attachés à sa cause. Ils terminaient en concluant avec toute la rigueur de la logique : de deux choses l'une, ou les cardinaux ont regardé comme pape l'archevêque de Bari, ou ils l'ont regardé comme un intrus. Dans le premier cas, pourquoi élire Clément VII? Dans le second, pourquoi notifier à la chrétienté la nomination d'Urbain VI? C'est un intrus qu'ils ont élu ou qu'ils ont proclamé sciemment. Quel sacrilége ou quelle légèreté! Quand on échappe à un de ces deux reproches pour mériter l'autre, mérite-t-on quelque confiance aux yeux de l'histoire?

96. **Nature du schisme d'Occident, et partage entre deux obédiences.** — Tout le monde est d'accord,

remarque Mgr Héfélé (1), pour dire qu'avant le conclave, les cardinaux avaient été sollicités, à plusieurs reprises, par les bannerets ou les chefs de la ville de Rome, de nommer pape un Romain, ou du moins un Italien. De cette disposition générale des esprits, et de ces sollicitations plus ou moins pressantes, la veille même du conclave, à une sédition prochaine et à l'émeute populaire qui dut assiéger les cardinaux réunis, il n'y a qu'un pas. Le récit des cardinaux français et antiurbanistes, déjà trop vraisemblable en ce point, ne saurait être rejeté pour le fond; il ne peut différer que dans les circonstances, et sur le degré de violence de la sédition, qui fut aussi longue que menaçante d'après le témoignage des cardinaux les plus intéressés à s'en plaindre. Les troubles, excités par le peuple, auraient commencé dans la nuit du 7 au 8 avril 1378, pendant le conclave, continué dans la matinée du 8 avril, lorsque les cardinaux voulaient procéder à l'élection; et même le son des cloches ou le tocsin aurait donné le signal d'une émeute générale, accompagnée de clameurs et de terribles menaces : « *Romano lo volemo.* » Quelques-uns dans la populace ameutée auraient proféré contre les cardinaux le cri : *Moriantur.* Le second fait important, qui résulte de la comparaison des deux versions, est la désunion introduite, au milieu de ces cris, dans le parti français, composé néanmoins de onze ou douze voix, sur les seize cardinaux présents à Rome. C'est ainsi que les cardinaux français, en partageant leur vote, furent amenés à favoriser l'élection de Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, en dehors du Sacré-Collége, afin d'obtenir une majorité par leur accession au vote des Italiens. Cet archevêque, homme de grand talent et de grande vertu, appartenait à la Péninsule par sa naissance, et possédait l'estime des Français, ayant habité longtemps Avignon, où il avait pris les coutumes françaises. Le troisième fait à signaler est la *réélection* du pape Urbain VI, qui se fit dans l'après-midi du même jour : « Après le repas, racontent les *Urbanistes*, les cardinaux se rendirent de nouveau dans la chapelle, et,

(1) *Hist. des Conciles*, t. X, 29.

pour plus grande sûreté, ils élurent de nouveau le susdit archevêque. Ils avouent par là même que la première élection n'était pas absolument inattaquable, et dans le fait ils étaient dans le vrai, elle n'avait pas été exempte d'une certaine pression illégale. » Cet aveu confirme les faits précédents. Il a une importance exceptionnelle ; car, en supposant que, dans la matinée du 8 avril, les cardinaux avaient pu élire l'archevêque de Bari sous l'influence de la crainte que leur causait la populace, une seconde élection attestait une persistance qui ne devait plus être le résultat de cette crainte. Pour échapper à cette présomption accablante, le parti des antiurbanistes prétendit « que la réélection n'était pas encore finie, lorsque le conclave fut violé par l'arrivée du chef de la ville » qui renouvela toutes les appréhensions du dehors. Cette phrase ne nie pas précisément que les douze voix aient été données et acquises à l'élu ; elle dit seulement que la cérémonie ne fut pas faite. Si la *réélection* proprement dite avait été interrompue, les adversaires d'Urbain n'auraient pas manqué de tirer un grand parti de ce fait ; et l'on ne voit pas qu'ils aient tenté ce grand moyen de défense, et l'unique qui leur restait. Enfin, dans l'élection d'un pape italien, et non romain, si l'on voit une sorte de satisfaction donnée à la populace, il faut reconnaître, non moins clairement, une protestation contre l'influence du dehors, et une marque de liberté, sous la pression d'une autre crainte, que l'on finit par dominer. Les deux partis sont d'accord pour parler de cette crainte. Elle fut si vive, qu'elle suggéra aux membres du Sacré-Collége les expédients les plus condamnables, par exemple, de donner à croire que le cardinal de Saint-Pierre avait été élu pape. Cette supercherie, dont ils redoutaient les suites, ne fit qu'augmenter leur anxiété ; aussi cherchèrent-ils leur salut dans la fuite, jusqu'à ce que les chefs de la ville leur eussent protesté que l'élection d'Urbain serait agréable au peuple.

Mais la pièce la plus curieuse de ce grand procès est la lettre, datée du 19 avril 1378, envoyée par les seize cardinaux qui étaient à Rome, à leurs collègues absents, les six cardinaux d'Avignon, pour annoncer officiellement l'élection

d'Urbain VI : Afin que vous sachiez la vérité de ce qui s'est passé, et n'ajoutiez pas foi à ceux qui vous l'ont autrement rapporté, sachez qu'après la mort de notre seigneur et père, le pape Grégoire XI, de sainte et heureuse mémoire, nous sommes entrés en conclave le 7me de ce mois, et le lendemain matin, vers l'heure de tierce, nous avons élu librement et unanimement pour pape le seigneur Barthélemy, archevêque de Bari, homme distingué par l'éclat de grands mérites et de beaucoup de vertus, et nous avons déclaré cette élection, en présence d'une très-grande multitude de peuple. Le 9me de ce mois, l'élu, intronisé publiquement, a pris le nom d'Urbain, et le jour de Pâques, il a été couronné solennellement dans la basilique du prince des apôtres, aux acclamations d'un peuple innombrable. Nous vous mandons ces choses, afin que, comme vous avez été affligés de la mort du seigneur Grégoire, vous vous réjouissiez avec nous d'avoir obtenu ce nouveau Père ; car nous espérons de celui dont il tient la place sur la terre, que sous son gouvernement l'État de l'Église romaine et catholique refleurira, et que la foi orthodoxe prendra d'heureux accroissements. »

Toutes ces circonstances de l'élection d'Urbain VI, aujourd'hui mieux connues et plus sciemment appréciées dans leur ensemble, restent encore un point de fait et de critique, que l'Église n'a pas tranché ; et les nuages qui l'environnaient au début laissèrent la liberté de suivre l'une ou l'autre obédience, selon les lumières naturelles.

S'il y a eu dans les deux obédiences de saints personnages et d'éminentes vertus, cette considération ne les rend pas pour cela également douteuses. Les saints de ce siècle doivent être jugés selon les lumières de leur siècle ; ils en ont pu partager les préventions sur une question qui divisait les royaumes et les esprits, et vivre, même dans la communion la moins rassurante pour la foi, avec tous les signes de la prédestination et de la sainteté. Partagés sur le fait, les fidèles ne l'étaient point sur le droit. Ils croyaient tous qu'il n'y a qu'un seul Dieu, une seule Église, un seul pape, successeur légitime de Pierre. Pierre vivait toujours

à leurs yeux, selon les uns dans Urbain VI, selon les autres dans Clément VII ; mais, au jugement de tous, la papauté demeurait immuable, quels que fussent le nom et le séjour de celui qui l'occupait. Dieu n'attache point le salut des peuples à la décision de ces questions difficiles. Quand elles s'élèvent dans le cours des siècles, c'est une épreuve pour la raison et non point un obstacle pour la foi. La sainteté, qui constitue comme la vie intime du christianisme, se développe au milieu des périls comme au sein de la paix, et quand les intelligences étaient le plus troublées, les cœurs droits n'en étaient pas moins à Dieu et à l'Église.

Parmi ces cœurs droits, dans lesquels un simple partage d'opinions n'altérait ni la foi ni la charité, deux sont restés plus célèbres : sainte Catherine de Sienne et saint Vincent Ferrier ; et leur exemple est d'autant plus frappant qu'ils avaient suivi l'obédience de différents papes, tout en restant soumis au même ordre qui était celui de saint Dominique.

Sainte Catherine, qui porte le nom de sa ville natale, vint au monde en 1347, et entra, vingt ans après, dans la congrégation des filles de la pénitence de saint Dominique. Son penchant l'inclinait vers la vie contemplative, et lui faisait chérir les austérités du cloître : le silence, le jeûne, les veilles et la prière remplissaient sa vie ; son oraison allait jusqu'à l'extase, et sa constance dans les épreuves jusqu'à l'héroïsme. Cet amour, qui l'élevait jusqu'à Dieu, la faisait descendre jusqu'au service des pauvres et des malades, et son infatigable charité, qui parut se multiplier, en 1374, lorsqu'elle prodiguait ses soins aux pestiférés, ne s'arrêtait pas devant l'opération des miracles. Dévouée au pape Grégoire XI, qu'elle pressa de reporter le Saint-Siége à Rome, elle fortifia plusieurs villes d'Italie dans leur fidélité à l'obédience d'Urbain VI et ses successeurs, et finit par réconcilier, en 1378, les Florentins avec le pape. Les lettres qu'elle écrivit, en faveur du pontife italien, sont pleines de feu, d'élévation et d'éloquence, aussi bien que les *dialogues* qu'elle nous a laissés, son discours sur l'*Annonciation de la Très-Sainte Vierge, et ses lettres*. Elle fit tant d'efforts pour mettre un

terme à la situation déplorable de la chrétienté, qu'elle succomba, à Rome, le 23 avril 1380, à l'âge de 33 ans. Le pape Pie II la déclara sainte en 1461.

Saint Vincent Ferrier naquit à Valence, en Espagne, l'an 1357. Il entra, dès sa dix-huitième année, dans l'ordre de saint Dominique, et mérita le nom de *frère prêcheur* par le zèle de son apostolat, par le fruit de sa prédication et le nombre des âmes qu'il sut gagner à Dieu. Il parcourut successivement la France, l'Italie, l'Allemagne, la Flandre, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, marchant à pied, joignant l'austérité de sa vie à la véhémence de sa parole : il subjuguait les cœurs et entraînait des foules immenses de populations ; il possédait le don des langues, comme on le raconte de saint François-Xavier ; en Espagne, il convertit vingt-cinq mille juifs et huit mille mahométans ; et cet apôtre, dont la grande voix maîtrisait les multitudes, s'accommodait à la faiblesse des enfants pour les instruire, et les convoquait, comme un autre Xavier, à de simples catéchismes. Après cinq heures de repos sur un dur grabat, il consacrait le reste de la nuit à la prière et à l'étude de l'Écriture sainte. Le cardinal Pierre de Lune, qui connaissait son mérite, l'attira près de lui, lorsqu'il fut devenu pape sous le nom de Benoît XIII. Vincent fut pendant plusieurs années confesseur de ce pontife, et défendit, comme il croyait devoir le faire, ses prétentions à la papauté ; mais dans la suite il renonça, comme presque tous les hommes éclairés de son temps, à l'obédience de Benoît pour s'attacher au concile de Constance. Il refusa constamment la dignité de cardinal et les autres prélatures qui lui furent offertes. Appelé en Bretagne par le duc Jean V, en 1417, pour y faire une mission, il y travailla deux ans, avec le succès que Dieu accordait partout à son zèle, et mourut à Vannes, en 1419. Le pape Calixte III, dont on dit qu'il avait prédit l'élévation, le canonisa en 1455.

La question du vrai pape restait toujours à résoudre. Cette question étant du reste à un certain point de vue le secret du conclave, et les cardinaux électeurs à la fois *témoins, juges* et *parties* dans ce fameux procès, il était plus facile de

comprendre sur qui tombait la responsabilité du schisme, que d'obtenir du Sacré-Collége le plein éclaircissement du fait et surtout la réparation du mal.

Mais comment ce principe de division, qui donna lieu à la conflagration du schisme, ne s'éteignit-il pas à la mort des concurrents ? Ici apparaît toute la tenacité du grand schisme, et le danger immense qui menaça la société chrétienne, flottante et divisée pendant si longtemps (1389-1414) entre deux et trois chefs rivaux. Un pouvoir établi de main d'homme n'aurait pas résisté à cette crise, qui attaquait la constitution de l'Église par une voie différente et même essentiellement opposée à celle que Photius et les Grecs avaient suivie, mais qui ne tendait pas moins à détruire en *fait* l'autorité pontificale. Car cette auto rité, surtout aux yeux des peuples, ne pouvait demeurer une simple abstraction, et, détachée de la personne du pape, ou réduite à lancer des bulles et des fulminations impuissantes qui se croisaient sur les deux camps, elle perdait son prestige et s'avilissait par le rôle opiniâtre de ceux qui ne voulaient pas lâcher la tiare.

En effet, après que le schisme se fut prés enté sous l'aspect passager d'une scission dans le collége des cardinaux, il prit dans la personne des prétendants eux-mêmes, par des élections respectives maintenues des deux côtés pendant près de trente années, un caractère d'*obstination*, qui mit autant de scandale que de trouble dans l'Église.

97. **Prolongation du grand schisme.** — Urbain VI tint le Saint-Siége onze ans six mois et neuf jours ; ce pape mourut le 18 octobre 1389. C'est lui qui institua la fête de la Visitation de la bienheureuse Vierge Marie; il accorda cent jours d'indulgence à ceux qui accompagneraient le saint viatique, lorsqu'on le porte aux malades.

A la nouvelle de la mort d'Urbain VI, la cour d'Avignon conçut d'abord l'espérance de l'extinction du schisme, persuadée que les cardinaux italiens n'éliraient pas un nouveau pape, mais se contenteraient de reconnaître Clément VII. On instruisit, avec la plus grande promptitude, le roi de France, Charles VI, d'un fait qui pouvait avoir les suites

les plus heureuses, et on le supplia, par les sollicitations les plus pressantes, de s'entendre avec l'empereur Wenceslas, roi de Hongrie, le duc d'Autriche et Galéas Visconti de Milan, pour essayer de rendre à la chrétienté la paix et l'union désirées. Clément et ses cardinaux adressèrent des lettres analogues au duc de Bourgogne, oncle du roi. Mais, avant qu'on eut le temps de se concerter, le 2 novembre 1389, Pierre Tomacelli fut élu pape à Rome, sous le nom de Boniface, et reçut les insignes de la papauté, à l'âge d'environ quarante ans. Issu d'une famille noble et très-pauvre, il avait une taille majestueuse, des mœurs irréprochables, et un caractère gai, qui ne manquait pas néanmoins de circonspection. On attribue à ce pape l'établissement des *annates* sur les bénéfices vacants. Ces *annates* consistaient dans une taxe annuelle, ou le revenu d'une année, que payaient à la chambre apostolique, en recevant leurs bulles, ceux qui étaient pourvus d'un bénéfice. Le malheur des temps obligeait d'avoir recours à ces subsides, et Robert de Genève s'était vu, de son côté, réduit à lever des impôts sur l'Église et le royaume de France, pour le maintien de sa cour d'Avignon, et non sans exciter quelque mécontentement.

Le pape Boniface IX, d'un caractère plus conciliant que son prédécesseur, envoya deux députés en France, pour prier le roi de travailler à la paix de l'Église. Ces députés, mal accueillis de la part de Clément VII à Avignon, furent bien reçus du roi Charles VI, qui promit de concourir de tout son pouvoir à l'extinction du schisme. L'Université de Paris, représentée par Nicolas de Clémangis, son recteur, par Gerson, Pierre d'Ailly, Gilles Deschamps, entra loyalement et courageusement dans cette voie. Le 8 juin 1394, elle adressa au roi un mémoire, présenté par les mains de Guillaume Barrault, grand prieur de Saint-Denis, et chargé de porter la parole. Depuis seize ans, disait l'Université, elle n'avait cessé de s'employer pour procurer le rétablissement de l'unité ecclésiastique ; mais elle s'était heurtée à plusieurs obstacles, notamment à la jeunesse du roi, et, plus tard, au refus, que lui avait opposé le conseil royal d'entrer

en délibération avec elle. L'Université proposait trois moyens pour rendre la paix à l'Église : le plus simple de tous était la voie de cession : *Via cessionis* ; il consistait en ce que les deux prétendants déposassent eux-mêmes la tiare, en renonçant à leurs droits réels ou fictifs, et qu'un nouveau pape fût ensuite élu, soit par les anciens cardinaux, c'est-à-dire par ceux qui avaient déjà la pourpre avant l'apparition du schisme, ou mieux encore par les cardinaux des deux obédiences. La seconde voie était celle du compromis : *Via compromissi*. Un tribunal, composé de plusieurs arbitres, serait établi par les deux prétendants, ou par toute autre voie canonique, et déciderait, après mûr examen, quel est le pape légitime, ou, si cela était nécessaire, en élirait un autre, en vertu de cette procuration donnée par les ayant-droit. Enfin, si ces deux combinaisons étaient rejetées, on avait la voie du concile : *Via synodi*, la réunion d'un concile général, qui prononcerait souverainement. Cette dernière solution présentait plus de difficultés et demandait plus de temps. Si l'un des deux papes refusait d'accepter l'une de ces trois solutions, sans qu'il en indiquât quelque autre analogue, on devait le traiter comme un schismatique opiniâtre et même comme un hérétique, digne d'être puni comme l'avaient été, du temps de Moïse, Coré, Dathan et Abiron. Ces propositions, portées au pape d'Avignon par les députés de Paris, irritèrent Clément, qui, pendant plusieurs jours, ne voulut voir personne. Mais les cardinaux se réunirent sans sa permission ; et comme ils étaient disposés à prendre un des moyens conseillés par l'Université, cette hardiesse troubla tellement Robert de Genève, qu'il en tomba malade, et mourut le 16 septembre 1394, d'une attaque d'apoplexie, dans la cinquante-deuxième année de son âge et la seizième année de son pontificat.

La mort de Clément VII fut annoncée au roi le 22 septembre. Sur-le-champ, le roi Charles VI réunit les princes du sang et ses conseillers les plus intimes, entre lesquels se trouvaient plusieurs évêques. Le patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud, administrateur de l'évêché de Carcassonne et alors le prélat le plus distingué de France, parla le

premier, et son avis fut que le roi écrivît promptement aux cardinaux d'Avignon pour les prier de ne pas procéder à une autre élection, jusqu'à ce qu'il leur eût donné, par ses messagers, de plus amples instructions sur cette affaire. Cet avis fut goûté de tout le conseil, à l'exception de Pierre Fresnel, évêque de Meaux, et la lettre du roi expédiée sans délai.

Mais la célérité, avec laquelle les cardinaux s'empressèrent de nommer un successeur à Clément VII, sous prétexte de sauvegarder la liberté du conclave, déjoua toute la prudence de ces mesures. Sur les vingt et un cardinaux présents quelques-uns étaient d'avis d'élire le pape romain, Boniface IX, pour mettre sûrement fin au schisme; d'autres voulaient au moins différer l'élection ; mais la majorité ne partagea pas ce sentiment et ne tint aucun compte de la lettre du roi, qui, arrivant sur les entrefaites, ne fut pas même lue, de peur d'entraver l'opération du conclave et de gêner la liberté des votes. Toutefois, pour faire preuve de bonne volonté, dix-huit cardinaux jurèrent, en entrant au conclave, de s'employer de toutes leurs forces au rétablissement de l'unité dans l'Église. Chacun d'eux s'engagea également, pour le cas où il serait élu pape, à abdiquer, dans l'intérêt de l'union, si la majorité des cardinaux jugeait ce sacrifice nécessaire. Il n'y eut que les cardinaux de Florence, d'Aigrefeuille et de Saint-Martial, qui étaient scrutateurs, à ne pas prendre cet engagement. Le cardinal Pierre de Lune, qui passait pour être très-favorable à l'union, fut élu à l'unanimité, le 28 septembre 1394, sous le nom de Benoît XIII. Comme il n'était que diacre, il se fit ordonner prêtre le lendemain, et le 11 octobre il fut sacré évêque par le cardinal d'Ostie et solennellement couronné par le premier cardinal diacre. Pierre de Lune, issu d'une famille noble de l'Aragon, avait fait ses études en France ; il s'était distingué à Montpellier, comme professeur de droit canon, et en 1375, le pape Grégoire XI l'avait nommé cardinal. L'Espagne avait été gagnée par lui à la cause de Robert de Genève. Pierre de Lune était petit de taille, mais d'une grande éloquence et d'un rare talent, d'une extrême sagacité, d'un esprit inventif, et d'une éducation très-soignée; sa conduite et ses mœurs

étaient irréprochables. Aussitôt après son intronisation, Benoît XIII réitéra le serment prêté en conclave avec les autres cardinaux ; il déclara formellement qu'il se sentait tout disposé pour la *voie de cession*, si bien que les cardinaux eurent à le retenir plutôt qu'à l'exhorter. Ses lettres et ses messagers aux princes chrétiens, et en particulier au roi de France, renouvelèrent ces protestations. Il ne reste plus qu'à examiner comment il s'est montré fidèle à tenir la promesse jurée (1).

98. **Pierre de Lune, le Photius de l'Occident.** — Benoît XIII, le successeur de Clément VII, usa, comme nous allons le voir, de toute son habileté, de l'artifice des délais qu'il savait créer lui-même, et du privilége de sa longévité, pour faire durer le schisme, autant que sa personne, identifiée à ses yeux avec la papauté. Ni les instances du roi de France, ni les démarches de l'assemblée du clergé ni les propositions et les poursuites de l'Université ne purent lui faire abdiquer la tiare. Aussi prodigue de faux-fuyants et de flatteries envers les princes, que brave et courageux en face du maréchal Boucicaut qui le tenait bloqué dans Avignon, aussi éloquent dans ses discours devant les docteurs, qu'il était adroit à temporiser, et à diriger le fil des négociations les plus délicates, il sut profiter des fautes de ses rivaux ou de ses adversaires, se faire une arme redoutable de la patience, et se tirer des situations les plus compliquées, de la même manière qu'il sortit un jour du château d'Avignon, que cernaient les troupes du roi de France, toujours sous quelque déguisement nouveau et par des subterfuges inépuisables. Enfin il nous apparaît, retranché dans son schisme comme dans une citadelle, lorsque, réduit à sa forteresse de Paniscole, il n'abandonne pas l'espérance d'avoir un successeur, et ne veut pas, même en face de la mort, laisser échapper ce qu'il nommait sa *papalité*, et ce fantôme de juridiction ou de puissance qui lui était plus cher que la vie.

(1) Mgr Christophe, *Hist. de la Papauté au quatorzième siècle*, III, 109, 304, etc. — *Hist. de l'Église en France*, par Mgr Jager, XII, 182. — *Hist. des Conciles*, par Mgr Héfélé, X, 84.

Les premières négociations entamées avec Benoît XIII, après l'élection précipitée du pontife, n'eurent pas d'autre résultat que la soustraction de la France à son obédience. Mais ce ne fut pas sans avoir épuisé tous les autres moyens pour essayer d'amener Pierre de Lune à la cession volontaire de sa dignité. Le pontife avignonnais ne négligea rien, de son côté, pour gagner les ambassadeurs qui venaient à sa cour, et pour mettre dans ses intérêts les membres les plus influents de l'Université de Paris. Déjà il avait imposé silence à Nicolas de Clémangis, en le choisissant pour son secrétaire. Il espéra s'attacher encore Pierre d'Ailly, que ses talents supérieurs, les faveurs de la cour et la dignité de chancelier rendaient bien plus recommandable encore : il le nomma à l'évêché du Puy, qu'il remplaça bientôt par celui de Cambrai. Mais ce docteur, d'un caractère aussi noble et magnanime que sa science était profonde, trompa les vues de Benoît, et ne diminua rien de son zèle contre le schisme. Du reste, la Providence permit que Pierre d'Ailly fût remplacé, dans la charge de chancelier, par l'un des hommes les plus célèbres de cette époque, Jean Charlier, né en Champagne, au village de Gerson, en 1363, de parents obscurs, mais honnêtes. Tout le monde sait que cet illustre docteur et prédicateur, après avoir dirigé pendant plus de trente années la première université du monde, s'être acquis un nom immortel dans la chaire de nos églises comme dans celles de l'école, et avoir rendu les plus grands services à la cause de l'unité dans le concile de Constance, vint ensevelir sa science et sa gloire à Lyon, dans la collégiale de Saint-Paul, et consacra les derniers jours de sa vie à faire le catéchisme aux petits enfants. Il ne fallait rien moins que de pareils hommes pour soutenir, avec autant de force que de modération et de sagesse, la lutte engagée.

La France, l'Angleterre et la Castille convinrent que leurs députés réunis iraient trouver ensemble, l'un après l'autre, les deux prétendants. Ceux de la France furent Gilles Deschamps, maître Jean de Courtecuisse, le chevalier de Calleville et quelques autres. Les ambassadeurs français et anglais arrivèrent à Villeneuve, le 11 juin 1397, où les Castillans

les avaient précédés depuis dix jours. Benoît les reçut tous avec honneur ; mais, lorsqu'après plusieurs audiences, pleines de politesse et de courtoisie, on en vint à proposer la cession pure et simple, que les cardinaux eux-mêmes étaient prêts à accueillir, Benoît répondit aux députés des trois royaumes que la matière était difficile, et qu'il avait encore besoin de délibérer à ce sujet, avant de faire connaître ses intentions à leurs maîtres. Les ambassadeurs français, par la bouche du chevalier de Calleville, ne cachèrent pas au pape le mécontentement que leur causait cette remise de l'affaire, et ils déclarèrent, en même temps, que si, à la Chandeleur (2 février), l'Église n'était pas régie par un seul pasteur, le roi de France s'occuperait avec ses amis de faire enfin cesser le schisme.

Boniface IX répondit aux ambassadeurs du roi dans le même sens que Benoît XIII : « Il ne pouvait, en si peu de temps, prendre une résolution pour une affaire de cette importance, mais il se concerterait avec ses cardinaux et quelques princes, dès que cela serait possible, et alors il ferait connaître aux rois sa résolution. » Le message rempli par l'ermite Robert, à la même époque, lorsqu'il présenta au pape Boniface IX une *Schedula* de la part de Benoît XIII, avec les lettres des rois de France et d'Angleterre, confirme les mêmes dispositions du pape italien, ébranlé un instant par les considérations que firent valoir les prélats romains sur la menace de soustraction d'obédience ; mais les parents de Boniface n'eurent pas de peine à lui inspirer de nouveau le plus grand éloignement pour son abdication. Pierre d'Ailly fut chargé d'un autre message auprès de Boniface IX, qui se trouvait alors à Fondi, et qui, après avoir consulté les cardinaux de Rome, offrit d'abdiquer, si son compétiteur en faisait autant. Mais, selon le témoignage de Froissart, source unique de ce fait, les Romains, ayant pressé le pontife d'accéder à leur demande, et de ne pas permettre que le Saint-Siége retournât au delà des monts, en obtinrent cette réponse : « Mes enfants, soyez tous confortés et assurés que pape je demeurerai ; ni jà, pour traité ni parole que les rois de France et d'Allemagne ni leurs consaux aient, je

ne me soumettrai à leur volonté. » Ainsi devait échouer cette mission de l'évêque de Cambrai, député vers Rome par les rois Wenceslas et Charles VI.

Le moment vint, où la *soustraction d'obédience* de la France à Benoît XIII fut décrétée dans une assemblée nombreuse d'archevêques, d'évêques et d'abbés de France, ainsi que des principaux membres de l'Université, réunis au palais, sur la convocation du roi. Sur les trois cents votants, il y en eut deux cent quarante-sept pour la soustraction totale et sans condition ; vingt seulement pour le retrait d'obédience avec la condition d'avertir auparavant Benoît XIII ; et seize enfin pour que le clergé de France sollicitât simplement la cession. La soustraction ayant été ainsi adoptée, Charles VI, qui se trouvait mieux alors, en fit dresser l'acte par une ordonnance datée du 28 juillet 1398. Cependant, afin de garder quelque ménagement envers le pontife, on résolut de ne publier ce décret qu'après avoir fait une dernière tentative pour déterminer Benoît XIII à la cession. L'évêque de Cambrai, député à la cour d'Avignon, échoua devant l'opiniâtreté de Pierre de Lune, malgré l'appui des cardinaux présents, et ne recueillit de l'office extrême qu'il était chargé de remplir, que ce dernier mot pour menace : « Évêque, dites à notre fils, le roi de France, que, jusqu'ici, l'avons tenu à bon catholique, et de nouvel, par information sinistre, il veut entrer en erreur. Quant que soit, il s'en repentira (1). »

Le maréchal de Boucicaut attendait la réponse du pape pour employer les armes, si cela était nécessaire. Il parut devant Avignon et déclara la guerre au pape ; les habitants de la ville, ne voulant pas s'exposer, en faveur de Benoît, aux rigueurs d'un siége, ouvrirent leurs portes ; mais le pontife, abandonné de tous, ne s'abandonna pas lui-même, et, changeant son palais en forteresse, il soutint l'assaut, avec quelques centaines de soldats aragonais ; il fut même blessé dans un de ces assauts, où il animait les défenseurs par sa présence. Mais la bravoure ne suffisait pas : malgré

(1) Mgr Christophe, III, 174.

les approvisionnements en vue de soutenir un siége dans le château, le bois vint à manquer pour cuire les aliments, et la disette se fit sentir. Le 24 octobre, Benoît parut disposé à négocier : les trois cardinaux, qui se trouvaient auprès de lui, s'abouchèrent avec trois autres cardinaux du parti français ; ils ne purent s'entendre, et le maréchal garda prisonniers les trois cardinaux de Benoît XIII, qui ne songea pas à se rendre. Le siége fut alors changé en blocus, et la citadelle devint une prison. Cette captivité dura près de quatre ans, sans que la question du rétablissement de l'unité de l'Église fît un seul pas.

Néanmoins les rigueurs de ceux qui se faisaient les geôliers du pape, aux yeux de l'Europe, amenèrent une réaction en faveur du prisonnier. Celui-ci trouva le moyen de s'évader, et traversa toutes les stations qui gardaient les portes, sans être reconnu, sous un vêtement déguisé (1). Lorsqu'il fut en lieu de sûreté et que les cardinaux de son parti l'eurent rejoint, il écrivit au roi Charles VI une lettre qui ne respirait que le désir de l'union et l'amour de la paix. Il y protestait, dans les termes les plus forts, qu'il était prêt à sacrifier ses droits les plus légitimes pour mettre fin au schisme, à la seule condition que son compétiteur en fît autant. Les princes se divisèrent à cette occasion, l'Université s'adoucit, et la *restitution* de l'*obédience* fut enfin décidée (1403). Les députations et les harangues recommencèrent, et les ambassadeurs de Benoît XIII furent dirigés vers la cour de Rome. Sur ces entrefaites mourut Boniface IX, en 1404.

Malgré les représentations des envoyés de Benoît XIII, qui conjuraient les cardinaux de suspendre l'élection, ceux-ci entrèrent au conclave, et, deux semaines après, le 17 octobre, élurent à l'unanimité le cardinal Cosmat-Meliorati, qui prit le nom d'Innocent VII. Il ne tint le siége que deux ans, et mourut en 1406. Le cardinal Ange Corrario lui succéda, sous le nom de Grégoire XII. Tous les deux avaient juré, la veille de leur élection, de renoncer au pontificat,

(1) *Hist. de la Papauté*, ibid., 186.

sitôt que le bien de l'Église le demanderait. Le premier parut avoir encore moins la volonté que le loisir d'exécuter sa promesse ; et Benoît XIII s'en prévalut pour accuser son concurrent de la prolongation du schisme. Le second ratifia, même après son élection, l'acte souscrit dans le conclave, et se montra d'abord moins comme un nouveau pape décidé à soutenir la lutte, que comme un simple procureur installé sur le siége de Pierre, selon les conditions proposées et acceptées. Ce vieillard, âgé de plus de soixante-dix ans, avait la parole facile, était de mœurs irréprochables, et son désir de procurer l'union était si connu, que l'on craignait seulement qu'il ne vînt à mourir avant que son œuvre ne fût terminée. Après différentes négociations, l'un et l'autre pontifes étaient convenus de se rendre à Savone, pour abdiquer la papauté, et mettre les cardinaux des deux obédiences en état de donner à l'Église un chef, dont le droit ne serait plus douteux. Grégoire XII éluda ce rendez-vous, en alléguant les difficultés ou les dangers du voyage ; il fallut choisir un autre lieu, et les papes, ne réussissant pas à le trouver, se rapprochèrent sans jamais se rencontrer.

La France songea, une seconde fois, à la soustraction d'obédience (1408). Il fut arrêté qu'il n'y avait plus d'autre chose à faire que de procéder juridiquement contre Pierre de Lune et Ange Corrario, afin d'élire un pape légitime, lorsque l'un et l'autre auraient été déposés. C'était la voie du concile, *Via synodi*. Le concile fut indiqué à Pise, pour le 25 mars 1409.

99. Les conciles de Pise et de Constance ; fin du schisme. — La grande assemblée ecclésiastique, réunie à Pise, déposa, le 5 juin 1409, Grégoire XII et Benoît XIII, et élut presque aussitôt le cardinal Pierre Philargi, de Candie, sous le nom d'Alexandre V. Mais cet événement, au lieu d'éteindre le schisme, ne fit que le compliquer davantage. Le concile de Pise n'avait été convoqué par aucune autorité légitime; il s'était déclaré lui-même œcuménique ; le refus de comparaître fait par les deux prétendants ne donnait à l'assemblée, ni le droit de les déposer, ni celui de

les remplacer. On n'avait réussi qu'à donner à l'Église trois papes au lieu de deux, et à partager le monde en trois obédiences. Grégoire XII, retiré à Gaëte, était reconnu par les États napolitains, la Hongrie, la Pologne et les royaumes du Nord. La Castille, l'Aragon, la Navarre, l'Écosse, les îles de Corse et de Sardaigne obéissaient à Benoît XIII. La France, l'Angleterre, le Portugal, la Haute-Italie se soumirent à Alexandre V. Rome suivit leur exemple. Avignon, si longtemps le siége des antipapes, rentra sous la même obédience; et les députés du pontife romain, étant venus trouver Alexandre V à Bologne pour lui apporter les clefs de la ville, le pressèrent de l'honorer bientôt de sa présence. Le pape les accueillit avec bonté, et promit de se rendre à leurs vœux ; mais la mort le surprit à Bologne le 13 mai 1410, et les cardinaux de son obédience lui donnèrent un successeur sous le nom de Jean XXIII. L'embarras des fidèles devenait ainsi plus grand que jamais. Où était le pape légitime ? Si l'on ne peut guère douter que Benoît XIII ne fût un antipape, d'une part Grégoire XII se présentait avec tous les droits d'Urbain VI et des papes de Rome, de l'autre Jean XXIII, héritier de la tiare qu'Alexandre V avait reçue de l'assemblée de Pise, avait entraîné beaucoup de suffrages importants. Fatigués de tant d'incertitude, tous les esprits se tournèrent encore une fois vers un nouveau concile. Les cardinaux des diverses obédiences s'accordaient à le demander, et les princes en pressaient la tenue. Mais il fallait, pour en assurer les heureux effets, deux choses qui avaient manqué à l'assemblée de Pise : une convocation plus régulière et une autorité plus grande dans les résolutions. Sur les instances de l'empereur Sigismond, Jean XXIII prit l'initiative de cette salutaire mesure, en convoquant le concile à Constance (1414) (1).

Cette assemblée, plus nombreuse et plus brillante encore que la précédente, comprenait dix-huit mille ecclésiastiques et plus de seize cents princes, seigneurs, comtes et

(1) *Le pouvoir temporel des papes*, par Mgr le cardinal Matthieu, p. 411.

chevaliers. On y votait, non par tête, mais par nation. Allemands, Anglais, Italiens, Français, Espagnols, tous ceux qui la composaient, quoique divisés sur beaucoup de points de discipline, se réunissaient dans le désir commun de terminer le schisme, en remplaçant trois papes douteux par un pape unique et véritable. Réunie par Jean XXIII, reconnue par Grégoire XII, formée par les Pères de toutes les nations, elle avait dans sa convocation, comme dans sa composition, un caractère évidemment œcuménique. Trois ans s'écoulèrent en efforts et en délibérations, avant d'obtenir un résultat complet et définitif. L'avis presque unanime du concile était que les trois papes qui se partageaient l'obédience de la chrétienté, abdiquassent ensemble. Jean XXIII donna le premier ce magnanime exemple, mais il le désavoua plus tard ; puis il abdiqua de nouveau et de son plein gré, avant l'élection de Martin V (1). Grégoire XII, après l'avoir imité dans son abdication, y persévéra noblement ; enfin, Benoît XIII s'obstina à garder la tiare, malgré les vives exhortations de saint Vincent Ferrier et l'abandon général des princes et des peuples qui l'avaient reconnu.

La fuite de Jean XXIII pendant la tenue du concile (21 mars 1415) amena cette décision extraordinaire, qui, selon quelques-uns, s'applique au cas d'un pape douteux, et déclare formellement que dans ce cas toute personne, même ornée de la *dignité papale,* est subordonnée au concile, en ce qui regarde l'extinction du schisme. Par suite de cette décision le concile déposa Jean XXIII (2). L'élection du pape Martin V (11 nov. 1417) mit fin à ces longs débats et à ces orageuses discussions. La condamnation de Wiclef et de Jean Huss fut prononcée par les Pères de Constance et confirmée par le pape Martin V. Nous renvoyons l'étude de cette hérésie au résumé général que nous en présente l'*Histoire des variations*, comme un préambule nécessaire à l'histoire de la prétendue réforme. Il importe de connaître ces précurseurs du protestantisme, Albigeois et Vaudois, Wicléfistes et Hus-

(1) Bouix, *de Papa*, t. II, 682.
(2) Voir nº 109 à la fin.

sites, et cette foule d'aventuriers dogmatiques, que le moyen-âge n'a point su tolérer, et dont nos rationalistes modernes essaient de prendre la défense.

Ce fut dans la vingt-troisième et la vingt-quatrième session du concile de Constance, pendant le mois de novembre 1416, que les dernières poursuites furent dirigées contre Benoît XIII. On le cita à comparaître devant l'assemblée, pour y répondre aux accusations d'hérésie et de schisme. Il est important de dire que Benoît XIII avait déjà perdu son obédience, même avant l'élection de Martin V ; étant seul de son côté, il ne pouvait plus être estimé le chef de l'Église catholique, et, par sa propre séparation, il constituait le schisme dont on l'accuse. L'acte de citation renfermait l'histoire entière de son pontificat. Les commissaires, chargés de le notifier à la personne même du prétendant, Bernard de la Planche, sacristain de Sainte-Croix de Bordeaux, et le docteur Lambert de la Souche, moine bénédictin de Liége, nous ont laissé le récit de leur mission périlleuse.

« Après avoir pénétré jusqu'à Paniscola, disent ces commissaires, Pierre de Lune nous donna audience, le 21 janvier 1417. Nous le trouvâmes avec trois cardinaux ; près de trois cents prélats, clercs et laïques l'entouraient. Nous l'honorâmes d'une inclination seulement. Ayant obtenu qu'on fît silence, nous lûmes à haute et intelligible voix le décret du concile. Le pontife parut d'abord écouter assez paisiblement ; mais lorsqu'il s'entendit traiter d'hérétique et de schismatique, l'impatience le saisit, il ne se contint plus et s'écria : Cela n'est pas vrai ; il n'en est pas ainsi ; ils mentent « *Non est verum, item : non est sic, item : mentiuntur.* » Son trouble était si grand, que lorsqu'il fut question de répondre, il annonça quatre points et n'en traita que trois. Il se rassura pourtant, et disserta longuement sur les différentes voies qui pouvaient rendre la paix à l'Église, déclara que la voie de justice ou de discussion lui paraissait incontestablement la meilleure, et qu'il n'embrasserait celle de cession, qu'après avoir essayé de la première ; puis s'exaltant : Parce que je ne cède pas, dit-il, comme le veulent

ceux qui siégent à Constance, il ne s'ensuit nullement que je sois un hérétique ; car la véritable Église n'est point où ils sont, mais où je suis, c'est-à-dire à Paniscola. Voici l'arche de Noë, ajouta-t-il en frappant sur son fauteuil. On dit à Constance que je suis un hérétique et un schismatique, que j'empêche l'union de l'Église, parce que je ne la remets pas dans leurs mains ; et moi, je dis, que sans vos gens de Constance, il y a un an que l'on aurait l'union. Ce sont eux qui l'entravent et qu'il faut appeler hérétiques et schismatiques. »

A la suite de ce rapport fait par les commissaires en pleine assemblée, le pontife rebelle fut encore cité jusqu'à trois fois et déclaré contumace, selon toutes les formes canoniques, avant de subir la sentence définitive, prononcée enfin dans la trente-septième session, le 26 juillet 1417. Le schisme ne s'éteignit pas même entièrement à la mort du pontife déchu, arrivée le 17 novembre 1424. Quatre cardinaux, que cet antipape mourant avait créés jusqu'au moment de rendre le dernier soupir, élurent un dernier fantôme de pontife, dans la personne de Gilles Mugnory, sous le nom de Clément VIII, qui prolongea la division jusqu'au 20 août 1429, où il consentit à déposer la tiare.

100. L'Église et le royaume de France illustrés par Jeanne d'Arc. — Au moment où le grand schisme d'Occident expirait, et lorsque la paix était rendue à l'Église, le royaume de France, mis à deux doigts de sa perte par l'invasion des Anglais, était sauvé par le bras de Jeanne d'Arc, par une bergère de dix sept ans. Si la France se montre fière de la valeur de l'héroïne, l'Église a bien le droit de se réjouir des vertus de la sainte. Il appartenait à l'un de nos plus illustres évêques, qui sait élever la simplicité de l'histoire à la hauteur du panégyrique, de nous révéler la sainte dans la jeune fille, dans la guerrière et dans la suppliciée (1).

(1) *Hist. de la pap. au XIVe siècle*, III, 449.

(2) Second panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé dans la cathédrale, le 8 mai 1869, par Mgr l'évêque d'Orléans.

Jeanne d'Arc était née au village de Domremy, près de la petite ville de Vaucouleurs, aux confins des deux duchés de Bar et de Lorraine. Ses parents étaient de pauvres laboureurs, auprès de qui son enfance s'était écoulée dans les travaux des champs et dans les pratiques d'une dévotion simple et fervente. Tout rend hommage à ces premiers signes de vertus de Jeanne d'Arc, et à ses habitudes de foi et de piété, qui préparaient la mission de la *Pucelle* d'Orléans. Les pièces de son procès sont remplies de pareilles dépositions en faveur de la jeune fille : « C'était, dit un prêtre qui habitait Domremy de son temps, c'était, dès l'âge de dix ans, une bonne fille aimant et craignant Dieu : nous la voyions souvent à l'église ; elle allait se mettre à genoux devant le crucifix ; elle aimait à contempler l'image de Dieu mort pour les péchés des hommes, et aussi celle de la vierge Marie, sa mère, et se prosternant, les mains jointes sur son cœur, les regards fixés sur les saintes images, elle priait. » Elle venait tous les jours, de grand matin, à Domremy, avant d'aller aux champs ; et elle eût voulu employer à faire dire des messes les petites économies de son enfance, si elle en avait eu. Dans son premier voyage à Vaucouleurs, n'ayant plus à travailler, autant que chez son père, bien qu'elle se plût à filer avec son hôtesse, et filât très-bien, elle entendait chaque matin plusieurs messes et elle restait longtemps en prières dans une chapelle souterraine dont on voit encore les restes. Tel était son esprit de prière.

« Et voyez, dit le même prélat se plaisant à fixer notre attention sur de si humbles commencements, voyez cet autre trait caractéristique des saintes âmes : dans un rare esprit de pénitence joint à son innocence de cœur, elle voulait purifier sans cesse sa conscience ; dès ses premières années, elle se confessait fréquemment, d'abord au moins tous les mois, puis en carême tous les quinze jours ; à Neufchâteau tous les huit jours ; et plus tard à l'armée, quand elle fut jetée dans le tumulte des camps, c'était deux fois par semaine. En un mot, selon le témoignage du curé lui-même, qui a déposé dans son procès, elle n'avait pas sa

pareille au village. » Les jeunes gens, qu'elle n'aimait pas fréquenter, se moquaient d'elle quelquefois ; mais elle n'en tenait pas compte. Ses petites amies, même celles qu'elle aimait le plus, Mengette et Hauviette, qui pleuraient beaucoup quand elle partit de Domremy, lui disaient qu'elle était trop dévote ; ce qui lui faisait confusion, mais ne l'arrêtait pas.

La dévotion de Jeanne d'Arc n'était pas une dévotion rêveuse et stérile : en s'appliquant à tous ses devoirs, c'est-à-dire aux labeurs de la vie des champs et du ménage, la jeune fille imitait la femme forte ; elle avait du cœur à l'ouvrage, restait à son rouet ou à son fuseau jusque bien avant dans la nuit, près de sa mère, et le lendemain allait à la charrue, avec son père, ou bien gardait à son tour les troupeaux sur les rives de la Meuse. Sa charité pour les pauvres égalait son ardeur au travail : si peu d'argent qu'elle possédait, elle le donnait aux pauvres. « Comme sa maison est sur le bord de la route, Jeanne Thevenin, une de ses compagnes, l'atteste, elle faisait arrêter chez elle les indigents et les voyageurs, allumait du feu dans l'âtre de ses parents, et les faisait asseoir auprès, dans cette grande cheminée qui est toujours là, ajoute Mgr l'évêque d'Orléans, et il lui arriva souvent, dit une autre de ses compagnes, Isabelle Gérardin, de leur céder son lit. »

Jeanne d'Arc était surtout franche et vraie, naïve même. Jamais on n'accusa sa sincérité au village, pas plus que sa vertu dans les camps. Tout le monde avait confiance en ce qu'elle disait : « Sans manque, *sine defectu.* » Voilà tout ce qu'il lui arrivait d'ajouter à sa parole. En un mot, c'était le plus doux, le plus sûr, le plus aimable caractère qu'on pût voir. C'est ce qu'une amie de son enfance exprimait en quatre mots d'une simplicité charmante : « Elle était bonne, simple, douce, bien rangée en toutes choses. »

Lorsque Nicolas Bailly fut envoyé par les juges de Rouen à Domremy, pour trouver contre elle des témoignages, il fut forcé lui-même de dire après de sévères enquêtes : « Bien que je les eusse faites à Domremy, et dans cinq ou six paroisses du voisinage, je n'ai rien trouvé en Jeann

que je ne voulusse trouver en ma propre sœur. » Et c'est pourquoi la première fois que ses *voix* se firent entendre, dit Mgr Dupanloup, elle eut soudain cette haute inspiration, remarquable dans une pauvre fille de village, de vouer au Seigneur sa virginité, sentant, par l'instinct d'en haut, qu'une âme choisie de Dieu pour de grands desseins, doit demeurer sous son regard, parfaitement pure.

Quelles sont ces *voix* mystérieuses, et quelle est la mission confiée à la jeune fille ? Jeanne d'Arc va nous l'apprendre. A l'âge de treize ans, gardant seule les troupeaux dans la campagne, elle a une apparition : une voix céleste lui apprend qu'elle doit venir *en France* ; elle le lui répète deux ou trois fois la semaine, et lui annonce qu'elle « ferait lever le siége d'Orléans. » Convaincue par des preuves réitérées que Dieu veut se servir d'une bergère, pour sauver le royaume de France, elle ne cache plus ce que lui disent *ces voix* et fait part à quelques-uns de ses vaillants projets. Jean Waterin déclare dans le procès, qu'il lui entendit dire plusieurs fois : « qu'elle relèverait la France et le sang royal. » Michel le Buin rapporte que, la veille de saint Jean-Baptiste (23 juin 1428), Jeanne lui dit : « Il y a une jeune fille entre Coussey et Vaucouleurs qui, avant un an, fera sacrer le roi de France. » Enfin, Durand Laxart, oncle de la Pucelle, raconte que Jeanne lui disait : « qu'elle voulait aller en France, voir le Dauphin, pour le faire couronner. »

La venue en France, la délivrance d'Orléans, le sacre du roi, voilà donc dès l'origine, avant même que Jeanne ait quitté Domremy, le but assigné à sa mission (1).

Elle est de suite résolue à se dévouer généreusement, dit l'éloquent panégyriste de la bergère, et à quitter tout ce qui est plus cher au cœur d'une jeune fille de quinze ans : son père, sa mère, ses frères, ses compagnes, son village, sa riante vallée, son église. Et son assurance, sa certitude sont telles que rien ne peut l'ébranler : Ni à Domremy, son père qui menaçait de la noyer, plutôt que

(1) *Revue des quest. histor.*, III, 397.

de la voir partir avec les gens de guerre ; ni son oncle, qui, malgré son affection pour elle, la trouvait insensée ; ni à Vaucouleurs, Baudricourt qui n'a pas d'autre chose à lui dire, sinon que de bons soufflets la guériront de sa folie ; ni à Toul et Nancy, le duc de Lorraine, qui veut la voir et auquel elle dit hardiment qu'il gouvernait mal sa vie et qu'il ferait bien de reprendre « sa bonne femme » ; ni enfin tous ces bons gentilshommes lorrains qu'elle convainc par ses paroles d'une simplicité, d'une lumière et d'une énergie irresistibles.

« J'irai, dit-elle, il faut que j'y aille; dussé-je aller sur mes genoux. — Mais qui vous envoie? — C'est mon Seigneur. — Qui est votre Seigneur? — C'est le Roi du Ciel. » Mais le brave chevalier Jean de Metz, mettant sa main dans les siennes, jure par sa foi que, Dieu aidant, il la mènera jusqu'au roi. « Et quand voulez-vous partir ? lui dit-il. — Plutôt aujourd'hui que demain, plutôt demain qu'après. » Cela dit, ils partent. Le même peuple, qui seul lui avait toujours été favorable, se cotise et lui donne un pauvre cheval ; on lui fit quitter ses habits rouges de paysanne, et on lui mit un habit de guerre ; et ils vont pendant onze journées, et cent cinquante lieues, jour et nuit, à travers les bois, les fleuves, les bandes ennemies, sans qu'elle se lassât jamais, les enflammant de sa parole, a dit un de ses compagnons de voyage, le chevalier de Poulangy : « Je la croyais une envoyée de Dieu, ajoute-t-il, et elle me paraissait une sainte. »

Jeanne arrive à Chinon. Déjà la renommée a porté la nouvelle de cette envoyée du Ciel qui vient au secours du roi. Les capitaines enfermés dans Orléans apprennent « qu'une bergerette, dite la *Pucelle*, a passé par Gien, et qu'elle déclare se rendre près du noble Dauphin, pour faire lever le siége d'Orléans et pour conduire le Dauphin à Reims, pour y être sacré, comme elle en avait mandat de la part de Dieu (1). » Avant de recevoir Jeanne, Charles VII veut la faire interroger. On lui demande, *de la part du roi*,

(1) Déposition de Guillaume de Ricarville. Procès de Jeanne d'Arc.

de faire connaître l'objet de sa mission. Elle répond : « qu'elle avait deux choses en mandat, de la part du Roi du ciel : l'une de faire lever le siége d'Orléans, l'autre de conduire le roi à Reims, pour son couronnement et son sacre. » Admise enfin auprès du roi, qui la fit appeler, Jeanne se présenta humblement, mais sans témoigner aucun trouble. Le roi, pour l'éprouver, s'était mis à l'écart, vêtu plus simplement que la plupart de ses courtisans. Elle va droit à lui et lui embrasse les genoux. « Ce n'est pas moi qui suis le roi, Jeanne, le voilà, dit Charles en lui montrant un de ses seigneurs. — Par mon Dieu, gentil prince, reprend-elle, c'est vous et non un autre. » Puis elle ajouta : « Très-noble seigneur Dauphin, le Roi des cieux vous mande par moi, que vous soyez sacré et couronné en la ville de Reims, et soyez son lieutenant au royaume de France. » Selon la promesse de Jeanne d'Arc, et son assurance donnée au roi, « c'était le bon plaisir de Dieu que ses ennemis les Anglais s'en allassent en leur pays, et que s'ils ne s'en allaient, il leur *mescherrait.* »

A Poitiers, devant les habiles docteurs de l'Université : « Je crois bien, dit-elle, que vous êtes venus pour m'interroger. Je ne sais ni A ni B : mais je viens de la part du Roi des cieux pour faire lever le siége d'Orléans et mener le roi à Reims, afin qu'il y soit couronné et sacré. » Et lorsque le roi, les courtisans et les docteurs opposaient des doutes à sa mission : « Si je n'en étais sûre de par Dieu, disait-elle, j'aimerais mieux garder les brebis que de m'exposer à tant de peines... J'aimerais mieux être écartelée et tirée à quatre chevaux que d'aller à Orléans si ce n'était pas la volonté de Dieu. Certes, disait-elle encore, j'aimerais bien mieux filer auprès de ma pauvre mère, car la guerre n'est point mon état ; mais il faut que j'aille et que je le fasse, parce que mon Seigneur le veut. »

L'accomplissement de la mission de Jeanne n'a point démenti, on le sait, la sincérité de son langage. L'amour de Dieu et de la patrie sont alliés étroitement dans le cœur de la bergère, devenue une guerrière intrépide.

La Pucelle part pour Orléans. Elle délivre miraculeuse-

ment cette ville, et, en cinq jours, force les Anglais à fuir honteusement.

Jeanne d'Arc, dans l'action, est « toujours pleine de l'élan guerrier et chrétien, et aussi de la gaieté française. De l'extrémité rompue du pont d'Orléans, elle crie aux Anglais, en leur envoyant une lettre au bout d'une flèche : « Lisez, ce sont des nouvelles. » A l'attaque de la Bastille des Augustins, dans la sainte ardeur qui l'anime, elle plante elle-même sa bannière sur le fossé du rempart. Aux tourelles, c'est au nom de Dieu qu'elle relève le courage des guerriers abattus. Elle était blessée. Dunois veut faire cesser l'attaque : « Non, non, s'écrie-t-elle, de par Dieu, retournez à l'assaut ; sans nulle faute, les Anglais vont céder, et seront prises leurs tourelles. » Et puis: «Entrez hardiment, ils sont tous vôtres. » A l'attaque de Jargeau : « Gentil duc, s'écrie-t-elle au jeune duc d'Alençon qui hésite, as-tu peur? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf ? » Elle pose une échelle contre les remparts ; une pierre se brise sur son casque et la renverse ; mais soudain elle se relève et crie aux hommes d'armes : « Amis, amis, sus ! sus ! Notre Sire a condamné les Anglais. Ils sont vôtres à cette heure ! Ayez bon courage. » Et avant le brillant combat de Patay : « Avez-vous de bons éperons, demanda-t-elle ? — c'est Dunois qui le raconte. — Que dites-vous ? Nous tournerons donc le dos? — Nenni, dit Jeanne, en nom Dieu, ce seront les Anglais : ils seront déconfits, et vous aurez besoin des éperons pour les suivre. » Et au moment où les Anglais paraissent lui échapper : « En nom Dieu, dit-elle encore, fussent-ils pendus aux nues, nous les aurons, et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres. » A Troyes, enfin, c'est Jeanne qui veut l'attaque, malgré tous les capitaines ; c'est Jeanne qui promet la victoire et les Anglais capitulent. »

La campagne de la Loire ne fut qu'une suite de triomphes. Jeanne d'Arc avait rempli sa promesse tout entière, et conduit le roi jusqu'à Reims. Sa bannière victorieuse avait le droit de paraître en cette ville, et d'ombrager le front du monarque, au moment où celui-ci recevait l'onc-

tion royale. « Elle avait été à la peine, c'était bien raison qu'elle fût à l'honneur. » Et maintenant la Pucelle tombe aux genoux de son roi, qu'elle baigne de ses larmes : « Gentil roi, s'écrie-t-elle, *ores est exécuté le plaisir de Dieu* qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et celui auquel le royaume doit appartenir » (1).

L'héroïne d'Orléans, de Patay et de Reims avait reçu de sa voix céleste deux missions (2), l'une pour la France, l'autre pour elle-même ? elles lui avaient marqué un but personnel et un but national. Le but national a été glorieusement atteint à Reims ; le but personnel ne l'a été qu'à Rouen. Après avoir sauvé la France, Jeanne d'Arc s'est sauvée elle-même, et sur le bûcher dressé par des mains fanatiques, elle a reçu la couronne des élus.

Cette dernière partie de la vie de Jeanne d'Arc mérite bien d'être admirée, comme mettant le comble à l'héroïsme de ses vertus par la sainteté de son martyre.

« Je ne demandais à Dieu, disait la pieuse guerrière, que la délivrance de la France, le salut de mon âme, et d'être reçue en Paradis. » Cette prière devait être entendue et l'heure du sacrifice approchait. Les voix de Jeanne ne lui présageaient plus la victoire. Tout à coup sainte Marguerite et sainte Catherine lui déclarent qu'elle sera prise avant la Saint-Jean par les Anglais. « Il faut qu'il en soit ainsi ; ne t'étonne point, prends tout en gré, Dieu t'aidera, » et la sainte héroïne, avertie de sa destinée, n'en avait l'âme ni moins sereine ni moins intrépide. A ceux qui lui demandaient si elle n'avait pas peur dans les batailles, elle répondait : « Non, mes chers amis, je ne crains que les traîtres. » Le duc de Bourgogne avait entrepris le siége de Compiègne, pour le compte de l'Angleterre. A la première nouvelle du danger qui menaçait cette ville, Jeanne d'Arc y courut. Enfin, un matin, à Compiègne, ayant fait dire la

(1) *Revue des quest. histor.*, III, 402.

(2) M. Dufresne de Beaucourt, *Revue des quest. historiques*, t. III, 415.

messe et communié dans l'église Saint-Jacques, elle se retire près d'un pilier de la vieille église, et trouvant là plusieurs gens de la ville et une centaine d'enfants rassemblés pour la voir, elle leur dit : « Mes enfants et chers amis, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie et que bientôt je serai livrée à la mort. Je vous supplie que vous prierez Dieu pour moi. »

La journée du 23 mai 1430 vint trop tôt justifier une si triste prédiction. Jeanne était sortie, à la tête de cinq ou six cents combattants, pour assaillir un des quartiers de l'armée bourguignonne, son premier choc fut irrésistible ; elle le renouvela avec le même succès; mais ses compagnons se troublèrent à la vue de l'ennemi qui revenait en plus grand nombre, et ils l'entraînèrent, malgré elle, dans leur retraite précipitée. Au moment de rentrer dans la ville, elle trouva la barrière du boulevard qui venait d'être fermée contre le flot menaçant des assiégeants. Vainement, pour appeler à son aide, agita-t-elle sa bannière si bien connue des Français ; il n'y avait plus, pour répondre à son appel, que quelques braves gens qui, en la défendant, se firent prendre ou tuer à ses côtés. Elle fut donc prise, vendue par un grand seigneur, achetée et payée par l'or de l'Angleterre, dit Mgr l'évêque d'Orléans, puis garottée, enchaînée, livrée aux railleries des soldats, à la vengeance des Anglais, jetée dans un cachot, et menée en Normandie, dans une cage de fer, les chaînes aux pieds et aux mains.

Nous n'essayons pas de raconter les angoisses de Jeanne d'Arc au fond de sa prison, ni de peindre son innocence qui triompha des piéges dont elle était entourée dans sa prison, comme elle avait triomphé dans les camps, au témoignage de Dunois et de tous ses compagnons d'armes. Mais il faut au moins recueillir de la bouche de cette simple fille quelques unes de ces réponses pleines de sens et d'honneur où éclate, dit Mgr Dupanloup, son âme tout entière. Ainsi furent déjouées plus d'une fois les interrogations perfides de ses juges. « Qui aidait le plus, demande un interlocuteur, vous à l'étendard, ou l'étendard à vous? comme pour surprendre quelque art magique caché sous la bannière de la Pucelle.—

« De la victoire, de l'étendard ou de moi, c'est tout à Notre-Seigneur. » — « Mais l'espérance d'avoir la victoire était-elle fondée en votre étendard ou en vous ? » — « Elle était fondée en Notre-Seigneur et non ailleurs. » Le piége se resserre encore, et l'enlace de plus en plus : la jeune sainte échappe toujours. — Ne savez-vous point que sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent les Anglais ? » — « Elles aiment ce que Notre-Seigneur aime, et haïssent ce que Dieu hait. » — « Dieu hait-il les Anglais ? » — « De l'amour ou de la haine que Dieu a aux Anglais je ne sais rien; mais je sais bien qu'ils seront boutés hors de France excepté ceux qui y mourront, et que Dieu enverra victoire aux Français contre les Anglais. » Cette constance lui coûtera la vie, elle le sait. « Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France ; mais quand ils seraient cent mille *Goddem* plus qu'ils ne sont à présent, ils n'auront pas le royaume. » Le comte de Stafford, indigné, tirait sa dague pour la frapper ; Warwick le retint : il voulait le bûcher. Le comte de Warwick, qui avait été gouverneur de Henri VI, le prétendant à la couronne de France, dirigeait cette inique procédure. Plus de cinq mois se passèrent dans l'instruction et les débats de cet horrible procès. Mais le grand complice de cette iniquité fut l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, dans le diocèse duquel Jeanne Arc avait été prise, déférée à son tribunal sous l'accusation d'idolâtrie et de sacrilége. Il faut lire, dans la publication complète qui en a été faite de nos jours, le drame long et sinistre du procès de Jeanne d'Arc (1) ; il faut s'y donner le spectacle de l'iniquité judiciaire la plus monstrueuse que les siècles eussent vues depuis celle qui s'était consommée sur le Calvaire. Rien n'égala, pour la pauvre captive, les tortures morales qu'on fit subir à cette âme simple et droite, au nom de cette Église qu'elle respectait, et qu'elle ne pouvait plus reconnaître dans les indignes ministres, bien plus ses accusateurs que ses juges. Mais ni les embûches de ses ennemis, ni l'autorité dont ils abusaient, ni la douleur qui brisait

(1) M. A. Trognon, *Hist. de France*, t. II, 444.

le cœur de Jeanne d'Arc et qui alla, dans cette lutte, jusqu'à mettre sa vie en péril, ne purent lui faire trahir sa mission et sa foi. « Menez-moi au pape, dit-elle, et je lui répondrai. Je tiens et je crois que nous devons obéir à notre Seigneur le Pape qui est à Rome. » L'évêque défendit d'écrire cette réponse : « Ah ! reprit-elle, vous écrivez bien ce qui est contre moi ; mais vous ne voulez pas écrire ce qui est pour moi... J'en appelle devant Dieu, le grand juge, des grands torts et ingravances qu'on me fait. » Et comme elle se plaignait ainsi, survint l'évêque. A sa vue, elle s'écria: « Évêque, je meurs par vous ! » Puis elle ajouta avec compassion : « Vous dites que vous êtes mon juge ; je ne sais si vous l'êtes, mais avisez bien que vous me jugiez mal, car vous vous mettriez en grand danger, et je vous en avertis, afin que si Notre-Seigneur vous châtie, j'aie fait mon devoir de vous le dire. »

La veille de son supplice, Jeanne communia ; on n'osa pas lui refuser la consolation de cette dernière cène, et elle reçut son Sauveur « avec une telle dévotion et une telle abondance de larmes, dit celui même qui la communia, que je renonce à le décrire. » Après la sentence et les humiliations du prétoire vint le supplice du Calvaire. Ce fut au milieu du cortége menaçant de huit cents Anglais, armés de haches et d'épées, que Jeanne d'Arc s'achemina vers la place du Vieux-Marché, sur laquelle ses bourreaux l'attendaient. En apercevant le bûcher, elle fit entendre le cri de compassion du Sauveur sur Jérusalem : « Rouen ! Rouen ! est-ce ici que je dois mourir ?... J'ai grand peur que tu n'aies à souffrir de ma mort et qu'il t'en arrive malheur. » Le peuple, entendant ces paroles, pleura.

Jeanne d'Arc, « attachée au bûcher, poussa le cri de pardon, qui fut le premier cri de la croix, » puis elle proclama avec une nouvelle énergie sa mission divine, et que tout ce qu'elle avait fait, elle l'avait fait pour la volonté de Dieu. « Et voyant la flamme monter, elle demanda une croix. Un pauvre soldat anglais en fait une avec deux morceaux de bois ; elle la pose sur ses vêtements et sur son cœur. Pendant ce temps, son confesseur court à l'église voisine cher-

cher un crucifix, et le lui présente. Elle l'embrasse avec ardeur. Ses regards, ses lèvres et son cœur ne s'en détachaient pas. A ce moment, les flammes s'approchant : « Retirez-vous, dit-elle au bon prêtre qui était sur le bûcher près d'elle, et tenez le crucifix bien haut pour que je le voie toujours. » Puis elle conjura tous les prêtres présents de lui donner une messe après sa mort. Et enfin elle pousse son dernier cri, celui de la filiale confiance au Calvaire : Mon père, je remets mon âme entre vos mains : « Jésus, Jésus, Jésus », rendant ainsi son âme à celui à qui elle l'avait vouée dans son virginal amour. »

A peine Jeanne d'Arc vient-elle d'expirer, ses juges et ses bourreaux se dispersent, et le peuple les poursuit déjà de ses clameurs vengeresses. « Nous sommes perdus ! s'écrie un officier du roi d'Angleterre, nous sommes tous perdus, nous avons brûlé une sainte ! « Celui qui avait allumé la flamme du bûcher, consterné, court se confesser au confesseur même de Jeanne, et lui dit : « Je suis damné, j'ai brûlé une sainte. »

Ce titre donné à Jeanne d'Arc par la voix publique ne lui sera-t-il point un jour confirmé par l'Église ? Les vertus héroïques et la vie merveilleuse de la Pucelle, disait récemment un de nos orateurs sacrés (1), présentent tous les caractères qui permettraient de lui décerner la plus haute des récompenses terrestres et le plus éclatant des suffrages. Mgr l'évêque d'Orléans nous conduit à émettre ce vœu que formule un des défenseurs de la mission de Jeanne d'Arc : « Jeanne d'Arc, qui a sauvé la France ; Jeanne d'Arc, qui est morte martyre de ses croyances, de son dévouement à l'Église et à la Patrie ; Jeanne d'Arc, qui a conservé à la France un trésor plus précieux encore que celui de la nationalité, le trésor de sa foi, ne mérite-t-elle pas d'être offerte à notre vénération et à notre culte, après avoir été l'objet de la reconnaissance et des hommages de notre patriotisme(2)? »

(1) M. l'abbé Freppel, aujourd'hui évêque d'Angers, *Panégyrique de Jeanne d'Arc*.

(2) *Jeanne d'Arc et sa mission*, par M. Dufresne de Beaucourt. *Revue des quest. hist.*, III, 416.

§ II

L'ÉGLISE LATINE ET L'ÉGLISE GRECQUE DE LYON ET DE FLORENCE (1).

« Fiet unum ovile et unus pastor...»
(S. JOAN. X, 16.)

101. **Intermittence du schisme grec.** — La réunion solennelle, quoique infructueuse et momentanée, de l'Église grecque avec l'Église latine, au deuxième concile général de Lyon et au concile de Florence, achève de nous faire connaître la situation de la Papauté en Orient et en Occident. Ces intermittences du schisme grec sont, après tout, un hommage précieux rendu au dogme de la primauté romaine, un souvenir consolant au milieu des épreuves de la chaire de saint Pierre et des scandales du grand schisme, un gage d'espérance pour l'avenir, s'il plaît à Dieu, dans sa miséricorde, de ramener tant de brebis au même bercail et au même pasteur.

102. **IIe Concile œcuménique de Lyon.** — La principale raison de la convocation du concile œcuménique, tenu à Lyon en 1274 (deuxième de ce nom et le quartorzième œcuménique), fut de procurer cette réunion entre les deux Églises. Des conférences, commencées en 1237, entre le patriarche grec, Germain Nauplius, et quatre nonces apostoliques, dont deux étaient franciscains et les deux autres dominicains, n'avaient été qu'un essai préparatoire. Malgré les éclaircissements donnés aux Grecs, par les nonces, sur la procession du Saint-Esprit et l'addition du *Filioque,* sur la question du pain azyme et du pain fermenté relativement

(1) Auteurs à consulter : — Léonis Allatii in R., *Creyton,* etc., *exercitationum,* pars Ie. Rom. 1664. — Τομος καταλλαγης, recueil des ouvrages hostiles à l'union, publié à Jassy, de 1692 à 1694, par Dosithée, patriarche de Jérusalem.

à la validité de la consécration eucharistique, tout projet de conciliation fut rompu, et les nonces retournèrent à Rome sans avoir rien terminé. La négociation, reprise en 1256, sous le pontificat d'Alexandre IV, n'eut pas plus de succès. Enfin, sous le pontificat de Grégoire X, l'affaire de la réunion fut traitée sur un nouveau plan, et l'empereur Michel Paléologue, qui avait recouvré la ville de Constantinople, montra un désir sincère de voir tomber ce mur de séparation qui s'élevait entre les deux Églises.

Le pape fit remettre à l'empereur une copie fidèle de la profession de foi, dressée par Clément V, son prédécesseur, dans laquelle ni Michel Paléologue ni ses évêques n'avaient rien trouvé qui ne fût conforme à l'Écriture et à la Tradition. Il se contenta, comme préliminaire, d'exiger que les Grecs souscrivissent cette exposition du dogme, et invita l'empereur à se trouver au concile qu'il se proposait d'assembler. Grégoire X présida lui-même ce concile, où il parut entouré de quinze cardinaux, de soixante-dix archevêques, de cinq cents évêques, de mille autres prélats, tant abbés que docteurs et députés des chapitres, des ambassadeurs des rois de France, d'Allemagne, d'Angleterre et de Sicile, des grands-maîtres des Hospitaliers et des Templiers. Après le discours d'ouverture qui précisa les causes de la convocation du concile : la nécessité d'un règlement sur l'élection des papes, le secours de la Terre Sainte, la réunion des Grecs et la réformation des mœurs, on publia, dans les premières sessions, des constitutions sur la foi, et des règlements sur l'ordination des évêques et des clercs. Le concile fut prorogé jusqu'à l'arrivée des Grecs, qui furent présents à la quatrième session. Les ambassadeurs de Michel Paléologue étaient : Germain, ancien patriarche de Constantinople, Théophane, métropolitain de Nicée, Georges, acropolite, grand logothète ou chancelier de l'empereur, et quelques autres députés d'un rang moins élevé. Ils communiquèrent avec le pape et les Latins dans la célébration des saints mystères, où l'on chanta le symbole en grec, avec l'article qui concerne la procession du Saint-Esprit, tant du Fils que du Père, article qui fut répété trois fois, pour

marquer une adhésion solennelle. Les Grecs furent introduits en grande cérémonie et placés, par distinction, à la droite du pape après les cardinaux. Leur arrivée avait été suivie de celle de seize ambassadeurs d'un khan des Tartares, qui venaient faire alliance avec les princes chrétiens contre les musulmans. Ce fut donc en présence de ces représentants de presque toute la terre, qu'on donna lecture de la lettre de l'empereur et de la lettre des prélats soumis au patriarcat de Constantinople. La première donnait au pape les titres de Souverain-Pontife, de Pape œcuménique, de Père commun de tous les chrétiens, sur lesquels la seconde gardait le silence (1).

Après la lecture de ces pièces, les Grecs, tant au nom de leurs princes que de leurs collègues, prononcèrent le serment par lequel ils abjuraient le schisme, reconnaissaient la primauté du Saint-Siége, acceptaient la profession de foi de l'Église romaine et promettaient de ne s'en jamais écarter. En action de grâce de l'extinction du schisme, Grégoire X entonna le *Te Deum*, pendant lequel il versa des larmes de joie. Jésus-Christ, son maître, en avait versé de douleur sur Jérusalem ; les successeurs de Grégoire devaient en répandre de semblables sur l'infidèle Constantinople. Trois conciles de cette ville travaillèrent vainement à faire accepter l'union par le clergé grec; trois autres sous Andronic, successeur de Paléologue, la brisèrent et déposèrent son plus ardent zélateur, le patriarche de Constantinople, Jean Veccus, avec tous les évêques qui y avaient pris part (1283) (2).

103. **Concile œcuménique de Ferrare et de Florence.** — L'affaire de la réunion fut encore traitée en 1369, sous l'empereur Jean Paléologue, et la franchise que ce prince fit paraître en toutes ses démarches annonça plus de solidité qu'on n'en avait trouvé dans tout ce qui s'était fait jusqu'alors. Il passa lui-même en Occident, et se rendit à Rome, où le pape Urbain V le reçut avec les honneurs dus

(1) *Somme des Conciles*, par l'abbé Guyot, II, 111.
(2) *Hist. somm. des Conciles*, par l'abbé Guyot, II, 114.

à son rang, et les marques d'une vraie tendresse. Il remit au Souverain Pontife une profession de foi signée de sa main et scellée de son sceau ; il y confessait, en termes clairs et précis, la procession du Saint-Esprit, telle que l'Église romaine la croit, les peines du purgatoire, la prière pour les morts, la vision béatifique dont les âmes entièrement purifiées jouissent aussitôt après la mort, les sept sacrements, la validité du sacrifice eucharistique offert avec du pain azyme, la primauté de l'Église romaine et la plénitude de la puissance spirituelle résidente dans les successeurs de saint Pierre sur le siége de Rome : cet acte finissait par une renonciation expresse au schisme et une protestation de vivre et de mourir dans la foi catholique. Jean Paléologue avait communiqué cet acte aux cardinaux que le pape avait nommés pour conférer avec lui. Les commissaires l'ayant lu, en furent satisfaits, et Urbain, plein de joie, admit l'empereur à sa communion. La cérémonie se fit avec un grand appareil. Le pape, revêtu de ses habits pontificaux, et environné de tous les prélats de sa cour, était assis dans un trône placé sur les degrés de l'église de Saint-Pierre. Le prince grec, en s'avançant vers lui, fit trois génuflexions ; s'étant ensuite approché, il lui baisa les pieds, les mains et la bouche. Après quoi le pape se leva, prit l'empereur par la main ; et, entonnant le *Te Deum*, ils entrèrent ensemble dans l'église, où le pape célébra la messe en présence d'un grand nombre de Grecs et d'un peuple infini qui bénissait Dieu en versant des larmes. Mais Paléologue n'ayant pas tiré de sa soumission tout l'avantage qu'il en espérait, ne fit rien quand il fut de retour à Constantinople, pour consolider le traité d'union qu'il avait juré d'observer jusqu'à la mort ; et même son fils Manuel, qui vint comme lui en Occident implorer le secours des princes latins, écrivit dans la suite contre le dogme de la procession du Saint-Esprit (1). Il n'est pas étonnant que de pareilles démarches, inspirées par la crainte des Turcs et par une politique toute humaine, bien plus que par le désir sincère

(1) *Siècles chrétiens*, VI, 351.

de la cessation du schisme, n'aient point eu le succès qu'elles semblaient promettre.

Pendant que le concile de Bâle procédait contre Eugène IV (1), ce pontife assemblait à Ferrare un concile dont l'objet était de travailler à l'union des Grecs et des Latins; union tant de fois projetée et toujours renversée par des obstacles insurmontables. L'empereur de Constantinople, Jean Paléologue II, fils et successeur de Manuel, désirait vivement la conclusion de cette affaire. Il était secondé par le patriarche Joseph, homme d'un grand mérite, qui joignait une profonde érudition à toutes les vertus épiscopales. Plusieurs autres prélats de l'Église grecque, recommandables par leur science et leur piété, entraient dans les vues du prince. Mais un plus grand nombre encore s'y opposait fortement. Les moines surtout étaient les plus opiniâtres dans le schisme: ils frémissaient de colère au seul mot d'union, ils inspiraient leurs sentiments au peuple, et par l'empire qu'ils avaient sur lui, ils le rendaient aussi fanatique qu'eux. Les prétentions des *Pères* de Bâle étaient un autre obstacle à ce grand ouvrage. Continuant à se regarder comme les représentants de l'Église universelle, et l'unique tribunal où toutes les causes de la foi devaient être portées, ils voulaient que les Grecs traitassent avec eux, soit dans la ville même de Bâle, soit dans celle d'Avignon, où ils consentaient à se transporter. Le pape Eugène n'eut pas plus d'égard à ces prétentions du concile de Bâle qu'aux procédures qu'ils continuaient à faire contre lui. Depuis la bulle de dissolution qu'il avait donnée, il ne regardait plus ce concile que comme une assemblée illégitime, nulle et sans pouvoir.

Nous ne voulons point parler de ces derniers efforts du schisme, que nous voyons se prolonger en Occident sous les papes Eugène IV et Nicolas V. La réunion des deux Églises à Florence nous offre plus d'intérêt et de charme, et le rôle du pontife romain ne saurait nous paraître plus grand que dans le triomphe qu'il remporte à la fois sur deux schismes,

(1) *Siècles chrétiens*, VII, 157.

d'origine diverse, et dans l'exercice de ses magnifiques prérogatives, que proclament d'une même voix et d'un même cœur l'Orient et l'Occident.

Le concile de Ferrare et de Florence se divise en trois époques (1). La première, avant l'arrivée des Grecs; la seconde, pendant le temps de leur présence; la troisième, après leur départ. Eugène IV avait transféré le concile de Bâle, par une bulle où il raconte les nombreuses avanies que ses légats et ses nonces avaient essuyées de la part de ce concile, et les dangers auxquels ses iniques procédures contre le chef de l'Église exposaient l'unité catholique. Le concile de Ferrare s'était donc ouvert le 8 janvier 1438, sous la présidence du bienheureux Nicolas Albergati, archevêque de Bologne et cardinal de Sainte-Croix, avec cinq archevêques, vingt-deux évêques et presque autant d'abbés et de généraux d'ordres... La seconde session fut présidée par le pape, à la tête de soixante-douze évêques. On y donna lecture d'une bulle d'Eugène IV qui statuait, avec l'approbation du concile, que tous les prélats restés à Bâle avaient encouru les peines d'excommunication, de privation de leurs dignités, offices et bénéfices, etc. « Nous leur ordonnons à tous, en vertu du serment qui les assujettit au Saint-Siége apostolique, disait le pape, nous leur ordonnons, sous les mêmes censures, de quitter Bâle dans l'espace de trente jours; aux magistrats et échevins de cette ville, de les en chasser après l'expiration de ce terme, sous peine d'interdit général. » Ces mesures rigoureuses, commandées par les circonstances, furent prises dans les sessions qui précédèrent l'arrivée des Grecs. L'assemblée était encore peu nombreuse par suite des dissensions qu'avaient soulevées les schismatiques de Bâle, et de l'opposition des princes qui défendaient aux évêques de se rendre à Ferrare.

L'empereur et le patriarche de Constantinople, les vicaires des autres patriarches d'Orient, les évêques, les députés du second ordre, les abbés et tous ceux qui les

(1) M. l'abbé Guyot, *Somme des conciles*, II, 272.

accompagnaient, arrivèrent à Ferrare dans le commencement de mars.

La controverse entre les Latins et les Grecs roula sur cinq articles: l'addition *Filioque* faite au symbole, la procession du Saint-Esprit, la primauté de l'Église romaine, l'usage des pains azymes, le purgatoire et la béatitude des saints dans le ciel avant la résurrection. Ces questions furent débattues dans des conférences. Les Orientaux désignèrent pour porter la parole : Marc d'Éphèse, Bessarion de Nicée, Isidore de Kiew, en Russie, et trois autres interlocuteurs qui laissèrent Bessarion et Marc soutenir la lutte: le premier, esprit droit, partisan de l'union ; le second, subtil, chicaneur, ardent fauteur du schisme, qu'il réussit à perpétuer. L'empereur prit aussi part aux débats; il parut plus le chef de son Église que le patriarche Joseph, vieillard bien intentionné, qui mourut avant que la réunion fût consentie par ses évêques. Les tenants des Latins étaient les cardinaux Julien Césarini et Nicolas Albergati ; André, archevêque de Rhodes ; Jean, évêque de Forli, et deux savants religieux, dont l'un provincial des Dominicains (1).

On commença par examiner la question du *Purgatoire* sans incidenter sur le mot lui-même ou sur la nature de la peine. Lorsqu'on eut expliqué la doctrine des deux Églises sur ce premier objet, il fut facile de reconnaître qu'il y avait peu de différence entre la tradition des Grecs et celle des Latins. Ils convenaient du dogme les uns et les autres, quant au fond, et ne différaient que dans le mode de purification employé, d'après eux, par la justice divine, pour expier les restes du péché. Les Grecs disaient que c'était par les ténèbres et l'affliction que les âmes étaient purifiées ; les Latins y ajoutaient la peine sensible du feu. Le point de foi étant admis de part et d'autre, il était aisé de s'accorder sur le reste. La présence des saints devant Dieu, avant le dernier jugement, se trouvait liée à la question du Purgatoire; il fut unanimement décidé que les âmes des justes obtiennent complétement au ciel leur récompense,

(1) *Somme des conciles*, ibid., II, 275.

aussitôt après la mort, et jouissent de la vision intuitive, de même que les âmes des pécheurs sont immédiatement livrées aux supplices éternels (1).

L'article de la procession du Saint-Esprit renfermait de plus grandes difficultés et demandait une discussion plus étendue. L'éloquence et la subtilité des Grecs faisaient moins avancer la question que la pressante argumentation des Latins. Ceux-ci réduisirent la controverse à ces deux points : 1° Est-il de foi que de toute éternité le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père ? 2° Ces mots *Filioque* expriment-ils clairement le dogme contenu dans cet article du symbole ? Tous les textes allégués par les théologiens au sujet de ce dogme furent examinés scrupuleusement et savamment discutés ; et, afin de ne laisser aucun subterfuge aux Grecs, pour se dérober à l'évidence, on se servit des éditions des Pères qu'ils avaient apportées d'Orient. Il ne fut pas difficile de les convaincre par les textes les plus formels que les saints docteurs pour lesquels ils avaient le plus de vénération, s'étaient exprimés comme l'Église romaine sur le dogme de la *procession*. Mais quoique la force de cette démonstration ôtât aux partisans du schisme les armes dans lesquelles ils mettaient toute leur confiance, Marc d'Éphèse persévéra dans son entêtement ; Bessarion, qui cherchait de bonne foi la vérité, se rendit et convint que la doctrine des Latins était celle de tous les anciens qui avaient écrit avec le plus d'exactitude sur cette matière. De plus, il avoua que si quelques Pères avaient dit que le Saint-Esprit procède du Père *par* le Fils (δία Υνου), cette façon de parler devrait être interprétée et justifiée par les autres endroits de leurs ouvrages, où ils enseignent expressément que la troisième personne procède également des deux autres. Le sentiment de ce savant prélat entraîna la plupart de ses compatriotes et fit cesser toutes les chicanes qui avaient rendu la dispute si longue et si contentieuse (2)

(1) *Siècles chrétiens*, VII, 161.
(2) *Siècles chrétiens*, VII, 164.

L'usage du pain levé, ou non levé, dans le sacrifice, ne pouvait donner lieu à de nouveaux débats, puisqu'on convenait de laisser chaque Église dans la pleine liberté de suivre à cet égard la pratique qu'elle avait toujours observée. Le seul point qui fût sujet à contestation était la primauté du pape, et le pouvoir de juridiction que l'Église romaine s'attribuait sur toutes les autres Églises.

Les quatre métropolitains se rendirent chez le pape, pour traiter la question des droits de l'Église de Rome. Les Orientaux furent d'accord sur tous les autres points de cette question, excepté sur le droit qui appartient au chef de l'Église de décider seul dans les affaires graves ou les causes majeures, sans le concours et l'assentiment des autres patriarches. Aussi, sans en rien décider, ils retournèrent en faire leur rapport au patriarche et à l'assemblée des Orientaux. Cependant, après quelques contestations entre les deux partis, la question de la suprématie du pape fut tranchée dans le sens catholique selon l'*édit d'union* que nous citerons bientôt, et les Grecs reconnurent « qu'il est le Vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre, coryphée des apôtres et le chef suprême de toute l'Église » (1).

Avant l'*acte* solennel et définitif qui consomma la réunion des deux Églises, Joseph, patriarche de Constantinople, écrivit et signa de sa propre main sur son lit de mort la profession de foi, qu'il légua comme un testament à ses successeurs, et comme un adieu à l'empereur :

« Joseph, par la miséricorde divine, archevêque de Constantinople, nouvelle Rome, et patriarche œcuménique.

« Étant arrivé au terme de ma vie et pressentant ma mort, inspiré par la grâce de Dieu, j'écris et je signe de ma propre main ma croyance, et je la fais connaître à vous, mon fils en Jésus-Christ. Je pense et dogmatise tout ce que pense et dogmatise l'Église catholique et apostolique de Notre-Seigneur Jésus-Christ, celle de l'ancienne Rome, et j'obéis à tout cela par conviction. De plus, j'avoue, pour l'information de tous, que Sa Sainteté le pape de Rome est père des

(1) *L'Eglise orientale*, par J. Pitzipios, IIe et IIIe parties, p. 34.

pères, évèque suprême et vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. De même, je reconnais le purgatoire des âmes. En foi de quoi j'ai écrit et signé la présente. Le 9 juin 1439, le second de l'Indiction. »

Mais le monument le plus précieux de cette partie du concile est ce fameux décret d'union, qui fut rédigé par douze commissaires latins et grecs, relu et approuvé dans une congrégation générale, en présence du Pape et de l'empereur, et enfin publié le 6 juillet 1439, en latin et en grec, par le cardinal Julien et par Bessarion, au milieu d'une affluence de peuple, qui remplissait l'église cathédrale de Florence et ses abords (1). Voici quelques traits de cette pièce mémorable, qui ressemble à un chant fraternel et à un hymne du triomphe:

« Que les cieux se réjouissent et que la terre tressaille ! Il est détruit le mur qui séparait l'Église d'Orient de celle de l'Occident ; l'union et la paix sont revenus parmi nous ! Jésus-Christ, qui est la pierre fondamentale de l'Église, l'a réunie par les liens forts de la charité et de la paix, et joint comme au sommet de l'angle les deux parties de l'édifice construit sur une base éternelle... Que l'Église mère se réjouisse !... Qui pourrait dignement remercier Dieu pour de tels bienfaits ?...

« Au nom de la Très-Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, avec l'approbation de ce saint et universel concile de Florence, nous décrétons que la présente formule de foi soit crue, reçue et professée par tous les chrétiens : Que le Saint-Esprit est éternellement du Père et du Fils, qu'il a son essence et son être personnel du Père et du Fils à la fois, et procède éternellement de l'un et de l'autre, comme d'un seul principe et par une seule spiration...

« Nous définissons en outre que l'explication renfermée dans ces paroles *Filioque* a été licitement et avec raison ajoutée au symbole pour éclaircir la vérité, dans une nécessité pressante. De plus, que le corps de Jésus-Christ est véritablement consacré dans le pain de froment, qu'il soit

(1) *Somme des conciles,* ibid., II, 305.

azyme ou levé, et que les prêtres doivent se servir de l'un ou de l'autre, chacun selon l'usage de son Église, soit occidentale, soit orientale... Pareillement, que les âmes de ceux qui, vraiment pénitents, sont morts dans la charité de Dieu, avant d'avoir expié leurs péchés d'action ou d'omission par de dignes fruits de pénitence, sont purifiées après la mort par des peines purgatives, et qu'elles peuvent être soulagées dans ces peines par les suffrages des fidèles vivants, savoir, le sacrifice de la messe, les prières et les aumônes, et les autres œuvres de piété, que les fidèles ont coutume d'offrir, suivant l'institution de l'Église... Que les âmes de ceux qui meurent dans le péché actuel mortel, ou dans le seul péché originel, descendent incontinent en enfer, pour y subir toutefois des peines inégales. Nous définissons encore que le Saint-Siége apostolique et le pontife romain a la primauté sur tout l'univers, et que ledit pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, le véritable vicaire de Jésus-Christ, le chef de toute l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens ; qu'il lui a été donné dans le bienheureux Pierre, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, une pleine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle, comme cela est aussi contenu dans les actes des conciles œcuméniques, et dans les saints canons. Enfin, nous renouvelons l'ordre des autres vénérables patriarches, réglé par les canons, accordant le second rang après le très-saint pontife de Rome au patriarche de Constantinople, le troisième à celui d'Alexandrie, le quatrième à celui d'Antioche, le cinquième à celui de Jérusalem, sauf leurs priviléges et leurs droits » (1).

La troisième partie du concile de Florence fut consacrée à la réunion des sectes dissidentes de l'Orient. Toute l'Église orientale eut des représentants au concile de Florence (2). Avec l'empereur de Constantinople étaient venus les métropolitains de l'empire grec, de la Morée, de la Russie, de la Bulgarie, de la Moldavie, de la Valachie et

(1) *L'Eglise orientale*, par Pitzipios, IIe et IIIe parties, p. 40.
(2) *Somme des conciles*, t. II, 308.

même de l'Ibérie. Les trois patriarcats, soumis aux Sarrasins, y avaient leurs délégués. Les lettres du pape Eugène étaient parvenues aux extrémités du monde. Avant le départ de Jean Paléologue, arrivèrent à Florence quatre députés du patriarche des Arméniens. Ils furent successivement suivis des envoyés du patriarche des Jacobites, de l'empereur d'Éthiopie, des Syriens, des Chaldéens, qui tous venaient demander d'être reçus à la communion de l'Église romaine. On sait que les principales erreurs des Arméniens étaient le monothélisme. Sur les sacrements, ils n'avaient guère que des abus à réformer. Tous les points en litige furent débattus dans des conférences, et quand ils eurent été éclaircis par l'Écriture sainte et la Tradition, le pape Eugène, avec l'approbation du concile de Florence, résuma dans un décret célèbre ce que l'Église d'Arménie devait tenir sur la foi et sur les sacrements. Nous n'ajouterons rien sur l'autorité et le contenu de ce décret. Il ne perd point sa force par une promulgation postérieure au départ des Orientaux, parce que l'infaillibilité de l'Église romaine suffit seule à établir ce que nous devons croire et à régler ce que nous devons pratiquer. Les différents peuples que nous avons nommés offrirent au pape d'abjurer leurs erreurs, et de souscrire la profession de foi que Sa Sainteté leur proposerait. Eugène IV condescendit à leur demande, les croyant sincèrement convertis. Mais tous ces dissidents ne tardèrent pas à retourner à leurs anciennes opinions, et, depuis, ils ont persévéré dans le schisme, excepté les Maronites, qui sont restés attachés à l'Église romaine.

104. **Prise de Constantinople par Mahomet II.** — Le châtiment des Grecs obstinés dans le schisme ne se fit pas attendre. Jean Paléologue n'avait point laissé d'enfants, et Constantin son frère, quinzième du nom, fut appelé au trône par sa mort. Sa politique le porta d'abord à ménager les princes ottomans, ses plus grands ennemis, et à renouveler avec eux les traités qu'ils avaient conclus avec son frère.

Ces princes ottomans avaient succédé aux Turcs Seldjoucides, mais après une lutte terrible qui s'était engagée

entre les kalifes musulmans et les princes tartares. Les Tartares ou Mongols, sous la conduite de Gengis-Khan, ayant fait leur apparition dans le monde islamique, en 1218, réussirent, pour un temps, à détruire le dernier prestige de l'autorité spirituelle chez les musulmans. Le petit fils de Gengis-Khan, Houlagou, fit périr le dernier des kalifes de Bagdad, au milieu du treizième siècle, et l'empire des Turcs, ainsi démembré, resta aux mains de plusieurs chefs. Othman, l'un d'eux se trouvant au service du sultan d'Iconium, parvint à se mettre à la tête d'une tribu turque, sortie du Corassan, se rendit indépendant lui-même à la mort du sultan, et releva l'islamisme par la *guerre sainte*, qu'il soutint trente-huit ans, avec des succès remarquables. Il choisit Pruse, en Bythinie, pour siége de ce nouvel empire, et fonda une dynastie qui finit par s'emparer de la ville de Constantinople. Orkhan, son fils (1326-1360), enleva d'abord aux Grecs Nicée et Nicomédie et atteignit le Bosphore ; il créa ce corps des *Janissaires*, formé d'enfants chrétiens enlevés à leurs familles et pliés par le fanatisme musulman à la plus rigoureuse obéissance. Soliman, fils d'Orkhan, surprit la ville de Gallipoli, et c'est ainsi que la puissance ottomane mit le pied en Europe, se tenant déjà aux portes de Byzance. L'invasion nouvelle des Tartares, qu'eut à subir Bajazet, fils d'Amurat Ier, successeur d'Orkhan, suspendit les conquêtes des Turcs (1389-1402). Tamerlan entraînait à sa suite près de huit cent mille Mongols, et faisait trancher la tête à ses prisonniers, pour élever un édifice avec des crânes humains. A Bagdad, il avait dressé une pyramide de quatre-vingt-dix mille têtes. Il vint présenter la bataille à Bajazet, qui n'avait que cent vingt mille Ottomans, dans la plaine d'Anoyre ou d'Angora. La lutte fut acharnée ; tous les Janissaires furent tués, et Bajazet lui-même fut fait prisonnier. Il mourut l'année suivante, et Yarmerlan, qui le suivit en 1405, rendit ces peuples à leur indépendance. Le torrent avait passé. Les fils de Bajazet se disputèrent la couronne de leur père, que reprit Mahomet Ier, et qu'il transmit à son fils, Amurat II (1421-1451). Sous ce dernier prince on vit la résistance de l'Eu-

rope, et les vaillants exploits de Jean Huniade et de Scanderberg, en Hongrie. Mais sous Mahomet II s'écroula l'empire d'Orient, avec les murs de Constantinople.

Mahomet II, fils et successeur d'Amurat, feignit d'entrer d'abord dans les vues pacifiques de Jean Paléologue ; mais ce n'était que pour avoir le temps de faire ses préparatifs, et se mettre en état de l'attaquer avec plus d'avantage. En effet, ce prince turc, qui passait pour le plus ambitieux et le plus perfide des hommes, employa le temps de cette fausse paix à disposer tout ce qui lui était nécessaire pour attaquer la capitale de l'empire, qui était presque tout ce qui restait aux empereurs grecs de leur ancien domaine. Afin de s'en assurer la conquête, il s'était emparé de toutes les petites places des environs, et il avait fait construire sur le détroit deux forteresses, l'une du côté de la Roumanie, l'autre du côté de la Natolie, ce qui empêchait les vaisseaux de la mer Noire de pouvoir apporter du secours à la ville. Après avoir fait toutes ces dispositions, Mahomet commença le siége, par terre et par mer. Son armée de terre montait à trois cent mille hommes et sa flotte était de trois cents voiles On a écrit que ce prince turc, ayant trouvé le port fermé de deux fortes chaînes qui en défendaient l'entrée, fit transporter ses galères de l'autre côté du golfe de Cérat : ce trajet par terre était de deux lieues et dut coûter un travail infini.

La ville assiégée avait sept lieues de circuit, et pour défendre tous les postes répandus dans une si vaste enceinte Constantin n'avait à ses ordres que neuf mille hommes, six mille Grecs et trois mille, tant Vénitiens que Génois. Le courage et l'activité que ce prince leur inspirait par son exemple semblaient augmenter leur nombre et leur valeur. Il était présent en tous lieux, donnant les ordres nécessaires, réparant les accidents imprévus, et repoussant les attaques avec une prudence et une intrépidité qui méritaient que la fortune le secondât. Le canon dont Mahomet se servait pour battre les murs, machine terrible et nouvelle pour les assiégés, jeta d'abord la consternation et l'effroi dans tous les cœurs; mais on revint bientôt de cette pre-

mière impression, et la crainte de tomber entre les mains des infidèles, surmontant tout autre sentiment, rendait le citoyen comme le soldat capable d'affronter les plus grands dangers. Une résistance si longue et si dangereuse commençait à rebuter le prince turc ; il songeait même à lever le siége, lorsque plusieurs de ses lieutenants le déterminèrent à donner un assaut général ; l'attaque fut si vive, les troupes et les officiers, à l'exemple du sultan, y mirent tant d'ardeur et d'impétuosité, qu'enfin la ville fut emportée ; c'était le 29 mai 1453. Constantin avait fait pendant l'attaque des prodiges de valeur. Ce prince, digne d'un meilleur sort, tomba percé de coups, et n'eut pas la honte de survivre à la perte de son empire. Il était âgé de cinquante ans, et il en avait régné huit. La ville fut abandonnée au pillage, et pendant trois jours que le soldat eut la liberté d'y faire ce qu'il voulut, il n'y a point d'horreur ni de crimes atroces dont il ne se rendît coupable. Constantinople éprouvait tous les maux auxquels une ville peut être en proie, dans un pareil événement, excepté l'incendie, parce que Mahomet, qui voulait en faire sa résidence et le siége de son empire, avait défendu qu'on y mît le feu.

Ainsi finit l'empire d'Orient, qui avait duré 1123 ans, depuis que Constantin le Grand avait fait la dédicace solennelle de Constantinople. On a remarqué que cette ville, théâtre de tant de révolutions sanglantes, tomba au pouvoir des infidèles, sous un prince du même nom que son fondateur. On avait fait une remarque semblable, lorsqu'Odoacre renversa le trône des Césars en Italie. Auguste avait été le premier empereur, Augustule fut le dernier en Occident. Il restait deux frères de Constantin Paléologue, les princes Démétrius et Thomas ; ils se maintinrent encore pendant quelque temps dans le Péloponèse, où ils avaient réuni toutes leurs forces ; mais ils cédèrent à leur tour à la fortune du vainqueur. Mahomet s'en rendit maître en 1458. Une ombre de l'ancienne puissance des Grecs subsistait encore dans ce qu'on appelait l'empire de Trébisonde. David Comnène y régnait au milieu des larmes. La chute de Constantin annonçait la sienne ; elle ne tarda qu'au-

tant de temps qu'il en fallut à Mahomet pour terminer d'autres expéditions qu'il avait plus à cœur. Enfin le trône de Trébisonde fut aussi renversé par ce redoutable conquérant, et David tomba dans les fers en 1462 ; il fut transporté à Constantinople, où le sultan, prince plus cruel encore qu'il n'était heureux guerrier, le fit mettre à mort (1).

C'est sous le pontificat de Nicolas V, successeur d'Eugène IV (1417-1455), que Constantinople tomba sous les coups des Turcs. Ce pape ouvrit un asile dans Rome aux Grecs savants, que la fureur des Turcs chassait de leur patrie ; il enrichit la bibliothèque vaticane des plus beaux monuments grecs et latins.

Calixte III, ayant pris la place de Nicolas V, leva lui-même une armée pour l'opposer à l'invasion ottomane. Le brave Huniade, général des troupes de Hongrie, en reçut le commandement, et courut attaquer les Turcs qui assiégeaient Belgrade. De concert avec saint Jean Capistran, que nous verrons bientôt faire l'office de Moïse dans la défaite des nouveaux Amalécites, Huniade contraignit les Turcs de lever le siége de cette ville, le 6 août 1456. Calixte III, en mémoire de cet événement, consacra ce jour à la fête de la Transfiguration, par une bulle, qui la rendit universelle dans l'Église. Il mourut le 6 août 1458.

Pie II, Æneas Sylvius, pontife aussi rempli de science, que de sagesse et de courage, continua l'œuvre de Calixte III. Il convoqua une assemblée à Mantoue, et ne négligea rien pour stimuler l'ardeur des princes de l'Europe à la défense de la chrétienté menacée ; mais le temps des croisades était passé, et la voix de l'éloquent pontife ne trouva point d'écho dans le cœur des puissants de la terre, réunis pour l'entendre. On vit alors ce vieillard courbé par l'âge se mettre à la tête d'une armée. Il pensait que son exemple entraînerait plus de soldats à le suivre que ses paroles. Mais il mourut à Ancône, au moment de partir à la tête des croisés (14 août 1464).

(1) *Siècles chrétiens*, VII[e] volume, p. 7.

Paul II, son successeur, dans le dessein de former une nombreuse et puissante ligue contre les Turcs, alla chercher dans la Perse, et jusque chez les Tartares, des ennemis à leur opposer (31 août 1464-26 juillet 1471).

Sixte IV, franciscain, équipa, dans le même but, une flotte de vingt-neuf galères, qui se joignit à celle des Vénitiens et des Napolitains, dévasta quelques contrées ottomanes, et prit la ville de Smyrne. Par une bulle du 1er mars 1476, il accorda des indulgences à ceux qui célébreraient avec dévotion la fête de la Conception *immaculée* de la Très-Sainte-Vierge. C'était le premier décret de l'Église romaine touchant cette fête. Sixte IV donna, l'an 1483, une autre bulle pour réprimer les excès de quelques ecclésiastiques qui se taxaient réciproquement d'hérésie, à raison de la différence de leurs opinions sur ce point. Ce pape mourut le 13 août de l'année 1484, et laissa le Saint-Siége au pape Innocent VIII, qui régna jusqu'en 1492.

---

§ II

LES PRÉCURSEURS DU PROTESTANTISME (1).

> « Fuerunt vero et pseudoprophetæ in populo, sicut et in vobis erunt magistri mendaces, qui introducent sectas perditionis. »
> (II PETRI, II, 1.)

105. Lien historique qui rattache la Réforme à la gnose et à l'hérésie manichéenne. — Avant d'entrer dans l'histoire de l'hérésie protestante, recueillons quelques traits des anciennes erreurs ainsi rapprochées des nouvel-

(1) Auteurs à consulter : — Herm. Reuter, *de Erroribus, qui ætate media doctrinam de SS. Eucharistia turpaverunt*. — Mabillon, *Observat. de multiplici Berengarii damnatione, etc.* — Sacchoni, dominicain, attaché lui-même pendant dix-sept ans à la secte manichéenne et mort en 1259. *Summa de Catharis, etc.* — César Cantù. *Les hérétiques italiens.* — Mgr Plantier, *Instruction pastorale sur l'hérésie des Albigeois*, 1867.

les. Ce sont comme autant d'éléments épars et désagrégés, en quelque sorte, à travers les siècles, que l'on voit se grouper dès la fin du moyen âge, pour composer la grande hérésie moderne, dont l'origine et le développement méritent notre attention. Les apologistes de la foi chrétienne n'ont pas négligé ce lien historique des doctrines, en nous racontant les variations de l'erreur.

«Ce serait se méprendre complètement sur le caractère de la révolution religieuse du seizième siècle, que d'y voir une explosion de doctrines tout à fait nouvelles, sans précédent ou sans exemple dans le passé, dit Mgr. Freppel (1). La vérité est que le protestantisme n'a cessé de côtoyer l'Église depuis son origine, tantôt sous la forme d'une opposition sourde et latente, tantôt avec l'hostilité bruyante et jamais éteinte des hérésies. Avant de se constituer dans les mille sectes entre lesquelles il se partage, il avait tenté deux ou trois fois d'arriver à l'existence sociale. Vaincu dans la lutte de l'Église avec le gnosticisme et les grandes hérésies qui en furent la suite ou le prolongement, il reparut à quelque temps de là chez les Albigeois et dans les sectes du moyen âge ; et s'il réussit au seizième siècle plutôt qu'au douzième et au deuxième, ce fut grâce à une réunion de causes extérieures, politiques et morales. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'il s'est reproduit au seizième siècle, sous d'autres dénominations, il est vrai, et avec quelque divergence dans le détail des doctrines, mais au nom et en vertu des mêmes principes qu'auparavant. Sous ce rapport on aurait tort de dire que le protestantisme n'a pas d'ancêtres ; il en compte et en assez bon nombre : il peut revendiquer comme antécédent toutes les hérésies qui ont combattu l'Église depuis Simon le Mage; car toutes se sont accordées à nier l'autorité doctrinale de l'Église, en droit ou en fait, d'une manière générale ou sur un point particulier. Je dirai que le gnosticisme est un vaste confluent d'erreurs auquel les sources les plus diverses sont venues apporter leur tribut ; cette définition ne s'applique pas avec moins de justesse aux théories reli-

(1) *Saint Irénée*, etc., p. 298.

gieuses auxquelles les chefs de la prétendue Réforme ont attaché leurs noms. Luther et Calvin ont recueilli à pleines mains l'héritage de leurs devanciers et réuni dans leur système des erreurs disséminées sur un espace de quinze cents années, à partir des gnostiques, jusqu'aux iconoclastes et de ces derniers aux partisans de Wiclef et de Jean Hus. Bref, le protestantisme est le dernier anneau de cette chaîne d'hérésies qui viennent se rattacher à lui de près ou de loin. Voilà sa descendance réelle. Qu'il en rougisse ou qu'il s'en glorifie, peu importe ; la filiation est certaine. Quelle que soit la distance qui sépare la Réforme de la gnose, il y a de l'une à l'autre toute une série d'intermédiaires qui les rapprochent. Les doctrines gnostiques ont traversé le moyen âge, en se réfléchissant de secte en secte, jusqu'aux premiers temps de la Réforme. Rien n'est plus facile que d'en trouver la trace, du III[e] au IV[e] siècle, chez les Manichéens, les Priscillianistes, les Pauliciens, les Bulgares, les Bogomiles, les Cathares, les Albigeois, les Vaudois, etc. C'est par ce canal, non interrompu, qu'elles sont arrivées aux écoles protestantes. »

La seule comparaison des doctrines suffit pour rétablir les rapports d'influence ou d'analogie qui existent entre le protestantisme et la gnose.

Ce qu'ont entrepris nos réformés pour se donner des prédécesseurs dans tous les siècles est inouï, dit Bossuet (1). Encore qu'au IV[e] siècle, le plus éclairé de tous, il ne se soit trouvé qu'un seul Vigilance, qui se soit opposé aux honneurs des saints et aux cultes de leurs reliques, il est considéré par les protestants comme celui qui a conservé le dépôt, c'est-à dire, la succession de la doctrine apostolique ; et il est préféré à S. Jérôme qui a pour lui toute l'Église. Aérius, par cette raison, devait aussi être regardé comme le seul, que Dieu éclairait dans le même siècle, puisque seul il rejetait le sacrifice qu'on offrait partout ailleurs, et en Orient comme en Occident, pour le soulagement des

(1) *Hist. des Variations*, II, livre XI. § 1[er].

morts. Par malheur, il était arien, et on a eu honte de compter, parmi les témoins de la vérité, un homme qui niait la divinité du Fils de Dieu. Mais je m'étonne qu'on n'ait point passé par-dessus cette considération. Claude de Turin était arien et disciple de Félix d'Urgel, c'est-à-dire nestorien de plus. Mais, parce qu'il a brisé les images, il est compté parmi les prédécesseurs des protestants. Les autres iconoclastes ont eu beau, aussi bien que lui, outrer la matière, jusqu'à dire que la peinture et la sculpture étaient des arts défendus de Dieu : c'est assez qu'ils aient accusé le reste de l'Église d'idolâtrie, pour mériter un rang honorable parmi les témoins de la vérité. Bérenger n'attaqua jamais que la présence réelle, et laissa tout le reste en son entier ; mais c'est assez qu'il ait rejeté un seul dogme, pour en faire un calviniste et le compter parmi les docteurs de la vraie Église. Wiclef y tiendra sa place, malgré les impiétés que nous verrons ; et encore qu'en assurant qu'on n'est plus ni roi, ni seigneur, ni magistrat, ni prêtre, ni pasteur, dès qu'on est en péché mortel, il ait également renversé l'ordre du monde et celui de l'Église, et qu'il ait rempli l'un et l'autre de sédition et de trouble. Jean Huss aura suivi cette doctrine, et de plus jusqu'à la fin de ses jours il aura dit la Messe et adoré l'Eucharistie, mais à cause qu'en d'autres points il aura combattu l'Église romaine, nos réformés le mettront au nombre des martyrs. Enfin, pourvu qu'on ait murmuré contre quelqu'un de nos dogmes, et surtout qu'on ait grondé ou crié contre le pape, quel qu'on ait été d'ailleurs et quelqu'opinion qu'on ait soutenu, on est compté parmi les prédécesseurs des protestants et on est jugé digne d'entretenir la succession de leur Église.

L'Histoire abrégée que Bossuet a cru devoir faire de ces dernières sectes du moyen âge, dans leurs rapports avec le protestantisme, trouve ici naturellement sa place, et nous demandons la permission de reproduire, aussi textuellement que le comporte la nature d un pareil travail, l'enseignement de ce grand maître, aussi versé dans l'étude de l'histoire que dans celle du dogme et de la théologie.

106. L'hérésiarque Bérenger, chef des sacramen-

taires. — Parmi les hérétiques du moyen âge, que nous appelons les précurseurs de la Réforme, on ne saurait oublier l'archidiacre Bérenger, le véritable chef des *sacramentaires.*

Le premier, dit Bossuet (1), qui a fait secte dans l'Église et qui a osé la condamner ouvertement sur la présence réelle, c'est Bérenger... Il est constant qu'il attaqua la foi de l'Église, et qu'il eut des disciples de son nom, comme les autres hérésiarques, encore que son hérésie fût éteinte. Elle parut environ en 1030. Ce n'est pas que nous n'ayons remarqué quelques années auparavant, et dès l'an 1017, la présence réelle manifestement attaquée par les hérétiques d'Orléans qui étaient manichéens. Tels furent les premiers auteurs de la doctrine dont Bérenger releva depuis un des articles. Mais comme cette secte se cachait, l'Église fut étonnée de cette nouveauté; elle n'en fut pas alors beaucoup troublée. Ce fut contre Bérenger qu'on fit la première décision sur cette matière en 1052, dans un concile de cent treize évêques convoqués à Rome, de tous côtés, par Nicolas II. Bérenger se soumit, et le premier qui fit une secte de l'hérésie des sacramentaires fut aussi le premier qui la condamna.

Bérenger, né à Tours, se faisait remarquer par un singulier assemblage de qualités et de défauts qui contribuèrent à en faire un des plus dangereux novateurs qui eussent jamais troublé l'Église. Il avait, suivant le témoignage rendu par ses contemporains, de la douceur, de la régularité dans ses mœurs, une éloquence insinuante, un esprit souple et délié avec un grand entêtement. Toujours prêt à se rétracter sans changer de sentiments, il n'était jamais plus fourbe et plus opiniâtre que quand il paraissait plus soumis et plus docile. Il étudia sous le célèbre Fulbert de Chartres qui, à sa mort, reconnut qu'il avait élevé un serpent dans son sein. Il ouvrit une école à Tours, sa patrie où il se fit en peu de temps une grande réputation. D'après le moine Guimond, qui n'est pas disposé à flatter ce chef d'école,

(1) *Hist. des Variations*, II, liv. XV, N. 127.

Bérenger n'avait pas assez de pénétration pour creuser les subtilités de la philosophie, il ne cherchait qu'à faire montre d'une vaine science par de nouvelles interprétations de mots. Son orgueil, ajoute cet écrivain, paraissait dans sa démarche pompeuse. Pour annoncer en sa personne et soutenir l'autorité du maître, il marchait avec une gravité affectée, et il avait une chaire plus élevée que celle des autres; sa parole, aussi lente que plaintive, se faisait désirer, et sa tête demeurait presque toujours enfoncée dans son capuchon pour faire croire qu'il méditait profondément. Quoi qu'il en soit de la vérité de ce portrait et des talents naturels du professeur, il est certain qu'ayant été confondu par Lanfranc dans une discussion publique, Bérenger vit plusieurs de ses disciples déserter son école et chercha par la nouveauté de sa doctrine à ramener l'estime et l'admiration qui le fuyaient.

On dit que, dès l'année 1041, Bérenger avait prêché contre la présence réelle de Jésus-Christ au saint sacrement de l'autel, dans l'église de Saint-Laurent du Tertre à Angers ; mais soit qu'il ne fût pas aussi perverti qu'il le devint dans la suite, ou soit qu'il craignît d'encourir la disgrâce d'Hubert de Vendôme, son évêque, il ne chercha pas à répandre ses erreurs pendant le reste de la vie de ce prélat, qui finit ses jours en 1047. Le dogmatiseur appuya ses leçons sur le livre de Jean Scot, oublié depuis deux siècles, et qu'il avait découvert on ne sait par quel déplorable hasard. La principale erreur de Bérenger consistait à nier le dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie et de la transsubtantiation. Il prétendait que l'Eucharistie ne contenait pas en vérité et en substance le corps et le sang du Seigneur, et que le sacrement n'était qu'une ombre, une figure ou un signe de ce corps et de ce sang divins. C'est ce que nous apprenons textuellement du moine Guimond et ce que l'on peut tirer des formules de foi auxquelles Bérenger fut forcé de souscrire. D'autres erreurs moins connues venaient s'ajouter à cette grande hérésie. Ainsi Bérenger ne voulait pas admettre ce passage de l'Évangile, où nous lisons que Jésus-Christ entra dans le cénacle,

les portes étant fermées. Il rejetait le baptême des enfants et la légitimité du mariage, pour admettre une sorte de promiscuité, comme le faisait Platon dans sa république.

La doctrine de Bérenger fut condamnée dans plusieurs conciles, à Rome par le Pape Léon IX, et à Verceil en 1050, à Tours en 1051, à Rome en 1059 par Nicolas II, puis en 1078 et 1079 par saint Grégoire VII. En 1059, le sectaire, poursuivi au concile de Rome et pressé par Lanfranc, prieur de l'abbaye du Bec, n'eut pas la hardiesse de défendre son erreur devant une si nombreuse et si imposante assemblée. Le livre de Jean Scot, où il avait puisé le venin de son hérésie, fnt condamné ; on ordonna que ces pernicieux écrits fussent brûlés en plein concile. Bérenger alluma lui-même le feu, et y jeta les ouvrages qui contenaient ses erreurs. On exigea de lui une profession de foi qu'il signa de sa main et jura publiquement de vive voix ; elle est restée célèbre ; en voici la substance :

« Moi, Bérenger, diacre indigne de l'église de Saint-Maurice d'Angers ; j'anathématise toute hérésie, et spécialement celle dont j'ai été accusé jusqu'à présent, laquelle enseigne que le pain et le vin offerts à l'autel sont seulement un sacrement après la consécration, et non le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'ils ne peuvent être touchés par la main des prêtres, ni mangés par les fidèles qu'en forme de sacrement. J'embrasse les sentiments de la sainte Église romaine et du siége apostolique, et je confesse de bouche et de cœur le sacrement de l'Eucharistie, la loi que le seigneur pape et ce saint concile ont définis, savoir que le pain et le vin offerts à l'autel, sont, après la consécration, non-seulement un sacrement, mais encore le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que ce corps est touché et rompu par les mains des prêtres et mangé par les fidèles, non-seulement en forme de sacrement, mais réellement et en vérité ; j'en jure par la sainte et consubstantielle Trinité et par les saints évangiles... Après avoir lu et relu cet écrit, je l'ai souscrit de mon plein gré. »

Tout cela, remarque Bossuet insistant sur l'énergie de ses paroles, tout cela voulait dire que Jésus-Christ était reçu et mangé, non pas dans sa propre espèce et sous l'extérieur d'un homme, mais dans une espèce étrangère et sous l'extérieur du pain et du vin. Et si l'Église disait encore en un certain sens, que le corps de Jésus-Christ était rompu, ce n'était pas qu'elle ne sût qu'en un autre sens il ne l'était pas ; de même qu'en disant que nous sommes déchirés et mouillés lorsque nos habits le sont, nous savons bien dire en un autre sens que nous ne sommes ni l'un ni l'autre, en notre personne.

Ce langage adopté, pour formuler le dogme de la transsubstantiation, fermait tous les faux-fuyants à l'hérésiarque. Il lui était impossible de violer son serment, sans se déclarer ouvertement fourbe et parjure. Bérenger le viola néanmoins et se rétracta bientôt, malgré les anathèmes dont il avait déclaré dignes ceux qui s'écarteraient de cette foi. Dans la profession de foi qu'il donna lui-même en 1078, sous Grégoire VII, il déclarait que Jésus-Christ est vraiment présent dans l'Eucharistie. Cette profession, où il n'était point parlé de la transsubstantiation, parut insuffisante, et Grégoire VII en exigea une autre plus explicite et plus complète. Enfin, après le scandale de tant de professions abandonnées et reprises pour les abandonner encore, Bérenger, cité au concile de Bordeaux, abjura une dernière fois et ne dogmatisa plus. Retiré dans l'île de Saint-Côme, près de Tours, il passa dans les exercices de la pénitence les huit années qu'il vécut encore, et mourut en 1088. Si la sincérité de cette conversion est encore un problème pour quelques critiques, Dom Martène, dans son histoire manuscrite de Marmoutier, juge favorablement ce dernier acte. Il faut au moins reconnaître qu'on tint alors pour constant que Bérenger était mort dans la foi catholique (1).

On n'eut pas besoin d'assembler de concile universel contre Bérenger, non plus que contre Pélage ; les décisions du Saint-Siége et des conciles qu'on tint alors furent reçues

(1) *Histoire de l'Église en France,* par M. l'abbé Jager, VI, 450.

unanimement par toute l'Église ; et l'hérésie de Bérenger bientôt anéantie ne trouva plus de retraite que chez les manichéens.

107. **Sectes manichéennes. Les Henriciens, les Vaudois, prétendus réformateurs de leur siècle.** — Ces manichéens, dont il nous reste à parler, ne commencèrent à dogmatiser en France que vers l'an 1017. Une femme italienne avait apporté en ce pays, comme Bossuet nous le raconte, cette damnable hérésie. Deux chanoines d'Orléans, l'un nommé Étienne ou Héribert, et l'autre nommé Lisoïus, qui étaient en réputation, furent les premiers séduits. On eut beaucoup de peine à découvrir leur secret. Mais enfin un Arifaste, qui soupçonna ce que c'était, s'étant introduit dans leur familiarité, ces hérétiques et leurs sectateurs confessèrent, avec beaucoup de peine, qu'ils niaient la chair humaine en Jésus-Christ, qu'ils ne croyaient pas que la rémission des péchés fût donnée par le baptême, ni que le pain et le vin fussent changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Il est facile de reconnaître à ces principaux traits la force prodigieuse de séduction que possédait toujours cette vieille hérésie, dans laquelle saint Augustin était demeuré engagé neuf ans durant, sous le prestige de la parole de Fauste ; le secret qui couvrait la secte abominable était la condition de son existence, et l'adresse de ces hypocrites à se mêler parmi les fidèles et à s'y cacher sous la profession de la foi catholique était le chef-d'œuvre de leur duplicité. Bossuet ne s'est pas trompé, en remontant à la première origine de ces nouveaux manichéens qu'il fait venir d'Italie et de Bulgarie. Le berceau de la secte manichéognostique, à laquelle se rattachent les Bogomiles d'Orient, les Cathares et les Patarins d'Occident, ne doit pas être cherché ailleurs qu'en Bulgarie (1).

Les traditions confuses, conservées par les Grecs et les Latins, sont éclaircies par les documents slaves, suivant lesquels le fondateur de la secte fut le pope Bogomile, au temps du czar Pierre, dans la deuxième partie du dixième siècle. La

(1) M. Louis Léger, *Revue des quest, hist.*, t. VIII, 495.

doctrine passa en Italie, et de là en France, où elle se rencontra au début du onzième siècle. C'est à cette source qu'ont puisé les hérétiques du douzième siècle, réfutés par saint Bernard et par Pierre le Vénérable. Il y avait déjà plus de vingt ans (1) que Pierre de Bruis et son disciple Henri avaient répandu secrètement ces erreurs dans le Dauphiné, dans la Provence et surtout aux environs de Toulouse.

Saint Bernard fit un voyage dans ce pays-là pour y déraciner ce mauvais germe, et les miracles qu'il y fit, en confirmation de la vérité catholique, sont plus éclatants que le soleil. Mais ce qu'il importe de bien remarquer, c'est qu'il n'oublia rien pour s'instruire d'une hérésie qu'il allait combattre, et qu'ayant conféré souvent avec les disciples de ces hérétiques, il n'en a pas ignoré la doctrine.

Or, il y remarque distinctement, avec la condamnation du *baptême des petits enfants*, de l'*invocation des saints et des oblations pour les morts*, celle de l'*usage du mariage* et de tout ce qui était sorti de près ou de loin de l'*union des deux sexes*, comme était la *viande* et le *laitage*. Il les taxe aussi de ne pas recevoir l'ancien Testament, et de ne *recevoir que l'évangile tout seul*. C'était encore une de leurs erreurs notées par saint Bernard, qu'un pécheur n'était plus évêque, « et que les papes, les archevêques, les évêques et les prêtres n'étaient capables ni de donner, ni de recevoir les sacrements, à cause qu'ils étaient pécheurs. »

« Mais, ce qu'il remarque le plus, c'est leur hypocrisie, non-seulement dans l'apparence trompeuse de leur vie austère et pénitente, mais encore dans la coutume qu'ils observaient constamment de recevoir avec nous les sacrements, et de professer publiquement notre doctrine qu'ils déchiraient en secret... Ils croyaient tout jurement défendu ; et, interrogés sur leur foi, ils ne craigaient pas de se parjurer, tant il y a de bizarrerie et d'inconstance dans les esprits excessifs. Saint Bernard concluait de toutes ces choses que c'était là ce *mystère d'iniquité* prédit par saint Paul, d'autant plus à craindre qu'il était plus caché ; et que ces hommes

(1) Bossuet, IIe *Variations*, liv, XI, art. 35.

sont ceux que le Saint-Esprit a fait connaître au même apôtre comme des *hommes séduits par le démon, qui disent des mensonges en hypocrisie, dont la conscience est cautérisée, qui défendent le mariage et les viandes que Dieu a créées.* » Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, tient à peu près le même langage au sujet de ces hérétiques, et s'il paraît moins affirmatif sur quelques points, c'est qu'il n'avait pas, comme l'abbé de Clairvaux, traité directement avec les sectaires.

« D'où vient donc, s'écrie Bossuet, que les protestants entreprennent la défense de ces scélérats? La cause en est trop claire. C'est l'envie de se donner des prédécesseurs. Ils ne trouvent que de telles gens qui rejettent et le culte de la croix, et la prière des saints, et l'oblation pour les morts. Ils sont fâchés de ne remarquer les commencements de leur réforme que dans les manichéens. »

Les Vaudois ne valent pas mieux pour établir une succession légitime. Leur nom est tiré de Valdo, auteur de la secte. C'est dans Lyon qu'ils prirent naissance. On les nomma les *Pauvres de Lyon*, à cause de la pauvreté qu'ils affectaient. En l'an 1160, Pierre Valdo, marchand de Lyon, dans une assemblée où il était, selon la coutume, avec les autres riches trafiquants, fut si vivement frappé de la mort subite d'un des plus apparents de la troupe, qu'il distribua aussitôt tout son bien, qui était grand, aux pauvres de cette ville ; et en ayant, par ce moyen, ramassé un grand nombre, il leur apprit la pauvreté volontaire, et à imiter la vie de Jésus-Christ et des apôtres. Au commencement, cette secte obscure et timide, ou n'avait encore aucun dogme particulier, ou ne se déclarait pas. Après avoir vécu quelque temps dans leur pauvreté prétendue apostolique, ils s'avisèrent que les apôtres n'étaient pas seulement pauvres, mais encore prédicateurs de l'évangile. Ils se mirent donc à prêcher à leur exemple, afin d'imiter en tout la vie apostolique. Mais les apôtres étaient envoyés, et ceux-ci, que leur ignorance rendait incapables de cette mission, furent exclus par les prélats, et enfin par le Saint-Siége, d'un ministère qu'ils avaient usurpé sans leur permission. Ils ne laissèrent pas de

continuer secrètement, et murmurèrent contre le clergé qui les empêchait de prêcher, à ce qu'ils disaient, par jalousie, et à cause que leur doctrine et leur vie sainte confondaient ses mœurs corrompues.

Nous avons vu que l'institution des ordres mendiants réussit à donner à l'Église de vrais pauvres, plus dépouillés et plus soumis que ces faux pauvres de Lyon. Ceux-ci, tout remplis de haine contre l'Église et ses ministres, malgré leur humilité trompeuse, furent rejetés par le Saint-Siége. La doctrine des Vaudois les éloignait moins du catholicisme que leur antipathie contre l'ordre clérical, et leur principale erreur aurait été, d'après Bossuet, un espèce de *donatisme* « différent de celui que les anciens ont condamné dans l'Afrique, en ce que ces donatistes d'Afrique, faisant dépendre l'effet des sacrements de la vertu des ministres, réservaient du moins aux saints prêtres et aux saints évêques le pouvoir de les conférer, au lieu que ces nouveaux donatistes l'appliquaient aux laïques dont la vie était pure. Mais ils n'en vinrent à ces excès que par degré, car d'abord ils ne permettaient aux laïques que la prédication. »

Ainsi toute l'erreur des Vaudois sur les sacrements ne regardait que les personnes qui pouvaient les administrer, et non les sacrements eux-mêmes, à la réserve tout au plus du sacrement de l'ordre. Le dogme de la présence réelle et de la transsubstantiation, en particulier, est expressément admis par ces anciens sectaires, qui n'ont changé leur foi et rejeté les sacrements en grande partie, ou du moins altéré leur nature que depuis Luther et Calvin. Quoi qu'il en soit de ce témoignage primitif rendu par les anciens Vaudois à la pureté de notre croyance, et « de ces mœurs irréprochables, de ces visages mortifiés et abattus par le jeûne, » que saint Bernard a pu voir de son temps et louer aux yeux des hommes, comme tout ce qu'il y avait de plus spécieux, chez ces hérétiques, le démon a fait son œuvre en eux, dit Bossuet, quand il leur a inspiré le même orgueil, la même ostentation de la pauvreté prétendue apostolique, la même présomption à nous vanter leurs vertus, la même haine contre le clergé, poussée jusqu'à

mépriser les sacrements dans leurs mains, la même aigreur contre leurs frères portée jusqu'à la rupture et jusqu'au schisme. Avec cette aigreur dans le cœur, fussent-ils à l'extérieur encore plus justes qu'on ne dit, saint Jean m'apprend qu'ils sont homicides. Fussent-ils aussi chastes que les anges, ils ne seront pas plus heureux que les vierges folles dont les lampes étaient sans huile, et les cœurs sans cette douceur qui seule peut nourrir la charité. »

189. **Les Albigeois et les protestants**.—En même temps que les Vaudois, on vit paraître les Albigeois, à la fin du XIIe siècle. Sous ce nom, emprunté à la ville d'Alby, le siége principal de la secte, étaient compris tous les hérétiques qui s'étaient répandus dans le Languedoc, entre le Rhône, la Garonne et la Méditerranée. Ces hérétiques n'eurent jamais un livre qui contînt le dépôt de leurs croyances, et comme ils tenaient leur doctrine secrète et mentaient ou se parjuraient plutôt que de la trahir, les accusations les plus contradictoires ont pesé sur eux. Tantôt ils faisaient de Dieu un être matériel, tantôt ils réduisaient le Christ à n'être qu'une pure ombre; chez eux, quelques-uns admettaient tous les mortels à la grâce du salut, d'autres excluaient les femmes de la félicité éternelle; les uns prêchaient la simplicité du culte ; les autres prescrivaient cent génuflexions par jour ; ils allaient jusqu'à condamner le mariage et permettaient de s'abandonner aux voluptés les plus grossières. Ces absurdités aussi révoltantes qu'impies, pouvant bien émaner à la fois du père du mensonge, n'ont pas de quoi nous surprendre. Le nombre prodigieux des sectes suffirait à expliquer ces divergences ou même ces contradictions : aussi ne voulons-nous pas entreprendre de spécifier chacune des sectes par la nature de leurs erreurs. Au milieu de cette variété de noms inconnus ou bizarres, celui d'Albigeois, qui les résume tous, permet de donner les traits généraux de cette grande hérésie.

Il semble que la croyance aux deux principes fût commune à toutes les sectes (1), et qu'elles attribuassent au

(1) César Cantù, *Les hérétiques italiens. Revue des quest. hist.*, t. I, 476.

mauvais principe le monde créé et l'Ancien Testament, Ces hérétiques s'émancipaient de toute espèce d'autorité terrestre : point de pape, point d'évêques, point de canons ou décrétales, point de domaine pour les prêtres ; les magistrats ne peuvent imposer le serment ni aucune punition corporelle; l'Église romaine est une assemblée de méchants; il n'y a pas de résurrection de la chair ; la distinction des péchés en péchés véniels et mortels est une puérilité ; les miracles sont des prestiges du diable ; on ne doit pas adorer la croix, symbole d'opprobre. Ils répudiaient l'extrême-onction, le purgatoire, et partant, les suffrages pour les morts, l'intercession des saints et l'*Ave, Maria*. Le baptême, conféré aux enfants, n'est pas valable ; les sacrements n'ont pas été institués par le Christ, mais inventés par l'homme ; leur validité dépend du mérite de celui qui les confère, et ils peuvent être administrés même par des laïques. Quant au mariage, le consentement des contractants suffit, sans qu'il soit besoin de bénédiction. Pour le sacrement de l'ordre, l'élection de leurs chefs hiérarchiques en tenait lieu. Chaque jour, lorsqu'ils allaient s'asseoir pour manger en compagnie, le plus âgé d'entre les convives se levait, et, après avoir pris en main le pain et le calice, prononçait ces paroles : *Gratia Domini nostri Jesu Christ siti semper cum omnibus vobis* » ; il rompait le pain, le distribuait, et c'était là leur Eucharistie. Le jour de la cène du Seigneur, ils faisaient un banquet plus solennel ; à la suite d'une prière récitée à genoux, le ministre bénissait le pain et le vin, faisait la fraction du pain, donnait à manger et à boire. Ainsi s'accomplissait le sacrifice. De la présence réelle ou de la transsubstantiation, pas un mot. Les adeptes ne rendaient point un compte détaillé de leur conscience au confesseur, mais un seul, au nom de tous, récitait la formule suivante : « Nous confessons devant Dieu et devant tous, que nous avons beaucoup péché en actions, en paroles, par la vue, en pensées, etc. » Dans les circonstances plus solennelles, on donnait l'absolution au pécheur en lui posant l'évangile sur la tête, en présence de plusieurs de ses frères. Si un croyant retombait dans sa faute, il devait s'en confesser et recevoir

de nouveau l'imposition des mains en particulier. Cette imposition ou *consolation*, ou baptême du Saint-Esprit, vrai point fondamental de leurs croyances et de leur culte, était nécessaire pour remettre le péché mortel et communiquer l'Esprit *consolateur* ; et ce fut par opposition à la *consolation* des Patarins que le quatrième concile de Latran enjoignit aux catholiques de se confesser au moins une fois l'année. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'analogie de ces croyances et de ces pratiques avec les dogmes et le culte protestants.

Les Albigeois, protégés par les comtes de Toulouse, Raymond VI et Raymond VII, qui marchaient à leur tête, s'appuyaient sur presque toute la noblesse, comptaient dans leur sein plusieurs bourgeois, et jusqu'à des paysans, des femmes et des enfants. Ils formaient une faction dans l'état, et ne conservaient plus rien du christianisme, dont les symboles, les croix, les églises et les autels leur paraissaient odieux. Faisant aux catholiques la guerre la plus cruelle, ils allaient jusqu'à massacrer leurs prêtres, après avoir dépouillé ou renversé les églises. La secte ne pouvait être extirpée que par le glaive et par le feu ; comme elle exerçait la violence, on lui répondit par les armes. Les Cisterciens, Raoul et Pierre de Castelnau (1203), envoyés par Innocent III en qualité de légats du pape, commencèrent leur mission à Toulouse, et cette mission était encore pacifique. Ils n'obtinrent aucun résultat et demandèrent leur rappel. Le pape leur adjoignit Arnold de Cîteaux, et exhorta le roi de France à procéder contre eux avec énergie. En 1206, un concile fut tenu à Montpellier. Diégo, évêque d'Osma, et saint Dominique, revenus de Rome, se joignirent à eux, et la mission commença immédiatement. Ils parcoururent le pays pieds nus et mal habillés, et eurent avec les hérétiques une multitude de colloques et de conférences. En 1028, Pierre de Castelnau ayant été assassiné à Saint-Gilles par deux soldats inconnus, Innocent III proclama la croisade. Le comte Raymond de Toulouse parut vouloir se soumettre et fut relevé de l'excommunication, le 18 juin 1209 ; son exemple fut suivi par un grand nombre de seigneurs

et de villes; d'autres résistèrent. Les croisés s'emparèrent de la terre dont Simon de Montfort fut établi seigneur (1). Ce grand homme de guerre, aussi religieux qu'intrépide, remporta la victoire de Muret, l'une des plus brillantes dont il soit parlé dans le moyen âge, et défit, avec une poignée de soldats, plus de quarante mille hommes, commandés par Pierre, roi d'Aragon. Sa mort fut celle d'un chrétien et d'un preux, sous les murs de Toulouse. Le 25 juin 1218, dès le matin, on vint l'avertir que l'ennemi se tenait en embuscade dans les fossés du château. Il se revêtit de ses armes et alla entendre la messe. Elle était à peine commencée qu'on vient lui dire précipitamment que les machines étaient assaillies et en danger d'être détruites. « Laissez-moi, dit-il, que je voie le sacrement de notre Rédempteur. » Un autre messager survint, annonçant que les troupes ne pouvaient plus tenir : « Je n'irai pas, dit-il, que je n'aie vu mon Sauveur. » Enfin, le prêtre ayant élevé l'hostie, Montfort, à genoux par terre et les mains au ciel, prononça le *Nunc dimittis*, et sortit. Sa présence sur le champ de bataille fit reculer l'ennemi jusqu'aux fossés de la place; mais c'était son dernier triomphe. Une pierre l'atteignit à la tête; il se frappa la poitrine, se recommanda à Dieu et à la bienheureuse Vierge Marie, et tomba mort (2).

109. **Wiclef, Jean Huss et les dogmes luthériens.** —Wiclef et Jean Huss, d'où sont descendus les frères de Bohême, se présentent les derniers dans l'ordre des temps, et terminent, en quelque sorte, cette longue généalogie d'erreurs, qui ont elles-mêmes enfanté nos grandes hérésies modernes.

Le principal de tous les ouvrages de l'Anglais Jean Wiclef, « c'est le *Trialogue*, livre fameux qui souleva toute la Bohême et excita tant de troubles en Angleterre. Voici quelle en était la théologie, dit Bossuet (3) : « Que tout arrive par nécessité ; qu'il a longtemps regimbé contre cette

(1) Mœlher, *Hist. de l'Eglise*, t. II, 565.
(2) *Histoire de l'Eglise en France*. Jager, IX, 135.
(3) *Hist. des Variations*, II, livre XII, art. 53, p. 204.

doctrine à cause qu'elle était contraire à la liberté de Dieu, mais qu'à la fin il avait fallu céder et reconnaître en même temps que tous les péchés qu'on fait dans le monde sont nécessaires et inévitables ; que Dieu ne pouvait pas empêcher le péché du premier homme, ni le pardonner sans la satisfaction de Jésus-Christ ; mais aussi qu'il était impossible que le Fils de Dieu ne s'incarnât pas, ne satisfît pas, ne mourût pas. Que Dieu, à la vérité, pouvait bien faire autrement, s'il eût voulu, mais qu'il ne pouvait pas vouloir autrement, qu'il ne pouvait pas ne point pardonner à l'homme ; que le péché de l'homme venait de séduction et d'ignorance, et qu'ainsi il avait fallu par nécessité que la sagesse divine s'incarnât pour le réparer ; que Jésus Christ ne pouvait pas sauver les démons, que leur péché était un péché contre le Saint Esprit ; qu'il eût donc fallu pour les sauver que le Saint-Esprit se fût incarné, ce qui était absolument impossible ; qu'il n'y avait donc aucun moyen possible pour sauver les démons en général. Que rien n'était possible à Dieu que ce qui arrivait actuellement ; que cette puissance qu'on admettait pour les choses qui n'arrivaient pas est une illusion. Que Dieu ne peut rien produire au dedans de lui, qu'il ne le produise nécessairement ; ni au dehors, qu'il ne le produise aussi nécessairement en son temps ; que lorsque Jésus-Christ a dit qu'il pouvait demander à son père douze légions d'anges, il faut entendre qu'il le pouvait s'il eût voulu, mais reconnaître en même temps qu'il ne pouvait le vouloir ; que la puissance de Dieu était bornée dans le fond, et qu'elle n'est infinie qu'à cause qu'il n'y a pas une plus grande puissance. En un mot, que le monde et tout ce qui existe est d'une absolue nécessité, et que s'il y avait quelque chose de possible à qui Dieu refusât l'être, il serait ou impuissant ou envieux ; que comme il ne pouvait refuser l'être à tout ce qui pouvait l'avoir, aussi ne pouvait-il rien anéantir ; qu'il ne faut point demander pourquoi Dieu n'empêche point le péché : c'est qu'il ne le peut pas ; ni en général, pourquoi il fait ou ne fait pas quelque chose, parce qu'il fait *nécessairement* tout ce qu'il peut faire ; qu'il ne laisse pas d'être

libre, mais comme il est libre à produire son Fils, qu'il produit néanmoins nécessairement; que la liberté, qu'on appelle de *contradiction*, est un terme erroné introduit par les docteurs, et que la pensée que nous avons que nous sommes libres est une perpétuelle illusion, semblable à celle d'un enfant qui croit qu'il marche tout seul pendant qu'on le mène: qu'on délibère néanmoins, qu'on avise à ses affaires, qu'on se damne; mais que tout cela est inévitable, aussi bien que tout ce qui se fait et ce qui s'omet dans le monde ou par la créature ou par Dieu même; que Dieu a tout déterminé; qu'il nécessite tant les prédestinés que les réprouvés à tout ce qu'ils font, et chaque créature particulière à chacune de ses actions; qu'il y a une conséquence nécessaire qu'on pèche, si certaines choses sont; que Dieu veut que ces choses soient et que cette conséquence soit bonne, parce qu'autrement elle ne serait pas nécessaire; ainsi, qu'il veut qu'on pèche, qu'il veut le péché à cause du bien qu'il en tire; que Dieu approuve qu'on pèche; qu'il nécessite au péché, que l'homme ne peut pas mieux faire qu'il ne fait; que les pécheurs et les damnés ne laissent pas d'être obligés à Dieu, et qu'il fait miséricorde aux damnés en leur donnant l'être qui leur est plus utile et plus désirable que le non-être... »

« Voilà, dit Bossuet, un extrait fidèle des blasphèmes de Wiclef; ils se réduisent à deux chefs, à faire un Dieu dominé par la nécessité, et, ce qui en est une suite, un Dieu auteur et approbateur de tous les crimes, c'est-à-dire un Dieu que les athées auraient raison de nier, de sorte que la religion d'un si grand réformateur est pire que l'athéisme. »

Nous verrons comment ces dogmes ont été suivis par Luther et par Calvin.

Jean Huss, disciple de Wiclef, n'adopta point la doctrine de son maître sur le dogme de l'Eucharistie. On voit par ses propres écrits et par le témoignage des *Calixtins*, qui faisaient profession de suivre son enseignement sur l'usage du *calice* jugé nécessaire au peuple, que Jean Huss admettait la transsubstantiation et tous les autres articles de la croyance

romaine, sans en excepter un seul, si ce n'est la communion sous les deux espèces, et qu'il a persisté dans ce sentiment jusqu'à la mort.

Jean Wiclef, qui niait la transsubstantiation, rejetait la messe, la confession auriculaire et refusait au clergé le droit de propriété, paraissait autant se rapprocher de la secte des Albigeois, que Jean Huss était imbu des principes des Vaudois, lorsqu'il prétendait que les ministres de l'Église perdaient leurs pouvoirs sacerdotaux par le péché, et réclamait pour les laïques la communion sous les deux espèces.

Le fameux sauf-conduit donné par l'empereur Sigismond à Jean Huss, lorsque celui-ci se rendit au concile de Constance, n'était autre chose qu'un *passe-port*, comme on en donnait souvent à cette époque aux voyageurs. Sigismond lui-même, en délivrant ce passe-port à Jean Huss, l'avait prévenu « que s'il était résolu à défendre opiniâtrement son hérésie, ce concile serait forcé de procéder contre lui, selon ses droits et sa législation. » L'empereur n'entendait pas par cela soustraire Jean Huss, professeur de théologie à l'université de Prague, à ses juges naturels, les Pères du concile, ou le prendre sous sa protection spéciale. Tout ce que les historiens modernes ont dit de la violation de ce sauf-conduit par l'empereur et de la décision du concile, que l'on n'était pas tenu d'observer la foi donnée aux hérétiques, n'a aucun fondement (1).

Jean Huss avait déclaré, de son côté, que son intention était de se soumettre au jugement du concile, si l'on pouvait le convaincre d'avoir enseigné quelque erreur. Il y fut libre pendant quelque temps ; mais ses discours et sa conduite ayant rendu suspecte la sincérité des dispositions qu'il avait fait paraître d'abord, on crut devoir s'assurer de sa personne. Le concile, à sa détention près, lui témoigna toute la considération et tous les égards qu'on peut avoir pour un homme, qu'on cherche à détromper par les voies du raisonnement et de la douceur. Députations, conférences publiques et particulières, exhortations, prières

(1) Moelher, *Précis du moyen âge*, 482.

même, il n'est rien que le concile ne mît en usage, pour l'engager à reconnaître ses erreurs et à se rétracter. On peut d'abord quelque espérance d'y réussir, parce qu'il parut se prêter de bonne foi à l'examen de sa doctrine. Mais on s'aperçut bientôt qu'il n'avait offert de s'en rapporter à la décision du concile, que dans la persuasion où il était que, sa doctrine étant vraie, il n'avait pas lieu de craindre qu'on lui en démontrât la fausseté, et qu'ainsi toutes ses protestations de soumission au concile étaient subordonnées à l'idée qu'il avait de la certitude inattaquable de sa doctrine, et par conséquent illusoires (1).

L'enseignement de Jean Huss se rapprochait, avons-nous dit, de celui des Vaudois, et n'empruntait guère à Wiclef que son projet de *reforme générale* ou plutôt ses accents de déclamation furibonde contre l'Église et le clergé. Lorsque Jean Huss s'était vu élevé à la place importante de recteur de l'université de Prague, une des plus célèbres de toute l'Allemagne, et promu au titre de curé d'une paroisse populeuse de cette ville, il avait attiré une foule prodigieuse d'auditeurs à ses prédications. Ses discours ou ses écrits n'épargnaient alors ni les prélats les plus distingués par l'éminence de leur dignité, ni la cour de Rome, ni le chef même de l'Église. Il aimait à lancer du haut de la chaire des invectives violentes, que les ennemis de la puissance ecclésiastique prenaient pour les effets d'un zèle généreux. Ces invectives avaient ordinairement pour objet les mœurs déréglées des clercs, le luxe et la mollesse où ils vivaient, l'abus qu'ils faisaient de leur autorité, les guerres ordonnées par les papes entre des nations chrétiennes, les croisades publiées dans cette vue, et les indulgences accordées à cette occasion, les injustices, les cruautés et tous les autres crimes que la guerre entraîne avec elle, autorisés et même consacrés par ceux qui, au mépris de l'évangile, excitaient ainsi les chrétiens à prendre les armes contre leurs frères, enfin les richesses excessives possédées par les gens d'Église, source intarissable de corruption, de faste, d'or-

(1) *Siècles chrétiens*, t. VII, 216.

gueil et d'une multitude de scandales. Son but était d'introduire dans l'Église un plan de réformation qu'il avait médité. Ce plan embrassait deux objets, l'usage de la puissance spirituelle et le libre enseignement de la parole de Dieu. Sur le premier objet, il voulait que les premiers pasteurs, et le pape même ne pussent lier qui que ce fût par des censures, et moins encore des communautés entières et des nations, pour ce qu'il appelait des causes légères et des intérêts personnels.

Il rendait le peuple juge des motifs qui portaient les supérieurs ecclésiastiques à faire usage des peines spirituelles. Il allait même plus loin, et ayant posé pour principe de son système, que l'Église n'est réellement composée que des seuls élus, qui seront infailliblement sauvés, il en concluait qu'ils ne peuvent être séparés extérieurement par l'excommunication du corps mystique de Jésus-Christ, dont ils sont les membres. Il ajoutait à cela, que comme il était évident que le pape et les évêques abusaient du pouvoir de lier et de délier, l'Église ne subsisterait pas moins et l'autorité ministérielle ne cesserait pas d'être exercée dans le sein de la société religieuse, quand il n'y aurait ni pape ni évêques. Sur le second objet, qui est le libre exercice de la parole de Dieu, il prétendait que tous ceux qui ont été admis au saint ministère, ont le droit de prêcher, sans qu'on puisse restreindre ce droit dans aucunes limites ; qu'on ne doit point condamner les hérétiques, ni défendre la lecture de leurs livres ; qu'on doit se contenter d'enseigner la vérité aux fidèles, afin qu'ils soient en état de discerner par eux-mêmes la saine doctrine d'avec l'erreur ; que c'est par l'Écriture sainte que ce discernement doit se faire et que c'est l'unique règle de foi qu'il faut suivre.

Tels étaient les principaux points de cette doctrine dont un moine de Wittemberg allait recueillir la succession, après la mort de Jean Huss et de Jérôme de Prague. Le concile employa la prudence et la modération pour essayer de ramener ces précurseurs de la Réforme. Des formules de rétractation furent proposées à Jean Huss, et dressées de la manière la plus propre à ménager la délicatesse de

son honneur et de sa réputation. L'empereur, entrant dans les vues du concile, employa tous les moyens imaginables pour l'amener à ce qu'on désirait de lui. Mais son opiniâtreté semblait croître par les démarches qu'on faisait auprès de lui pour le fléchir. Tout étant inutile, il ne restait plus qu'à le condamner : le concile eut encore l'attention de n'y procéder que par degrés, avant d'en venir au dernier acte de sévérité. D'abord, on le convainquit des erreurs qu'il avait enseignées, par l'extrait de ses propres écrits ; ensuite, on brûla en sa présence tous les ouvrages qu'il avait publiés, depuis qu'il s'était élevé contre l'Église romaine. Ce commencement de rigueur ne l'ayant point ébranlé, on lui lut la sentence définitive, que le concile avait prononcée contre ses erreurs et sa personne; après quoi on le dégrada du sacerdoce avec les formalités ordinaires en pareil cas, et aussitôt il fut remis à l'empereur, pour être puni comme opiniâtre dans l'erreur, rebelle à l'Église et séditieux. L'empereur s'en saisit comme avocat et défenseur de l'Église, et le fit conduire au magistrat de Constance, pour être jugé suivant la rigueur des lois impériales ; ces lois condamnaient au feu les hérétiques opiniâtres qui persistaient dans l'erreur après la décision de l'Église, sans vouloir se soumettre et se rétracter. C'était le cas où Jean Huss était mis par son obstination et son attachement invincible à la doctrine perverse dont il avait été convaincu par les juges de la foi, d'après ses écrits, ses discours publics et ses propres aveux. Le magistrat se crut donc forcé de prononcer contre lui la peine portée par la loi, puisque l'évidence du fait et l'opiniâtreté du coupable prouvaient clairement qu'il l'avait encourue. Cependant, avant de procéder à l'exécution du jugement, on fit encore de nouveaux efforts pour l'engager à rentrer en lui-même, et à déférer au jugement du concile, mais on ne put rien obtenir. En allant au supplice, il marcha d'un pas ferme et d'un visage serein, chantant des psaumes et priant avec ferveur. Dès que le bûcher fut allumé, la flamme le suffoqua. Son courage et sa fermeté, dignes sans doute d'une meilleure cause, passèrent dans l'esprit de ses disciples, pour la preuve

certaine de son innocence et de la pureté de sa doctrine.

Après le supplice de Jean Huss, Jérôme de Prague, le plus fidèle et le plus zélé de ses disciples, qui l'avait suivi à Constance, craignit d'avoir le même sort. C'était un simple laïque, mais qui, ayant étudié dans les écoles les plus renommées, était parvenu aux degrés académiques, et s'était acquis la réputation d'un théologien habile, tant pour le fond des connaissances, que pour le talent de la dispute.

Plus savant et plus subtil que son maître, il savait mieux développer ses preuves, donner un tour captieux à ses raisonnements, et embarrasser ses adversaires par les artifices d'une dialectique insidieuse. Il avait promis à Jean Huss de ne l'abandonner jamais, et, fidèle à cette promesse, il vint à Constance pour le défendre. Pendant tout le cours de la procédure, qui eut pour le maître une si triste fin, le disciple témoigna un attachement inviolable pour sa personne et un zèle ardent pour sa doctrine. Mais, intimidé par son supplice, et ne doutant pas qu'il ne fût puni de même, s'il montrait la même opiniâtreté, il crut devoir se prêter aux instances qu'on lui faisait pour obtenir de lui une rétractation : il la donna dans les termes qu'on lui prescrivit, adoptant sans réserve l'acte que le concile avait fait donner à cet effet. Jérôme de Prague y déclarait qu'il n'avait pas cru d'abord que les articles remplis d'erreurs, attribuées à Jean Huss, fussent de lui, mais que les ayant lus dans ses ouvrages, écrits de sa main, il souscrivait à la condamnation que le concile en avait faite. Il lut cet acte à haute voix au milieu de l'assemblée, et le signa sans hésiter, assurant le concile de la parfaite sincérité de ses sentiments, et se soumettant à toutes les peines décernées par les lois ecclésiastiques et civiles, s'il en avait d'autres à l'avenir. Mais il ne se rendait si souple et si docile en apparence, que pour recouvrer la liberté, bien résolu dans le fond à revenir contre une démarche que la crainte lui arrachait, lorsqu'il pourrait le faire sans danger. Mais soit qu'on eût pénétré ses intentions secrètes, soit qu'il lui fût échappé quelque chose qui rendît sa sincérité suspecte, on continua de le tenir sous bonne garde ; on lui donna même de nouveaux commis-

saires pour l'interroger sur des articles, auxquels on pensait qu'il n'avait pas répondu d'une manière précise et satisfaisante. Il se plaignit de cette conduite comme d'une injustice, et demanda qu'on s'en tînt à l'acte qu'il avait signé, sans lui faire subir de nouveaux interrogatoires. Ce concile n'ayant point eu égard à ses plaintes, quoiqu'elles eussent une apparence de justice, il faut présumer qu'il avait les plus fortes raisons pour suspecter la bonne foi de Jérôme de Prague.

Cette conjecture paraît d'autant mieux fondé que Jérôme de Prague, voyant qu'il allait perdre le fruit de la dissimulation, leva tout à coup le masque. Il déclara donc que la crainte du feu l'avait porté à consentir lâchement et contre sa conscience à condamner la doctrine de Wiclef et de Jean Huss. Il parla de ce dernier comme d'un défenseur de la vérité et d'un saint; enfin, il protesta contre la rétractation qu'il avait faite, la regardant comme le seul crime qu'il eût commis et se montrant déterminé à l'expier, s'il le fallait, par la mort la plus douloureuse. Il ne fut pas possible de le faire changer de sentiments, quelque moyen qu'on employât tour à tour, pour le toucher ou pour le vaincre. Il fut donc condamné comme opiniâtre dans l'erreur, parjure, rebelle à l'Église et relaps. Livré au bras séculier, il fut conduit au même endroit où son maître avait été exécuté pour y subir le même genre de mort. Il s'y laissa conduire, sans donner la moindre marque de crainte ou de faiblesse. En chemin, il chanta d'une voix ferme le symbole des apôtres et une hymne de la sainte Vierge. Arrivé au lieu du supplice, il en vit l'appareil sans effroi, et, continuant de chanter, il attendit la mort avec un visage tranquille et une intrépidité qui ne se démentit point.

Le concile de Constance et, avant lui, des théologiens de diverses nations avaient examiné les ouvrages de Wiclef et de Jean Huss, et en avaient extrait les principales erreurs. Les livres du premier avaient fourni quarante-cinq propositions ou articles déjà condamnés par les Universités de Paris et de Prague ; et ceux du second, trente-neuf. Le concile condamna de nouveau les uns dans la huitième

session, et proscrivit les autres dans la quinzième, sous les qualifications générales d'hérétiques, fausses, captieuses, blasphématoires, offensant les oreilles pieuses, etc., etc. Sur quoi il faut observer : 1° que les Pères de Constance, en employant cette forme de condamnation, ne pensèrent pas qu'on pût leur reprocher de tendre un piége à la simplicité des fidèles et les exposer à prendre pour hérétique une proposition qui ne serait que mal sonnante ou captieuse, et pour captieuses ou mal sonnantes celles qui seraient entièrement hérétiques. 2° Que presque toutes ces propositions roulent sur des matières abstraites, dont le commun des fidèles est rarement instruit, et que les subtilités des hérétiques enveloppaient de nuages difficiles à écarter. 3° Que, parmi ces propositions, il en est quelques-unes qui paraissent susceptibles d'un sens orthodoxe et qu'en effet Jean Huss et Jérôme de Prague les expliquaient dans ce sens favorable, ce qui n'empêcha pas le concile de les comprendre dans une censure commune. 4° Que le concile crut avoir suffisamment pourvu à la conservation de la foi et à l'instruction des fidèles, en proscrivant l'erreur sous cette forme, parce qu'en effet c'est assez, pour remplir l'un et l'autre objet, qu'on sache par le jugement de l'Église, que le venin de l'hérésie est renfermé en général dans les propositions condamnées et qu'on n'en peut soutenir aucune sans danger d'errer dans la foi. 5° Enfin, que ni les théologiens catholiques, ni les sectateurs de Wiclef et de Jean Huss, plus intéressés que personne à trouver des défauts dans la censure prononcée par le Concile, n'ont fait la plus légère objection contre la forme qu'il lui a donnée.

La bulle de confirmation du concile de Constance, donnée par Martin V, ne renferme que les décrets contre Wiclef, Jean Huss et Jérôme de Prague, le décret de la communion sous une seule espèce, et le sauf-conduit donné aux hérétiques, comme on le voit par la protestation du pontife lui-même, dans la XLVe et dernière session (1). Les décrets trop célèbres de la IIIe et de la IVe session,

(1) *Enchiridion...* par Denzinger, p. 137.

qui proclament la supériorité du concile sur le pape, ne sauraient donc passer pour œcuméniques, puisqu'ils ont même été plus d'une fois rejetés par les pontifes romains. C'est en vain que le concile de Bâle a essayé de les renouveler ; il ne paraît pas non plus qu'il soit suffisant de restreindre l'interprétation de ces décrets au cas d'un pape douteux. L'emprunt fait par le concile de Bâle accusa une intention différente, et le danger d'employer une pareille formule apparaît dans le schisme qui a suivi.

110. **Pouvoir coërcitif de l'Église et répression des hérétiques.** — Le supplice infligé à Jean Huss nous conduit à parler du tribunal de l'*Inquisition*. Il n'est pas douteux qu'il n'ait existé dès le commencement un tribunal ecclésiastique, chargé de juger les choses de la foi ; mais il est également certain que, dans les premiers temps, les peines infligées à l'hérésie étaient seulement ecclésiastiques et spirituelles, sans aucun effet civil. L'Église, à moins de se renier comme dépositaire de la doctrine de Jésus-Christ, devait exclure entièrement de son sein, par l'excommunication, tout hérétique opiniâtre (1).

Il en fut autrement lorsque l'empereur Constantin eut réconcilié l'État avec l'Église, et donné au premier des institutions en grande partie chrétiennes. L'empereur parut alors comme le protecteur et le bras séculier de l'Église, admise aux priviléges de la vie publique et participant à des immunités que sanctionnait le prince ou l'évêque *du dehors*. En cette qualité de protecteur et d'auxiliaire, Constantin prêta son concours à l'Église et crut nécessaire de punir de l'exil les hérétiques qui troublaient le repos de la société. Ce furent là les premières peines civiles infligées à l'hérésie, et l'empereur, en punissant ainsi les hérétiques, avait un double but ; il voulait protéger l'Église, dont il était le fils aîné, contre ceux qui se déclaraient ses ennemis, et maintenir, en éloignant ces séditieux, l'ordre et la sécurité de l'État, que les querelles religieuses ne manquent jamais de troubler plus ou moins. Ce droit de *coërcition* est nécessaire

(1) Héfélé, *Vie de Ximenès*, 265.

à la *sanction* des lois, et n'est que le droit de propre défense, appliqué à la conservation de l'ordre social. On ne peut contester l'exercice légitime de ce droit, dans toute son étendue, lorsque l'alliance du pouvoir spirituel et temporel permet d'en faire usage dans l'intérêt des âmes et de la société, non pour forcer la croyance de ceux qui repoussent la foi, mais pour garantir la foi des peuples et la profession solennelle de la vérité catholique.

Les hérétiques ne commencèrent à être frappés de la peine de mort que vers la fin du quatrième siècle, lors de la persécution des Priscillianistes, dont les chefs furent exécutés à Trèves en 385, par l'ordre de Maxime. Mais cette rigueur fut blâmée par les plus grands évêques de cette époque, tels que saint Martin de Tours, saint Ambroise de Milan, le pape saint Sirice et d'autres, et plus tard par saint Léon le Grand. Leur avis fut partagé par saint Augustin, quoiqu'il ne désapprouvât pas l'emploi de la force matérielle, comme moyen de correction contre les hérétiques. Ses principes furent généralement adoptés, et réglèrent désormais la législation temporelle, particulièrement sous Théodore II et Valentinien III, lesquels, considérant les hérétiques comme troublant le repos de l'État et la moralité publique, les exclurent de toutes les charges, les privèrent du droit d'hériter, et leur infligèrent d'autres peines civiles, mais sans employer contre eux le glaive (1).

Au moyen âge, l'union entre l'Église et l'État devint bien plus intime encore que sous Constantin, surtout à partir de saint Grégoire VII, qui refusait d'admettre au gouvernement de la république chrétienne le prince que le crime *d'hérésie* excluait de l'Église. A ce point de vue, les *hérétiques* étaient considérés comme criminels de *lèse-majesté divine*, puisque, par leurs erreurs ou leurs scandales notoires, ils se déclaraient contre Dieu, le véritable roi de cette vaste confédération. C'est pour cela que le droit public, inscrit dans les codes de ce temps, le *Miroir de Souabe*, par exemple, portait la peine de mort contre *l'hérésie*. Plusieurs grands théo-

(1) Balmès, *Protest. comparé*, II, 192.

logiens de cette époque approuvèrent cette législation, et saint Thomas d'Aquin ne fit aucune difficulté de la défendre dans sa célèbre Somme (1) : « Altérer la doctrine, dit il, est un crime bien plus grand que celui de faux monnayeur, et il doit par conséquent être châtié de peines plus sévères. Mais pour gagner ceux qui sont dans l'erreur, l'Église ne les excommunie pas aussitôt, elle les avertit une ou deux fois ; et si après cela ils ne renoncent pas à leur hérésie, elle lance contre eux l'excommunication, et les livre au bras séculier, de peur qu'ils ne communiquent aux membres sains leur contagion, et en leur ôtant la vie, elle leur ôte en même le pouvoir de nuire. » Saint Bernard néanmoins pensait autrement, ainsi que d'autres hommes éminents dans l'Église, lesquels, suivant comme lui la doctrine des anciens Pères, se déclarèrent contre la peine de mort appliquée aux hérétiques.

La répression du crime d'hérésie par les châtiments temporels ou même par la peine de mort, peut être considérée comme une application *transitoire* du Code pénal, reçu par l'Église et par l'État à diverses époques, ou comme l'érection d'un tribunal *permanent,* qui prit des circonstances et de la nature des délits le nom *d'inquisition.*

111. Le tribunal de l'inquisition pour rechercher et punir les hérétiques. — Les hérétiques du treizième siècle, appelés Vaudois, Albigeois, Patarins, etc., avaient, comme on l'a remarqué, organisé une conspiration secrète contre la foi, l'Église et ses ministres ; d'un autre côté ils attentaient à l'ordre public en répandant les doctrines les plus subversives parmi de nombreux adeptes. Ils ne respectaient ni la justice, ni la propriété, ni la famille, contestaient même le droit de punir, en un mot minaient les bases de la société. Frédéric II, accusé lui-même d'hérésie par ses contemporains et présenté par les hommes de nos jours comme un modèle de libéralisme anti-ecclésiastique, mettait l'hérésie au nombre des crimes publics (*inter cætera publica crimina*) ; il la considérait comme plus

(1) *Saint Thomas*, II, II, *Quæst.* XI, art. 3.

horrible que le crime de lèse-majesté. Enfin les ecclésiastiques étaient obligés, par son ordre, d'examiner si quelqu'un s'était rendu coupable d'injure même contre un seul article de foi ; l'expression *d'hérésie* s'appliquait alors à toute espèce d'erreur. *L'hérésie* était civilement un délit aux yeux des jurisconsultes, et Luca di Penna, entre autres, déclarait que l'hérésie est un délit très-grave et public, parce qu'il offense la majesté divine et trouble l'unité de l'Église ; qu'on doit, en ce qui le concerne, procéder par voie *d'inquisition* ; que ceux qui ont été reconnus coupables par les juges ecclésiastiques, à moins d'aveu de leur faute et de retour au sein de l'Église, doivent être convaincus d'hérésie, et livrés au juge séculier, pour être par lui condamnés au bûcher, avec confiscation de leurs biens, comme s'il s'agissait du crime de lèse-majesté. »

Lorsque la Provence eut été entièrement soumise à saint Louis, ce religieux prince voulut appliquer à sa nouvelle conquête les lois en vigueur en France, où l'hérésie, selon le droit commun, était considérée comme un délit contre l'État et punie de la peine du feu. Romano, cardinal de San Angelo, assembla un concile qui décida que les évêques nommeraient dans chaque paroisse un prêtre, avec deux ou trois laïques, pour rechercher les hérétiques et les dénoncer aux magistrats ; on devait punir quiconque leur donnerait asile, et l'on devait détruire la maison où l'on en surprendrait quelqu'un.

112. **Origine du tribunal de l'inquisition, son établissement et sa forme.** — Le tribunal de l'inquisition (1) fut donc une cour spéciale établie dans un pays bouleversé par une longue guerre et par des rébellions sans cesse renaissantes. Substituée aux précédents massacres à main armée et à des conseils de guerre qui n'avaient pas le droit de grâce, l'inquisition était exercée par des ecclésiastiques, gens plus éclairés et moins cruels ; avant de procéder, elle donnait deux avertissements, elle n'arrêtait que les obstinés et les relaps, acceptait le repentir de tout individu qui

(1) *Revue des questions historiques*, I, 506.

abjurait son erreur, et se contentait souvent de châtiments moraux : elle sauva donc beaucoup de personnes que les tribunaux séculiers auraient condamnées. Grégoire IX lui donna plus tard, sur les instances du fameux théologien Raymond de Pennafort, une organisation régulière, en enlevant la procédure aux évêques pour la réserver aux moines, qui, à la mission de combattre les hérétiques par la prédication, unirent celle de les faire se rétracter ou de leur infliger la peine. Ce fut aux prieurs des Dominicains en Lombardie que le Pape adressa la bulle, *Ille humani generis pervicax inimicus,* en l'établissant comme l'exécuteur de ses volontés contre les hérétiques. Ensuite Innocent IV, par un édit daté de Brescia (1251), fit la répartition des provinces entre les Dominicains et les Franciscains ; à ceux-ci il donna la Toscane, à ceux-là la Lombardie, la Marche de Trévise et la Romagne, conférant aux provinciaux de chaque ordre le pouvoir de nommer partout des inquisiteurs apostoliques, excepté en Sicile, où ce pouvoir était un privilége réservé aux rois. L'évêque devait assister au procès ; les communes payaient les frais. Cet édit contenait, en trente-un chapitres qui furent plus tard modifiés par suite des oppositions de plusieurs magistrats, les règles tracées à tous les recteurs, conseillers et membres des municipalités pour consolider ce tribunal.

Les moines formaient, à l'imitation des assises, comme une espèce de jury ambulant, qui avait juridiction sur tous les laïques, sans excepter les gouvernants, et sur la partie inférieure du clergé. Arrivé dans une ville, l'inquisiteur convoquait les magistrats et leur faisait jurer d'exécuter les décrets contre les hérétiques, de le seconder pour leur découverte et leur arrestation ; si quelque agent du prince refusait d'obéir, l'inquisiteur pouvait le suspendre, l'excommunier et mettre la ville en interdit. Les dénonciations, qui ne pouvaient être anonymes, n'étaient suivies d'effet que dans le cas où le coupable ne se présentait pas volontairement ; le terme expiré, il était cité, et l'on interrogeait les témoins avec l'assistance du greffier et de deux ecclésiastiques.

L'instruction préparatoire était-elle défavorable ? les inquisiteurs ordonnaient l'arrestation de l'accusé, qui ne pouvait être protégé par aucun privilége, ni par le droit d'asile. Une fois arrêté, personne ne communiquait avec lui, on faisait une perquisition dans sa maison, et ses biens étaient mis sous le séquestre.

L'inquisition s'appuyait sur le droit civil, et ce droit, consigné dans les écrits de ce temps (1), infligeait aux hérétiques la même peine qu'aux devins et aux sorciers : « D'après la loi séculière, on doit couper la tête aux devins et aux sorciers s'ils tombent sous la main, et s'ils vont dans la maison d'autrui, ils doivent être brûlés vifs ; dans les deux cas, leurs biens sont confisqués. Suivant les lois de l'Église, on les exclut de la communion, lorsque le fait est notoire ; s'il est occulte, on leur impose seulement une pénitence de quarante jours. Du reste, les inquisiteurs ne peuvent et ne doivent point s'occuper des devins et des sorciers, s'ils ne sont manifestement suspects de quelque hérésie. »

L'Église ne faisait que mitiger la peine, puisqu'elle absolvait les repentis, et s'efforçait même d'amener le retour des relaps, qui avaient dû être consignés aux mains de l'autorité séculière. L'inquisiteur avait pour mission de déclarer que l'accusé était réellement hérétique, et en conséquence qu'il n'appartenait plus à l'Église : à dater de ce moment, il devenait criminel d'État, et l'État n'exécutait pas la sentence de l'inquisition, mais appliquait la peine établie par la loi.

Une constitution de Célestin III et d'Innocent III, recueillie dans le *droit canonique*, distingue les procédures pour accusation, selon le Code romain, en procédures par voie de dénonciation et en procédures par voie d'inquisition ; mais, dans toutes, les témoignages sont publics, la défense et le débat admis. Les hérétiques, jugés selon le droit canonique, pouvaient donc connaître les témoins et

(1) *Petite somme théologique* du frère Barthélemy de San-Concordio.

l'accusateur ; ils avaient un défenseur et le débat était public. Ce fut seulement lorsque l'établissement des principautés eut amoindri le système de publicité propre au moyen âge, que Boniface VIII dispensa les inquisiteurs de ces formalités, toutes les fois qu'elles pourraient entraîner un danger pour les témoins. Innocent VI, en déclarant que ce danger peut toujours se présumer, généralisa l'exception, et c'est ainsi que prit naissance la procédure secrète, malgré l'opposition des légistes, de la noblesse et des hommes des communes qui se trouvaient dès lors exposés à l'arbitraire (1).

113. **L'inquisition espagnole ; prédominance de la politique dans la formation de ce tribunal.** — Les abus, que l'on prétend s'être glissés dans le tribunal de l'inquisition, regardent surtout l'inquisition espagnole, dont Llorente nous a retracé l'histoire en caractères trop sanglants pour être conformes à la vérité. La politique des princes suggéra le vœu et se proposa de recueillir le fruit de l'établissement de ce tribunal, dont le but et l'organisation se trouvaient en rapport avec les besoins de l'État. Des écrivains de toute nuance, Léopold Ranke, Henri Léo, M. Guizot, M. Charles Lenormant et le comte de Maistre, ont insisté sur le caractère politique de l'inquisition espagnole : « On croit, dit ce dernier, que l'inquisition est un tribunal purement ecclésiastique : cela est faux... le tribunal de l'inquisition est purement royal ; c'est le roi qui désigne l'inquisiteur général, et celui-ci nomme à son tour les inquisiteurs particuliers, avec l'agrément du roi. Le règlement constitutif de ce tribunal fut publié, en l'année 1484, par Torquemada, de concert avec le roi. » C'est au reste ce qui a été avoué formellement par les Cortès ultra-libérales de 1812 : « Les rois ont toujours repoussé les conseils qui leur ont été adressés contre ce tribunal, parce qu'ils sont dans tous les cas les maîtres absolus de nommer, de suspendre ou de renvoyer les inquisiteurs. »

Il est bien vrai que Sixte IV, qui approuvait en général

(1) *Enchiridion*, par Denzinger, p. 197.

l'inquisition selon la forme adoptée en plusieurs pays, ne voulait point une inquisition d'État : ce pape fut consulté et sollicité par les souverains d'Espagne, Ferdinand et Isabelle, qui désiraient introduire l'inquisition en Castille, après avoir cédé eux-mêmes aux désirs du clergé et des laïques de leur royaume. Sixte IV leur en donna l'autorisation, le 1er novembre 1478, et leur permit de nommer, pour rechercher et punir les hérétiques, deux ou trois dignitaires ecclésiastiques, séculiers ou réguliers à leur choix, âgés au moins de quarante ans, de mœurs pures, maîtres ou bacheliers en théologie, ou bien docteurs ou licenciés en droit canon. En 1483, le même pape, voulant prévenir les empiétements du pouvoir civil et maintenir ce tribunal dans sa forme première, nomma délégué du Saint-Siége Don Inigo Maurique, archevêque de Séville, afin qu'on pût en appeler devant lui des sentences de l'inquisition royale. Il se plaignit même énergiquement de la trop grande sévérité dont on usait en Espagne; il déclarait, dans son bref du 2 août 1483, qu'il prenait sous sa protection ceux qui renonçaient sincèrement à l'hérésie; il engageait à leur pardonner, lors même que le temps fixé pour le pardon serait expiré, et il recommandait aux souverains de laisser à l'avenir ceux qui se repentaient jouir en repos de leurs biens.

Nonobstant ces prescriptions formelles et ces paternels avis, les souverains d'Espagne ne renoncèrent pas à leur projet de faire de l'inquisition un tribunal de l'État. Le P. Thomas Torquemada, prieur des Dominicains de Sainte-Croix de Ségovie, grand inquisiteur de Castille, établit quatre tribunaux d'inquisition, à Séville, à Cordoue, à Jaen et à Villa Real. Ce dernier fut ensuite transféré à Tolède. De son côté, Ferdinand nomma un conseil suprême, composé de théologiens et de jurisconsultes, sous la présidence du grand inquisiteur ; de telle sorte que celui ci, dans les affaires purement ecclésiastiques, n'était tenu qu'à les consulter, tandis que les questions civiles et légales étaient décidées à la majorité des voix. Il est évident (1) que ces

(1) *Vie de Ximenès*, 294.

conseillers étaient, plus encore que le grand inquisiteur, de purs employés de l'État ; aussi ne furent-ils jamais confirmés, ni par le pape, ni par aucun autre supérieur ecclésiastique.

Quoi qu'il en soit de ces nouveaux arrangements, que le pape Innocent VIII, successeur de Sixte IV, laissa subsister et parut confirmer dans leur ensemble, le tribunal de l'inquisition espagnole vit s'élargir considérablement le cercle de ses attributions. Avant de taxer de sévérité les actes d'un pareil tribunal, il faut tenir compte de l'époque où il fut institué, de la nature des crimes qu'il devait juger et de la diversité des ennemis qu'il avait à combattre ou à réprimer. Balmès divise en trois grandes périodes toute la durée de l'inquisition espagnole. La première de ses périodes comprend le temps où l'inquisition fut principalement dirigée contre les judaïsants et les Maures, depuis le jour de son installation sous les rois catholiques, jusque fort avant sous le règne de Charles-Quint ; la seconde s'étend depuis le jour où elle commença à concentrer ses efforts pour empêcher l'introduction du protestantisme en Espagne, jusqu'à celui où ce péril cessa tout à fait, c'est-à-dire depuis le milieu du règne de Charles-Quint jusqu'à l'avénement des Bourbons ; enfin, la dernière période est celle où l'inquisition s'est bornée à réprimer des vices infâmes, et à fermer le passage à la philosophie de Voltaire. Il ne s'agit en ce moment que de la première époque et de l'érection de ce tribunal, hâtée par les vœux nationaux et réalisée par la volonté des princes. Les Cortès de Tolède, de l'an 1480, avaient déjà pris contre les Juifs des mesures sévères que le peuple regardait comme des moyens de précautions ou de défense.

On a signalé (1) le danger que la monarchie espagnole, encore mal affermie, aurait couru si l'on eût laissé agir en liberté les Juifs, alors très-puissants par leurs richesses et par leurs alliances avec les familles les plus influentes. Il était grandement à craindre qu'ils ne se liguassent avec les Maures contre les chrétiens.

(1) Balmès, *Protest. comparé au cathol.*, II, 224.

La position respective des trois peuples rendait cette ligue naturelle ; voilà pourquoi on regarda comme nécessaire de briser un pouvoir qui paraissait compromettre l'indépendance des chrétiens. Il est nécessaire aussi d'observer qu'à l'époque où l'inquisition s'établit, la guerre de huits cents ans contre les Maures n'était pas encore terminée. L'inquisition est projetée dès avant 1474, elle s'établit en 1480, et la conquête de Grenade n'a lieu qu'en 1492. Ainsi l'inquisition se fondait au moment même où la lutte acharnée touchait à son point critique et décisif ; il s'agissait de savoir si les chrétiens resteraient les maîtres de toute la péninsule, ou si les Maures conserveraient la possession d'une des provinces les plus fertiles et les plus belles ; si ces ennemis retranchés à Grenade, garderaient une position excellente pour leurs communications avec l'Afrique, un moyen et un point d'appui pour toutes les tentatives que le Croissant voudrait renouveler plus tard contre nous.

Il est inutile de faire remarquer tout ce que l'exaltation des sentiments religieux mêlés aux préjugés de race pouvait ajouter à l'antipathie mutuelle et à la haine de ces peuples, depuis si longtemps en guerre. Sans parler des accusations qui pesaient sur les Juifs et des horribles attentats dont ils furent convaincus ; d'avoir mutilé des crucifix, profané des hosties consacrées, etc., on découvrit à Tolède, en 1485, une conspiration juive qui avait pour but de s'emparer de la ville pendant la procession de la Fête-Dieu, et de massacrer tous les chrétiens. Ces faits, et les richesses immenses des Juifs, avaient excité au dernier point la population contre eux, et le gouvernement, en se décidant à les chasser, croyait prendre les intérêts de l'État aussi bien que ceux de la religion. Les souverains d'Espagne publièrent le fameux édit du 31 mars 1492, daté de Grenade, ordonnant à tous les Juifs qui ne voulaient pas recevoir le baptême de quitter l'Espagne avant le 31 juillet prochain. Une injonction semblable fut faite aux Maures, qui déjà vaincus à la prise de Grenade, s'étaient révoltés plus d'une fois pour cause de religion. Un grand nombre de Juifs et de mahométans firent

profession extérieure du christianisme, et se livrèrent en secret aux pratiques de leur culte. C'est contre l'hypocrisie de ces nouveaux convertis que l'inquisition s'armait, en quelque sorte, des mesures les plus rigoureuses et des châtiments les plus sévères. Le Juif non baptisé, pas plus que le Maure non baptisé, ne pouvait être traduit devant l'inquisition. Elle ne citait à son tribunal que les relaps des deux nations (1).

Ces circonstances nous aident à expliquer le mode de *procédure* employé par l'inquisition. — Si les juges avaient recours à la *torture* pour arracher des aveux, c'est que la plupart de ces crimes étaient secrets de leur nature, et qu'on suivait en cela une pratique commune à tous les tribunaux de l'époque, l'*ancien droit criminel* légué par les Romains. — On est surpris des *signes minutieux* que recherchaient les juges ou les témoins pour découvrir les baptisés relaps, comme la circoncision d'un enfant, les noms de l'Ancien Testament donnés au baptisé, etc. ; mais il est facile de voir que des actes, indifférents en eux-mêmes ou permis généralement aux chrétiens, devenaient suspects selon les personnes et pouvaient dénoter une véritable apostasie (2). — On reproche en particulier à l'inquisition d'Espagne l'encouragement offert à la dénonciation par le mystère dont le tribunal environnait les témoins, qui devaient rester inconnus à l'accusé. Ce mystère était destiné à prévenir la vengeance espagnole : « On s'est convaincu, dit à ce sujet le statut de Torquemada, qu'en faisant connaître le nom des témoins, on exposait ceux-ci à de grands dangers et à de graves dommages, tant dans leur personne que dans leurs biens, comme l'expérience l'a prouvé ; et l'on voit encore des hérétiques tuer, blesser ou maltraiter ceux qui ont déposé contre eux. » L. Ranke et Charles Lenormant font remarquer que cette précaution était comme nécessaire pour protéger les dénonciateurs, appartenant la plupart aux dernières classes du peuple, contre les poursuites des

(1) Héfélé, *Vie de Ximenès*, 286.
(2) Héfélé, *Vie de Ximenès*, 335.

inculpés, souvent riches et puissants (1). Du reste, le tribunal examinait la valeur du témoignage et s'assurait si les témoins eux-mêmes, que l'accusé n'avait pas exclus, n'étaient point animés contre lui de quelque inimitié personnelle. Enfin, l'accusé avait le droit d'invoquer des témoins à décharge ; et les inquisiteurs devaient les entendre, eût-il fallu pour cela les aller chercher jusqu'en Amérique, et Llorente cite un fait de ce genre. — Laissant de côté le reproche de cupidité, adressé aux inquisiteurs, qui ne peut retomber, s'il est vrai, que sur le trésor royal, ne cherchons pas, comme Llorente nous y invite, à repaître nos yeux de l'appareil du jugement et de l'image du supplice, dans tous les *auto-da-fé* (actes de foi) qu'il décrit, ni à grossir le nombre des coupables, ni à changer en peine de mort toutes exécutions de la sentence et ces terribles *auto-da-fé*. On suppose que le crime d'hérésie tombait seul sous la juridiction des inquisiteurs, et c'est ce qui fait paraître plus considérable le nombre de ceux qu'on tient à faire passer pour victimes de l'inquisition. Mais au crime de pure hérésie venaient se joindre, dans l'instruction de la cause et surtout dans l'application de la sentence, les crimes contre nature, la polygamie rendue fréquente par le contact des Maures, et d'autres crimes contre le sixième précepte commis par certaines catégories de prêtres et de moines. On faisait en outre ressortir du même tribunal la punition des blasphémateurs, le vol sacrilége des églises, l'usure, le meurtre et la sédition, quand ils avaient quelque rapport avec les causes dont s'occupait l'inquisition ; la contrebande en temps de guerre, la magie, la sorcellerie, etc., etc. (2). Cette multiplicité de causes et d'objets diminue relativement le chiffre des exécutions appliquées à l'hérésie ; nous sommes moins effrayés de la condamnation à mort, que l'on nous dit avoir été prononcée contre trente mille hérétiques, magiciens, assassins, contrebandiers, libertins de toute sorte, etc., pendant l'espace de trois cent trente ans qu'a duré l'inquisition ;

(1) Héfélé, *Ximenès*, 40.
(2) Héfélé, ibid. 934.

encore ce chiffre donné par Llorente, pris souvent en défaut, est-il moins appuyé sur les pièces qu'il invoque sans les montrer que sur des calculs approximatifs, pour ne pas dire fautifs et arbitraires (1).

(1) Héfélé, *Vie de Ximenès,* 351.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

SUCCESSION DES PAPES

—

TABLE ANALYTIQUE ET SYNCHRONIQUE

VII

Les papes du VIe siècle, placés entre les empereurs d'Orient et les barbares de l'Occident : Hormisdas et la fin d'Acace (514-523).

Hormisdas né en Campanie, fut élu pape quelques jours après la mort de Symmaque, en présence du célèbre Cassiodore, alors consul, et député du roi Théodoric pour cette élection. Il envoya trois légations à Constantinople dans les années 515, 517 et 519, pour réconcilier cette Eglise avec le Saint-Siége, dont elle s'était séparée depuis la condamnation d'Acace. La dernière de ces légations eut son effet après la mort de l'empereur Anastase, qui tomba frappé de la foudre. Ce prince impie avait osé écrire au pape une lettre pleine d'injures où il disait entre autres choses : « Apprenez que nous donnons des lois à tous et que nous n'en recevons de personne. » Justin dit le Vieux, successeur d'Anastase, l'évêque de Constantinople, Jean, et surtout le clergé catholique de la ville, tinrent une conduite bien différente, et l'œuvre de la réconciliation fut accomplie, malgré la protestation des complices d'Acace et des fauteurs de l'eutychianisme. Hormisdas mourut le 6 août 523, après un pontificat de neuf ans, qu'il rendit illustre par la vigueur avec laquelle il soutint la bonne doctrine, par la réforme du clergé, par la paix qu'il procura aux églises d'Orient, par les soins qu'il prit de chasser de Rome les Manichéens, par ses aumônes et ses libéralités envers les lieux saints.

S. Jean I, Théodoric et l'empereur Justin (523-526).

Jean Ier, natif de Toscane, fut élu pape le 13 août 523, et mourut le 18 mai de l'an 526, dans la prison où le roi Théodoric l'avait fait enfermer à Ravenne, au retour de Constantinople. Envoyé par ce prince hérétique vers l'empereur Justin, avec l'injonction de faire rendre aux ariens les églises qu'on leur avait enlevées, le pape Jean fut loin de seconder les vues de Théodoric. Il ne trouva qu'un cachot et des traitements barbares pour récompenser son courage et sa foi. L'Eglise l'honore comme martyr.

S. Félix III (526-529).

Félix III ou IV du nom, né au pays des Samnites, succéda le 24 juillet à Jean, par le choix de Théodoric lui-même, après une mûre délibération et avec l'agré-

ment du Sénat, qui l'accepta comme très-digne. L'ordination de Félix put s'accomplir sans troubles. Il vécut jusqu'au temps du roi Athalaric. Nous voyons apparaître l'intervention des Goths dans l'élection des papes.

S. Boniface II (529-531).

Boniface II, romain de naissance, mais goth d'origine, fut le successeur de Félix, au temps du roi arien Athalaric et de l'empereur Justinien. Le même jour, un autre parti élut et ordonna un antipape, nommé Dioscore ; mais le schisme ne dura pas longtemps, et s'éteignit avec Dioscore qui mourut avant l'espace d'un mois.

S. Jean II (532-535).

Jean II, surnommé Mercure et romain de naissance, succéda au pape Boniface II.

S. Agapit I devant l'empereur Justinien (4 mai 435 — 25 avril 536).

Agapet ou Agapit, né à Rome, fut donné pour successeur à Jean II. Son pontificat très-court n'en fut pas moins glorieux. Agapit se montra ferme pour l'observation des canons autant que pour la profession de la foi.

S. Sylvère et l'impératrice Théodora (8 juin 536 — 20 juin 538).

Silvère, né en Campanie, eut pour père Hormisdas, évêque de Rome, lequel avait été marié avant d'entrer dans les ordres. Il fut placé sur le Saint-Siége dès qu'on eut appris la mort de saint Agapit. Ce fut le roi Théodat qui le fit élire pape, et cette élection imposée en quelque sorte au clergé romain, quoique ratifiée plus tard et souscrite par les prêtres de la ville, servit dans la suite de prétexte aux ennemis de Silvère, pour l'accuser de favoriser les Goths. On fabriqua des lettres en son nom, par lesquelles il encourageait ces peuples à faire la guerre aux Romains. La calomnie produisit son effet. Bélisaire enleva le pape Silvère, l'envoya, le 17 novembre 537, en exil à Patare en Lycie, et fit mettre Vigile à sa place. Ces choses se passèrent à l'insu de Justinien, tandis que Vitigès assiégeait Rome. L'empereur instruit de l'enlèvement de Silvère, ordonna son rappel et son rétablissement. Mais par les intrigues de Théodora, il fut conduit dans l'île Palmaria, où il mourut de faim le 20 juin 538. Peu après, Bélisaire, tombé du faîte des honneurs, encourait la disgrâce de Justinien.

Vigile, d'abord antipape, puis pape légitime, et le cinquième concile général (20 juillet 538 — 10 janvier 555.

Vigile, né à Rome, n'avait été porté sur le Saint-Siége que par les ordres de Théodora et par les soins de Bélisaire. Ordonné du vivant de Silvère, il ne fut reconnu pour pape légitime qu'après la mort de son prédécesseur. Alors, élevé canoniquement sur la chaire de saint Pierre, il gouverna l'Eglise avec autant de piété, de zèle et de foi, qu'il avait montré de violence et d'avarice durant son attachement au schisme. En 547, il souffrit même à Constantinople pour la défense de la vérité, en résistant aux injonctions de Théodora et de Justinien lui-même. Une sentence de condamnation, dont il frappa les fauteurs des Eutychiens, l'y fit traîner dans les rues, la corde au cou, puis jeter en prison, où il fut retenu plusieurs mois. Ce fut surtout dans la querelle, dite *des Trois Chapitres* qu'il fit briller son courage et son inébranlable fermeté. « Quoique vous teniez Vigile captif, disait-il alors, vous ne tenez pas dans vos chaînes le bienheureux Pierre. » Ce pape mourut dans le voyage qu'il fit de Constantinople à Rome, et son corps fut rapporté en cette dernière ville, après qu'il eut expiré à Syracuse.

Pélage I (555-559).

Pélage, diacre de l'Eglise romaine, succéda au pape Vigile après une vacance de trois mois, et fut consacré au mois d'avril de l'an 555. Il avait été le compagnon et non l'auteur de la persécution que Vigile essuya pour la cause *des Trois Chapitres.* Pélage les condamna lui-même, après en avoir été le défenseur. Mais quand on sut à Rome qu'il les avait défendus avant son élection, beaucoup se séparèrent de sa communion. La désertion fut si grande, que de toute l'Italie, deux évêques seulement avec un prêtre se trouvèrent à sa consécration. Il sut faire tomber ces préventions, et gagna par la douceur de ses paroles et le charme de ses vertus le clergé, le sénat et le peuple qui l'acclamèrent. Il avait rendu de grands services aux Romains assiégés par les Goths, soit en leur distribuant des vivres, soit en obtenant de Totila, l'an 546, à la prise de la ville, plusieurs grâces en faveur des citoyens, avant d'être élevé au pontificat. Pélage mourut le 2 mars 559.

Jean III et les Lombards en Italie (559—572).

Jean III, romain de naissance, gouverna l'Eglise après Pélage Ier. On signale déjà sous son pontificat l'apparition des Lombards en Italie, et les pertes causées à cette province par leurs ravages pendant que l'inondation du Tibre jetait la désolation dans Rome.

Benoît I (16 mai 573—31 juillet 577.

Benoît Ier, surnommé Bonose, remplaça Jean III. Les annales du temps disent qu'il consola Rome, affligée par deux grands fléaux, la famine et les Lombards, qui venaient d'envahir l'Italie.

Pélage II (nov. 577 – fév. 590).

Pélage II, romain, parvint au pontificat après la mort de Benoît Ier, lorsqu'il ne restait plus aux empereurs grecs, en Italie, que Rome, Ravenne, la péninsule méridionale et les côtes de l'Adriatique : tout le reste était déjà conquis par les Lombards. Le siége de Rome qu'ils avaient entrepris ne permit pas d'attendre le consentement de l'empereur à l'élection du pape, selon la coutume établie dans le siècle précédent. Pélage travailla avec zèle, mais inutilement, à ramener à l'unité de l'Eglise les évêques d'Istrie et de Vénétie, qui faisaient schisme pour la défense *des Trois Chapitres.* Dès le commencement de son pontificat, il tira Grégoire du monastère où il s'était retiré, pour le faire un des sept diacres de Rome, l'envoya à Constantinople demander du secours contre les Lombards et l'y nomma son apocrisiaire. Pélage mourut le 8 février 590.

S. Grégoire le Grand, pape et souverain de Rome 590 – 12 mars 604).

Grégoire Ier, dit le Grand, et qui le fut véritablement par sa charité, par ses lumières, par sa modestie et par toutes ses éminentes qualités, était né à Rome d'une famille noble, et avait été préteur de cette ville en 573. Mais, renonçant au monde et à ses dignités, on l'avait vu s'ensevelir dans un monastère A la mort de Pélage, le clergé et le peuple, d'un consentement unanime, élurent Grégoire pour lui succéder. Grégoire seul s'y opposa de toute sa force ; il s'enfuit il se cacha et écrivit à l'empereur, le priant de ne point approuver ce choix, mais il ne réussit pas. Grégoire fut donc ordonné pape le 3 septembre de l'an 590. Il fut le vrai défenseur de Rome et d'une partie de l'Italie qu'il parvint à soustraire au joug des Lombards. Ce saint pape défendit le cinquième concile, tâcha de ramener les schismatiques, et fit rentrer dans la communion de l'évêque de Milan, Théodelinde, reine des Lombards, qui s'en était séparée. Saint Grégoire exécuta,

l'an 595, le dessein où il était depuis longtemps de porter la foi en Angleterre. Il y envoya des missionnaires, dont saint Augustin, prévôt de son monastère de Saint André, fut le chef. Ayant abordé, l'an 597, en cette île, Augustin et ses compagnons furent bien reçus par Ethelbert, roi de Kent, qui embrassa la foi et fut baptisé avec un grand nombre des siens. Une des plus importantes actions du pontificat de saint Grégoire a été la réformation de l'office de l'Eglise romaine, l'an 599 Ce grand pape, consumé de glorieux travaux et de maladie, mourut saintement le 12 mars de l'an 604. Il est le premier pape qui ait pris la qualité de *Serviteur des serviteurs de Dieu*, dans ses lettres. Cette souscription marque une profonde humilité, et empruntée à l'Évangile, s'est conservée sous ses successeurs et a passé dans le style de la chancellerie romaine.

VIII

Les papes du VIIe siècle et l'hérésie monothélite. L islamisme et les barbares d'Orient : Sabinien (1er sept. 604—22 fév. 605).

Sabinien, diacre de l'Eglise romaine, après une vacance de plusieurs mois, fut élu pour succéder à saint Grégoire le Grand Ce pape régla l'usage des cloches, et ordonna d'annoncer par de joyeuses volées la célébration des divins offices et de la sainte Messe. Il ordonna aussi de tenir des lampes allumées dans les églises Après sa mort la vacance du Saint-Siége se prolongea pendant un an.

Boniface III (25 fév. 606 — 12 nov. 606.

Boniface III, diacre et apocrisiaire de l'Eglise romaine c'est-à-dire chargé d'affaires ou délégué, fut ordonné pape en 606 et ne tint le Saint-Siége que huit mois et vingt-huit jours. Il obtint de l'empereur Phocas ce que les papes Pelage II et Grégoire le Grand n'avaient pu obtenir de leur temps, savoir, que le patriarche de Constantinople ne prendrait plus le titre d'*œcuménique*. Mais les évêques de cette ville ne tardèrent pas à s'arroger de nouveau cette dénomination fastueuse Boniface ordonna que l'élection des évêques, faite par le clergé et par le peuple, serait confirmée par l'autorité du Saint-Siége. Il porta encore cette loi dans un concile tenu à Rome, que l'on attendît trois jours, après la mort du Souverain Pontife, ou d'un évêque pour procéder à une nouvelle élection.

Boniface IV (18 sept. 607 — 25 mai 614).

Boniface IV, natif de Valerie, au pays des Marses, portait le même nom que son prédécesseur. Ce Souverain Pontife obtint de Phocas le célèbre temple appelé *Panthéon*, bâti par Agrippa vingt-cinq ans avant Jésus-Christ ; et, après l'avoir purifié des souillures de l'idolâtrie, il en fit une église, qu'il dédia en l'honneur de la Sainte Vierge et de tous les martyrs. Cette église subsiste encore à Rome, sous le nom de Notre-Dame de la Rotonde. C'est de cette dédicace qu'est venue la fête de tous les saints, le premier jour de novembre.

S. Deusdedit (614-617).

Deusdedit ou Dieudonné, romain, fut ordonné pape le 13 novembre 614. L'éminente piété de ce pontife, le zèle et la charité qu'il déploya pour ses clercs, et ses abondantes aumônes l'ont fait mettre au rang des saints, c'est le premier pape dont on ait des bulles scellées en plomb.

Boniface V et l'hégire de Mahomet (29 déc. 617 — 15 oct. 625).

Boniface V, natif de Naples, succéda à Deusdedit. Les annales du temps ont conservé le souvenir de sa douceur et de son humilité.

de sa liberté, de sa mansuétude et de son zèle. Il écrivit à Edwin, roi de Northumberland en Angleterre, pour l'engager à se faire chrétien, et à la reine Edelberge, pour la féliciter de sa conversion accompagnant sa lettre de présents, qu'il offrait aux souverains de la Grande-Bretagne. Sous le pontificat de Boniface V, l'Arabie fut le théâtre d'événements qui devaient exercer en Asie et en Europe une funeste influence. Mahomet, le faux prophète, amena cette révolution politique et religieuse, qui changea la face de l'Orient.

Honorius I et le monothélite Sergius (1er mai 626—12 oct. 638).

Honorius, de Campanie, fut élevé sur le Saint-Siège en 6 5. Ce fut sous son pontificat que prit naissance la nouvelle hérésie des monothélites On sait par quels artifices l'hérétique Sergius, patriarche de Constantinople, s'efforça de surprendre la bonne foi de ce pape et obtint une réponse, qui recommandait le silence sur *une* ou *deux* volontés en Jésus-Christ, sans rien définir sur la doctrine en question C'est à la faveur de ce silence et sous le voile de quelques expressions mal interprétées, que l'erreur parvint à se répandre en Orient. L'hésitation du pontife, au début de cette querelle, qu'on lui faisait envisager comme une querelle de mots, a donné lieu au sixième concile général et au pape Léon II de censurer la conduite d'Honorius, *parce qu'il n'avait pas éteint dans sa naissance la flamme de la doctrine hérétique comme il le fallait.* Les lettres du pape Honorius à Sergius ne furent dénoncées dans le concile que plus de trente ans après la mort de leur auteur François Pagi ajoute que « nous possédons le témoignage explicite de l'entière orthodoxie du pape Honorius puisque ce pontife ne consentit à sacrer le patriarche des Maronites qu'après la profession de foi, par laquelle celui-ci reconnaissait non-seulement deux natures, mais *deux volontés* dans le Christ. L'intégrité de la foi, l'orthodoxie d'Honorius lui-même sont démontrées » La preuve de ce fait, allégué par le docte Pagi, se trouve dans une *dissertation sur l'origine, le nom et la religion des Maronites*, par Fausto Naironio, professeur de langues syriaque et chaldaïque au collége de la Sapience, en 1671. Le principal passage, tiré d'un manuscrit syriaque, que Noirani a découvert et pris soin de traduire, s'exprime en ces termes sur le patriarche des Maronites : « Maroun partit pour Rome avec le légat du pape. Le pontife qui était alors Honorius lui fit accueil ; ayant trouvé sa foi parfaitement orthodoxe il le créa patriarche d'Antioche et le renvoya en Syrie. Les peuples du mont Liban le reçurent avec grande joie ; quelques Jacobites d'Antioche et de Tripoli de Syrie le suivirent, et confessèrent en Notre-Seigneur Jésus-Christ *deux natures et deux volontés.* »

Sévérin et l'ecthèse d'Héraclius (28 mai 640 2 août 640).

Sévérin, romain de naissance, prit possession du Saint Siége, après une vacance de près de dix-huit mois. Des ambassadeurs de Constantinople vinrent à Rome et signifièrent à Sévérin que l'empereur Hésaclius ne ratifierait son élection, que lorsque le pape aurait lui même signé l'*Ecthèse*, ou édit de ce prince touchant le monothélisme. Le pape refusa sa signature. Les Grecs envahirent aussitôt l'église et le palais de Latran ; l'exarque de Ravenne, Isaac, garda pour lui une partie des trésors et envoya l'autre partie à Héraclius, qui l'accepta sans scrupule. Séverin lança une excommunication contre les monothélites.

Jean IV et la condamnation de l'ecthèse (21 déc. 640—21 octobre 642).

Jean IV, de Dalmatie, diacre continua sur le Saint-Siége la lutt engagée avec les hérétiques. Dè

la première année de son pontificat, il condamna le monothélisme et l'ecthèse d'Héraclius. Ce prince désavoua lui-même cet édit, qui portait sa signature, mais n'était, comme il nous l'apprend, que l'œuvre de Sergius. Jean IV écrivit aux évêques d'Ecosse et d'Irlande sur la célébration de la Pâque, et pour les prémunir contre l'hérésie de Pélage.

Théodore I (24 nov. 641—13 mai 649.)

Théodore, natif de Jérusalem, élevé sur le siége de Rome, essaya vainement de ramener à la foi catholique Paul, patriarche de Constantinople. Il prononça contre lui une sentence de déposition, l'an 648. Il condamna aussi Pyrrhus, qui, après avoir été convaincu d'erreur par saint Maxime, et y avoir renoncé, professa de nouvau le monothélisme. Théodore est le premier pape qu'on ait qualifié de *Souverain Pontife*.

S. Martin I et le type de Constant (5 juil. 649-16 sept. 655).

Martin, de Todi, en Toscane, succéda à Théodore. L'empereur Constant fit tous ses efforts pour obtenir l'approbation de son *type* qu'il avait substitué à l'*ecthèse* d'Héraclius; mais ce saint pape, bien loin de vouloir approuver le nouveau formulaire de l'ancienne erreur, assembla un grand concile, dans lequel toutes les hérésies furent condamnées, spécialement celle des monothélites, avec l'*ecthèse* d'Héraclius et le *type* de Constant. Le zèle pour la foi coûta la liberté et la vie même à ce digne successeur de saint Pierre. Il fut tiré par force de l'église, ensuite de Rome, mis dans un vaisseau, l'an 653, le 19 juin, conduit à Constantinoble où il essuya toutes sortes d'indignités, la prison, les fers, les calomnies. Il fut après cela exilé dans la Chersonèse, et il y reçut la couronne du martyre, étant mort des mauvais traitements qu'il avait endurés pour la défense de la foi, après plus de deux ans de captivité.

S. Eugène (654—657)

Eugène, romain de naissance, gouverna l'Eglise de Rome l'espace de quinze mois, depuis l'enlèvement de saint Martin. L'empereur néanmoins avait aussitôt donné ordre d'élire un nouveau pape, regardant Martin comme un intrus, pour s'être fait consacrer sans attendre, suivant l'usage, qu'il eût confirmé son élection. Les Romains éludèrent, tant qu'ils purent, cet ordre. Enfin, le 8 septembre 654, ils élurent pape Eugène, dans la crainte que, fatigué d'un plus long délai, l'empereur ne mît sur le Saint-Siége un évêque monothélite. Saint Martin consentit à cette élection, dès qu'il en reçut la nouvelle, quoiqu'il n'en eût pas été informé d'abord. Il pria lui-même dans une de ses lettres pour le pasteur de l'Eglise de Rome.

S. Vitalien (30 juil. 657-27 janv. 672).

Vitalien, né en Campanie, fut donné pour successeur à Eugène. Quelques auteurs ont soupçonné le nouveau pontife d'avoir donné satisfaction à Constant, au sujet de son type, et d'avoir favorisé le monothélisme, dans la lettre qu'il écrivit à Pierre, patriarche de Constantinople. Mais les preuves qu'on allègue ne sont pas concluantes, et la fermeté que déploya ce pape, en résistant à l'archevêque de Ravenne, détruit de simples présomptions, fondées sur des présents offerts par l'empereur, et sur la seule condescendance de Vitalien dans ses rapports avec Contantinople.

S. Adéodat ou Dieudonné II (672-676).

Adéodat, romain de naissance, s'assit sur la chaire de saint Pierre, après Vitalien. Les anciens auteurs exaltent sa charité pour les pauvres, sa libéralité envers les clercs, sa munificence à l'égard du monastère du mont Cœlius où il

avait passé ses premières années, et le zèle qu'il mit à relever l'église de Saint-Pierre, sur le chemin du port.

S. Donus I (2 nov. 676 — 11 avril 679).

Donus ou Domnus, romain, succéda au pape Adéodat, après quatre mois et demi de vacance du Siége. L'an 677, il obtint de Constantin Pogonat la révocation de l'édit de Constant, qui déclarait l'archevêque de Ravenne exempt de la juridiction du siége de Rome. Par là finit le schisme de Ravenne.

S. Agathon et le sixième concile général contre les monothélites (26 juin 679 — 17 août 682).

Agathon, moine, sicilien de naissance, prit la place de Domnus. Sous son pontificat se tint le sixième concile œcuménique, l'an 680. Il sut obtenir de l'empereur Constantin que l'Église romaine ne donnerait plus la somme d'argent qui se payait à l'ordination de chaque pape, par un abus que les rois Goths avaient introduit.

S. Léon II (17 août 682 — 28 juin 683).

Léon II, sicilien, successeur d'Agathon, reçut et approuva le sixième concile œcuménique. On fait un grand éloge de sa piété, de sa charité, de son éloquence, de son habileté dans les langues grecque et latine et dans la musique de l'Eglise.

S. Benoît II (26 juin 684 — 8 mai 685).

Benoît II, prêtre de l'Eglise de Rome, sa patrie, fut élu après une vacance du siége de près d'un an. Il possédait toutes les vertus qui font les bons papes et les grands saints. L'empereur Constantin, subjugué par la rare vertu de ce pontife, joignit à sa confirmation une constitution par laquelle il permettait de consacrer le pape à l'avenir aussitôt qu'il serait élu sans l'intervention de l'empereur ni de l'exarque de Ravenne, son représentant. Mais il paraît que Justinien II, son successeur, reprit ce droit abusif.

Jean V (25 juillet 685 — 2 août 686).

Jean V, originaire d'Antioche en Syrie, avait été légat de saint Agathon au sixième concile œcuménique. Ce pape était savant, courageux et plein de modération, Les archevêques de Cagliari en Sardaigne avaient usurpé les ordinations des évêques de cette île, qui appartenaient originairement au Saint-Siége. Jean V revendiqua ce droit et s'en remit en possession.

Conon (21 oct. 686 — 22 sept. 687).

Conon, né en Sicile, vieillard vénérable par ses cheveux blancs, sa simplicité, sa candeur et toutes ses vertus, qui le faisaient surnommer l'angélique, fut donné pour successeur à Jean V. Le clergé avait d'abord voulu élire l'archidiacre Pierre, et l'armée était pour un prêtre, nommé Théodore. Comme ni les uns ni les autres n'étaient disposés à céder, les évêques et le clergé choisirent une tierce personne, le prêtre Conon qui fut d'abord reconnu par le peuple et ensuite par l'armée. Saint Kilien vint à Rome sous son pontificat et reçut de lui sa mission pour prêcher l'Évangile aux infidèles. Cet évêque irlandais, du pays de saint Colomban et apôtre comme lui, demandait à la chaire de saint Pierre l'inspiration et la direction de son ministère.

S. Sergius I et le concile *in Trullo* (25 sept. 687 — 8 sept. 701).

Sergius, prêtre, originaire d'Antioche, né à Palerme en Sicile,

fut élu pape après une double élection qui n'eut point d'effet, l'une en faveur de l'archidiacre Pascal, l'autre en faveur de l'archiprêtre Théodore. Celui-ci se soumit de bon gré à Sergius; l'archidiacre le fit aussi, mais malgré lui, et fut déposé quelque temps après de son archidiaconat pour crime de magie. L'an 692, Justinien II ayant envoyé à Sergius les canons du concile *in Trullo*, ce pape, loin de les souscrire, comme l'empereur le souhaitait, ne daigna pas même en prendre lecture. Justinien, irrité de ce mépris, envoya, l'an 594, Zacharie protospathaire à Rome, pour arrêter Sergius et l'emmener à Constantinople. Les soldats prirent la défense du pape, dont Zacharie se vit obligé d'implorer la protection pour sauver sa propre vie. L'an 698, Sergius eut le bonheur d'éteindre le schisme des évêques d'Italie, qui durait depuis cent cinquante ans. Ce pape ordonna qu'on chantât à la messe *Agnus Dei*, pendant qu'on rompt les hosties sacrées.

IX

Le VIIIe siècle et la souveraineté temporelle des papes ; Jean VI et Justinien II (30 oct. 701 — 12 janv. 705).

Jean VI, grec de nation, fut élu après que le Saint-Siége eût vaqué cinquante jours. Justinien II renouvela auprès de ce pape les mêmes tentatives qu'il avait faites auprès de Sergius, pour obtenir l'approbation de son concile *in Trullo*; il éprouva les mêmes refus. L'empereur donna l'ordre à l'exarque Théophylacte, qui venait de remplacer Zacharie, de lui amener Jean VI à Constantinople. Les Romains chassèrent de leur côté Théophylacte et les soldats venus pour enlever le pontife. Toutes ces violences étaient peu faites pour ramener les Romains à la soumission au pouvoir impérial ou plutôt elles ne faisaient que creuser l'abîme profond qui séparait Rome de Constantinople. Le Lombard Gisulphe vint menacer Rome, que les armées impériales ne défendaient plus. Jean VI, réduit à négocier, obtint à prix d'argent la retraite des barbares.

Jean VII (1er mars 705 — 18 oct. 707).

Jean VII était grec de nation, comme son prédécesseur. Justinien II revint encore à la charge, au sujet de son concile *in Trullo*, et conjura le pape de confirmer ou de rejeter les canons de ce concile, après les avoir examinés. Le pape se contenta de lui renvoyer ses volumes du concile sans y avoir rien corrigé.

Sisinnius (19 janv. 708 — 7 fév. 708).

Sisinnius, syrien de nation, fut élevé sur le siége de Rome, vacant depuis trois mois, et mourut subitement vingt jours après, sans avoir le temps de réparer, comme il en avait le désir, les maux et les calamités de la ville de Rome.

Constantin (25 mars 708 — 9 avril 715).

Constantin, homme d'une grande douceur, était syrien de nation comme Sisinnius. Le 5 octobre de l'an 710, il partit pour Constantinople, où l'appelait Justinien. Il y fut reçu, l'année suivante, avec les honneurs dus au chef de l'Église. L'objet de ce voyage était, à ce qu'il paraît, le même concile *in Trullo*, dont l'empereur voulait tirer de lui l'approbation. Anastase fait entendre qu'il satisfit l'empereur, sans manquer à ce qu'il devait à la justice, en éclairant Justinien II sur les erreurs de ce concile.

S. Grégoire II et l'indépendance de l'Italie ; pouvoir spirituel et temporel des papes (19 mai 715 — 10 fév. 731).

Grégoire II, romain, fut ordonné pape après quarante jours de vacance du Saint-Siége : il le tint

plus de quinze ans, sous trois empereurs, Anastase, Théodose, Léon l'Isaurien. Ce pontife, aussi saint qu'éclairé, avait été sacellaire et bibliothécaire de l'Eglise romaine ; il était fort versé dans les saintes Ecritures, d'une conduite exemplaire et d'un caractère ferme. La première année de son pontificat, il envoya saint Corbinien, natif de Chartres, en France, prêcher l'Evangile aux peuples de la Germanie. Winfried, nommé depuis Boniface, qui était venu d'Angleterre à Rome, l'an 718, reçut aussi de ce pape sa mission pour aller porter la foi dans les mêmes contrées. L'an 718, saint Grégoire II rétablit le monastère du mont Cassin qui avait été détruit par les Lombards, cent quarante ans auparavant. L'an 726, les Romains ayant chassé Basile, dernier duc de Rome, Grégoire acquit dans cette ville et dans son duché, à défaut des officiers impériaux, l'administration de cette partie de l'Italie qu'il voulait sauver du joug des Lombards. Il écrivit à Charles-Martel pour lui demander du secours contre les vexations de ces hordes étrangères. Il eut aussi beaucoup à souffrir de la part de Léon l'Isaurien, qui se déclara pour l'hérésie naissante des iconoclastes. L'an 729, il écrivit à ce prince ses deux lettres dogmatiques sur les saintes images ; mais au lieu de le ramener, elles ne firent que l'irriter.

S. Grégoire III et l'hérésie des iconoclastes (18 mars 731 — 28 nov. 741).

Grégoire III, syrien de nation, prêtre de l'Eglise de Rome, n'oublia rien, à l'exemple de son prédécesseur, pour ramener l'empereur Léon, et lui envoya trois députations à cet effet, mais inutilement. Celle qu'il envoya, l'an 741, à Charles-Martel, pour lui demander du secours contre les Lombards et même contre l'empereur, eut plus de succès. Le continuateur de Frédégaire et l'annaliste de Metz en font mention et nous apprennent que Grégoire offrit à Charles-Martel la dignité de patrice. C'est pour la première fois qu'on vit en France des apocrisiaires ou légats du pape, et le Père Pagi regarde cette légation comme l'origine des nonces apostoliques en France, qui depuis Grégoire III, y ont été fréquemment envoyés par ses successeurs jusqu'au temps où ils ont commencé d'y faire leur résidence ordinaire comme les représentants des autres princes. Le concile tenu à Rome par saint Grégoire III, qui condamna et excommunia les iconoclastes, mit en fureur Léon l'Isaurien; cet empereur arma contre le pape et l'Italie une grande flotte qui fit naufrage dans la mer Adriatique. C'est ainsi que les Grecs traitaient la Péninsule, déjà exposée aux attaques des Lombards. Il restait à l'Eglise romaine la protection d'en haut, et les œuvres de Dieu allaient se manifester par l'épée de Francs : «*Gesta Dei per Francos.*»

S. Zacharie et les rois francs (3 déc. 741 — 15 mars 752).

Zacharie, grec de nation, fut ordonné pape après un délai de trois jours seulement, ce qui fait voir qu'on ne demanda, ou du moins qu'on n'attendit pas la confirmation de l'exarque de Ravenne. Ce pape fut assez heureux pour conclure la paix avec Luitprand, roi des Lombards, et obtint de lui, dans une entrevue, tout ce qu'on lui demanda. L'an 743, il l'empêcha, par ses prières et ses remontrances, de s'emparer de Ravenne. L'an 751, Zacharie fut consulté par Burchard, évêque de Wurzbourg, et par Fulrade, abbé de Saint-Denis, chapelain du prince Pépin, touchant les rois de France, qui depuis longtemps n'en avaient plus que le nom, sans aucune autorité. Sa réponse fut, que pour ne point renverser l'ordre, il valait mieux donner le nom de roi à celui qui en avait le pouvoir ; et Pépin fut élu roi des Francs, en 752. Nous n'avons pas à discuter ici ni le sens, ni l'authenticité de cette réponse.

Etienne II et Etienne III (752 — 757).

Etienne, prêtre, romain de naissance, fut élu aussitôt après la mort de Zacharie. Il fut mis en possession du palais patriarcal de Latran; mais plusieurs ne le comptent pas au nombre des pontifes romains, parce qu'il mourut sans être sacré.

Etienne II (III), diacre de l'Eglise romaine, fut élu pape et consacré le 26 mars 752. Il écrivit à Pépin, l'an 753, pour implorer son secours contre Astolphe, roi des Lombards. Il vint lui-même en France sur la fin de la même année, obtint ce qu'il désirait, et reprit la route de Rome avant la fin de 754, accompagné de Jérôme, frère de Pépin, et de Fulrade, abbé de Saint-Denis. Astolphe, au lieu d'exécuter les promesses qu'il avait faites à Pépin, commença le siége de Rome, au mois de janvier 755. Etienne eut encore recours à Pépin, et lui écrivit au nom de saint Pierre. Pépin marcha au secours du pape, réduisit le roi des Lombards à rendre vingt-deux villes, dont l'abbé Fulrade, chargé de faire exécuter le traité, porta les clefs au pape.

S. Paul I et l'antipape Théophylacte (757 — 767).

Paul Ier, frère du pape précédent et diacre de l'Eglise romaine, fut ordonné le 29 mai 757, après environ un mois de vacance du Siége. L'élection de Paul fut un instant troublée par l'intrusion de Théophylacte, huitième antipape, qui fut bientôt délaissé par ceux mêmes qui l'avaient élevé. Paul, avant de se faire ordonner, fit part à Pépin de la mort d'Etienne et de sa propre élévation, lui promettant la même fidélité jusqu'à l'effusion de son sang. Il eut souvent recours à ce roi, pendant son pontificat, contre les vexations de Didier, qui, de temps en temps, lui fit quelques satisfactions par la crainte de Pépin. Paul Ier écrivit à Constantin Copronyme, touchant le culte des saintes images, une lettre qui fut sans effet.

Etienne III (IV) et les deux antipapes Constantin et Philippe (7 août 768 — 1er fév. 772).

Etienne, sicilien de naissance, fut consacré le 7 août 768, après une vacance d'un an et un mois, pendant laquelle le Saint-Siége fut occupé par Constantin, que le duc Toton, son frère, y fit asseoir à main armée. C'est le premier exemple d'une pareille usurpation du Saint-Siége et d'un prétendant à la papauté, tiré immédiatement de l'ordre laïque. Un autre usurpateur, nommé Philippe, se porta le concurrent de Constantin. Tous les deux furent déposés, et le pape Etienne fut élu canoniquement. L'année 769, le pape légitime tint un concile à Rome et statua : « Que jamais un laïque ne pourrait monter sur la chaire de saint Pierre, et que tout ce que l'antipape Constantin avait publié pour l'administration des choses saintes serait de nul effet. » Etienne décida encore dans cette assemblée que l'empereur Constantin, iconoclaste, serait condamné avec un concile factieux qu'il avait convoqué. Les injustices et les cruautés commises par Didier dans la ville de Rome, sous le pontificat d'Etienne, demandaient un vengeur. Bientôt s'éleva Charlemagne, le protecteur de l'Eglise romaine.

Adrien I et Charlemagne, protecteur et ami des papes ; septième concile œcuménique contre les iconoclastes (6 fév. 772 — 26 déc. 795).

Adrien Ier, diacre, successeur d'Etienne, tint le Saint-Siége vingt-trois ans, dix mois et seize jours. Charles, roi de France, dont Adrien avait imploré les secours contre Didier, vint en Italie, à la tête d'une armée, l'an 703, et fit le siége de Pavie qui dura six mois. Cependant Charles se rendit à Rome, où il fut reçu comme le libérateur de l'Italie ; il y passa l'hiver et le carême de l'année 774. Ce fut alors qu'il confirma et augmenta la donation faite par Pépin à l'Eglise de Rome. Adrien

écrivit aux évêques d'Espagne contre les erreurs de Félix d'Urgel, qui commencèrent à éclater vers l'an 783. Ce pape envoya, l'an 776, une légation en Angleterre pour y établir et confirmer la foi. L'an 787, il présida, par ses légats, un second concile général de Nicée. De son temps, le chant et l'office grégoriens furent introduits en France. Adrien termina par une mort édifiante un pontificat des plus longs et des plus glorieux. Charlemagne le pleura comme son père, fit faire des prières pour lui et répandit de larges aumônes à la même intention, et afin de laisser à la postérité un monument éternel de son amitié pour ce grand homme, il composa son épitaphe en vers, qu'il fit graver sur du marbre en lettres d'or.

S. Léon III et le saint empire romain (26 déc. 795 — 12 juin 816).

Léon III, romain, élu pour succéder au pape Adrien, aussitôt après son ordination, envoya une ambassade au puissant roi des Francs, pour présenter à Charlemagne les clefs de la Confession de saint Pierre et l'étendard de la ville de Rome. L'an 800, il couronna empereur le roi Charles, le jour de Noël, lorsqu'il assistait à la messe dans l'église de Saint-Pierre. Il obtint grâce de lui, quelques jours après, pour Pascal et Campel, ses ennemis, condamnés à mort à cause de l'attentat qu'ils avaient commis sur sa personne. Léon est compté au nombre des saints. Un auteur du temps témoigne que ce pape disait quelquefois sept messes par jour, et même neuf.

X

Les papes du IXe siècle et le schisme de Photius ; Etienne IV (V) et la dynastie carlovingienne (22 juin 816 — 22 janv. 817).

Etienne, diacre de l'Eglise romaine, fut élu pape après la mort de Léon III. A peine était-il consacré qu'il fit jurer fidélité à l'empereur Louis par tout le peuple romain, et lui envoya des légats pour lui faire part de son ordination. Il vint lui-même en France, sacra de nouveau l'empereur Louis, et s'en retourna chargé de présents.

S. Pascal I (25 janv. 817 — 11 mai 824).

Pascal fut élu à la place d'Etienne. Ce saint pape illustra son règne par le rachat d'un grand nombre d'esclaves captifs chez les infidèles, par une tendre sollicitude pour les pauvres, et par son zèle pour la décoration de la maison de Dieu.

Eugène II (5 juin 824 — 27 août 827).

Eugène II, romain de naissance, recommandable par son humilité, sa simplicité, sa doctrine, fut élevé sur la chaire de saint Pierre. On loue sa charité pour les pauvres sa bienfaisance pour les monastères et les églises.

Valentin (1 sept. 827 — 10 oct. 827).

Valentin, né à Rome, archidiacre de l'Eglise romaine, devint le successeur d'Eugène II, l'héritier de sa charité et de ses vertus.

Grégoire IV et les fils de Louis le Débonnaire (5 janv. 828 — 11 janv. 844).

Grégoire, prêtre de l'Eglise romaine, fut tiré de force de l'église des martyrs SS. Cosme et Damien, pour être placé sur le Saint-Siége. Il est loué pour sa piété, sa science et son éloquence, qualifié du nom de père des pauvres, de réparateur des églises, plus illustre encore par sa foi que par la noblesse de sa naissance. L'an 833, Grégoire vint en France,

dans le dessein de procurer la paix entre Louis et ses fils. Mais il se vit obligé de reprendre la route de Rome sans aucun fruit de son voyage et fort affligé de la manière dont l'empereur avait été traité par ses enfants.

Sergius II (27 janv. 844 — 27 janv. 847).

Sergius, archiprêtre de l'Eglise de Rome, fut ordonné pape sans le concours de Lothaire.

S. Léon IV et l'invasion des Sarrasins (12 avril 847 — 17 juill. 855).

Léon IV fut élu pape d'un consentement unanime, aussitôt après la mort de Sergius. Cette élection fut précipitée par la crainte des Sarrasins, qui étaient aux environs de Rome. Toutefois, on suspendit l'ordination, pour ne pas choquer la susceptibilité de l'empereur. Mais le danger obligea ensuite de prévenir son consentement et Léon fut ordonné le 11 ou le 12 avril 847, avec protestation de ne pas prétendre déroger à la fidélité qui était due à l'empereur. Les Sarrasins, chargés de butin, se retirèrent. Mais s'étant embarqués, comme ils blasphémaient contre Jésus-Christ, ils furent assaillis par une tempête qui les fit presque tous périr. Léon travailla à réparer les maux faits par ces infidèles; il orna l'église de Saint-Pierre qu'ils avaient dépouillée, répara les murailles de la ville, éleva des tours, arma les milices à ses dépens; et les Sarrasins, ayant tenté une seconde descente, furent obligés de se retirer avec perte. Beaucoup aussi furent faits prisonniers.

Benoît III et la fable de la papesse Jeanne (1er sept. 855. — 10 mars 858).

Benoît III fut élu pape et intronisé aussitôt après la mort de Léon IV, sans qu'il soit possible d'intercaler ici le personnage fabuleux de la papesse Jeanne, invention de Marianus Scot et de Polonus. On dressa le décret d'élection, qui fut signé du clergé et des grands et envoyé aux empereurs Lothaire et Louis. Son élection, quoique faite d'un consentement unanime, fut traversée par le prêtre Anastase, qui avait été déposé huit mois auparavant. Mais il fut chassé honteusement et Benoît ordonné, avec les solennités ordinaires, en septembre 855, et en présence des députés de l'empereur Louis. Sous le pontificat de Benoît, Ethelvolf, roi d'Angleterre, vint à Rome et offrit à Saint-Pierre une couronne d'or du poids de quatre livres, avec plusieurs autres présents. Il laissa, par son testament, trois cents marcs d'or par an à l'église romaine : cent pour Saint-Pierre, cent pour Saint-Paul et cent pour les largesses du pape. Ce pape est le premier qui ait pris le titre de Vicaire de saint Pierre, titre que ses successeurs, à partir du XIIIe siècle, ont remplacé par celui de Vicaire de Jésus-Christ.

S. Nicolas le Grand et l'intrusion de Photius (25 avril 858 — 12 nov. 867).

Nicolas, romain de naissance et diacre de l'Eglise romaine, fut tiré par force de la basilique de Saint-Pierre où il s'était caché, mené au palais de Latran, ramené à Saint-Pierre, consacré pape et intronisé, en présence de l'empereur Louis qui était à Rome. Nicolas envoya à Constantinople des légats, l'an 860, pour examiner l'affaire de saint Ignace et de Photius. Ils en revinrent, l'an 892, après s'être laissés corrompre. Mais le pape les désavoua et ne voulut pas reconnaître Photius. Un des plus grands événements du pontificat de Nicolas a été la conversion de Bogoris, roi des Bulgares, et de sa nation, arrivée l'an 865. Ce roi envoya, l'an 866, son fils avec plusieurs seigneurs à Rome, portant de riches présents. Ils étaient chargés de consulter le pape sur des questions de religion, au nombre de cent six, auxquelles

le pape satisfit par autant d'articles. Ces réponses aux Bulgares sont demeurées célèbres. Le pape Nicolas a mérité le nom de Grand par sa prudence, sa fermeté, son zèle et toutes les autres qualités qui conviennent au chef de l'Eglise.

Adrien II et le huitième concile œcuménique (13 déc. 867 — 25 nov. 872).

Adrien II, romain, prêtre du titre de Saint-Marc, se proposa pour modèle saint Nicolas, son prédécesseur. Il était âgé de soixante-seize ans et avait refusé deux fois le pontificat ; mais, après la mort de Nicolas Ier, il fut forcé de l'accepter. Le roi Lothaire, excommunié par Nicolas pour avoir répudié Thietberge, son épouse, étant venu trouver Adrien au Mont-Cassin, y reçut la communion du pape, sur la fausse assurance qu'il lui donna de s'être conformé aux avis de Nicolas. Mais la vengeance divine éclata bientôt contre ce prince sacrilége. Lothaire, après avoir vu mourir presque tous ceux de sa suite, mourut lui-même à Plaisance, le 8 août 869. Cette année est mémorable par la tenue du huitième concile œcuménique, où fut condamné Photius et où le dogme de la primauté du pape fut proclamé solennellement par les Grecs.

Jean VIII et le rétablissement de Photius (14 déc. 872 — 15 déc. 882).

Jean VIII, archidiacre de l'Eglise romaine, fut élu peu de jours après la mort d'Adrien, et ordonné le 14 du mois de décembre. Ce pape établit Anségise, archevêque de Sens, primat des Gaules et de la Germanie, en 876. Dans l'espace de quatre années, il eut à couronner trois empereurs : Charles le Chauve, Louis le Bègue et Charles le Gros. Mais tous ces princes, décorés de cette dignité, comme protecteurs de la sainte Eglise romaine, ne surent point la défendre contre les incursions des Sarrasins. Le pape se vit même obligé de traiter avec les infidèles, sous la promesse d'un tribut de 25,000 marcs d'argent par an. Jean VIII, sollicité par Basile, empereur de Constantinople, l'an 876, reconnut pour patriarche Photius, qui avait été rétabli sur le siége de cette ville après la mort d'Ignace.

Marin I (23 déc. 882 — 23 fév. 884).

Marin, successeur de Jean VIII, fut ordonné vers la fin de décembre 882. Il avait été trois fois légat à Constantinople pour l'affaire de Photius, sous Nicolas Ier, Adrien II et Jean VIII. Marin ne se crut pas obligé à soutenir tout ce que son prédécesseur avait fait : il condamna Photius, rétablit au contraire Formose dans son siége de Porto, et le dégagea du serment que lui avait fait prêter Jean VIII.

Adrien III (1er mars 884 — 8 juillet 885).

Adrien III, romain de naissance, succéda, l'an 884, à Marin. Il mourut au mois de juillet de l'année suivante, en allant à la diète que Charles le Gros avait indiquée à Worms.

Etienne V (VI) (25 juill. 885 — 7 août 891).

Etienne, romain, fut élu pape et intronisé malgré lui. Charles le Gros voulait déposer le nouveau pape, sous prétexte qu'il avait été consacré immédiatement après son élection et sans le consentement préalable de l'empereur. Ce prince, plus jaloux de réclamer un privilége impérial ou un droit abusif, que de défendre les Etats du pape contre les Sarrasins et son royaume contre l'invasion des Normands, souscrivit néanmoins à cette élection, après vérification des faits. Etienne nourrissait les orphelins comme ses enfants et ne prenait jamais de repas qu'il ne se fût assuré que les pauvres étaient soulagés. Il consacrait

à la prière tous les moments que lui laissaient les fonctions de la charité et de la sollicitude pastorale.

Formose (19 sept. 891 — 4 avril 896).

Formose, successeur d'Etienne, est le premier exemple d'un évêque transféré d'un autre siége à celui de Rome. Formose avait été envoyé, l'an 866, par Nicolas Ier, chez les Bulgares, où il travailla avec fruit. Condamné par le pape Jean VIII, sous un prétexte politique et comme ennemi de l'empereur Charles, l'an 876, rétabli par Marin l'an 883, élu pape en 891, il mourut le 4 avril de l'année 896.

Boniface VI (11 avril 896 — 26 avril 896).

Boniface VI, regardé par quelques-uns comme un antipape, fut élu pour succéder au pape Formose et mourut ou fut chassé quinze jours après son election. Une faction populaire avait élu ce prêtre déposé ; un autre parti le fit descendre du trône pontifical, pour y placer Etienne VI.

Etienne VI (VII) **et la mémoire du pape Formose** (2 mai 896 — août 897).

Etienne VI avait été l'ennemi personnel du pape Formose. Il réunit un concile, fit déterrer le cadavre de ce pape, qu'on apporta dans l'assemblée, donna un avocat à l'accusé, et simula une procédure, comme si le coupable eût été vivant et convaincu. Formose, si l'on en croit la relation de ce hideux procès, fut condamné et dégradé ; on lui coupa trois doigts et puis la tête ; ensuite le corps fut jeté dans le Tibre. Etienne déposa tous ceux que Formose avait ordonnés et cassa tous les actes de son gouvernement. Il reçut bientôt la punition de ses violents sacriléges, ayant été pris, jeté dans une prison obscure, chargé de fers, et enfin étranglé, en 897.

Romain (17 sept. 897 — 8 fév. 898).

Romain, né à Rome, répara le scandale donné par son prédécesseur, et cassa toute la procédure qui jugeait Formose coupable d'avoir quitté le siége de Porto.

Théodore II (12 fév. 898 — 3 mars 898).

Théodore, successeur de Romain, pendant le court espace de temps qu'il occupa la chaire de saint Pierre, travailla à la pacification de l'Eglise, rappela les évêques chassés de leurs siéges, rétablit les clercs ordonnés par Formose, dont il fit solennellement reporter le corps, tiré des flots du Tibre, dans la sépulture des papes.

Jean IX (12 mars 898 — 26 mars 900).

Jean IX, natif de Tibur et moine de Saint-Benoît, vit son élection combattue par un prêtre nommé Sergius. Il demeura pape légitime et marcha sur les traces de son prédécesseur. Il assembla deux conciles à Rome et à Ravenne, qui condamnèrent tout ce qui s'était passé contre la mémoire de Formose, et déclarèrent qu'il avait été transféré par nécessité du siége de Porto à celui de Rome.

XI

Les papes du Xe siècle et l'épreuve de la papauté ; Benoît IV (6 avril 900 — 20 oct. 903).

Benoît IV, successeur de Jean IX, pontife vénérable par sa prudence, sa gravité, sa sainteté, est comparé par les annalistes à un astre bienfaisant qui répand sa lumière au milieu des plus épaisses ténèbres. Il ne tint le Saint-Siége qu'environ trois ans.

Léon V (28 oct. 903 — 6 déc. 903).

Léon, natif d'Ardée, successeur

de Benoît IV, fut chassé du trône pontifical par un prêtre ambitieux, nommé Christophe, qui le fit mettre en prison, où Sigonius dit qu'il mourut de chagrin.

Christophe (904 — 905).

Christophe, qui s'était emparé du Saint-Siége comme un antipape, après avoir chassé Léon V, fut chassé à son tour par Sergius et relégué dans un monastère, d'où Sergius le fit tirer pour le charger de chaînes.

Sergius III et le parti italien dans Rome (9 juin 904 — 6 déc. 911).

Sergius, qui avait commencé ses intrigues dès le temps de Jean IX, finit par se rendre maître du Saint-Siége, en s'appuyant sur le parti italien, que soutenaient le margrave Adalbert de Toscane et la trop fameuse Théodora. L'élévation de Sergius fut la première victoire de cette faction politique, qui domina longtemps dans Rome.

Anastase III (6 déc. 911 — 6 juin 913).

Anastase, romain, ne donna que des preuves de modération et de sagesse, pendant les deux années de son pontificat.

Landon (4 déc. 913 — 15 avril 914).

Landon, imposé au Saint-Siége par Théodora, ne régna pas cinq mois.

Jean X (30 avril 914 — 2 juillet 928).

Jean X, clerc de Ravenne, élu d'abord évêque de Bologne, puis archevêque de Ravenne par le pape Landon, devint son successeur. Il délivra l'Italie des Sarrasins qui la désolaient. Mais Marozie, sœur de Théodora (autre célébrité dans le crime), obtint de Gui, duc de Toscane, son époux, la déposition de Jean, que l'on enferma dans un cachot, où il fut étouffé.

Léon VI (6 juillet 928 — 20 janvier 929).

Léon VI, en ce temps de troubles, où l'on voit disparaître la liberté des élections, ne régna qu'environ sept mois.

Etienne VII (VIII) (1 fév. 929 — 12 mars 931).

Etienne VII succéda à Léon VI, et régna deux ans.

Jean XI (20 mars 931 — 5 février 936).

Jean XI était un fils de Marozie, qu'elle avait eu de son premier mari. On en fit un pape, quoiqu'il n'eût que vingt-cinq ans. Son frère Albéric, ayant chassé de Rome le nouvel époux de Marozie, enferma dans le château Saint-Ange Jean XI et Marozie elle-même. Jean mourut des mauvais traitements que lui fit endurer son frère.

Léon VII, véritable chef de l'Eglise (13 fév. 936 — 22 août 939).

Léon VII fut ordonné pape, malgré sa résistance. Il consola l'Eglise, s'efforça de ramener la paix dans Rome, de repousser les barbares qui menaçaient l'Italie, et de se montrer en tout le digne successeur de saint Pierre. La lettre qu'il écrivit à Hugues, prince des Français, est une preuve du zèle de ce pape pour le culte divin.

Etienne VIII (IX) (1er septembre 939 — 15 janvier 943).

Etienne VIII, qui vint ensuite, occupa le Saint-Siége trois ans et quatre mois, pendant lesquels il travailla, comme Léon VII, au bien de l'Eglise.

Marin II (22 janvier 943 — 4 août 946).

Marin, romain de naissance, se voua de même à la gloire de la religion, à la réparation des églises, au soulagement des pauvres, à la pacification des Etats chrétiens.

Agapet II (9 août 946 — 18 mars 956).

Agapet ou Agapit continua la succession des papes qui se sont fait admirer par la sainteté de leur vie, autant que par leur zèle pour les intérêts de l'Eglise. Il s'occupa de la restauration des basiliques de Rome, accorda aux monastères de nombreux priviléges, et favorisa surtout les moines du Mont-Cassin. Enfin, il travailla pendant son pontificat à réconcilier entre eux les ducs ou princes d'Italie. Mais le fruit de ses efforts ne fut pas complet ; et le règne de son successeur vint soumettre l'Eglise à de nouvelles épreuves.

Jean XII, Othon et le parti allemand (23 mars 956 — 14 mai 964).

Jean XII, fils d'Albéric, patrice de Rome, jeune homme de dix-huit ans, s'empara du Saint-Siége, à la mort d'Agapet. Othon, empereur d'Allemagne, venait de passer en Italie et, dès l'abord, il y avait pris un ascendant qui s'étendit jusque sur le gouvernement de l'Eglise. Jean XII, qui lui avait prêté serment de fidélité, ne tarda pas à rétracter sa parole. L'empereur fit alors convoquer un concile, et Jean, déposé, fut remplacé par Léon VIII, simple laïque et premier garde des archives de Saint-Jean de Latran. Cependant, le pape Jean XII entretenait des intelligences dans Rome ; on l'y reçut même avec acclamations, après le départ d'Othon. Il fit arrêter les principaux auteurs de sa déposition, et cassa, dans un concile, les actes de celui qu'on avait convoqué contre lui. Mais il ne jouit pas longtemps de son triomphe, une maladie de huit jours l'ayant emporté, le 14 mai 964.

Benoît V et Léon VIII (19 mai 964 — 5 juillet 965).

Benoît V fut élu par les Romains successeur de Jean XII. Il était diacre de l'Eglise romaine, homme savant et vertueux, d'une patience et d'une douceur inaltérables. Léon VIII, dont l'élection avait été contraire à toutes les lois canoniques, fut soutenu par l'empereur Othon, qui l'emmena en Allemagne, le fit reconnaître, et l'année suivante le rétablit sur le Saint-Siége. La mort de Léon mit fin à ces divisions. Celle de Benoît ne se fit pas attendre. Un conciliabule allemand s'était arrogé le droit de le déposer.

Jean XIII (1er octobre 965 — 6 septembre 973).

Jean XIII, né à Rome et évêque de Narni, fut élu par l'autorité de l'empereur d'Allemagne, contre le gré des Romains. Ayant été chassé de Rome peu de temps après, il y rentra et fut rétabli par Othon. Ce pontificat agité ne fut qu'une suite de peines et de tourments.

Benoît VI (22 septembre 973 — mars 974).

Benoît VI, successeur de Jean XIII, se vit disputer la place qu'il occupait par un antipape, nommé Boniface VII ; celui-ci se retira au bout d'un mois. Le pape légitime, en travaillant à maintenir les droits de l'Eglise, succomba et mourut dans une prison où l'avait jeté Crescentius.

Donus II (5 avril 974 — octobre 974).

Donus ou Domnus II ne fit que paraître sur le Saint-Siége.

Benoît VII (9 décembre 974 — 10 juillet 984).

Benoît VII, qui tint le Saint-Siége neuf ans, déploya dans son gouvernement de la grandeur d'âme, de la prudence et de la fermeté

pour assurer la tranquillité dans Rome en ces temps difficiles.

Jean XIV (8 oct. 984 — 20 août 985).

Jean XIV, placé par l'empereur Othon II sur le Siége de Rome, en fut chassé par l'antipape Boniface VII, qui reparut de nouveau après avoir été expulsé. Aussi connu sous le nom de Francon que sous celui de Boniface VII, ce perturbateur obstiné jeta l'effroi dans la ville, enferma le pape Jean dans le château Saint-Ange, et l'y fit périr de faim et de misère, peut-être même de poison. Francon vint lui-même à mourir, et la vengeance des Romains s'exerça d'une manière atroce sur son cadavre.

Jean XV et Jean XVI (déc. 985 — 25 avril 986 — 7 mai 996).

Jean XV, fils de Robert, élu pape, mourut avant d'être sacré, ce qui fait que plusieurs ne le comptent pas dans la série des papes.

Un autre Pontife prit le même nom et fut placé sur le siége de Rome. Le patrice Crescentius, petit-fils de Théodora, s'étant emparé de l'autorité souveraine, l'an 987, le chassa de Rome. Cependant, sur la nouvelle qu'Othon III, empereur d'Allemagne, se disposait à passer en Italie il le rappela, en lui demandant pardon.

Grégoire V (18 mai 996 — 18 février 999).

Grégoire V, allemand de nation, parent d'Othon III, fut élevé sur le Saint-Siége. Il couronna Othon empereur romain et protecteur de la sainte Eglise. Mais cette paix fut encore troublée par Crescentius, après le départ d'Othon. Crescentius, que Grégoire V avait protégé près de l'empereur, ajouta l'ingratitude au sacrilége, en créant un antipape du nom de Jean XVI, et en obligeant Grégoire à se réfugier en Franconie. Mais l'empereur revint en Italie et renversa l'antipape, que le pontife légitime excommunia.

Sylvestre II, Gerbert d'Aurillac, premier pape français (19 février 999 — 12 mai 1003).

Né en Auvergne, d'une famille pauvre et obscure, Sylvestre II avait d'abord été moine dans l'abbaye d'Aurillac. Devenu abbé d'un monastère, en Lombardie, il se retira plus tard à Reims, dont il gouverna la célèbre école, et où il eut pour discjple Robert, fils de Hugues Capet. Son savoir causa tant d'admiration, qu'en 992 on l'éleva sur la chaire archiépiscopale de cette ville. Six ans plus tard, Othon lui obtint l'archevêché de Ravenne, d'où enfin il parvint au souverain pontificat. Il tint le Saint-Siége pendant quatre années, au milieu des circonstances les plus difficiles, avec force, prudence et mesure. Sa mort prématurée plongea toute la chrétienté dans le deuil (1).

XII

Les papes du XIe siècle, le régime féodal et les mœurs du clergé ; Jean XVII (XVIII) (6 juin 1003 — 31 oct. 1003).

Jean XVII, romain de naissance, appelé Liccon ou Lecco avant son élection, donna tous ses soins à l'extirpation des vices et à l'amélioration des mœurs. Mais il n'eut pas le temps de réaliser les grandes espérances qu'il avait fait concevoir.

Jean XVIII (XIX) (26 déc. 1003 — 18 juillet 1009).

Jean XVIII, romain comme son prédécesseur, nommé Phasian avant son pontificat, montra sa prédilection pour les ordres religieux et accorda de nombreux priviléges aux moines du Mont-Cassin. Il abdiqua la papauté pour se retirer au monastère de Saint-Paul de Rome, et mourut peu de temps après avoir embrassé la vie monastique.

(1) *Histoire de l'Église et des Papes*, par M. l'abbé Jorry.

Sergius IV (11 octobre 1009 — 13 juillet 1012).

Sergius est loué par les écrivains de son temps pour le soin charitable qu'il prit des pauvres, pour la clémence qu'il exerça envers les accusés, pour la modération et la prudence de son gouvernement ; ce fut par ses conseils que les princes d'Italie se coalisèrent pour chasser les Sarrasins de la Sicile, occupée depuis de nombreuses années par ces ennemis du nom chrétien.

Benoît VIII et Gui d'Arezzo (20 juill. 1012 — 10 juill. 1024).

Benoît VIII, de la famille des comtes de Toscane, succéda au pape Sergius. Les Romains lui opposèrent Grégoire, dix-huitième antipape, qui s'empara du Saint-Siége, chassa Benoît de Rome et le força de se réfugier auprès de Henri II, empereur d'Allemagne. Rétabli par ce prince, l'année suivante, il dissipa les préventions défavorables qu'on avait conçues contre lui, et déploya une grande activité contre les Sarrasins. C'est sous le pontificat de Benoît que Gui d'Arezzo inventa les notes et les lignes de la gamme musicale. Le pape le manda à Rome pour faire l'essai de sa méthode, et il en témoigna beaucoup de satisfaction.

Jean XIX (XX) (19 juill. 1024 — 6 nov. 1033).

Jean XIX, consul, duc et sénateur de Rome, se fit élire pour succéder à Benoît VIII, son frère. Il n'était encore que laïque au moment de son élection, et quelques-uns l'accusent d'avoir acheté le souverain pontificat. Ce crime de simonie demeure en quelque sorte effacé par l'éclat du scandale donné par son successeur.

Benoît IX et Sylvestre III se disputant la tiare (9 déc. 1033 — mai 1044).

Benoît IX, nommé précédemment Théophylacte, fils d'Albéric, comte de Tusculum, neveu de Benoît VIII et de Jean XIX, parvint à la papauté à l'âge de dix-huit ans. Sa vie scandaleuse le fit chasser de Rome l'an 1044. On mit à sa place Jean, évêque de Sabine, sous le nom de Sylvestre III. Cet antipape ne resta que trois mois après lesquels Benoît remonta sur le Saint-Siége par le secours de sa famille. Se voyant méprisé du clergé et du peuple, il céda le pontificat à Jean Gratien, archiprêtre, que nous verrons prendre le nom de Grégoire VI. L'an 1047, Benoît s'efforça de remonter sur le Saint-Siége pour la troisième fois. Il y renonça enfin pour faire pénitence.

Grégoire VI (28 avril 1045 — déc. 1046).

Grégoire VI, qui avait été placé sur le Saint-Siége après l'abdication de Benoît en 1044, abdiqua lui-même sa dignité pour le bien de la paix au concile de Sutri, vers les fêtes de Noël. Il fut conduit en Allemagne, où il finit ses jours.

Clément II (25 déc. 1046 — 9 oct. 1047).

Clément II, appelé auparavant Suidger, saxon de naissance, évêque de Bamberg, fut élu d'un commun consentement pour remplir le Saint-Siége et intronisé le jour de Noël 1046. Il s'efforça de réparer les maux de la religion; mais son pontificat ne dura pas une année.

Damase II (17 juil. 1048 — 8 août 1048).

Damase II, appelé auparavant Poppon, évêque de Brixen, choisi par l'empereur pour succéder à Clément II, fut reçu à Rome avec honneur ; mais il ne tint le Siége que vingt-cinq jours. Ce ne fut qu'après l'intronisation de ce pontife, que Benoît, sentant approcher sa fin, et touché de repentir, se retira dans un couvent.

S. Léon IX et le moine Hildebrand (11 fév. 1049 — 19 avril 1054). Schisme de Michel Cérulaire.

Léon IX était évêque de Toul depuis vingt-deux ans, lorsqu'il fut élu pape. Ce saint pontife avait un grand zèle pour l'honneur de l'Eglise et la réformation des abus. Il tint plusieurs conciles en Italie, en Allemagne et en France, et réunit en particulier le concile de Rome, l'an 1050, pour examiner la doctrine de Bérenger, archidiacre d'Angers, qui niait le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ au Très-Saint Sacrement de l'autel. En passant par l'abbaye de Cluny, le pape s'attacha le moine Hildebrand, dont le génie domine toute la société de ce siècle. Sous ce pape éclata le second schisme des Grecs, celui de Michel Cérulaire, qui a fait à l'Eglise d'Orient une plaie dont elle ne s'est pas guérie.

Victor II (13 avril 1055 — 28 juill. 1057).

Victor II, qui portait le nom de Gebhard, évêque d'Eichstadt, près de Mayence, fut proposé à l'empereur Henri III pour remplir le Saint-Siége, et dut son élection aux soins du moine Hildebrand, que Léon venait de faire cardinal. Hildebrand, envoyé par le peuple et le clergé de Rome en Allemagne, pour s'entendre avec l'empereur, au nom des Romains, sur le choix d'un sujet digne de la papauté, réussit à faire agréer ce candidat, et fit ensuite confirmer l'élection par le peuple et l'Eglise de Rome. Il avait déjà, selon le même plan, engagé Léon IX à soumettre son élection à l'approbation des Romains, afin de maintenir les droits de l'Eglise et de consacrer le principe de la liberté d'élection. Ce pape entra dans les vues d'Hildebrand, et se servit de lui pour travailler à la réforme du clergé et au maintien de la pureté de la foi. Un concile tenu à Tours, sous la présidence d'Hildebrand, envoyé comme légat, fit souscrire à Bérenger une profession de foi sur le dogme de la présence réelle.

Etienne IX (X) (2 août 1057 — 29 mars 1058).

Etienne, appelé Frédéric avant son exaltation, fils de Gothelon, duc de Basse-Lorraine, abbé du Mont-Cassin et cardinal, fut élu pape d'un commun consentement, le 2 août 1057, et sacré le lendemain. Il mourut à Florence, n'ayant tenu le Saint-Siége que huit mois.

Nicolas II (31 janv. 1059 — 24 janv. 1061).

Nicolas II, dont le nom était Gérad, évêque de Florence, fut élu à Sienne, dans un concile tenu le 28 décembre 1058, et couronné à Rome le 18 janvier suivant. C'est le premier pape dont l'histoire marque le couronnement. La cérémonie se fit en mettant sur la tête du pontife une couronne formée de deux cercles. En l'absence du légat Hildebrand, dont le pape Etienne avait fait promettre d'attendre le retour pour élire son successeur, la noblesse et une partie du clergé s'étaient hâtées d'élire l'évêque de Velletri, Benoît X. Mais les cardinaux vraiment dévoués au bien de l'Eglise avaient protesté contre cette élection et étaient sortis de Rome. Un concile de cent treize évêques, tenu à Latran, prescrivit les formalités à suivre dans les élections pontificales, pour assurer leur liberté, et condamna de nouveau l'hérésie de Bérenger. Ce concile renouvela les décrets portés depuis Léon IX contre la simonie et les désordres de quelques membres du clergé.

Alexandre II (30 sept. 1061 — 21 avril 1073).

Alexandre II, appelé Anselme, milanais, évêque de Lucques fut couronné pape, toujours par l'influence désintéresséed'Hildebrand. On lui opposa Cadaloüs, évêque

de Parme, sous le nom d'Honorius. Cet antipape fut condamné l'année suivante, au concile d'Osbor, par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie.

S. Grégoire VII et les investitures, l'unité, la sainteté et la liberté de l'Eglise (22 avril 1073 — 25 mai 1085.)

Saint Grégoire VII, successeur d'Alexandre II, était archidiacre de l'Eglise romaine, lorsqu'il fut choisi pour remplir le Saint-Siége. Le peuple et le clergé romain s'écrièrent tout d'une voix : « C'est l'archidiacre Hildebrand que saint Pierre a choisi pour son successeur. » La voix du peuple était la voix de Dieu. Les cardinaux, pour se conformer au décret de Nicolas II, donnèrent leur consentement à l'élection populaire. Hildebrand résista fortement à son élection (1). Il pria, comme évêque élu de Rome, l'empereur Henri IV de ne pas confirmer le choix fait en sa faveur, et le menaça même s'il le confirmait, de ne pas laisser impunis les nombreux griefs de la nation allemande. Henri, néanmoins, ratifia ce qui venait de se passer, et ce fut la dernière confirmation d'un pape par le pouvoir temporel. Saint Grégoire VII tint parole, en cherchant à réprimer les excès et les désordres monstrueux auxquels se livrait l'empereur d'Allemagne. La lutte engagée entre le sacerdoce et l'empire devait aboutir au plein affranchissement de l'Eglise et au salut de la société tout entière. On sait quels furent les vifs et longs démêlés qu'il eut avec ce prince, Henri IV d'Allemagne, au sujet des investitures. Après avoir maintenu, contre la féodalité, le droit sacré de l'Eglise dans le libre choix et l'institution de ses ministres ; après avoir régénéré les clercs par la fidélité à la loi du célibat, il put dire en mourant à Salerne, *qu'il avait aimé la justice et haï l'iniquité, et que pour cela il finissait sa vie dans l'exil.*

(1) *Histoire de l'Église et des Papes,* par M l'abbé JORRY, p. 225.

Victor III (24 mai 1086 — 16 sept. 1087).

Victor, prêtre-cardinal, abbé du Mont-Cassin, et l'un des trois que Grégoire VII avait désignés comme capables de lui succéder, fut élu malgré lui, après une vacance d'un an. Il quitta presque aussitôt les marques de sa dignité, s'enfuit de Rome et se retira dans un couvent, où il demeura inflexible pendant près d'une année. Enfin, vaincu par les prières des prélats et des princes assemblés avec lui au concile de Capoue, il se rendit et fut consacré le 9 mai 1087. Il assembla ensuite vers le mois d'août un concile des évêques de la Pouille et de la Calabre. Il y prononça la déposition et l'anathème contre l'antipape Clément III, et renouvela le décret contre les investitures.

Urbain II et la première croisade (12 mars 1088 — 29 juillet 1099).

Urbain II était évêque d'Ostie, et, comme Victor III, l'un des sujets désignés par Grégoire VII comme capables de la papauté. On sait que la première croisade fut publiée par ce pape, dans un concile qu'il tint à Clermont, l'an 1095.

XIII

Les papes du XII[e] siècle et le temps des croisades : Pascal II (13 août 1099 — 18 janv. 1118), et l'institution des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Pascal II, successeur d'Urbain II, eut à soutenir la lutte engagée avec Henri V, fils d'Henri IV, empereur d'Allemagne, au sujet des investitures. L'antipape Guibert ou Clément III étant venu à mourir, en 1100, le parti schismatique de l'empereur lui donna trois successeurs, l'un après l'autre : Albert, qui fut pris par les Romains le jour même de son élection ; Théodoric, arrêté au bout de trois mois et enfermé dans le monastère

de Cave ; Maginulfe, élu plus tard en 1106 sous le nom de Sylvestre IV, et qui, chassé le lendemain de son élection, finit ses jours dans l'exil. Henri V marcha sur l'Italie, s'empara de Rome et fit le pape prisonnier. On ignore ce qui se passa entre le pape et l'empereur ; mais aussitôt que Pascal fut en liberté, il protesta dans deux conciles tenus à Rome, en 1112 et 1116, contre la concession que Henri se vantait de lui avoir arrachée relativement aux investitures. Cet empereur dépouilla le Saint-Siége du legs que la comtesse Mathilde avait fait de tous ses Etats au pape, et consomma cette *annexion* au mépris des dispositions bien connues de la donation. C'est sous le pontificat de Pascal II que prit naissance l'ordre militaire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Gélase II et l'ordre des Templiers (25 janv. 1118 — 29 janv. 1119).

Gélase II, nommé Jean de Gaëte, du lieu de sa naissance, cardinal diacre et chancelier de l'Eglise romaine, élu pape le 25 janvier 1118, reçut l'ordre de prêtrise le 9 mars suivant, et le lendemain il fut consacré pape. Son élection fut traversée par Cencio, consul de Rome, marquis de Frangipani, tout dévoué à l'empereur d'Allemagne, Henri V. Il trouva d'abord une prison au lieu d'un trône, et ne fut relâché que sur les vives instances des Romains, qui se soulevèrent contre Cencio, le bourreau et le geôlier du pape. Henri V poussa l'audace jusqu'à faire élire une de ses créatures, l'antipape Maurice Bourdin. Gélase fut obligé de chercher un refuge dans sa ville de Gaëte. Il excommunia l'intrus et rentra dans Rome, dès que le prince l'eut quittée, mais pour en sortir une seconde fois ; il vint alors en France et mourut à Cluny. Ce pape vit l'institution de l'ordre des chevaliers du Temple.

Calixte II et la fin de la querelle des investitures. Neuvième concile œcuménique premier de Latran (1 fév. 1119 — 12 déc. 1124).

Calixte II opéra la réconciliation entre le sacerdoce et l'empire, par un traité conclu entre les légats du pape et l'empereur Henri V, le 29 septembre 1122, dans la diète de Worms. L'empereur y renonçait à la nomination des évêques et des abbés, et laissait aux chapitres la liberté des élections. Ce pape tint le premier concile général de Latran, en 1123, et confirma pour la catholicité le décret porté à Worms sur les investitures. Il renouvela les indulgences accordées aux Croisés, et dressa différents canons relatifs à la discipline ecclésiastique.

Honorius II (21 déc. 1124 — 14 fév. 1130).

Après la mort de Calixte II, une double élection au trône pontifical mit en présence Théobald, cardinal du titre de saint Anastase, et Lambert, évêque d'Ostie. Le premier, ayant résigné son titre, laissa la place au second, qui prit le nom d'Honorius.

Innocent II et le second concile de Latran (17 fév. 1130 — 24 sept. 1143).

Innocent, cardinal-diacre de Saint-Ange, fut élu pape à la mort d'Honorius, et Pierre de Léon se porta comme son concurrent, après avoir gagné quelques cardinaux. Ce schisme de Pierre de Léon ou Anaclet II dura huit années, et les monarques de l'Europe furent partagés entre eux sur le fait de cette double élection, dont les circonstances étaient mal définies. Innocent se retira en France, où il fut reconnu pour pape légitime, au concile d'Etampes, sur l'avis de saint Bernard. Pour apaiser les troubles causés par le schisme, Innocent réunit lui-même, en 1138, le second concile général de Latran, dixième œcuménique, composé d'environ mille évêques. Ce concile condamna les erreurs d'Abailard et de son dis-

ciple Arnaud de Brescia, excommunia Roger, chef des Normands, fauteur du schisme, et déposa tous les prélats qui avaient été constitués en dignité par les antipapes, Anaclet II et Victor IV.

Célestin II (26 sept. 1143—9 mars 1144). **Lucius II** (10 mars 1144 —25 fév. 1145).

Célestin II et Lucius II eurent un règne très-court. Le pontificat de Lucius fut très-agité par les intrigues d'Arnaud de Brescia, qui rétablit le sénat à Rome, en chassa le souverain légitime, et réduisit Lucius à implorer le secours de l'empereur Conrad III. Ce pape essaya de rentrer dans sa ville pontificale; mais il fut atteint de coups de pierre dans une émeute, et succomba quelques jours après.

Eugène III, disciple de S. Bernard (27 fév. 1145 — 8 juil. 1153).

Eugène III, moine de Clairvaux, disciple de saint Bernard, n'eut pas un pontificat plus tranquille que celui de Lucius. Il se vit obligé de quitter Rome plusieurs fois, ayant à lutter contre le pouvoir révolutionnaire établi par Arnaud; et ce fut en France, l'asile ordinaire des papes, qu'il vint chercher protection contre ses persécuteurs et les spoliateurs de sa souveraineté temporelle. Enfin, il mourut à Tivoli, et les Romains ne sentirent la grandeur de leur perte qu'au moment où l'on rapporta dans leurs murs le corps de ce magnanime et modéré pontife, ce fils chéri de saint Bernard. C'est à lui que l'abbé de Clairvaux avait adressé le livre de la *Considération*.

Anastase IV (9 juill. 1153 — 2 déc. 1154).

Anastase IV remplaça Eugène III. Sous son règne une affreuse famine désola Rome et l'Italie. Anastase se dévoua pour son peuple qui le pleura comme un père.

Adrien IV (3 déc. 1154 — 1er sept. 1159).

Adrien, né en Angleterre, s'éleva du sein d'une condition obscure par son mérite et son caractère distingué à la dignité du souverain pontificat. Témoin de tous les bouleversements causés dans Rome par l'esprit démagogique, il mit la ville en interdit. Les sénateurs, effrayés par cet acte vigoureux, abandonnèrent Arnaud de Brescia, qui prit la fuite, tomba entre les mains de Frédéric Ier, et fut livré au préfet de Rome pour être mis à mort.

Alexandre III et Frédéric I empereur (16 septembre 1159 — 31 août 1181), **troisième concile œcuménique de Latran.**

Alexandre III, chancelier de l'Eglise romaine, élu pape en 1159, eut à combattre un ennemi non moins redoutable que la révolution et la guerre intestine. Son pontificat fut agité par un schisme qui causa de grands troubles dans l'Eglise et par cette ancienne querelle des investitures que l'empereur Frédéric Barberousse avait eu l'audace et le malheur de renouveler. Quatre antipapes soutinrent le schisme, Octavien ou Victor III, Gui de Crème ou Pascal III, Jean ou Calixte III, Lando Sitino, paré du nom d'Innocent III. Frédéric Barberousse céda enfin, malgré sa puissance, et fut admis au baiser de paix. Le troisième concile de Latran fut tenu contre le schisme et contre les Vaudois, et couronna ce glorieux pontificat de vingt-deux ans. Alexandre III mit la canonisation des saints au rang des causes majeures, en la réservant au Souverain Pontife. Il est le premier qui ait introduit l'usage des monitoires.

Lucius III et l'élection des papes (Ier sept. 1181 — 24 nov. 1185).

Lucius ou Lucien, né à Lucques en Toscane, évêque d'Ostie, fut élu pape et successeur d'Alexandre. On commença dans cette élection

à mettre en pratique le décret du troisième concile de Latran, qui demandait les deux tiers des suffrages. Les cardinaux y commencèrent aussi à concentrer en eux le droit d'élire le pape.

Urbain III (25 nov. 1185 — 19 oct. 1187).

Urbain III, archevêque de Milan, sa patrie, fut élu pape par le consentement unanime des cardinaux. Ayant appris que la ville et le roi de Jérusalem étaient tombés au pouvoir de Saladin, cette nouvelle lui causa tant de douleur qu'il en mourut, après avoir tenu le Saint-Siége près de deux ans.

Grégoire VIII (20 oct. 1187 — 15 déc. 1187).

Grégoire,natif de Bénévent, cardinal-chancelier de l'Eglise romaine , ne tint le Saint-Siége qu'un mois et vingt-cinq jours.

Clément III (17 déc. 1187 — 25 mars 1191).

Clément III, romain de naissance, parent du roi de France, Philippe-Auguste, était contemporain de la croisade entreprise par ce vaillant guerrier et par Richard Cœur-de-Lion.

Célestin III et l'ordre des chevaliers teutoniques (28 mars 1191 — 8 janv. 1198).

Célestin III,vieillard octogénaire, n'était encore que diacre lorsqu'il fut élu pape. Le désir qu'avait ce pontife de voir la terre sainte arrachée aux mains des infidèles lui fit confirmer, l'an 1193, le nouvel ordre militaire teutonique. L'an 1196, Célestin écrivit en France contre le divorce du roi Philippe-Auguste, qui avait répudié Ingelburge pour s'unir à Agnès de Méranie.

XIV

Le XIIIe siècle et la suprématie de la papauté : Innocent III et le pouvoir temporel des papes (8 janv. 1198 — 16 juill. 1216).

Innocent III, romain, appelé Lothaire des Conti, fut élevé sur le trône pontifical malgré ses résistances, lorsqu'il n'était âgé que de trente-sept ans à peine. Les historiens l'ont souvent mis en parallèle avec S. Grégoire VII, dont il adopta les idées et réalisa les plans. Les rois de France, d'Angleterre, de Portugal, etc., fléchirent sous l'ascendant de son caractère et de ses vertus. Othon IV, empereur d'Allemagne, lui restitua Spolète, Ancône, Ravenne, comme condition de son couronnement, et se perdit lui-même en devenant parjure.Élevé à l'empire, Frédéric II, qui avait été le pupille d'Innocent, promit d'entreprendre une croisade, respecta les droits de l'Église et l'autorité de son ancien tuteur, tant que vécut ce grand pape. Innocent III fut ainsi reconnu pour arbitre de l'Europe entière. Il était regardé comme le premier jurisconsulte de son temps, et les savants qui s'appliquaient à l'étude des lois canoniques venaient à Rome pour se former et s'instruire, en assistant à ses consistoires publics. Il les tenait régulièrement trois fois la semaine; il y faisait paraître une pénétration et une prudence admirable, dans l'examen et la décision des affaires les plus épineuses. Son zèle contre les vices et les abus égalait son extrême sagacité dans la discussion des causes qui étaient portées à son tribunal. Le quatrième concile genéral de Latran peut être considéré comme le testament de ce glorieux pontife, qui a employé toute sa vie au maintien de l'intégrité de la foi, à la réformation des mœurs, et au sage gouvernement de la chrétienté.

Honorius III et les ordres mendiants (18 juill. 1216 — 18 mars 1227).

Honorius, le successeur d'Innocent III confirma par des bulles

expresses l'ordre des Frères-Prêcheurs et l'ordre des Frères-Mineurs, qu'Innocent III avait déjà approuvés.

Grégoire IX et Frédéric II (19 mars 1227 — 21 août 1241).

Grégoire IX, Ugolin des Conti, parent d'Innocent III, se montra, comme ce grand pape, un savant canoniste et fit même un recueil des Décrétales, en cinq livres, qui composent une partie du *Corpus juris*. Il se vit forcé d'avoir recours aux censures ecclésiastiques contre l'empereur Frédéric II; il excommunia ce prince jusqu'à trois fois : la première fois, à cause du délai qu'il mettait à accomplir le serment qu'il avait fait d'aller en terre sainte; la deuxième, à cause de la paix honteuse que l'empereur conclut avec le sultan de Babylone; la troisième, à cause du pillage de plusieurs églises. L'héroïque pontife succomba sous le poids de l'âge et des malheurs.

Célestin IV (2 nov. 1241—18 nov. 1241).

Célestin, élu pour succéder à Grégoire IX, mourut avant d'avoir été sacré, et laissa le Saint-Siége vacant pendant près de deux années.

Innocent IV et le premier concile général de Lyon (24 juin 1243—7 déc. 1254.)

Innocent IV, noble génois, fut élu à Anagni d'un consentement unanime, et présida le concile œcuménique de Lyon, où le prince allemand fut déposé par le pontife fugitif. La triste fin de Frédéric, qui mourut empoisonné, à ce que l'on croit, vers l'an 1250, fut le signal prochain de la ruine de la maison de Souabe. Les cardinaux reçurent, dit-on, le chapeau rouge dans le concile de Lyon.

Alexandre IV (25 déc. 1254 — 25 mai 1261).

Alexandre IV, de la famille des Conti, se vit obligé de quitter Rome, en soutenant la lutte contre l'empire, représenté par Mainfroi, fils naturel de Frédéric.

Urbain IV (29 août 1261—2 oct. 1264). **Clément IV** (5 fév. 1265 — 29 nov. 1268).

Ces deux pontifes, afin de résister à Mainfroi qui s'emparait des possessions du Saint-Siége, appelèrent Charles d'Anjou à la conquête de la Sicile et lui offrirent cette couronne, à titre de fief.

Grégoire X (1er sept. 1271 — 10 janv. 1276), **et le deuxième concile œcuménique de Lyon.**

Grégoire X, de la famille des Visconti, fut élu à Viterbe et consacré à Rome, après d'opiniâtres divisions. Voulant empêcher ces retards et prévenir ces abus, Grégoire statua qu'à la mort du pape les cardinaux se réuniraient en *conclave* et y resteraient sans en sortir jusqu'à l'élection. Il obtint le Comtat Venaissin et procura la pacification de l'Italie. Il convoqua le deuxième concile œcuménique de Lyon, où la réunion des deux Églises grecque et latine fut solennellement acclamée. On publia dans ce concile divers décrets sur les élections ecclésiastiques et la réforme de la discipline.

Innocent V (21 janv. 1276—18 juin 1276). **Adrien V** (4 juil. 1276—18 août 1276).

Innocent V, Pierre de Tarentaise, n'eut que le temps de réconcilier un peu les Guelfes avec les Gibelins, et de mettre une trêve à ces dissensions politiques qui désolaient l'Italie.

Adrien V, Ottoboni, ne fit, pour ainsi dire, que prendre possession du Saint-Siége, après Innocent.

Jean XX (XXI) 12 sept. 1276—16 mai 1277).

Jean XX ou XXI, successeur d'Adrien, envoya des légats à l'em-

pereur Michel Paléologue, pour l'exhorter à maintenir l'union des deux Eglises, proclamée dans le dernier concile de Lyon.

Nicolas III (25 nov. 1277—22 août 1280).

Nicolas III, Gaëtan des Ursins, vit s'élever de nouvelles difficultés de la part des Grecs dans l'Eglise d'Orient, et les ennemis de la paix en profitèrent pour rallumer le schisme. Le zèle de ce pontife se manifesta dans les efforts qu'il fit pour ramener les schismatiques à l'unité, et pour convertir les nations encore idolâtres. Sa mort fut suivie d'une vacance de six mois.

Martin IV et les Vêpres siciliennes (22 fév. 1281 — 28 mars 1285).

Martin IV, ancien chanoine de Tours, puis garde des sceaux de saint Louis, excommunia Pierre III, gendre de Mainfroi et roi d'Aragon, l'instigateur ou le complice des *Vêpres siciliennes*, vaste conspiration dans laquelle le son des cloches et l'heure des vêpres donnèrent le signal du massacre des Français. L'excommunication atteignit les habitants de Palerme, qui avaient pris part à ce massacre.

Honorius IV (2 avril 1285—7 avril 1287).

Honorius IV eut à lutter contre le nouveau roi de Sicile, mais sans pouvoir arracher ce royaume, feudataire du Saint-Siége, à l'oppression de l'usurpateur.

Nicolas IV (15 fév. 1288—4 avril 1292).

Nicolas IV, auparavant général des Frères-Mineurs et cardinal, résista plusieurs jours à son élection, et ne céda qu'aux plus vives instances qui lui furent faites. C'est sous le pontificat de Nicolas IV, le 8 mai 1291, que la maison de la sainte Vierge, dite la *Santa Casa*, disparut de Nazareth, et se retrouva la même nuit dans l'Esclavonie; de là, le 10 décembre 1294, sous le pontificat de Célestin V, elle fut transportée près de Recanati, et après deux autres déplacements merveilleux, elle demeura dans la propriété d'une veuve nommée Lorette, dont elle a immortalisé le nom (1).

Célestin V (7 juill. 1294 — abdique le 13 déc. 1294).

Célestin V, Pierre Morone, ermite du mont Mouron, âgé de soixante-douze ans, fut élevé sur le Saint-Siége, après une vacance de vingt-sept mois. Il n'accepta la tiare que sur les sollicitations réunies des cardinaux et du nouveau roi de Sicile, Charles II, fils de Charles d'Anjou. Simple, timide et nullement versé dans les affaires, Célestin forma lui-même la résolution de renoncer à la papauté. Il abdiqua en plein consistoire et suivit l'exemple déjà offert par Jean XVIII. Les cardinaux obtinrent de lui une Constitution qui porte expressément que tout pontife peut renoncer à sa dignité, et que le Sacré-Collége peut accepter cette résignation.

XV

Pouvoir temporel et spirituel des papes au XIV[e] siècle et pendant le grand schisme d'Occident ; Boniface VIII et Philippe le Bel (24 déc. 1294 —11 oct. 1303).

Boniface VIII avait manifesté ses dispositions favorables pour la France, dans les guerres de Sicile, d'Angleterre et de Flandre. L'ambition de Philippe le Bel vint rompre cette union. Il imposait le clergé de ses Etats, interceptait les revenus que le Saint-Siége y percevait à des titres divers, et affectait une indépendance absolue de l'Église. Boniface répondit à ces provocations par différentes bulles, adressées au roi de France, et qui ne servirent qu'à irriter Philippe le Bel. Saisi dans Anagni

(1) *Histoire de l'Église et des Papes*, par M. l'abbé Jorry, p. 290.

par le réfugié italien Colonna, par Nogaret et les autres satellites du roi, le pape fut délivré par le peuple, et mourut de la suite des mauvais traitements qu'il avait essuyés. On doit à Boniface VIII la canonisation de saint Louis et l'institution du jubilé pour chaque centième année.

S. Benoît XI (22 oct. 1003 — 6 juill. 1304).

Après la mort de Boniface VIII, Benoît XI, neuvième général des Frères-Prêcheurs, cardinal et évêque d'Ostie, fut élu pape tout d'une voix. Il s'efforça d'apaiser les dissensions qui avaient agité le règne précédent, et consentit à lever les censures encourues par les cardinaux Colonna et par Philippe, qui semblaient revenus à de meilleurs sentiments. Mais il frappa de nouveau de l'excommunication Nogaret et Sciarra, son complice.

Le règne de ce pontife ne dura que huit mois environ; des miracles opérés à son tombeau, et constatés par le pape Benoît XIV, ont fait inscrire son nom au martyrologe.

Clément V et les papes d'Avignon, quinzième concile œcuménique à Vienne (14 nov. 1305 — 20 avril 1314).

Clément V, Bertrand de Got, né dans le diocèse de Bordeaux, dont il devint archevêque, élu pape en 1305, fixa sa résidence à Avignon. Pressé par Philippe le Bel de révoquer les actes de Boniface VIII et de condamner sa mémoire, il s'y refusa constamment, et fit déclarer son prédécesseur *exempt d'hérésie* par le concile œcuménique de Vienne. C'est dans ce concile que l'on décréta l'abolition de l'ordre des Templiers, la condamnation des Fratricelles et d'une multitude d'hérétiques vagabonds répandus en France, la réformation des mœurs et de la discipline, et l'envoi des subsides pour les chrétiens de l'Orient.

Jean XXII (XXI) et l'antipape Pierre de Corbière (7 août 1316 — 4 déc. 1334).

Jean XXII, né à Cahors, fut élu pape à Lyon et couronné dans l'église cathédrale. Deux prétendants, Louis de Bavière et Frédéric le Bel d'Autriche, se disputaient alors l'empire d'Allemagne. Quoique le pape eût gardé la neutralité dans cette affaire, comme on le croyait porté pour Frédéric, qui s'était concilié tous les cœurs et qui bientôt succomba dans une bataille, Louis ne garda plus de mesure envers l'Église et le Saint-Siége et s'attira l'excommunication. L'anathème ne fit qu'aigrir ce prince emporté : le successeur au trône d'Henri IV commença par décrier le pape, Jean de Cahors, dans un mémoire abominable, puis il passa les Alpes, fit élire, sous le nom de Nicolas V, l'antipape Pierre de Corbière, et prononça une sentence de déposition contre le pontife légitime et le roi de Naples, défenseur du Saint-Siége. Mais un soulèvement des Romains, soutenus de l'armée napolitaine força tout à coup Louis et son antipape à prendre la fuite (1). Jean XXII se rendit recommandable par sa vigilance, son activité et sa fermeté. Sous son pontificat s'élevèrent des querelles entre les *ordres mendiants*, au sujet du vœu de *pauvreté*.

Benoît XII (20 déc. 1334 — 25 avril 1342).

Benoît XII, né à Saverdun, dans le comté de Foix, appelé le cardinal blanc, parce qu'il avait été moine de Cîteaux et en gardait l'habit, fut élu pape à l'unanimité. La modération de ce pape suspendit la querelle avec Louis de Bavière, dont la mort seule devait mettre un terme à ces tristes débats.

Clément VI (7 mai 1342 — 6 déc. 1352).

Clément VI, Pierre Roger, né au

(1) *Histoire de l'Église et des Papes*, par M. l'abbé JORRY, p. 98.

château de Maumont, dans le diocèse de Limoges, moine de la Chaise - Dieu, archevêque de Rouen, fut élu pour successeur de Benoît et couronné, le jour de la Pentecôte, dans l'église des Frères-Prêcheurs d'Avignon. Ce pape crut devoir acheter Avignon, mais il perdit Rome. Un démagogue, Nicolas Rienzi, avec l'ascendant d'une éloquence furibonde, chassa les sénateurs du Capitole, et s'intitula lui-même tribun de la justice, de la paix et de la liberté, libérateur de la patrie. Il forma le projet d'une république universelle, et somma le pape et l'empereur de venir comparaître devant son tribunal. Cet orgueil lassa les Romains ; mais en bannissant le démagogue, ils subirent la loi du préfet Jean de Vico. Clément VI restreignit le jubilé à un espace de cinquante ans. On compta à Rome, en 1250, environ douze cent mille pèlerins.

Innocent VI et le cardinal Albornoz (18 déc. 1352 — 12 sept. 1361).

Innocent VI, cardinal, évêque d'Ostie, né près de Pompadour, au diocèse de Limoges, fut élu pape après Clément VI, et se montra aussi sévère dans l'intérieur de la cour pontificale, que rempli de prudence et d'habileté dans ses rapports extérieurs avec les princes. Voulant rétablir à Rome son pouvoir temporel, ce pape y renvoya Rienzi lui-même. Mais le peuple, irrité de la tyrannique énergie du tribun, l'assiégea dans le Capitole et le mit en pièces (1354). Le cardinal Albornoz fut plus heureux. Vaillant guerrier dans sa jeunesse, il parvint à force d'adresse, de fermeté et de persévérance, à faire rentrer Rome sous l'autorité du Souverain-Pontife, et prépara un retour également nécessaire à la tranquillité de la Ville Eternelle, et à l'indépendance du pape. Innocent était d'une vie angélique comme son nom. Il était très-versé dans le droit, qu'il avait professé à Toulouse.

Urbain V (27 sept. 1362 — 10 déc. 1370).

Urbain V, né à Grisac, dans le Gévaudan, au diocèse de Mende, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, puis de Saint-Victor de Marseille, élu pape, réalisa un instant le retour si nécessaire et si désiré des souverains de Rome. Mais il eut la faiblesse de céder à l'influence des cardinaux français et regagna de nouveau la ville d'Avignon, pour y mourir presque à son arrivée, selon la prédiction de sainte Brigitte.

Grégoire XI et le retour permanent des papes à Rome (30 déc. 1370 — 27 mars 1378).

Grégoire XI, Pierrre Roger, neveu du pape Clément VI, né à Maumont, au diocèse de Limoges, fut élu pour successeur d'Urbain, et rétablit définitivement le Saint-Siége en Italie. Il fit son entrée triomphale à Rome en 1377, et mit fin à ce que les Italiens ont appelé la *captivité de Babylone.*

Urbain VI et le grand schisme d'Occident (9 avril 1378 — 15 oct. 1389).

Urbain VI, Barthélemi Prignano, napolitain, archevêque de Bari, fut élu pour succéder à Grégoire XI, par les seize cardinaux qui se trouvaient alors à Rome et formaient le conclave. Le 18 du mois d'avril, il fut couronné solennellement en leur présence. Les cardinaux qui avaient pris part à cette élection dans la ville de Rome, écrivirent, le lendemain, aux six autres cardinaux, qui étaient restés à Avignon, et les engagèrent à reconnaître Urbain VI. Mais bientôt, irrités des réformes de ce pape et des censures infligées à leur propre conduite, les cardinaux français protestèrent, et sortirent de Rome, pour faire un autre choix, qui tomba sur Robert de Genève, appelé Clément VII. Ils prétendirent que leur élec-

tion n'avait pas été libre dans la ville de Rome, où les cris du peuple avaient comme imposé un pape italien. Cette double élection occasionna un schisme qui dura quarante ans. Le fameux Benoît XIII, ou Pierre de Lune, qui prit la place de Robert de Genève, perpétua son schisme autant que dura sa vie ; antagoniste infatigable de plusieurs papes, successivement ou à la fois il déjoua tous les efforts tentés pour amener la réunion et fut enfin déposé.

Boniface IX (3 nov. 1389 — 1er oct. 1404).

Les cardinaux romains donnèrent Boniface IX pour successeur à Urbain VI. On attribue à ce pape l'établissement des *annates* sur les bénéfices vacants. Ces *annates* consistaient dans une taxe annuelle, ou le revenu d'une année, que payaient à la chambre apostolique, en recevant leurs bulles, ceux qui étaient pourvus d'un bénéfice. Ce pape donna, en 1400, la bulle du grand jubilé, et une multitude de fidèles accoururent à Rome, toujours regardée, malgré le schisme, comme la capitale du monde chrétien.

XVI

Les papes du XVe siècle ; fin du grand schisme à Constance et réunion des Grecs à Florence ; Innocent VII (17 oct. 1404 — 6 nov. 1406).

Innocent VII, né à Sulmone dans l'Abruzze, cardinal de Sainte-Croix, fut élu pape, le 17 octobre 1404, par les cardinaux de l'obédience de Boniface IX. Ce pape, chassé de Rome par les Colonna, et mourant à Viterbe, ne put rien faire pour le rétablissement de l'unité, que les fidèles de chaque obédience réclamaient de toutes parts. Il n'eut pas le temps d'accomplir la promesse, jurée par les cardinaux romains en conclave, de recourir à tous les moyens possibles, même à l'abdication, pour terminer le schisme.

Grégoire XII (30 déc. 1406 — abdique en 1415 et meurt en 1417).

Grégoire XII, Ange Corrario, vénitien, cardinal du titre de Saint-Marc, fut élu pour succéder à Innocent VII. Son entrevue avec Benoît, dans la ville de Savone, demeura sans résultat, ou plutôt ne fit qu'augmenter le désordre, le scandale et l'incertitude entre les deux prétendants. La chrétienté partagée entre les concurrents, sur une question *de fait*, aussi difficile à trancher qu'à éclaircir à cette époque, renonça aux deux obédiences. Le concile de Pise s'assembla sans le concours du chef de l'Eglise, et déposa Ange Corrario aussi bien que Pierre de Lune, pour élire Alexandre V, auparavant archevêque de Milan. Grégoire XII ne voulut abdiquer qu'en 1415, et mourut en 1417, âgé de 92 ans. Benoît XIII ne consentit jamais à se dessaisir de la papauté.

Alexandre V et le concile de Pise (26 juin 1409 — 3 mai 1410).

Alexandre V, Pierre Philargi, avait été créé pape au concile de Pise, par les cardinaux de l'une et l'autre obédience au nombre de vingt-quatre. Son couronnement se fit le 7 juillet, dans l'église cathédrale de cette ville. Mais la légitimité du concile de Pise, malgré le grand nombre des cardinaux, évêques et abbés présents, et malgré les efforts du célèbre Gerson pour le justifier, demeura contestable et contestée. L'élection d'Alexandre V donna trois chefs à l'Eglise au lieu d'un seul, et prépara néanmoins le concile de Constance, qui devait être convoqué par son successeur.

Jean XXIII (XXII) **et le concile de Constance** (17 mai 1410 — déposé le 27 mai 1415).

Jean XXIII, Balthazar Cossa, né à Naples, fut donné pour succes-

seur au pape Alexandre V. Conformément à la décision des Pères de Pise, son premier soin fut de convoquer le concile dont on était convenu. Obligé de le remettre, il s'entendit avec les souverains et désigna pour lieu de réunion la ville de Constance, où accoururent, le 1er novembre 1414, de toutes les parties de la chrétienté, dix-huit mille ecclésiastiques, cent cinquante mille chrétiens, princes, électeurs ou plénipotentiaires, attirés par l'importance des questions qu'on allait y débattre : 1° Jean Huss et Jérôme de Prague, condamnés par l'Eglise, furent livrés par la justice séculière au supplice du feu ; 2° Grégoire XII abdiqua; Jean XXIII voulut fuir et fut déposé ; l'opiniâtre Benoît XIII se vit abandonné ; 3° Martin V, élu par le concile, fut presque universellement reconnu (1).

Martin V et l'approbation du concile de Constance (11 nov. 1417 — 20 fév. 1431).

Martin V, de l'ancienne maison des Colonna, intronisé à Constance, approuva ce qui s'était fait conciliairement dans cette assemblée, et revêtit de son infaillible autorité la condamnation des erreurs de Jean Huss et de Wiclef. Il arriva à Rome, le 22 septembre 1420. Le roi Alphonse d'Aragon essaya de soutenir Benoît XIII, qui voulait mourir pape, dans sa forteresse de Paniscole, et quand cet antipape fut mort, le prince espagnol mit à sa place Clément VIII ou Gilles Mugnoz. La prudence de Martin V amena la soumission de ce dernier antipape, et ce schisme de près de cinquante ans s'éteignit.

Eugène IV et le concile de Florence (3 mars 1431 — 23 fév. 1447).

Eugène IV, vénitien, cardinal, évêque de Sienne, successeur de Martin V, entreprit d'apaiser les troubles suscités par les Hussites et de mettre la main à la réforme des mœurs. Tel fut l'objet de la convocation du concile de Bâle. L'usage du calice, accordé au parti mitigé des religionnaires divisa les partisans de Jean Huss, qu'une victoire désarma bientôt. Mais la portée des réformes proposée dans le concile de Bâle, et l'esprit turbulent qui agitait les membres de cette asssemblée et les précipitait dans le schisme, effrayèrent le pontife ; il transféra le concile à Ferrare (1437), puis à Florence (1439). Ce fut l'occasion d'un nouveau schisme. Plusieurs membres, s'appuyant sur ce décret trop célèbre, qui proclamait *les conciles supérieurs aux papes*, et l'interprétant à leur manière, restèrent à Bâle, et choisirent pour pape Félix V, Amédée, duc démissionaire de Savoie. Mais la réconciliation des Grecs avec l'Eglise romaine, en donnant un nouvel éclat au concile de Florence, prépara le triomphe du pape et éloigna le retour du grand schisme.

Nicolas V et la prise de Constantinople par les Turcs (6 mars 1447 — 24 mars 1455).

Nicolas V, Thomas de Sarzane, cardinal, évêque de Bologne, fut élu pape en 1447, et reçut en 1449 la soumission de Félix V, de Savoie.

Calixte III et le brave Huniade, défenseur de la chrétienté (8 avril 1455 — 6 août 1458).

Calixte III, Alphonse Borgia, cardinal, évêque de Valence en Espagne, prit la place de Nicolas V.

Pie II et la croisade contre les Turcs (27 août 1459 — 14 août 1463).

Pie II, Æneas Sylvius Piccolomini l'un des plus savants hommes de son siècle, et l'un des pontifes les plus zélés pour la propagation de la foi et la réformation

(1) *Tableaux séculaires, mnémoniques*, etc., par M. l'abbé NICOLE, p. 85. — *Tableaux séculaires*, par M. DAVAU.

des mœurs, fut en même temps l'un des princes qui sut gouverner avec plus de sagesse et de modération.

Paul II et Scanderberg (31 août 1464 — 26 juill. 1471).

Paul II, vénitien, cardinal du titre de Saint-Marc, s'efforça de pacifier les princes d'Italie, divisés entre eux, et n'oublia pas les grands intérêts de la défense de la chrétienté. Il ne put fournir que quelques soldats au vaillant Scanderberg ; mais il forma, pour l'opposer aux Turcs, une nombreuse et puissante ligue.

Sixte IV et la fête de l'Immaculée-Conception (9 août 1471 — 13 août 1484).

Sixte IV, franciscain, s'occupa, comme son prédécesseur, de la guerre entreprise contre les Turcs. Par une bulle du 1er mars 1476, il accorda des indulgences à ceux qui célébreraient avec dévotion la fête de l'Immaculée-Conception de la très-sainte Vierge.

Innocent VIII (29 août 1484 — 25 juill. 1492).

Le pontificat d'Innocent VIII fut aussi marqué par son zèle ardent contre les Turcs ; et ce pape mérita la reconnaissance de Rome, en mettant un terme aux luttes des Colonna et des Orsini.

Alexandre VI et la bulle *Inter cætera* (11 août 1492 — 18 août 1503).

Alexandre VI, cardinal Borgia, après avoir été officier espagnol, fut élevé au souverain pontificat. Un de ses premiers actes fut de mettre d'accord, d'après leur demande expresse, les rois d'Espagne et de Portugal, sur la ligne qui devait limiter, pour eux et leurs successeurs, la possession de toutes les îles et terres fermes déjà découvertes en Amérique en leur nom et autorité, et de toutes celles qu'ils découvriraient dans la suite. Cet acte d'arbitrage est inscrit dans la bulle *Inter cætera*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

SECONDE PÉRIODE.

Vie sociale de l'Église au moyen âge.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

ARTICLE PREMIER.

ARTICLE II.

CHAPITRE III.

ARTICLE PREMIER.

Table analytique et synchronique des papes.

VII.

Pages.

XI.

XII.

XIII.

XIV.

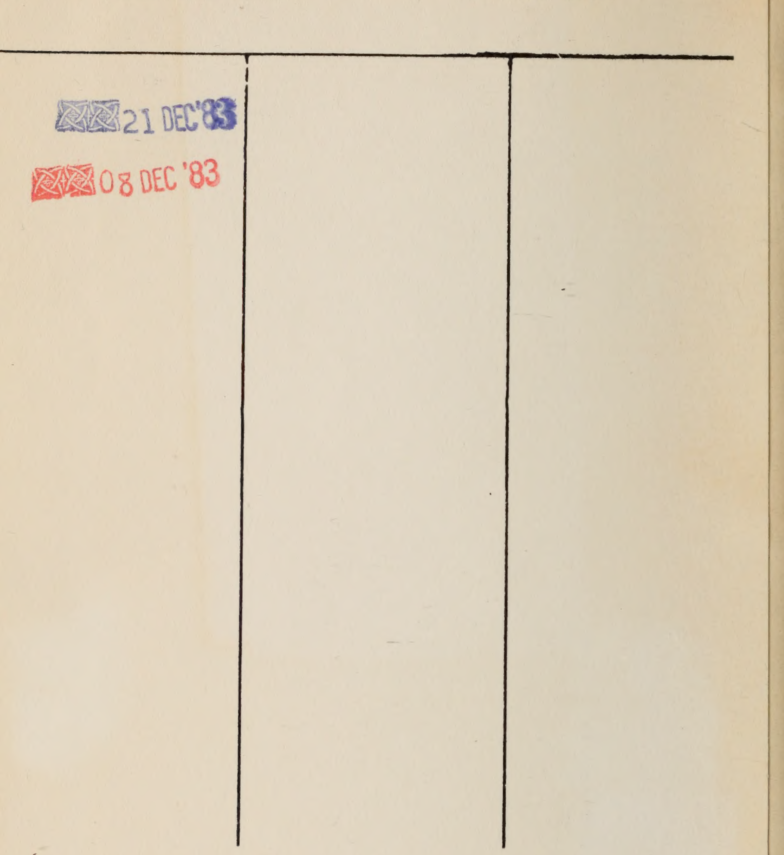
XV.

XVI.

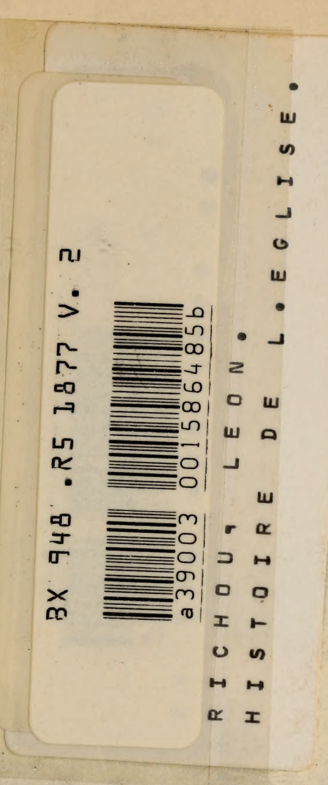
FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.



340. — Abbeville. — Typ. et stér. Gustave Retaux.



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due
21 DEC'83
08 DEC '83


BX 948 .R5 1877 V. 2
a39003 001586485b
RICHOU, LEON.
HISTOIRE DE L.EGLISE.


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 04 12 07 15 1